

Aubin  Blanchet recherches historiques
L'Assomption, QC
Georges Aubin 1942-
Renée Blanchet 1941-

Couverture 1 : Henri Julien, *The Montreal Star*, 26 novembre 1887

Couverture 4 : Prison neuve de Montréal, *Au Pied-du-Courant*

© Aubin  Blanchet recherches historiques, 2020

Impression
Imprimerie Reflet, Boucherville

ISBN : 978-2-924900-16-1

PdF (numérique) : ISBN : 978-2-924900-40-6

Dépôt légal (numérique) : février 2022
Dépôt légal : troisième trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Au temps des patriotes

Georges Aubin

Au temps des patriotes

Dépositions, correspondances, lettres aux journaux, etc.

Tome II

1838

Aubin  Blanchet
recherches historiques

Sigles

AAQ	Archives de l'archevêché de Québec
ACAM	Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal
ACEJ	Archives de la chancellerie l'évêché de Joliette
ACESJ	Archives de la chancellerie de l'évêché de Saint-Jérôme
ACEV	Archives de la chancellerie de l'évêché de Valleyfield
ADP	Archives départementales de Paris
ASSH	Archives du séminaire de Saint-Hyacinthe
ASTR	Archives du séminaire de Trois-Rivières
AVM	Archives de la ville de Montréal
BAC	Bibliothèque et Archives Canada
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAnQ-VM	Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Vieux-Montréal)
BRH	<i>Bulletin des recherches historiques</i>
CRAL	Centre régional d'Archives de Lanaudière (L'Assomption)
DAUM	Division des Archives de l'Université de Montréal
DBC	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
DBLFC	<i>Dictionnaire Bélisle de la langue française au Canada</i>
DC	<i>Dictionnaire du clergé canadien-français</i>
DPQ	<i>Dictionnaire des parlementaires du Québec</i>
FHL	Family History Library (Montpelier, VT)
FP	Firmin Perrin (notaire)
HSV	<i>The History of Swanton, Vermont</i>
Insurr. I.	<i>Insurrection, examens volontaires</i> , Tome I
Insurr. II.	<i>Insurrection, examens volontaires</i> , Tome II
JAL	Joseph-Augustin Labadie (notaire)
JB	Joseph Belle (notaire)
JÉMP	<i>Journal d'un étudiant en médecine à Paris</i> (Lactance Papineau)
JFL	<i>Journal d'un Fils de la Liberté</i> (Amédée Papineau)
J.P.	Juge de paix
JQ	<i>Les Journaux du Québec, de 1764 à 1964</i>

JT	John Terroux (notaire)
LAA	<i>Longworths American Almanac</i> (NY City Directory)
LDCorr	<i>Lettres à divers correspondants</i> (L.J. Papineau)
LJ	<i>Lettres à Julie</i> (L.J. Papineau)
LM	Louis Marteau (notaire)
LMD	<i>Lovell Montreal Directory</i>
LSE	<i>Lettres à ses enfants</i> (L.J. Papineau)
Mic.	Microfilm
MMC	Musée McCord (Montréal)
MP	<i>Médecins et patriotes</i>
M.P.P.	Membre du Parlement de la Province
NARA	National Archives and Records Administration
N.D.L.R.	Note de la rédaction
n.p.	Notaire public
NYCD	<i>New York City Directory</i>
NYSL	New York State Library (Albany)
PEP	<i>Papineau en exil à Paris</i> (3 vol.)
PLF	Peter Lukin fils (notaire)
PUL	Presses de l'Université Laval
SHSW	State Historical Society of Wisconsin
TL	Théophile Lemay (notaire)
TLF	<i>Trésor de la langue française</i>
TPO	<i>Table of the Post Offices in the United States, on the fifteenth July 1837</i> , Washington, Langtree and O'Sullivan, 1837
UBCL	University of British Columbia Library

George W. Bioren¹ aux patriotes

BAnQ, P417/2 ; 308-437, Fonds Papineau

[1838]

Gentlemen,

Mr. Henry Deringer², of Philadelphia, is prepared at the present time to furnish 6000 of the best U.S. muskets with Bayonet, *steel* ram-rods and *wipers* at 5 \$ delivered at the city of New York. Warranted in every particular to pass inspection. Two thousands can be delivered on the instant and the rest in a few days. Terms *cash on delivery*. He can like wise supply *every other article* necessary for the equipment of an army at the shortest notice and upon the most favourable terms.

Resp^y Your Obt. Serv^t

Geo. W. Bioren



Évasion de Thomas Storrow Brown

La Quotidienne, 5-9 janvier 1838, p. 49-52.

Janvier 1838

N.D.L.R. Les détails ci-dessous sont extraits d'une lettre adressée par T.S. Brown au *Daily Express* de New York, et reproduite dans le *Montreal Gazette*.

Une brigade de Bretons *Invincibles* avait été repoussée ignominieusement de Saint-Denis, une deuxième brigade avait *retraité*, pour me servir du mot usité, de Saint-Charles pour se mettre en sûreté dans les casernes de Montréal, lorsqu'une troisième brigade fut dirigée sur Saint-Denis, laquelle était arrivée à Saint-Ours, qui en est éloigné de neuf milles. Nous vîmes, *** et moi que, comme il n'y avait pas de

¹ George W. Bioren (1814-1847), né et décédé à Philadelphie, fils de John Bioren (Björn), imprimeur, et d'Hannah Barker. Son père – John Bioren (1772-1850) – avait imprimé à Philadelphie, en 1793, la première édition américaine des œuvres de Shakespeare.

² Henry Deringer (1786-1868), armurier à Philadelphie, fils de Henry Deringer Sr, fabricant d'armes, et de Catherine McQuety.

soulèvement ailleurs, nous attirions toutes les forces du gouvernement au district qui nous était dévoué, et que, quoique nous eussions pu nous maintenir en force, nous devions néanmoins retraiter et attirer l'ennemi après nous, au moyen de quoi la soif de la rage européenne pour le sang américain se fut apaisée par le meurtre de vieillards à cheveux blancs et de petits enfants, sans parler de la destruction des propriétés, pour intimider d'autres comtés et les empêcher de suivre notre exemple. En conséquence nous dûmes à nos hommes de se retirer chez eux paisiblement pour le présent, et de se tenir prêts pour s'assembler au premier signal.

Pour nous, un pardon illimité avait été offert à tous à condition de nous livrer entre les mains du gouvernement, et nous nous sentîmes l'ambition de nous offrir en sacrifice pour les offenses politiques du comté de Richelieu. Nous nous imaginâmes aussi que nos têtes seraient mises à prix, et qu'elles deviendraient par là d'une commodité remarquable. Vu ces considérations, nous résolûmes de visiter les États.

Le vendredi soir, 1^{er} décembre, *** et moi, nous partîmes de Saint-Denis, accompagnés de cinq autres, qui crurent devoir émigrer. Nous cheminâmes toute la nuit dans des charrettes, et le lendemain matin, au point du jour, nous étions arrivés à Saint-Césaire, d'où nous avançons vers les townships qui avoisinent les frontières, lorsqu'un homme nous dit que nous allions dans la gueule du loup, que des gardes étaient stationnées le long du chemin pour intercepter ceux qui voyageaient pour affaires particulières, qu'il serait nécessaire de prendre le bois, dont il connaissait les détours.

Ayant déjeuné, nous atteignîmes la rive droite ou septentrionale de la rivière Yamaska, et nous continuâmes à marcher jusqu'à la nuit tombante, lorsqu'il se fit un terrible coup de vent ; les arbres se croisaient dans toutes les directions ; nous forçâmes notre passage comme de menus poissons au travers d'une seine aux saumons, jusqu'à ce que nous fûmes arrivés à un marécage, lorsque la nuit nous empêcha d'aller plus loin. La proximité de quelques cabanes nous empêcha de faire du feu. Je n'avais pas dormi depuis 40 heures ; pour me dédommager, j'eus la consolation de pouvoir m'adosser à un arbre et de me plier les jambes pour garantir mes pieds de l'eau, laquelle posture rafraîchissante fut troublée vers deux heures du matin par une pluie violente qui dura jusqu'au matin. Au point du jour, nous reprîmes notre marche au travers du bois, des mares, des ronces et des épines. L'eau dont les arbres étaient chargés tombait incessante et glacée. Nous marchâmes de la sorte jusqu'au soir, lorsque, ayant fait choix d'un endroit sec, nous pûmes allumer du feu, recueillir des feuillages pour nos lits, sécher nos habits et passer une nuit confortable. Quelques petits navets trouvés dans les champs nous servirent de nourriture.

Le lundi [4 décembre], de bonne heure, nous atteignîmes le bord du bois, lorsqu'à notre grande surprise nous aperçûmes auprès le village de Granby.

Notre guide ne s'y reconnaissait plus. Ayant repris le bois, nous découvrîmes la branche nord de la rivière Yamaska à un mille, lorsque *** [Wolfréd Nelson] qui est

d'une stature *kentuckienne*, se mit à l'eau en nous invitant à le suivre. Je préfèrai le conseil du guide qui dit qu'il y avait un meilleur endroit pour traverser un peu plus bas. En nous y portant nous perdîmes *** de vue entièrement, et notre guide, sous le prétexte d'aller chercher un peu plus au loin, nous déserta. Mes compagnons, cinq Canadiens, fatigués d'errer dans les bois, résolurent de retourner aux établissements français, mais je leur dis qu'il fallait que je me rendisse aux États-Unis, et apercevant une cabane je résolus de m'y rendre, au lieu de prendre, pour l'éviter, un de ces détours éternels dans les bois comme nous l'avions fait depuis trois jours. Mes compagnons voulurent en vain m'en détourner. Ils retournèrent vers le bois et moi vers la maison, et ainsi je me trouvai seul.

J'oubliais de dire qu'ayant eu le bonheur de trouver un champ de patates nous pûmes nous régaler avec ce légume, tout cru qu'il était. Avant de quitter Saint-Denis je m'étais fait une plaie au pied, puis une chute de cheval à Saint-Charles m'ayant presque rompu une côte, j'avais le côté très enflammé. Je ne trouvai dans la cabane qu'une Irlandaise qui me dit que son mari était absent depuis plusieurs jours, et comme elle n'avait pour toute nourriture à m'offrir que des patates, je me rendis, à un mille de là, chez un Américain où je passai la nuit, bien reçu et bien traité.

Mardi matin, après un copieux déjeuner, je traversai cette branche du Yamaska en canot. Parvenu à la branche sud, je la remontai jusqu'à ce qu'ayant trouvé un éclairci où se trouvait un canot, je fus traversé de l'autre bord par une Canadienne. Je continuai à marcher jusqu'à trois heures, lorsque je me couchai dans une pointe de bois où je dormis jusqu'au soir. Mes plaies étaient devenues insupportables, mais je marchai rapidement le long du chemin qui conduit aux lignes, passant sur un pont au moment où on relevait la garde, au grand mécontentement des gardiens qui le surent le lendemain matin. À minuit, la fatigue m'obligea de me reposer jusqu'au jour sur un lit de branches dans le bois.

Je me mis en route de nouveau. Passant près d'une cabane, je demandai du lait, il n'y en avait pas ; celui qui l'habitait se rendit aussitôt au village pour avertir de ma présence ; on lui dit qu'il aurait fait sa fortune en m'attrapant. Je marchai quatre grandes heures avant de pouvoir trouver du pain et du lait, et j'appris avec chagrin que je n'avais fait que 40 *rods*³³ dans cet espace de temps. Le fait est que je n'allais plus que sur une jambe. Un peu remis, je continuai ma route et j'arrivai tard l'après-midi dans un éclairci où se trouvent cinq fermes. À la dernière, je demandai des renseignements sur le chemin à prendre par le bois dans la direction des frontières, j'entrai dans le bois en tirant ma carabine comme si mon objet eût été la chasse, et je me couchai jusqu'au soir. Malgré la meilleure volonté du monde, je ne pouvais aller plus loin. Je ne pouvais plus me servir de mes jambes, et tout ce que je pus faire, ce fut de me

³³ *Rod* : mesure anglaise équivalant à 5½ verges ou 16½ pieds, souvent désignée comme une perche. 40 *rods* = 660 pieds, soit environ 200 m. *DBLFC*.

traîner à l'une des maisons dont je viens de parler. En approchant je rencontrai le propriétaire auquel je dis :

– J'allais par le bois, mais comme il va neiger j'attendrai à demain matin.

Il me fixa un instant, puis il s'écria :

– B[rown] ! je vous connais, mais vous avez quatre amis ici, et vous êtes en sûreté. J'arrive du *Flat*, ils sont tous à vos trousses. Je n'ose pas vous recevoir dans ma maison, mais il faut vous mettre dans la grange.

Les quatre « amis » tinrent conseil ; ils furent d'avis qu'il n'y avait d'autre moyen de me sauver que de passer immédiatement par les bois et de me rendre aux lignes. Je leur dis modestement que cela était impossible, à moins de me fournir une nouvelle paire de jambes. On m'apporta alors des couvertures et à souper, puis je demeurai caché pendant deux nuits et un jour dans un tas de foin ; au bout de ce temps ma jambe était presque désenflée. Je courais cependant encore du danger, car les femmes, que le poids du secret de ma retraite accablait, avaient mis les voisins à même de leur aider à le supporter. En conséquence je me transportai pour un jour de plus dans une autre grange, lorsque mes membres recouvrant leur vigueur, je me remis de nouveau en route le vendredi au soir, accompagné d'un jeune homme qui s'était offert comme guide.

Me sachant guetté de tout côté, nous passâmes par les bois et à une grande distance du chemin (la neige était désagréablement profonde), afin de ne pas être aperçus, et nous atteignîmes heureusement Chaffey, dans Berkshire (Vermont) avant la matinée.

Ayant quitté Saint-Denis avec la détermination de me rendre aux États en sûreté, on ne salua jamais la terre de la liberté avec plus de transport. Le samedi, je cheminai vers le sud. Le premier journal de Montréal que je vis contenait, en effet, l'offre d'une récompense pour ma tête et celle de ***. Certainement, nous sommes en préséance sur la liste, mais je n'aime pas la classification, et regarde l'évaluation comme de beaucoup au-dessous de ce que je l'estime. Il faut cependant pardonner à ce grand lord Gosford. Nous avons déjà, par nos procédés, causé tant de dépense au trésor de la petite reine, que nous devons charitablement supposer qu'il ne pouvait offrir davantage.

Une chose risible s'est passée à Milton. Les passagers de la diligence (parmi lesquels se trouvaient M. Rodier, membre du parlement ; M. Beaudry, vice-président de l'Association des jeunes gens de Montréal, et moi) s'étaient mis à table pour déjeuner, lorsqu'un Yankee, vendeur de marchandises sèches à Montréal, se fit servir à part ainsi qu'un commis de banque, afin de ne pas se compromettre en mangeant avec des rebelles ! Cet homme appartient à une classe de Yankees en Canada qui espèrent de s'engraisser, non pas en léchant leurs propres pattes avec indépendance comme l'ours, mais le postérieur de royalistes bretons. Plusieurs sont venus pour préjuger les Vermontais contre la liberté du Canada ; mais la sympathie publique au Nord est si

universelle, qu'à moins qu'on n'y prenne garde, la loi à la Lynch sera appliquée à ces personnes avec autant de vigueur que l'est la loi martiale en Canada par un gouvernement sanguinaire.

B.



Joseph Vincent⁴ à Louis-Joseph Papineau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 2502-2504 ; mic. C-15790

Honorable L.J. Papineau, M.P.P.
Middlebury

Middlebury, 2 janvier 1838

Honorable monsieur,

Je crois que le montant des munitions de guerre qui est entre nos mains à Swanton Falls est comme suit, savoir : mousquets de différents calibres, 40, dont 11 avec baïonnettes et le reste est sans baïonnettes ; 11 gibernes ; 7 sabres et 2000 cartouches de trois différents calibres.

Pour ma paroisse, je crois qu'elle sera prête à marcher au premier ordre que les citoyens auront de nous pour repousser l'oppression qui les fait gémir sous le gouvernement actuel ; je crois que les citoyens de la paroisse de Chambly et celle de Boucherville suivront de près ceux de Longueuil, en partie d'après les connaissances que j'ai des trois paroisses. Je puis vous assurer que les patriotes n'ont point changé sur les principes qui les ont fait prendre les armes pour la bonne cause, ayant des armes et des chefs qui sont au fait de l'art militaire et une constitution libre pour tous leurs droits.

Je suis, &c, votre humble et obéissant serviteur.

J^h Vincent, E^{cr}

⁴ Joseph Vincent (1801-1852), né à Longueuil, fils de Pierre Vincent, cultivateur, et d'Élisabeth Brais-Labonté. Il a épousé (Boucherville, 24 février 1824) Desanges Delières-Bonvouloir, fille de François Delières-Bonvouloir et d'Angélique Davignon. Présence de Pierre Vincent père et fils. Le 17 novembre 1837, il organise, avec Bonaventure Viger, sur le chemin de Chambly, la libération du notaire Démaray et du D^r Davignon, que la cavalerie de Montréal conduisait en prison. Ce geste compte parmi les premiers bons coups des Patriotes de 1837. Joseph Vincent s'exile ensuite aux États-Unis jusqu'à l'amnistie de 1838. Inhumé à Longueuil, le 16 août 1852, Joseph Vincent, cultivateur, capitaine de milice, décédé le 13 août. Présence d'Antoine Vincent et d'Amable Patenaude.



Étienne Chartier⁵ à Mgr Lartigue

ACESJ, 332.150, *Saint-Benoît*

AAQ, 26 CP, *Montréal*, 7 : 48 (copie)

St. Albans, 2 janvier 1838

Monseigneur,

Je suis actuellement à St. Albans, dans l'État de Vermont, depuis hier. Il y aura bientôt une forte réaction dans le Canada, qui assurera en peu de temps, je l'espère, l'indépendance des Canadas. Mais comme la lutte pourrait durer quelque temps et qu'il ne serait pas sûr pour moi de retourner si vite en Canada, je serais disposé à me présenter comme prêtre à quelque évêque de l'Union, pour le temps de mon exil, ne voulant pas du tout abandonner mon diocèse ni renoncer à ma cure, dans laquelle j'espère que les événements me permettront de rentrer bientôt.

Je vous prie donc, Monseigneur, de vouloir bien m'envoyer un certificat de mes Ordres et une recommandation auprès de tout évêque des États-Unis pour pouvoir être employé dans son diocèse. Je vous prie en même temps de vouloir bien pourvoir à la desserte de ma paroisse pendant mon absence et jusqu'à ce que les événements me permettent d'y rentrer ou me fassent une nécessité d'y renoncer pour toujours.

Comme une lettre à mon adresse serait sans aucun doute ouverte et interceptée, je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien adresser votre réponse, aussitôt que possible, à *Samuel Barlow⁶, Innkeeper, St. Albans, Vermont*, que j'ai prévenu de la chose.

Je suis, Monseigneur, avec le plus profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

Et^{ne} Chartier, ptre



⁵ Étienne Chartier (1798-1853), prêtre en 1828, curé à Saint-Benoît (1835-1837), prendra une part active et parfois ambiguë, aux insurrections patriotes. Sera interdit par Mgr Lartigue. *DBC*.

⁶ Samuel H. Barlow, aubergiste et maître de poste à St. Albans, Vt. *A Register of Officers and Agents, civil, military, and naval, in the Service of the United States...*, Washington City, 1835.

James Cuthbert⁷ à Stephen Walcott⁸

BAC, RG4, A1, vol. 529, p. 28

S. Walcott, Esqr
Civil Secretary

Berthier Manor, 2nd Jan^y 1838

Sir,

On receiving your printed letter dated Castle of St. Lewis 23rd of December, I thought it my duty to lay some observations before you, to which I again beg leave to refer you, having received no answer thereto : I may be supposed, without any imputation of vanity, after forty years of publick life, to have some knowlege of the character and temper of the Canadians, and I can not but foresee much difficulty in the due execution of the duties expected from the commissioners, unless their instructions be clear, full and precise.

Without attempting to enter into the past political feeling and conduct of the people in other parishes, and their present state of mind, I may be permitted to illustrate the above observation, by availing myself of the circumstances in which have been, and still are placed the parishes more immediately surrounding me, and forming the area of the duties prescribed to me. In these parishes, three fourths at least of the whole population were so immersed in the fanaticism of rebellious opposition to the authority of Government, and to the laws of the country, that they required only a bold and efficient leader to have risen *en masse* and perpetrated here the scenes of St. Cesaire, St. Eustache and L'Acadie.

The parishes of St. Cuthbert and St. Bartholemew were almost universally impregnated, and large numbers in Berthier : most of the Militia officers that were dismissed, and some of those who gave in their resignations, allowed themselves to be reappointed by their former Militia men, and it has been through my personal exertions alone, by day and by night, that an outbreak was suppressed in these parishes. The commissioners must call upon the disaffected, and the suspicious, to take the oath. This division of the goats from the sheeps will add to the excitement, and increase inevitably envy, jealousy and hatred. Of 2000 effective men in my Battalion, I must,

⁷ James Cuthbert (1769-1849), né à Berthier, fils de James Cuthbert et de Catherine Cairns, a épousé en secondes noces (Saint-Cuthbert, 15 juin 1814) Mary-Louise-Amable Cairns, fille d'Alexander Cairns, agent de la seigneurie de Berthier, et de Marie Bergen. Député de Warwick [Berthier], officier de milice, seigneur de Berthier, conseiller législatif, sera président du Conseil spécial en avril 1838. *DPQ*.

⁸ Stephen Walcott (1806-1887), né à La Barbade, décédé à Londres. Secrétaire civil au Bas-Canada. *Find a grave*.

in the execution of the trust, call upon 1500 at least to take the oath, might it not be better that all, without exception, should be made to do so, in the most solemn manner.

I am truly, with much regard, your humble servant.

James Cuthbert

P.-S. Burlington and St. Albans news papers have been received this day through the Post office calculated to do much mischief.



Mandat d'arrêt contre Jean Blanchet⁹

BAC, MG29, D24, *Papiers Borthwick*

Saint-Césaire, 3 janvier 1838

Province du Bas-Canada
District de Montréal
Paroisse de Saint-Charles

William U. Chaffers, écuyer, un des juges de notre Seigneur La Reine, commissionné pour entretenir la Paix dans le District, Au Grand Connétable et tous autres Connétables, Officiers de Paix et autres officiers de notre dit Seigneur la Reine dans ledit district, et à tous et chacun d'eux, Salut.

Vu que Jean Blanchet, cultivateur, ci-devant de Saint-Charles, dans le comté de Richelieu et district susdit, se trouve accusé sous serment d'avoir usé des paroles séditieuses contre Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne, de s'être vanté d'avoir porté des armes contre Sa Majesté ou autres méfaits, avec l'intention d'empêcher les sujets de Sa Majesté assemblés à Saint-Charles de signer une adresse loyale.

Ces présents sont donc pour vous donner autorité et vous ordonner, ou à chacun de vous, au nom de Sa Majesté, d'arrêter incontinent et amener devant moi, ou quelque autre des Juges de Paix de Sa Majesté pour ledit district, le corps du dit Jean Blanchet, pour qu'il réponde à ladite accusation, et de plus, qu'il lui soit fait ce que de droit.

⁹ Jean Blanchet (1790-1867), menuisier, baptisé *Jean-Baptiste* Blanchet à Saint-Denis-sur-Richelieu, fils de Simon Blanchet et de Geneviève Normandin, a épousé (Saint-Charles-sur-Richelieu, 23 avril 1833) Louise Charron, veuve d'Abraham Bousquet. Vétéran de la guerre de 1812. Arrêté le 6 janvier 1838, libéré le 7 juillet 1838, moyennant un cautionnement de 1000 £. Inhumé à Saint-Hilaire de Rouville.

Donné sous mon seing et sceau à Saint-Césaire, ce 3^e jour de janvier 1838, en la première année du règne de Sa Majesté.

W^m U. Chaffers, J.P.



Édouard-Étienne Rodier à Silas Hathaway¹⁰

BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P₁/A,23

Mr. Hathaway
Swanton, Vt

Middlebury, 3rd January 1838

Know all men by these presents, that I Edward E. Rodier, do authorize, constitute and appoint Ludger Duvernay, Esq., my true and lawful attorney to ask, demand and sue for all monies and other debts and considerations, that may shall be due me from [Mr.] Hathaway, Esq., residing at the town of Swanton in the State of Vermont.

Edouard E. Rodier



Déposition d'Alexis Delphos¹¹

BAnQ, E₁₇, *Événements de 1837-1838*, N° 878

4 janvier 1838

Alexis Delphos, cultivateur, de Saint-Hyacinthe, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

¹⁰ La présente procuration contient aussi une lettre de Rodier à « Mr. Hathaway », de Swanton. Il s'agit sans doute d'un descendant du riche propriétaire terrien Silas Hathaway, surnommé Harry ou « le baron », qui habitait alors la maison ancestrale construite à Swanton vers 1810, transformée en taverne. *Sketches of early life in St. Albans, Vt.*, written by members of Bellevue Chapter, Daughters of American Revolution, Vermont, 1925. Ou encore un parent de Shadrach Hathaway (1778-1867), avocat à Swanton. HSV, p. 168.

¹¹ Alexis-Arthur Delphos (1811-1855), fils de Laurent Delphos et de Charlotte-Félicité Trottier/Desaulniers, de Varennes. Marchand à Saint-Hugues, A.A. Delphos a épousé (Saint-Hyacinthe, 11 février 1833) Élisabeth Archambault, fille d'Amable Archambault et de Marie-Anne Bourgeau. L'année de son décès, il était huissier à Saint-Hyacinthe.

Que, jeudi le 23 novembre dernier, une soixantaine de personnes armées se trouvaient réunies chez le D^r Thomas Bouthillier, dans le village de Saint-Hyacinthe, et étaient sur le point de partir pour se rendre au village Saint-Charles, d'après l'ordre qu'elles en avaient reçu du D^r Wolfred Nelson, de Saint-Denis, pour résister aux troupes qui venaient par Chambly.

Que ledit Thomas Bouthillier dit qu'il serait prudent, avant de partir, de demander au curé Édouard Crevier, de Saint-Hyacinthe, de donner l'absolution à tous ceux qui partaient. Que le capitaine Eusèbe Cartier, marchand, de Saint-Hyacinthe, qui était présent, dit qu'il allait demander au curé s'il voulait le faire et que, dans ce cas, il leur ferait signe de s'approcher du presbytère, vu qu'ils en étaient éloignés d'un ou deux arpents. Que, quelques minutes après, ledit Cartier, qui s'était rendu chez ledit curé Crevier, fit signe à ceux qui devaient partir pour Saint-Charles de s'approcher, ce qu'ils firent. Qu'alors ledit curé Crevier vint sur le balcon de sa maison (ledit Cartier étant à côté de lui) et, après avoir dit quelques mots que le déposant n'a pu entendre, il vit ledit curé Crevier faire avec sa main des signes que ledit déposant a compris être l'absolution qu'il donnait aux personnes qui partaient pour combattre. Que ledit curé Crevier avait les larmes aux yeux en ce moment. Qu'aussitôt ledit déposant ainsi que tous les autres sont partis pour se rendre à Saint-Charles.

Que ledit déposant s'est trouvé plusieurs fois présent à des conversations, qui ont eu lieu avant ledit jour 23 novembre dernier, entre ledit curé Crevier et ledit Thomas Bouthillier, où ce dernier prêchait la révolte et la résistance aux lois. Qu'il a, en ces occasions, toujours entendu dire audit curé Crevier qu'il ne fallait point s'écarter des lois, qu'en demandant des réformes elles seraient accordées parce que le gouvernement anglais était un gouvernement généreux, d'où le déposant conclut que ledit curé Crevier pouvait être sous l'influence de la crainte lorsqu'il a ainsi donné l'absolution.

Que ledit déposant était présent lorsqu'une quarantaine de personnes s'assemblèrent, l'été dernier, à Saint-Hyacinthe, pour faire un *charivari* à sir John Colborne qui était alors dans ce village. Que ledit Thomas Bouthillier était un des principaux chefs qui organisa ce *charivari*. Que ce fut lui qui suggéra les expressions dont on devait se servir envers sir John. Qu'il recommanda de faire beaucoup de bruit, de crier : « À bas Colborne, c'est un traître au pays », et plusieurs autres expressions dont ledit déposant ne se rappelle pas. Qu'alors, à la suggestion dudit Thomas Bouthillier, on se rendit chez M^{me} Dessaulles, où était Louis-Joseph Papineau, où on se mit à crier : « Hourra pour Papineau », qu'ensuite ces mêmes gens repassèrent chez sir John, où ils firent beaucoup de bruit et se servirent encore envers sir John d'épithètes très injurieuses.

Que le lendemain, ledit Thomas Bouthillier, Pierre Boucher de la Bruère, Eusèbe Cartier et une trentaine d'autres personnes achetèrent un mai qui fut planté, quelques jours après, devant l'église en l'honneur dudit Louis-Joseph Papineau. Que ce mai fut

surmonté d'un bonnet de liberté en fer-blanc ou en tôle, dont le modèle fut fourni par ledit Pierre Boucher de la Bruère.

Et ledit déposant ne dit rien de plus et a signé

A.A. Delphos

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 4 janvier 1838
P.E. Leclère, J.P.



Charles Gore à ?

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3989

Montreal, January 5th 1838

My Dear Sir,

I have this morning received your letter of the 3 Instant, and regret much that you have suffered so largely. Mr. Thompson *did not* tell me that the whiskey in Wolfred Nelsons *distillery* belonged to you. I understood from Mr. Thompson that he himself and a Mr. Deschambault were Mr. Nelsons partners, and would be the sufferers if the distillery was destroyed.

Mr. Thompson had every reason to believe [he] was deeply implicated and he was accompanied by a person of the name of Mason who, I believe, was firing from the large house against us in whole day. But from the circumstance of Thompson having a family and the situation he was in, I promitted him to depart without arresting him, but gave little belief to what he said, but have no recollection of his ever mentioning that the whiskey was your property, he appeared to wish to impress on me that *he* would be the sufferer and I pittied him *at the time*, but he has been now frequently in company with Mason, a person of bad character, and I am of opinion was also one of the defenders of the house, but under any circumstances I fear I could not have preserved the whiskey, even if I have been aware of it was your property.

The [] was close to the distillery and *loaded arms* were taken from the place and two loaded cannon were close to it, and it was there the rebels crossed our in great numbers from the other side and loaded. The excitement among the troops was very great from Mr. Weir's murder and the murder of the two wounded men by the people of St. Denis. I had the greatest difficulty in preserving the town from being burned to the ground, and altho' I had given the most positive orders that Wolfred Nelsons house should not be fired, as from the directions of the wind the rest of the place might take

fire, it was in flames shortly after I left and altho' it had been searched for powder and none found, a large quantity exploded when the fire reached the cellars. Notwithstanding the orders given, nothing could have saved Nelsons property. Besides the troops, there were many others who were determined that none of his property should escape, Nelson was looked in as the chief promoter in that district of the rebellion and the excitement against him could not be restrained.

I greatly grieve that you should be so great a sufferer, there has been grain taken to Montreal and sold by auction and there is still more there (at St. Denis), but the guns and ammunition taken in the premisses is much against it. But I shall be happy to aid you in any way in my power (consistent with any duty) in obtaining any indemnity for your property.

I am, &c.

(signed) Chs : Gore

(copy)



Proclamation de Martin Van Buren

The Burlington Free Press, vol. XI, n° 551, 12 janvier 1838

Washington, Jan. 5, 1838

Whereas information having been received of dangerous excitement on the northern frontier of the United States, in consequence of the civil war begun in Canada, and instructions having been given to the United States officers on that frontier, and applications having been made to the Governors of the adjoining States to prevent any unlawful interference on the part of our citizens in the contest unfortunately commenced in the British Provinces ; additional information has just been received that, notwithstanding the proclamations of the Governors of the States of New York and Vermont, exhorting their citizens to refrain from any unlawful acts within the territory of the United States ; and notwithstanding the presence of the civil officers of the United States, who, by my directions, have visited the scenes of commotion with the view of impressing the citizens with a proper sense of their duty, the excitement, instead of being appeased, is every day increasing in degree – that arms and munitions of war and other supplies have been procured by the insurgents in the United States – that a military force, consisting in part at least of citizens of the United States, had been actually organized, had congregated at Navy Island, and were still in arms under the

command of a citizen of the United States, and that they were constantly receiving accessions and aid.

Now, therefore, to the end that the authority of the laws may be maintained, and the faith of treaties observed, I, MARTIN VAN BUREN, do most earnestly exhort all citizens of the U. States who have thus violated their duties, to return peaceably to their homes ; and I hereby warn them, that any persons who shall compromit the neutrality of his Government by interfering in an unlawful manner with the affairs of the neighboring British Provinces, will render themselves liable to arrest and punishment under the laws of the United States, which will be rigidly enforced ; and, also, that they will receive no aid or countenance from their Government into whatever difficulties they may be thrown by the violation of the laws of their country, and of the territory of a neighboring and friendly nation.

Given under my hand at the city of Washington, the fifth day of January, A.D., 1838, and the sixty-second year of the Independence of the United States.

M. Van Buren
By the President
John Forsyth, *Secretary of State*



Eugène-Napoléon Duchesnois à Edmund Bailey O'Callaghan
BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 2518 ; mic. C-15790

E.B. O'Callaghan, Esquire
Daily Express Office
New York

Boston, 6 January 1838

My dear Sir,

Just arrived from Canada, after many travels and misery and not wishing to remain here doing nothing, I take the liberty of writing to you to know what is to be done for the good cause of our country and what plan we are to follow. The newspaper informed me of the successfull assembly you had in New York. The people here seems to be so very much in favor of our cause that I think you would to do right to come here and have a meeting here also.

Having been obliged to live in the woods for some time before I left Canada and consequently bring nothing new. Be so good as to write me how the state of things are and what prospect we have. Also inform me of Mr. Papineau and of our other

friends health and situation. Mrs. Papineau has been so very ill that she was despaired of, but was recovering and out of danger now I left.

Young Mr. Levesque is here with me. He had twelve hours in advance of me. Mr. La Fontaine is gone to England. I know not what to do...

I remain, Sir, your obt servt and friend.

E.N. Duchesnois



Louis-Guillaume Lévesque à Edmund Bailey O'Callaghan¹²

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 2519-2520 ; mic. C-15790

E.B. O'Callaghan, Esquire
Daily Express Office
New York

[Boston, 6 January 1838]

Dear Sir,

I take the liberty of asking you if it is certain that my good friend Hubert has been killed in the church of St. Eustache. I am very sorry of his death because I knew [him] particularly.

I thought that it was more prudent for me to leave Canada than to be put in goal, and God knows in what manner I would get out of it. The people of Boston are quite for the Canadian cause. Your presence here would perhaps encourage them more. Try and come.

Present my compliments to Miss Rodier and others.

I am, Sir, with respect your humble servant and sincere friend.

Ls G. Levesque

Direct your letters to :
The Eastern Stage House
Ann Street
Care of James Brown

¹² Sur le même feuillet que la lettre d'E.N. Duchesnois.



Déclaration d'Isaac Marchesseault¹³

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 885

Saint-Hyacinthe, 7 janvier 1838

Le sieur Isaac Marchesseault, citoyen du village de Saint-Hyacinthe, déclare sur son serment :

Que lui, ledit Isaac Marchesseault, aurait assisté à deux assemblées tenues à la salle du presbytère de la paroisse de Saint-Hyacinthe d'Yamaska, l'une le 17^e jour de novembre dernier, l'autre le 21 du même mois. Que là il aurait entendu monsieur Édouard Crevier, son curé, parler de politique et, bien loin d'avoir pu par ses discours exciter à la révolte ou approuver dans aucun acte de violence, il n'aurait pu qu'encourager à la paix et à la modération.

Que ledit monsieur Crevier aurait souvent représenté qu'il fallait relâcher quelque chose des demandes de la Chambre, ne pas demander si ardemment ni si immédiatement le redressement de tous les griefs, que d'ailleurs la requête du clergé pourrait probablement amener quelque heureux accommodement, enfin que les opinions de monsieur le curé plaisaient assez aux habitants paisibles, pour qu'il ait entendu plusieurs voix s'élever en sa faveur et dire : Parlez, Monsieur le curé, parlez ; nous aimons mieux entendre vos discours que les leurs.

J.I. Marchesseaut

Assermenté par devant moi
à Saint-Hyacinthe
le 7 janvier 1838
J. Benoît, J.P.



¹³ Jacob-Isaac Marchesseault (1782-1846), né à Saint-Antoine-sur-Richelieu, fils de Christophe Marchesseault et de Thérèse Larue, épousa (Saint-Hyacinthe, 17 juillet 1804) Marie-Angélique Demers, fille de Michel Demers et de M.J. Martin. Forgeron établi à Saint-Hyacinthe après son mariage. Un fils naît de cette union : Antoine-Isaac Marchesseault (1823-1851), né à Saint-Hyacinthe, décédé à La Nouvelle-Orléans le 30 août 1851.

Joseph Bélanger à Mgr Lartigue

ACEJ, *Saint-Esprit* ; Estelle Brisson [1982] : 311-312

Saint-Esprit, 7 janvier 1838

Monseigneur,

J'ai reçu aujourd'hui avant la grand-messe et avec beaucoup de respect et de reconnaissance la lettre de Votre Grandeur du 1^{er} janvier, et j'en ai profité pour annoncer à mes paroissiens les heureux souhaits que vous daigniez leur faire. J'ai aussi exhorté mes gens à signer une adresse de soumission à la Reine. Plusieurs s'y refusent par les mauvais rapports qu'on sème parmi eux. On leur dit que ceux qui signent sont enrôlés comme soldats, et qu'on les fera marcher ; que Papineau vient de l'Amérique avec 12 [à] 15 mille hommes, d'autres disent 80 mille. Enfin il n'y a pas d'absurdités qu'on ne sème partout. Quand le capitaine Rivet a fait le tour de sa compagnie, deux de ces malheureux les prévenaient de maison en maison, afin d'empêcher les miliciens de signer. Cependant il a réussi assez bien, puisqu'il a retiré 66 signatures ; et d'après l'annonce et l'instruction que j'ai faites aujourd'hui, les autres capitaines doivent faire le tour de leurs compagnies ces jours-ci.

Quant à la requête à la Reine, je la signe volontiers, reconnaissant qu'elle convient infiniment à tout égard, dans les circonstances présentes.

Monseigneur, pour les vœux de la nouvelle année, je prie Dieu de vous accorder la force et la santé dont vous devez avoir besoin au milieu de vos nombreuses considérables occupations, et je vous prie de vouloir bien m'accorder votre bénédiction.

Avant de fermer cette lettre, on vient de me dire qu'un nommé [], homme d'un caractère insurgeant et exalté, a dit dans l'église, d'une manière assez haute pour être entendu de ses voisins : « Non, je ne la signerai pas » en parlant de l'adresse à la Reine, que j'exhortais de signer à mes paroissiens. Cet homme s'est toujours montré rebelle dans toutes les affaires de paroisse, et je pense qu'il ne voudrait pas se soumettre, si on l'obligeait à quelques réparations.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

Joseph Bellanger, ptre



Pierre-Paul Démaray¹⁴ à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écr
New York
McKenzie Office

Keeseville, 8 janvier 1838

Mon cher ami,

J'ai reçu votre lettre du 2 courant. Je vois que vous n'avez pas compris ma lettre. Il est vrai que je l'ai écrite à la hâte ; voici donc la chose : ce journal dont je vous parle est un journal américain whig, pour la politique whig, et non pour la politique du Canada, parce que ces Messieurs veulent établir ainsi. Au lieu de faire les frais d'acheter une presse et caractères, ils préfèrent donner à un imprimeur *tant* pour imprimer leur papier. M. Barton¹⁵ me dit que si vous veniez ici au plus tôt, vous pourriez faire un marché avec eux et par là vous auriez les moyens de vous soutenir et faire marcher votre papier canadien.

Rien de nouveau, venez ici, n'y manquez pas.

Votre ami.

P.P. Démaray

Ce journal doit s'établir pour une Compagnie.

Le jeune Poirier est à New York, il est plus en état que moi de donner des nouvelles à O'Gradey. O'Gradey peut écrire à son frère qui est à Saint-Jean, B.C. ; son père est à Missisquoi Bay, marié avec M^{me} Titus la mère.



¹⁴ Pierre-Paul Démaray (1798-1854), né à Trois-Rivières, fils de Pierre *Démarest*, menuisier, et de Louise Patrie. Notaire en 1824 à Saint-Jean-sur-Richelieu. Après leur libération comme prisonniers de la cavalerie, sur le Chemin Chambly, Démaray et Davignon s'enfuirent aux États-Unis. Démaray se fixa à St. Albans, à Keeseville, puis à Plattsburgh. Revenu au pays il reprit sa profession de notaire le 9 mai 1841. DBC.

¹⁵ Caleb D. Barton, colonel.

Joseph Marcoux¹⁶ à L.T. Drummond
DAUM, P58-U8146, *Collection Baby*

Sault St-Louis 8 janvier 1838

Monsieur,

Ayant reçu une lettre d'un des prisonniers de Châteauguay, je vous l'envoie pour en faire l'usage que vous pourrez. Je ne connais point le signataire, je ne l'ai vu qu'une fois dans ma vie, c'est le jour où il est venu se faire prendre ici par les sauvages.

Comme j'ai couru de grands risques d'être pris et emprisonné, comme patriote ! dans nos derniers troubles, je ne me trouve nullement compétent à faire aucunes perquisitions en faveur des prisonniers, d'autant plus qu'ils ne sont point de ma paroisse. Tout ce que je sais, c'est que ces gens, au nombre de six, sont venus ici sans armes et sur la parole de quelques sauvages, pour faire la paix avec le village. Le commandant les a considérés comme rebelles et n'a pas cru devoir recevoir aucune proposition de leur part.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter une bonne année, et des forces en suffisance, pour ne pas succomber sous le poids des affaires de votre profession.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec considération et amitié votre très humble et obéissant serviteur.

Jos Marcoux, ptre



Déposition de Louis Lebeau
BA nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 25

Montréal, 9 janvier 1838

Louis Lebeau, journalier, de la paroisse de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'entre le mois de juin et juillet dernier, il fut sollicité par André Ouimet, écuyer, avocat, de cette ville, d'assister à une assemblée qui devait avoir lieu vers ce temps-là, à laquelle le déposant, d'après les sollicitations du dit André Ouimet, aurait assisté.

¹⁶ Joseph Marcoux (1791-1855), fils de Joseph Marcoux et de Marie Vallière. Ordonné prêtre à Québec en 1813. Curé à Caughnawaga (Sault-Saint-Louis) de 1819 à 1855. *DC*.

Que cette assemblée fut tenue chez un nommé Jacques Juillet, aubergiste, résidant dans la grande rue du faubourg Saint-Laurent de cette ville ; que le déposant fut enrôlé comme soldat et placé dans une section dont ledit André Ouimet était capitaine ou chef. Que pendant ladite assemblée, ledit André Ouimet lisait une gazette publiée en cette ville. Le déposant ignore le titre de ce papier. Et aussitôt que la lecture du dit papier fut faite, ils nommèrent leurs officiers. Les officiers qui furent nommés alors étaient James Feeny, aubergiste, de cette ville, comme premier lieutenant d'une des sections des Fils de la liberté, laquelle charge aurait été acceptée par ledit Feeny qui était là présent.

Les nommés Fournier auraient aussi été nommés officiers de cette société des Fils de la liberté, mais le déposant ne sait à quel grade, et ne dit rien de plus, et a déclaré ne savoir signer.

Louis x Lebeau

Assermenté à Montréal
devant moi, ce 9 janvier 1838
Henry Corse, J.P.



Déposition de Philippe Brousseau

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 97

L'Acadie, 9 janvier 1838

Philippe Brousseau, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, après avoir prêté serment sur les saints Évangiles, dépose et dit que le 16 de décembre de l'an dernier, M. L.M. Decoigne, notaire, résidant à Blairfindie, accompagné du capitaine Pierre Roy et du sieur Olivier Hébert, de ladite paroisse, aurait été chez ledit déposant et lui aurait conseillé de remettre entre les mains d'un des juges de paix de ladite paroisse les armes qu'il possédait.

Ledit déposant dit de plus que les personnes susmentionnées l'auraient invité à parcourir le district dans lequel il réside, afin de persuader les citoyens de suivre leur exemple, ce que ledit déposant aurait fait avec beaucoup de succès, et que c'est d'après cette invitation que lui, dit déposant, a ainsi conseillé lesdites personnes à remettre leurs dites armes respectives.

Philippe x Brousseau

Assermenté par devant moi
à Blairfindie, le 9 janvier 1838
L. Archambault, J.P.



Déposition de Denis Loupret

BAHQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 98

L'Acadie, 9 janvier 1838

Denis Loupret, écuyer, l'un des capitaines de milice de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, lequel après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit : que le 5 de novembre dernier, ayant assisté à une assemblée qui eut lieu à Saint-Athanase pour aviser à des moyens de conciliation entre les partis patriotes et constitutionnels, que de retour de cette assemblée, à Saint-Jean, le nommé Nelson Mott¹⁷ serait venu rencontrer le déposant dans la rue et lui aurait offert de lui remettre la commission qu'il tenait dans la milice, ce que le déposant refusa de faire.

Que ledit déposant se serait tenu avec les gens de L'Acadie qui avaient été à ladite assemblée tout le temps qu'ils restèrent à Saint-Jean, qu'il n'a vu aucun rassemblement vis-à-vis la demeure du dit Mott, à l'effet de lui demander sa commission. Que ledit déposant n'a entendu faire aucune menace au dit N. Mott qui peut lui donner lieu de craindre pour lui ni ses propriétés, et qu'il n'a été nullement question dans le cours de la journée de courir des charivaris à qui que ce fût.

Dit de plus ledit déposant que le 16 de décembre dernier, M. Louis-M. Decoigne, notaire, accompagné du capitaine Pierre Roy et du sieur Olivier Hébert, tous trois demeurant en la paroisse de Blairfindie, seraient venus chez lui, dit déposant, et l'invitèrent à remettre entre les mains de l'un des juges de paix de ladite paroisse, les armes à feu que je possédais, et me demandèrent de vouloir, en ma qualité de capitaine, parcourir ma compagnie afin de conseiller les gens à remettre leurs armes, ce que je fis immédiatement et avec succès. M. Decoigne manifesta alors le désir qu'il avait de voir l'accord et la paix se rétablir dans cette province.

Dépose de plus que pendant l'engagement qu'il y eut à Saint-Charles, en novembre dernier, le déposant a eu plusieurs occasions de voir ledit M. Decoigne chez lui, et qu'il n'a pris aucune part active dans la rébellion, sinon celle de la faire disparaître. Et ledit déposant ne dit rien de plus.

¹⁷ Nelson Mott (1801-1870), marchand, plus tard premier maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Denis x Louprêt

Assermenté par devant moi
à Blairfindie, le 9 janvier 1838
L. Archambault, J.P.



Déposition d'Olivier Hébert

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 99

L'Acadie, 9 janvier 1838

Olivier Hébert, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, après avoir prêté serment sur les saints Évangiles, dépose et dit que : le 5 novembre dernier, jour auquel eut lieu l'assemblée de Saint-Athanase, convoquée aux fins d'aviser aux moyens de conciliation entre les partis patriote et constitutionnel, lui, dit déposant, de retour de cette dite assemblée à Saint-Jean-Dorchester, y rencontra dans la rue un nommé Nelson Mott, marchand, du dit lieu, lequel lui dit qu'il avait une commission qu'il désirait remettre et la lui offrit.

Que ledit déposant lui aurait répondu qu'il ne prenait point de commission de qui que ce fût. Qu'alors ledit Nelson Mott lui demanda si parmi les personnes qui se trouvaient à Saint-Jean, il s'en trouvait quelqu'une qui parlait l'anglais. Que sur la réponse qu'il lui fit que MM. Ranger et Decoigne étaient dans Saint-Jean, cette journée-là, ledit Nelson Mott le pria de les aller chercher, ce qu'il fit. Qu'ils allèrent tous trois, accompagnés du capitaine Denis Loupret, chez le père du dit Nelson Mott, lequel tient une maison d'entretien public à Saint-Jean, qu'ils prirent quelques rafraîchissements pour lesquels M. Decoigne paya, qu'alors il vit ledit Nelson Mott frapper sur l'épaule du dit M. Decoigne et lui demander en même temps s'il voulait bien entrer dans un appartement voisin, qu'y étant entrés tous ensemble, M. Mott tira un papier de sa poche, l'offrit à M. Decoigne qui lui répondit que non. Qu'alors ils commencèrent une conversation en anglais que ledit déposant ne put comprendre.

Dépose de plus qu'il n'y a pas eu à sa connaissance aucun rassemblement chez M. Mott ce jour-là. Qu'il n'est pas à sa connaissance que personne eût demandé la commission de M. Nelson Mott, ni ne lui eût fait aucune menace. Et qu'il est disposé à croire que M. Mott a remis sa commission de son propre mouvement et sans y être forcé, du moins cette journée-là, l'ayant même avant cette époque-là offerte à lui, dit déposant.

Ledit déposant vit ensuite M. Decoigne écrire quelques lignes qu'il remit aussitôt à M. Mott. Dit et dépose de plus ledit déposant qu'il est à sa connaissance que ledit

M. Decoigne a persuadé les citoyens à remettre leurs armes et qu'il a contribué autant qu'il était en son pouvoir à faire renaître la paix en ladite paroisse et empêcher que les gens de cette paroisse prissent part à la rébellion. Et ledit déposant ne dit rien de plus.

Olivier Hébert

Assermenté par devant moi
à Blairfindie, le 9 janvier 1838
L. Archambault, J.P.



Déposition de Pierre Roy

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 100

L'Acadie, 9 janvier 1838

Pierre Roy, écuyer, l'un des capitaines de milice de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, après avoir prêté serment sur les saints Évangiles, dépose et dit que le 5 de novembre dernier, il aurait assisté à une assemblée tenue au village de Saint-Athanase, convoquée par des personnes d'opinions différentes dans la politique de cette province, aux fins d'aviser à un moyen de conciliation entre les deux parties.

Que de retour à Saint-Jean, le déposant se serait tenu tout le temps avec les citoyens de la paroisse de Blairfindie, qui avaient aussi assisté à ladite assemblée. Que pendant le cours de cette journée, ledit déposant n'a entendu aucunes personnes manifester le désir de demander les commissions des officiers de milice de ladite paroisse de Saint-Jean, qu'ayant ainsi suivi les personnes de L'Acadie tout le temps qu'elles sont demeurées à Saint-Jean, le déposant est positif à dire, du moins à sa connaissance, qu'aucun rassemblement ne se fût fait vis-à-vis la maison du nommé Nelson Mott à l'effet de lui demander sa commission dans la milice et qu'il n'a été nullement question, entre les personnes de L'Acadie qui étaient à Saint-Jean, ce jour-là, de courir aucun charivari à qui que ce fût, ni de causer aucun dommage à leurs propriétés.

Dit et dépose de plus que le 16 de décembre dernier, le déposant serait allé de compagnie avec MM. Louis-Mars Decoigne et Olivier Hébert, tous deux de L'Acadie, dans certaine partie de ladite paroisse, aux fins de concilier les citoyens de cette dite partie de la paroisse à remettre volontairement et de bon gré les armes à feu et autres qu'ils possédaient et de les déposer chez un des juges de paix de ladite paroisse.

Que ledit L.M. Decoigne aurait contribué, autant qu'il était en son pouvoir, à faire réussir le projet ci-dessus.

Dit de plus ledit déposant que ledit L.M. Decoigne n'a pris aucune part dans l'engagement qui eut lieu à Saint-Charles et qu'il n'a jamais pris les armes contre la Couronne, qu'au contraire il est à la connaissance parfaite du dit déposant, que ledit L.M. Decoigne a contribué à faire disparaître des rassemblements de gens armés et a persuadé les citoyens à demeurer tranquilles et à ne point prendre part à la rébellion. Et ledit déposant ne dit rien de plus.

Pierre Roy

Assermenté par devant moi
à Blairfindie, le 9 janvier 1838
L. Archambault, J.P.



Mandat d'arrestation contre Pierre-Denis Normand

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 589

Saint-Paul de Lavaltrie, 10 janvier 1838

Province du Bas-Canada, district de Montréal. – Barthélemy Joliette et Peter Charles Loedel, écuyers, juges de paix de Sa Majesté la reine Victoria, et deux de ses commissaires nommés pour administrer et faire prêter le serment d'allégeance à toutes et chacune des personnes maintenant dans ladite province du Bas-Canada.

À Antoine Peltier, huissier, résidant à Saint-Paul de Lavaltrie et à tous autres connétables, officiers de paix, &c, Salut.

Vu que Pierre-Denis Normand, maître d'école, de la paroisse de Saint-Paul de Lavaltrie, dans ledit district de Montréal, aurait été légalement sommé et requis de prêter le serment d'allégeance en présence des dits commissaires, et que lui ledit Pierre-Denis Normand aurait refusé de prêter ledit serment d'allégeance ; et vu que ledit Pierre-Denis Normand faisait partie d'une assemblée qui eut lieu ce jourd'hui en la maison du capitaine François Archambault de ladite paroisse de Saint-Paul de Lavaltrie, dans ledit district de Montréal, aux fins de prendre ledit serment d'allégeance, et que là et alors ledit Pierre-Denis Normand aurait pris la parole à ladite assemblée et aurait dit aux personnes présentes à ladite assemblée, que l'on n'était pas obligé de prêter le serment d'allégeance requis par lesdits commissaires, et que ce n'était pas la loi et que les autorités n'avaient pas le droit de l'exiger, et d'autres discours faux et trompeurs et calculés pour égarer et tromper ladite assemblée et l'empêcher d'exprimer son allégeance, tel que requis par lesdits commissaires.

Ledit Pierre-Denis Normand ayant par ses procédés susdits conseillé la désobéissance aux lois et à l'autorité du gouvernement de cette province, et empêché la totalité de ladite assemblée de prêter ledit serment d'allégeance, ladite assemblée ayant suivi ledit Pierre-Denis Normand aussitôt qu'il est sorti de la maison du dit capitaine François Archambault, sans vouloir prêter ledit serment.

En conséquence ces présentes sont pour vous ordonner au nom de Sa Majesté d'appréhender par corps ledit Pierre-Denis Normand et de l'amener par devant nous, pour être traité suivant la loi.

Donné sous nos seings et sceaux à Saint-Paul de Lavaltrie, le 10 janvier 1838, dans la première année du règne de Sa Majesté.

Peter Charles Loedel, J.P. et commissaire
B^{my} Joliette, J.P. et commissaire



Joseph Bélanger à Mgr Lartigue

ACEJ, *Saint-Esprit* ; Estelle Brisson [1982] : 312-313

Saint-Esprit, 10 janvier 1838

Monseigneur,

J'arrive de ma quête de l'Enfant-Jésus et je profite du moment pour donner à Votre Grandeur une connaissance des opinions de ma paroisse. Les gens disent tous qu'ils donnent leurs noms comme voulant demeurer pacifiques ; mais personne ne veut signer, c'est-à-dire mettre la main à la plume, pour aucune requête ou adresse quelconque, et les signatures en faveur du capitaine Rivet sont de ce genre, d'après les informations que j'ai prises.

Les plus sensés disent que n'ayant point pris part à la révolte, ils n'ont point de soumission à faire, d'ailleurs que le gouvernement étant sur le point de faire serment de fidélité, que c'est de troubler les habitants pour rien que d'exiger leurs signatures, et que même ce serait les épouvanter que de leur demander toutes ces choses à la fois.

En général il est aisé d'apercevoir que les esprits sont tournés à la révolte, et qu'il n'y a que la peur qui les retient pour le moment. Mon [] qui, dit-on, devait m'attaquer dans la quête, a été très poli et [ne] m'a témoigné aucun mécontentement.

[Joseph Bellanger, ptre]



Déposition de François Deranleau

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 96

L'Acadie, 10 janvier 1838

François Deranleau, écr, l'un des capitaines de milice de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, comté de La Prairie. Lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que le 16 de décembre dernier, le nommé François Ranger, marchand, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, se serait exprès transporté au domicile de lui, dit déposant, à l'effet de lui conseiller de remettre les armes qu'il avait en sa possession, entre les mains de l'un des juges de paix de Blairfindie. Et le pria en outre de vouloir bien faire le tour de sa compagnie aux fins de faire remettre les armes dont les gens de ladite compagnie pouvaient être munis. Et aussi afin de se réunir à la Couronne, de rester tranquilles et de ne plus s'occuper de politique.

Ce que le déposant se serait empressé de faire et de conseiller à tous ceux qu'il a vus depuis cette époque-là.

Dit et dépose de plus qu'en plusieurs occasions, il aurait entendu ledit M. Ranger manifester le désir qu'il avait de voir la paix, l'union et la tranquillité se rétablir en cette paroisse, et qu'il fallait se soumettre à la Couronne. Et ledit déposant ne dit rien de plus.

François x Deranleau

Assermenté par devant moi
à Blairfindie, le 10 janvier 1838
L. Archambault, J.P.



Déposition d'Amable Dupuis

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 125

Montréal, 10 janvier 1838

Amable Dupuis, cultivateur, de la paroisse de Saint-Édouard, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers le 19 novembre dernier, il était présent à une assemblée convoquée à Saint-Édouard par Robert Robitaille, marchand de ce lieu, aux fins de nommer et faire élire par le peuple des officiers de milice, pour remplacer

ceux commissionnés par le gouvernement. Que ledit Robert Robitaille présidait ladite assemblée ; qu'il dit qu'il fallait que les Canadiens se choisissent leurs officiers et se procurent des armes. Qu'il se fit nommer par l'assemblée colonel. Qu'il allait faire son possible pour emprunter de l'argent des habitants pour se procurer des armes.

Que ledit Robitaille dit à ladite assemblée qu'il croyait bien qu'il ne serait pas nécessaire de brûler une amorce pour se révolter, mais qu'il était bon de se préparer en cas de besoin.

Que plusieurs autres officiers furent nommés par ladite assemblée, tels que capitaines, lieutenants, enseignes et sergents. Que les noms de ces différents officiers furent presque tous suggérés par ledit Robitaille. Que ledit Robitaille s'est absenté de Saint-Édouard la nuit qui suivit ladite assemblée, sous le prétexte de chercher à se procurer des armes et que le déposant ne l'a pas revu depuis. Ledit déposant dit ne savoir signer.

Amable x Dupuis

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 10 janvier 1838
P.E. Leclère, J.P.



Édouard-Élisée Malhiot¹⁸ à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, P345/13 ; Pt/A,15

L. Duvernay, M.P.P.
ou L. Perrault, écr
Middlebury, State of Vermont
Vermont Hotel

(Reçue à St. Albans le 14 avril 1838)

¹⁸ Édouard-Élisée Malhiot (1812-1875), né à Saint-Pierre-les-Becquets, *Édouard-Élisée-Nicolas-Tolentin* Malhiot, fils de Michel-Reuben Malhiot et de Marie-Louise Demers. Étudiant en droit à Montréal. Grand Aigle des Frères Chasseurs en 1838. Émigre aux États-Unis après l'échec de la seconde insurrection. Il épousera (Alburgh Springs (VT), 5 septembre 1841) devant le rév. Mr. Wade, Harriet Anny Niles, fille aînée de Stephen Niles. L'époux Malhiot est dit alors de Paincourtville, Louisiane. Ce mariage est annoncé dans *L'Aurore des Canadas* du 11 septembre 1841. Malhiot a vécu à L'Assomption, Louisiane, avant de monter vers l'Illinois. Il décéda à Assumption, Illinois, le 11 août 1875.

Swanton Falls, 11 janvier 1838

Mon cher monsieur,

Voilà quinze jours que vous êtes parti et nous sommes encore sans nouvelles de vous ainsi que des dévoués amis du pays, qui sont dans les environs de Middlebury et qui doivent travailler pour la cause. Si vous vous rappelez, vous m'avez promis de m'écrire de temps en temps de ce qui se passait.

Nous [n']avons encore rien reçu, non pas que je veuille vous demander des plans, non mais seulement que vous communiquiez sans cachette, savoir s'il est certain que nous ferons des tentatives pour rentrer en Canada et si cela se fera dans ce mois-ci.

Vous pensez si c'est bien drôle dans le palais du capitaine Caine de ce temps ici, depuis plus de cinq semaines que je n'ai pas sorti sans nouvelles, et surtout dans un temps où les amis du Canada n'ont d'autre pensée que celle de retourner en Canada, et en chercher les moyens. Il y a ici un grand nombre de Canadiens qui sont venus avec Gagnon qui commencent à se démonter.

Il y a eu une grande assemblée à Swanton le 9, elle était nombreuse, les résolutions sont chaudes. M. Whittemore a fait un discours des plus violents. MM. Chartier, Brien et de Lorimier y étaient.

S'il vous était possible de me procurer un peu d'argent, vous me rendriez un grand service. Je vous assure qu'il faut avoir envie de venger les insultes faites à notre nation pour ne pas finir ses jours, voyant la position où je me trouve blessé depuis plus de cinq semaines, je ne marche pas encore, sans argent, sans harde, et sans aucun moyen de faire venir de l'argent. Mes hardes qui étaient de l'autre côté des lignes paraissent avoir été pillées par les Tories. Il y a six semaines que je n'ai pas payé ma pension. Qui sait si le capitaine Caine me paiera avant qu'il soit peu de temps ou le payer et qui est plus sans nouvelle, oh c'est démontant. Écrivez-moi donc un mot de la poste.

Mes amitiés à nos amis. Il allait y avoir une assemblée à St. Albans ces jours-ci.

J'ai l'honneur d'être avec respect votre très obéissant serviteur.

E. Malhiot



Jeremy Bentham Ryan¹⁹ à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 7-9

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

M. L. Duvernay
Swanton, Vt

Chelsea, Vt, 12th Jan. 1838

Sir,

Allow me to take the liberty of writing by a gentleman from this place, who has a quantity of powder and who wishes to find a purchaser, you may perhaps may make arrangements with him, that will be satisfactory to both parties and that being one of most necessary implements in the present contemplated *Wolf Hunt*. I have therefore in consideration of these things, thought proper to forward this line to you – hoping you will be able to secure, without much trouble, so necessary an article.

We had a very large assembly at this place last night – when the sympathy expressed by the people in our behalf did not end in mere words, they have come out in bright colors, declaring that they have a right to give, lend or sell to our people, whether here or at home, their muskets, lead, ball, etc., and will do it. Consequently we have good reason to suppose that the seed, sown here, will bring forth fruit to some good purpose. We have the promise of their 6 lb cannon, if we can make out to steal it and I think there will be no difficulty in that, seeing the guard upon the same, is in way large, nor very vigilant. Believe me, I have good reason for entertaining great expectations from the meeting held in this place.

We have not been idle, during our residence in Montpelier, as you have already heard from Mr. [Jean-Louis] Beaudry, we have continued our exertions in the same way, as you have already heard from him. It is therefore needless for me to particularise every manner in which we endeavor to further the Sacred Cause, in which our

¹⁹ Jeremy Bentham Ryan (1814-1858). À La Prairie, le 16 juin 1814, baptême de Pierre-Jérémie Ryan, né le 29 mai 1814, fils de John Ryan, marchand, et d'Elizabeth Towner. Ce fils aîné portera ensuite les prénoms de Jeremy Bentham (1748-1832), en l'honneur du philosophe radical anglais du même nom, père de l'utilitarisme et précurseur du libéralisme. Établi à New York en 1838-1840, J.B. Ryan est considéré comme un patriote radical. En août 1840, il succède à Hiram J. Thomas comme propriétaire et éditeur du journal *North American* publié à Swanton (VT). Correspondant de Duvernay, il signe ses lettres J.B. Ryan. Il épousera (Swanton, VT, 28 septembre 1841) H. Lea Hatch. *Swanton Town Records*, vol. 2, p. 321. J.B. Ryan sera maître à bord du *Rowland Hill*, navire qui transporte le courrier entre Montréal et Québec (*La Minerve*, 28 juillet 1845, p. 3). Le 17 février 1858 (Montreal Unitarian Messiah), « Burial of Jeremy Bentham Ryan of the city of Quebec, steamboat agent, died in Montreal on the fifteenth day of February 1858, buried on the seventeenth of February same year. »

leading men in the provinces and which it is the greatest honor to both of us, to be allowed to use our feeble exertions, in the righteous the Sacred Cause of opposing British misrule and British oppression in our native Country.

We return to Montpelier this afternoon, from which place we shall start for Hardwick²⁰ in this state, next Monday evening. On Tuesday evening at Barton²¹ and on Wednesday evening at Derby Line²², where as you already know is our destination, and let me express a hope that I shall hear from you on arrival or as soon as may suit your convenience.

Remember your promise and fulfil it. Remember me kindly to Mr. Beaudriau and desire him to write me, I should be most happy to hear from him and from every other friend to the cause in your place.

You will also be good enough to remember me kindly to all my friends and believe me yours, in haste.

J.B. Ryan



Déclaration de Joseph-Édouard Mignault²³

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 329

Saint-Antoine, 12 janvier 1838

Province du Bas-Canada. – Aujourd'hui le 12^e de janvier de l'année de Notre-Seigneur 1838, après-midi, est comparu par devant moi, Louis Guérout, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, Joseph-Édouard Mignault, écuyer, notaire public, demeurant au village de Saint-Denis, dans le comté de Richelieu, district susdit, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dit et déclare qu'il est et veut être à l'avenir un fidèle et loyal sujet de Sa Majesté, que vers le 22 novembre dernier, il reçut ordre de Wolfred Nelson, écuyer, d'agir comme quartier-maître à Saint-Denis sous son commandement, que comme tel il aurait agi pendant trois jours, après quoi il aurait laissé le village de Saint-Denis pour aller à Saint-Jude, où il serait demeuré depuis que le 29 décembre dernier, devant H. Lemoyne de Martigny, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté, il aurait prêté le serment d'allégeance, que

²⁰ Hardwick est une ville du comté de Caledonia, Vt.

²¹ Barton est une ville du comté d'Orleans, Vt.

²² Derby Line est aussi une ville du comté d'Orleans, Vt.

²³ Joseph-Édouard Mignault (1797-1878) fils de *Basile Migneau* et de Marie-Josephte Ledoux. Notaire de 1822 à 1876, il a épousé (Saint-Charles-sur-Richelieu, 17 octobre 1825) Libère Ménard, fille mineure de Pierre Ménard-Bellerose, marchand, et d'Angélique Georges-Jarry.

maintenant reconnaissant sa faute et son erreur, il en demande pardon à Dieu et Sa Reine, jurant et promettant de ne manquer de fidélité au gouvernement britannique à l'avenir, et de ne cesser de prier pour la santé et bénédiction de Sa Majesté et de ses armes. Et ne dit rien de plus et le déposant a signé après lecture faite.

Jos. E. Mignault

Assermenté par devant moi
ce jour à Saint-Antoine
treize février (!) 1838
L. Guérout, J.P.



James Cuthbert à Stephen Walcott

BAC, RG4, A1, vol. 530, p. 144

To S. Walcott Esqr
Civil Secretary &c.
Quebec

Berthier, 13th Jan^y 1838

Sir,

Waiting for an answer to my last communications, I have not yet commenced the duties of a commissioner for administering the oath of allegiance, and the more I have reflected on the subject and mode of doing it, the more am I convinced of the necessity of calling upon every body indiscriminately to fulfill that State duty.

The immediate object of this, my third letter, is to receive the sanction of His Excellency the Governor in chief for so doing.

I have the honor to be, Sir, your most obedient humble servant.

James Cuthbert



Déposition de Pierre Roy

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 102

L'Acadie, 13 janvier 1838

Par devant Laurent Archambault, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, résidant en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, est comparu Pierre Roy, écuyer, l'un des capitaines de milice résidant en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie susdite, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que dans le courant de l'été dernier, il y a eu un exercice pour apprendre le maniement des armes et que M. François Ranger, marchand, de ladite paroisse de Blairfindie, lui aurait souvent demandé que ça lui ferait plaisir de voir ledit déposant se joindre à eux qui devraient, pour quand le nombre se serait assez multiplié, faire application à Son Excellence à l'effet d'obtenir des armes, et que s'il arrivait quelques troubles, ils seraient plus utiles au gouvernement et que les gens qui connaissent le maniement des armes obtiennent des places préférablement à ceux qui ne le connaissent point. Et que si le gouvernement n'avait pas besoin d'eux, ce serait toujours, disait-il, un honneur à la paroisse d'avoir une compagnie dans les processions, sans armes, tel que fait monsieur de Bleury.

Dépose de plus que depuis l'assemblée de Saint-Charles, il aurait souvent eu occasion de converser avec ledit M. Ranger et que ce dernier ne lui aurait aucunement parlé de se révolter contre le gouvernement britannique, qu'au contraire il lui a souvent manifesté le désir qu'il avait de voir la paix et la soumission se rétablir en cette dite paroisse. Et ledit M. Ranger a fait tout ce qui était en son pouvoir aux fins de disperser des rassemblements de gens armés.

Dépose et dit de plus ledit sieur déposant qu'il est à sa parfaite connaissance que ledit M. Ranger a fait des démarches pour persuader les citoyens à remettre leurs armes, de se tenir tranquilles et de garder la paix, et qu'il n'est pas à sa connaissance que ledit M. Ranger ait incité les gens à s'armer contre le gouvernement. Et ledit déposant ne dit rien de plus.

Pierre Roy

Assermenté par devant moi
à Blairfindie, le 13 de janvier 1838
L. Archambault, J.P.



Édouard-Martial Leprohon²⁴ et Alexis Laframboise²⁵ à Stephen Walcott

BAC, RG4, A1, vol. 530, p. 143

S. Walcott, écr
Secrétaire provincial

Montréal, 13 janvier 1838

Monsieur,

Croyant qu'il est de notre devoir de rapporter à Son Excellence les discours qui ne tendent qu'à déprécier son administration, comme gouverneur en chef de cette province, nous vous envoyons un affidavit des paroles qu'aurait prononcées M. Benjamin Hart. Ces paroles nous ont paru injurieuses, non seulement envers le représentant de Sa Majesté, mais aussi envers nous, comme loyaux et fidèles sujets du gouvernement de Sa Majesté en cette province.

Nous avons l'honneur d'être vos très humbles et obéiss. serviteurs.

E.M. Leprohon
Alexis Laframboise



Déclaration d'Alexis Laframboise

BAC, RG4, A1, vol. 530, p. 141

Montréal, 13 janvier 1838

Je, Alexis Laframboise, un des magistrats de cette ville, résidant en la cité de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que jeudi, le 11 du présent mois, étant dans la chambre des greffiers de la paix, M. E.M. Leprohon entra dans ladite chambre, vers les quatre heures de l'après-midi. En entrant, il s'adressa à M. Benjamin Hart qui lisait un *papier-nouvelles* et lui demanda :

²⁴ Édouard-Martial Leprohon (1790-1859), né à Montréal, fils de Jean-Philippe Leprohon et de Marguerite Parent, a épousé (Chambly, 11 mai 1814) Marie-Anne-Louise Lukin, fille de David Lukin, marchand, et de Louise Boucher de Niverville. Inspecteur de potasse, juge de paix, magistrat.

²⁵ Alexis Laframboise (1793-1862), marchand à Montréal, fils d'Alexis-Joseph Laframboise et de Marie-Josephte Adhémar, a épousé (Montréal, 21 novembre 1820) Lucie-Angélique Cotté. Père de Maurice Laframboise, avocat, qui épousera Rosalie-Eugénie Dessaulles en 1846.

– Quelle nouvelle ?
Que M. B. Hart répondit à M. Leprohon :
– Ce papier dit qu'il y a eu une correspondance entre le colonel MacNab et le maire de Buffalo, demandant à ce que Navy Island ne fût pas attaquée, jusqu'à ce qu'il eût vu les officiers qui étaient sur cette île pour qu'ils rendissent les armes prises du gouvernement américain.

Alors M. Hart me remit le papier qu'il venait de lire entre mes mains, et dit à M. Leprohon :

– Mais il y a une autre glorieuse nouvelle, qui nous apprend que lord Gosford est rappelé ; et que tous bons sujets devraient s'en réjouir et qu'il n'y avait que des rebelles qui ne seraient pas de cette opinion-là.

Après quelques paroles qui se dirent entre M. Leprohon et M. Hart, M. Leprohon adressa de nouveau la parole à M. Hart et lui demanda s'il persistait à dire qu'il n'y avait que des rebelles qui pouvaient encore désirer la présence de lord Gosford comme gouverneur en chef de cette province. À quoi M. Hart répondit, dans les termes les plus forts, qu'il persistait à le dire. Et ne dit rien de plus.

Alexis Laframboise

Austin Cuvillier, J.P.



Déposition d'Édouard-Martial Leprohon

BAC, RG4, A1, vol. 530, p. 143

Montréal, 13 janvier 1838

Je, soussigné, Édouard-Martial Leprohon, résidant en la ville de Montréal, et un des magistrats de ce district, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que jeudi, le 11 du présent, vers les quatre heures de l'après-midi, étant allé à l'office de la police, je rencontrai alors, dans la chambre des greffiers de la paix M. Benjamin Hart, magistrat dernièrement nommé, qui lisait un *papier-nouvelles*. Que je me suis adressé au dit Benjamin Hart en lui demandant :

– Quelle est la nouvelle ? Expliquez-la-moi (car le papier qu'il lisait était écrit en langue anglaise).

À quoi il me répondit que c'était à l'égard des offres qu'avait fait faire le maire de Buffalo, dans les États-Unis, à M. MacNab, avant que ce dernier attaquât Navy Island, dans le Haut-Canada.

Je lui répondis que j'avais déjà entendu dire cela.

– Eh bien, dit-il, il y a une autre glorieuse nouvelle : c'est le rappel de lord Gosford, comme gouverneur de cette province. Tous les bons sujets de Sa Majesté doivent s'en réjouir, et il n'y a que des rebelles qui n'approuveront pas ce rappel.

À quoi je répondis que je regrettais d'apprendre une semblable nouvelle, que lord Gosford n'avait cherché qu'à faire du bien dans ce pays, qu'il avait pu être trompé et que je ne croyais pas un semblable rapport ; que je gagerais quelque chose que cette nouvelle de son rappel était fausse.

Qu'alors M. John Shuter intervint et me dit d'un ton irrité qu'il gagerait six guinées qu'à cette date lord Gosford n'était plus le gouverneur de cette province.

Et M. Benjamin Hart m'offrit le même défi ; que je répondis à ces deux messieurs, puisqu'ils paraissaient si certains du rappel du lord Gosford, c'est qu'il fallait qu'ils eussent reçu des nouvelles bien particulières à ce sujet, et que je ne gagerais rien en conséquence d'une certitude si bien marquée de leurs parts.

Puis, m'adressant à M. Hart en particulier, je lui dis :

– Eh bien, M. Hart, persistez-vous à dire qu'il n'y ait que des rebelles qui puissent encore désirer que lord Gosford demeure comme le gouverneur de cette province ?

À quoi il me répondit :

– Oui, je le dis encore.

Ledit Benjamin Hart me répondit avec les termes les plus durs et m'a paru témoigner le plus grand mépris envers le digne représentant de Sa Majesté en cette province. Et le déposant ne dit rien de plus.

E.M. Leprohon

P. de Rocheblave, J.P.



Joseph-Olivier Archambault à Mgr Lartigue
ACEV, Saint-Timothée

Saint-Timothée, 15 janvier 1838

Monseigneur,

J'ai donné connaissance à la paroisse de votre désir quant à faire signer une adresse à Sa Majesté ; mais j'ai été bien étonné de voir les principaux et toute la paroisse, bien peu excepté, se soulever contre de semblables mesures, éclater même en injures et contre le clergé qui cherche ses intérêts, il n'y a plus pour moi rien à faire ici, on ne veut rien croire de tout ce que l'on dit comme venant de la part de nos supérieurs, la

gangrène a perdu tout le peuple, on ne veut pas comprendre le mandement, on revient sur le *Te Deum*, on se rit de tout, excepté Papineau. Je ne sais ce qui peut leur mettre cela en tête. On croit qu'il n'y a plus de loi pour punir les coupables, on se croit tout permis. Je ne sais plus comment les prendre, ils paraissent avoir entièrement perdu confiance, si jamais ils se sont fiés à leur supérieur, dans toutes mes instructions, je n'ai cherché qu'à leur montrer l'obligation d'écouter l'Église, c'est inutile. Quel est le parti que l'on doit prendre ? Ils ne le croient pas ; que faire ? ils approuvent le mal et le font, et veulent recevoir ainsi les sacrements. On me trouve sévère à l'excès, parce que l'on exige la foi et la soumission aux supérieurs.

Veuillez donc, s'il vous plaît, me diriger dans la conduite que je dois tenir à leur égard, afin de ne pas manquer à mon devoir, en instruisant des ignorants incrédules. Je suis même menacé, par quelques mauvaises personnes, d'être frappé et tiré si je parle encore contre la révolution. Voilà à peu près où j'en suis dans une immense paroisse où je suis venu purement par obéissance ; je ne crois plus pouvoir y faire quelque bien : il faut trop les flatter, et moi je [ne] suis pas flatteur, les choses ne peuvent s'accorder, si Votre Grandeur ne me suggère quelque moyen prompt et efficace.

Je suis, Monseigneur, avec toute la soumission possible, votre très humble serviteur.

Jos. Ol. Archambault, ptre



Joseph-Narcisse Cardinal à Louis Perrault

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 2550-2552 ; mic. C-15790

M. Louis Perrault
Middlebury, Vt

Fort Covington, N.Y., 15 janvier 1838

Mon cher monsieur,

Ce village est le refuge de plusieurs réfugiés canadiens pleins de zèle et de dévouement pour la cause sacrée de la patrie, qui désirent ardemment de savoir si les messieurs du Canada qui sont dans l'État de Vermont ont obtenu des secours suffisants pour tenter prochainement une rentrée dans notre pays.

J'ai écrit à cet effet plusieurs lettres au D^r Côté et une au général Brown qui ne m'ont encore fait aucune réponse.

Nous sommes ici dans l'attente de ce jour heureux et disposés à faire tous les sacrifices possibles pour le gain de la cause. Les Américains des environs sont aussi des mieux disposés en notre faveur. Mais il est à craindre que la lenteur de nos actions n'ait l'effet de ralentir leur zèle.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien me communiquer, par la prochaine poste, le plan que les patriotes se proposent de suivre et nous informer si nos humbles efforts ne pourraient être unis aux vôtres. Croyez que nous agissons avec la plus parfaite circonspection et n'ayez aucune crainte de nous confier tout ce que vous savez. Si vous connaissez la résidence de M. Papineau vous nous obligerez infiniment de nous l'apprendre.

Je suis, Monsieur, votre très humble et obt. serviteur.

J.N. Cardinal



Déposition de Charles Gouger²⁶

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 586

Saint-Paul de Joliette, 15 janvier 1838

District de Montréal, comté de Berthier. – Par devant moi, Barthélemy Joliette, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour la province du Bas-Canada, est comparu Charles Gouger, aubergiste à Saint-Paul, dans le district de Montréal.

Lequel, sous serment prêté sur les saints Évangiles, dit et dépose que mercredi le 10 de janvier, présent mois, Antoine Peltier, huissier de la Cour du banc du roi, serait entré dans sa maison, accompagné de son recors²⁷ Bénoni Perrault, pour là et alors appréhender par corps le nommé Pierre-Denis Normand, maître d'école, de ladite paroisse, qui se trouvait dans la maison du déposant, avec un grand nombre de personnes qui avaient refusé de prendre le serment d'allégeance.

Et ledit huissier, après avoir communiqué au dit Pierre-Denis Normand le *warrant* qu'il avait contre lui, ledit huissier aurait fait prisonnier ledit Pierre-Denis Normand, qui se serait refusé de suivre ledit huissier.

Et les nommés Éloi Sire dit Croqué, cultivateur à Saint-Hilaire, Joseph Prudhomme et Joachim Dolbec dit Bélair, de ladite paroisse de Saint-Paul, étant là et alors

²⁶ Charles Gouger (1799-1855), né à Saint-Paul de Joliette, fils de Jean-Baptiste Gouger et d'Agathe Beaudoin, a épousé (Saint-Paul de Joliette, 20 mai 1828) Sophie Perrault, fille mineure de défunt André Perrault et d'Élisabeth Blanchard.

²⁷ Recors : officier de justice qui accompagne l'huissier.

présents lors de l'arrestation du dit prisonnier, se seraient tous ensemble opposés par la force à ce que ledit huissier Peltier emmenât ledit prisonnier Pierre-Denis Normand, et que lesdits Éloi Sire, Joseph Prudhomme et Joachim Dolbec dit Bélair auraient dit qu'ils garderaient ledit prisonnier avec eux, qu'ils le défendraient et que personne ne l'emmènerait.

De manière qu'il a été impossible au dit huissier Peltier et à son recors d'exécuter ledit *warrant*.

Craignant pour leur vie, ils se sont retirés, voyant qu'il y avait un grand nombre de personnes chez le déposant qui paraissaient bien disposées de soutenir et garder le prisonnier susmentionné, ces personnes ajoutant que l'huissier ferait bien mieux de se retirer, parce qu'il n'emmènerait pas le prisonnier, et de ne pas revenir pour le chercher parce qu'ils le défendraient et qu'il ne l'emmènerait pas, et autres discours montrant leur rébellion à justice.

Le déposant ajoute qu'il a conseillé à l'huissier susdit (voyant qu'il ne pouvait obtenir mains fortes) de se retirer parce qu'il craignait qu'il arrivât quelque accident dans sa maison et pour prévenir quelque malheur dans sa maison, le déposant craignant pour la sûreté de l'huissier.

Charles Gougé

Affirmé par devant moi
à Saint-Paul le 15 janvier 1838
B^{my} Joliette, J.P.



Déposition de Bénoni Perrault²⁸

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 588

Saint-Paul de Joliette, 15 janvier 1838

District de Montréal, comté de Berthier. – Par devant moi, Barthélemy Joliette, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour la province du Bas-Canada, est comparu Bénoni Perrault, maître chantre, de la paroisse de Saint-Paul, dans ledit district de Montréal.

Lequel sous serment prêté sur les saints Évangiles, dit et dépose que mercredi le 10 de janvier présent mois, ayant été requis comme recors d'Antoine Peltier, huissier

²⁸ Bénoni Perrault (1790-1873), né à Saint-Paul de Joliette, fils de Jean-Baptiste Perrault et de Louise-Marie-Amable Laperche, a épousé (Saint-Paul de Joliette, 10 février 1823) Marguerite Rivet, fille d'Alexis Rivet et de Louise-Agathe Desmarais.

de la Cour du banc du roi, ils seraient entrés tous deux dans la maison de Charles Gouger, aubergiste en ladite paroisse de Saint-Paul, et là et alors ledit Antoine Peltier, huissier, aurait rencontré le nommé Pierre-Denis Normand, maître d'école, de ladite paroisse de Saint-Paul, et lui aurait communiqué un *warrant* qu'il avait contre lui et l'aurait à l'instant fait prisonnier pour et au nom de Sa Majesté ; mais que ledit Pierre-Denis Normand, après avoir été fait prisonnier comme susdit, il se serait refusé de suivre l'huissier en question ; et les nommés Éloi Sire dit Croqué, cultivateur à Saint-Hilaire, Joseph Prudhomme et Joachim Dolbec dit Bélair, de ladite paroisse de Saint-Paul, étant là et alors présents dans la maison du dit Charles Gouger, se seraient tous opposés par la force à ce que ledit huissier Peltier emmenât ledit prisonnier Pierre-Denis Normand, et que lesdits Éloi Sire, Joseph Prudhomme et Joachim Dolbec dit Bélair auraient dit qu'ils garderaient le prisonnier avec eux, qu'ils le défendraient et que personne ne l'emmènerait.

De manière qu'il a été impossible à l'huissier d'exécuter ledit *warrant*.

Et ledit huissier ainsi que le déposant en sa qualité de recors craignaient pour leur vie, pourquoi ils se sont retirés, voyant qu'il y avait un grand nombre de personnes dans ladite maison du dit Charles Gouger qui paraissaient bien disposées de soutenir et garder le prisonnier susmentionné, disant que l'huissier ferait bien mieux de se retirer parce qu'il n'emmènerait pas le prisonnier, et de ne pas revenir pour le chercher parce qu'ils le défendraient et qu'il ne l'emmènerait pas, et autres discours montrant leur rébellion à justice.

Et a signé après lecture.

Bénonie Perrault

Affirmé par devant moi
à Saint-Paul le 15 janvier 1838
B^{my} Joliette, J.P.



Déposition de François Mallet²⁹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 164

Montréal, 15 janvier 1838

François Mallet, cultivateur, de la paroisse de la Pointe-Claire, étant dûment assermenté sur les saints Évangiles, dépose et dit que l'automne dernier, pendant la rébellion dans le sud, à Saint-Charles et Saint-Denis, le déposant étant chez le nommé Léon Charlebois, aubergiste, de ladite cité de Montréal, il aurait entendu dire au dit Charlebois que si les habitants eussent suivi ses conseils, ils auraient eu des forces pour se combattre avec les troupes ; en ayant souscrit seulement une douzaine de sols par dimanche, ils auraient formé une somme assez considérable pour acheter des armes et munitions.

Que le déposant aurait toujours été loyal et fidèle sujet de Sa Majesté et aurait en conséquence de ceci souvent été insulté et injurié par ledit Charlebois.

François x Mallet

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 15 janvier 1838
B. Hart, J.P.



Déposition d'Amable Brisebois

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 165

Montréal, 15 janvier 1838

Amable Brisebois, cultivateur, de la paroisse de la Pointe-Claire, après serment dûment prêté, dépose et dit que dans le cours de juin dernier, en revenant du marché de Montréal, le nommé Léon Charlebois, aubergiste, de Montréal, sollicita et donna des conseils et avis séditieux et révolutionnaires contre le gouvernement britannique, ledit Léon Charlebois disant au déposant alors qu'il fallait aider le parti révolutionnaire qui existait alors à la Pointe-Claire susdite, en fournissant et contribuant avec d'autres de bonne volonté à fournir tout argent nécessaire pour acheter de la poudre, des balles,

²⁹ François Mallet/Malette (1799-1864), fils de Guillaume Mallet et de Véronique Pilon, a épousé (Pointe-Claire, 26 septembre 1820) Marie Pilon, fille mineure d'Amable Pilon et de Marie Charlebois. A été aubergiste à Sainte-Anne du bout de l'Île ; inhumé à Pointe-Claire le 25 juillet 1864.

fusils et autres choses nécessaires, pour mettre ledit parti rebelle en état, au premier moment, de sortir et de combattre contre le gouvernement britannique.

Par les mauvais conseils ainsi reçus, ledit déposant s'était même *encliné* du côté révolutionnaire. Que le déposant [n']a rien de plus et a déclaré ne savoir signer.

Amable x Brisebois

Assermenté par devant moi
à Montréal, ce 15 janvier 1838
B. Hart, J.P.



Déposition d'Antoine Peltier³⁰

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 587

Saint-Paul de Joliette, 16 janvier 1838

District de Montréal, comté de Berthier. – Par devant moi, Barthélemy Joliette, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour la province du Bas-Canada, est comparu Antoine Peltier, l'un des huissiers de la Cour du banc du roi, susdit district de Montréal, résidant à Saint-Paul, dans le district susdit.

Lequel, sous serment prêté sur les saints Évangiles, dit et dépose que mercredi le 10 de janvier, présent mois, accompagné de son recors Bénoni Perrault, ils seraient entrés dans la maison de Charles Gouger, aubergiste, en ladite paroisse de Saint-Paul, pour là et alors appréhender par corps le nommé Pierre-Denis Normand, maître d'école, de ladite paroisse de Saint-Paul, qui se trouvait dans la maison dudit Charles Gouger avec un grand nombre de personnes qui avaient refusé de prendre le serment d'allégeance ; et ledit déposant ayant communiqué au dit Pierre-Denis Normand le *warrant* qu'il avait contre lui, le déposant aurait immédiatement pris et appréhendé par corps ledit Pierre-Denis Normand, qui se serait refusé de se livrer au déposant et à son dit recors.

Et les nommés Éloi Sire dit Croqué, cultivateur à Saint-Hilaire, Joseph Prudhomme et Joachim Dolbec dit Bélair, de ladite paroisse de Saint-Paul, étant là et alors présents lors de l'arrestation du dit Pierre-Denis Normand, se seraient tous ensemble opposés par la force à ce que le déposant emmenât ledit prisonnier Pierre-Denis Normand.

³⁰ Antoine Pelletier (1810-1845), huissier, époux d'Émérence Locas.

Et que lesdits Éloi Sire, Joseph Prudhomme et Joachim Dolbec dit Bélair auraient dit qu'ils garderaient ledit prisonnier avec eux, qu'ils le défendraient et que personne ne l'emmènerait.

De manière qu'il a été impossible au déposant et à son recors d'exécuter ledit *warrant*.

Le déposant, voyant qu'il y avait un grand nombre de personnes dans ladite maison qui approuvaient et soutenaient lesdits Pierre-Denis Normand, Éloi Sire, Joseph Prudhomme et Joachim Dolbec dit Bélair, dans la rébellion à justice ci-dessus mentionnée, et le déposant craignant pour sa vie, d'après les menaces qui lui étaient faites par les susnommés et autres, a été dans la nécessité de se retirer avec son recors sans pouvoir mettre ledit *warrant* à exécution.

Et les susnommés ont dit au déposant de se retirer immédiatement parce qu'il n'emmènerait pas ledit prisonnier et qu'il n'avait pas besoin de revenir pour prendre le susdit prisonnier parce qu'ils le garderaient et défendraient, montrant tous ensemble qu'ils étaient déterminés de s'opposer à l'exécution des lois et de la justice.

Et le déposant a signé après lecture.

Antoine Peltier, HBR³¹

Affirmé par devant moi
à Saint-Paul, le 16 janvier 1838
B^{my} Joliette, J.P.



Déposition d'Isidore Fortier contre Ferréol Pelletier et John McDonell
Collection Denis Saint-Martin, Sorel

17 janvier 1838

Sainte-Scholastique. – L'an 1838, le 17 janvier, par devant moi, juge de paix soussigné, est comparu Isidore Fortier, cultivateur, de Sainte-Scholastique, qui après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers le commencement de novembre le déposant fut envoyé avec le nommé François Danis, vendeur d'horloges, et ensuite un des plus fameux capitaines à Saint-Eustache, à Montréal, pour acheter des armes, qu'ils avaient un écrit de M. Girod à un avocat à Montréal, qu'ils croient être M. La Fontaine, mais que ce monsieur n'étant pas chez lui, nous fûmes chez le D^r O'Callaghan, qui ne voulut pas remuer mais nous donna une lettre pour un autre

³¹ HBR : huissier du banc du roi.

avocat que je pense être M. John McDonell, qui nous encouragea et nous dit qu'il ferait son possible pour nous faire avoir des armes. Il nous laissa alors chez lui et nous dit de l'attendre. Après quelque temps, il revint et nous envoya chez Gauthier, qui tient quincaillerie au Marché neuf, qui nous envoya à trois ou quatre portes de chez lui à un magasin de fer où nous eûmes onze fusils qui furent presque tous distribués à ceux qui en avaient besoin. J'étais au feu à Saint-Eustache et j'appartenais à la Compagnie commandée par Ferréol Pelletier qui traversait la rivière lorsque le premier coup de canon fut tiré. J'étais à l'assemblée chez les Masson lorsque l'on fit élection de magistrats. M. Girouard avait convoqué l'assemblée et y fit un discours, ainsi que le D^r Masson et Chénier, le docteur ; et Laurent Thècle était président. Et le déposant a déclaré ne savoir signer.

Assermenté devant moi le jour et an susdit.

Js Snowdon, J.P.



Déposition de Jean-Baptiste Bissonnette

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 101

L'Acadie, 18 janvier 1838

Jean-Baptiste Bissonnette, cultivateur, demeurant en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'il est à sa parfaite connaissance que MM. L.M. Decoigne, notaire, et F. Ranger, marchand, tous demeurant en ladite paroisse de Blairfindie, n'ont pris aucune part, soit directe ou indirecte, à l'engagement qui s'est donné à Saint-Charles en novembre dernier, et qu'ils n'ont pris les armes en aucune manière quelconque ; qu'au contraire il est positif à dire qu'eux dits MM. Decoigne et Ranger ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour faire renaître la paix, et qu'ils ont pris tous les moyens pour empêcher les gens de L'Acadie de s'unir à d'autres personnes qui voulaient attaquer Saint-Jean, lorsque les troupes étaient allées à Saint-Charles.

Dépose et dit de plus que dans le courant de novembre dernier, lui dit sieur déposant, se serait rencontré avec MM. Decoigne et Ranger, Tilly Rice, Pierre Roy, écuyers, et le sieur Olivier Hébert, lesquels susnommés cherchaient quels moyens prendre pour arrêter et faire disparaître des rassemblements de gens armés, lesquels gens étaient soupçonnés de vouloir essayer de prendre Saint-Jean. Lesquels dits MM. Decoigne et Ranger lui auraient demandé, à lui dit déposant, s'il voulait aller les faire disperser, ce que ledit sire déposant refusa, sous prétexte qu'il n'avait pas assez

d'influence pour les arrêter. Qu'alors lui dit M. Ranger se serait résolu d'y aller lui-même, pour leur dire qu'ils n'auraient point de secours de la paroisse, qu'ils feraient bien mieux d'abandonner leur projet et de retourner chacun chez eux, lesquelles raisons ledit déposant croit que ledit M. Ranger a proférées en outre et que le rassemblement se serait dispersé.

Dit de plus ledit déposant qu'il a eu occasion de converser souvent avec lesdits MM. Decoigne et Ranger et qu'il a de bonnes raisons de croire que ce n'était point leur intention de prendre les armes pour renverser le gouvernement britannique. Que lesdits MM. Decoigne et Ranger lui ont souvent communiqué le désir qu'ils avaient de voir la paix et l'union se rétablir. Et ledit sieur déposant ne dit rien de plus. Ainsi que Dieu me soit en aide !

J. Bte Bissonnette

Affirmé par devant moi
le 18 janvier 1838
L. Archambault, J.P.



Déposition de François Brière

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 597

Terrebonne, 20 janvier 1838

François Brière, menuisier, de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines, déclare qu'hier il se serait rencontré avec Louis Dubois, forgeron, du même lieu, et que ledit Dubois aurait commencé par lui dire :

– Il sort beaucoup d'effets de la ville. Voilà les Américains qui viennent ; tous ces gens-là vont sauter (en parlant de la portion du peuple vouée au gouvernement). Aussitôt qu'ils seront arrivés, nous les chasserons du pays, cette canaille, cette crasse.

Et il aurait continué à dire :

– Comme voilà nos prêtres et nos évêques qui prêchent contre la révolte. Pour moi, je n'obéirai ni aux prêtres, ni aux évêques, ni à la reine. J'aime mieux que mon col parte sur un billot plutôt que d'obéir. Nous sommes assez pour les chasser du pays. Vous écoutez ce que Louis Bouc vous rapporte des gens de Terrebonne, ces employés du gouvernement, cette sacrée canaille, qui sont tous des voleurs.

Que les paroles ci-dessus furent dites au déposant chez le nommé Louis Gauthier et que ce dernier le mit dehors. Ensuite, le déposant serait passé devant la maison dudit Dubois et qu'il l'aurait insulté et menacé de le battre, en lui disant :

– Viens que je te donne des tapes, sacré Chouaguen. Va trouver la canaille de magistrats pour me faire prendre : ils sont tous trop bêtes pour cela.

Déclare en outre que ledit Dubois, journellement, entretient les gens de la paroisse de discours séditieux et propres à induire le peuple à la révolte, les faisant entrevoir l'espérance que Papineau viendra avec des Américains prendre leur part.

Que ledit Louis Dubois est considéré sous tout rapport, parmi les habitants paisibles, comme un homme dangereux et un ennemi du gouvernement actuel.

Qu'avant le feu de Saint-Eustache, il aurait raccommoqué plusieurs fusils et aurait dit qu'il travaillait avec plaisir pour cela, qu'il était prêt lui-même d'y aller, qu'il espérait gagner la bataille.

Que ledit déposant, en faisant cette déclaration pour le maintien de la paix publique, craint aussi d'être insulté par ledit Dubois, et craint même pour sa vie.

Avant signature, le déposant dit que ledit Dubois aurait entretenu de pareils discours les nommés Pierre Caron fils et Joseph Chaumont, de la même paroisse. Le capitaine Louis Bouc peut aussi déposer contre lui, s'il est requis.

Fran x Brière

Assermenté par John Mackenzie, J.P.



Thomas Storrow Brown et Louis Perrault à Ludger Duvernay et Pierre-Paul Démaray

CANJ, 6 : 185-186

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,07

Pierre-Paul Démaray, écr
St. Albans³²

Middlebury, 21 Jan'ry 1838

Dear Sir,

We have nothing from « our friend » at the South since your departure, but I am willing to believe that people are waiting to see the bill which Congress may pass. There is some wisdom in this. We learn however that Doct. [Robert] Nelson has been at

³² L'adresse, de la main de Brown, indique qu'il destinait cette lettre à Duvernay ; cependant, la suscription a été changée pour « P.P. Démaray, Esq., St. Albans. »

Philadelphia and that something needful for us is secured. We shall learn more in a day or two.

The Navy Island affair should make us blush at our own inactivity. A body of men without means whose greatest number was 510 kept the British on check and the world alive for a month. They are separated but it has cost us nothing. They will begin again and by making a diversion in Lower Canada Britains will not know what to make of it. Were I at liberty to make an entry into Lower Canada with 300 men, it would cost England 3 millions to drive me out. In playing such a game we must gain in the end.

We exiled from Lower Canada, now in the States, are sufficient to secure the independence of Lower Canada, if we only maintain courage and determination. Queen Victoria will have more trouble in keeping herself upon the throne of England than we shall have in driving her from Canada.

Very truly.

T.S. Brown

M. Rodier m'écrit m'informant que M. Beaudriau a dû lui envoyer un sac de hardes. Je ne l'ai pas reçu. Qu'est-il advenu, à qui M. B. l'a-t-il confié ?

Cette lettre est aussi pour Swanton; envoyez-la au plus tôt, s.v.p.

Louis Perro



Louis Perrault à Edmund Bailey O'Callaghan

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 2569-2572 ; mic. C-15790

D^r O'Callaghan
Care of James Porter Esq.
Albany, N.Y.

Middlebury, 22 janvier 1838

Mon cher monsieur,

J'ai reçu ce matin votre lettre du 20. Il paraît que le D^r R. Nelson est passé ici hier matin, à 4 heures. Il est allé frapper à la fenêtre de Brown, mais celui-ci ne s'est pas éveillé et conséquemment ils n'ont pu se voir.

J'ai aussi par-devers moi une lettre de M. P. en date du 14. L'une et l'autre sont bien affligeantes ; il est déplorable d'apprendre qu'après avoir vécu de si bonnes espérances

pendant près des cinq dernières semaines, nous nous trouvions si désappointés. Enfin, prenons notre mal en patience, je me flatte qu'il nous viendra quelques chances. Rodier m'avait écrit la veille que vous étiez presque certains d'avoir 6000 fusils d'un Français à N.Y.

Je vous envoie plusieurs journaux du Canada, reçus hier soir. Voyez-y le mandement, puis l'article avilissant sur *Le Canadien* demandant une session. Avez-vous vu sur le *Sun* de New York, l'article sur le nouveau gouverneur du L.C. ? Le *Sun* est du 16. Je vous ai envoyé un *Herald*, de Montréal, hier soir, contenant l'adresse aux ouvriers de Londres &c. Je vous envoie ces journaux au bureau de l'*Argus*.

Pour ce qui regarde l'arsenal de Vergennes, d'abord le gardien est un vilain tory, puis la distance à parcourir est trop longue pour réussir. Nous ne manquerions pas de trouver des gens qui nous assisteraient à défoncer et à enlever.

Pour en venir à un journal dans les intérêts canadiens, je serai fort en faveur de cette publication. Je m'y dévouerai bien volontiers. J'ai vu Marion et lui ai fait part du projet, il est parfaitement d'accord de venir avec moi. Je crois que le local de Plattsburgh offrirait le plus d'avantages. Mais je crains bien que le nécessaire pour cela, comme il en a été pour la guerre, ne nous manque. Après m'être consulté avec quelques amis ici, il nous faudrait au moins 1200 à 1500 \$ comptant. D'abord il nous sera impossible d'avoir les caractères de mon imprimerie à Montréal, par la raison qu'il y a trop de gardes sur les lignes ; ainsi il faudra acheter le matériel, ensuite il y aura beaucoup de petites dépenses incidentes avant de commencer la publication. Une fois le journal publié, nous pouvons compter sur un bon nombre d'abonnés. Je penserais que nous nous arrangerions bien sur la rétribution que je vous payerais. Je voudrais que ce fût un journal bien imprimé sur de beau papier, avec caractères neufs et dans le genre du *Madisonian* de Washington. Si donc vous aviez la chance de pouvoir emprunter 1200 à 1500 \$ pour 6, 9 ou 12 mois, je donnerai mes billets pour ces sommes et je suis certain de pouvoir y faire honneur. Vous pourriez, en attendant, vous occuper du Prospectus, et j'irai à Albany aussitôt que vous m'aurez écrit une réponse favorable. Je n'ai pas de doute et j'y ai pensé souvent qu'un journal dans nos intérêts, qui ne ferait que donner circulation, avec un commentaire, aux écrits des journaux tories du Canada contre les Américains, ferait fureur. Voyez ce que dit une communication dans le *Mercury* contre le gouverneur Marcy. Je crois qu'une fois la semaine serait autant qu'il faudrait, surtout pour un journal grand comme le *Madisonian*. Nous pourrions avoir les caractères et la presse à crédit si quelqu'un voulait endosser ; en ce cas, 7 à 800 \$ comptant seront suffisants.

Je n'ai pas le sou dans le moment. Une traite de £ 25 que j'avais reçue de Québec, sur un M. de N. York, n'a pas été payée ; et [c'est] grâce à Brown, si nos amis ont pu s'en aller d'ici avec honneur et avec plus de 60 \$ de son argent pour divers individus. Les dernières nouvelles de la famille sont que T [] Lavaltrie. La femme d'Ovide

toujours dans la tristesse. Messire Chartier a dû vous dire que George Cartier n'était pas gelé ; Ryan est dans le Maine. Je veux lui écrire à l'instant quelque chose du contenu de votre lettre.

Je vous envoie le Prospectus d'un stupide papier français, *Le Courrier canadien*³³. Je vois qu'ils se servent de mes caractères pour l'imprimer. Je ne sais qui le leur a permis. Une de mes presses que Lemaître avait est rendue à l'audience. Je tiens de bonne source que ma famille a fait enlever presque tout le matériel de l'imprimerie et mis en sûreté.

Amitiés à tous nos amis à Albany.

Louis Perrault



Déposition d'Hyacinthe Lemay-Delorme

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 1118

Terrebonne, 22 janvier 1838

District de Montréal. – Déposition d'Hyacinthe Lemay dit Delorme, boulanger, de Terrebonne, prise devant moi, R. Mackenzie, un des juges de paix de Sa Majesté pour ledit district, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose :

Qu'hier que M. le curé de Terrebonne aurait lu un mandement de monseigneur de Montréal exhortant les habitants à garder la paix et de ne plus écouter à l'avenir les personnes perfides qui avaient conduit le peuple à la révolte.

Qu'après la messe, le déposant s'en retournant chez lui aurait été rejoint par Joseph-Léandre Prévost, notaire, du même lieu, et qu'il lui aurait dit : « N'allez pas à la messe demain, je vous le défends ». Le déposant était accompagné de son neveu, Thomas Lemay ; le déposant lui aurait dit : « Vous irez peut-être le premier et vous irez peut-être à confesse. » Ledit J.L. Prévost aurait dit : « Je le ferai prendre demain ou je le prendrai moi-même ». Le déposant confirme que c'était au sujet des avis de M. le curé.

Qu'avant le feu de Saint-Eustache, il aurait été demander la charrette du déposant à emprunter. Ledit J.L. Prévost lui aurait dit alors, entre autres choses, qu'il allait chercher main-forte ou plutôt soulever le peuple pour terminer les affaires. Le déposant lui dit : « Vous vous sauvez ? » Ledit J.L. Prévost aurait répondu que non, qu'un

³³ *Le Courrier canadien* eut une existence éphémère. Journal « littéraire, industriel et commercial », qui parut de janvier à septembre 1838. Principaux rédacteurs : Jean-Baptiste-Godefroy Houllée, notaire, et Georges Gérard, tailleur et instituteur. JQ.

Prévost ne se sauvait pas, qu'il irait à la tête, qu'il n'avait pas l'argent mais que M. Coiteux fournirait les frais du voyage.

Le déposant ne lui fit pas de questions pour l'explication de ces paroles, mais il comprit qu'il allait à Saint-Eustache ou au Grand-Brûlé pour quelque chose ayant rapport à la révolution ; que ledit J.L. Prévost serait parti avec un nommé Dansereau qui, suivant qu'il a été informé, arrivait de Saint-Charles, et qu'il aurait su après que ledit J.L. Prévost aurait été au Grand-Brûlé avec ledit François Coiteux et Dansereau.

Que ledit J.L. Prévost lui aurait dit que c'était lui qui écrivait tout ce qui était nécessaire pour les patriotes de Terrebonne.

Que ledit déposant a toujours connu ledit J.L. Prévost pour un ennemi du gouvernement, qu'il est, à son opinion bien fondée, encore aussi révolutionnaire que ci-devant, que c'est un homme dangereux à cet égard, et que même il lui aurait dit qu'il avait toujours quelque chose dans le cœur ou plutôt qu'il était toujours le même.

Ne dit rien de plus et a fait sa marque, lecture faite, ne sachant signer, à Terrebonne le 22 janvier 1838.

Hyacinthe x Lemay

Assermenté devant moi
à Terrebonne
les jour et an susdits
Rod. Mackenzie, J.P.



Alexandre Drolet à Siméon Marchesseault

ASTR, 0418-06

24 janvier 1838

Mon cher ami,

J'accuse la réception de la tienne en date [d']hier et apprends avec plaisir que tu jouis d'une santé parfaite. Je vais acheter ce que tu me demandes, ça sera prêt pour 2 heures p.m. Je ne pourrai partir aujourd'hui. Si tu as quelque chose à écrire, je m'en chargerai avec plaisir.

S'il était permis d'aller partager le sort des prisonniers, je me ferais un plaisir d'*accourir* le vôtre.

Tu feras agréer mes saluts à Boucher, M. Franchère et Viger Bonaventure et à tout autre ami que tu connaisses, tout en les recevant toi-même.

Ton bon ami.

A. Drolet

Tu recevras par Coursolles un flacon de gin pour tes étrennes.



Déposition de Jean-Baptiste Richer

ACESJ, *Saint-Benoît*

Saint-Benoît, 24 janvier 1838

Jean-Baptiste Richer, capitaine de milice et ancien marguillier, de la paroisse de Saint-Benoît, comté du Lac des Deux-Montagnes, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Qu'il a connu messire Étienne Chartier pendant tout le temps qu'il a desservi ladite paroisse de Saint-Benoît. Qu'il a souvent eu occasion de le rencontrer et de converser avec lui. Qu'un jour, en novembre dernier, sur la remarque que le déposant faisait au dit messire Chartier, qu'il était surpris de voir que presque tout le clergé, ainsi que le séminaire de Montréal, n'était point de son parti en politique, et qu'il se trouvait presque seul de son côté, ledit Chartier lui dit que quant au clergé et au séminaire, que ce n'était pas étonnant, qu'il était de leur intérêt de tenir à ce parti-là (voulant parler du parti attaché au gouvernement), pour conserver leurs rentes et leurs dîmes.

Et ledit déposant déclare de plus que dans plusieurs autres conversations qu'il a eu occasion d'avoir avec ledit messire Chartier, ce dernier conseillait toujours la résistance au gouvernement, tous ses discours tendant à la révolte.

Et ledit déposant ne dit rien de plus et a déclaré ne savoir signer.

Jn Bte x Richer

Assermenté devant moi à
Saint-Benoît, ce 24 janvier 1838
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de Joseph Charlebois et autres

ACESJ, *Saint-Benoît*

Saint-Benoît, 24 janvier 1838

Joseph Charlebois, marguillier en charge, Basile Joron, marguillier ancien, et Olivier Richer, cultivateur, tous de la paroisse de Saint-Benoît, comté du Lac des Deux-Montagnes, après serment prêté sur les saints Évangiles, déposent et disent :

Que vers le commencement de décembre dernier, ils se trouvaient un dimanche à la messe qui se célébrait dans l'église de ladite paroisse de Saint-Benoît, desservie par messire Étienne Chartier ; qu'après la communion, ledit messire Chartier s'adressa aux personnes qui se trouvaient dans l'église et leur dit : que ce jour-là il n'y aurait pas de vêpres, parce qu'il voulait se trouver à l'assemblée publique qui devait avoir lieu dans la salle du presbytère, pour leur intérêt, et qu'ils prieraient le bon Dieu après ; que ladite assemblée eut lieu immédiatement après la messe ; que ledit messire Chartier était présent à ladite assemblée ; qu'un monsieur de Lorimier, avocat de Montréal, était aussi présent, lequel s'adressa à l'assemblée en disant : « Nos gens ont été vainqueurs dans le sud, il faut se préparer pour aller en avant les rencontrer et les secourir. »

Que le dimanche, à ce que croient les déposants, ledit messire Chartier, pendant la grand-messe, dit en chaire : « Vous avez perdu huit jours, vous auriez dû plutôt aller en avant ; vous devriez, surtout la jeunesse, aller offrir vos services aux personnes qui sont pour vous commander ; si vous n'allez pas rencontrer vos compatriotes, on vous en fera autant ici qu'on en a fait à Saint-Charles, et on prendra vos temples pour en faire des écuries. »

Qu'ensuite ledit messire Chartier dit qu'à Saint-Charles on avait tué quelques-uns de leurs gens qu'on avait mis sur l'autel tout ensanglantés.

Que lesdits déposants ont compris et n'ont aucuns doutes que d'après les discours qu'ils ont entendu prononcer à diverses reprises au dit messire Chartier, son but fût de les porter à se révolter contre le gouvernement ; et lesdits déposants ne disent rien de plus et ont déclaré ne savoir signer. Deux mots rayés sont nuls.

Joseph x Charlebois

Basile x Joron

Olivier x Richer

Assermenté devant moi

à Saint-Benoît

ce 24 janvier 1838

P.E. Leclère, J.P.



Déposition de Joseph Lamadeleine³⁴ et autres
ACESJ, *Saint-Benoît*

Saint-Benoît, 24 janvier 1838

Joseph Lamadeleine, Jean-Baptiste Richer et Joachim Boyer, anciens marguilliers, de la paroisse de Saint-Benoît, dans le comté du Lac des Deux-Montagnes, après serment prêté sur les saints Évangiles, déposent et disent :

Que vers le commencement de décembre dernier, ils se trouvaient à la communion, à la messe un dimanche qui se célébrait dans l'église de ladite paroisse de Saint-Benoît, desservie par messire Étienne Chartier ; qu'après la communion, ledit messire Chartier s'adressa aux personnes qui se trouvaient dans l'église et leur dit : « Que ce jour-là, il n'y aurait pas de vêpres, parce qu'il voulait se trouver à l'assemblée publique qui devait avoir lieu dans la salle du presbytère pour leur intérêt, et qu'ils prieraient le bon Dieu après. »

Joseph Lamadeleine et Joachim Boyer assistèrent à ladite assemblée qui eut lieu immédiatement à la sortie de la messe, et disent que ledit messire Chartier assista à ladite assemblée ; qu'un monsieur de Lorimier, avocat de Montréal, était aussi présent, lequel s'adressa à l'assemblée en disant : « Nos gens ont été vainqueurs dans le sud, il faut se préparer pour aller en avant les rencontrer et les secourir. »

Que le dimanche suivant, à ce que croient les déposants, ledit messire Chartier, pendant la grand-messe, dit en chaire : « Vous avez perdu huit jours, vous auriez dû aller plutôt en avant, vous devriez, surtout la jeunesse, aller offrir vos services aux personnes qui sont pour vous commander ; si vous n'allez pas rencontrer vos compatriotes, on vous fera autant ici qu'on a fait à Saint-Charles, on prendra vos temples pour en faire des écuries. »

Ensuite ledit messire Chartier dit qu'à Saint-Charles, on avait tué quelques-uns de leurs gens qu'on avait mis tout ensanglantés sur l'autel.

Que lesdits déposants ont compris et n'ont aucun doute que d'après les discours qu'ils ont entendu prononcer à diverses reprises au dit messire Chartier, son but fût de les porter à se révolter contre le gouvernement. Et lesdits déposants ne disent rien de plus et ont déclaré ne savoir signer. Quatre mots rayés sont nuls ; deux renvois et une transposition de mots bons.

³⁴ Joseph Lamadeleine dit Ladouceur (1810-1888), fils de Joseph *Lamagdeleine*-Ladouceur et d'Apolline Boyer a épousé (Saint-Benoît, 28 juillet 1834) Marguerite-Henriette Pilon, fille mineure de défunt Joseph Pilon et de Marguerite-Jeanne Séguin.

Joseph x Lamadeleine
Jean-Baptiste x Richer
Joachim x Boyer

Assermenté devant moi
à Saint-Benoît, ce 24 janvier 1838
W.B. Donegani, J.P.



Déclaration de Jean-Marie Germain³⁵
BA_nQ, E₁₇, *Événements de 1837-1838*, N^o 1574

24 janvier 1838

Par devant moi est comparu Jean-Marie Germain, maître menuisier, de la paroisse de Saint-Hyacinthe, lequel, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dit et déclare qu'il a travaillé de la menuiserie chez madame Dessaulles, l'automne dernier, qu'il aurait percé une trappe dans la bâtisse adjacente à la maison, du côté sud, pour descendre à la cave, mais qu'il ne sait pas pour quelle fin et à quoi elle était nécessaire ; qu'il a vu M. Louis-Joseph Papineau lorsque le mai en son honneur était après se planter et que, vers le même temps, il l'a vu avec son frère Augustin dans le village, qu'il lui paraissait qu'il allait à la fonderie ; que le canal qui a été fait cet automne chez madame Dessaulles a été fait par Célestin Parent, actuellement détenu dans la prison.

Qu'on lui a dit que M. Papineau a résidé quelque temps, vers ou après le feu de Saint-Charles, chez Louis Poulin, et qu'on lui a dit qu'il en était reparti après ; que, après le feu de Saint-Charles, il aurait été employé à creuser un trou en terre, dans le caveau du nord-est, où il aurait mis cinq valises contenant les papiers de la seigneurie de madame Dessaulles, et qu'il les aurait recouverts d'environ un pied et demi de terre ; et que, s'il y a un plancher sur la terre dans la cave de la susdite bâtisse, ce n'est pas lui qui l'a fait, et que s'il y en a un, il est probable que ce pourrait être le nommé Parent qui l'aurait fait, mais quant à lui, il ne se rappelle nullement l'avoir fait. Et ledit déposant ne dit rien de plus et a signé.

³⁵ Jean-Marie Germain (ca1779 -1858), menuisier à Saint-Hyacinthe, fils de Michel Langlois dit Germain, menuisier, et de Thérèse Girardin, a épousé (Saint-Hyacinthe, 27 septembre 1803) Charlotte Plamondon, fille mineure de Pierre Plamondon, aubergiste, et de Geneviève Turcot. Présence de Jean Dessaulles.

Jean-Marie Germain

Déclaré devant Benoît, J.P.



Mgr Lartigue vs Étienne Chartier

ASSH, AFG 2, 57

Sentence d'interdit et de privation de cure contre Étienne Chartier, curé de Saint-Benoît.

Montréal, 27 janvier 1838

Vu la procédure ci-jointe, faite par Monseigneur l'évêque de Telmesse³⁶, notre coadjuteur et vicaire général, d'après notre commission à lui donnée pour cet effet, le 19 du présent mois, sur la conduite de M. Étienne Chartier, prêtre, pendant sa desserte de la paroisse de Saint-Benoît en ce diocèse.

Vu aussi les témoignages sous serment, et ci-annexés, de plusieurs personnes, qui attestent suffisamment que, lorsqu'il résidait sur ladite paroisse de Saint-Benoît, ledit sieur Chartier a excité et exhorté divers sujets de Sa Majesté britannique à la révolte ouverte contre le gouvernement de sa dite Majesté.

Vu enfin qu'une telle conduite, strictement défendue par le dogme de la religion catholique et par les saints Canons de l'Église, mérite punition.

Nous, par la présente sentence, interdisons, jusqu'à révocation par Nous ou nos successeurs, évêques, au dit sieur Étienne Chartier, prêtre, l'exercice de toutes fonctions sacerdotales et cléricales, et Nous le déclarons déchu de tout droit qu'il pourrait prétendre sur la cure de Saint-Benoît qu'il desservait ci-devant, révoquant les pouvoirs curiaux que Nous lui avons donnés en lui accordant juridiction sur cette paroisse, *ad nutum episcopi*³⁷ ; voulant que ladite sentence puisse lui être signifiée par qui que ce soit qui sera saisi d'icelle, et en quelque lieu ou temps que ce puisse être, avec injonction à lui de s'y conformer dès qu'il en aura eu connaissance, sous peine d'excommunication *ipso facto*.

Fait à Montréal dans le Bas-Canada, le vingt-sept de janvier mil huit cent trente-huit, sous notre seing et sceau avec le contreseing de notre secrétaire.

† J.J., Évêque de Montréal

³⁶ Désigne ici Mgr Bourget.

³⁷ *Ad nutum episcopi* (lat.) : littéralement, « d'un signe de tête de l'évêque », signifiant que l'évêque n'avait pas à justifier sa décision.



Déposition de David Mitchell³⁸

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 847

29 janvier 1838

Déposition de David Mitchell. – La Reine contre W.H. Scott, J. Watts et autres.

On the 29th day of January 1838, appeared personally before me F.E. Globensky, one of His Majesty's Justices of the Peace. David Mitchell, Postmaster, of the village of St. Eustache, who being duly sworn upon the Holy Evangelists, deposes and says : That on the 2nd or 3rd day of June 1837, Louis-Joseph Papineau made a triumphal entry into the village of St. Eustache, with a numerous assembly of his friends, all carrying revolutionary flags, among which assembly deponent distinguished William Henry Scott, Grégoire Feré, James Watts, Doctor Masson and others.

On arriving opposite deponent's house, the deponent went to the window to see about the procession was, then turned away from the window immediately, being disgusted with what he saw going on ; about two hours afterward W.H. Scott, accompanied by D^r Chénier, came to deponent's house, and said :

– My friends here pointing to Chénier, inform me that you have insulted them, what do you mean by such conduct ?

The deponent replied :

– I never insulted your friends, upon which W.H. Scott said :

– If your house is pulled down about your ears tonight, remember that I will not be answerable.

Deponent said :

– There is more property in this house than belongs to me. This is King's property, and I will inform Mr. Stayner³⁹ of your threats.

Upon which M. Scott replied :

– What do I care for Mr. Stayner. I have seen him trembling at the Bar of the house before me. And as to the King and the law, the law consists in the voice of the people.

³⁸ David Mitchell, aubergiste bureaucrate et maître de poste à Saint-Eustache ; son auberge a servi de quartier général patriote avant le combat du 14 décembre 1837 et a été incendiée par l'armée.

³⁹ Thomas Allen Stayner (1788-1868), maître général des Postes à Québec depuis 1827. *DBC*. Voir la lettre de Stayner au major Thomas Leigh Goldie, secrétaire civil, le 15 octobre 1839. BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3398.

In the abovementioned occasion, Louis-J. Papineau and the whole procession stopped at William Henry Scott house ; and hung out their revolutionary flags in front of it.

David Mitchell

Sworn before me at St. Eustache
this 29th day of January 1838
F.E. Globensky, J.P.



Déposition de Joseph-Louis Pinard⁴⁰

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^{os} 233, 242

Nicolet⁴¹, 1^{er} février 1838

Joseph-Louis Pinard, huissier, de la paroisse de Nicolet, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que le 13 août dernier, ou vers ce temps, il était présent à une assemblée qui eut lieu à la porte de l'église de Nicolet, après la messe du dimanche ; qu'entre autres personnes présentes, étaient Jean-Baptiste Proulx, Jean-Baptiste Hébert, tous deux membres du Parlement, demeurant à Nicolet, ainsi que le D^r Joseph-Ovide Rousseau, du même lieu ; que ledit Jean-Baptiste Proulx prononça un discours dans lequel il dit que le gouvernement volait et pillait les deniers du peuple canadien ; que quant au roi, ce n'était qu'un zéro à qui les Canadiens payaient une pension ; que le gouvernement anglais était un gouvernement tyrannique et oppresseur. Que lesdits Hébert et Rousseau applaudissaient à ce discours et parlaient dans le même sens.

Qu'il n'a aucun doute que le but de ces discours était de porter le peuple à la révolte et à renverser le gouvernement existant. Qu'il a depuis entendu ledit Proulx se servir des mêmes expressions que celles rapportées ci-dessus en s'adressant à Jean-Emmanuel Dumoulin, des Trois-Rivières. Qu'il a entendu ledit Proulx dire, dans une

⁴⁰ Joseph-Louis Pinard (1796-1838), huissier, fils de Jean-Louis Pinard et de Marie-Anne Pothier, a épousé (Nicolet, 18 février 1828) Marie Deshais dit St-Cyr, fille de défunt François Deshais et de Josephte Laplante. Inhumé à Nicolet le 25 octobre 1838.

⁴¹ Concernant le soulèvement des patriotes de Nicolet, on lira de même les dépositions (non reproduites ici) de Jean Roy (N^o 221), Michel Trudel père (N^o 223), Joseph Trudel père (N^o 228), Jérémie-Clément Guévin (N^o 230), Alexandre Guimond (N^o 231), Jean-Baptiste Beaubien (N^{os} 234 et 246), Michel Trudel (N^{os} 235 et 248), Thomas Goudreau (N^{os} 236 et 245), François Jutras (N^{os} 237 et 244), Jean-Baptiste Ayotte (N^o 240), Édouard Morissette (N^{os} 239 et 241), Michel Côté (N^{os} 238 et 243), Louis Laneuville (N^o 249), et Louis Lupien (N^o 250).

circonstance précédente, que preuve que les rois ne sont que des zéros, on était actuellement gouverné par une jeune reine de 17 ans. Et a signé.

Joseph Louis Pinard

Assermenté devant moi
à Nicolet, ce 1^{er} février 1838
L.M. Cressé⁴², J.P.



[Charles-Irénée Lagorce⁴³] à l'éditeur du *Canadien*
Le Canadien, 2 février 1838

2 février 1838

La vérité mise au jour

Monsieur l'éditeur,

Avant de vous parler de la bataille de Saint-Charles, je crois devoir vous avertir que si mon rapport n'a pas toujours l'avantage d'être conforme aux détails officiels du *Populaire* et de *L'Ami du peuple*, il a du moins le mérite d'être en tout conforme à la Vérité.

Samedi matin, le 25 novembre, les troupes qui étaient stationnées à Saint-Hilaire depuis quelques jours s'avancèrent sur Saint-Charles au nombre de 350 environ, avec deux pièces de canon. À peu près une heure avant le combat, plusieurs insurgés vinrent supplier messire Blanchet de venir au camp. Comme il n'était pas alors prudent de résister aux désirs impérieux des chefs révolutionnaires, il fut forcé de s'y transporter, non pas pour donner aux rebelles l'*absolution générale*, comme ses ennemis l'ont prétendu, mais pour leur dire à peu près les paroles suivantes : « Vous savez, Messieurs, que mon ministère ne me permet point d'approuver la *violence* et encore

⁴² Luc-Michel Cressé (1799-1854), né à Baie-du-Febvre, fils de Pierre-Michel Cressé, seigneur de Nicolet, et de Marie Fafard-Laframboise, a épousé (Louiseville, Protestant Episcopal, 22 novembre 1825) Margaret Vancortland. Luc-Michel Cressé a été juge de paix et notaire à Nicolet de 1821 à 1854.

⁴³ Charles-Irénée Lagorce (1813-1864), né à Saint-Hyacinthe, fils de Charles Lagorce et d'Angèle Morin. Prêtre le 30 juillet 1837, il est nommé vicaire à Saint-Denis. DC. Des témoins racontent qu'il était présent dans la maison St-Germain, à Saint-Denis, le 23 novembre 1837, et qu'il passa le temps du combat caché sous un lit.

bien moins l'*effusion de sang*, mais puisque vous voulez absolument combattre, tout ce que je puis faire pour vous, c'est de vous mettre sous la protection de la Sainte-Vierge. » Ce fut alors qu'il leur fit réciter à genoux 5 Pater et 5 Ave, avec un acte de contrition, puis il se retira, les yeux pleins de larmes, en voyant le déplorable aveuglement de ses infortunés paroissiens.

N.D.L.R. Ici l'auteur expose avec une chaleur bien excusable chez lui, mais qui pourrait produire du mal dans les circonstances actuelles, les détails du pillage et autres excès toujours inséparables de la guerre, et surtout de la guerre civile, et dont innocents et coupables furent victimes en cette occasion. Il n'est pas toujours possible aux officiers de modérer l'emporment du soldat en pareil cas. La condition que l'écrivain a mise à la publication de cet écrit, nous fera aussi passer par-dessus l'attaque personnelle que comporte contre un des volontaires l'anecdote au sujet du traitement que ce dernier aurait en deux occasions fait éprouver à messire Blanchet.

Après le pillage, on fit loger les troupes dans la maison de M. Debartzch, dans le presbytère, dans l'église et dans les maisons des Messieurs Duvert. Les prisonniers, au nombre de 24, étaient logés dans la sacristie avec une garde nombreuse ; 3 soldats tués dans la bataille étaient étendus sur les marches de l'autel, les blessés étaient au presbytère.

Quelques heures après le combat, messire Blanchet, accompagné de quelques personnes, alla demander au colonel Eden la permission de donner aux blessés les secours de la religion, ce qui lui fut accordé. Messire Blanchet alla visiter les blessés. Après quelques difficultés, il eut la permission d'entrer chez lui. Au lieu de 300 blessés canadiens, comme le disait le rapport officiel de *L'Ami*, il n'en trouva heureusement que deux légèrement blessés.

Après cette visite, messire Blanchet, accompagné du colonel, entra dans l'église qui servait alors de caserne ! Les soldats, pour faire leur cuisine, avaient monté un poêle dont le tuyau perpendiculaire répandait la fumée dans tout l'édifice. Comme les vases sacrés étaient restés dans la sacristie, messire B. voulut y entrer pour les emporter, mais le colonel lui observa qu'il ne pouvait s'introduire dans cet appartement, parce que les prisonniers y étaient logés et il lui assura que rien ne serait dérangé dans l'église. Messire B. fut forcé de s'en retourner sans pouvoir même transporter le S. Sacrement qui était dans le tabernacle.

Vers 10 heures du soir, le commandant et le plénipotentiaire Guky firent venir messire B. pour lui ordonner d'aller porter immédiatement plusieurs lettres à Saint-Denis. Messire B. ayant observé que l'obscurité de la nuit et les mauvais chemins rendaient la route un peu pénible, et qu'il aimerait retarder jusqu'au jour, le colonel Eden lui répondit avec honnêteté qu'il pouvait retarder son départ, mais [Guky] lui dit que s'il ne voulait pas partir immédiatement, il le ferait conduire à Montréal, pieds et mains liés.



Déposition de Louis Beaubien

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^{os} 222, 224

Nicolet, 2 février 1838

Louis Beaubien, cultivateur, de la paroisse de Nicolet, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que dans le cours de novembre dernier, il se rencontra avec le nommé François Prince, marchand, de Saint-Grégoire, qui lui dit qu'il s'en allait chez Jean-Baptiste Hébert, membre du Parlement, de Nicolet, pour le prévenir qu'il était sur le point d'être arrêté, et que dans le cas où il le serait, il n'avait qu'à le faire savoir à Saint-Grégoire, qu'un grand nombre de personnes de cette paroisse accourraient à son secours pour le mettre en liberté.

Que dans le cours de l'été dernier, le D^r Joseph-Ovide Rousseau, de Nicolet, lui dit que le gouverneur avait volé 7000 ou 9000 louis des deniers du peuple ; que les proclamations lancées par le gouverneur n'étaient rien autre chose que des chiffons, qu'elles devaient être considérées comme rien. Il a dit ne savoir signer.

Assermenté devant moi à Nicolet
le 2 février 1838
L.M. Cressé, J.P.



Déposition de Joseph Trudel fils

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 227

Nicolet, 2 février 1838

Joseph Trudel fils, étudiant en médecine, de la paroisse de Nicolet, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers le 20 de novembre dernier, il se rencontra avec Joseph-Narcisse Pacaud⁴⁴, navigateur, de Nicolet, qui lui dit que tous les habitants de la Rivière Chambly étaient prêts à se soulever en masse pour secouer le

⁴⁴ Joseph-Narcisse Pacaud (1810-1886), fils de Joseph Pacaud et d'Angélique Brown. Célibataire, inhumé à Nicolet. Présence de son frère Édouard-Louis Pacaud (1815-1889), avocat, bâtonnier général de la Province.

joug du gouvernement anglais, qu'on avait voulu le garder pour se joindre à eux, mais que dans le moment ses affaires ne lui permettaient pas d'y rester. Que ledit Pacaud ajouta que pour lui, il préférerait mourir que de rester sous le gouvernement anglais.

Que ledit déposant a compris, par ce que disait ledit Pacaud qu'il était prêt à seconder ceux qui voudraient faire une révolution dans ce pays, pour renverser le gouvernement existant. Et a signé.

J. Trudel fils

Assermenté devant moi à
Nicolet, ce 2 février 1838
L.M. Cressé, J.P.



Déposition de Pierre Hébert et Joseph-Louis Éon

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 247

Nicolet, 2 février 1838

Pierre Hébert et Joseph-Louis Éon, tous deux capitaines de milice, de Saint-Grégoire, après serment prêté sur les saints Évangiles, déposent et disent que dans le cours de l'été ils étaient présents à une assemblée qui eut lieu à la porte de l'église de Saint-Grégoire, le dimanche après les vêpres. Que les chefs de ladite assemblée étaient Jean-Baptiste Hébert, Jean-Baptiste Proulx, membres du Parlement, du comté de Nicolet, Joseph-Ovide Rousseau, de Nicolet, Joseph Prince et François Prince, marchands, de Saint-Grégoire, Antoine de Courval, notaire, du même lieu, Jean-Baptiste Rouleau, marchand, du même lieu, et Étienne Leblanc père, cultivateur, aussi du même lieu. Que ledit Jean-Baptiste Proulx parla le premier à l'assemblée et dit que le gouvernement anglais était un gouvernement oppresseur et corrompu, dont il fallait se débarrasser avant que le joug fût trop fort. Que le gouverneur et tous ses employés volaient l'argent du peuple et qu'il était temps de secouer le joug anglais ; que la Compagnie des terres volait les terres qui devaient appartenir à leurs enfants et que s'ils ne se dépêchaient pas à secouer le joug anglais, il serait trop tard. Que le gouvernement américain était un gouvernement libre qui ne ressemblait pas au leur qui les rendait esclaves. Qu'ils n'avaient qu'un coup de sifflet à donner et tous les Américains voleraient à leur secours pour leur aider à se rendre indépendants du gouvernement anglais.

Que lesdits Proulx et Rousseau firent aussi un discours dans le même sens et se servirent des mêmes injures envers le gouvernement, le traitant d'oppresseur et

tyrannique, dont il fallait se débarrasser au plus tôt pour se rendre indépendants. Que les autres individus ci-dessus mentionnés sanctionnèrent ces discours par signes et applaudissements. Qu'il y avait au moins 200 ou 300 personnes à ladite assemblée.

Qu'en 1835, il y eut dans ladite paroisse de Saint-Grégoire une autre assemblée, composée de 200 à 300 personnes, où les individus ci-dessus nommés étaient chefs et firent à peu près les mêmes discours révolutionnaires que ceux ci-dessus rapportés. Qu'ils n'ont aucun doute que ces discours ont eu l'effet de semer la haine contre le gouvernement et d'entraîner grand nombre de sujets fidèles dans l'erreur et les porter à se révolter.

Est aussi comparu Joseph Prince, capitaine de milice, lequel après avoir entendu lecture de la déposition ci-dessus, déclare qu'étant un peu sourd, il n'a pu entendre qu'une partie des discours prononcés à ladite assemblée, mais qu'au meilleur de sa connaissance, ladite déposition contient, en tout, la vérité.

Et les trois déposants déclarent qu'ils n'ont aucun doute que le but de tous les individus ci-dessus nommés fut de porter le peuple à se révolter contre le gouvernement. Et lesdits Pierre Hébert et Joseph Prince ont signé, ledit Joseph-Louis Éon a dit ne savoir signer.

Joseph Leprince
Pierre Hébert

Assermenté devant moi à Nicolet
ce 2 février 1838
L.M. Cressé, J.P.



Déposition de Médard Bruneau⁴⁵

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 80

Montréal, 3 février 1838

Médard Bruneau, fils du capitaine Antoine Bruneau, de la paroisse de Saint-Constant, après serment dûment prêté, dépose et dit : que dans le mois de novembre dernier, les nommés Joseph Pinsonnault, cultivateur, de Saint-Constant, Alfred Robert, cultivateur, de la paroisse de Saint-Philippe, un nommé Allard, menuisier, capitaine de la Gang, Baptiste Fauteux, Alexis Fauteux, menuisiers, de Saint-Philippe, un nommé St-Michel, cultivateur, Moïse Longtin, cultivateur, Jacques Longtin fils, Amable Jérôme, cultivateur, Baptiste Lachance, cultivateur, François Dauphin, cultivateur, de la paroisse de Saint-Constant ; ces dites gens, avec d'autres, se sont en maintes occasions immiscés dans des affaires séditeuses, jusqu'à aider à des charivaris afin de faire résigner des officiers de milice de Sa Majesté et généralement en agissant d'une manière contraire aux devoirs dus à des sujets britanniques.

Que maintenant la plupart de ces gens sont actuellement des gens dangereux, particulièrement le nommé Pascal Pinsonnault, cultivateur, de Saint-Constant, qui est un mauvais sujet de Sa Majesté.

Que dans ledit mois de novembre, le nommé Louis Dérigé dit Laplante, marguillier en charge, alors et maintenant, dans ledit mois de novembre dernier, s'est rendu à La Prairie à la tête de plusieurs hommes (rebelles) armés, afin d'intercepter les troupes de Sa Majesté et tirer sur elles ; qu'actuellement ledit Louis Dérigé dit Laplante a fait voir par son autorité dans sa dite charge, qu'il avait encore de la vengeance contre les loyaux sujets de Sa Majesté ; que ledit Louis Dérigé dit Laplante est un homme suspect et peut être dangereux au gouvernement britannique, vu que dans son autorité de marguillier en charge et autrement, par son influence, il exerce une autorité presque absolue sur les habitants de l'endroit. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Médard Bruneau

Assermenté par devant moi
à Montréal, ce 3 février 1838
Law^{ce} Kidd, J.P.

⁴⁵ Médard Bruneau (1811-1892), né à Saint-Constant, fils d'Antoine Bruneau et de Josephte Robidoux, a épousé (Saint-Philippe, 24 novembre 1834) Louise Dupuis, fille de Pierre Dupuis et de Pauline Ste-Marie. Aubergiste. Époux en secondes noces (Saint-Constant, 15 octobre 1839) de Séraphine Maigret, fille de Joseph-Amable Maigret et de Catherine-Rosalie Chèvre-fils. Sur la conversion au protestantisme de Médard Bruneau, voir Robert Prévost, *Mon tour de jardin*, Septentrion, 2002.



Déposition de Jean-Baptiste St-Cyr⁴⁶

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 220

Nicolet, 3 février 1838

Jean-Baptiste St-Cyr, cultivateur, de la paroisse de Nicolet, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que dans le cours de novembre ou de décembre dernier, il s'est rencontré avec Joseph Jutras, notaire, de Nicolet, qui lui dit que Louis-Joseph Papineau allait arriver avec une armée et qu'il descendrait dans le faubourg de Québec pour y passer l'hiver et que le printemps prochain il prendrait la ville ; que ledit Jutras ajouta qu'il serait infiniment plus avantageux aux Canadiens de vivre sous le gouvernement américain, qui était un gouvernement libre, que de vivre sous le gouvernement anglais où les Canadiens étaient surchargés de taxes, et qu'il fallait soutenir Papineau pour bouleverser la constitution et se rendre indépendants. Que lui était prêt à l'aider de toutes ses forces pour obtenir ce but. Que ledit déposant n'a aucun doute que ledit Jutras faisait tout en son pouvoir pour porter le peuple à se révolter contre le gouvernement existant, et dit ne savoir signer.

Assermenté à Nicolet
ce 3 février 1838
L.M. Cressé, J.P.



⁴⁶ Jean-Baptiste Deshaies-St-Cyr, né en 1806 à Bécancour, fils de Jean-Baptiste Deshaies-St-Cyr, cultivateur, et de Pélagie Bourbeau-Beauchesne, a épousé (Nicolet, 5 février 1828) Victoire Lemire, fille d'Antoine Lemire et d'Angélique Orion-Champagne.

Déposition de Marcel Dionne⁴⁷

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 225

Nicolet, 3 février 1838

Marcel Dionne, boulanger, de la paroisse de Nicolet, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers le 20 de novembre dernier, Olivier Giroux, cordonnier, de Nicolet, lui dit que les patriotes allaient venir et qu'il leur serait facile de s'emparer des Trois-Rivières ; et que si Papineau descendait, ledit Giroux et tous les patriotes descendraient avec lui ; que ledit Giroux disait qu'il serait content si les patriotes réussissaient. Et dit ne savoir signer.

Marcel x Dionne

Assermenté à Nicolet

ce 3 février 1838

L.M. Cressé, J.P.



Déposition de Bastien Métivier⁴⁸

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 229

Nicolet, 3 février 1838

Bastien Métivier, cultivateur et charretier, de la paroisse de Nicolet, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que tout l'été dernier il a été employé comme chauffeur à bord de la barque à vapeur *Le Cygne* appartenant à Joseph-Narcisse Pacaud, qu'il a souvent entendu Joseph-Narcisse Pacaud, Georges Pacaud et Hector Pacaud, dans le cours de l'été dernier, dire qu'ils seraient contents que les patriotes puissent réussir dans leur projet de se rendre indépendants du gouvernement britannique, qu'ils seraient disposés à leur aider pour obtenir ce but, que le

⁴⁷ Marcel Dionne (1794-1884), né à Rivière-Ouelle, fils de Marcel Dionne, cultivateur, et de Françoise Dubé ; décédé à Lena, comté d'Oconto, Winconsin, près de Green Bay. Il a épousé (Nicolet, 23 novembre 1818) Josephite Raymond, fille d'Antoine Raymond et de Josephite Deshaies-St-Cyr.

⁴⁸ Sébastien Métivier (1802-1875), né à Nicolet, fils de Jean-Baptiste-Marie Métivier et de Marguerite Gaudreau, a épousé (Nicolet, 21 septembre 1830) Madeleine Dargis, fille de Louis Dargis de d'Angélique Grondin.

gouvernement américain était libre et que les Canadiens seraient heureux en devenant libres comme eux.

Qu'il n'a aucun doute que leurs desseins étaient de porter le peuple à se révolter contre le gouvernement. Et dit ne savoir signer.

Assermenté à Nicolet
ce 3 février 1838
L.M. Cressé, J.P.



Déposition de Jean Parmentier⁴⁹

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 226

Nicolet, 5 février 1838

Jean Parmentier, cordonnier, de la paroisse de Nicolet, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que dans le cours de novembre dernier, le nommé Olivier Giroux, cordonnier, de Nicolet, lui dit que Louis-Joseph Papineau allait descendre avec ses gens et qu'ils allaient descendre jusqu'à Québec pour s'emparer de la ville. Que lui, ledit Olivier Giroux, en était bien content et qu'aussitôt qu'il arriverait, il serait prêt à prendre les armes pour lui aider à se révolter contre le gouvernement ; qu'il avait un bon fusil ; qu'il serait content de voir la couronne sur la tête de M. Papineau et que s'il ne se comportait pas bien comme roi, les patriotes en nommeraient un autre.

Qu'il fallait se rendre indépendants comme le gouvernement américain.

Que ledit déposant n'a aucun doute que ledit Olivier Giroux était prêt à se révolter contre le gouvernement existant et que de semblables discours étaient propres à porter le peuple à la révolte. Et a signé.

Jean Parmentier

Assermenté devant moi
A Nicolet, ce 5 février 1838
L.M. Cressé, J.P.

⁴⁹ Jean Parmentier, né à Nicolet en 1814, fils de Joseph Parmentier et de Josephte Moussette, a épousé (Nicolet, 22 novembre 1836) Marie-Louise Fontaine, fille de Joseph Fontaine et de Marguerite Raymond. Cordonnier à Nicolet.



Déposition de Simon Renaud⁵⁰

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3763

5 février 1838

Deposition of Simon *Renor*, habitant, of the Parish of St. Luc, District of Montreal.

Deposith and says that on Sunday the 28 of January, Louis Papineau, Captain of Militia of the Parish of Chambly, did advise him and at sundray other times, before the above date, not to take the oath of allegiance to Her Majesty, saying that Papineau would come and take possession of the country and that them that had taking the oath would be drivin from the country, and that they would be badly afraid if Mr. Holmes advised him to take the oath not to mind him, for he was wrong in advising the Inhabitants so to do, and did not know what he was doing, and further said the men of my company should not take the oath of allegiance that have not taking the oath nor will not take it. And said Papineau will be here by the 6 of February, and take the Country, but said keep silence and do not say anything further that he said, that he had a pass from the Revd Mr. Mignault and Mr. De Salaberry to go to the United States, and that he was waiting for forty pounds currency that he expected in a few days to depart for the United States.

I asked him if he was going to see his cousin Mr. Papineau. He said he would see him and the deponent said the above contains the truth and nothing but the truth.

Simon x Renor
(sa marque)

Assermenté devant moi
5 février 1838
Aug. Gauthier, J.P.



⁵⁰ Simon Renaud, aubergiste à Saint-Luc, a épousé Marie Lamoureux.

Déposition de Joseph Sicard⁵¹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 302

Nicolet, 6 février 1838

Joseph Sicard, serviteur de Mme Dessaulles, de Saint-Hyacinthe, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Que le 22 novembre dernier il a été envoyé par Mme Dessaulles, de Saint-Hyacinthe à Saint-Denis, pour emmener M. Séraphin Cherrier et sa famille ; qu'il a couché à Saint-Denis ce soir-là.

Que le lendemain matin, lorsqu'il était à atteler ses chevaux pour retourner à Saint-Hyacinthe, il vit passer un *waggon* dans lequel étaient trois hommes : un devant, un derrière, et un officier, qu'il comprit depuis être un officier des troupes de Sa Majesté. Qu'un instant après il entendit les cris de « My God, My God », ce qui attira son attention. Qu'il vit près de M. Chamard deux ou trois personnes qui avaient des sabres en main frapper ledit officier ; ledit officier était alors sous ou à côté dudit *waggon*. Qu'il n'a reconnu aucun de ces individus, vu qu'il était éloigné d'environ deux arpents. Qu'il s'est dépêché d'atteler sa voiture et de retourner à Saint-Hyacinthe avec Louis Dessaulles, qui était venu à Saint-Denis avec lui.

Qu'en arrivant à Saint-Hyacinthe, il vit une trentaine de personnes armées devant le couvent, qui dirent qu'elles partaient pour s'en aller au feu. Que Thomas Bouthillier, médecin et membre du Parlement, de Saint-Hyacinthe, était à la tête de ces gens armés, une épée au côté, et paraissait agir comme capitaine. Que ledit Bouthillier fit tout son possible pour forcer le déposant à les suivre, qu'il voulut même lui faire prendre un fusil que le déposant refusa.

Que le lendemain, 24 novembre dernier, il a connaissance qu'une quantité de provisions ont été envoyées de Saint-Hyacinthe aux révoltés de Saint-Charles. Que Mme Dessaulles y a envoyé deux poches pleines de pain. Que Flavien Larose, domestique de M. Morison, notaire, de Saint-Hyacinthe, est la personne qui a été porter et conduire les provisions à Saint-Charles.

Qu'environ une semaine après l'affaire de Saint-Charles, un soir vers les dix heures, Mme Dessaulles dit au déposant : « Tu vas aller conduire ces deux hommes-là, et où ils te diront d'arrêter tu arrêteras ; mon cher fils, mène-les du côté d'en haut, à deux lieues ou deux lieues et demie d'ici. » Qu'en effet ledit déposant vit dans une voiture, à la porte de la maison, deux hommes déguisés avec des capuchons qui leur cachaient

⁵¹ Joseph Sicard, fils d'Alexis Sicard, journalier, et de Marie Ricard, de la paroisse de Saint-Dominique, épousera (Saint-Hyacinthe, 17 novembre 1840) Marie-Éléonore Pelletier, fille de Joseph Peltier, journalier, et de Julie Martin. Joseph Sicard, journalier, charretier, est un des domestiques de la seigneuresse Dessaulles.

entièrement la figure, armés de pistolets. Que ledit déposant conduisit en effet ces deux individus du côté de Saint-Damase à environ deux lieues et demie de Saint-Hyacinthe. Que, sur la route, ces personnes parlèrent peu et toujours en anglais. Qu'alors ces deux individus⁵² débarquèrent de la voiture et ledit déposant ne les a pas revus depuis.

Qu'Adée Bissonnette, Sophie Ledoux et Thérèse Bouvier sont domestiques chez Mme Dessaulles et étaient à son service lors des affaires de Saint-Denis et de Saint-Charles. Que Louis Lavigne et Pierre Bouvier étaient aussi domestiques dans la maison. Et dit ne savoir signer.

Joseph x Sicard

Assermenté devant moi
A Nicolet, ce 6 février 1838
L.M. Cressé, J.P.

Les nommés Duvernoche, Blondin et Augustin Lapointe⁵³ sont les boulangers qui ont fait le pain pour les révoltés de Saint-Charles ; ils demeurent tous trois à Saint-Hyacinthe.



Déposition d'Antoine Bruneau⁵⁴

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 78

[Montréal,] 6 février 1838

Antoine Bruneau, capitaine de milice, de la paroisse de Saint-Constant, après serment dûment prêté, dépose et dit : que le 8 décembre 1837, le nommé Étienne Longtin, cultivateur, enseigne dans ladite milice en la paroisse susdite, dans la même compagnie avec le déposant, à la porte de l'église de ladite paroisse, après que lecture a été donnée de la proclamation du gouverneur en chef, et l'adresse à la reine de la part des loyalistes du comté de La Prairie, ledit Longtin a répété les expressions les plus grossières contre la personne de la reine et le gouvernement britannique. Que depuis ce temps et encore actuellement ledit Étienne Longtin, oubliant le devoir d'un officier de

⁵² Ces « deux individus » étaient L.J. Papineau et E.B. O'Callaghan.

⁵³ Augustin Lapointe, boulanger, époux de Marie Vital.

⁵⁴ Antoine Bruneau (1773-1847), né à La Prairie, fils de Joseph Bruneau et de Marie-Anne Longtin, a épousé (Saint-Constant, 15 avril 1796) Josephine Robidoux, fille de François Robidoux et de Josette Bourdeau. Capitaine de milice à Saint-Constant.

milice, cherche en toute occasion favorable d'exciter le peuple par des discours les plus séditeux et révolutionnaires que l'on puisse se l'imaginer.

Que ledit Étienne Longtin est un homme dangereux, en un mot un rebelle qui ne cherche en tout que l'occasion de nuire et aider le parti révolutionnaire. Et le déposant ne dit rien de plus.

Antoine x Bruneau

Assermenté par devant moi
le 6 février 1838
Turton Penn, J.P.



Déposition d'André Sanche⁵⁵

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 585

Saint-Eustache, 6 février 1838

District de Montréal. – André Sanche, maçon, demurant en la paroisse Sainte-Thérèse, dans le comté de Terrebonne, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'il a eu occasion de se rencontrer plusieurs fois avec le nommé Joseph Aubin, boulanger et boucher, de ladite paroisse Sainte-Thérèse, qu'il a veillé avec lui, jeudi dernier, il y avait alors beaucoup de monde dans la maison du dit Aubin, qui veillait une malade, qu'il fit lire par son fils un papier appelé *La Quotidienne*, que ledit Aubin fit alors un badinage du gouvernement anglais, observant qu'on serait beaucoup mieux sous le gouvernement de M. Papineau, qu'on l'attendait de jour en jour à Montréal avec cinquante mille hommes et vingt pièces de canon de cuivre et quantité d'autres, qu'il [arriverait] marchant à la tête de son armée ; et dit entre autres choses que le gouvernement anglais nous écrasait, que les Canadiens étaient bafoués, que si eux, les gens de Sainte-Thérèse, s'étaient soutenus comme ceux de Saint-Eustache, les Anglais n'auraient pas pu aborder ; que ledit Aubin tient très souvent de pareils discours avec plusieurs personnes et que le déposant le considère comme un homme dangereux à la paix et à la tranquillité publique, et a déclaré ne savoir signer.

André x Sanche

⁵⁵ André Sanche dit Chance (1787-1871), né à Sainte-Rose, fils d'Alexandre-Laurent Sanche/Sanchez/L'Espagnol et de Flavie Ouimet ; veuf d'Émilie Charbonneau, il a épousé (Sainte-Thérèse, 12 juillet 1819) Marie Côté, fille de Joseph Côté et de Marie-Louise Marcotte.

Assermenté par devant moi
à Saint-Eustache
ce 6 février 1838
F.E. Globensky, J.P.

Évariste Sanche⁵⁶, aussi maçon, du même lieu, après serment prêté sur les saints Évangiles, corrobore la déposition ci-dessus.



Joseph Dansereau⁵⁷ à Ludger Duvernay
CANJ, 6 : 11-12
BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écr
Swanton Falls, U.S.

Verchères, 8 février 1838

Mon cher ami,

À mon retour de Montréal, j'ai eu le plaisir de trouver la tienne du 29 janvier dernier qui m'a fait beaucoup de plaisir ainsi qu'à ta famille. À peine pouvions-nous en croire nos yeux, car depuis ton départ de Montréal nous n'avions aucune nouvelle de toi. Je suis charmé ainsi que ta famille de voir que tu es en bonne santé, et je suis aussi charmé de la sympathie que nos bons voisins ont donnée à tous nos réfugiés politiques.

Je vais immédiatement faire mes efforts pour faire rentrer ce qu'il t'est dû dans les différentes paroisses que tu m'as désignées par ta lettre.

⁵⁶ Évariste Sanche (1812-1874), né à Sainte-Thérèse, fils d'André Sanche et d'Émilie Charbonneau, épousera (Montréal, 9 septembre 1845) Marie Gendron.

⁵⁷ Joseph Dansereau (1797-1888), né à Verchères, fils de Pierre Dansereau et d'Angélique Pion. Établi d'abord comme marchand à Saint-Charles-sur-Richelieu puis à Verchères, où il épouse (Verchères, 24 janvier 1820) Rosalie Chagnon, fille de François-Xavier Chagnon et de Geneviève Charron. Présent à ce mariage, Étienne Gauvreau, fils d'un marchand, qui épousera (Verchères, 8 octobre 1821) Hortense Crevier-Duvernay, veuve de Pascal Langevin, menuisier, sœur de Ludger Duvernay. Marchand et lieutenant-colonel de Verchères, Joseph Dansereau en sera le premier maire, de 1855 à 1857. Il y décédera le 5 février 1888, inhumé le 7, « âgé de 91 ans et 25 jours ». Présence de Charles-Ignace Gill, juge à la Cour supérieure, Louis Saint-Louis, assistant-maître du havre, Pierre Dansereau, marchand de gros, Louis Saint-Louis fils et Charles Gill, étudiant, qui sera poète et peintre.

Je remarque ce que tu m'as dit dans ta lettre au sujet de la terreur qui s'est répandue dans Montréal ; ce n'est peut-être pas la terreur qui les a fait déloger. Et ils délogent encore de Montréal, car tu sais qu'il est difficile de pénétrer dans le cœur des gens : ils peuvent dire que c'est une raison et que ce soit une autre. Il a circulé tant de bruits ici que nous ne savions que croire ; tantôt on disait les Américains sont à l'Isle-aux-Noix, une autre fois à La Prairie Ainsi tu vois que l'on [n']a rien de certain. Je te prie de m'écrire quelque chose de certain.

Je viens d'apprendre que deux messieurs du Séminaire de Montréal étaient partis pour aller aux États-Unis chercher, à ce que l'on disait, les réfugiés du Canada qui n'étaient pas coupables de haute trahison. Je viens d'apprendre qu'ils sont de retour à Montréal, il faudrait pour cela que l'on ne les aurait pas laissé passer les lignes. Ces messieurs étaient messires Quiblier et de Bellefeuille⁵⁸.

Tu m'écriras aussi si je peux t'envoyer l'argent ou si je l'*envoie* à M^{me} Duvernay. Ne perds pas de temps à me répondre si toutefois tu reçois ma lettre, comme je n'ai pas le moindre doute qu'elle te parviendra facilement.

M. et M^{me} Gauvreau⁵⁹ te font leurs meilleures amitiés et tu dois penser quel plaisir ils ont ressenti en voyant ta lettre.

Je suis ton ami.

Jos. Dansereau

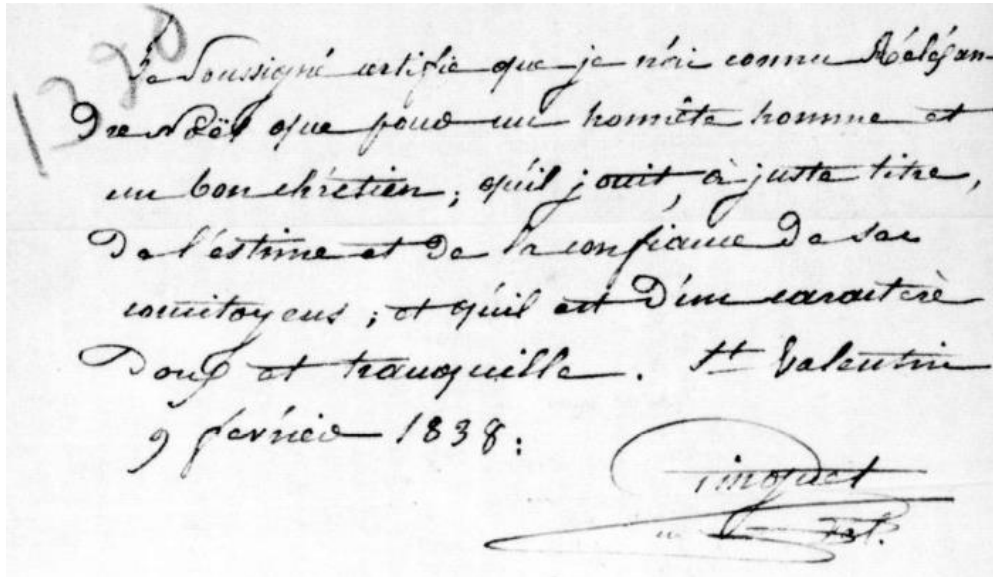


⁵⁸ Joseph-Vincent Quiblier (1796-1852) et Louis-Charles Lefebvre de Bellefeuille (1797-1838), deux Sulpiciens du diocèse de Montréal. *DC*.

⁵⁹ Étienne Gauvreau, de Verchères, fils d'Étienne Gauvreau et d'Angélique Mailloux, second époux (Verchères, 8 octobre 1821) d'Hortense Crevier-Duvernay, veuve de Pascal Langevin et sœur aînée de Ludger Duvernay.

Affidavit en faveur d'Alexandre Noël⁶⁰

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 1320



Je soussigné certifie que je n'ai connu Alexandre Noël que pour un honnête homme et un bon chrétien ; qu'il jouit, à juste titre, de l'estime et de la confiance de ses concitoyens ; et qu'il est d'un caractère doux et tranquille. H. Valentin
9 février 1838 :

Saint-Valentin, 9 février 1838

Je, soussigné, certifie que je n'ai connu Alexandre Noël que pour un honnête homme et un bon chrétien ; qu'il jouit, à juste titre, de l'estime et de la confiance de ses concitoyens, et qu'il est d'un caractère doux et tranquille.

Ginguet⁶¹, ptre



⁶⁰ Alexandre Noël, cultivateur, de Saint-Valentin, âgé de 33 ans, veuf, père de quatre enfants. Emprisonné le 12 décembre 1837, il sera libéré le 22 février 1838 et se rendra aux États-Unis. On le retrouve à Swanton : « Alexandre Noël qui a été blessé aux lignes », écrit C.H.O. Côté à Louis Perrault le 14 février 1839.

⁶¹ Antoine-Joseph Ginguet (1806-1846) né à Vergaville (Moselle), dans le diocèse de Nancy (France), fils de Joseph Ginguet et de Marie-Thérèse Lefebvre ; ordonné prêtre en France. Antoine-Joseph Ginguet avait quitté son diocèse en avril 1836 pour le Canada ; il sera curé à Saint-Valentin de 1836 à 1838, puis à Saint-Charles-sur-Richelieu de 1838 à 1842. Voir Sylvie Straehli, *Dictionnaire biographique des prêtres du diocèse de Nancy et de Toul*, p. 154. On lira un témoignage semblable de Félix Perrault, curé à Saint-Valentin en 1834-1835, *Événements de 1837-1838*, N° 1321.

Emily Bathe

ASTR, *Fonds Wolfred Nelson*, 0416-028

Poème d'abord publié le 10 février 1838 par le *Plattsburgh Republican*, journal de Plattsburgh, pour lequel il a été écrit. Ce poème de 5 strophes, composé par Emely Bathe, épouse du D^r Robert Nelson, glorifie Wolfred Nelson, le héros de Saint-Denis. Le texte fut repris dans d'autres journaux, dont la première page du *Montreal Morning Courier* ; le *Montreal Herald* l'accompagna d'un commentaire peu élogieux.

We would direct the attention of our readers to the poetry, on our first page to-day, from the pen of the highly accomplished lady of D^r Robert Nelson, of Montreal, a distinguished Canadian refugee, now residing at Plattsburgh, N.Y. Mr.^s Nelson has been for some years past very favorably known in Montreal for her frequent communication to the courant and *Herald*. The subject of these lines is Doct. Wolfred Nelson, her brother in law, now confined in the Montreal Goal on a charge of High Treason.

Montreal Morning Courier

10 février 1838

The Patriot Chief, by Mrs. Nelson

All manacled and pale, they led him through that lawless throng
Amid the din of curse, and jeer of ribaldry and song ;
But vainly did they strive to urge that manly spirit's grief,
Though worn by famine and by fight, undaunted moved the Chief.

Not yet had sorrow quenched the fire of that proud eagle-eye ;
He heeded not their glittering steel, he dreaded not to die ;
In virtue's fair and sunny paths unsullied he had trod ;
He fought for Freedom and for Right, his Country and his God.

He scorned the idle pageantry of monarchy and power ;
He saw oppression's deepening clouds with horror o'er him low'r ;
He tried to burst his people's chains, and bled that they should be
Linked with the happy of the earth, the joyous and the free.

But every effort had been crushed, each hope had passed away ;
His trusty followers had fallen in that unequal fray.

The hireling miscreants had stained his once glad home with blood,
And now a pile of ashes smoked where that lov'd dwelling stood.

And he must see no more this world, so beautiful, so fair,
With all those dear and cherished ones that claim his fondest care ;
Wife, children, all are dead to him, one only hope hath he,
The sweet forgiveness of his Lord in blessed eternity.



Thomas Bouthillier à Louis-Joseph Papineau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 2645-2648 ; mic. C-15790

L'honorable L.J. Papineau

Burlington, samedi 10 février 1838

Monsieur,

Votre lettre du 3 m'est parvenue sans délai et si je n'ai pas eu l'honneur d'y répondre plus tôt, c'est qu'au moment où je la recevais je me suis trouvé obligé d'aller à Plattsburgh ; mais ce retard a eu l'avantage de me donner des nouvelles à vous communiquer, plus récentes que celles que j'avais. Un nommé Tremblay, homme bien sûr, arrivé ici, parti de Maské mardi dernier, nous a assuré que Madame Papineau y était arrivée depuis une dizaine de jours [28 janvier⁶²] et qu'il avait entendu dire qu'elle était bien. Nous correspondons par la poste, mais nous avons eu plus souvent des nouvelles verbales par des gens de Saint-Hyacinthe qui passent ici en assez grand nombre, et aucun cependant n'apporte de lettre, dans la crainte d'être arrêté par les gardes. J'attends une lettre bien prochainement, et si elle contient quelques choses qui puissent vous intéresser, je me ferai un plaisir de vous les communiquer sans délai.

Revenons à mon voyage de Plattsburgh. C'est à l'invitation du D^r N. que je m'y suis rendu. On parlait là de faire une descente bien prochainement, on y amassait des provisions de toutes espèces ; mais les mousquets n'y étaient pas, je crois, en très grande quantité. Je n'ai pu non plus savoir le nombre d'hommes dont on pouvait disposer, mais on croyait que 1000 feraient l'affaire. Mais l'argent manquait entièrement. Je vous ai dit mon opinion sur les moyens que je croyais requis, être encore la même, et je me suis refusé de signer une proclamation que l'on se proposait de faire imprimer d'avance et distribuer ensuite dès que l'armée serait entrée, alléguant que pour attacher son nom à un document aussi important il fallait avoir une connaissance exacte des

⁶² Surcharge dans le texte, d'une autre écriture.

moyens à sa disposition. On m'a montré un peu d'humeur, mais on a fini par croire, je le pense, que mon objection était assez raisonnable.

Avant-hier soir, à mon retour de Plattsburgh, le général Wool⁶³ est venu nous voir et, après bien des protestations de sympathie, il nous dit qu'il ne permettrait pas qu'aucune force s'organisât et nous a conseillé de renoncer à attaquer le Canada. Nous n'avons fait aucun aveu (il disait aussi qu'il n'en demandait pas), mais nous n'avons pas manqué de lui dire que nous attendions plus du gouvernement américain, surtout depuis que les Anglais étaient devenus si insolents. Nous comptons que le sentiment *national* américain se serait soulevé d'indignation par l'orgueil britannique, etc. Hier, il est allé à Plattsburgh pour y voir le D^r N. et autres, et comme j'apprends aujourd'hui que Mackenzie y est rendu, j'attends ce soir M. Louis Perrault avec impatience.

Ce matin, M. Guy Catlin, citoyen très respectable de l'endroit, est venu nous voir de la part du général Wool, et nous a répété à peu près les mêmes choses : que notre situation était pour le moment sans espoir, etc. J'ai profité de cette entrevue pour suggérer la convenance de faire des assemblées dont le but serait de faire signer des requêtes au Président, demandant son intervention en faveur des prisonniers et réfugiés des deux Canadas. J'en ai parlé aussi à un M. Lyman, homme influent ici ; ils ne repoussent pas cette idée, mais je ne pense pas qu'il l'ait accueillie avec chaleur, et moi j'y tiens fermement, et je crois que rien ne pourrait tendre à mieux unir les deux peuples que cet acte *réel* de sympathie. De plus, l'intervention américaine ravira au gouvernement anglais le mérite d'un pardon que bien assurément il n'accordera que par la crainte (et si toutefois cette crainte n'existait pas et qu'il se fit des exécutions, le peuple américain n'en concevra que plus d'honneur pour le gouvernement anglais). Dans la crise actuelle, il me semble qu'il devrait être de l'intérêt des Américains comme des Anglais de chercher à se concilier les Canadiens, si les uns ou les autres ont des vues ultérieures ; mais notre intérêt nous porte à désirer que les Américains aient le mérite de la bonne œuvre.

Vous avez peut-être déjà été informé que nos amis exilés étaient devenus très impatients et qu'ils craignaient bien fort que leurs espérances fussent entièrement déçues. C'est une tâche pénible, mais dans les circonstances où nous nous trouvons, c'est pour moi un devoir impérieux de vous dire la vérité : ils croient que l'incognito que vous avez gardé les a mal servis, et quelques-uns vont même jusqu'à croire que des motifs d'intérêt personnel vous auraient engagé à vous isoler et à ne donner aucune raison de croire que vous conspiriez contre le gouvernement du Canada, afin de conserver vos droits et vos propriétés. Je ne crois pas que des motifs d'intérêt aient pu

⁶³ John Ellis Wool (1784-1869), officier de l'armée américaine, qui participa à trois guerres importantes : la Guerre de 1812 et, beaucoup plus tard, la Guerre américano-mexicaine et la Guerre de Sécession. En 1837-1838, le président Van Buren lui confiait la mission de surveiller la frontière américano-canadienne.

influer sur votre conduite ; je crois même que vous avez dû sentir que votre nom, vos talents étaient la propriété de vos concitoyens et que la conviction seule vous aura engagé à ne pas agir plus ouvertement. Est-ce une erreur ? Le temps seul résoudra ce problème.

Je dois vous dire que j'aurais désiré vous voir paraître en autant d'assemblées que possible et vous y déployer ce talent que la nature donne à si peu d'hommes, mais qui chez vous existe à ce point que nous, vos compatriotes, avons cru que tôt ou tard, et malgré toutes les difficultés, vous seriez la cause immédiate de la régénération de notre malheureux pays, et cet espoir, nous ne le perdons pas, même dans l'exil. Ne croiriez-vous pas que vous pourriez faire beaucoup en suscitant à vos amis de faire des assemblées et vous prier d'y assister ? Si vous croyez que le gouvernement américain ou nos amis mêmes d'ici verraient d'un mauvais œil toute agitation qui tendrait à favoriser directement le renversement du pouvoir anglais dans le Canada, vous pourriez vous en tenir à faire de la philanthropie. Les malheurs dont notre pays a été inondé vous fourniraient le canevas sur lequel vous peindriez des tableaux qui ne manqueraient pas de toucher la sensibilité américaine. L'obtention du pardon de nos concitoyens devrait être aussi un des sujets de ces assemblées. Le Canada, l'Amérique, l'univers entier vous sauraient gré de vos efforts. Vous tiendriez l'attention du peuple américain fixé sur nos malheurs, et votre nom irait encore une fois porter l'espérance dans le sein de nos malheureux compatriotes, il irait porter l'espoir dans le cœur des veuves et des orphelins.

Vous prendrez, j'espère, ces réflexions en bonne part, et je me flatte que vous les attribuerez à la haute estime que j'ai pour vous et à la conviction, à la certitude que j'ai que vous pouvez encore beaucoup pour notre patrie commune. C'est avec beaucoup de chagrin que j'ai appris que M. Augustin avait été fait prisonnier. Quelle affliction pour sa famille !

Permettez qu'à présent je vous dise un mot de moi. Si le mouvement sur le Canada n'a pas lieu, je dois penser à me fixer en quelque lieu pour y gagner ma vie. Depuis quelque temps, j'ai pensé que j'aurais quelque avantage à établir une apothicairerie dans l'Ouest, sur le Mississippi ou ailleurs ; mais comment le faire ? Je suis sans argent et il m'est impossible de vendre des fonds. Pourriez-vous me recommander à quelqu'un qui aurait le désir de tenter une belle spéculation en société ? Ce genre d'occupation ne me serait pas tout à fait étranger et me procurerait une occasion plus aisée d'entrer en pratique. J'ai des habitudes d'économie et je crois que l'expérience qu'on doit avoir à mon âge peut assurer quelque succès dans cette entreprise. D'après quelques informations que j'ai prises, j'ai été induit à croire que l'Ouest serait plus favorable que toute autre partie de l'Union ; je n'aurais cependant aucune objection à aller ailleurs, non plus qu'à embrasser aucun autre genre d'occupation dont je pourrais m'acquitter. Ce n'est que dans le cas où les affaires de notre pays n'iraient pas que je me déciderais à former l'établissement dont je vous parle. Mais comme les occasions

dont j'aurais besoin pour le former se présentent assez rarement, je dois nécessairement m'y prendre d'avance ; quelques semaines néanmoins doivent amener une décision, et vous prévoyez comme moi de quel côté elle penchera, à moins que des secours inattendus ne nous surviennent.

Les bruits courent toujours en Canada que nous descendons avec une armée. On y dit que vous êtes à la tête de plusieurs milliers d'hommes. Hier, trois jeunes gens de La Présentation sont arrivés ici après avoir été repoussés deux fois par les gardes de la frontière. La première fois, on leur a offert 7½ piastres s'ils voulaient s'enrôler ; ils ont refusé et on les a renvoyés du côté du Canada ; la deuxième fois, on leur a dit que s'ils tentaient encore à sortir on les emprisonnerait. Ce n'est qu'à la troisième fois qu'ils ont éludé les gardes pour se joindre, disent-ils, à l'armée américaine.

J'oubliais de vous dire que depuis assez longtemps nous n'avons pas entendu parler de vexations à Saint-Hyacinthe. Toute la famille de Mme Dessaulles est bien aussi. Le curé de Saint-Hyacinthe a été obligé, pour éviter la prison, d'aller s'expliquer à Montréal. Croyez-moi votre très obéissant serviteur et ami.

Amitié à M. Amédée.

T. Boutillier



Déposition d'Isaac Coote⁶⁴

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 75

L'Acadie, 10 février 1838

Isaac Coote, of L'Acadie, in the parish of Blairfindie, district of Montreal, Province of Lower Canada, merchant, came before me, one of Her Majesty's Justices of the Peace for the said district and having been sworn on the Holy Evangelists, maketh oath and deposeth that on the 26 of October last, deponent recollects a large party of men in disguise passed the house of deponent, about seven o'clock in the evening, going to the house of D^r Quesnel, a Magistrate, for the purpose (as deponent heard afterwards) of compelling the said Magistrate to give up his commission. A stove which had been in front of deponent's house had been thrown down, as deponent believes, with intention to injure deponent's property.

⁶⁴ Isaac Coote, marchand et agent seigneurial, épousera (3 novembre 1839) Frances Louisa Balleray (1820-1854), fille de Joseph Balleray, horloger. *Find a grave*, Douglass Cemetery, Napierville.

Deponent heard also that the same or a similar party intended to visit him the succeeding night. The following day, deponent had occasion to go the Post Office then kept by Mr. L.M. Decoigne. He there saw D^r Côté, Mr. Decoigne, Olivier Hebert and Pierre LeRoy with several others ; deponent saw in the said Post Office several of the hats or caps worn the evening before at the charivari (as it was called). Mr. Decoigne immediately apologized to deponent about the stove, stating that « it must have been thrown down by a horse and not by any of our party » and wished to remove any impression on the mind of deponent that the stove had been thrown down on purpose by them.

D^r Côté remarked to a gentleman (who went in with deponent) in the course of general conversation that « they were determined to resist, and have nothing more to do with the British Government ». Deponent saw at that time several of the banners which belonged to the rebels deposited and lying in the said Post Office, where they remained for several days afterwards.

Deponent recollects the 11 of November last, that a large number of men collected in the village of L'Acadie, who were afterwards formed in line on a vacant lot, opposite to deponent's house, armed with guns, pistols, swords, pitchforks, bayonets and scithes of poles, as well as sticks or bludgeons, that Mr. François Ranger and Mr. Decoigne before mentioned appeared to command, with several others. The latter seemed to be very active with a paper in his hand.

Deponent was well aware that constant drills of those men were used to take place every Sunday and that MM. François Ranger, Julien Bourdeau and Joseph Auclair were frequent attenders at those drills. Knows the two latter young men, by both of whom deponent was threstened so much that he was put in dread and fear that his life would be attempted. Further deponent saith not.

Isaac Coote

Sworn before me at L'Acadie, L.C.
this 10 of February 1838
Tilly Rice, J.P.



Déposition de Robert Leeson

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 92

L'Acadie, 10 février 1838

Robert Leeson, of the village of L'Acadie, parish of Blairfindie, district of Montreal, tailor, came before me, one of Her Majesty's Justices of the Peace for the said District, and having been sworn on the Holy Evangelists, maketh oath and saith : that he recollects Mr. Francis Ranger, at same time during the summer, asked the deponent would he join his (Ranger's) company at drill at Sabadie's, the expence of which would be either one shilling or fifteen pence p. month. Deponent acquiesced and appeared at the door of M. Ranger, with a cap and a blue tassel on it, which deponent supposed gave offence as he would not be admitted into the company the following Sunday.

Recollects that 26 of October last, a large party of men passed through the village, among whom deponent saw Mr. Francis Ranger, Mr. L.M. Decoigne, Pierre LeRoy, Jacob Bouchard, Joseph Auclair Junior, J.B. Paradis, and several others, understood at the same time that the object of those men was to deprive the Magistrates and Militia Officers of their commissions, heard Julien Bourdeau, the same evening, say : « Damn the King and all belonging to him », a person named John Tyrrell who was with deponent, remarked that Bourdeau must have made a mistake, there was then no King. Bourdeau instantly said that it was no business of Tyrrell and what had he to say for the Queen, from which other words arose, when Tyrrell was knocked down and beaten without resistance on his part, as he was then surrounded with enemies.

Recollects the 11 of November last, when the Royal Regiment first appeared at St. John, saw a number of men at Ranger's store, some of them armed, other buying flints, powder, &c, the whole appointed under the apparent command of Ranger, Pierre LeRoy and others.

The house of Decoigne was decorated as well as others with flags ; deponent saw Decoigne publicly with a flag in his hand. Deponent has frequently seen Francis Ranger with a black sling belt and sword ; the latter had the appearance of being recently ground or sharpened. It was on the return of the people from the St. Charles meeting that the houses were decorated with flags. Further deponent saith not.

Robert Leeson

Sworn before me
this 10 of February 1838
at L'Acadie, L.C.
Telly Rice, J.P.



Déposition de Julien Champagne⁶⁵ et Antoine Cloutier⁶⁶

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 232

Nicolet, 11 février 1838

Julien Champagne et Antoine Cloutier, tous deux du village de Nicolet, habitants et *bûcheux*, après serment prêté sur les saints Évangiles, disent et déposent que lundi dernier ils se sont trouvés chez Joseph Proulx, de la paroisse de Nicolet, cultivateur, qui leur dit alors, vous venez de faire serment d'allégeance, mais que c'était des serments forcés et qu'il les considérait comme rien. Que Papineau était pour venir bien vite avec une armée de 20 000 hommes, par le nord et par le sud, et qu'il rendrait alors aux loyaux constitutionnels ce qu'ils avaient fait aux patriotes ou révolutionnaires, et que nonobstant le serment d'allégeance, l'ayant fait lui-même parce qu'il était pour être pris, qu'il joindrait Papineau aussitôt qu'il viendrait, en disant qu'il serait mieux sous Papineau que nous sommes à présent, vu que nous avons été trop mal menés par ceux qui ont le pouvoir en main, que les Anglais avaient abusé les Canadiens et qu'il faudrait soutenir Papineau et partir ; que ceux opposés à Papineau le regretteraient ; qu'il leur aurait dit plusieurs fois dans ledit temps qu'il fallait soutenir le parti de Papineau de tout son pouvoir, les sollicitant de le soutenir, c'est-à-dire le parti révolutionnaire.

Que lesdits déposants ont compris que Papineau était l'orateur de la chambre d'Assemblée, que lesdits déposants n'ont aucun doute que le but du dit Joseph Proulx était de les porter, eux et le peuple, à se révolter contre le gouvernement existant, à la première occasion. Et ont lesdits déposants dit et déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis après lecture faite.

Assermentés devant moi
à Nicolet, ce 11 février 1838
L.M. Cressé, J.P.



⁶⁵ Jules/Julien Orion-Champagne, né à Nicolet en 1813, fils de Louis Orion-Champagne et de Marguerite Deshaies-St-Cyr, a épousé (Nicolet, 12 février 1833), Angélique Cloutier, fille de Charles Cloutier et de Louise-Élisabeth Salmon.

⁶⁶ Antoine Cloutier (1790-1865), né à La Baie-du-Febvre, fils de François Cloutier et d'Antoinette Laplante, a épousé (Nicolet, 19 août 1811) Marie Champagne, fille de Charles Orion-Champagne et de Françoise Dumas.

Charles G. Bryant à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 12-13

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29 et BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,26

Mr. Duvernay
Present

Swanton, Feb. 11, 1838

Sir,

Having by observations made by me in your leaving this evening in the warmth of my feelings given you some offence, and being disposed at all times to treat every person in an honorable and gentlemanly manner – if you should think that the remarks made by me intended to be personally offensive. I shall not hesitate at a proper season on Canadian grounds to give you the satisfaction of a man of honor.

It is in opposition to the laws and usages of my country to settle affair of this kind otherwise than by civic process – I should therefore decline action further in this matter, until we are both upon Canada ground with the country declared independent.

I have the honor to be, Sir, your most obt. servant.

Charles G. Bryant

By politeness of my friend Mr. Lawrence D. Clarke.

The remark which I made at which Mr. Duvernay took offence was under the following circumstances and was as follows :

I said that every thing which was necessary for the Canadians to secure their Independence, at the present time, was *money*, that without money there could be nothing done – That when money was within their grasp if they would not put forth their hands and secure their Independence, by taking money, I should consider them cowards.

C.G.B.

And only for the heat of the moment, I should not have made the remark.

C.G.B.



Jean-Louis Beaudry à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 14-15

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Ludger Duvernay, Esq.
Swanton, Vt

Plattsburgh, 12 février 1838

L'ami Duvernay,

Pour m'acquitter de ma promesse, je vous écris ces peu de lignes que vous trouverez sans doute peu satisfaisantes, mais telles sont les choses et je ne saurais les améliorer.

Le nombre d'armes à notre disposition n'est pas aussi considérable que je le pensais et les fonds pécuniaires sont minces. Le général Wool fait beaucoup de diligence pour arrêter le moindre mouvement de notre part. Il doit s'établir une patrouille de dragons pour maintenir la pusillanimité du président et restreindre le noble peuple des États-Unis de nous aider dans notre cause (la meilleure des causes).

Les Canadiens qu'il y a ici sont très bien disposés à se battre et je crois que les habitants des campagnes du sud sont aussi très bien disposés à se battre. Nous avons tout ce qui nous est nécessaire pour l'armée, en fait de munitions, et je crois que nous n'éprouverions pas une forte opposition pour faire une entrée en Canada. Mais se maintenir est une autre chose, ce que nous pourrions faire très facilement avec une bonne quantité d'armes.

M. Mackenzie est venu ici et je crois que les mouvements du Bas-Canada seront dirigés sur ceux du Haut-Canada. Les docteurs Nelson, Côté et Brien sont ici ; Perrault est parti pour Middlebury et je ne resterai ici que quelques jours, car je crois que cette place-ci est plus propre à faire mourir les gens d'ennui qu'à inspirer la peur de la guerre. Si vous avez des nouvelles, je vous prie de m'en faire part.

Vous ferez bien mes amitiés à MM. Malhiot, Beaudriau et à tous les patriotes de Swanton.

Votre dévoué et sincère ami.

J.L. Beaudry



Déposition de Félicité Giasson⁶⁷

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 289

Saint-Hilaire de Rouville, 12 février 1838

Par devant moi, Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville⁶⁸, écuyer, juge de paix de Sa Majesté, résidant à Saint-Hilaire de Rouville, est comparue dame Félicité Giasson, épouse de Pierre Roberge, de la paroisse de La Présentation, laquelle après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'il y a environ trois semaines, la déposante étant dans son banc dans l'église de La Présentation, à entendre la messe, le dimanche, un nommé Tétreau fut lui dire que Simon Lespérance⁶⁹, écuyer, la priaît d'arrêter chez lui, qu'il avait à lui dire quelque chose de son mari (étant en prison) qui lui ferait plaisir ; que ladite déposante désirant beaucoup d'avoir des nouvelles de son époux et espérant même que ledit Simon Lespérance, écuyer, pourrait obtenir son élargissement, vu que c'est lui qui l'avait fait appréhender, elle se rendit chez ledit S. Lespérance, que ledit Lespérance l'aurait fait entrer dans son magasin, seule avec lui, et en aurait fermé la porte.

Il aurait dit à la déposante qu'il pensait qu'elle serait bien contente d'avoir des nouvelles de son mari, qu'il lui en ferait avoir et même qu'il pourrait le lui faire voir bientôt ; et qu'après l'avoir entretenue de cela pendant un certain temps, il lui aurait fait des propositions contre son honneur, lui disant que si elle consentait à ses désirs, il travaillerait pour elle et qu'elle serait contente ; et en même temps il faisait des efforts pour porter les mains sur diverses parties de son corps et que même pendant qu'elle se défendait de lui, autant qu'il était en son pouvoir, il lui aurait pris la main qu'il aurait

⁶⁷ Félicité Giasson/Chiasson (1793-1875), née à Saint-Denis-sur-Richelieu, fille de Jean-Baptiste Giasson et de Félicité Dion, a épousé (Saint-Charles-sur-Richelieu, 17 janvier 1814) Pierre Roberge, fils de Joseph-Marie Roberge et de Marie-Angélique Corriveau. Arrêté le 13 décembre 1837, Pierre Roberge (1793-1846), cultivateur, de La Présentation, sera libéré le 1^{er} mars 1838. Sera de nouveau confiné au Pied-du-Courant, après la deuxième insurrection : du 2 au 26 décembre 1838.

⁶⁸ Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville (1789-1859), né à Montréal, fils de Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville et de Marie-Anne Hervieux. Capitaine pendant 1812. Seigneur de Rouville et d'une partie de la seigneurie de Chambly. Député et conseiller législatif. Accusé par le curé Louis Nau et le policier William Foster Coffin d'avoir favorisé et financé les rébellions. *DPQ, DBC*.

⁶⁹ Simon Talon-Lespérance (1795-1857), né à Saint-Denis-sur-Richelieu, fils de Germain Talon-Lespérance, négociant, et de Geneviève Chesnay/Chenay, a épousé (Terrebonne, 24 août 1819) Justine-Clémence Auger, fille mineure de Pierre Auger et de Marie-Anne Viger. Cultivateur et marchand à La Présentation. Hertel de Rouville l'appelle « la terreur de La Présentation ». Il fut retenu prisonnier, pendant quelques jours, par un détachement de patriotes. Testament solennel de Simon Talon-Lespérance et de son épouse : FP, 29 juin 1839, minutes 627 et 628.

portée de force sur ses parties honteuses ; que dans ce moment, le frère dudit Lespérance ayant ouvert la porte du magasin, elle aurait profité de ce moment pour lui échapper et se sauver chez elle.

Que vu les circonstances et le peu de griefs réels existant contre son dit époux, et beaucoup d'autres qu'il a aussi fait arrêter, la déposante croit fermement et est intimement persuadée que ledit Simon Lespérance n'a fait ainsi arrêter son dit époux et les autres, que dans la vue de se procurer des moyens de séduire leurs femmes et les engager à commettre de mauvaises actions avec lui. Et ne dit rien de plus, ne sachant signer, de ce enquis, fait sa marque ordinaire d'une croix, après lecture.

Félicité x Giasson

Assermentée devant moi
juge de paix soussigné, à Saint-Hilaire de Rouville
ce 12^e jour de février 1838
Hertel de Rouville, J.P.



Déposition de Félicité Roberge⁷⁰

BA_nQ-VM, TL₁₉, S₁, SS₁, D₃

Saint-Hilaire de Rouville, 12 février 1838

Par devant moi, Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté, résidant à Saint-Hilaire de Rouville, est comparue Félicité Roberge, épouse d'Eusèbe Blanchette⁷¹, cultivateur, de la paroisse de La Présentation, laquelle, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose, déclare et dit qu'après l'arrestation de son époux, Simon Lespérance, écuyer, lui aurait fait demander que si elle désirait avoir des nouvelles de son mari, elle fut le voir chez lui, qu'elle serait contente,

⁷⁰ Félicité-Louise Roberge (1814-1881), née à La Présentation, fille de Pierre Roberge et de Félice Giasson-Gousse, a épousé (La Présentation, 2 juillet 1833) Eusèbe Blanchet/Blanchette, cultivateur, menuisier, instituteur, fils de Jean-Baptiste Blanchette et d'Angélique Langevin. Le décès de Félicité Roberge, 68 ans, est consigné à Fall River (Massachusetts) le 30 novembre 1881. *Massachusetts, Death Records, 1841-1915*.

⁷¹ Eusèbe Blanchette (1809-?) né à La Présentation, fils de Jean-Baptiste Blanchette et de Marie-Angélique-Pétronille Langevin, a épousé (La Présentation, 2 juillet 1833) Félicité-Louise Roberge, fille de Pierre Roberge et de Félice Giasson-Gousse. Eusèbe a été emprisonné le 14 décembre 1837 et libéré le 1^{er} mars 1838. À la deuxième insurrection, il ira en prison à Montréal, du 1^{er} au 26 décembre 1838, libéré par P.E. Leclère. Quitte ensuite le Canada pour le Massachusetts, présent à Holyoke et Fall River.

et lui récidiva ce message plusieurs fois, mais qu'elle, redoutant ce qui est arrivé ensuite, s'y serait toujours refusée ; ce que voyant, ledit Lespérance serait venu chez elle et serait entré dans sa chambre, où elle était avec deux petits enfants tout jeunes, que, le voyant, elle se serait trouvée dans un état de saisissement extrême, mais qu'il ne lui a rien fait, vu que les engagés étaient dans l'appartement voisin.

Que la déposante étant allée à Montréal pour tâcher de voir son mari, qu'étant là chez Serafino Giraldi⁷², ledit Lespérance y serait arrivé et, l'ayant vue, il lui aurait demandé d'entrer dans une petite chambre, où il avait quelque chose à lui dire relatif à son mari, qu'y étant entrée ledit Lespérance se serait jeté sur elle et l'aurait embrassée de force, lui aurait mis les mains sur le sein et ailleurs, lui aurait pris la main et l'aurait portée sur lui de force, enfin qu'il n'avait pas l'air d'un homme, mais bien d'un damné ; qu'il aurait poussé les choses à un tel point que, pour s'en débarrasser, elle aurait été obligée de lui promettre, avec serment, qu'à leur retour elle consentirait à ses désirs infâmes, qu'à cette condition il l'aurait laissée tranquille et lui aurait même promis de lui faire voir son mari dans la prison, ce qu'il n'a pas fait.

Qu'étant de retour chez elle, ledit Lespérance aurait été la trouver à son écurie, où elle faisait soigner ses animaux par un petit garçon, que là il aurait dit au petit garçon d'aller chercher du foin, pour avoir l'occasion de rester seul avec elle, que la déposante aurait ordonné au petit garçon de rester et d'étriller ses chevaux, que ledit Lespérance s'obstinant à rester, le petit garçon aurait été chercher du foin ; ledit Lespérance profitant du moment aurait saisi la déposante, l'aurait embrassée et mis la main sur le sein et, en cherchant à lui mettre la main dans l'estomac, il aurait déchiré son mouchoir de col, qu'il lui aurait pris la main de force et la lui aurait portée sur diverses parties de son corps, par-dessus ses pantalons ; qu'elle ne serait venue à bout de s'en débarrasser qu'en lui promettant par serment, et à sa demande, qu'elle le rencontrerait à 8 h du soir à ses bâtiments ; que, vu la conduite du dit Lespérance, et ayant lieu de craindre tout de sa part, elle aurait prié une de ses voisines de venir coucher chez elle.

Que dans la veillée, ledit Lespérance, ne l'ayant pas rencontrée selon sa promesse extorquée, serait venu à sa fenêtre et aurait fait tout en son pouvoir pour forcer le châssis, dont il aurait même enlevé une tringle, mais que l'*engagée* de la déposante ayant été à la fenêtre, il se serait retiré et serait revenu le lendemain au soir encore, et serait venu dans sa maison par trois fois dans un jour, cherchant l'occasion de la trouver seule, mais qu'elle avait toujours quelqu'un avec elle, qu'enfin, ne pouvant plus vivre dans de pareilles transes, elle aurait menacé ledit Lespérance de l'exposer

⁷² Serafino Giraldi (1797-1869), originaire de Lucca (Italie), a épousé (Montréal, 8 janvier 1821) Maria-Anna-Grazia Bosnas ; en secondes noces, il épousera (Montréal, 12 juin 1843) Henriette Sénécal. Marchand et aubergiste, Place du marché neuf [Place Jacques-Cartier], en face de l'Hôtel Nelson, à Montréal.

publiquement, s'il ne la laissait en repos, que depuis environ quinze jours, elle ne l'a pas revu chez elle, mais qu'il lui a fait faire plusieurs messages.

Que, vu ces circonstances et diverses autres antécédentes, ladite déposante est persuadée que ledit Lespérance a fait arrêter son époux et divers autres de la paroisse, dans l'espérance de pouvoir séduire leurs femmes et les amener à consentir à ses désirs criminels, en les berçant de l'espérance de faire délivrer leurs maris. Et ne dit rien de plus, ayant déclaré ne savoir signer, de ce enquis, a fait sa marque ordinaire d'une croix, après lecture.

Félicité x Roberge

Hertel de Rouville, J.P.



Requête de Félicité Giasson et Félicité Roberge

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D382

La Présentation, 12 février 1838

District de Montréal. – Requête de Félicité Giasson, épouse de Pierre Roberge, et Félicité Roberge, épouse d'Eusèbe Blanchette, à Son Excellence John Colborne.

Supplient humblement Félicité Giasson, épouse de Pierre Roberge, et Félicité Roberge, épouse d'Eusèbe Blanchette, tous deux cultivateurs, de La Présentation, exposent respectueusement à Votre Excellence :

Que lesdits Pierre Roberge et Eusèbe Blanchette, leurs époux, ont toujours joui dans la paroisse d'un caractère probe, honnête et irréprochable.

Que s'ils ont figuré dans la garde des propriétés de Simon Talon-Lespérance, écuyer, ce n'a été que par peur des menaces qui leur ont été faites par les personnes qui avaient prétendu confisquer lesdites propriétés qui se trouvaient, alors, avoir la force en main.

Que lesdites pétitionnaires ont l'honneur de référer Votre Excellence aux affidavits par elles assermentées et à celui de messire Pierre Mercure, prêtre, curé de ladite paroisse.

Que vos pétitionnaires ont tout lieu de croire que ces choses étaient bien connues dudit S. Talon-Lespérance, et que d'après sa conduite ultérieure avec elles, s'il a fait ainsi arrêter leurs dits époux, ce n'a été que dans les vues infâmes exprimées en leurs dits affidavits ci-joints.

Que lesdits Pierre Roberge et Eusèbe Blanchette, en gardant ainsi lesdites propriétés de S. Talon-Lespérance, loin de leur avoir causé des dommages, les ont préservées autant qu'il a été en leur pouvoir de le faire dans les circonstances.

Que ledit S. Talon-Lespérance se voyant en pouvoir, en a fait un tel usage dans la paroisse, que chacun tremble à son aspect et qu'il règne en tyran sur eux.

Que plusieurs femmes dans ladite paroisse ont été traitées comme vos pétitionnaires par ledit S. Talon-Lespérance, nommément l'épouse d'Alexandre Daigle [Amable Rousseau].

C'est pourquoi elles supplient Votre Excellence de vouloir bien prendre leur présente requête et les affidavits ci-joints, en sa gracieuse considération, et faire élargir leurs dits époux, afin de les protéger contre les mauvais desseins et les procédés infâmes dudit S. Talon-Lespérance.

Et vos suppliantes ne cesseront de prier pour le bien-être de Votre Excellence et de sa noble famille.

La Présentation, ce 12^m jour de février 1838
pour les suppliantes qui ont
déclaré ne savoir signer
Cursoles, N.P.



Requête d'Amable Rousseau⁷³ à John Colborne

BA_nQ-VM, TL₁₉, S₁, SS₆₂, D₅₁₀

La Présentation, 12 février 1838

À Son Excellence Sir John Colborne K.C.B. lieutenant général, commandant les Forces de Sa Majesté britannique dans l'Amérique du Nord, &c.

Supplie humblement Amable Rousseau, épouse d'Alexandre Daigle, cultivateur, de La Présentation, expose respectueusement à Votre Excellence :

Que ledit Alexandre Daigle, son époux, actuellement en prison, a toujours joui d'une bonne réputation et d'un caractère irréprochable, ainsi que l'attestent diverses dépositions ci-jointes, auxquelles elle a l'honneur de référer Votre Excellence.

Qu'ayant été arrêté à Saint-Charles, sans *warrant* et sans qu'il lui ait été communiqué aucune déposition contre lui, la suppliante ne peut pas savoir ce qu'elle a à

⁷³ Amable Rousseau, fille de Joseph Rousseau et de Catherine Palardy, a épousé (La Présentation, 8 février 1831) Alexandre Daigle, fils de Jacques Daigle et de Thérèse Fréchette.

combattre pour prouver son innocence ; nonobstant toutes les instances qu'elle a pu faire de Simon Talon-Lespérance, écuyer, juge de paix, et du nommé Alexandre Comeau, huissier ou connétable spécial, qui l'a arrêté, pour savoir les motifs de son arrestation.

Que, vu les circonstances, elle a tout droit de croire que son arrestation est due à une vengeance particulière du dit S. Talon-Lespérance, ou à quelques autres motifs secrets qu'il serait bien éloigné de vouloir avouer, et qui sont établis par les affidavits de dame Félicité Giasson, épouse de Pierre Roberge, et de dame Félicité Roberge, épouse d'Eusèbe Blanchette, ladite pétitionnaire ayant été assujettie aux mêmes infamies qu'elles de la part du dit S. Talon-Lespérance.

Que ladite pétitionnaire est d'autant plus fondée à croire cela, que c'est à la connaissance du dit S. Talon-Lespérance, que loin d'avoir voulu lui faire tort dans ses propriétés, ledit Alexandre Daigle n'a été comme gardien, chez lui, que parce qu'il y a été forcé par des gens armés ; et qu'il n'a fait usage de sa dite situation de gardien que pour préserver les propriétés du dit S. Talon-Lespérance, autant qu'il a été en son pouvoir, n'y ayant même rien pris pour sa subsistance pendant ce temps.

Que le nommé Alexandre Comeau se serait servi du nom de la Reine pour avoir les chevaux de ladite suppliante et de plusieurs autres personnes, sans rien payer pour cela, quoiqu'elle soit bien convaincue qu'il est d'usage pour le gouvernement de payer ces corvées généreusement.

Qu'il a mis deux de ses chevaux hors d'état de travailler, par ses mauvais traitements, tellement que l'un des dits chevaux pour lequel son époux avait refusé 37 £ 10 chelins courant, ne vaut pas actuellement 10 £ courant, au dire de tous les gens qui le connaissent.

Que loin d'avoir payé aucune chose pour le service des dits chevaux, ladite pétitionnaire a été obligée de payer pour l'hébergement et la nourriture de son cheval à Longueuil, dans le voyage que ledit Comeau a fait, avec, à Montréal.

C'est pourquoi elle supplie Votre Excellence de vouloir bien prendre la présente requête et les affidavits l'accompagnant, en sa gracieuse considération, et faisant droit sur le tout, ordonner la mise en liberté du dit Alexandre Daigle, et lui accorder telle indemnité qu'elle jugera convenable pour les dommages causés à ses dits chevaux par ledit Alexandre Comeau.

Et comme de droit votre suppliante ne cessera de prier pour le bien-être de Votre Excellence et de sa noble famille.

Pour la suppliante
qui a déclaré ne savoir signer

G. Coursoles⁷⁴, N.P.



Thomas Bouthillier à Louis-Joseph Papineau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 2661-2664 ; mic. C-15790

L'Honorable Louis-Joseph Papineau

Burlington, 13 février 1838

Monsieur,

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire, nous avons eu la visite de M. Mignault⁷⁵, curé de Chambly. On croit que son voyage a le même but que celui de MM. Quiblier et Bellefeuille à Plattsburgh : d'engager les Canadiens, qui ne sont pas gravement impliqués, à retourner dans leur pays. Il est venu nous voir deux fois. Nous avons, comme vous pouvez le supposer, parlé tant et plus des affaires. Il nous a dit qu'on croyait que sir John Colborne sera très clément, qu'il n'était nullement en faveur de la loi martiale, qu'il avait été jusqu'à dire que les constitutionnels se trompaient beaucoup s'ils croyaient faire de lui un *hangman*. Et il paraîtrait qu'on donne à entendre à sir John qu'il gagnerait l'affection des Canadiens s'il accorderait [*sic*] une amnistie générale. M. Mignault dit aussi qu'on croit qu'il n'y aura pas d'exécution, mais probablement des déportations. Je n'ai pas le moindre doute que si le gouvernement, de son propre mouvement, montrait plus de clémence que le peuple n'en attend, ce dernier ne manquerait pas de se sentir reconnaissant et servirait de bien dures et pénibles réflexions sur ceux qu'il a suivis. Nos amis d'ici devraient donc adopter des moyens d'engager le gouvernement américain à intercéder en faveur des Canadiens, mais le mouvement, pour qu'il ait une action plus forte et des conséquences plus certaines et plus favorables à la cause, doit partir du peuple. Telle est au moins mon opinion. Il y a peu de citoyens américains qui ne croiraient pas faire une bonne œuvre en signant une adresse au Président pour l'engager à conserver la vie à tant de malheureux.

Ce matin, j'ai été rendre ma visite à M. Mignault, j'étais seul. Il me dit qu'il profiterait de ce moment pour me faire une question. « Est-il vrai, m'a-t-il dit, que vous

⁷⁴ Édouard-Gédéon Coursoles (1793-1851), né à Saint-Ours, fils de François Coursoles et de Françoise-Angélique Gadois. Notaire de 1824 à 1851, à Saint-André, district judiciaire de Terrebonne. Il a épousé (Contrecoeur, 7 février 1825) Marie-Angélique-Émilienne Tremblay.

⁷⁵ L'abbé Pierre-Marie Mignault (1784-1868), né à Saint-Denis sur Richelieu ; curé à Chambly et fondateur du Collège de Chambly ; il s'occupe alors de faire des missions auprès des Canadiens exilés dans les États du Vermont et de New York.

avez signé, vous et quelques autres, un projet de gouvernement provisoire ? » Il ajouta que ces bruits avaient été répandus par quelques Canadiens qu'il ne m'a pas nommés. Je lui ai répondu qu'il n'y avait rien de cela ; qu'il avait été question d'avoir une réunion des amis du pays et que j'étais certain que si le gouvernement ne s'était pas empressé de nous écraser, qu'il était probable que notre opposition aux *empiétations* aurait été faite dans l'ordre. Il était bien aise, m'a-t-il dit, d'apprendre ce que je lui disais.

Il a tracé une partie de votre itinéraire dans les États-Unis ; il dit même qu'il y a entre les mains de M. de St-Ours, une déposition déclarant que vous auriez encouragé l'expédition de Swanton, que vous auriez nié la défaite de Saint-Charles, alors que je l'assurais. Vous supposez ce que j'ai pu lui dire là-dessus. Malgré ceci, on vous croit quelques fois en Canada ; on a dit que vous voyagiez du grand au petit Maska.

Son frère, le capitaine Mignault, de Saint-Judes, était arrivé chez lui vendredi dernier, et lui a rapporté que votre dame, la famille, M^{me} Dessaulles, etc., étaient toutes bien portantes.

M. Beaudry arrive aujourd'hui de Plattsburgh : il ne paraît pas qu'on ait là fait beaucoup de progrès. On y est cependant plein de détermination et le D^r N. est bien satisfait de son entrevue avec Mackenzie. Le général Wool y devait organiser immédiatement une compagnie de cavalerie qui voyagerait le long de la frontière ; on m'a dit ici aujourd'hui qu'il en devait faire autant ici.

Nous sommes toujours sous l'impression que notre cause gagnerait des tenants chez les Américains si vous paraissiez dans des assemblées du genre de celles dont je vous ai parlé dans ma première lettre, et plusieurs de nous s'accordent à dire qu'il serait bien important qu'il y en eût aussi pour pétitionner le Président, demandant son intercession en faveur des prisonniers et même des réfugiés. Il nous tarde beaucoup d'avoir votre décision sur ce sujet, et je vous assure que ce serait avec beaucoup de plaisir que nous apprendrions qu'elle serait dans l'affirmative.

Je vois avec plaisir qu'on s'est occupé, dans la chambre des Représentants, du territoire du Maine, de celui d'Astoria, et qu'un papier ait remis au jour cette opinion du montagnard d'Allen : « que tant que les Anglais auront du commerce avec les sauvages de l'Ouest, les États-Unis seront toujours exposés à des guerres coûteuses et cruelles. »

Je vous avoue que je crains que les Américains ne perdent un peu de ce sentiment national qui est nécessaire à un peuple pour se soutenir. L'acharnement qu'ils mettent dans leur querelle de banque est un prélude prophétique de leurs divisions probables sur l'esclavage, dont l'Angleterre saura profiter assez facilement, surtout si elle réussissait à chasser les Canadiens français hors de ses provinces. Comment des hommes d'État de cette république peuvent-ils être indifférents sur ces grandes questions, sur les avantages que donnerait la conquête de ce beau pays à l'ouest des Montagnes de roches ? C'est un mystère pour moi. Peut-être aussi notre malheureuse situation nous porte-t-elle à les juger trop précipitamment. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre humble serviteur.

T. Boutellier



John Colborne à lord Glenelg

Burlington Sentinel, 3 septembre 1838

Montreal, 17th February 1838

General Wool, the officer who is employed by the United States Government on the frontier to prevent any movement on the part of the rebels and their supporters on this frontier, is at present at Plattsburgh, and he assures me that no arms shall be moved from the places where they may have been deposited, towards the Canadian Frontier, and that he has taken measures to disperse the persons who may be making hostile preparations against Lower Canada.

I have no doubt that Generals Scott and Woll will continue to act with energy, and frustrate the projects of the rebels of both Provinces who have been for some weeks circulating reports of their intention to return with the assistance of their friends in the United States.



Jean-M.-François Trudeau à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 16-18

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,24

Ludger Duvernay, Esqr
Swanton Fall
Vermont

St. Louis, Missouri, février 20, 1838

Cher ami,

J'ai reçu la lettre du 29 janvier, aussi que deux autres, et la raison pour laquelle je ne vous fis point de réponse est que je n'étais point certain que la lettre vous fût remise, car il pouvait se faire que vous fussiez ailleurs qu'à Swanton Falls. Car vous aviez quelques idées de marcher à la frontière, mais j'ai reçu votre lettre ce matin et au même moment je vous mets la réponse à la poste.

De vous dire combien je suis affligé de la situation des affaires du Canada n'est pas possible. Je viens de recevoir une lettre du D^r Brien qui me mande mon avis sur ce qu'il peut faire ici. Ma foi, je ne puis le dire. Nous sommes ici en quantité, le peu de Canadiens qu'il y a ici sont très pauvres. Mais il y a bien des endroits, de ce côté des Montagnes, où un homme de sa profession peut faire quelque chose et il faut en faire la tentative. Pour ma part, depuis deux ans que je suis ici, j'ai gagné à payer mes dépenses avec plus que moins de misère.

Je suis fâché, mon ami, que vous soyez placé dans une situation aussi critique. Cela me fait vraiment de la peine, mais notre situation, *cette* hiver, a été très dure et cette raison est la seule qui m'a privé du plaisir de vous être de quelque utilité *pécunier*. Il est impossible de vous dire la difficulté que j'ai eue à ramasser l'argent que je vous fis parvenir, il y a quelques mois, pendant la session de la chambre d'Assemblée.

Le D^r Brien est à St. Albans. Je crois que la distance est peu de chose d'où vous êtes. Je vous prie de lui dire que l'Ouest est probablement la place la plus probable où il pourra se retirer d'affaire. Je vous assure que les temps sont très durs ici et ils l'ont été presque par tout le monde entier.

Il faut au printemps venir ici et tâcher d'y faire quelque chose, quoique les encouragements [ne] sont point des plus grands. L'anglais est la langue presque entièrement parlée, peu ou point de français, à l'exception de quelques Canadiens. Tremblay, je ne l'ai point vu depuis près de six mois. D^r Brien me parle [de] M. Démaray, notaire. Les notaires ici n'ont rien à faire, car notre coutume est bien différente à celle du Canada. Les juges à paix font la besogne du notaire. Nous avons M. T. Papin, notaire, qui était de la Rivière-du-Loup, je crois. Il n'a rien à faire et, ma foi, je ne puis dire ce qu'il fera.

Faites mes amitiés à Perrault. Quel désastre de voir un aussi grand nombre de têtes de famille exposés comme ils sont, ainsi que leurs enfants. Vraiment lorsque j'y pense, cela me rend malade.

J'apprends que les procès monstres contre nos compatriotes sont en marche et très secrètement, quelle chose odieuse. Abomination ! Il est plus que probable que le tout est fini et que les Canadiens sont à jamais esclaves à cette horde de sauvages. Mais les plus misérables sont ceux qui sont dans l'obligation de s'expatrier.

À l'ouverture de la navigation, faites en sorte de venir ici et voir ce qu'il y aura à faire, à moins que vous puissiez faire mieux ailleurs.

S'il m'était possible, je me ferais un plaisir ainsi qu'un devoir de vous aider par quelques fonds, mais il [ne] vous est pas connu l'embarras où nous sommes, dans un endroit où tout est tellement cher qu'il faut la plus grande économie pour soutenir.

Croyez-moi, mon cher Duvernay, que je serai toujours votre ami.

J.M.F. Trudeau, M.D.



William Unsworth Chaffers à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 19

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Mr. Ludger Duvernay

Burlington, Vt

Care of S.H. Barlow⁷⁶, Post Master

Free to the lines. W.U. Chaffers, Pres. Saint-Césaire

Saint-Césaire, 22 février 1838

Dear Sir,

I received your letter dated 16th inst. and immediately called on Mr. Casavant for the balance you state due to you. He says he has an a/c [account] against you, but has been so pillaged as to render it out of his power to any thing, even should there be a small balance your due.

I am, Sir, your most obt. st.

W.U. Chaffers



[Charles-Irénée Lagorce, vicaire à Saint-Denis]

Le Canadien, 23 février 1838

23 février 1838

La Vérité mise au jour (suite et fin)

M. l'Éditeur,

Désirant faire connaître combien ont été glorieux les derniers exploits du colonel Gore, je pense qu'il est à propos d'exposer ici quelques faits antérieurs qui pourront peut-être en rehausser un peu l'éclat... Bien des personnes savent sans doute qu'une lettre, qui accompagnait l'adresse des magistrats, datée des quartiers généraux de

⁷⁶ Samuel H. Barlow, maître de poste à St. Albans en 1837. *TPO*.

Montréal du 21 novembre, a circulé dans plusieurs paroisses. Cette lettre signée par le lieutenant-colonel [John] Eden, est ainsi conçue : « Le lieutenant général commandant désire que les officiers militaires saisissent toutes les occasions de bien persuader aux habitants que les troupes n'ont été réunies que pour protéger la vie et la propriété des loyaux habitants, et que tous ceux qui demeureront tranquilles et paisibles dans leurs maisons, seront protégés et garantis dans la pleine jouissance de leur domicile ; mais que tout homme trouvé les armes à la main sans autorité ou qui offrira (non pas qui a offert) résistance à la due exécution des lois, sera traité avec toute la sévérité possible. »

Quelques insurgés de Saint-Denis, ayant eu connaissance de cette généreuse lettre qui leur faisait voir que les troupes n'avaient pas l'ordre de piller leurs biens, etc., brûler leurs propriétés, comme on leur avait dit, résolurent de se soumettre. D'autres, se voyant en trop petit nombre pour résister encore une fois victorieusement aux troupes invincibles, désirèrent mettre bas les armes, pour éviter l'incendie général de la paroisse de Saint-Denis, dont le formidable et foudroyant Guky les menaçait, dans la lettre que messire Blanchet avait été prié si gracieusement de porter immédiatement, au milieu de la nuit... Mais comme ils savaient tous que leur chef intrépide était disposé à vaincre ou mourir, ils prirent le sage parti d'attendre jusqu'au soir pour désert. Nelson s'étant aperçu que la plus grande partie de sa petite armée, composée alors de 200 hommes environ, l'avait abandonné, fut forcé de prendre la fuite secrètement avec tous ses aides de camp. Le lendemain, qui était le 27 novembre, quelques-uns de ses chauds partisans, ayant appris que les troupes, au lieu de venir fondre sur Saint-Denis, étaient allées à la Pointe-Olivier [Saint-Mathias] pour dissiper un attroupement de rebelles, lui conseillèrent de revenir. Aussitôt Nelson ordonna à tous les capitaines de rallier leurs compagnies, lui-même se transporta à Saint-Charles pour exciter les habitants à reprendre les armes, mais il ne fut pas plus écouté que ses émissaires, presque tous refusèrent de marcher. Les chefs, après avoir essayé inutilement leur affreux système de la terreur qui leur avait d'abord si bien réussi, représentèrent vivement aux habitants les profanations que les soldats avaient commises dans l'église de Saint-Charles, les vols sacrilèges, les cruautés indignes exercées sur les corps inanimés de leurs frères, le pillage et les incendies ; ils ne manquèrent pas d'exagérer ces excès pour les rendre encore plus révoltants, mais rien ne put les émouvoir. Le bandeau qui les aveuglait était enfin tombé, ils savaient qu'en prolongeant une lutte désespérée, ils s'exposeraient à de plus grands malheurs. Nelson ne put réussir qu'à réunir pendant trois ou quatre jours une trentaine d'hommes pour se faire garder.

Le colonel Gore, croyant l'occasion favorable de faire de nobles efforts pour étouffer l'insurrection et surtout pour venger l'honneur des armes britanniques, marcha sur Saint-Denis le 2 décembre avec des forces imposantes. Nelson ayant appris la veille qu'une nombreuse armée venait assiéger son redoutable fort, crut qu'il n'était pas prudent de soutenir un siège avec sa garde républicaine, plus disposée comme de

raison à fuir qu'à mourir ; il congédia donc ses braves soldats et il décampa au plus tôt avec son état-major. Quatre citoyens de Saint-Denis jugèrent à propos d'aller au-devant des troupes pour assurer au commandant qu'il n'éprouverait aucune résistance et pour implorer sa protection. Après quelques explications, les officiers demandèrent pourquoi Mme St-Germain avait loué sa maison au D^r Nelson pour en faire une forteresse. Il leur fut répondu que les chefs s'en étaient emparé malgré elle, qu'on l'avait forcée d'en sortir le jour de la bataille. Au moins, reprirent quelques officiers, les propriétés de Nelson et de Jalbert n'échapperont point aux flammes. On leur représenta qu'en faisant brûler la maison où demeurait Jalbert, on punirait un innocent pour un coupable, puisque le seul propriétaire était H. Dragon, connu pour un homme paisible. N'importe, répondirent-ils, nous sommes résolus de la brûler, courez dire à cet habitant de sauver ses effets.

Quoique le colonel Gore fût très assuré qu'il ne rencontrerait pas la moindre résistance, il continua néanmoins sa marche sur Saint-Denis presque abandonné, avec son armée de 1 100 hommes et toute son artillerie, pour tâcher de s'illustrer par de nouveaux exploits. Un détachement de cavalerie fut immédiatement envoyé chez Dragon, qui fut obligé d'aller aussitôt leur montrer le lieu où Jalbert avait transporté ses effets. Après les avoir amassés dans la rue, ils y mirent le feu, après quoi ils vinrent brûler la maison, le ménage et la grange de ce pauvre Dragon. Ils incendièrent ensuite successivement la maison et la grange de Jos Bélanger, sur les propriétés duquel les insurgés s'étaient permis de faire une espèce de retranchement, la maison d'Aug. Grenier, journalier, la maison et la grange de P. Lamothe, fermier de Mme St-Germain, la maison et la grange de Fredet, un des fermiers de Nelson ; ils mirent aussi le feu à la maison d'un paisible cultivateur du nom de Th. Rousseau, mais heureusement qu'on parvint à l'éteindre.

Après ces admirables exploits, les braves cavaliers allèrent rejoindre l'armée qui déjà entraît triomphante dans le fort redouté de Saint-Denis. Les soldats, après avoir été tous réunis sur la place de l'église, pour recevoir des ordres sans doute, se dispersèrent dans toutes les maisons du village qu'ils convertirent en casernes. Les maisons des fidèles sujets de Sa Majesté ne furent pas plus épargnées que les autres, probablement parce qu'elles étaient bâties sur une terre infâme, souillée par la rébellion. L'église fut seule respectée.

Les soldats, après avoir réparé leurs forces, après avoir puisé dans la bouteille toute l'ardeur et le courage qui leur étaient nécessaires pour leur noble expédition, se mirent en œuvre. Pendant que les uns s'occupaient à piller ou briser, les autres coururent incendier la grande maison de Mme veuve St-Germain avec tout le ménage, une maison en bois vis-à-vis, une boutique de chapeliers, un hangar, une grange et 5 ou 6 autres bâtisses avec tout ce qu'elles contenaient. Sans les pressantes sollicitations de cette dame, la maison et le moulin à carder d'un de ses fils devenaient aussi la proie

des flammes. On fit ensuite brûler la maison avec le ménage des D^lles St-Germain, ainsi qu'une grange, la maison de W. Diller, citoyen paisible, avec la boutique qui contenait pour près de 1000 piastres de cuir, la maison de Fr. Garant, potier, la maison de J.B. Ducharme, journalier, la maison de W. Nelson, après avoir fait enlever les effets qu'elle contenait. On brûla aussi les maisons, les meubles et les granges de trois honnêtes cultivateurs, trouvés coupables probablement du crime de haute trahison pour avoir été fermiers du chef des rebelles. Les officiers avaient d'abord résolu de conserver la distillerie, mais ensuite la vengeance l'emporta sur la raison. Le lendemain, dans un accès de fureur anti-patriotique, ils incendièrent cette importante fabrique de whisky. Les Sociétés de tempérance seront sans doute assez reconnaissantes pour offrir des médailles aux hommes zélés qui leur ont rendu un si grand service. Quelques jours après, on jugea à propos de mettre le feu à un moulin à vent qui appartenait à Nelson ; ce fut, je crois, le dernier incendie.

Pour tâcher de justifier la conduite des officiers et de rendre excusables tant d'injustices, on dira, sans doute, que si les habitants du village, au lieu de s'enfuir comme des coupables, fussent demeurés dans leurs foyers, tout cela ne serait pas arrivé. Quant à moi, je suis intimement persuadé que les citoyens du village ont agi prudemment en ne s'exposant pas à la fureur et à l'insolence de ces soldats qui ne respiraient que la vengeance. Plusieurs personnes qui étaient demeurées *tranquilles et paisibles dans leurs maisons*, au lieu d'être *protégées et garanties dans la pleine jouissance de leur domicile*, comme l'assurait la lettre du colonel Eden, furent forcées d'en sortir pour chercher ailleurs un lieu de sûreté. Que pouvait-on attendre de ces officiers qui respectaient si peu les ordres de leur général, et qui faisaient si peu de cas de l'adresse des magistrats de Montréal, recommandant aux habitants *abusés de rentrer paisiblement dans leurs foyers, au milieu de leurs familles dans le sein desquelles ils ne seraient aucunement inquiétés* ? Il me semble que la conduite des militaires à Saint-Denis se trouve fortement condamnée par la sage et bienveillante proclamation du 29 novembre, dans laquelle il est dit à ceux qui ont pris les armes : « Rentrez dans cette fidélité à votre souveraine que vous avez maintenant violée pour la première fois... Retirez-vous dans vos foyers... soyez persuadés qu'un gouvernement puissant et miséricordieux a plus à cœur d'oublier que de venger des injures, et que dans ce sanctuaire vous n'éprouverez de sa part aucune molestation. »

D'après cette proclamation, devait-on permettre d'incendier les propriétés de paisibles citoyens, ainsi que les maisons et les granges d'honnêtes cultivateurs, uniquement parce qu'ils étaient fermiers du D^r Nelson ? Devait-on donner ou permettre le pillage ? Ceux mêmes qui se sont montrés rebelles ne devaient-ils pas espérer, après leur soumission et le regret de leur faute, plus de clémence et de protection de la part des officiers d'un gouvernement *qui a plus à cœur d'oublier que de venger des injures* ? Une preuve évidente que plusieurs officiers ont manqué à leur devoir en cette occasion, c'est que sir John Colborne lui-même n'a pu s'empêcher de dire à quelques

personnes « que l'on avait été contre ses ordres et ses intentions en n'empêchant pas le pillage. » Je sais qu'il n'est pas toujours facile d'arrêter la fureur du soldat et de le contenir dans les bornes de la justice, mais du moins il n'était pas impossible d'arrêter ces voitures qui passaient en plein jour, chargées d'effets volés, et de fouiller les soldats avant leur départ de Saint-Denis : les officiers, en agissant ainsi, auraient prouvé qu'ils étaient de vrais amis de l'ordre et de la justice.

Néanmoins, j'espère avec confiance que le gouvernement sera assez juste, assez généreux pour réparer les injustices qui malheureusement ont été commises par les troupes, et pour indemniser tous ceux qui ont été confondus avec les coupables. Ce sera, je crois, le moyen de tranquilliser les esprits, de rétablir l'union et la paix dans ce pays et de gagner enfin pour longtemps l'affection des Canadiens que des chefs pervers et ambitieux ont abusés. En attendant que mes espérances soient réalisées, je me souscris, M. l'Éditeur,

Un ami de la justice et de la vérité



Louis Lacasse⁷⁷ à Ludger Duvernay
CANJ, 6 : 19

Maison de change, 24 février 1838

M. Duvernay, écr,

Je vous prie de nous envoyer immédiatement de la fleur, des patates, du sel, des [?], car nous avons besoin de ces choses pour aujourd'hui. Ce faisant, vous satisferez tous nos gens et moi.

Votre serviteur.

L. Lacasse

⁷⁷ Louis Lacasse (1793-1868), né à Saint-Michel-de-Bellechasse (La Durantaye), fils de Joseph Lacasse et d'Apolline Lacroix. Il participe à la guerre de 1812 dans le régiment de Barthélemy Joliette. Il a épousé (La Présentation, 8 août 1815) Josèphe Talon-Lespérance, fille de Jean-Baptiste Talon-Lespérance et de Josèphe Dumas. Présent dans la maison St-Germain au côté de Wolfred Nelson en novembre 1837 ; blessé au combat, il s'enfuit aux États-Unis, errant pendant 18 jours avant d'atteindre la terre de la Liberté. Participe à la seconde insurrection, déjouant souvent les sentinelles, grâce à son beau-frère Germain Lespérance « qui l'enterra sous une charge de foin et de patates ». En février 1839, Louis Lacasse, huissier, de Saint-Denis, tient « la barre » à l'auberge de Caine à Swanton. *Le Jean-Baptiste*, 16 décembre 1840. Décédé à Saint-Denis-sur-Richelieu le 4 septembre 1868, inhumé le 7, « ancien instituteur ».



Édouard-Étienne Rodier à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 20

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,23

Ludger Duvernay, écuyer
Swanton, VT

Burlington, 25 février 1838

Mon cher ami,

Comme tu l'as dit, je suis au comble du bonheur, s'il m'était possible de me dire tel lorsque mes compatriotes sont en prison, que le sang canadien n'a pas encore été vengé et que le sol de ma patrie est encore foulé par les pieds de nos tyrans. Sans ces considérations, je pourrais assurément me dire heureux : l'arrivée de ma femme et de mes petits enfants dans un temps si froid et des chemins presque impraticables me les rendent mille fois plus chers.

Je regrette, mon cher ami, que les faibles fonds qu'on m'a apportés ne me permettent pas de les partager avec toi. Ma femme a littéralement déserté de chez son père, ce qui explique ma pénurie. Cette aventure est tout à fait romanesque. Je t'en ferai le récit à première entrevue. Mon beau-frère doit nous envoyer une traite pour £ 50, la semaine que nous allons prendre, et nous ferons bourse commune, avec plus grand plaisir de ma part, jusqu'à ce qu'il te parvienne des moyens. Ma femme me dit que ta femme a reçu de l'argent de toi, ce qui veut dire, je pense, que tes amis ou débiteurs lui en auront envoyé.

Je ne sais pas encore où aller loger : les pensions ici sont horriblement chères. Reçois mes amitiés.

Tout à toi.

Rodier

(Brûle ceci) N.B. Oxley est passé ici ce matin pour Whitehall : je ne l'ai pas vu : les affaires vont lentement.



Emily Bathe

Burlington Sentinel, 1^{er} mars 1838

Plattsburgh, Feb. 25, 1838

The Canadian Wife

by Mrs. Nelson

Again they come, – that shout of horror thrilleth
Sadly and deeply through my bursting heart ;
That yell of triumph, all these dark woods filleth ;
That crimson flame most frightfully doth dart.

They fall, they fall, the virtuous ones the brave,
Their life-blood stains the pure and glittering snow ;
My husband ! save him, oh ! Blessed Father save,
My soul's beloved from that avenging blow.

« Death to the rebel », hark ! did I hear aright ;
Cease, cease, dread whirling of my fever'd brain :
Ah ! too well that ball was aimed amid the fight,
He breathes no more and all my prayers are vain.

They have their stately banners, and the glad sound
Of martial music floats o'er the proud flood ;
Their tents of brutal soldiery resound,
With boasted victory and deeds of blood.

What seek ye now barbarians ; wherefore come
To cast more anguish o'er my widowed breast,
Spare ye my children, oh ! spare ye their home,
Burn not the orphan's only place of rest.

Ye heed me not, for in each fierce eye gloweth
A thirst, a deadly thirst for vengeance still,
Ye fear not Him, who good and ill bestoweth,
Who chasteneth all according to his will.

Will none relieve oppression ! none throw off
Tyrannous shackles from this fated land ?
Will none avenge the suffering victims wrongs
And wrest Canadians from this murderous band !



John Colborne à Henry Stephen Fox⁷⁸

Burlington Sentinel, 3 septembre 1838

28 February 1838

Yesterday information was sent to me from Plattsburgh from several respectable citizens of the United States, that all the leaders of the rebels, many Lower Canadians and Americans, had quitted Plattsburgh in 40 sleighs, each with a blanket and with arms, and that they were proceeding to Alburgh, or Hog Island, in Missisquoi Bay, and Highgate, and last night, an *Aid-de-Camp* arrived from Gen. Wool, with a communication from him, referring me to Captain Smith, his Aid-de-Camp, and to Mr. Cady, the brother of the United States Marshal, for important intelligence.

These gentlemen corroborated the account of the movement of the rebels and Americans which I had received in the morning, and acquainted me that Elizabethtown arsenal, in Essex county, had been broken open and robbed of 1000 stands of arms ; and that Gen. Wool had captured one field piece, and some ammunition, but that he had not force sufficient to protect the Vermont frontier.



Déposition de Joseph Allard

BAC, MG24, B34, *Fonds Nelson*, vol. 2 : 10

William Henry, 28 février 1838

District de Montréal. – Joseph Allard, journalier, demeurant en la paroisse de Sorel, est comparu personnellement devant nous soussignés, juges de paix de Sa Majesté pour le district susdit, lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers le vingt-quatrième jour de novembre dernier, le déposant étant employé par le commissaire général John Leggatt, écuyer, pour conduire une charge de quatre

⁷⁸ Henry Stephen Fox (1791-1846), ambassadeur et ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne à Washington, de 1835 à 1843. Un des négociateurs du traité d'Ashburton.

barils de cartouches de Saint-Denis à Sorel, étant en la paroisse de Saint-Ours dans le chemin du Roi vis-à-vis la maison d'Isaac Marchesseau, le fils dudit Isaac Marchesseau a arrêté le cheval du déposant par la bride et lui a demandé ce qu'il avait dans sa charrette.

Le déposant lui a répondu que c'était de la poudre. Ledit Marchesseau lui dit : « La poudre est à nous autres. »

Joseph Cormier arriva avec Denis Péloquin-Félix, Olivier Dupré et environ une centaine d'autres personnes inconnues audit déposant, tous armés de fusils, et ledit Joseph Cormier, en arrivant, a commencé à décharger les barils de poudre et le nommé Denis Péloquin-Félix a défoncé un des barils et se sont divisé les cartouches entre eux. Et ledit Denis P-Félix a dit : « Prenons les cartouches de ces sacrés *Bureaucrasses*. »

Louis Mogé est venu avec Isaac Marchesseau et ont dit :

– Remettez la poudre et la charge de cet homme-là et envoyez-les ; il ne faut pas voler un seul homme, c'est voler le Roi.

Et sa charrette fut rechargée (par les mêmes personnes) à l'exception du baril qu'ils avaient distribué entre eux.

Le déposant continua son chemin et il n'eut pas fait plus qu'environ vingt arpents, le déposant fut arrêté par les nommés Joseph Cormier, Denis P-Félix, Olivier Dupré et le fils dudit Isaac Marchesseau, et nombre d'autres personnes armées comme dit est, lesquels ont crié audit déposant :

– Arrête ! ou on va tirer sur toi.

Le déposant a arrêté et il fut pris prisonnier et conduit à Saint-Ours, où étant les ci-dessus nommés ont pris, volé et emporté trois barils de cartouche, un harnais, deux paires de bottes sauvages, une cloque de soldat, une couverture et une redingote appartenant à un officier, le tout étant dans la voiture du déposant. Et de là ont emmené le déposant en la paroisse de Saint-Denis.

En arrivant à Saint-Denis, M. Wolfred Nelson a dit au déposant :

– Sacré *Bureaucrasse*, où vas-tu ? Si tu m'avais emporté la poudre, je t'aurais donné cent piastres et, de plus, je t'aurais donné ta vie. Ou si tu avais jeté cette poudre à l'eau, tu aurais mieux fait. Tu sais bien que c'était des munitions de guerre pour tuer les Canadiens et détruire ta Patrie, car tu es Canadien comme nous autres.

Le déposant fut conduit par l'ordre du D^r Nelson, de Saint-Denis, à la maison de St-Germain, où M. Nelson lui fit mettre les fers aux pieds et aux mains par Joseph Bérard et Peter Bourgeois, où il fut détenu depuis le vendredi au matin jusqu'au lundi. Et il fut mis en liberté par Joseph Bérard ; et Pierre Bourgeois lui donna une *passé* pour s'en revenir à Sorel.

Et de plus ne dit et a déclaré ne savoir signer, a fait sa marque ordinaire. Lecture faite.

Joseph x Allard

Assermenté devant nous
à W^m Henry, ce 28 fev. 1838
R. Jones, J.P.
Hy Crebassa, J.P.
E. Carter, J.P.



Mgr Joseph Signay à Mgr Lartigue
ACAM

28 février 1838

Vous vous rappelez sans doute que peu de temps après l'incarcération de M. Blanchet, le curé des Cèdres⁷⁹ écrivait à Monseigneur le coadjuteur, pour le prier de demander au gouverneur la copie sinon l'original d'une lettre⁸⁰ que son frère avait écrite à Son Excellence quelque temps avant les événements de Saint-Charles, laquelle lettre devait contribuer à la justification de son auteur. Vous vous rappelez aussi que cette lettre fut en effet demandée au gouverneur et qu'elle ne put pas être retrouvée, malgré toutes les recherches que Son Excellence fit faire à cette fin. Voilà cependant que cette lettre sur laquelle on fondait tant d'espérances, pour la justification du pauvre curé de Saint-Charles, est sortie de l'oubli. Son Excellence, en mettant ses papiers en ordre avant de partir, l'a enfin retrouvée et en a fait envoyer une copie à mon secrétaire⁸¹, tandis qu'il faisait transmettre l'original au procureur général.

Mais quelle a été ma surprise, lorsque je me suis aperçu que cette lettre qui devait être si utile pour la défense de M. Blanchet, ne pouvait qu'aggraver sa position, en prouvant qu'avant la révolte de ses paroissiens, il était d'opinion que dans le cas où elle aurait lieu, le pasteur ne devait pas se séparer de ses ouailles. Bien plus, cette lettre prouverait que les curés du voisinage de M. Blanchet partageaient son opinion.

J'ai regretté mille fois les démarches que l'on a faites pour la production d'une semblable pièce et je voudrais qu'elle fût toujours demeurée dans l'oubli. La voilà maintenant entre les mains du procureur général, le gouverneur l'ayant transmise à cet officier à notre suggestion, parce que nous la croyions favorable à M. Blanchet. Quel usage en fera-t-il ? C'est ce qu'il est impossible de prévoir. Mais peut-être pourriez-

⁷⁹ François-Norbert Blanchet (1795-1883), curé des Cèdres et frère d'Augustin-Magloire Blanchet.

⁸⁰ Voir la lettre d'A.M. Blanchet à Gosford, du 9 novembre 1837.

⁸¹ Voir la lettre de Gosford à Cazeau, du 26 février 1838.

vous le voir, pour lui expliquer à quelle occasion la lettre en question lui a été envoyée, et pour l'engager à ne point s'en servir. Il serait bien malheureux pour M. Blanchet que notre zèle à son égard n'eût servi qu'à le faire trouver plus coupable.

Quant à moi, je suis bien d'opinion que M. Blanchet n'a écrit cette lettre que dans un moment où il était obsédé par les rebelles, et qu'il ne prétendait pas justifier les actes auxquels ils allaient se porter. Mais aux yeux d'hommes préjugés il ne sera pas jugé de la même manière.

Vous recevrez avec la présente une copie de la lettre précitée de M. Blanchet afin que vous en jugiez par vous-même.

Mgr de Sidyme⁸² a déjà exprimé à Mgr de Telmesse [Mgr Lartigue] qu'il était à propos que Votre Grandeur portât un œil attentif sur les professeurs du Séminaire de Saint-Hyacinthe. Car les sentiments que quelques-uns d'eux ont émis occasionnellement sur la politique de la province n'ont pas laissé de percer dans le public et de se répandre, dans certains cercles, au désavantage de ces messieurs. Si je vous l'observe encore, et moi-même, c'est que les rumeurs entretenues sur leur compte, il y a quelques mois, ne sont pas encore éteintes par ici. Au reste, un de ces professeurs y a parlé en pleine table, et avec tant d'âpreté et de chaleur au soutien de la cause patriotique qu'il n'a pu rester aucun doute sur sa manière de penser à cet égard ; et parce que l'on avait déjà rapporté de l'enseignement public du collège, il ne devait pas être difficile de conclure que ce monsieur parlait dans le sens de ses adjoints. Tout se réveille au temps où l'on y pense le moins. C'est donc un avis charitable et de pure précaution que je prends la liberté de donner et j'espère qu'il sera bien reçu de Votre Grandeur et qu'elle verra l'usage qu'il lui convient d'en faire dans la circonstance actuelle, où la lettre de M. Blanchet, rendue publique, attirera peut-être des réflexions désagréables sur quelques autres prêtres de son ci-devant voisinage.



Ferdinand Gauvreau⁸³ et al. à John Harvey

Royal Gazette, Fredericton, N.B., February 28, 1838. BAC, mic. N-4188

28 février 1838

The following Address, which was presented to His Excellency on Monday last [February 26], has been handed us for publication.

⁸² Mgr Turgeon, coadjuteur de Mgr Signay, l'évêque de Québec.

⁸³ Ferdinand Gauvreau (1806-1875), né à Québec, fils de Louis Gauvreau et de Marie-Anne Barbeau. Ordonné prêtre en 1828. Curé à Memramcook, comté de Westmorland, Nouveau-Brunswick, de 1836 à 1852. DBC.

À Son Excellence le Major Général Sir John Harvey, K.C.H. et C.B., Lieutenant-Gouverneur et Commandant en Chef de la Province du Nouveau-Brunswick, &c, &c, &c.

Nous, les habitants, Français Acadiens du comté Westmorland⁸⁴, empressés de rivaliser de loyauté avec nos cosujets anglais de Sa Majesté dans ses colonies de l'Amérique septentrionale, gémissons profondément sur les efforts, heureusement vains, qu'un petit nombre de factieux et de rebelles ont faits pour anéantir la bienfaisante constitution britannique dans les provinces du Haut et du Bas-Canada. Tout en déplorant une rébellion aussi odieuse et inattendue, nous avons tout droit de nous livrer de concert aux mêmes transports de loyauté que nos cosujets anglais ont manifestés dans tous les comtés de cette belle province.

Fortement attachés aux intérêts et à la gloire de votre bien-aimée souveraine, orgueilleux des biens civils et sociaux qui nous unissent à l'Angleterre, votre mère patrie, et jouissant en paix des bienfaits sans nombre de la constitution, nous ne souhaitons ni ne voulons aucun changement quelconque, ni même ne portons envie à aucun gouvernement étranger sur la terre. Et quoique nous soyons d'une origine commune aux Canadiens, nous protestons solennellement à Sa Majesté britannique, dans la personne de Votre Excellence, que nous serons aussi fidèles à son gouvernement que nos compatriotes bretons.

Si, en aucun temps, nos services étaient requis, soit pour repousser une invasion de la part de l'étranger ou abattre une révolte intérieure dans cette colonie, nous serons prêts et nous assurons Votre Excellence que dans l'acquit de tels devoirs, ce sera pour nous un sujet d'ambition, sinon de surpasser, au moins d'égaliser le dévouement et la loyauté de la milice des deux Canadas.

Notre origine commune avec les Canadiens, nos institutions religieuses et nos usages, pouvant faire supposer contre nous quelque défiance dans l'esprit de nos compatriotes anglais, nous avons jugé bon et sage de notre part d'envoyer à Votre Excellence, séparément de nos cosujets anglais, une adresse dans laquelle nous puissions donner plus d'étendue à la démonstration de la loyauté que notre religion dans la personne de ses ministres nous ordonne d'avoir pour les premières autorités de l'État.

Nous prions enfin qu'il plaise à Votre Excellence d'avoir pour agréable de faire parvenir aux pieds du trône de notre bien-aimée souveraine ces protestations sincères de notre attachement à sa royale personne et à son gouvernement.

(signé) Ferdinand Gauvreau, ptre
and about 400 other signatures

⁸⁴ Le comté de Westmorland est situé au sud-est du Nouveau-Brunswick ; villes importantes : Moncton, Shediac, Cap-Pelé.

[Suit la réponse du lieutenant-gouverneur J. Harvey]



Déposition de Louis Ostiguy contre Isaïe Boudrault⁸⁵ et François Demers

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1373

Montréal, 28 février 1838

District of Montreal. – Louis Ostiguy, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Marie⁸⁶ dans ledit district, après serment dûment prêté, dépose et dit que maintenant encore, de nouveau, plusieurs habitants et autres du susdit lieu cherchent encore à replanter l'étendard de la révolte contre le gouvernement britannique, et, par des discours inflammatoires en faveur de leur objet, cherchent à vouloir ranimer le feu fatal de la discorde, ce faisant avec dessein de coopérer avec les rebelles qui sont en marche près des lignes entre la province du Bas-Canada et l'État de Vermont nommément. Que le nommé Isaïe Boudrault, notaire, du village de Sainte-Marie (celui qui ci-devant tenait en peinture sur la *croison* de sa maison, au dit lieu, l'Arbre de la Liberté obtenu par lui à l'Assemblée des cinq comtés à Saint-Charles), ledit Isaïe Boudrault, maintenant, a, à la connaissance du déposant, maintes fois, dernièrement, dans ledit mois de février courant, opposé d'une manière séditeuse les vues du gouvernement britannique, ledit Isaïe Boudrault, pour ces moyens, disant au déposant et autres, tous ceux en général qui vont chez lui, qu'il ne faut point se tenir du côté du gouvernement britannique, mais qu'il faut avoir un penchant et aider au parti rebelle, qui deviendra, en peu, fort et puissant. Que nécessairement les vues de liberté des rebelles, en ledit lieu de Sainte-Marie, ne devaient point s'obscurcir, car suivant le discours dudit Isaïe Boudrault, il donne aux mécontents lieu de croire que bientôt il arrivera du secours, savoir un corps armé de pied en cap de rebelles des États-Unis, qui feront renaître dans le cœur de leurs semblables, ici, des mouvements de consolation à pouvoir, encore une fois, former et soutenir une trahison directe contre le gouvernement de Sa Majesté britannique.

Que le nommé François Demers, cultivateur (autrefois celui qui prenait des gens loyales et les conduisait prisonniers à Saint-Charles), est actuellement en marche directe et maintient des marches séditeuses contre le gouvernement britannique, en

⁸⁵ Isaïe-Joseph Boudrault (1804-1839), né à Trois-Rivières, fils de Joseph-Isaïe Boudrault et de Nathalie Comeau. Notaire de 1825 à 1839. Il a épousé (Sainte-Marie-de-Monnoir, 25 novembre 1828) Marguerite Demers, fille mineure de défunt François Demers et de Marie-Anne Foisy dit Frénière. Présence de Toussaint-Hubert Goddu.

⁸⁶ Sainte-Marie de Monnoir ou Marieville.

faisant des discours inflammatoires de même nature que ledit Isaïe Boudrault et a la même conclusion.

Que plusieurs mécontents dudit lieu de Sainte-Marie se réjouissent des nouvelles qu'ils reçoivent desdits Boudrault et Demers. Et le déposant [ne] dit rien de plus et a déclaré ne savoir signer.

Louis x Ostiguy

Assermenté par devant moi
à Montréal
ce 28 février 1838
Law^{ce} Kidd, J.P.



John Ellis Wool à John Colborne
Burlington Sentinel, 3 septembre 1838

To His Excellency Sir John Colborne
Commander-in-Chief, &c, &c, &c.

Head Quarters
Alburgh Springs, Vt, March 1, 1838

I have the honor to inform Your Excellency that Doctors Nelson and Côté, this day about 2 o'clock p.m. near the Canada line, about 1 mile north from Alburgh Springs, surrendered themselves to me with all their forces, cannon, small arms, and ammunition. D^r Nelson and other leaders are in my possession, and will be delivered to the civil authorities of the United States to-morrow morning, to be dealt with according to the laws.

I have now only time to add that the frontier of this State, as well as the Northern frontier of New York, is entirely tranquillized, and in no danger of being again soon disturbed. Lieut. Sawyer⁸⁷, of the U.S. Navy, will have the honor to deliver this communication. I have &c.

John E. Wool
Brig. Gen. Commanding

⁸⁷ Horace Bucklin Sawyer (1797-1860), fils de James Sawyer et de Lydia Foster. Participe à la guerre de 1812. Lieutenant en 1818, il épousa (Burlington, 1833) Roxalana (Roxanna) Wadsworth (1811-1900). Atteint de surdité. *USS Constitution Museum* (Boston).



Joseph Duquet à Ludger Duvernay
CANJ, 6 : 21

Swanton Falls, ce 6 mars 1838

Monsieur,

Si vous êtes pour aller à Burlington cette semaine, vous voudrez bien m'attendre, j'y irai pour certain demain ou après-demain au plus tard, si je trouve une occasion dans le cours de la veillée, j'irai coucher ce soir à St. Albans pour avoir la diligence demain au matin.

Nous n'avons encore aucunes nouvelles certaines, on nous a dit hier et aujourd'hui qu'on pensait que les townships de Stanstead ou autre étaient sur le point de frapper. Est-ce le cas ? je n'en sais rien et n'ose le croire. Nous [ne] sommes pas encore tout à fait découragés, nous espérons toujours. Avec l'espérance aussi on y meurt, dit-on.

Au revoir, vos amis d'ici vous font à tous leurs respects. Attendez-moi, mes respects à monsieur Démaray, Poirier et à Derome⁸⁸.

Votre, etc.

J. Duquet

M. Fisk a reçu seulement une lettre du Canada pour vous, rien autre chose, je vous la porterai moi-même.



⁸⁸ Tous trois de Saint-Jean-sur-Richelieu. S'agit-il d'Édouard Derome, forgeron à Saint-Jean, qui prit part aux deux insurrections et s'enfuit aux États-Unis ? Le minutier de P.P. Démaray contient 7 actes notariés impliquant le forgeron Édouard Derome et sa femme Marguerite McCutcheon, qui possédaient un grand terrain, une boutique de forge et trois maisons, rue Front, sur le Richelieu, à Saint-Jean. Selon Aegidius Fauteux, Édouard Derome se serait rendu jusqu'au Pérou avant d'être rencontré, sur son chemin de retour (?) au Mexique par Faucher de Saint-Maurice en 1864. Voir, de ce dernier, *De Québec à Mexico*, 2004 ; et *Insurr.* II.

Chamilly de Lorimier⁸⁹ et Lucien Gagnon⁹⁰ à John Ellis Wool

NYSL, *Wool's Papers*, Box 9, folder 11

To Brigadier Gen. J.E. Wool
Plattsburgh

Plattsburgh, 9 mars 1838

Sir,

When we left your quarters, yesterday, under what your termed « a parol of honor », it was our intention to return, altho we then and now believe you had no right to impose any such obligation upon us. We are not now and never have been prisoners of war, we have been illegally arrested, seized and searched for arms in a way and manner unknown to the laws, by an armed military acting under your assumed authority.

We protest against all your proceedings as far [they] regard ourselves.

⁸⁹ Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier (1808-1865), frère de Chevalier et de Gédéon-Georges de Lorimier, tous patriotes. Né le 28 juin 1808 à Saint-Cuthbert. Marié en 1832 avec Rachel Cadieux, sœur d'Henriette. Leur premier fils, prénommé Napoléon, meurt en 1833. La rue Napoléon, à Montréal, rappelle cet enfant mort en bas âge. Chamilly a étudié le droit auprès de Côte-Séraphin Cherrier, éminent avocat de Montréal. Il joint les Fils de la Liberté et est présent à la bataille de Saint-Eustache ; il se réfugie près de Dubuque (Iowa) à la suite de la seconde insurrection. En 1843, il revient des États-Unis et s'installe comme avocat à Montréal, rue Saint-Vincent. Le 20 décembre 1843, sa fille ondoyée, prénommée Marie-Louise, est inhumée à Montréal. Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier meurt en juillet 1865, probablement par suicide. Seul l'index des enquêtes du coroner de 1865 à Montréal a été conservé. On y lit que le 16 juillet, Chamilly de Lorimier a été vu par les D^{rs} Picault et Carter : coût, 4,67 + 0,75 £ ; le 17 juillet, le constable Hunter intervient ; le 18 juillet, il est pris en charge par le sous-constable Carpenter ; et le 24 juillet 1865, le corps de Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier est à la « Montreal Dead House, found drowned ». Son corps a été trouvé dans le canal Lachine, près du pont Wellington et sa sépulture est enregistrée à Montréal le 25 juillet 1865, « décédé le 19, âgé de 59 ans ». Voir le journal *L'Ordre*, 26 juillet 1865. Sa femme, Rachel Cadieux, mourra en 1879.

⁹⁰ Lucien/Julien Gagnon (1793-1842), né à La Prairie, fils de Pierre Gagnon et de Marie-Anne Longtin. Baptisé sous le prénom de Lucien, mais communément appelé Julien. Cultivateur à Pointe-à-la-Mule, paroisse de Saint-Valentin. Il ne savait pas écrire. Il a épousé (L'Acadie, 18 septembre 1815) Catherine Cartier, fille de Constant Cartier et de Marie-Anne Brosseau ; en secondes noces (Napierville, 8 septembre 1828) Sophie Régnier, fille de Louis Régnier et de Romaine Falcon. Blessé à la bataille de Moore's Corner. Présent lors de la Déclaration d'indépendance, le 28 février 1838, à Caldwell's Manor. Impliqué au camp de Napierville durant la seconde insurrection. Participe aux combats de Lacolle (6 et 7 novembre 1838), puis à Odelltown (9 novembre 1838). Réfugié à Corbeau et à Champlain (NY) où il recrute de nouveaux Frères Chasseurs. Décédé le 7 janvier 1842 à Corbeau (Coopersville), à 49 ans ; inhumé à Saint-Valentin le 11, « dans la nef de l'église ». Le *Clinton County Whig* et *L'Aurore des Canadas* rapportent son décès.

We are exiles driven by injustice and oppression from our own home, we have been treated oppressively by your orders, and we give you timely notice that a full representation of your proceedings will in due time be forwarded to your superiors, the Secretary at war at Washington.

We are now arrested by the sheriff of the County and brought before Judge Haile⁹¹ upon a writ. It is therefore impossible for us to return to Champlain or longer to be subject to the military authority you exercise.

Respectfully yours.

Chamilly de Lorimier
Lucien Gagnon



Lucien Gagnon
L'Opinion publique



⁹¹ William F. Haile (1791-1860), premier juge du comté de Clinton, d'avril 1837 à mars 1843. Décédé à Plattsburgh. *History of Clinton and Franklin Counties, New York*, Philadelphia, 1880, p. 126.

Antoine Manseau⁹² à Michael O'Sullivan⁹³
BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 14, p. 4099

Longueuil, 10 mars 1838

Monsieur,

Vous me permettrez d'appeler votre attention sur un petit journal français, *Le Courrier canadien*, qui fait beaucoup de mal dans les campagnes. L'éditeur traduit toutes les fanfaronnades et les rapports erronés des gazettes américaines, avec quelque commentaire de sa façon. Ce papier se distribue sur les marchés et tous les habitants l'achètent et le croient assez généralement. Selon ces publications, les rebelles ont toujours l'avantage ; les troupes de la reine sont taillées en pièces ; Kingston est pris et Montréal le sera bientôt. Ces manœuvres créent l'alarme chez les uns et un espoir coupable chez les autres, et il en résulte, pour le peuple crédule, une inquiétude, un malaise qui l'empêchent de rendre son affection et sa confiance à un gouvernement qu'il croit intéressé à le tromper. Enfin, tous les amis de l'ordre sont persuadés que le journal signalé ici est un des plus grands obstacles au rétablissement de la paix et de la tranquillité dans les campagnes.

J'ai donc cru de mon devoir de vous faire connaître cet état de choses, afin d'y appliquer le remède que vous jugerez convenable. Du moins, le motif qui me fait agir m'assure que vous n'accueillerez mal la présente.

J'ai l'honneur de me souscrire, Monsieur, avec considération, votre très humble serviteur.

Ant. Manseau, ptre



⁹² Antoine Manseau (1787-1866), né à Baie-du-Febvre, fils d'Antoine Manseau, cultivateur, et de Marie Côté. Ordonné prêtre en 1814. Curé à Longueuil de 1834 à 1840, et à Joliette, de 1843 à 1864. *DC*.

⁹³ Michael O'Sullivan (1784-1839), né en Irlande, étudia le droit à Montréal avec D.B. Viger et Stephen Sewell ; avocat en 1811. Député de Huntingdon, solliciteur général en 1833 et juge en chef de la Cour du banc du roi en 1838. *DPQ*.

Serment de Charles Daunais⁹⁴

BAnQ-VM, P 650/9, Fonds Joseph Masson

Terrebonne, 11 mars 1838

Je [Charles Daunais], promets sincèrement et affirme par serment que je serai fidèle et que je porterai vraie foi et fidélité à Sa Majesté la Reine Victoria ; que je la défendrai, de tout mon pouvoir et en tout ce qui dépendra de moi, contre toutes perfides conspirations et tout attentat quelconque qui seront entrepris contre sa Personne, sa Couronne et sa Dignité, et que je ferai tous mes efforts pour découvrir et donner connaissance, à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, de toutes trahisons, perfidies, conspirations et tous attentats que je pourrai apprendre se tramer contre Elle ou aucuns d'eux ; et je fais serment de toutes ces choses sans aucune équivoque, subterfuge mental ou restriction secrète, renonçant pour m'en relever à tout pardon et dispense d'aucun pouvoir et personne quelconque. *Ainsi, Dieu me soit en aide.*

Charles x Daunais
Côte Terrebonne



⁹⁴ Charles Daunais, né à Terrebonne en 1803, fils de Charles-Alexis Daunais et de Marie-Angélique Côté, a épousé (Mascouche, 21 janvier 1834) Adélaïde Charbonneau, fille de Dominique Charbonneau et d'Élisabeth Chaput.

Pierre-Hector Morin⁹⁵ à son fils⁹⁶

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2546

Napierville, dimanche 11 mars 1838

Cher enfant,

J'ai reçu ta première lettre hier, en date du 26 janvier. Elle n'a été que 44 jours en chemin, n'importe, elle nous a fait un sensible plaisir d'apprendre de vos nouvelles. Il faut avouer que les communications sont très difficiles et irrégulières dans ce temps de convulsion. Dans ma dernière à Lucien⁹⁷, je l'invitais de m'écrire par la voie d'Albany, mais je crois que dans ce moment, l'on n'y gagne rien en expédition. Ainsi, je reviendrais à notre ancienne route par la voie du Haut-Canada, comme étant la plus certaine en ce moment.

Toute la famille en général est bien et vous assure de leurs amitiés et vous embrasse tous. Cyrille [Côté] est le seul qui est absent en ce moment, il figure à Plattsburgh dans les rangs des patriotes. Vous devez voir les papiers assez régulièrement et connaissez, comme nous, tout ce qui se passe chez nos voisins. Nous sommes privés de communiquer avec lui par cause politique, je suppose, car il n'a pas répondu à plusieurs de mes lettres, [ce] qui me serait très nécessaire concernant des affaires privées.

Dans ma dernière, que j'écrivais à Champlain, chez M. Berthelet, je vous marquais que je le rencontrais à Plattsburgh avec sa dame et leur enfant, le 22 janvier. Depuis cette date, je n'ai reçu aucune de ses lettres. Ainsi, tu vois nos difficultés et nos troubles.

Achille est toujours avec nous, sans emploi, il est assez hors de son élément. Nous vivons tous ensemble et toujours dans les craintes d'être emprisonnés d'un moment à l'autre.

⁹⁵ Pierre-Hector Morin (1784-1866), fils de Pierre Morin, capitaine au long cours, et de Rose Duhamel, de Québec. Vétéran de 1812. Capitaine de *L'Aigle canadien* qui fait la navette entre Montréal et Québec. Capitaine de vaisseau à Napierville. Il a épousé (Québec, 25 juillet 1808), Victoire Côté, fille de Charles Côté et de Victoire Dupéré. Victoire Côté est la sœur du D^r C.H.O. Côté. Trois fils, dont le patriote Achille (1815-1898), et Pierre-Hector fils, qui vivra à Sandwich (Windsor), Haut-Canada. Le capitaine Morin sera incarcéré le 13 novembre 1838. Exilé en Australie, avec son fils Achille. En novembre 1839, Jean-Baptiste Franchère, horloger, de Montréal, est curateur des deux Morin en exil. Pierre-Hector revient au pays en août 1847. Nommé maître du port de Montréal jusqu'en 1864. Retiré à Amherstburg, près de Windsor (Ontario). Décédé à Amherstburg, août 1866, à 82 ans.

⁹⁶ Pierre-Hector Morin fils (ca1808-1871), né à Montréal, décédé à Sandwich (Ontario). Collecteur des douanes et maître de poste à Sandwich. Il a épousé (Détroit, 25 mai 1836) Jane Langley Howse.

⁹⁷ Lucien Morin, cultivateur à Saint-Valentin, fils de Pierre-Hector Morin et de Victoire Côté. Incarcéré le 13 novembre 1838 ; libéré le 1^{er} février 1839.

Les arrestations pour cause et sans cause, ou sans les moindres soupçons, sont très fréquentes. Ainsi, nous attendons notre tour sans savoir pourquoi : il suffit de dire que nous sommes de la tache originelle des *Canadiens*.

Notre village est occupé depuis plus d'un mois des volontaires de Glengary, au nombre de 300, et tous logés chez les particuliers. Nous en avons huit pour notre part ; c'est un devoir de nécessité et indispensable, *so much for war*.

Nous apprenons avec satisfaction que vous vous êtes volontairement dévoués au service de votre gouvernement et que vous avez rempli votre devoir, j'ose me flatter, avec honneur et courage.

Ce n'est pas sans émotion de la plus vive joie que je vois que notre cher Lucien s'est bien retiré de l'affaire d'Amherstburg. Nous priions tous le Tout-Puissant de vous couvrir de son égide protectrice.

Nous recevons les compliments de M. Stewart, et tu [ne] nous marques pas un mot de M. et M^{me} Raynolds. Présente-leur tous nos plus sincères respects et n'oublie pas de leur témoigner notre plus haute reconnaissance de toutes les nombreuses attentions paternelles et amicales qu'ils nous ont manifestées de tout temps, et depuis votre arrivée dans leurs foyers. Embrasse M^{me} R. et M^{lle} Parent pour moi, aussi les dames Wilcocks et Jannet, Mrs. McCardy and all. Nous recevons avec plaisir les amitiés de ton épouse et te chargeons de lui témoigner nos sentiments de tendresse et sensibilité, et le plaisir que toute la famille aurait de faire sa connaissance et de l'embrasser. En attendant la réalité, on te charge par *Proxi* de l'embrasser pour nous tous.

Je vois avec plaisir que M. Crawford a pris des arrangements avec toi pour le bas de la maison. J'espère que vous ferez bon ménage. Je le connais pour un vrai gentleman.

Je suis charmé de voir que la détention de notre ami Brousseau [n']a été que momentanée. J'ai aussi essuyé par deux fois le même sort. Gare à la troisième !

Tu dois m'écrire vers le 15 février. J'attends avec plaisir toutes tes lettres. Je m'attends que tu me parleras de notre ami M. Vallée. Présente-lui mes plus sincères souvenirs.

J'ose me flatter qu'à la réception de cette lettre, ta maison sera bien près d'être finie. Prends garde à la cave : les côtés ou les parements s'écrouleront, si tu n'as pas la précaution d'y prévenir par des planches et de bons étançons, pour *contretenir* les terres. Dis-moi si l'eau a été nuisible cet hiver, et si tu auras le trouble de faire un canal. Dis-moi si tes argents sont rentrés de Woodsharp et des autres, et comment tu rencontreras le billet de Murray au mois de mai. Fais-moi part de tous ces petits détails, tout cela m'occupe.

Nous recevons à l'instant une extra, en date du 4 de ce mois, d'Amherstburg, qui nous donne un détail d'une bataille qui aurait eu lieu à l'île Pelée, 40 milles en bas de Malden, par laquelle où auraient été tués plusieurs de nos soldats et volontaires. Je

redoute d'apprendre les détails, car je crains que notre cher Lucien [ne] se soit exposé dans cette affaire. Que de trouble dans cette vie ! On est toujours en proie aux tourments et inquiétudes. Que de vicissitudes !

Écris-nous sans y manquer. Nous aurons tant de satisfaction à lire de tes lettres. Embrasse Lucien pour nous et présente nos amitiés à tous nos amis. Adieu, cher enfant, accepte nos plus sincères tendresses et crois-nous toujours avec sensibilité, tes parents les plus chers.

Adieu.



Pierre-Hector Morin
Musée de Fort Malden
Amherstburg, ON



Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville à Zoroaster Fisk⁹⁸

CANJ, 6 : 22

BAC, MG24,C3, vol.2, p.969-970 (copie)

Z. Fisk, Esquire
Custom House Officer
Swanton Falls, Vt, U.S.

Saint-Hilaire de Rouville, ce 12 mars 1838

Monsieur,

N'ayant reçu aucune réponse à ma lettre en réponse à la vôtre en date du 14 février, et reçue le 19 du même mois, ma réponse tant du 19 – jour que j'ai reçu la vôtre, vous transmettant ce que vous me demandiez.

Je vous écris aujourd'hui afin de vous prier de vouloir bien me donner une réponse aussitôt celle-ci reçue, vu que je crains que cette lettre ait peut-être été interceptée, vu

⁹⁸ Zoroaster Fisk (1804-1875), fils de James Fisk et de Priscilla West. Époux (Montpelier, 20 octobre 1834) d'Anna Miretta Vail. *Marriages*, State Capitol Building, Montpelier, VT ; FHL, mic. 27,547.

les troubles qui ont eu lieu vers ces temps-là. J'avais inclus en icelle 25 \$ et 50 cents, montant de ce que je vous devais, égal à la somme de 6,7,6 £ de notre monnaie.

J'ai fait votre commission à M. Coursolles mais il ne m'a pas donné de réponse, ni [ne] m'a parlé depuis concernant cela. Nous sommes parfaitement tranquilles ici et voici le printemps qui va nous occuper à faire du sucre. Le temps est des plus doux et Jim nous annonce la belle saison.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre serviteur très humble.

Hertel de Rouville



Joseph Dansereau à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 23-24

BAnQ-VM, P345/13 ; Pt/A,29

Ludger Duvernay, écr
Swanton Falls, U.S.

Verchères, 12 mars 1838

Mon cher ami,

J'ai bien reçu la tienne en date du 16 février dernier, à laquelle j'aurais répondu plus vite, mais le défaut d'argent m'a empêché de t'écrire plus vite. Aujourd'hui j'ai le plaisir de t'inclure 8 £ courant. C'est tout ce que M. Gauvreau et moi avons retiré, mais je dois t'observer que c'est de Verchères seulement. Je n'ai rien reçu des autres paroisses. J'ai écrit à M. Aubertin et à M. Jos Weilbrenner⁹⁹ de retirer ce qui t'est dû dans les paroisses de Varennes et Boucherville. J'ai aussi écrit à M. Duplessis, de Contrecoeur, lui disant que s'il ne pouvait pas payer le tout, au moins une partie ; je l'ai pris par les sentiments, j'espère qu'il me donnera quelque chose sous peu, ainsi que les souscripteurs de Varennes et Boucherville, ainsi que quelqu'un de Verchères qui n'avait pas d'argent pour le moment ; aussitôt que j'aurai reçu cet argent ou une partie, je te l'enverrai immédiatement.

Si je n'étais pas aussi occupé ici et qu'il y eût moyen de passer les lignes, j'aurais été te voir, mais je crois qu'il est impossible de passer la frontière ; au moins je crains

⁹⁹ Joseph Weilbrenner (1806-1892), né à Boucherville, fils de Pierre Weilbrenner et de Marie-Louise Richard. Arpenteur, il a épousé (Lachine, Presbyterian St. Andrew, 22 juin 1835) Jane Stewart (1815-1841) ; il épousera en secondes noces (L'Acadie, 11 juillet 1843) Émélie Roy, fille de Pierre Roy et de Marie Lareau.

cela et voilà les chemins qui vont se démolir bientôt, surtout de ce côté. Je crois que la neige doit diminuer beaucoup.

Quant aux nouvelles, je ne puis t'en donner aucune, car vous savez encore mieux que nous ce qui se passe par rapport à la politique. J'apprends à l'instant qu'il est sorti 18 prisonniers politiques ces jours-ci, parmi eux L.M. Viger, Cherrier, Peltier ; et les autres, je n'ai pas appris leur nom. Il paraît que sir John Colborne se montre bien libéral. Mais il y a le parti d'Écossais, du *Herald*, qui fait tout en son pouvoir pour faire mettre les Canadiens au néant.

Dis-moi si tu désires que je t'envoie encore de l'argent ou si je l'enverrai à la Rivière-du-Loup¹⁰⁰. Écris-moi aussitôt la réception de la présente. Donne-moi des nouvelles.

Je suis, à la hâte, ton ami.

Jos Dansereau

P.-S. M. et M^{me} Gauvreau t'assurent de leur meilleure amitié ; ils sont tous deux bien portants.

Nous avons eu de tes nouvelles par une des filles de Basile *Mazaret*¹⁰¹ qui restait à Burlington, mariée à un Tétreau, tailleur. Elle nous dit qu'elle t'a vu plusieurs fois.

J.D.



John Ellis Wool à John Colborne

Burlington Sentinel, 3 septembre 1838

Head Quarters
Champlain, N.Y., 13th March 1838

I have the honor herewith to transmit to your Excellency a petition signed by twenty Canadians who are desirous of returning to their homes and country. The petitioners are called common Canadians, many of whom, however, as I am informed, have farms and families. Believing that much good would result to both countries, if this wandering and deluded population would be permitted to return to their homes, I have encouraged the application with a promise to intercede in their behalf.

¹⁰⁰ Louiseville, où demeure la femme de Duvernay.

¹⁰¹ Lucie Mazuret-Lapierre, fille de Basile Mazuret-Lapierre et de Marguerite Leduc, a épousé (Verchères, 7 juin 1836) Marcel Tétreau, veuf de Marie Pigeon.

They are here with but small means, and no prospect of being able to provide for their families, consequently a prey to corrupt and designing men, who hang upon the borders of the frontier for no other purpose than to avail themselves of this floating population, whenever a favorable opportunity may offer to disturb the peace and quiet of the people on both sides of the line, with the avowed object of finally producing a war between the two countries, England and the United States. If this population could return to their homes, and remain there, it would, I think in a great degree, remove the cause of excitement which exists among our own people, on this and the Vermont frontier, and deprive Nelson, Côté and others of a force always at home to aid them in their designs. With these observations, I would call your attention to the subject with the assurance that I will cooperate to the extent of my power in all measures tending to the peace and quiet of the frontier, and the preservation of the neutral obligations of the United States.

Mr. Thomas Whiteside¹⁰² of this town will have the honor to present this communication, at the same time will be able to give your Excellency much valuable information on the subject.

John E. Wool
Brig. Gen. Commanding



¹⁰² Thomas John Whiteside (1785-1860), marchand, de Champlain, N.Y. Époux (2 février 1815) de Sophia Moore, fille de Pliny Moore, juge, et de Martha Corbin.

Jean-David Bourdages¹⁰³ à A.J. Duchesnay¹⁰⁴

Le Canadien, 28 mars 1838

Saint-Denis, 15 mars 1838

Monsieur,

Quoique je ne sois pas l'auteur de la relation des expéditions de Saint-Denis et de Saint-Charles, pardonnez si j'ose me permettre, dans l'intérêt de la vérité, de répondre à quelques-unes de vos officieuses observations.

Vous prétendez d'abord que le vol et le pillage n'ont pas été permis à Saint-Denis et que rien n'a été enlevé du village sous vos yeux. Comme je crois que vous n'aviez pas alors l'œil assez perçant pour voir ce qui se passait à une très grande distance, je ne suis pas du tout étonné que vous n'ayez pas eu connaissance de l'enlèvement des effets, qui n'a eu lieu que pendant votre absence ; mais ce qui m'a grandement surpris, c'est que vous osiez affirmer que vous aviez été *présent* à Saint-Denis *tout le temps* de l'expédition du colonel Gore. Il faut, mon jeune Monsieur, que votre mémoire soit bien infidèle pour ne pas vous ressouvenir que le 4 et le 5 décembre vous n'étiez pas dans notre village, comme vous l'avez cru jusqu'ici, mais à Saint-Hyacinthe ; et c'est pendant ces deux mémorables journées que des citoyens dignes de foi, que je suis prêt à vous nommer si vous l'exigez, ont eu la douleur de voir (mais non pas comme vous, à 6 lieues de distance) passer librement *en plein jour* plusieurs voitures chargées d'effets volés ou *confisqués*, si vous préférez l'expression. Il vous reste donc à prouver maintenant que vous avez le pouvoir prodigieux de vous multiplier, si vous ne voulez pas que l'on vous prenne pour un visionnaire officiel.

L'*Ami de la Vérité*, en disant que d'honnêtes volontaires avaient transporté en voitures ce qu'ils avaient pillé, n'a pas tout dit ; il aurait dû parler de ce bateau chargé de grains, de meubles, de blé et mille autres effets *confisqués* que l'on a fait conduire à Sorel par M. Marcotte, de Saint-Antoine, qui reçut du major Reid pour ce transport environ 200 minots d'orge.

Ainsi, mon cher Monsieur, s'il *est absolument faux*, comme vous le prétendez, *que le pillage ait été permis sciemment à Saint-Denis*, du moins est-il bien certain que

¹⁰³ Jean-David Bourdages (1799-1883), né à Saint-Denis-sur-Richelieu, fils de Louis Bourdages, marin, officier de milice, fermier, député, notaire, fonctionnaire, et de Louise-Catherine Soupiran. Il a épousé (Saint-Denis-sur-Richelieu, 8 septembre 1835) Marie-Émilie Caouette, fille de Julien Caouette et d'Émilie Paré ; en secondes noces (Saint-Denis-sur-Richelieu, 14 août 1854) Julie Ledoux, fille de Pierre Ledoux et de Julie Baunier-Planté.

¹⁰⁴ Auguste Juchereau-Duchesnay (1821-1863) né à l'Hôpital général de Québec, fils de Michel-Louis Juchereau-Duchesnay, coseigneur de Saint-Denis et seigneur de Gaudarville et Fossambault, et de Charlotte-Hermine-Louise-Catherine d'Irumberry de Salaberry. Il épousera (Trois-Rivières, 21 juillet 1847) Marie-Angélique Heney, fille de Hughes Heney et de Marie-Léocadie Foucher.

durant une couple de jours il n'a pas été empêché, et que ce n'est qu'après l'enlèvement de la plus grande partie des effets que l'on a songé à ôter aux soldats quelques articles de peu de valeur. C'est alors probablement que l'on a arrêté deux ou trois charretiers volontaires *qui passaient dans le village avec des effets volés*. Pour nous prouver plus évidemment que les militaires s'étaient efforcés d'empêcher le pillage, vous auriez dû, il me semble, citer un autre acte de justice qui n'est pas moins honorable, vous auriez dû dire qu'un misérable Canadien, qui avait osé, en plein jour ! enlever quelques minots d'orge à demi brûlés d'un hangar que les flammes achevaient de consumer, avec 400 ou 500 minots de grains, fut arrêté et que son cheval et sa voiture furent confisqués pendant une couple de jours. L'abondance de preuves ne nuit jamais.

Si, comme vous le dites, le pillage n'était point permis, pourquoi donc, Monsieur Duchesnay, lors de votre séjour à Saint-Denis, avez-vous eu la générosité de donner à un enfant, en récompense d'un petit service, un chapeau *confisqué* ? Pourquoi aussi avez-vous conseillé à quelques personnes de s'approprier des meubles, des marchandises, en leur disant de n'avoir aucun scrupule, que ces effets leur appartenaient puisque vous les leur *donniez* ? Mais vos gracieux dons ayant été *honnêtement* refusés, ils furent tous consumés malheureusement, peu de temps après, dans cette grande maison dont l'affligeant incendie excita alors, dit-on, votre joie et votre aveugle admiration !

En nous assurant que le colonel Gore et ses officiers ont fait tous leurs efforts pour empêcher le pillage et plusieurs incendies, vous voulez dire, sans doute, que la plupart des excès commis à Saint-Denis ne doivent pas être attribués aux troupes réglées soumises, comme on le sait, à une rigoureuse discipline. Si c'est là, Monsieur, votre pensée, il me semble que votre imprudente observation est fort injurieuse aux braves volontaires qui vont peut-être passer maintenant pour une bande de brigands et d'incendiaires, étrangers à toute subordination. Pourquoi les noircir davantage ? N'est-ce pas assez qu'on ait osé leur imputer le pillage de Saint-Eustache, des vols sacrilèges, l'incendie d'une église et d'un village entier ?

Il est vrai que le colonel Gore a empêché le feu de se communiquer aux propriétés de M. Guérout et à quelques maisons, nous les en sommes très reconnaissants, mais notre gratitude serait encore plus grande, s'il n'avait pas porté l'indulgence jusqu'à laisser impunie la violation extravagante de ses ordres. N'aurait-il pas été fort à propos de punir sévèrement ou au moins de désarmer tous ces misérables volontaires, ces soldats qui ont osé piller ouvertement et incendier de riches propriétés sans autorisation, contre la défense des commandants ? Je conviens, comme vous, que l'*Ami de la Vérité* a été mal informé, en attribuant au colonel Eden une action du colonel Wetherall, et en disant que l'infortuné Weir s'en allait à Saint-Hilaire, tandis qu'il venait, dit-on, rejoindre les troupes qu'il croyait rendues à Saint-Denis. Mais pour prouver que le correspondant a été malheureux dans ses recherches et qu'il s'est surtout montré

partial, après avoir cité ces deux légères erreurs, vous auriez dû, Monsieur, relever une autre inexactitude assez considérable qui se trouve dans le récit de la dernière expédition de Saint- Denis. En cas que vous ne l'ayez pas remarquée, la voici : l'auteur prétend que *l'église fut seule respectée*, tandis qu'il est bien certain qu'on a forcé une porte pour y entrer, que toutes les armoires, les tabernacles furent ouverts avec effraction, mais n'ayant pu trouver les vases sacrés, ils volèrent pour payer leurs peines divers effets pour la valeur d'environ 24 piastres, et par amusement ils déchirèrent avec la baïonnette un devant d'autel. Je vous le répète, Monsieur, l'abondance de preuves ne nuit jamais.

Vous terminez en regrettant que le correspondant ne se soit pas borné à raconter les faits en historien désintéressé et impartial. Ce reproche me paraît très mal fondé. En lisant sans prévention le récit des événements de la Rivière Chambly, on voit que l'auteur n'a pour but que de faire connaître la vérité et de dévoiler l'injustice, sous quelque forme qu'elle paraisse. Il serait fort à désirer que vos complaisantes remarques fussent aussi exemptes de partialité que celles dont je me suis permis de prendre aujourd'hui la défense.

Sans cesser d'être cependant, Monsieur, votre très obéissant serviteur.

D. Bourdages

[N.D.L.R.] Cet écrit avait été adressé au *Populaire*. La suspension du *Populaire*, étant survenue sur ces entrefaites, a empêché ce journal de le publier, mais son éditeur nous a envoyé sous enveloppe la lettre de M. Bourdages, en nous priant de la publier.



Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 25-27

BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P₁/A,29

Ludger Duvernay, écr
St. Albans, U.S.

Saint-Hilaire de Rouville, ce 15 mars 1838

Mon cher monsieur,

J'accuse la réception de votre faveur en date du 9 courant par la poste de ce jour, par laquelle je vois, à ma très grande surprise, que vous n'avez pas reçu ma lettre du 19 février dernier, ni son contenu, 26,50 \$ cy [*currency*]. Noël Guertin, de Belœil, qui me dit vous avoir vu, m'en avait dit autant : il faut que cette lettre ait été accrochée

dans quelques bureaux. Je vous ai écrit afin d'en savoir des nouvelles du 12 courant, adressée comme la première à Z. Fisk, écuyer, Swanton Falls, officier de douane.

Je ne sais pas si celle-là aura le même sort que la première ; je vous prie de vouloir bien m'en donner avis et si toutefois, à la réception de celle-ci, vous ne les avez pas reçues ni l'une ni l'autre, je ferai un effort malgré la rareté des espèces pour vous renvoyer au moins quelque chose, vu l'extrême besoin dans lequel vous me paraissez vous trouver.

Personne ne prend plus de part à votre situation que moi, et il n'y a pas de jour que je n'y pense. Je vous dirai que la Déclaration et Proclamation de Robert Nelson n'améliorera pas notre sort en ce pays, ni celui de nos prisonniers politiques. Je ne connais pas les vues qui peuvent l'avoir engagé à faire une semblable démarche. Je vous prie de vouloir bien me le dire si vous pouvez le faire sans vous compromettre le moins du monde ; il faut qu'il ait des vues que je ne connaisse pas et qu'il soit bien certain de son fait pour avoir agi de la sorte, car il a toujours été un homme très prudent et réfléchi. C'est ce qui surprend davantage ici.

Soyez certain, mon cher Monsieur, que je n'oublierai jamais mes amis, n'importe ce qui peut arriver ; et leur sort m'intéressera toujours ainsi que le sort de leur famille. Je vous assure que je n'ai jamais douté un instant de la franchise de votre amitié à mon égard, et suis persuadé, arrive que vaudra, que vous feriez tous vos efforts pour me sauver d'une ruine entière et prendriez mes intérêts et ceux de ma famille. Le public peut vous dire quelle ligne de conduite j'ai tenue dans tous ces troubles, ici, et si je n'ai pas fait tout en mon pouvoir pour protéger mes concitoyens et les préserver d'arrestations, je ne puis me flatter d'avoir assez bien réussi. Et de plus j'en ai fait libérer un assez bon nombre qui avaient été pris de Saint-Hyacinthe, La Présentation, Saint-Charles et autres places. Informez-vous et vous verrez si je suis digne de l'amitié de mes concitoyens et si je [ne] mérite pas une petite part de leurs amitiés et protections. Si je puis vous être en aucune manière utile ici, je m'en ferai un sincère plaisir, soit d'une manière ou d'une autre ; vous n'avez qu'à m'écrire.

Je verrai Brousseau et vous donnerai sa réponse. Dans ce moment-ci, je pense bien qu'il n'est pas capable de payer, vu la grande difficulté qu'il y a à retirer de l'argent ; nos gens ne veulent pas payer, ils attendent que tout soit tranquille et arrangé, avant de vouloir faire aucunes affaires. Pourtant tout est très paisible et je n'ai aucun doute que la paix et la tranquillité sera bien vite rétablie. Il se fait une grande quantité de nouvelles toutes plus ridicules les unes que les autres, jusqu'à faire passer Papineau dans les airs en carrosse, en ballon, en canot, enfin avec un bateau à vapeur et une pompe, tiré par 40 chevaux et 15 paires de bœufs, et en canot d'écorce, criant à pleine tête d'« être toujours unis et bons patriotes, de se tenir prêt », qu'il serait « secouru par 50 000 hommes de troupes nègres bien distinguées par leur valeur et intrépidité, n'ayant qu'un œil au milieu du front ; et de se tenir prêt à combattre et à exterminer et

anéantir ce printemps les royalistes », etc. Voici quelques-unes des fables de nos gens. Jugez par vous-même.

Je désire de tout mon cœur de voir la paix tout à fait rétablie et les affaires recommencées, car notre pauvre pays s'en va en ruine et la misère se présente de tout côté. C'est un triste spectacle que de voir cela et surtout voyant le grand nombre de pauvres familles ruinées et dans la dernière des misères.

Je finis en vous priant de me croire avec estime votre serviteur très humble.

Hertel de Rouville

Maître Simon Lespérance, la terreur de La Présentation, s'en va ces jours-ci dans les États, voir son fils qui est là pour apprendre la langue, pensez-y bien.



John Colborne à John Ellis Wool

Burlington Sentinel, 3 septembre 1838

Montreal, 19th March 1838

Sir,

I beg to thank you for your communications of the 13th and 15th inst. and for the interest which you have taken in the disposal of the deluded men wandering on the frontier. I am fully aware of the great inconvenience and disadvantage that may result from having so near us an unemployed population ready for any mischief, and I shall be glad to act immediately on your suggestion, and to make arrangements for admitting all the French Canadians at present at Champlain, or on the frontier who can be received with justice into the community. With respect however to the settlers from the Eastern Townships residing in Troy and Derby there appears much difficulty in sanctioning their return, or any persons of that description. The French Canadians who are desirous of returning home will be received by a Magistrate at Odelltown, with a view of their being furnished with passports if, on examination, they are not found to be objectionable characters.

J. Colborne



Passe, Passe [Joseph Dansereau] à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 28-29

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écuyer

St. Albans, Vermont

To the care of S.H. Barlow. Esq.

Verchères, 24 mars 1838

Mon cher ami,

J'ai devant moi la tienne du 17 du présent à laquelle j'aurais répondu plus vite, mais dans l'espoir que j'aurais de l'argent à t'envoyer de nouveau, j'ai retardé jusqu'à présent sans succès ; je suis mortifié de ne pas commander un peu d'argent. Je l'aurais fourni moi-même et par la suite, j'aurais pu le reprendre sur celui qui rentrera de tes souscripteurs, mais je te prie d'être persuadé qu'il m'est impossible, dans ce moment, de pouvoir le faire, car j'ai plusieurs billets à payer et je suis joliment en peine de savoir comment les rencontrer. Depuis l'automne dernier, les banques n'escomptent aucunement et l'argent est de plus rare en plus rare. Je ne sais ce que l'on va devenir : point de récolte, nos habitants ne paient pas du tout.

J'ai écrit à Nolin, ainsi que cet individu de Longueuil ; aussitôt que j'aurai leur réponse, je ne manquerai pas de t'en donner communication. Quant au plan que tu te proposes de faire parvenir tes livres et faire les comptes, je crois que ce serait la meilleure manière de réussir à les faire payer. Si les chemins n'étaient pas aussi mauvais j'aurais été à Varennes et Boucherville, pour voir si les gens veulent payer ou non. Jusqu'à présent, je n'ai aucune réponse, quoique j'aie écrit à M. Aubertin et à Jos Weillbrenner.

Tu dois avoir vu par les journaux que nous allons avoir lord Durham pour gouverneur général, avec le pouvoir d'amnistie générale. Je ne t'en dis pas davantage, la politique du lord Durham est connue de tout le monde. Tout le monde se réjouit ici de cette nomination, excepté la faction d'Écossais qui commence à le mépriser avant son arrivée.

On dit que le ministre et ambassadeur anglais à Washington a demandé ses passeports, mais nous n'avons encore rien de certain à ce sujet.

Nous nous proposons d'aller te voir, M. Gauvreau et moi, aussitôt que les chemins passables, c'est-à-dire aussitôt que les semences seront faites, si tu es encore à St. Albans ou aux environs de cette place ; quant à moi, si tu pars, comme tu me dis dans ta dernière lettre, j'irai toujours te voir quand ce serait à New York, mais je [ne] pourrai

le faire alors que dans le commencement de juin, si toutefois les communications sont permises entre les deux puissances.

Fais mes compliments à Eusèbe ainsi qu'au docteur Boutillier. M^{me} Gauvreau est bien et te fait ses compliments. J'attends Fortin¹⁰⁵ ici ces jours-ci ; s'il ne vient pas, je vais lui écrire.

Les gens d'ici sont patriotes plus que jamais. Lorsque je t'ai dit que MM. Viger, Cherrier et Peltier étaient sortis de prison, cela est faux. Il n'y a que Cherrier qui est sorti de ces jours-ci, pour cause de maladie.

Je suis ton ami.

Passe, Passe



[André Ouimet] à Mgr Lartigue

BA_nQ, P₄r8, S₁, SS₄, *Fonds Famille Bourassa*

[Au Pied-du-Courant¹⁰⁶,] 25 mars 1838

Monseigneur,

C'est malgré nous, c'est la force des circonstances qui nous impose le devoir de vous adresser les quelques réflexions suivantes.

Nous n'avons pu entendre, sans éprouver un sentiment de douloureuse sensation, l'expression de la surprise que vous avez manifestée, ces jours derniers, au sujet des prisonniers d'État.

L'impression que nous en ressentîmes nous force en ce moment à vous en exprimer notre étonnement. Vous avez dit, avec un sentiment d'amertume, que vous ne conceviez pas la conduite des prisonniers politiques, que pas un d'entre eux n'avait imploré votre intercession. Et nous, nous sommes plus étonnés encore que vous ayez pu tenir un pareil langage. Quoi ! fallait-il donc que nous allussions traîner de suppliantes requêtes aux pieds de Votre Grandeur, pour vous engager à s'occuper de maux qui sont votre œuvre ?

Monseigneur, votre conduite s'allie bien peu avec vos paroles. Vous prêchez la charité et la bienfaisance, et vous pratiquez la vengeance, l'orgueil et l'ingratitude. Pensez à ce que vous êtes aujourd'hui ; n'oubliez pas ce que vous fûtes. Ce que vous êtes, vous l'êtes par nous ; ce que nous sommes, nous le sommes par vous.

¹⁰⁵ Pierre Fortin, charpentier, de Verchères, époux de Marie-Anne-Julie Crevier-Duvernay, sœur de Ludger Duvernay.

¹⁰⁶ Cette lettre n'a pas été éditée dans *Au Pied-du-Courant, Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839* (2000).

En butte aux traits envenimés de la haine, du mépris et de la calomnie, nous vous avons fait un rempart, dans le temps de votre malheur et de votre adversité, nous vous avons tendu une main amie, nous vous avons ouvert et nos cœurs et nos bourses. Vous avez trouvé dans la sympathie canadienne un assez puissant engin, pour vous faire triompher de vos ennemis, et vous faire paraître digne de la mitre dont vous êtes coiffé aujourd'hui.

Alors que vous étiez le jouet d'une faction acharnée à votre perte, alors que vous étiez regardé comme un hors-d'œuvre dans la société, alors que vous étiez stigmatisé comme un brandon de discorde, vous fûtes heureux de voir une population nombreuse et respectable venir fondre ses larmes avec les vôtres, prendre à cœur vos intérêts, et de vos affaires en faire la sienne. Dans ce temps-là, l'on vous disait : Vous êtes notre homme, vous êtes notre évêque, vous êtes notre pasteur, notre père ; et devant cette haute et ferme manifestation des vœux de tout un peuple, allèrent se briser les traits émoussés de vos ennemis. Nous fûmes tout pour vous.

Les autorités ecclésiastiques cédèrent à la force de l'opinion publique. À qui devez-vous votre église, votre palais épiscopal, toutes vos propriétés et, par-dessus tout, l'honneur d'être évêque de Montréal, titre qui faisait l'objet de vos chères ambitions ? C'est à cette population, que vous avez méconnue, que vous avez reniée, que vous avez persécutée, dont les malheurs enfin sont votre ouvrage.

Quand vous aviez besoin de nous, quand vous avez été secouru, aidé par nous, oh ! alors, la population canadienne était le *Nec plus ultra* de la moralité, de la vertu et du courage chrétien ! Mais maintenant que vous n'avez plus besoin de nous, vous nous avez dénoncés comme des brigands, des scélérats, des impies ; vous nous avez stigmatisés du titre de traîtres et de révolutionnaires.

Voilà ce que vous avez fait pour nous et, pour vous en convaincre, relisez vos mandements pleins d'aigreur et de fiel, et jugez vous-même.

L'Administration, en conséquence, qui ne pouvait supposer le mensonge et la calomnie dans la bouche de celui qui nous devait tout, crut à la trahison et aux chimères, qui n'existaient que dans votre esprit. Et nous fûmes honteusement traînés en prison où nous gémissons encore sous les verrous, dans un infect cachot.

Cependant nous devons cette justice au gouvernement, que ce n'est pas par sa propre impulsion que nous sommes traités si durement ; c'est par celle qu'il a reçue de vos mandements calomnieux, et nous sommes encore à douter si l'Administration nous croit tels qu'il a plu à Votre Grandeur de nous peindre. La certitude de notre moralité existera toujours dans le cœur des autorités civiles, tandis que la passion, l'orgueil et le désir d'abattre des bienfaiteurs l'ont bannie des cœurs des autorités ecclésiastiques.

Notre langage vous paraîtra peut-être un peu sévère, à vous qui n'êtes accoutumé qu'au langage mielleux et flatteur de gens serviles, qui ont pour principe de ramper

aux pieds de supérieurs qu'ils n'adulent que pour se procurer le plaisir honteux de les mieux mépriser.

Nous avons pour vous tout le respect dû à la vieillesse, nous vous parlons avec toute la décence qui convient d'égal à égal ; car nous, nous sommes vieux de toute la vieillesse de votre prison, nous sommes grands de toute la grandeur de nos souffrances. Votre qualité de ministre de la religion ne vous donne aucun droit, aucune supériorité ; le prestige de votre caractère d'évêque est tombé, nous ne sommes plus au temps où tous devaient fléchir le genou devant la mitre ou la tonsure. Vous remplacez un ministère ; et nous, un autre. Il ne vous reste plus qu'un droit qu'aucun prestige ne peut toucher : c'est celui, inaliénable et imprescriptible, de réparer les maux que vous avez causés.

Maintenant, si vous doutez de la justesse de nos reproches, parcourez les campagnes. Jetez un coup d'œil sur les villages marqués par les désastreuses marches des troupes et des volontaires. Vous y verrez l'horrible état de milliers de familles réduites à la plus affreuse misère ; vous y verrez et les ravages de l'incendie et de l'avidité cupide des pillards.

Aujourd'hui, le meurtre et l'infamie sont à l'ordre du jour. Combien de familles, combien de pères, de mères, d'enfants pleurent la perte de ce qu'ils avaient de plus cher, et gémissent sur la déchirante perspective qu'offre à leurs yeux la ruine de leurs propriétés ! Et tous ces malheurs, nous ne pouvons nous lasser de vous le dire, c'est vous qui en êtes l'auteur, c'est vous qui, avant de descendre dans la tombe, devez verser des larmes de sang sur leur existence.

Venez, venez un instant visiter les cachots où fourmillent, entassés, des malheureux que vous y avez vous-même placés par vos actes. Venez voir et l'époux qui se désole à l'idée de sa femme et de ses enfants qui expirent dans la misère ; et de l'innocent sans éducation, que l'horreur et les privations du cachot ont conduit à une complète démente ; et l'infortuné jeune homme, qui n'a pas encore endossé la toge virile, et qui jamais ne se mêla de politique : le gouvernement pourtant l'a jeté pêle-mêle au fond des cachots, sans considérer son jeune âge ; parce que vous, vous n'aviez considéré personne, parce que vous, vous aviez flétri indistinctement du nom de traître et le jeune et le vieux, et le faible et le fort !

Venez et voyez ; repaissez vos yeux du spectacle déchirant du malade qui se roule sur son lit de désespoir, du misérable qui ronge la chaîne et ses barreaux.

Arrêtons-nous. Il fait frémir. Et notre plume se refuse d'en tracer toute l'horreur.

Venez plutôt vous-même, voyez et osez dire ensuite « que vous êtes étonné que pas un prisonnier n'ait imploré votre intercession. »

Non, jamais nous ne vous demanderons rien. Il serait honteux pour nous de faire une prière, comme il est honteux pour vous de n'avoir encore rien fait pour réparer les maux dont vous avez été la cause première.

[André Ouimet]



Incendie à la Prison neuve

Le Canadien, 28 mars 1838

Montréal, samedi [24 mars 1838]
à 4 h ½ du soir

Vers 3 heures ½, on a sonné le tocsin pour un feu qu'on a bientôt su être à la prison nouvelle. Les volontaires ont été immédiatement appelés sous les armes, et les différentes compagnies de pompiers se sont promptement rendues sur les lieux, mais n'y sont pas restées longtemps, le feu ayant été si peu de chose qu'il a été bientôt éteint. Les uns disent qu'il a été mis exprès, les autres, par accident. Les troupes réglées disponibles se sont rendues à la prison pour être prêtes à garder les prisonniers, et les volontaires se sont assemblés à leurs quartiers respectifs, attendant des ordres. Le feu était au toit de l'édifice.



Étienne-Florent Robitaille¹⁰⁷ à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 30-33

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écr
United States

Québec, 26 mars 1838

Monsieur et ami,

Vous ne sauriez concevoir la joie que j'ai ressentie à la réception de votre lettre, depuis longtemps j'espérais que vous m'écrieriez pour connaître la situation où vous vous

¹⁰⁷ Étienne-Florent Robitaille (1809-1839), né à Québec, fils d'Étienne Robitaille, cordonnier, et de Marie Moisan. Avocat à Québec. Frère d'Olivier Robitaille. Il a épousé (Québec, 15 août 1837) Émilie-Caroline Legris-Lépine, fille de Jean Legris-Lépine et de Théotiste Samson. Décédé à Québec le 30 octobre 1839, âgé de 29 ans ; inhumé le 1^{er} novembre dans le cimetière des picotés. Signature de cinq avocats : George Vanfelson, Louis Fiset, Joseph Bossé, Jean Chabot et Narcisse-Fortunat Belleau.

trouviez, ainsi que celle de tous nos chers compatriotes, mais grande a été mon affliction en apprenant d'une manière positive votre sort ; j'ose me flatter pourtant qu'un jour, qui n'est peut-être pas éloigné, nous aurons la satisfaction de voir au sein de leur famille des hommes qui ont fait tant de sacrifices, car lord Durham, qui doit venir gouverner le Canada, a le pouvoir d'accorder une amnistie générale, et s'il faut en croire à sa politique jusqu'à ce jour, l'on doit conclure qu'il l'accordera. Qu'elle sera grande alors la joie dans tous les cœurs canadiens ! Déjà l'on pense, dans la société, qu'il sera libéral et indulgent.

Maintenant je reviens à ce qui regarde vos affaires qui, par le temps qui court, doivent être vues sous un mauvais point de vue. À votre départ de Montréal, j'avais (comme vous le savez) deux traites à payer. J'ai réussi à payer la première non sans peine, mais quant à la dernière, je me suis vu dans la nécessité de demander du délai. Mais M. Stayner, pour réponse, m'a fait le plaisir de me poursuivre, sans faire attention que depuis sept ans je l'avais toujours payé régulièrement. Cette poursuite de la part de M. Stayner a été la cause que j'ai été obligé d'en poursuivre trois. L'un d'eux est le notaire Ruel¹⁰⁸, de Saint-Gervais, qui prétend n'être pas responsable des trois dernières années, vu que, dit-il, il vous avait notifié de ne plus lui envoyer. J'ai poursuivi aussi le notaire Dostie¹⁰⁹, de Saint-Joseph pour 11 £. À cette action, il plaide qu'en 1828 il vous dit en présence de M. Papineau qu'il n'était pas dans les moyens de payer, et que vous êtes convenu alors de lui envoyer gratis. J'aimerais qu'au plus vite vous me fîtes savoir si tel est le cas, que j'ai pourtant peine à croire.

J'ai écrit à plusieurs souscripteurs du bas du district, et un seul a daigné me répondre, c'est M. Gauvreau¹¹⁰, notaire, de Rimouski. Mais voyons quelle réponse il m'a faite : il prétend vous avoir payé tous les ans et encore, ajoute-t-il dans sa lettre : « J'ai un reçu de M. Duvernay pour l'année expirée en novembre 1837. » Je crois bien qu'on se fie sur votre éloignement. Tâchez donc de vous rappeler si vous étiez dans l'habitude de retirer les souscriptions du bas du district de Québec et me le dire, car pour moi je ne recevais rien et, par ma liste, il appert que vous ne recevrez rien aussi. Ce monsieur Gauvreau doit devoir 5 ; dites-moi si la liste que vous m'avez laissée l'été

¹⁰⁸ Louis Ruel (1798-1863), né à Québec, fils de Louis Ruel et de Josèphe Magnan. Juge de paix et notaire, de 1818 à 1863, à Saint-Gervais-de-Bellechasse, il a épousé (Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, 14 juillet 1828) Marie-Anne Fraser, fille de Joseph Fraser, lieutenant-colonel, et de Catherine Talbot-Gervais.

¹⁰⁹ Michel Deblate dit Dostie (1796-1844), né à Québec, fils de Michel Dostie et de Louise Hamel, a épousé (Saint-Joseph de Beauce, 6 avril 1818) Louise Jacques, fille de Jacques-Charles Jacques et de Marie-Louise Deblois ; en secondes noces, Michel Dostie a épousé (Beauceville, 30 septembre 1833) Marie-Louise Gagné, fille de Louis-Marie Gagné et de Marie-Jeanne Cloutier. Notaire de 1815 à 1843 à Saint-Joseph-de-Beauce.

¹¹⁰ Pierre Gauvreau (1797-1865), né à Québec, fils de Louis Gauvreau et de Marie-Madeleine Vincent, a épousé (Kamouraska, 25 août 1823) Louise-Élisabeth Duberger, fille de Jacques-Bernard Duberger et d'Élisabeth Amiot. Notaire de 1822 à 1861 à Rimouski.

dernier est correcte, car par cette liste il appert qu'il est dû une forte somme, que je ne pourrai retirer qu'en poursuivant ; surtout si vous voulez que je fasse parvenir de l'argent à M^{me} Duvernay.

J'ai parcouru tous les avertissements des anciennes gazettes et je ne vois rien contre M. La Fontaine ; pourtant je vois un avertissement du *City Hotel* en 1833, mais au nom d'un nommé Howard, alors en possession de cet hôtel, et qui l'a laissé en se sauvant. Et je ne crois pas qu'il soit dans Québec. Si ce que vous vouliez me dire est autre chose, dites-le-moi dans votre prochaine. Le citoyen Winter ne m'a pas encore payé et pour une bonne raison : c'est qu'il n'est point venu à Québec depuis son départ pour Gaspé. Il me doit bien aussi, mais j'espère toujours qu'il montera se promener et je tâcherai de me faire payer.

J'ai vu votre ami, mon voisin, à qui je communiquai votre lettre le jour même que je l'ai reçue ; il en a été charmé et doit vous écrire prochainement. Son procès ne passera pas dans le terme présent, du moins il n'y en a pas d'apparence. J'en suis réjoui, d'autant plus que dans les circonstances actuelles, il aurait une mauvaise chance à courir, vu surtout la mauvaise disposition de nos cours de justice.

J'oubliais de vous parler du pamphlet du *Statu quo*¹¹¹. J'ai été chez M. Huot en demander le paiement ; je lui ai autrefois délivré le compte sans en garder copie, de sorte que je ne puis dire quel est le montant. La réponse que j'en ai reçue est que vous lui avez envoyé ce pamphlet sans qu'il vous l'eût demandé et il ajoute qu'il ignore comment il a pu lui être adressé. Cependant il dit qu'il serait prêt à payer sa part ; j'aimerais bien que vous me disiez qui vous a mis en ouvrage et quel est le montant du compte que j'ignore, vu qu'alors je le donnai à M. Huot, sans en garder de copie, ne croyant pas que ça traînerait aussi longtemps. Lorsque vous m'aurez donné les informations nécessaires, je saurai bien me faire payer. Dites-moi donc aussi si vous avez été payé pour l'avertissement de l'Assurance maritime. Vous m'avez envoyé le compte, mais le trésorier fit objection, vu que votre compte n'avait pas été affirmé par le secrétaire à Montréal. Dites-moi aussi ce que vous voulez que je fasse des souscripteurs qui ne me répondent point et qui ne veulent point payer, et aussi si la liste que vous m'avez laissée est correcte. J'ose me flatter que je recevrai sous peu une réponse à la présente.

Prenez courage, monsieur et ami.

Tout à vous.

E.F. Robitaille

¹¹¹ Robitaille veut-il parler du *Statu quo en déroute*, attribué à Elzéar Bédard et publié à Plattsburgh en 1834, semble-t-il, par Duvernay ?

N.B. M. Laurin¹¹² me charge, par votre voie, d'informer M. Perrault qu'il lui fera parvenir une couple d'exemplaires de son chansonnier lorsque la navigation sera ouverte, vu qu'on lui demande un fort prix à la poste pour [les] lui faire parvenir. N'oubliez pas, s'il vous plaît, de l'en informer¹¹³.

E.F.R.



Louis-Victor Sicotte¹¹⁴ à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 87-90

BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écr, M.P.P.
St. Albans

Saint-Hyacinthe, 29 mars 1838

Mon cher ami,

J'aurais dû sans doute obéir plus tôt au désir exprimé dans votre lettre du 12 à M. Boivin¹¹⁵, mais ce serait encore plus mal de n'y pas répondre, pour ne l'avoir pas fait aussitôt promptement que j'aurais dû le faire.

Soyez bien convaincu que le sort de tous nos compatriotes sur la terre d'exil excite une bien vive sympathie chez ceux qui sont restés aux foyers de la patrie. Car le

¹¹² Joseph Laurin (1811-1888), né à Québec, fils de Joseph Laurin et de Catherine Fluet. Notaire en 1839, il épousera (Lauzon, 3 septembre 1839) Marie-Louise Dallaire, fille d'Étienne Dallaire, marchand, et de Marie Baudon dit Larivière. Auteur de plusieurs traités ou manuels scolaires et d'un recueil de chants : *Le Chansonnier canadien, ou nouveau recueil de chansons*, Québec, « imprimé et à vendre à la librairie », 1838, 180 pages. DBC. « À vendre à cette imprimerie *Le nouveau chansonnier canadien* contenant 48 pages ; prix, 10 sols », annonce J.A. Plinguet dans *Le Jean-Baptiste*, à compter du 10 novembre 1840.

¹¹³ Duvernay griffonne à la fin de cette lettre : « [], Antrobus, *Statu Quo*, City Hotel, *La Mî-nerve*. »

¹¹⁴ Louis-Victor Sicotte (1812-1889), né à Boucherville, fils de Toussaint *Cicot*, cultivateur, et de Marguerite Gauthier-St-Germain. Il a épousé (Saint-Hyacinthe, 7 novembre 1837) Marguerite-Émilie Starnes, fille de Benjamin Starnes, marchand, et d'Élisabeth Mainville. Avocat en 1838, juge, député. DPQ.

¹¹⁵ Narcisse Boivin (1802-1845), né à Berthier, fils de Pierre-Xavier Boivin, marchand, et de Catherine Ferland. Marchand à Saint-Hyacinthe, il a épousé (Saint-Hyacinthe, 8 février 1831) Élisabeth Maillet, fille de Charles Maillet et d'Élisabeth Macdonald. Marie-Rosalie Papineau-Dessaulles, seigneuresse, est présente à ce mariage. Léopoldine Boivin (1844-1869), leur fille, épousera Honoré Mercier en 1866.

gouvernement ne peut faire que nous regrettions parmi ces compatriotes des parents ou des amis. La politique ne détruit pas la nature et ce ne peut être un crime de vous souhaiter autant de bien que possible.

Une pensée consolante a brillé sur notre horizon depuis la nomination de lord Durham, car cette nomination a fait espérer le retour de presque tous nos compatriotes. On a dit quelque part que la patrie est sœur de la liberté ; mais je dis, moi, qu'il vaut mieux plus de servitude aux lieux de la naissance que plus de liberté sur la terre étrangère.

Et puis je suis convaincu que le pays obtiendra plus de liberté du nouvel ordre de choses qu'il n'en a jamais demandé. Si mes prévisions sur les derniers événements vous sont encore en mémoire, vous aurez plus de confiance dans ma nouvelle conviction.

J'attends du nouvel ordre de choses tout ce qui est nécessaire au pays : industrie et éducation. À part la demande du Haut-Canada d'un port d'entrée sur notre territoire, tout se terminera d'une manière plus avantageuse pour les Canadiens qu'ils ont jamais pu l'espérer. Parce que l'Angleterre comprend qu'elle ne peut garder la colonie avec avantage sans cette justice. J'ai dit que la question du Haut-Canada serait la seule difficile à arranger de manière à satisfaire tous les partis. Car n'oubliez pas qu'il y a là un sujet de révolte pour ces *bons loyaux* qui viennent d'aider à conserver cette portion des possessions anglaises. Aussi l'Angleterre le prévoit, et cette crainte lui fera peut-être commettre une injustice envers le parti qu'elle craindra le moins. Et ce sera nous à cause de notre position géographique. Néanmoins on peut satisfaire le *Haut* sans mécontenter le *Bas*.

Vous écrivez que vous êtes resté parfaitement étranger aux mouvements patriotes qui ont eu lieu sur les frontières et vous les qualifiez de l'épithète qu'ils méritent.

Des pygmées tels que Rocheblave, H. Guy, Ed. Barron croient que c'est leur tour d'être grands hommes, et ils se sont donné la mission de fouetter, qu'ils servent ou n'osèrent jamais combattre. Ils sont à la tête d'une association qui veut de bonnes choses, mais qui par l'incapacité de ses chefs, ne peut que fomenter d'inutiles dissensions nationales. C'est toute la coterie des incapables, dirigée sous-main par *Judas Debartzch*.

Le Canadien exprime avec énergie et talent les opinions de la majorité du pays, mais sa politique n'est pas encore assez large et quelquefois trop rancuneuse pour l'humble soussigné.

Ce qui indignes surtout les honnêtes gens, c'est sa liaison politique avec l'infâme Leblanc¹¹⁶ et consorts qui aujourd'hui crient aussi fort contre les Anglais qu'ils criaient fort pour eux avant votre départ.

¹¹⁶ Hyacinthe-Poirier Leblanc de Marconnay (1794-1868), rédacteur au *Populaire*, journal anti-patriote.

Le D^r Giard¹¹⁷ est fixé dans ce village et, comme vous savez tout ce qu'il vaut, vous pouvez être convaincu que je lui souhaite le plus grand succès.

Si vous répondez, instruisez-moi du sort de tous les exilés que je puis connaître. Ce sont des détails qu'on aime et qui ne sont jamais trop longs.

Le besoin d'argent dans lequel vous pouvez être m'a fait rappeler que je vous dois (ou plutôt mon frère) 30 s que je vous envoie par la lettre de M. Boivin, votre chargé d'affaires, afin d'éviter les frais. Sa collecte n'a pu être considérable, car nous sommes tous bien pauvres. Que de malheur [] les derniers événements vont accumuler sur notre pauvre patrie.

Mes amitiés à ceux que je connais, et croyez-moi votre bon ami.

L.V. Sicotte

P.-S. M. Starnes, après avoir lu cette lettre, me prie de vous saluer. Toute la famille est bien portante. Madame attend que vous soyez à la tête d'un journal pour vous envoyer un article de naissance¹¹⁸.



Édouard-Étienne Rodier à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 90

BAnQ-VM, P₃₄₅/I₃ ; P₁/A,₂₃

Ludger Duvernay, écr, M.P.P.
St. Albans, VT

[Burlington, 30 mars 1838]¹¹⁹

Citoyen,

Je viens de recevoir ta troisième lettre et je dois te dire que si je n'ai point répondu aux deux autres, c'est que je m'attendais tous les jours à te rejoindre : j'attends des fonds, cette semaine, qui me mettront en état de payer ma pension qui est déjà arriérée de 20 piastres en conséquence des achats que j'ai faits pour ma femme, mes enfants et moi, avec l'argent que j'avais ; j'espère vous rejoindre mercredi ou jeudi prochain. Il n'y a rien de nouveau.

¹¹⁷ Louis Giard (1809-1887), médecin en avril 1837. *MP*.

¹¹⁸ Benjamin Starnes, marchand, père de Marguerite-Émilie Starnes, l'épouse de Louis-Victor Sicotte (Saint-Hyacinthe, 7 novembre 1837).

¹¹⁹ Date du tampon postal de Burlington.

Durham, il est probable, va *par pacification* nous abâtardir plus que jamais ; pour moi, je crois que je vais adopter ce pays pour ma patrie jusqu'au *jour des rétributions*.

Vois donc à St. Albans si je n'ai pas quelques lettres à la poste à mon adresse, et demande aussi à Barlow s'il a reçu par le *stage* un sac avec un habit noir et autres effets pour moi.

Mes amitiés à nos amis.

Tout à toi.

Rodier



Déposition de François-Xavier Lenoir-Rolland¹²⁰

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 331

Saint-Antoine, 30 mars 1838

Province du Bas-Canada. – Aujourd'hui, le 30 de mars de l'année 1838, est comparu par devant moi, Firmin Perrin¹²¹, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, résidant en la paroisse de Saint-Antoine dans le comté de Verchères, François-Xavier Lenoir dit Rolland, cordonnier, demeurant au village de Saint-Denis, dans le comté de Richelieu, district susdit, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dit et dépose que le ou vers le 20 de novembre de l'année dernière, il fut ordonné et commandé par le docteur Wolfred Nelson, d'aller à Saint-Charles pour y joindre le nommé T.S. Brown et de l'aider dans ses préparations, qu'il y serait allé et resté pendant une journée ou deux nuits, après lequel temps il serait parti pour aller à Saint-Hyacinthe où il serait demeuré pendant quelques jours, et ensuite il serait parti pour aller à Saint-François où il serait demeuré jusqu'au 25 du courant.

Maintenant reconnaissant sa faute et son erreur en obéissant à ce commandement et en aidant comme il a fait aux rebelles, il en demande pardon à Dieu et à Sa Majesté notre souveraine dame la Reine Victoria, jurant et promettant de lui être fidèle à l'avenir, déclarant ne jamais avoir pris aucune part aux vols et pillages qui ont eu lieu à Saint-Charles et à Saint-Denis, pendant ce temps de troubles, ni autrement. Et ne disant rien de plus, ledit déposant a signé, lecture faite.

¹²⁰ François-Xavier Lenoir-Rolland, fils de Nicolas Lenoir-Rolland et de Thérèse Levasseur/Lafrâicheur, a épousé (Saint-Denis-sur-Richelieu, 11 novembre 1828) Sophie Maillet, sœur du patriote Jean-Baptiste Maillet et fille de Jean-Baptiste Maillet et de Françoise Cadieux.

¹²¹ Firmin Perrin, notaire à Berthierville pendant deux ans, puis à Saint-Antoine-sur-Richelieu, de 1827 à 1870.

F.X. Lenoir dit Rolland

Assermenté par devant moi
ce jour à Saint-Antoine
trente mars 1838
F. Perrin, J.P.



Déposition de Joseph Daudelin¹²²

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 345

Saint-Charles, 31 mars 1838

Joseph Daudelin, huissier, de Saint-Charles, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Qu'il demeure au dit lieu de Saint-Charles depuis plus de 20 ans, que dans le cours de l'été il a assisté plusieurs fois à des assemblées qui se sont tenues chez Jean-Baptiste-Eusèbe Durocher, marchand, ci-devant de St-Charles ; que le but de toutes ces assemblées était de se débarrasser du gouvernement anglais et de trouver les moyens de se rendre indépendants ; que ledit Jean-Baptiste-E. Durocher, Modeste Lemire, son commis, Siméon Marchesseault, huissier, de Saint-Charles, étaient présents aux dites assemblées, y prenaient une part très active et en sanctionnaient tous les procédés.

Que le 23 novembre dernier, pendant que les troupes se battaient à Saint-Denis, le déposant a vu ledit Durocher faire tous ses efforts pour envoyer nombre d'habitants à Saint-Denis pour aider à repousser les troupes. Qu'il a réussi à en réunir une trentaine, dont une partie était armée de fusils et l'autre partie, de bâtons, et s'est mis à leur tête et s'est rendu à Saint-Denis pour y joindre les rebelles. Que vers le 19 novembre, ledit déposant fut élu capitaine à une assemblée tenue, ce jour-là, à la porte de l'église de Saint-Charles ; que le lendemain, ledit déposant se rendit chez ledit Durocher et l'informa qu'il ne voulait point agir comme capitaine élu par le peuple ; que ledit Durocher dit beaucoup d'injures au dit déposant, le traita de lâche et l'accusa de laisser la cause des Canadiens.

¹²² Joseph Daudelin (1791-1862), né à Saint-Charles-sur-Richelieu, fils de Joseph Daudelin et de Marguerite Girouard, a épousé (Saint-Charles-sur-Richelieu, 28 octobre 1816) Esther Fontaine-Bienvenu, fille mineure de Pierre Fontaine-Bienvenu et de Marie Tétrault-Ducharme. Il épousa en secondes noces (Notre-Dame de Stanbridge, 6 février 1860) Mathilde Hébert, fille de Louis Hébert et de Vincelette Georges.

Que le 25 novembre dernier, jour de la prise de Saint-Charles, le déposant fut chez ledit Jean-Baptiste Durocher, où il vit un grand nombre de rebelles qui étaient dans le magasin du dit Durocher, occupés à mettre leurs fusils en ordre ; ledit Durocher et ledit Modeste Lemire étant alors occupés à leur fournir des pierres à fusils et autres choses nécessaires pour se préparer à repousser les troupes qu'on disait venir par Saint-Hilaire.

Que le 28 novembre dernier, Siméon Marchesseault a traité le déposant de lâche parce qu'il n'avait point assisté au feu du 25 novembre et ajouta qu'il avait perdu la confiance de tous bons Canadiens.

Qu'il a connaissance que quelques jours après le feu de Saint-Charles ledit Marchesseault s'est rendu dans les concessions et a fait tout son possible pour rallier les rebelles, pour former un nouveau camp révolutionnaire mais qu'il n'a pas pu réussir.

Qu'entre le 18 et le 25 novembre dernier, le déposant s'est trouvé dans le magasin du dit Durocher, où il a vu ce dernier occupé, avec lesdits Lemire et Marchesseault, à peser de la poudre par demi-livres pour servir aux canons qui étaient dans le camp.

Le déposant déclare de plus que la maison du dit Jean-Baptiste-E. Durocher était le rendez-vous général de tous les rebelles et que ledit Durocher était au fait de toutes leurs actions.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Joseph Daudelin

Assermenté devant moi
à Saint-Charles, ce 31 mars 1838
P.E. Leclère, J.P.



Déposition d'Antoine Foisy¹²³

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 346

Saint-Charles, 31 mars 1838

Antoine Foisy, forgeron, de Saint-Charles, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

¹²³ Antoine Foisy (1807-?), né à Verchères, fils de Michel Foisy et de Marguerite Meunier-Lapierre, a épousé (Saint-Charles-sur-Richelieu, 15 février 1830) Rose Jarret-Beauregard, fille de François Jarrais dit Beauregard et de Marie-Louise Bergeron.

Que comme forgeron il était employé par les rebelles pour raccommoder leurs armes. Qu'il a souvent vu dans le cours de l'été et de l'automne derniers Jean-Baptiste-Eusèbe Durocher, marchand, Modeste Lemire, son commis, et Siméon Marchesseault, huissier, tous de Saint-Charles. Que chacun de ces individus engageait souvent le déposant à se dépêcher à mettre les armes en bon état, afin de mettre les rebelles en état de battre les troupes anglaises, d'abattre le gouvernement anglais et de se rendre indépendants.

Que c'est chez ledit Jean-Baptiste-Eusèbe Durocher et dans son magasin, que se sont faites presque toutes les cartouches à balles dont se sont servis les rebelles au feu de Saint-Charles, le 25 novembre dernier. Que ledit déposant était présent chez ledit Durocher et que c'était ledit Durocher qui fournissait la poudre. Que ledit Modeste Lemire ainsi que ledit Siméon Marchesseault étaient aussi présents et faisaient aussi des cartouches.

Que le 22 novembre dernier, il a vu ledit Durocher arriver de Montréal avec deux barils de poudre et 1000 pierres à fusils pour donner aux rebelles, et ledit déposant a connaissance que cette poudre et ces pierres ont été distribuées aux rebelles par les Durocher, Lemire et Marchesseault, et ce en la présence du dit déposant. Qu'il a aussi connaissance qu'une grande partie des balles qui ont servi aux rebelles ont été coulées chez ledit Durocher et à sa parfaite connaissance. Qu'il a connaissance que ledit Durocher a fourni un fusil à un des rebelles pour aller combattre les troupes et que ledit Durocher, en novembre dernier, a colporté dans ladite paroisse Saint-Charles, une liste de souscriptions pour se procurer des fonds pour acheter des armes pour les donner aux rebelles.

Qu'il a souvent entendu lesdits Durocher, Lemire, Boucher-Belleville et surtout Marchesseault exciter le peuple à la révolte. Qu'il a plusieurs fois vu ledit Boucher-Belleville prendre des cartouches chez ledit Durocher et les porter au camp et les distribuer aux rebelles.

Qu'il a aussi vu dans le camp à Saint-Charles, agir comme chefs et encourager à la révolte, les nommés Desrivières, Gauvin, Brown, Marchesseault et plusieurs autres.

Que le 24 novembre dernier, le lendemain de l'affaire de Saint-Denis, Wolfred Nelson est venu à Saint-Charles haranguer le peuple et a dit que les troupes avaient été battues à Saint-Denis, ajoutant que s'ils avaient eu plus d'*ammunition*, ils auraient suivi les troupes jusqu'à Sorel et les auraient toutes tuées. Ledit Nelson dit aussi que Saint-Jean, Chambly, le chemin de Longueuil étaient pris ; qu'il fallait battre les troupes qui venaient à Saint-Charles et qu'ensuite il fallait aller s'emparer de Montréal. Que ledit Nelson était venu, ce jour-là, à Saint-Charles, offrir au général T.S. Brown ses services ainsi que ceux des hommes qu'il avait à Saint-Denis pour lui aider à battre les troupes qui venaient du côté de Saint-Hilaire.

Et le déposant déclare de plus que ledit Marchesseault a fait tout en son pouvoir, après l'affaire de Saint-Charles, pour rallier les rebelles ; qu'il a même été dans plusieurs concessions commander les habitants, mais qu'il n'a pu réussir.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Antoine Foisie

Assermenté devant moi
à Saint-Charles, ce 31 mars 1838
P.E. Leclère, J.P.



Édouard-Étienne Rodier à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 110-111

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écr, M.P.P.
St. Albans, Vt

Burlington, 1^{er} avril 1838

Mon cher ami,

En réponse à ta dernière lettre, je t'informe que tu as eu raison de nier que j'eusse parlé à Stuart contre M. Papineau : son nom n'a pas même été prononcé entre nous et il n'en a été aucunement question entre nous directement ni indirectement. Cependant je t'avoue entre nous que je ne suis pas exempt de reproches dans une circonstance à peu près analogue. Je crois avoir dit à Hart ou à Sweeney¹²⁴ que je considérais Papineau comme un poltron et que sans lui nous serions en Canada. C'est bien, je te le déclare, ce que je pense, mais je n'aurais pas dû le dire à un de nos ennemis politiques. C'était en réponse à une observation qu'il nous était impossible de résister à la force des Bretons, et j'étais dans un tel état de mauvaise humeur que cela m'a échappé. Rien de plus vrai qu'avec un peu d'énergie et d'adresse à profiter des sympathies du temps, Papineau nous conduisait triomphants en Canada. Je puis démontrer ce fait jusqu'à la plus parfaite évidence. Remarquez que je n'ai entré dans aucune autre explication sur

¹²⁴ Vraisemblablement Robert Sweeney, avocat et écrivain, né en Irlande. À Montréal en 1820. Devenu célèbre par le duel au cours duquel il tua le lieutenant-colonel Henry Warde d'une balle en plein cœur, à Montréal, le 22 mai 1838. Sweeney alla ensuite vivre au Vermont avec sa femme Charlotte Temple, née au Vermont.

Papineau après avoir proféré ces paroles, car j'ai senti aussitôt que j'allais me compromettre, car en faisant voir que Papineau ne voulait pas seconder nos desseins, c'était déclarer que j'en avais eu, ce dont sans doute on m'aurait tenu compte. Envoie-moi *Le Canadien*, afin que je contredise son article¹²⁵.

Je te prie de me dire les auteurs des différentes lettres que tu as reçues de Montréal, surtout de celles qui me concernent. Je te remercie d'avoir pris ma défense, surtout quand tu n'étais pas obligé de mentir.

Si je puis t'être utile, dis-moi à qui écrire et je suis prêt même à te donner un certificat de *chasteté*. Je suis ici presque aussi sédentaire que lorsque tu étais avec moi, vu que ma femme refuse toutes les invitations que nous recevons et que c'est avec difficulté que j'ai obtenu d'elle d'aller dîner chez le colonel Hyde¹²⁶ : elle est plus *ours* que jamais, quoiqu'elle ne s'ennuie point.

Je ne reçois pas encore mes fonds, je n'y comprends rien mais n'en suis pas inquiet ; j'en serai quitte pour quelques piastres de plus. Dis-moi si Barlow a reçu un sac pour moi et dis donc à Duquet de m'envoyer mon surtout de drap et que je lui donnerai un habit, s'il peut lui être utile.

Salut à nos amis. Envoie-moi tes premiers numéros de *L'Estafette*¹²⁷ ; j'ai les quatre derniers.

Je t'écirai de politique plus tard. Écrire et travailler est un plaisir pour toi ; pour moi, c'est un supplice. J'envie ton joyeux caractère.

Tout à toi.

Rodier



¹²⁵ « M. Stuart, l'agent de l'Association constitutionnelle de Québec, fit voile de New York pour Liverpool, le 10 courant, dans le *Pennsylvania*. Il a été reçu des lettres de ce Monsieur dans lesquelles il manderait qu'il a vu M. Rodier à New York, et que celui-ci se serait plaint fortement de M. Papineau, et que même il se proposait d'écrire contre lui dans les journaux. Cette circonstance, jointe à la lettre du D^r Nelson au jeune Ryan, ferait penser en effet que M. Papineau a eu moins affaire qu'on ne le croit peut-être dans les démarches récentes des insurgés. Quoiqu'il en soit, la conduite de M. Papineau est une énigme jusqu'à présent, pour un grand nombre, car tout préparé que l'on soit à lui reconnaître les torts les plus graves, on ne l'est pas encore à le flétrir, comme quelques-uns des chefs insurgés sembleraient disposés à le faire. » *Le Canadien*, 26 mars 1838.

¹²⁶ Archibald Waterman Hyde (1786-1847), fils de Jedediah Hyde et d'Elizabeth Friot.

¹²⁷ *L'Estafette*, journal de langue française publié à New York. Le prospectus est signé de H.D. Robinson, le 11 décembre 1837. *Le Canadien* annonce la parution de *L'Estafette* dans sa livraison du 29 décembre 1837. Le Vol. 1 no 1 de *L'Estafette* porte la date du 2 janvier 1838. Le journal ne vivra pas longtemps. L'exemplaire conservé à la Bibliothèque du Congrès contient 424 p. [Chroniclingamerica.loc.gov/](http://chroniclingamerica.loc.gov/)

Narcisse Boivin à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 91-92

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écuyer

M.P.P.

Saint-Hyacinthe, 2 avril 1838

Cher ami,

J'ai reçu votre lettre en date du 12 mars que le 20 du même mois. Je me suis empressé de la communiquer à votre ami Sicotte, qui m'a remis aujourd'hui une lettre pour vous avec 30 s pour inclure dans la mienne, ayant eu la politesse de m'en donner communication. Je vois qu'il vous a écrit assez au long sur les événements du jour, de sorte qu'il est inutile pour moi de vous répéter les mêmes choses. Je vais m'abstenir de vous parler politique.

Je vous dirai qu'il est affligeant de voir les affaires, surtout dans notre district : tout le monde généralement sont dans une grande gêne pécuniaire ; un grand nombre ne pouvant pas empêcher les saisies qui pleuvent de tout côté, un grand nombre des marchands vont se trouver ruinés par suite des malheureux troubles de l'automne dernier, plusieurs se trouvent entraîner dans les affaires du D^r W. Nelson, de Saint-Denis – de sorte que cela va être la cause de beaucoup de poursuites dans les campagnes.

P.D. Debartzch, qui n'a jamais été trop indulgent envers ses censitaires, le sera encore moins que jamais : il a déjà commencé à faire des poursuites, de sorte qu'un grand nombre de nos habitants vont se trouver ruinés.

J'ai écrit à M. Brodeur, de Saint-Hugues, aussitôt après la réception de la vôtre, mais je suis encore sans réponse. Désirant vous transmettre quelques argents, je me hâte de vous remettre le peu que j'ai retiré. Ce que je retirerai par la suite, je la remettrai à votre dame à la Rivière-du-Loup, tel que vous m'avez ordonné par votre lettre. J'ai été payé d'Amable Archambault neuf mois de souscription à *La Minerve*, depuis le 12 février au 12 novembre.....

0,18,9

M^{me} Dessaulles, du 12 février au 12 novembre.....

0,18,9

Je crois vous devoir encore sur les *Lois civiles*,
pourtant je n'en suis pas sûr, toujours vous recevrez
de moi...

0,7,6

Montant reçu de M. Sicotte, 30 s.....

1,10,0

£ 3,15,5

Si M. Aug. Papineau¹²⁸ n'eût pas été incarcéré dans la prison de Montréal, j'aurais profité des circonstances actuelles pour lui faire donner le montant de la souscription qu'il a en dépôt pour vous depuis longtemps.

Je vous souhaite une bonne santé et du courage par-dessus tout.

Je suis avec estime votre serviteur et ami.

N. Boivin



Charles de Léry¹²⁹ à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 15, p. 4233-4234

À Son Excellence
sir John Colborne
administrateur du gouvernement, &c

Québec, 2 avril 1838

Mon Général,

Je prends la liberté de vous écrire privément pour vous offrir mes plus sincères remerciements de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me choisissant pour l'un des conseillers qui doivent composer le Conseil spécial et provisionnel que Votre Excellence est autorisé de constituer, et assurer Votre Excellence que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour répondre à la confiance qu'elle a bien voulu mettre en moi.

M. le secrétaire civil recevra par cette poste ma lettre en réponse à la sienne, par laquelle je l'informe que j'accepte l'offre qu'il me fait par votre ordre. Me serait-il permis de recommander à Votre Excellence mon fils aîné¹³⁰ pour être l'un des greffiers de ce nouveau Conseil. Sa situation d'assistant-greffier du Conseil législatif, qu'il a remplie depuis vingt ans, l'ont [sic] mis parfaitement au fait des devoirs de ces

¹²⁸ André-Augustin Papineau (1790-1876), notaire à Saint-Hyacinthe, frère de Louis-Joseph Papineau. Il a été confiné à la prison du Pied-du-Courant de Montréal du 2 février au 8 juillet 1838.

¹²⁹ Charles-Étienne Chaussegros de Léry (1774-1842), seigneur de Rigaud, né à Québec, fils de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry et de Louise Martel de Brouague, a épousé (Québec 25 novembre 1799) Josephite Fraser, fille de John Fraser, conseiller législatif et juge, et de Marie-Claire Fleury-Deschambault. *DPQ*.

¹³⁰ Charles-Joseph Chaussegros de Léry (1800-1864), né à Québec, fils aîné de Charles-Étienne Chaussegros de Léry et de Josephite Fraser. Sera fonctionnaire, coseigneur de Rigaud-Vaudreuil. Le 12 avril 1838, Colborne nommait Charles-Joseph greffier adjoint du Conseil spécial. *DBC*.

situations, et j'ose espérer que les services que j'ai rendus dans ce même Conseil depuis le commencement de la constitution, c'est-à-dire depuis plus de 46 ans, seront un titre à la demande que je prends la liberté de vous faire. Car il serait bien cruel qu'il perdît momentanément ses salaires.

J'ai l'honneur d'être, mon Général, de Votre Excellence, le très respectueux et dévoué serviteur.

Charles de Léry



Isidore Poirier¹³¹ à Louis Dubois¹³²

L'Ami du peuple, 21 avril 1838

À M. Louis Dubois

Prison de Montréal

Nous nous faisons un plaisir de publier la correspondance suivante, qui fait honneur à notre respectable clergé. Nos compatriotes y trouveront un échantillon du zèle de leurs prêtres. Nous avons cru devoir conserver le style de la lettre de M. Dubois¹³³ parfaitement intact, malgré ses irrégularités.

Sainte-Anne-des-Plaines, 3 avril 1838

Mon cher paroissien,

Votre femme est venue me demander hier si je voudrais m'intéresser pour vous auprès du gouvernement ; je lui ai fait réponse que je voudrais bien auparavant connaître vos idées actuelles, car je ne prétends nullement soutenir le vice. Votre femme affligée m'ayant répondu qu'elle vous croyait bien changé, c'est sur sa parole que je vous envoie la présente. Vous n'ignorez pas, mon cher frère, que c'est par votre pure malice si vous êtes aujourd'hui dans la misère, notre bon gouverneur vous ayant fait savoir

¹³¹ Isidore Poirier (1792-1857), né à Saint-Charles-sur-Richelieu, fils d'Isidore Poirier et de Catherine Plamondon. Ordonné prêtre en 1817. Curé à Sainte-Anne-des-Plaines de 1823 à 1839. *DC*.

¹³² Louis Dubois, né en 1798 à Terrebonne, fils d'Étienne Dubois et d'Élisabeth Charbonneau, a épousé (Sainte-Rose, 23 septembre 1822) Geneviève Limoges, fille de Jean-Baptiste Limoges et de Marie-Rose Lesage. Forgeron à Sainte-Anne-des-Plaines. *Insurr.* I.

¹³³ Voir la réponse de Louis Dubois au curé Poirier, le 11 avril 1838, parue dans *L'Ami du peuple*, le 21 avril 1838 et éditée dans *Au Pied-du-Courant, Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839*, p. 84.

qu'il n'y avait rien à craindre pour ceux qui écouteront les sages instructions de leurs supérieurs légitimes civils et ecclésiastiques, pourquoi ne l'avez-vous pas cru ? pourquoi avez-vous préféré obéir à vos passions ? N'avez-vous bien mérité par votre orgueil l'état de dégradation où vous êtes tombé ? Cependant connaissant vos dispositions intérieures et si vous êtes sincèrement repentant de vos sottises passées, je suis convaincu que vos supérieurs civils, qui sont remplis de miséricorde, et qui semblent imiter la sagesse et la bonté de Dieu dans le gouvernement des hommes, auront encore égard à votre situation pénible et vous délivreront de votre captivité, mais prenez bien garde à vous à l'avenir ; ne fréquentez pas les personnes qui vous ont perdu, et qui pourraient encore vous perdre ; que vos conversations soient chrétiennes et réservées, souvenez-vous que si vous êtes infidèle à votre gouvernement et par là même à votre religion et à votre Dieu, je ne le serai pas avec vous ; au contraire, je vous avertis franchement que si vous avez le malheur de retomber dans vos erreurs précédentes, de faire le train dans la paroisse, et de soutenir le moins du monde dans vos entretiens les infâmes principes de prétendu patriotisme, je vous abandonnerai à votre malheureux sort, j'irai moi-même déposer contre vous ; et votre second état sera pire que le premier, n'en doutez pas. Ne dites pas après cela que je vous maltraite, ou que je vous en veux, comme vous l'avez dit plus d'une fois avec vos amis patriotes ; rien de plus faux que cette assertion : ce n'est que le péché que je poursuis en vous et non pas votre personne, ainsi que votre conscience vous forcera de l'avouer, si vous êtes en état de bonne foi. Il est clair ici que je [ne] cherche que le bien spirituel de vos âmes et de vos corps, et qu'en écoutant la parole que je vous annonce, vous marcherez à grands pas dans le chemin du bonheur ; cette réprimande même, quelque dure qu'elle paraisse, est une preuve non équivoque de ce que je viens de dire, en espérant votre arrivée ; je suis bien sincèrement, mon cher paroissien, votre très humble serviteur.

Poirier, ptre



Déposition de Michel Valois père et fils¹³⁴

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 195

Saint-Michel d'Yamaska, 5 avril 1838

District de Trois-Rivières. – Déposition de Michel Valois père et Michel Valois fils, cultivateurs, demeurant à Saint-Michel d'Yamaska. Lesquels, après serment prêté sur les saints Évangiles, disent et déposent que se trouvant un jour tous deux au magasin d'Amable Paradis, écuyer, marchand, du dit lieu d'Yamaska, et lui manifestant l'hésitation qu'ils sentaient à prêter le serment d'allégeance, forts qu'ils étaient de la fermeté de leurs bonnes intentions envers le gouvernement, sans cela ledit Amable Paradis leur conseilla expressément de le faire, vu qu'il fallait demeurer fidèles à notre auguste souveraine la reine Victoria. Qu'en outre ils ont toujours entendu parler ledit A. Paradis en faveur du gouvernement et qu'il leur a toujours semblé très porté pour la Couronne.

Que lesdits déposants ont été présents à une assemblée de cette paroisse tenue dans le mois de novembre dernier, dans la salle publique du presbytère, où ils ont entendu le discours de Jean-Olivier Arcand, écuyer, par lui débité dans cette circonstance, qui ne leur a donné aucune mauvaise idée des prétentions et des sentiments du dit Arcand, vu qu'il dit que l'organisation qu'il proposait dans son discours n'était que pour résister aux brigands des paroisses voisines, que l'on disait devoir rendre une visite prochaine à notre paroisse, et la préserver en conséquence du résultat de leurs projets dévastateurs.

Que lesdits déposants ont de plus entendu l'annonce de ladite assemblée, faite le dimanche précédent, à l'issue du service divin, par ledit Arcand, et qu'il n'a point du tout parlé de prendre l'argent du coffre-fort de la Fabrique de cette paroisse pour acheter des armes. En outre qu'ils n'ont jamais entendu ni vu ledit Arcand et ledit A. Paradis exciter ni conseiller personne à marcher et agir contre le gouvernement.

Et lesdits déposants, ne disant et ne sachant rien de plus, ont souscrit par leur marque ordinaire la présente déposition, laquelle, après lecture d'icelle à eux faite, ils ont dit comprendre et contenir leur vraie connaissance et rien de plus.

¹³⁴ Michel Valois père (1786-1858), né à Yamaska, fils d'Antoine-Jacques-Adrien Valois et de Catherine Forcier, a épousé (Yamaska, 19 octobre 1807) Claire Allard, fille de Jean-Baptiste Allard et de Marie-Jeanne Chevalier. Michel Valois fils (1813-1883), né à Yamaska, fils de Michel-Pierre Valois et de Claire Allard, épousera (Yamaska, 18 octobre 1842) Sophie Cornic, fille de Michel Cornic et de Scholastique Villiard. Voir les dépositions semblables, prises le même jour à Yamaska par Jonathan Würtele : dépositions de Louis Labbé, aubergiste et navigateur, Jean Giguère, cultivateur, Jean-Baptiste Lecompte-Rouillard, forgeron, et Toussaint Vigeant, aubergiste.

Michel x Valois père
Michel x Valois fils

Assermentés devant moi
au dit Yamaska
les jour et an susdits
J. Würtele¹³⁵, J.P.



Déposition de Michel Loiseau-Cardin¹³⁶
BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 200

Yamaska, 5 avril 1838

District de Trois-Rivières. – Déposition de Michel Loiseau dit Cardin, cultivateur et sergent de milice, de cette paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, lequel après serment dûment prêté sur les saints Évangiles de dire vérité, dépose et dit que M. Amable Paradis l'a fait demander deux fois de venir chez lui, lui faisant dire qu'il avait des choses importantes à lui communiquer. Y étant allé, il lui rapporta et le pria d'aller chez les personnes de son district pour inviter tout le monde à aller prêter le serment d'allégeance ; alors indécis il a été trouver son capitaine, Jean-Olivier Arcand, écuyer, qui lui a dit que c'était superbe, que c'était un devoir et qu'il allait le faire lui-même et il, ledit déposant, a marché en conséquence.

Qu'il n'a jamais entendu P.J. Chèvrefils, écuyer, notaire, mal parler, quoiqu'il se soit trouvé plusieurs fois avec lui, ni aucuns autres messieurs de l'endroit. Qu'il était à l'assemblée en novembre dernier et qu'il n'a pas entendu MM. Arcand, Paradis et Charland exciter personne à prendre les armes contre le gouvernement, mais qu'il fallait seulement se réunir contre le brigandage qui se commettait dans les paroisses voisines.

Et a persisté dans sa présente déposition après qu'elle lui a été lue, déclarant qu'elle contenait la vérité. Et ne savoir signer.

¹³⁵ Jonathan Würtele (1792-1853), né à Québec, fils de Josias Würtele, marchand, et de Catherine Andrews. Seigneur des seigneuries Deguire (Rivière-David) et Bourg-Marie-Est. Opposé aux 92 Résolutions, il fit signer les serments d'allégeance. *DPQ*.

¹³⁶ Michel Loiseau-Cardin, né à Yamaska en 1785, fils de Michel Loiseau-Cardin et de Marguerite-Josette Cartier, a épousé (Yamaska, 8 février 1814) Marie-Marguerite Couturier-Labonté, fille de Jean-Baptiste Couturier-Labonté et de Marie Deguire-Desrosiers. Voir les dépositions semblables, prises le même jour à Yamaska par Jonathan Würtele : dépositions de Louis Lallancette, cultivateur et sergent, Narcisse Desjarlais, commis.

Assermenté par devant moi
à Saint-Michel d'Yamaska, le 5 avril 1838
J. Würtele, J.P.



Déposition de Charles Lacourse¹³⁷

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 208

Saint-Michel d'Yamaska, 5 avril 1838

Déposition de Charles Lacourse, cultivateur, de la paroisse de Saint-François du Lac, district des Trois-Rivières. Ledit Charles Lacourse, ayant prêté serment sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'étant chez Dominique Charland, marchand, du dit Yamaska, il lui dit qu'il avait été prêter le serment d'allégeance, qu'alors ledit Charland lui dit qu'il avait très bien fait et qu'il ferait encore mieux de conseiller autant de personnes qu'il pourrait d'aller le prêter au plus tôt possible.

Et ledit déposant ne dit rien de plus et a persisté dans sa présente déposition à lui lue, qu'il dit comprendre et contenir la vérité.

Assermenté devant moi
à Saint-Michel d'Yamaska
les jour et an susdits
J. Würtele, J.P.



¹³⁷ Charles Lacourse (1803-1856), né à Bécancour, fils de Charles Lacourse et d'Élisabeth/Isabelle Rivard, a épousé (Bécancour, 12 octobre 1835) Sophie Provencher, fille de Pierre Provencher et de Marie Leblanc. Voir les dépositions semblables, prises le même jour à Yamaska par Jonathan Würtele : dépositions de Théophile Cadran, journalier, Pierre Bergevin-Langevin, traversier, Célestin Caron, tanneur, André Vien, cultivateur, Joseph Morel, maçon, Michel Parenteau, cultivateur.

Déposition d'Antoine Robin

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 215

Saint-Michel d'Yamaska, 5 avril 1838

Antoine Robin, commis, de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, ayant prêté serment sur les saints Évangiles, dit et dépose que vers la fin de novembre ou au commencement de décembre dernier, Dominique Charland, marchand, du dit lieu, lui dit qu'il avait vu quelqu'un de Saint-Denis qui était venu inciter les gens de Maskà à aller au secours des rebelles de Saint-Denis, mais qu'il lui avait répondu, ainsi que Jean-Olivier Arcand et Amable Paradis, qui étaient alors avec lui, que Saint-Denis n'avait pas besoin de compter sur eux, qu'ils étaient tranquilles et qu'ils voulaient rester tranquilles.

Qu'ayant entendu dire qu'il devait passer 200 hommes de troupes par chez lui, ledit Charland dit audit déposant que pour lui, il était prêt à en loger autant que possible chez lui, s'ils venaient à séjourner dans la place.

Que ledit déposant a été très fortement conseillé par ledit D. Charland d'aller prêter le serment d'allégeance, ce qu'il a fait en conséquence. Que jamais ledit déposant n'a été incité à prendre les armes par ledit Charland, ni par aucune autre personne, notamment A. Paradis et Jean-Olivier Arcand.

Que parlant de l'assemblée qui devait se tenir dans le mois de novembre dernier, ledit Charland lui dit que c'était pour s'organiser afin de conserver le coffre-fort de l'église qui pourrait être pillé comme celui de Saint-Denis l'avait été. Ledit déposant ne dit rien de plus et a signé.

Ant. Robin fils

Assermenté par devant moi au susdit Yamaska
les jour et an susdits
J. Würtele, J.P.



Louis d'Eschambault¹³⁸ aux créanciers de Nelson & cie
L'Ami du peuple, 21 avril 1838

Montréal, 6 avril 1838

Les créanciers contre la Société de *MM. Nelson & cie* sont par ces présentes notifiés que, pour éviter des frais inutiles, Wfd. Nelson et Louis d'Eschambault ont signé en février passé un papier par lequel ils autorisent Wm Phillips, écuyer, de disposer de tout ce qui appartenait à la ci-devant distillerie de Saint-Denis, pour le plus grand avantage des créanciers ; que la vente des effets a eu lieu mardi, le 3 du courant.

C'est pourquoi tous les créanciers sont requis de présenter leurs comptes au shérif pour être payés suivant le dividende. L'argent doit être retournable le 10 du courant ; suivant bonnes informations, John Bleakley, écuyer, l'avocat de M. Phillips, est en possession de ce papier.

Louis D'Eschambault



Jean-Baptiste Labelle¹³⁹ à Mgr Lartigue
ACEV, Châteauguay

Châteauguay, 9 avril 1838

Monseigneur,

Tout en ayant le plaisir d'annoncer à V.G. que sur l'argent volé à notre fabrique, il a été restitué la somme de 650 £, il m'est pénible d'avoir à lui dire que nous avons à craindre un nouveau procès. Lorsque cet argent a été volé, quelques marguilliers et deux autres particuliers ont fait, devant le magistrat, des dépositions sur soupçons qui paraissaient alors fondées contre cinq particuliers. Leur cause ayant été plaidée au dernier terme de la cour criminelle, quatre ont été libérés, l'autre est encore sous caution.

¹³⁸ Louis-François Fleury-d'Eschambault/Deschambault (1799-1840), avocat et major de milice à Saint-Denis-sur-Richelieu, fils aîné de Louis-Joseph Fleury-d'Eschambault et de Gillette-Josèphe Boucher de Montarville, a épousé (Verchères, 20 mai 1828) Marie-Anne-Élisabeth Noyelle de Fleurimont, fille de Pierre-Philippe de Noyelle et de Marie-Charlotte Boucher de Laperrière. Beau-frère de Wolfred Nelson et associé dans la distillerie à Saint-Denis.

¹³⁹ Jean-Baptiste Labelle (1807-1881), né à Montréal, fils de François Labelle et de Françoise Biron ; ordonné prêtre en 1830. Curé à Châteauguay de 1833 à 1840. *DC*.

Aujourd'hui, ces quatre veulent poursuivre les marguilliers déposant pour faux emprisonnement. Comme je suis bien persuadé que ces marguilliers n'avaient fait leur déposition que suivant leur conscience et dans l'intérêt public, j'ai cru, pour éviter un procès qui va avoir des suites bien fâcheuses, surtout dans ma paroisse où les esprits sont déjà si envenimés les uns contre les autres, j'ai cru, dis-je, de l'avis de mes marguilliers, pouvoir offrir à ces personnes qui ont prouvé leur innocence une certaine indemnité, avec la condition toujours que rien ne se ferait sans le consentement de V.G. Sous cette condition, nous leur avons offert aujourd'hui à chacun 15 £, mais ils demandent à eux tous la somme de 175 £. En conséquence j'envoie à V.G. mon marguillier en charge afin qu'elle lui dise s'il sera plus à propos de se laisser poursuivre que d'entrer en aucun arrangement quelconque.

Peut-être V.G. me reprendra-t-elle d'avoir offert, sauf toujours votre consentement, de l'argent du coffre pour cette affaire ; mais dans cette occasion, je me suis cru guidé par les principes de la justice, car il ne me semble pas juste que les marguilliers, qui n'ont agi alors absolument que pour le public, soient obligés, vu surtout que la fabrique a retrouvé son argent, de soutenir à leurs frais et argents un procès dans lequel ils se trouvent absolument sans leur faute.

Quant à ce procès, Monseigneur, je ne ferais nulle difficulté de payer moi-même cette indemnité, si j'en avais les moyens, pour l'empêcher, car V.G. ne saurait imaginer le trouble qu'il va causer dans la paroisse, s'il a lieu ; je sais bien que pour moi je ne sais plus que faire, et je me trouve vraiment découragé d'avoir à essuyer tant de revers, de désagréments et de peines.

Mon marguillier porte 350 £ au séminaire. Je n'ai pas pu réussir à en faire prêter davantage, car puisque toute la paroisse est fâchée qu'on prête même cette modique somme, d'après ce que j'ai su depuis que j'en ai écrit à V.G.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de V.G. le très humble et obéissant serviteur.

J.B. Labelle, ptre

P.-S. Cette restitution a été faite par le moyen de la confession.



Louis Perrault à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 103-109

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,19

À Ludger Duvernay, M.P.P.

Canadian Exile

St. Albans, Vermont

Middlebury, 9 avril 1838

Mon cher Duvernay,

Je dois vous demander pardon de ne pas avoir répondu plus tôt à votre dernière ; en expiation, je vous ai envoyé plusieurs *Ami du peuple*. Les dernières nouvelles que nous avons de Montréal sont de bouche. Il paraît que le père F. Souigny¹⁴⁰ est décédé, par suite des pertes éprouvées dans la maison Dufort ; ses liaisons avec la Banque du peuple ont aussi beaucoup contribué à l'inquiéter &c. Une autre nouvelle non moins importante, c'est que les charretiers, boulangers, regrattiers et bouchers, contre qui les magistrats ont passé des règlements de police dans le seul but, je crois, de créer de nouveaux émoluments aux greffiers de la Paix, ces industriels, dis-je, ont commencé à courir contre MM. Cuvillier et fils, pour leur faire reprendre leurs petits billets de change. La course a été poursuivie avec chaleur. Lorsque notre informant est parti, il y avait trois jours qu'elle avait commencé, et les gens avec leurs petits billets bouchaient la rue Saint-Joseph : ceci est très bien, je m'en réjouis, j'en remercie le ciel ; Cuvillier fera une banqueroute honteuse ! Il a fait des pertes considérables, ces années dernières, il causera des lacunes aux Tories qui leur vaudraient bien l'appui politique qu'il leur a prêté. Il sera *récompensé* pour avoir été le premier à faire émaner les *warrants* pour la trahison. On ajoute qu'il avait donné des billets par avance à Wolfred Nelson & Co, qu'il devra nécessairement perdre. Tâchez donc de *repanre* que ses propriétés sont à sa femme et à ses enfants. Il faut faire tomber cet homme.

J'ai reçu avant-hier une lettre du D^r O[']Callaghan]. Après avoir exprimé une bien mince confiance dans le nouveau gouverneur, il prie nos amis d'être sur leurs gardes sur le compte de cet homme, puis il dit qu'il a reçu une lettre de M. P. qui paraît être résident dans quelques villages de l'État de N.Y. M. P. l'informe qu'il (M. P.) a écrit à son ami *Porter* à Albany, et lui dit ensuite :

« Dans cette lettre, j'exprimais un peu plus de confiance dans l'avenir du Canada et dans la possibilité que le lord Durham lui donnât une constitution libérale, que je ne l'ai. Je me guidais d'après le rapport que des amis me donnaient de la nature des débats, que je n'avais pas encore lus. Depuis, j'y vois des préjugés violents contre le Canada et une si grosse ignorance de ce qui s'y est passé, que je n'augure plus que les ministres lui concéderont des mesures libérales. Ils pencheront vers l'union des deux provinces, ce qui amènera une période de très mauvais gouvernement, mais avancera la séparation.

« Malgré tout, je crois que le parti libéral finira par prendre l'ascendant même avant cette époque. Voyez Perrault, notre correspondant, en honnête homme modéré et sans

¹⁴⁰ Félix Vinet-Souigny (1766-1838), marchand à Montréal, décédé après avoir perdu une forte somme d'argent. Voir Louis-Joseph Papineau, *LSE*, I, p. 120.

ambition personnelle. Quels sont ses vœux et ses espérances ? Il souhaite de rentrer dans son pays, mais il n'a pas succombé à la persécution. Il n'y retournera pas pour être asservi aux vœux de l'administration. Il est le même après comme avant ses malheurs. Il en sera ainsi de tous nos amis et de la masse de la population.

« Vous voyez que parmi les hommes de quelque éducation et de quelque influence, dont nous regrettons la tergiversation, il n'y en a pas un seul qui n'ait été gagné par l'offre des places. Rien ne montre plus leur inaptitude à les remplir, que leur acquiescement à se charger de la direction des affaires publiques, quoiqu'ils fussent tous en opposition à la majorité de l'Assemblée. Ils se sont par cette preuve d'ambition et de vanité individuelle, *décrédités*, et les preuves de duplicité et d'incapacité fournies par [le] *menteur ivrogne* lord Gosford, qui ne les a gagnés que par ses dîners, ajoutent à la honte de s'être livrés à un patron aussi méprisé que le sera celui-ci après quelque temps. Nous sommes dans le malheur, le préjugé est contre nous dans le moment. Mais ça ne peut durer. Au jour où les élections auront lieu en Canada, avoir été emprisonné ou en exil, sera un titre à être élu de préférence, et pour éviter cette humiliation, le gouvernement cherchera à faire la paix avec eux. Qu'ils soient assez honnêtes pour ne rien demander pour eux-mêmes et beaucoup pour leur pays, et ils peuvent obtenir beaucoup.

« Vous, mon cher docteur, serez, j'espère, en Canada avant le 1^{er} juin prochain. Quoique vous leur ayez fait du mal plus que personne, vous n'avez pas été assez longtemps dans l'assemblée, et n'avez pas combattu, pour qu'ils puissent vous exclure d'un acte d'amnistie. Eh bien, vous serez un lien de communication entre le Canada et les réfugiés qui n'y pourraient entrer, comme cela peut arriver pour un petit nombre d'entre nous. D'ici à l'arrivée de lord Durham, vous ne devez pas prendre un parti sur ce que vous ferez par la suite. Les deux conseils de lord Gosford ne me laissent nullement craindre un changement dans l'opinion publique, mais ce que dit Morin de la bassesse de la *petite* famille, cela aussi n'est pas grand-chose, mais du clergé, m'afflige et m'inquiète. Que Morin soit ferme, il verra un meilleur avenir. Depuis notre session, je ne vois pas d'indication qu'un seul de nos amis ait changé d'opinion, cela suffit.

« Par des voies indirectes, j'ai connu les sentiments qui prévalent à Washington. De toutes parts, ils sont pour la paix à tout prix. L'influence avilissante des banques, l'égalité entre les deux partis paralyse l'action du gouvernement. L'Angleterre est entraînée dans des dépenses dont la possession des Canadas pendant le peu d'années qu'elle doit durer, ne la dédommagera pas. Ne demandez pas à la bonne population de nos campagnes qu'elle aille se ruer, dans un moment comme celui-ci, sur les 12 ou 15 mille baïonnettes dont va être hérissée la province, mais avant de les retirer, l'Angleterre sera réduite à l'alternative ou de se souiller de par des persécutions contre la population en masse, plus odieuses que celle de la Russie contre la Pologne, ou de concéder de larges réformes.

« La fatuité de sir Frs. B. Head est plus manifeste dans son discours de clôture qu'en aucun autre, j'en suis réjoui. Il ne pourra pas être un ennemi dangereux. Il aura plus de difficulté à se défendre que de moyens de nous attaquer. Quelques-uns sentiront enfin que des administrateurs aussi dépravés et insolents devaient finir par réduire au désespoir même les hommes les plus soumis.

« À quelle époque conjecturez-vous que recommencera la navigation du lac Champlain ? Les communications deviendront alors plus fréquentes avec nos amis. Je serais tenté d'aller vous rejoindre, si les chances de les voir se présentent. À mes amis du Nord, faites mes meilleures amitiés. Dans l'état malheureux où ils sont placés, le silence et la discrétion sont la seule défense qui reste aux réfugiés. Vous m'avez été un support et une grande consolation dans les malheurs communs que nous avons partagés. Je souhaite que des circonstances plus heureuses nous réunissent, mais dans la bonne ou la mauvaise fortune, nous serons, j'en suis persuadé, les mêmes : des amis très sincères et très attachés. Je vous souhaite la santé, le courage et le triomphe de la bonne cause. Votre affectionné serviteur et ami &c. Signé¹⁴¹. »

La lettre du D^r O'C demande ensuite des nouvelles de la glace sur le lac. Ryan, qui est allé chercher de l'emploi à Albany, lui en dira tout autant que moi.

Je vous ai dit sur la marge que Ryan avait eu l'entrée du Canada refusée, les lettres qu'il a reçues démontrent que les Tories sont aussi violents et acharnés que jamais. Le docteur me prie d'exercer ma discrétion par rapport à la communication de la lettre ci-dessus, j'espère [que] vous en agirez de même, vous savez mieux que moi quels sont ceux auprès de vous à qui vous devez la communiquer.

Nos amis en Angleterre ont appris avec plaisir que M. P. était en sûreté. Ils nous prient en grâce de le conserver. Le docteur me fait ensuite des commentaires sur la mission de Durham, sur le choix qu'il devra faire. Il craint que la justice pour le pays est aussi éloignée que jamais, il remarque que c'est l'affaire de la commission royale qui recommence derechef. À la fin, Durham pourrait bien n'être pas celui qui viendrait, l'horizon politique de l'Angleterre se noircit et Peel pourrait bien entrer au ministère, alors nous aurions du Tory.

Le D^r O'C finit par dire qu'il regrette que le D^r [Robert] Nelson ait écrit la lettre au jeune Ryan, il pensait que N. se posséderait mieux. Le docteur ne voit pas pourquoi nous blâmerions Wool ; N. se serait fait tort aux yeux de nos amis à Albany ; et il ajoute qu'il est mieux d'avoir Wool pour ami. Le D^r O'C désirerait bien que j'envoyasse la lettre de M. P. à Morin, mais je ne sais trop comment la risquer. Je vais pourtant cette semaine tenter de l'envoyer à Montréal, pour être de là envoyée à Québec par occasion sur un *steamboat*.

¹⁴¹ Extrait d'une lettre de L.J. Papineau à E.B. O'Callaghan, écrite de Philadelphie le 26 mars 1838. Voir *LDCorr.*, I, lettre 161, p. 384-387.

Une autre nouvelle que nous a communiquée un monsieur qui est venu de Montréal, c'est que les Tories sont aussi insolents et violents, mais qu'ils le sont plus contre les Américains que contre les Canadiens.

Ma femme m'écrit que madame Gauvin continue la soupe aux prisonniers. La banque britannique de l'Amérique du Nord soutient Cuvillier. Il paraît que messire Quiblier fait des démarches pour Fabre.

J'ai prié le docteur de vous envoyer la biographie Papineau¹⁴².

Sur le tout, je crois qu'il nous reste encore un beau-champ d'être utile à la Patrie. Si nous retournons, agissons avec prudence, parlons moins, faisons plus de sacrifices que nous n'en faisons et le pays sera sauvé. Je vous assure que j'en augure bien, de voir que Colborne ne retire pas la loi martiale ; le fait est que le peuple est plus que jamais disposé à prendre les armes. Les Tories le sentent bien et le voient bien, le pays n'a pas rétrogradé, il a fait beaucoup de progrès.

Amitiés au D^r B., à M. son frère, M. Cartier, M. Duvernay et autres, qui pourraient être auprès de vous. J'espère que vous brûlerez cette lettre, lecture faite.

Votre très dévoué serviteur.

Louis Perrault



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 97-98

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,15

Ludger Duvernay, écuyer, M.P.P.
St. Albans

[Swanton,] 10 avril¹⁴³ [1838]

Mon cher monsieur,

¹⁴² « Esquisse biographique de l'honorable L.J. Papineau » [par E.B. O'Callaghan], parue à la fin de mars, en anglais, dans le *Sentinel* de Saratoga, éditée ensuite : *A Biographical Sketch of the Hon. Louis Joseph Papineau, Speaker of the House of Assembly of Lower Canada*, attributed to Edmund Bailey O'Callaghan, printed at the *Sentinel* Office in Saratoga Springs, New York, 1838. Sera traduite en français et publiée dans le journal *L'Interprète*, de Montebello, les 3-10-17 août 1893.

¹⁴³ Suite de la lettre du 6 avril 1838, parue dans *Ludger Duvernay, Lettres d'exil, 1837-1842* (2015), p. 235.

Je vous avais écrit vendredi dernier, le 6, vu que je pensais ne pas être ici aujourd'hui ; je vous envoie la lettre quoique, comme vous le voyez, j'ai été assez heureux pour qu'ils n'ont pas été capables de réaliser assez de monde ; dans la nuit, ils sont arrivés à Albany 50. À vous dire vrai, j'ai vu en cartouche (*sic*) à, je crois, opposé une soixantaine, ou peut-être un cent, de venir les chasser. De sorte que leur expédition est manquée.

Ils veulent faire un mouvement dans l'est, je leur ai dit d'aller trouver Nelson. Il y en a qui sont allés trouver Nelson et les autres sont gagnés l'est où ils prétendent faire quelque chose. Je ne suis pas ce malheur de toutes les tentatives pour le présent. Si je puis recevoir des nouvelles et de l'argent, je vais prendre congé de Swanton bien vite. Entre nous, ces pauvres Américains, avec toutes leurs spéculations, ne sont pas fins et surtout bien crédules.

Ne parlez pas, s'il vous plaît, de cela à aucune personne.

Envoyez-moi donc, s'il y en a à vendre à St. Albans, une main de papier rayé, il n'y en a pas ici, et j'en ai bien besoin, ainsi que les *Gazettes*, tant que les *Canadien* que les *Ami du peuple*. Dans ceux que j'ai emportés, il en manque quelques numéros que je voudrais bien avoir, vu que c'est la continuation des débats dans la Chambre des communes, rapport à nos affaires. Les derniers *Canadien* que j'ai eus sont du 23 mars.

Rien de nouveau dans Swanton.

Tout à vous.

E.E. Malhiot

Faites brûler ces lettres aussitôt que vous les aurez lues s'il vous plaît.

E.E.M.



A.J. Duchesnay à Jean-David Bourdages

L'Ami du peuple, 11 avril 1838

Montréal, Hôtel de Rasco, 10 avril 1838

Monsieur l'éditeur de *L'Ami du peuple* m'obligera en voulant bien publier ce qui suit :

À M. D. Bourdages

Ayant eu pour m'occuper quelque chose de plus intéressant que la longue épître dont vous avez bien voulu me gratifier dans *Le Canadien*, j'ai toujours différé de vous répondre. Je le fais aujourd'hui quoique, de l'aveu de tous ceux qui ont le fardeau de votre connaissance, vous soyez d'une tournure physique et morale tellement burlesque et insignifiante qu'on n'en trouve guère de votre espèce, même dans votre chère paroisse, dont vous vous êtes fait le cygne depuis que vous vous y trouvez en parfaite sécurité.

Je prends la plume surtout pour maintenir chaque allégation que contient ma première lettre en réponse aux relations fausses, perfides et calomniatrices de l'*Ami de la Justice*¹⁴⁴. Vous dites que je me suis trompé en disant que j'étais à Saint-Denis durant toute l'expédition du colonel Gore à cet endroit et vous prétendez que j'ai été quelque temps à Saint-Hyacinthe. Ceci a besoin de quelque explication. Il est vrai, Monsieur, que je suis allé à Saint-Hyacinthe, mais alors l'expédition de Saint-Denis était finie, les troupes avaient alors effectué l'objet de leur mission, qui était de s'emparer de Saint-Denis et y chercher les chefs des insurgés, contre lesquels il était sorti des mandats d'arrestation. Le colonel Gore poursuivait son expédition à Saint-Hyacinthe. Autant vaudrait dire que les expéditions du colonel Wetherall à Saint-Charles et à Chambly existent encore, parce qu'il a laissé dans ces endroits quelques compagnies qui y sont maintenant.

Pour la réponse à vos autres avancés, j'offre au public ma première lettre qui contient tout ce qui est nécessaire. Quant à vous, M. Bourdages, vous ne prétendez sûrement pas rien savoir de ce qui s'est passé à Saint-Denis, car vous aviez eu la lâcheté de vous en sauver sans doute pour prendre, à l'exemple de certains patriotes, votre gîte dans quelque cave.

Je persiste à signaler comme injurieuse et mensongère l'insinuation lancée contre le colonel Gore et les officiers présents à Saint-Denis, que le vol et le pillage y étaient permis sciemment. Je dois cela à la vérité et à la justice.

On devait s'attendre à voir surgir, une fois le danger fini, quelque écrivain de votre trempe qui s'empresserait de blâmer les autorités et de lancer toute sorte de reproches contre ceux qu'elles avaient employés ; quant à moi entre autres je méprise souverainement les actes de votre séquelle ; c'est la même qui a causé les désastres qu'on a à déplorer aujourd'hui. Elle s'est attiré le mépris de tout honnête homme par ses déprédations, ses supercheries et l'abus qu'elle a fait de la crédulité et du caractère confiant du peuple canadien.

En terminant, je dirai que je puis me rendre témoignage de la droiture de mes intentions et de mes procédés à Saint-Denis, et j'ai aussi la satisfaction d'avoir d'une manière très flatteuse l'approbation des personnes de la première respectabilité quant à la conduite que j'y ai tenue.

¹⁴⁴ L'auteur de cette lettre, anonyme, est l'abbé Charles-Irénée Lagorce, vicaire à Saint-Denis.

A.J. Duchesnay



Louis-Victor Sicotte à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 106-109

Mr. S.H. Barlow

Post Master

St. Albans, Vt

This letter is addressed to Mr. Barlow

to be remitted to Mr. Ludger Duvernay

Saint-Hyacinthe, 16 avril 1838

Mon cher ami,

Vous voyez que cette fois je suis aussi prompt à répondre qu'il m'est possible de l'être. Et je ne vous ôterai pas volontairement un des plus grands plaisirs de l'œil – celui de recevoir des nouvelles de la patrie par une main dont l'écriture est à nous vieille connaissance.

Vous avez raison de dire que mon exil fut une promenade de plaisir en comparaison des privations et des mille anxiétés dont le vôtre a dû être et est encore accompagné. Cependant il m'a bien des fois rappelé ce vers de mon poète favori, Voltaire :

À tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère¹⁴⁵ !

Quand vous écrivez que vous aimez mieux plus de liberté sur la terre d'exil qu'un peu de servitude sur celle de la naissance, vous oubliez votre chansonnier¹⁴⁶ de tous les jours qui fredonne quelque part ce charmant couplet :

Poussé chez des peuples sauvages
Qui m'offraient de régner sur eux,
J'ai su défendre leurs rivages

¹⁴⁵ Voltaire, *Tancrède* (1760), III, 1.

¹⁴⁶ Pierre-Jean de Béranger (1780-1857), chansonnier populaire français. Sicotte cite ici un extrait de « Le retour dans la patrie ». Air : Suzon sortant de son village. Ou : Votre fortune est faite. *Chansons de Béranger*, édition complète, Bruxelles, Imprimerie de Louis Tencé, 1829, p. 266-268.

Contre leurs ennemis nombreux.
France adorée,
Douce contrée,
Tes champs alors gémissaient envahis.
Puissance et gloire,
Cris de victoire,
Rien n'étouffa la voix de mon pays.
De tout quitter mon cœur me prie :
Je reviens pauvre, mais constant,
Une bêche est là qui m'attend.
Salut à ma patrie !

Vous voyez que le poète de la liberté chante comme j'écris. C'est ainsi que l'homme est fait. Et c'est un grand malheur pour son bien-être. Accusez le grand facteur du meilleur des mondes possibles, où tout, selon nos courtes vues, arrive pour le plus grand malheur des pauvres hommes. Là-dessus, consultez le bon et le sublime Béranger.

Je ne suis pas de votre opinion sur les avantages que vous attribuez au mouvement insurrectionnel dans l'avenir des libertés du pays. Nous pouvions amener l'Angleterre à la conviction qui semble aujourd'hui guider sa politique, sans l'essai d'une insurrection, dont l'organisation entière (si telle chose même il y avait) fut telle que la non réussite était la seule chose possible à espérer de la tentative. Mais c'est un sujet dont la discussion fournirait à notre correspondance de trop longues pages, et d'ailleurs, j'espère pouvoir à une distance rapprochée vous voir assez près depuis les pieds jusqu'à la tête pour n'être plus obligé de barbouiller du papier.

Maintenant parlons de vous et de vos projets. Reprendre *La Minerve* sous le même nom serait, je crois, impolitique. Mais je suis convaincu qu'on vous verrait avec plaisir à la tête d'une feuille politique portant un nom moins effrayant. Maintenant il est bon de vous expliquer ce que je vous ai dit en parlant du *Canadien*. Je n'avais pas voulu parler du passé, je ne parlais que des écrits présents du *Canadien*. Et je ne vois pas que ses principes généraux soient contraires aux vôtres. Je ne crois pas non plus qu'il fût prudent d'établir un journal politique fortement prononcé avant qu'une amnistie générale ait été proclamée. Nos ennemis politiques auront toujours la prison et la saisie pour tous ceux qui parleront un langage désagréable à leurs oreilles. Et ils exercent une tyrannie morale sur les magistrats qui sont leurs créatures soumises.

Vous savez sans doute que les Chénier ont commencé une feuille sans couleur que je n'ai pas vue. Vous devez croire que tel journal ne peut être l'organe d'un parti. Votre raison vous dit qu'il est impossible de refaire ce qui vient de remplir une si triste page dans notre histoire. Et cela doit vous indiquer les changements à adopter non dans les principes mais dans le ton d'un journal.

Je vous remercie de vos détails sur nos amis exilés. Tâchez donc de savoir où est ce pauvre George [Cartier].

Depuis les dernières nouvelles d'Europe, les arrestations ont presque cessé et tous les partis attendent, bouche bée, le nouveau gouverneur. Tout semble être mort.

J'ai fait comme vous désiriez qu'il fût fait près de l'ami Giard et de la famille, qui vous renvoie mille souhaits bien sincères pour votre retour et celui de tous.

Adieu, que votre bon diable vous soit en aide et croyez-moi votre fidèle ami.

L.V. Sicotte



James Cuthbert à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 15, p. 4292-4293

His Excellency Sir John Colborne, H.G.C., &c
Administrator and Commander in chief, &c
Quebec

Berthier Manor, 16th April 1838

May it please Your Excellency,

I trust that you arrived safe in Quebec with your family and that you may be allowed some rest after the arduous and unremitting labours to which you have been subjected.

Will Your Excellency deign to inform me if you are still of opinion that I should proceed to Quebec to pay my respects, under your auspices, to Lord Durham.

By the accounts contained in the New York papers, of the debates in the Imperial Parliament, connected with His Lordship's mission to this country, it appears that His Lordship's visit will provide incumbents for every situation in the newly established government, which I suspect will go far to create very general discontent.

I have the honor to be with profound respect, Your Excellency's devoted humble servant.

James Cuthbert



Barbaroux¹⁴⁷ [Guillaume Lévesque] à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 112-114

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Ludger Duvernay

[S.H. Barlow, Esquire, M.P.¹⁴⁸.

St. Albans, Vermont]

Boston, 17 avril 1838

(Federal Street, corner of Franklin Street)

Mon cher ami,

C'est avec beaucoup de plaisir que le docteur [Duchesnois] et moi, nous avons reçu une lettre de vous ; depuis notre arrivée ici, nous nous demandions tous les jours où vous pouviez être et quel parti vous aviez pris ; c'est une consolation de vous savoir bien ainsi que quelques-uns de nos compagnons d'infortune qui sont de nos connaissances.

Notre séjour dans cette ville sans être des plus agréables n'a rien cependant de bien triste. Le consul russe sous la protection duquel je me trouve a pour moi beaucoup de bontés et d'égards ; je lui ai été recommandé par ma famille d'une manière bien particulière et il s'intéresse pour moi comme si j'étais son propre fils. Il m'a introduit chez quelques familles où je vais de temps en temps et où l'on me traite avec politesse et amitié.

Nouveau *bachelier de Salamanque*¹⁴⁹, je me suis installé professeur de langue. J'enseigne le français et j'ai déjà six élèves qui doivent me payer dix gourdes par quartier, savoir pour trois mois, mais ce qui me chagrine, c'est que je ne dois toucher mon salaire qu'à la fin du cours. C'est ici la façon et il ne faut rien dire contre. Je suis tout

¹⁴⁷ Barbaroux : surnom que s'attribue Guillaume Lévesque. Il semble que ce soit un surnom familial, car son frère Charles-François est appelé « Barbarousse Lévesque » par Louis Perreault, dans une lettre du 13 janvier [1840]. Pseudonyme adopté temporairement par Guillaume Lévesque, probablement en souvenir de Charles Barbaroux (1767-1794), arrêté comme ennemi de la république, qui déjoue son gardien et s'enfuit à Caen, puis à Bordeaux. Figure sympathique de la Révolution française, Barbaroux est guillotiné à Bordeaux. Lévesque avait peut-être lu les *Mémoires* de Barbaroux publiés par le fils de ce dernier en 1822.

¹⁴⁸ M.P. = Maître de poste (*Postmaster*).

¹⁴⁹ D'après Alain-René Le Sage (1668-1747), *Le Bachelier de Salamanque, ou Mémoires et aventures de Don Cherubin de la Ronda, tirés d'un manuscrit espagnol* (1736).

à fait amoureux d'une jeune dame (le vrai portrait de M^{me} Bleury¹⁵⁰), chez qui je vais donner des leçons tous les soirs. Elle est charmante et tout à fait du bon ton ; je passe avec elle des heures délicieuses et j'aime lorsque le temps de la leçon arrive ; elle me tire quelquefois les cheveux pour badiner, j'aimerais... Son mari est tout à fait bon garçon, il me fait prendre du champagne et me garde à souper chez lui tous les dimanches, c'est autant de pris sur l'*ennemi*.

Duchesnois est gras comme un *voleur* et s'enivre régulièrement deux fois par semaine malgré mes bons avis et les remontrances que je lui fais. Il est ici pratiquant la médecine et n'a encore que peu de malades, mais ça viendra. Les hôpitaux qu'il visite le plus souvent sont les greffes¹⁵¹ ; il y est déjà en renommée et y fait des cures admirables.

Je suis bien aise de savoir que mon ex-patron a laissé le croc¹⁵². Faites-lui mes compliments et amitiés et dites-lui que j'ai envoyé un courrier à Montréal pour chercher les papiers qu'il m'avait mis entre les mains afin de dresser une déclaration. Il recevra bientôt déclaration, réplique, etc. Écrivez et pensez de temps en temps au pauvre Barbaroux qui aime toujours son pays, déteste les Anglais et qui voudrait les voir tous au diable. Adieu.

Compliments et amitiés aux exilés.

Barbaroux
(Vive la France)

Lacroix doit faire une horrible figure dans son cachot. Je ne sais s'il a fait ses pâques. Le vilain aura besoin d'une forte contrition pour éviter []. Il a besoin d'avoir de fortes crises de nerfs sur la potence pour expier tous ses péchés¹⁵³.

J'embrasse le citoyen Brien et l'informe qu'il ne fera rien s'il vient à Boston. Je n'ai pu moi-même trouver une place ni chez un commerçant ni dans aucun bureau, quoique recommandé ici à des personnes influentes. Les étrangers ne réussissent pas à Boston.

¹⁵⁰ Marie-Élisabeth-Alix Rocher, fille de Barthélemy Rocher, marchand, et d'Angélique-Louise Pétrimoult, avait épousé (Saint-Roch de l'Achigan, 16 janvier 1823) Clément-Charles Sabrevois de Bleury. Elle, Anne-Françoise Bruyères (M^{me} Pothier), et Charlotte Chartier de Lotbinière (M^{me} Bingham) étaient toutes trois réputées pour leur grande beauté. Voir L.J. Papineau, *LJ*, p. 192.

¹⁵¹ Greffe désigne ici un bordel.

¹⁵² Cet ex-patron est Édouard-Étienne Rodier, qui a « laissé le croc », donc qui n'est plus ivrogne comme avant.

¹⁵³ Ce paragraphe est une apostille sur la première page du manuscrit. André Lacroix, médecin en 1831, très actif au cours des deux insurrections, est aussi un disciple de la dive bouteille. Il est incarcéré du 28 novembre 1837 au 7 juillet 1838. *MP ; Insurr.* I.

Rodier voudra bien m'envoyer dans une lettre un certificat. Il pourra laisser la date du commencement de ma cléricature avec lui en blanc et pourra en dater la fin comme suit : onze novembre 1837.

Berthelot s'est trompé lorsqu'il vous a dit que j'étais chez un apothicaire, c'était pour rire.

Vive la France



Louis Giard à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 114-117

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Monsieur Ludger Duvernay
St. Albans, U.S.

Saint-Hyacinthe, 19 avril 1838

Mon cher ami,

Sicotte m'a fait le plaisir de me montrer la lettre que vous lui avez écrite il y a quelques jours. C'était à peu près la première fois que j'avais de vos nouvelles certainement. Ainsi vous ne devez pas être surpris que je ne vous aie pas encore écrit. Sans cela je n'aurais pas manqué d'envoyer quelques mots d'encouragement à un vieil ami dans l'infortune. Nous nous sommes souvent entretenus de vous tous, Sicotte et moi, et votre nom figurait toujours un des premiers dans nos regrets de nous voir séparés de tant de braves amis. Je ne sais si vous n'étiez pas plus heureux sur le sol étranger que nous sur le sol de la patrie. Rien n'était triste comme d'avoir sans cesse sous les yeux le malheur de tant de familles. Tous les jours nous avions à déplorer quelque emprisonnement nouveau et nous avions à offrir des doléances à quelque famille amie. C'était à déchirer le cœur. Heureusement tout cela commence à se dissiper un peu.

En général on augure assez bien de la venue de lord Durham ici. On l'attend avec hâte, espérant qu'un de ses premiers actes sera d'accorder une amnistie générale ou à peu près. Nous espérons donc revoir nos amis réfugiés avant qu'il soit bien longtemps. Que ce jour arrive bientôt ! Il nous tarde de les embrasser. Il nous semble alors que nous pourrions encore avoir quelques bonnes heures joyeuses et peut-être l'espoir de revoir notre pays heureux pourrait-il renaître au fond de nos cœurs.

Le Conseil spécial chargé maintenant de la confection des lois a dû s'assembler hier pour la première fois. Nous n'avons encore aucune nouvelle de ses opérations. Vous avez dû voir dans les papiers publiés les noms de ceux qui y sont appelés. Il

n'est pas formé de manière à inspirer une grande confiance, mais son pouvoir ne s'étend que jusqu'à l'arrivée de lord Durham, qui pourra y appeler d'autres hommes s'il le juge à propos.

Le Canadien s'est montré plus honnête depuis un certain temps. Il a donné des articles qui lui font honneur, et que peut-être peu d'hommes auraient eu le courage de publier dans les circonstances où nous nous trouvions.

Vous aviez sans doute appris que *Le Populaire* avait été suspendu pendant quelque temps faute de moyens. Il vient de reparaître, toujours conduit par LeBlanc. Le nom de Gosselin n'y figure plus. Il paraît qu'ils ont acheté un fonds d'imprimerie dont M. Debartzch a fourni en grande partie les fonds. Il voudrait faire le patriote maintenant, mais il n'obtient que du mépris. Que penser en effet d'un homme qui comme LeBlanc tâchait de noircir le parti patriote autant qu'il était en lui, et qui maintenant voudrait encenser ce même parti ? Il y aurait de quoi faire prendre en haine tous les hommes, s'il ne se trouvait parmi eux de bons amis comme vous, qui rattachent à l'humanité.

J'apprends que vous êtes avec le docteur Bouthillier. Je voudrais bien que sans faire semblant de rien vous le sondassiez, pour savoir s'il se propose encore de se livrer à sa profession quand il sera de retour. Dans le cas où il vous répondrait que oui, demandez-lui s'il serait disposé à avoir un associé. Tout cela sans me mentionner, à moins que vous ne croyiez plus à propos de le faire. Si vous parlez de moi, vous lui ferez mes compliments, ainsi qu'à M. Cartier. Leurs familles sont bien et les attendent avec impatience.

Nous avons eu de bien beaux jours depuis quelque temps. Il y a du plaisir à se chauffer aux rayons d'un soleil bienfaisant, et à se sentir renaître en quelque sorte avec toute la nature. Revenez au plus tôt et nous goûterons tous ces plaisirs ensemble. Croyez-moi pour toujours votre ami sincère.

Louis Giard



Joseph-Amable Berthelot¹⁵⁴ à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 117-120

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Ludger Duvernay, écr
St. Albans, Vermont, U.S.

Montréal, 19 avril 1838

Mon cher monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 16 ce matin. Vous avez quelque raison de me faire reproche de négligence, mais vous m'excuserez bien en remarquant qu'étant seul¹⁵⁵ pour conduire les affaires de l'office, mes occupations sont nombreuses depuis le premier jour de ce mois jusqu'à demain. J'ai écrit vingt lettres aux différentes personnes de la campagne dont vous m'avez donné une liste dans une de vos lettres ; je n'ai pas encore eu de réponse ; j'espère cependant qu'elles seront assez polies pour me faire l'honneur d'une réponse. Quant aux personnes de la ville dont vous m'avez envoyé les comptes, je me propose d'aller les voir moi-même après le terme, je pense que ce sera mieux ; je ferai tout mon possible pour retirer ce qu'elles vous doivent. Les 2 £ que j'ai envoyés à M^{me} Duvernay étaient le montant du compte que vous m'avez envoyé ; vous voyez que je vous ai fait payer plus que vous ne vous attendiez avoir, et que je n'ai pas été négligent à le faire parvenir à votre famille.

J'ai parlé à Des Rivières de fournir du drap pour vous faire faire un habillement, mais je crois que je ne réussirai pas. Je lui en parlerai de nouveau. Quant à vous faire habiller chez Ducondu¹⁵⁶, vous devez sentir qu'il est difficile de lui demander crédit dans les circonstances actuelles : le pauvre malheureux perd beaucoup par suite de tous les trains.

Je vois par votre dernière que vous ne pensez guère à revenir en Canada dans le cas d'une amnistie ; vous êtes plus juge que moi des obstacles que vous pouvez

¹⁵⁴ Joseph-Amable Berthelot (1815-1897), avocat et juge, né à Saint-Eustache, fils de Joseph-Amable Berthelot, notaire patriote, et de Marie-Michelle Hervieux, épousera (Montréal, 26 avril 1849) Hélène McEnis, fille adoptive du juge Elzéar Bédard. Avocat associé à Louis-Hippolyte La Fontaine et beau-frère de Jean-Joseph Girouard, notaire patriote. Sera arrêté le 8 novembre 1838 et libéré le 12 décembre 1838. Voir *Mon cher Amable*, correspondance générale de Louis-Hippolyte La Fontaine, tome III, Montréal, Varia, 2005.

¹⁵⁵ Puisque son collègue, Louis-Hippolyte La Fontaine, est présentement en Europe.

¹⁵⁶ Gordien Ducondu, marchand et tailleur, rue Saint-Paul, à Montréal. En 1838, son atelier servit de refuge pendant quelques mois à Richard Hubert et à George-Étienne Cartier, avocats. Voir la réclame de G. Ducondu & cie dans *La Minerve*, à partir du 9 mai 1836. Fils de Jean-Évangéliste Ducondu, médecin à Lavaltrie, et de Marie-Madeleine Robillard, Gordien Ducondu a épousé (Montréal, 16 novembre 1836) Sophie-Théophanie Delvecchio, fille de Thomas Delvecchio, marchand, et de Marie-Thérèse Chevalier.

rencontrer ; il me semble cependant que vous pouvez faire ici aussi bien pour le moins qu'en pays étranger. Je ne connais rien des procédés qui ont eu lieu relativement à votre imprimerie. M. C. Mondelet a conduit ces affaires-là et j'ai oublié de lui en parler ce matin. Il est trop tard maintenant pour le voir (9 heures du soir) ; je lui en parlerai demain et vous en écrirai.

Nous avons appris hier la nouvelle de l'exécution de Lount et de Matthews¹⁵⁷ qui nous a fait beaucoup de peine, surtout pour plusieurs de nos amis en prison. Personne



Peter Matthews
Wikipédia

ne pensait que cette exécution aurait lieu. Quant à moi, je ne sais comment interpréter la chose. À moins de croire qu'Arthur, ayant reçu ses instructions avant son départ de Londres, à la fin de décembre dernier, a cru devoir les suivre, nonobstant celles qui ont été données à lord Durham, six semaines plus tard. Puisse mon interprétation se trouver correcte !

Les prisonniers, nos amis, sont tous en bonne santé. Ils trouvent le temps d'autant plus qu'ils ont hâte de voir arriver lord Durham en qui nous mettons toutes nos espérances. Il est question de transporter ceux de la vieille prison à la prison neuve – ce qui aura lieu à la fin de cette semaine. Quelques-uns pensent qu'ils seront tous transportés bientôt à l'île Sainte-Hélène. Je crains que si c'est le cas il n'y ait là une arrière-pensée d'être plus à l'aise pour faire des exécutions, s'ils en ont la volonté. Dans tous les cas, ce serait bien malheureux si ce projet était exécuté : ce serait rompre entièrement toutes communications entre eux et leurs familles. Je trouve honteux pour le gouvernement de retenir dans les prisons une foule de malheureux qui sont sans

¹⁵⁷ Peter Matthews (1789-1838), cultivateur, et Samuel Lount (1791-1838), forgeron, premiers patriotes haut-canadiens à être pendus, à Toronto, le 12 avril 1838, par le bourreau George Arthur, le Colborne du Haut-Canada.

moyens et que la charité de M^{mes} Gauvin, La Fontaine, Peltier et autres dames, aidée de quelques souscriptions, soutienne au moyen d'une soupe distribuée journellement par elles, avec de la viande et des patates. Mon pauvre père est encore là ; Ogden m'avait fait espérer, il y a quelque temps, de le voir sortir, mais en vain. Je pense qu'il n'aura que la prison, mais c'est bien trop pour un homme de son âge et de ses infirmités. Ce n'est pas le moyen de ramener des rebelles à des sentiments loyaux que d'agir aussi rigoureusement, surtout envers des personnes qui se trouvent dans des situations à ne pouvoir endurer la prison sans danger de perdre la vie.

Aujourd'hui ma bonne cousine a reçu une lettre de son cher mari¹⁵⁸, datée de Paris, 27 février. Il ne donne aucune nouvelle. J'espère le voir à Montréal vers le milieu de mai. Il aura une chance d'aller faire un tour à la prison, mais je crois que ce ne sera pas pour longtemps. Je pense toujours aller au-devant de lui jusqu'à Burlington : nous aurons le plaisir de nous voir.

Vous avez raison de dire que vous écrivez pour vous désennuyer ; pour moi qui ai autre chose à faire, je finis, n'ayant rien autre chose.

Je vous souhaite du courage. C'est l'arme dont je fais usage depuis cinq mois.

Croyez-moi bien sincèrement votre ami.

J.A.B.



Eugène-Napoléon Duchesnois à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 121-124

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

S.H. Barlow, Esqr, P.M.

St. Albans

For Mr. Duvernay

Boston, vendredi, 20 avril 1838

Mon cher ami,

Ce n'est qu'avant-hier, en lisant la liste hebdomadaire des lettres restées à la poste, que j'ai su qu'il y en avait une pour moi. Une lettre d'un ami, dans ce moment, est quelque chose de bien précieux. Je me suis donc empressé de l'aller quérir ; elle venait on ne peut plus à propos, car rien n'est triste dans ce pays comme un jour de mauvais temps

¹⁵⁸ Cette bonne cousine est Adèle Berthelot, épouse de « son cher mari » Louis-Hippolyte La Fontaine.

– un dimanche – le dimanche chez nous si gai, ici jour mortellement ennuyeux où l'on ne voit que des visages sinistres, cheminant en silence vers les innombrables *meeting houses* dont cette ville est inondée, vrais visages de cuistre, dépouillés pour ce jour seulement de cette tricheuse honnêteté dont ils savent si bien se déguiser lorsqu'il s'agit d'un *yankee trick*.

Les premiers jours de mon arrivée ont été assez agréables. J'ai visité les établissements publics, etc. Cela fait, Boston est un endroit fort triste, les femmes y étant renommées à cause de leur laideur et de leur pruderie, renommée acquise à bien juste titre et que, je crois, elles conserveront longtemps. Aussi font-elles à bon marché parade du puritanisme le plus ridicule.

Les Bostonnais ne rêvent que religion et argent. Aussi répètent-ils continuellement : « Time is money ». Les spéculations et les sermons (*lectures*) absorbent toutes leurs facultés, et sur certaines questions, telles que l'abolition et la tempérance, ils sont fanatiques enragés. Dans ce moment, deux demoiselles de la Caroline du Sud – là le tempérament des femmes tient du climat – d'une laideur et d'un âge qui ne laissent aucun espoir de mariage, de vraies Furies, lancent feu et flammes contre les planteurs du Sud et excitent le fanatisme des habitants de cette ville en faveur des Noirs, plutôt parce que les premiers ne leur ont pas, dans un âge plus tendre, facilité les moyens d'éteindre ce feu par les liens du mariage ou du concubinage, que par philanthropie pour les derniers.

Un autre, du nom de Graham, prêche qu'il faut vivre de gruau ou de pain et de patates, et recommande aux jeunes mariés de ne faire usage de l'œuvre de chair que modérément, avis parfaitement inutile, car ils ne sont pas plus paillards que Sosie était batailleur.

Joignez à ces bêtises un très médiocre théâtre et vous aurez le complément des jouissances de Boston, l'« Emporium littéraire » des États de la Nouvelle-Angleterre.

La législature, qui se compose ici de 750 membres à peu près, vient de passer une loi qui ferme toutes les auberges le 1^{er} septembre prochain et défend la vente en détail de liqueurs fortes (pas moins de 15 gallons). Quelle loi ! pour un peuple qui se dit si moral et si sobre ! Avouons-le, les Américains ne valent pas mieux et peut-être moins que les autres ; ce sont de francs hypocrites, s'ils étaient catholiques ils seraient assurément jésuites.

Les journaux de ce matin nous annoncent le commencement des assassinats judiciaires, à Toronto. Lount et Matthews sont partis pour chez les morts, la postérité leur rendra justice et en fera des héros. Le gouvernement veut du sang, tel a toujours été mon avis.

J'ai appris avec chagrin que Drolet, Duvert et autres avaient laissé les États pour s'aller constituer prisonniers. C'est une conduite fort singulière pour ne pas dire davantage. Quel était leur motif et leur but ? Croyaient-ils rencontrer de la clémence

chez des cannibales altérés de sang canadien ? Le sort de beaucoup de nous est entre leurs mains, leur position est pénible et délicate, j'espère qu'ils s'en tireront sans compromettre personne. Je leur souhaite tout le patriotisme d'un Brutus.

Je partage votre opinion au sujet de l'expédition de Nelson et Côté. Je demande pardon à Rodier de l'avoir supposé en faire partie, c'était si bien dans son genre. Qu'est devenu George Cartier ? L'ami Barbeau vous écrit que je prends le *croc*, c'est un mensonge, je suis (sauf le fanatisme que je déteste souverainement en tout et partout) presque de la Société de Tempérance, et en outre vous savez le proverbe plus applicable ici qu'ailleurs : « Point d'argent, point de suisse ». Quant au *greffe*, ma foi, je n'y vas¹⁵⁹ pas ; de temps en temps une flâneuse, c'est tout. J'ai presque envie de prier Dieu pour que vos agents vous envoient cet argent qui doit me procurer le plaisir de vous voir ici. Mes prières auraient peu d'effet là-haut, j'y suis si peu connu.

Les bienfaits de cette amnistie générale, dont se repaît votre imagination, ne m'ont pas encore séduit. Je n'y crois pas et, croyez-moi, si pareille chose arrive, les conditions en seront tellement dégradantes qu'aucun de nous, j'espère, [ne] voudra en profiter.

Rappelez-moi aux compatriotes avec lesquels vous avez le bonheur de vivre et croyez-moi votre ami.

E.N. Duchesnois

(Mon adresse)

E.N. Duchesnois, Boston

Care of P.A. Kielchen¹⁶⁰

¹⁵⁹ Conjugaison archaïque, employée à quelques reprises par le D^r Duchesnois et autres. George Sand l'utilise parfois dans ses dialogues de *La Mare au Diable*, chapitres V, X, XV, et même dans sa correspondance.

¹⁶⁰ Peter Alexander Kielchen (on trouve aussi Keilchen) : consul de Russie à Boston. P.A. Kielchen, natif de Finlande, polyglotte, arriva comme consul de Russie à Boston pendant l'été 1833, après avoir été consul à Rio (Brésil). Signalé comme Alexander P. Kielchen, 28 Hancock St. dans le *Stimpson's Boston Directory* de 1836. Son arrivée coïncida avec celle de quelques missionnaires selon une lettre de Mgr B. Fenwick, 8 octobre 1833, publiée dans les *Annales de la propagation de la foi*, tome 7, Lyon, 1834, p. 197. L'évêque précise que Kielchen est un « bon catholique ». Considéré comme un espion, il est arrêté dans une église catholique à Montréal en novembre 1838, puis relâché par Colborne. « Nov. 26, 1838, Mr. Keilchen, Russian Consul at Boston, arrested in the catholic church of Montreal, and his trunks rifled, on suspicion of conspiracy to aid the Canadians. Colborne released him. » *The Caroline almanack, and American freeman's chronicle for 1840*, Rochester, N.Y., Mackenzie's Gazette Office. Toronto Public Library, Bibl. of Canadiana, 2357. Le départ du consul est annoncé en 1842 dans une liste des passagers du *Ville de Lyon* en partance de New York pour Le Havre : P.A. Kielchen (late Russian consul at Boston), Mrs. Kielchen, Miss Kielchen, Fanny Kielchen, Victoria Kielchen. *New York American*, 22 août 1842. P.A. Kielchen sera ensuite consul à Ancône (Italie).

Boston

Écrivez-moi des nouvelles de Montréal, assurez Berthelot de mes meilleurs souhaits, M^{me} La Fontaine de mes respects. Envoyez-moi l'adresse de La Fontaine à Paris. Je désire lui écrire. Dites à M. Brien que les *places* ici sont très rares. Respect à M^{me} Rodier. Où est Phelan¹⁶¹ ?



Louis Perrault à Joseph-Olivier Arcand¹⁶²

BA_{NQ}, E₁₇, *Événements de 1837-1838*, N^o 3281

J. Ol. Arcand, écuyer, n.p.
Saint-Joseph
Nouvelle-Beauce

Québec, 20 avril 1838

Cher monsieur et ami,

Un grand mal de tête, qui m'a retenu à la maison pendant plusieurs jours, m'a empêché de répondre plus tôt à votre lettre. J'ai néanmoins pris soin que vos requêtes fussent signées aussitôt, et vous avez dû les recevoir il y a quelques jours. J'ai aussi prévenu M. Morin que le porteur de vos lettres était recommandé de votre part ; mais il n'y voit pas grand remède.

Je me ferai toujours un plaisir de vous rendre service et vous pourrez, à l'avenir, m'adresser vos lettres, papiers, etc.

¹⁶¹ James-Julien-Théodore Phelan, né Jacques Phelan, à Montréal, en 1810, fils de Patrice Phelan, tisserand, et de Marie-Anne Majeau. Avocat, écrivain, journaliste, il a épousé (Montréal, 20 novembre 1834) Émilie Dixon, fille de James Dixon, botaniste, et de Geneviève Lamontagne. Présence de Jean-Baptiste Sancer et d'Hélène Phelan. Avec François Lemaître, typographe, James Phelan rédige le dernier numéro de *La Minerve* qui paraît le 20 novembre 1837 après le départ de Duvernay pour l'exil. Mandat d'arrestation contre James Phelan, signé P.E. Leclère, 1^{er} décembre 1837 (*Événements de 1837-1838*, N^o 2984). Il fera paraître *Les deux anneaux : légende de la Nouvelle-France*, dans *Les Veillées canadiennes*, 1853, 33 p.

¹⁶² Joseph-Olivier-Caius Arcand (1810-1868), né à Deschambault, fils de Pierre Arcand/Boulard et de Marguerite Delisle. Veuf de Modeste Groleau, il épousera en deuxièmes nocces (Saint-Joseph de Beauce, 27 novembre 1838) Césarie-Emma-Philomène Bélanger, fille de François-Alfred Bélanger et de Marie-Catherine Bolduc, et se remariera en troisièmes nocces (1849) et en quatrièmes nocces (1854). Notaire à Saint-Joseph de Beauce, de 1832 à 1868.

Les affaires du pays en sont à peu près où elles étaient il y a un mois : aucun changement marquant n'a eu lieu.

Je suis, Monsieur, bien sincèrement, votre ami.

L. Perrault



Amable Dufort¹⁶³ à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 125

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

M. Ludger Duvernay
Rouses Point¹⁶⁴, N.Y.

Plattsburgh, 21 avril 1838

M. Duvernay,

Je vous écrit c'est peut de mot pour vous faire assavoir de mes nouvelle qui sont assez bon Dieu merci et en ville les bruit courait que vous avier prit une imprimerie à Champlain, et je suis monté pour aler vous trouver mais j'ai sus que vous étier à St. Albans et je parti et monté mais aussitôt j'ai été rendu à Plattsburgh j'ai trouver une place chez une homme et platt mais depuis que je suis la il ne ma rien donner et je voudrait comme vous ets mon premier bourgeois je vous de mendrait sivous aurier la bonté de me donner un billet pour me procurer une place plaisante et je vous remercirer infiniment, je féni en vous faisant bien des compliment¹⁶⁵.

Amable Dufort



¹⁶³ Amable Dufort, né à Boucherville le 19 mai 1812, fils de François Bougret-Dufort, boucher, et de Cécile Marion.

¹⁶⁴ Rouses Point, NY, nommé d'après Jacques Rouse, pionnier d'origine irlandaise. Rev. Msgr. Robert J. Farmer, *Irish History of St. Patrick's Church*.

¹⁶⁵ Cette lettre fourmille de fautes d'orthographe et de syntaxe. Nous en avons joliment « adapté » la forme pour la rendre compréhensible.

Jean-Baptiste Labelle à Mgr Lartigue
ACEV, Châteauguay

Châteauguay, 24 avril 1838

Monseigneur,

Dans la pensée où je suis que V.G. aimera à connaître l'état où en sont nos affaires, je crois devoir l'en informer.

V.G. m'ayant écrit qu'elle désirait avoir le sentiment d'un avocat, j'ai demandé aux personnes qui voulaient poursuivre de ne rien faire avant quelques jours ; mais ils n'ont voulu rien entendre, et, afin de se disculper davantage et de pouvoir plus sûrement poursuivre les autres, ils ont fait prendre le même jour, sous soupçon de ce vol, un autre de mes habitants qui a été admis à caution jusqu'à ce que son affaire se passe dans le mois de septembre. Quant à leur poursuite pour faux emprisonnement, il paraît qu'ils veulent toujours la faire, mais toujours ils n'ont pas encore envoyé d'ordres.

Si j'écris aujourd'hui à V.G. touchant cette affaire, ce n'est pas que je pense qu'à présent il soit expédient, ni même qu'il y ait moyen de chercher à arrêter ces poursuites, mais c'est seulement pour lui en donner le détail.

Votre Grandeur m'ayant demandé dans sa dernière lettre le relevé des dîmes que j'ai reçues depuis que je suis ici, le voici à bien peu de chose près :

Année 1834 : 508 minots de blé, 51 de pois, 637 d'avoine ; 142 qui ont payé.

1835 : 449 blé, 88 pois, 508 avoine ; 125 qui ont payé.

1836 : 390 blé, 66 pois, 542 avoine ; 123 qui ont payé.

1837 : 413 blé, 70 pois, 504 avoine ; 114 qui ont payé.

Cette année 1838 : 115 blé, 50 pois, 302 avoine ; 48 qui ont payé.

D'après la répartition faite pour l'église, il y a dans la paroisse 346 terres, mais comme il y a quelques habitants qui en ont plusieurs sans fermier, et qui, d'autres, ne cultivent pas celles qu'ils ont, je puis compter, sans aucun risque d'en mettre trop, 260 propriétaires qui devraient payer dîme ; j'en ai un peu plus de marqués sur mon cahier, mais ce sont de pauvres gens qui ne retirent presque rien de leurs terres ; ainsi, cette année, comme V.G. le verra, il y en a au moins 200 qui ne m'ont pas payé, et les autres années cent et plus.

J'ai aussi la douleur d'apprendre à V.G. qu'il y en a un très grand nombre qui ne va pas à confesse ; dans ce carême, sur 2000 communicants, je ne crois pas en avoir eu 1200 au tribunal de la pénitence.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de V.G. le très humble et ob. serviteur.

B. Labelle, ptre



François-Xavier Brunet¹⁶⁶ à Mgr Bourget

AESH, XVII, C.23, *Saint-Damase*

Saint-Damase, 25 avril 1838

Monseigneur,

J'accuse la réception de votre lettre du 13 du présent, relativement à la plainte faite par un nommé Antoine Charretier¹⁶⁷ à Monseigneur de Montréal, sur le refus que j'ai fait de bénir sa maison. Voici les raisons qui m'ont porté à différer, pendant un certain temps à ce particulier, cette grâce que sa femme et sa fille ont sollicitée avant lui. Et je doute que ledit Antoine Charretier ait eu connaissance de la lettre adressée à Sa Grandeur.

Lorsque cette demande me fut faite, il y a à peu près deux ans, ledit A. Charretier, alors adonné à l'ivrognerie, ne vivait pas en bonne intelligence avec sa femme dont il soupçonnait assez les désordres pour menacer de tuer un particulier des environs qu'elle semblait rechercher. Ils étaient aussi accusés l'un et l'autre d'avoir favorisé, à différentes fois, le divorce d'une de leurs filles¹⁶⁸, qui a fini par quitter tout à fait son mari et ensuite la paroisse, après y avoir scandalisé par sa mauvaise conduite devenue publique. Ce fut sous de telles circonstances que je refusai de bénir la maison des époux Charretier, ajoutant que je me rendrais à leurs désirs, lorsque leur conduite serait moins scandaleuse. Depuis ce temps, leur fille cadette¹⁶⁹ a prétendu avoir des extases et a poussé l'extravagance jusqu'à vouloir engager quelques particuliers à lui faire des dons, sur l'ordre ou la recommandation de leurs parents défunts qu'elle avait vus au ciel. Ayant appris qu'elle cherchait à répandre dans le public que je lui avais dit au tribunal qu'étant sainte elle n'avait pas besoin de se confesser, et autres niaiseries semblables ; je refusai un jour, en la présence de quelques personnes, de l'entendre en confession, lui disant de revenir un autre jour avec ses parents à qui je voulais parler, et que je la confesserais ensuite.

¹⁶⁶ François-Xavier Brunet (1803-1875), né à Saint-François, île-Jésus, ordonné prêtre en 1827. Curé à Saint-Damase de 1833 à 1869. *DC*.

¹⁶⁷ Antoine Chartier (1787-1864), né à L'Acadie, fils de Jean-Étienne Chartier et de Marie-Louise Charly, a épousé (La Présentation, 2 février 1813) Marie-Louise Decelles, fille de Jean-Baptiste Decelles et de Marie-Louise Fontaine.

¹⁶⁸ Sans doute Marie-Louise Chartier (1813-1875), née à Saint-Hyacinthe, fille d'Antoine Chartier et de Marie-Louise Decelles, qui a épousé (Saint-Damase, 18 novembre 1833) Antoine Vincent, fils d'Alexis Vincent et de Brigitte Plamondon.

¹⁶⁹ Marie-Victoire Chartier, née à Saint-Damase le 29 novembre 1827.

Ce fut sans doute ce qui donna lieu à deux voyages dudit Charretier et de sa fille auprès de Monseigneur, et à la lettre absurde et sans signature qu'ils lui adressèrent par la poste pour se plaindre de leurs griefs contre moi. Monseigneur m'ayant renvoyé leur lettre, je leur dis ce qu'en pensait Sa Grandeur, et leur offrit de confesser leur fille, mais ils me dirent qu'elle n'avait plus de confiance en moi et qu'elle se confessait à M. le curé de Saint-Hyacinthe. Ils nièrent opiniâtrement avoir fait écrire la lettre mentionnée.

Dans le cours de l'été dernier, la conduite des époux Charretier paraissait plus chrétienne et, les extases de leur fille ayant cessé, sur la demande réitérée l'automne dernier de bénir leur maison, je répondis que j'irais quelque jour après. Des occupations survenues m'en empêchèrent. Les extravagances de la fille Charretier ayant recommencé vers ce temps, j'ai différé sans les en prévenir la bénédiction si désirée. Et je suis tout disposé à continuer de la différer, jusqu'à ce que le bon ordre règne dans cette maison. L'empressement manifesté pour obtenir cette grâce me persuadant de plus en plus que c'est bien moins l'esprit de religion que l'entêtement et l'espoir de rétablir par ce moyen leur réputation, qui les fait agir ainsi.

Veuillez bien, Monseigneur, communiquer à Sa Grandeur l'évêque de Montréal les raisons que j'ai eues de ne pas céder jusqu'à ce jour à la demande dudit A. Charretier, et l'assurer que personne n'est plus que moi disposé à procurer à mes paroissiens tous les bienfaits de la religion, lorsqu'ils les réclament à propos. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et obéissant serviteur.

F.X. Brunet, ptre



Chamilly de Lorimier à Georges Cadieux¹⁷⁰

BAnQ-VM, P224, N° 41

Georges Cadieux, écr, notary
Montréal

St. Albans, 26 avril 1838

¹⁷⁰ Georges-Henri-Zéphirin Cadieux (1813-1853), né Georges-Hippolyte-Zéphirin Cadieux, fils de Jean-Marie Cadieux, notaire, et de Marguerite Roy, épousera (Montréal, 24 novembre 1840) Flavie Blache, fille mineure de défunt Henri Blache, bourgeois, et de Madeleine Payette. Notaire à Montréal, de 1836 à 1853. Frère d'Henriette Cadieux et beau-frère de Chevalier de Lorimier.

Cher beau-frère et ami,

Pardonnez si je prends la liberté de vous donner encore des nouvelles de moi et de réitérer ma demande de venir à St. Albans où je désire vous voir pour affaire importante, surtout si Rachel n'a pas reçu de procuration, car si elle en avait reçu une, je la prie de vous substituer en sa place ; sinon je vous prie de venir sans délai. Je vous en renvoie une afin que vous puissiez retirer les loyers en mon absence ; je vous prie de donner à Rachel tout l'argent dont vous pouvez disposer et vous le rembourserez par les loyers.

Dites en même temps à Rachel qu'elle emporte avec elle tout ce qu'elle veut emporter car elle ne retournera pas. Qu'elle mette le tout dans de grandes valises (bien grandes, car le transport coûte moins cher), qu'elle prenne une passe par le moyen de Louis¹⁷¹, de Leclère, et qu'elle profite de Louis pour venir. J'attends après elle pour partir et je désirerais qu'elle vînt avec moi.

Si vous vous décidez à monter avec moi, ce que je désire, je vous prie de venir sans délai, mais si vous ne vous décidez pas à monter avec moi, j'aimerais de vous voir ici sans délai pour vous parler. Dites à Rachel qu'elle fasse la plus grande diligence pour venir, car chaque jour que je passe ici me fait de la dépense inutilement, et le plus tôt je serai parti sera le mieux.

Qu'elle prenne le *Rail Road* jusqu'à Saint-Jean, puis de là le *steamboat* jusqu'à Plattsburgh, où elle trouvera Chevalier chez Heath¹⁷², puis enfin de là en *steamboat* jusqu'à St. Albans où je suis en personne à l'hôtel de Campbell avec plusieurs de mes amis.

Encore une fois, venez, je veux vous voir, et encore une fois que Rachel emporte tout ce qu'elle veut emporter avec elle, c'est-à-dire tout ce qui a de la valeur, surtout les hardes, et le reste qu'elle l'envoie à Lorimier.

Au moment où je t'écis, mon ami le D^r Brien, mon ami intime, m'engage à aller à Champlain et je me suis laissé gagner, de sorte que si tu peux venir d'ici à mercredi prochain, je serai ici ; passé mercredi prochain, je serai à Champlain jusqu'au mercredi suivant, et ce jour-là passé, je serai de nouveau à St. Albans. Mais j'ose espérer que tu seras arrivé avant ce temps. À Champlain, je serai à l'hôtel de Nichols, j'irai à chaque *steamboat* qui viendra.

¹⁷¹ Louis-Charles-Guillaume Verneuil de Lorimier (1801-1879), né à Saint-Cuthbert, décédé à Saint-Jérôme. Frère de Chevalier de Lorimier.

¹⁷² « Tous les Canadiens se réunirent là [Plattsburgh] pour travailler. On prit la maison d'un nommé Heath, tailleur de marbre, pour notre atelier. Nous travaillions au nombre de 20, 30, 40, plus ou moins suivant le besoin et les circonstances. Côté, M^{me} Côté, R. Nelson, Fleurimont, Bouc, Courcelles, Malo, Joshua Bell, Jos. Davis et deux autres Davis du comté des Deux-Montagnes, Boudriau et moi aidés de quelques Américains, tels que MM. Saily, Samburn, Brik père et fils, nous fîmes 80 000 cartouches à peu près. » Déclaration de Jean-Baptiste-Henri Brien, *Le Canadien*, 15 novembre 1839.

Quand j'ai dit d'envoyer le surplus de ce qu'elle n'apportera pas, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas de grande valeur, je ne prétends pas dire qu'elle attende jusqu'à ce qu'elle le lui ait envoyé ; au contraire je lui conseille de ne pas le lui envoyer pendant qu'elle sera à Montréal, au contraire ce surplus ne doit être pris par Lorimier qu'après ton départ, et qu'il en dispose comme il voudra. Ce qui vous conviendra, je vous prie de le garder pour vous, c'est une faible reconnaissance des services que vous m'avez rendus ainsi qu'à ma famille.

Elle ne retournera pas, elle ne pourra pas retourner. Qu'elle vienne, ainsi que vous, au plus vite. J'ai reçu de mon bon ami [Albert G.] Tarleton la lettre de Verneuil, ma tante t'embrasse de tout son cœur, ainsi que mon oncle, et te font dire de faire la plus grande diligence. Ma tante est impatiente de t'avoir auprès d'elle. La lettre est touchante et ne respire qu'amitié et tendresse. Verneuil t'embrasse de tout son cœur ainsi que les enfants, et la prie de monter sans aucun délai.

Chemin faisant, je rencontrerai probablement mon oncle qui doit être parti pour venir la chercher. Je ne peux plus différer, il faut que je parte, mais avant de partir, je veux vous mettre mes affaires entre les mains pour n'y plus penser. Et la santé est bien bonne, ainsi que celle de Chevalier que je n'ai laissé qu'hier.

Mes amitiés à Henriette et ses enfants. Tous mes parents et Verneuil font dire à Henriette de monter aussi avec sa famille et de n'être point en peine. Venez, venez, diligence, diligence.

Pour la vie, votre affectionné beau-frère et ami.

Chamilly de Lorimier
(à la hâte)



Louis Giard (dans l'album de Lucille Drolet¹⁷³)

BAnQ-VM, P224, N° 42

[Avril 1838]

C'était pour la centième fois qu'il répétait à sa bien-aimée combien elle lui était chère ; mais cette fois il avait mis plus d'expression dans ses paroles. C'était à genoux, tenant ses mains dans les siennes, les yeux humides de pleurs, qu'il lui disait que désormais sa destinée était inséparable de la sienne. C'est en vain qu'on essaierait de peindre tout

¹⁷³ Lucille Drolet, née en 1813 à Saint-Marc-sur-Richelieu, fille de Joseph-Toussaint Drolet, député et patriote, et de Sophie Boileau, épousera (Saint-Pie, 22 juin 1840) Louis Giard, médecin, fils de François Giard et de Marie-Charles Daigle.

ce qu'il semblait éprouver de bonheur en ce moment. C'est que pour la première fois, il avait cru lire dans le bel œil de Lucile qu'il ne lui était pas indifférent. Il avait cessé de parler. Il la contemplait dans une espèce de ravissement. Les grandes passions ont leur éloquence muette. Quand le cœur est bien plein, il aime à jouir tranquille de son bonheur. Des paroles sembleraient le vider plus vite.

Ils se connaissaient depuis longtemps. Mais la fortune leur avait fait éprouver à l'un et à l'autre bien des traverses. Ses larmes à elle coulaient encore sur la perte d'un père chéri, et elle avait un frère gémissant dans l'exil, poussé hors de son pays par des troubles politiques. Pour lui, la fortune lui avait toujours été ingrate. Longtemps il n'avait osé avouer sa passion, ne pouvant offrir un sort convenable dans le monde à celle qu'il avait adorée de la première fois qu'il l'avait vue. Mais aussi qui lui aurait résisté ? Elle n'avait que seize ans et toute la fraîcheur et les grâces que donne ce bel âge. Ses traits étaient parfaitement réguliers. Sa tête eût pu servir de modèle au peintre grec crayonnant la beauté parfaite. Puis il y avait de la bonté, de la douceur, une belle âme enfin dépeintes sur toute sa physionomie. En fallait-il davantage pour mon caractère ardent chez un jeune homme qui n'avait pas dix-huit ans encore, et dont l'imagination s'était déjà créé à sa fantaisie un être plein de grâces, qu'il entourait de tout son amour, en attendant qu'il eût quelque chose de réel à aimer. Car c'était un besoin pour lui que d'aimer. Pour lui, la femme c'était l'ange de la création. Il ne voyait jamais sans émotion ces heureuses physionomies, où une belle âme vient se réfléchir sur un beau visage, où viennent se refléter, comme dans une glace, de nobles sentiments, de douces émotions, cette taille élégante enfin, ces formes délicates et si pleines de beauté, ces mille attraits qui surprennent et enchantent les regards. Il rendait grâce à la Providence d'avoir réuni dans la femme tant de beauté, tant de grâce, de charmes, tant de qualités aimables, séduisantes. Il sentait que ce n'était que dans son âme si tendre, si aimante, si capable de sacrifices, qu'il trouverait la force de supporter l'ennui et les dégoûts de la vie. La femme est l'ange tutélaire de l'homme. Toujours à la vue de ce bel objet, il sentait palpiter son sein, de douces émotions agitaient son cœur ; il le sentait s'ouvrir aux généreux sentiments. Ne voyait-il pas aussi l'homme plus avancé en âge puiser dans la tendresse et les caresses de sa bien-aimée, le courage de poursuivre une carrière si pleine d'épines, si semée de soucis, de tristesse. Elle-même lui semblait éprouver de nobles émotions à la vue d'un joli visage de jeune homme. Le passé semblait se retracer à sa mémoire. Elle paraissait presque retrouver son bonheur d'autrefois. Il voyait dans tous les âges de la vie la femme être là, auprès de nous, toujours attentive à notre bonheur. Sans la femme, la vie lui eût paru un tableau bien sombre. Ce n'eût plus été qu'un amas de couleurs, belles pourtant, mais auxquelles le génie ne serait pas venu donner l'âme, la vie, la passion.

Il lui sembla au premier coup d'œil retrouver dans Lucile la femme telle que son imagination s'était plu à la faire. N'avait-elle pas cette même beauté, ces mêmes attraits, cette même douceur ? Oh ! que tout cela était trop bien empreint sur son visage

pour qu'on pût s'y méprendre. La voir donc et l'aimer ne fut qu'une seule et même chose. Il fallait voir les rêves de bonheur qu'il faisait déjà ! Pouvait-il croire, lui dans son inexpérience, que peut-être il ne serait pas aimé ? Non, il lui semblait qu'on ne pourrait refuser un peu d'amour à quelqu'un qui aimait autant que lui. Il était bien loin aussi de calculer les mille obstacles qui allaient obstruer son passage à son entrée dans le monde ; car il était sans fortune ; et c'est avec tant de peine qu'on vient à bout de se trouver une position dans la société, lorsque, sans protecteurs, on est obligé de s'ouvrir à soi-même son chemin.

Il ne lui fallut pas longtemps pour se désabuser. À peine avait-il fait quelques pas dans le monde qu'il connut la vie réelle, toute froide, telle qu'on nous la fait. Ce fut avec bien du chagrin qu'il dut briser un à un tous les beaux rêves de bonheur dont il s'était déjà bercé. C'est alors qu'il se crut bien malheureux, quand il lui fallut renoncer à celle qui déjà était si bien maîtresse de son cœur. Tout ce qu'il put faire, ce fut de taire ses sentiments, en attendant que la fortune lui fût plus favorable. Mais il ne l'oublia jamais. Il se plaisait à rendre une espèce de culte à cette image dont les traits étaient restés si bien gravés dans son cœur.

Il s'écoula ainsi plusieurs années sans qu'il osât se présenter chez elle. Enfin les circonstances les rapprochèrent. Il avait un ami dans la famille de sa bien-aimée, mais il n'osa pas plus pour cela. Il se contentait de contempler en silence sa belle amie et de tâcher d'obtenir de temps en temps un regard d'elle, que sans doute elle lui donnait par pitié, et alors il s'en retournait content, l'espoir dans le cœur, et reprenait avec plus d'ardeur la tâche qui devait le placer un jour dans le monde.

Jusqu'alors il ne l'avait jamais traitée que comme amie. Il n'avait jamais osé avouer son amour. Il n'y avait que ses yeux qui souvent lui avaient laissé lire ce que ressentait le cœur. Les fréquentes occasions qu'il avait de la rencontrer amenèrent peu d'intimité entre eux. Il osa lui avouer sa flamme, quoique ce fût avec bien de la peine. Les mots venaient expirer sur sa bouche, tant il était ému.

C'était par un beau soir d'été. Ils se promenaient ensemble, comme ils en avaient l'habitude. La lune éclairait de ses pâles rayons une nature riche de toutes les beautés qu'elle revêt à la belle saison. Autour d'eux tout était silence. Pas un souffle, pas un soupir. Le calme si doux du soir était là, après toutes les rumeurs du jour. Le ciel était pur et parsemé d'étoiles. L'air était embaumé de ces odeurs suaves qu'on respire le soir à la campagne. Tout dans la nature semblait porter quelque chose de tendre à l'imagination et au cœur.

— Ma chère amie, lui dit-il enfin après un silence qui décelait son embarras, il est un secret que je dois nécessairement vous confier. Je ne saurais le garder davantage, il me tuerait. Je ne saurais supporter si longtemps l'état d'incertitude où je suis. Dussiez-vous être fâchée, dussiez-vous me défendre à jamais votre présence, il faut que je parle.

Il s'arrêta comme pour respirer : l'embarras de ses paroles annonçait le trouble de son cœur. Il reprit après une courte pause.

– Ce secret, mes yeux ont pu déjà vous en laisser voir quelque chose... C'est que je vous aime. Mais ce n'est pas d'un amour commun que je vous aime ; c'est un de ces amours d'où dépend la vie. Je vous aime comme on aime sa mère, sa sœur, son enfant. Non, c'est plus que tout cela encore. Mon cœur, ma vie, tout cela, c'est à vous. Oh, acceptez-les. L'existence deviendrait à charge sans vous. Qu'aurais-je besoin de vivre s'il me fallait ne plus vous aimer ! Je serais si malheureux ! Voyez-vous, il faudrait briser mon cœur jusque dans ses dernières fibres, s'il fallait en effacer votre visage...

Laisse-toi donc aimer ! Oh ! l'amour, c'est la vie.
C'est tout ce qu'on regrette et tout ce qu'on envie
Quand on voit sa jeunesse au couchant décliner.
Sans lui rien n'est complet, sans lui rien ne rayonne.
La beauté c'est le front, l'amour c'est la couronne.
Laisse-toi couronner¹⁷⁴ !

Elle ne lui répondit pas, mais du moins elle le regarda sans colère, et il espéra que le temps pourrait faire quelque chose de plus.

L.G.



[Romuald Cherrier¹⁷⁵] (dans l'album de Lucille Drolet)

BAnQ-VM, P224, N° 42

Mai 1838

Brave Nelson, espoir de la patrie,
Toi qui gémis aujourd'hui dans les fers,
Plein de fierté, de zèle et d'énergie,
Tu ne crainis ni dangers, ni revers.

À Saint-Denis commença ta carrière,
Elle y t'offrait d'heureux et de longs jours,

¹⁷⁴ Victor Hugo, *Les Chants du crépuscule*, XXI (1836).

¹⁷⁵ Romuald Cherrier (1821-1863), né à Montréal, fils de Georges-Hippolyte Cherrier et de Marie-Anne Roy. Avocat et poète, il épousera (Saint-Paul de Joliette, 7 octobre 1844) Louise-Henriette Parthenais, fille de Louis Parthenais et d'Angélique Perrault.

Mais ton pays, par une ingrate mère
Tyrannisé, réclamait ton secours.

Et toi, sensible à sa voix étouffée,
De citoyens tu formes des soldats
Et, défenseur d'une cause sacrée,
À Saint-Denis vaillamment tu combats.

À Saint-Denis... c'est là que la victoire
Te couronna de ses plus beaux lauriers.
Ils redisent à jamais ta mémoire.
Tu les acquis sur d'habiles guerriers.

Hélas ! si Mars, contre ton espérance,
Plus tard rendit tes ennemis vainqueurs,
Un exilé, témoin de ta vaillance,
Sur ton destin souvent verse des pleurs.

R.C.



Eugène-Napoléon Duchesnois à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 125-127

BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P₁/A,29

Ludger Duvernay
Rouses Point

Boston, 7 mai 1838

Mon cher ami,

J'accuse réception de votre intéressante missive du 24 dernier. Je m'empresse de répondre, en partie, vu l'heure de la poste. J'attends de jour en jour des fonds du Canada pour aller à New York. Je suis si fatigué de Boston que je considérerai le jour où j'en sortirai un des jours heureux de ma vie. Si les fonds n'arrivent pas, vous me trouverez toujours par ici.

Ah ! mon ami, quel plaisir j'aurai à vous voir ! Si j'ai le bonheur d'arriver à N.Y. avant vous, je logerai chez Lesueur¹⁷⁶, 57 Broadway, pension française que je vous recommande. Si je n'y vais pas, ça sera absolument manque de moyens.

Je désire beaucoup voir La Fontaine et je voudrais qu'il passât ici. Si je ne suis pas à N.Y., veuillez bien l'engager à faire le voyage avec vous.

J'ai un plan à vous communiquer, car quoiqu'en exil il ne faut pas rester à rien faire, il faut tenir les esprits excités, prêcher à nos amis en Canada la liberté et nous efforcer pour délivrer notre malheureux pays de l'oppression, il faut enfin conspi[rer] la perte des tyrans. Une association secrète serait le meilleur moyen et, je crois, le seul qui pourrait emmener des résultats favorables. Je m'expliquerai plus au long lorsque vous serez ici.

Barbaroux vient de recevoir une lettre de Malhiot et une de sa mère, qui lui apprend que nos lettres ne parviennent pas. Elle dit n'en pas avoir reçu depuis le 3 janvier, et je suis fâché d'être dans la nécessité de vous prier d'informer le citoyen Malhiot que Boston est un endroit où les étrangers crèvent de faim, il n'y a rien à faire. Rodier a tant de bonheur avec sa chère moitié qu'il oublie tout à fait ses amis.

Le Populaire, dans un de ses derniers numéros, dit que j'ai ici une clientèle importante. Il est inutile de vous dire que c'est faux. Si c'était la vérité, *Le Populaire* ne l'aurait pas publié.

L'Estafette a peut-être agi prudemment en écornant votre communication. Une partie du clergé peut nous servir, il ne faut pas s'en faire un ennemi.

La présente vous trouvera au sein de votre aimable famille, heureux mortel ! Embrassez vos petits enfants pour moi et assurez madame votre épouse de mes respects et croyez-moi avec sincérité votre ami.

E.N.D.

Une réponse :

E.N.D.

care of Hon. P.A. Kielchen

Russian Consul

Boston



¹⁷⁶ Pierre Lesueur tient un hôtel français à New York. Peter Lesueur, boarding, 57 Broadway. NYCD.

Étienne Chartier à Mgr Lartigue

ACESJ, 332.150, *Saint-Benoît*

Right Rev^d J.J. Lartigue
Bishop of Montreal
L. Canada

Philadelphie, 8 mai 1838

Monseigneur,
Je vous envoie les deux pièces suivantes qui, j'espère, rencontreront vos vues et satisferont votre désir.

Ego Stephanus Chartier, quondam Parochus Ecclesiae S. Benedicti in Provincia Inferioris Canadae, ex documento et Sententia Illustrissimi et Reverendissimi Episcopi Marianopolitani quae mihi de turbis civilibus aiendis seu fovendis objiciuntur, intelligens ; omnia a me dicta vel gesta quae possent aliquatenus videri contraria obedientia civili auctoritati debita revoco et retracto, meque in omnibus profiteor ex animo amplecti quae de obedientia civili auctoritati debita tradit S. Ecclesia Catholica, satisfactus proinde jussis praelaudati Illustrissimi Episcopi, missis ad populum olim mihi commissum litteris quibus ad obedientiam debitam praestandam eum hortor. In cujus rei fidem subscripsi¹⁷⁷.

Et^{ne} Chartier, ptre

Note : Cette lettre de Chartier est accompagnée d'une lettre écrite par Mgr Franciscus Patricius Kenrick, coadjuteur de Philadelphie, adressée à Mgr Lartigue, rédigée ainsi :

Philadelphiae, 8 Maji 1838

Illme ac Revme Dne,
Acceptis litteris Amplitudinis Vestrae sententiam quam de Sacerdote Chartier protulit, ei statim duxi communicandam, qui Amplitudinis Vestrae obsecutus eam emisit declarationem quae ex altera parte legitur. Confidens igitur eam Ampl. V^{ae} probandam, eam una cum litteris ad fideles quondam suos parochianos directis statim transmittito. Curam autem parvae cujusdam Gallorum coloniae quae in comitatu Clearfield est in hac provincia una cum alia Ecclesia in eodem comitatu ei committere stati...

¹⁷⁷ Comprendre ici que l'abbé Étienne Chartier révoque et rétracte tous les gestes et les écrits qu'il a commis, qui sont contraires à son obédience.

mentem Ampl. V. hac in re benigne interpretatus. Quod autem ab initio Missae celebrationem ei permiserim, factum est ex persuasione eum fuisse immerito in suspicionem adductum, et ex necessitate profugam. Statim tamen litteris Ampl. V. de ejus adventu feci certiore, ejusque exquisivi voluntatem¹⁷⁸.

Ampl. V^{ae} amantissimus frater,

† Franciscus Patricius Kenrick
Epus Arath. et Coadj. Phil.



Étienne Chartier aux paroissiens de Saint-Benoît

ACESJ, 332.150, *Saint-Benoît*

Philadelphie, 8 mai 1838

Mes chers frères,

Les circonstances pénibles dans lesquelles je me suis trouvé m'ayant obligé de quitter ma paroisse et de me séparer de vous, je me fais un devoir de vous témoigner les sentiments qui m'animent. Les malheurs qui vous ont accablés dans les troubles récents m'ont rempli d'affliction ; et si je croyais y avoir contribué de quelque manière que ce soit, j'en sentirais pour toujours le plus vif regret. Si dans le temps de votre danger quelque expression m'est échappée qui pourrait souffrir une interprétation peu favorable, je vous prie de ne la regarder que comme dictée par ma sollicitude pour vous.

Je vous exhorte à l'obéissance et à la paix, et je veux bien espérer que le gouvernement ayant égard à votre soumission fera tout pour vous rendre heureux.

Je suis avec affection en Notre Seigneur votre très dévoué et très humble serviteur.

Et^{ne} Chartier, ptre

P.-S. Je laisse à Votre Grandeur le soin d'adresser une copie de cette lettre à qui Elle jugera à propos à Saint-Benoît.

E.C.



¹⁷⁸ Chartier pourrait faire du ministère à Clearfield, en Pennsylvanie, où se trouve une colonie de francophones.

Déposition de Constant Cartier¹⁷⁹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 140

L'Acadie, 8 mai 1838

L'an 1838, le huitième jour de mai après-midi, par devant Laurent Archambault, écuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, est comparu Constant Cartier, fils du major Constant Cartier, cultivateur, de la paroisse de Blairfindie, fidèle et loyal sujet de Sa Majesté, lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, dit et dépose qu'il est voisin du nommé Louis Laberge, cultivateur, de la même paroisse, maintenant détenu dans la prison de Montréal ; qu'il a toujours connu Laberge pour un bon et loyal [sujet] de Sa Majesté ; que dans les troubles qui ont agité la province dans le courant de l'automne dernier, il a eu souvent occasion de converser avec Laberge, que dans le cours de ces conversations, ce dernier lui aurait témoigné qu'il désapprouvait tout ce qui se passait alors ; que Laberge ayant confiance dans l'expérience du déposant, qui est plus âgé que lui, lui ayant demandé la ligne de conduite à tenir dans une circonstance si délicate, le déposant lui aurait conseillé de ne se mêler dans aucune des assemblées qui se tenaient alors et de rester fidèle à Sa Majesté.

Qu'en sa qualité de voisin, il a surveillé les actions du dit Laberge qui non seulement n'a été à aucune assemblée mais encore a résisté à tous commandements illégaux et n'a assisté à aucune réunion armée. Que dans le moment où les commandements ont eu lieu, Laberge, qui est d'un caractère doux et craintif, ayant témoigné au déposant qu'il craignait pour lui s'il n'obéissait aux commandements qu'on lui faisait, le déposant l'aurait engagé à persister dans la résistance et à se tenir tranquille chez lui. Qu'il est à la connaissance du déposant que Laberge, suivant son avis, s'est tenu tranquille chez lui. Le déposant ne dit rien de plus et, ne sachant signer, a fait sa marque ordinaire d'une croix.

Constant x Cartier fils

Affirmé devant moi à Blairfindie

ce 8 mai 1838

L. Archambault, J.P.

¹⁷⁹ Constant Cartier, né vers 1806, fils de Constant Cartier et de Louise Brosseau, épousera (L'Acadie, 14 mars 1851) Florence Bécharde, fille de Théodore Bécharde et de Joseph Cartier. Les époux, « en présence des témoins, ont reconnu pour leurs enfants légitimes Louis-Cyrille, âgé de 5 ans, Philippe-Napoléon, âgé de 3 ans, Joseph-Hilaire, âgé d'un an. » Blessé à la main à Moore's Corner. *Insurr.* I.



Déposition de Louis Thouin-Roch¹⁸⁰

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 141

L'Acadie, 8 mai 1838

L'an 1838, le huitième jour de mai après-midi, par devant Laurent Archambault, écuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, est comparu Louis Thouin dit Roch, loyal et fidèle sujet de Sa Majesté, cultivateur, de la paroisse de Blairfindie, lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, dit et dépose que possédant une terre voisine de celle du nommé Louis Laberge, cultivateur, de la même paroisse, il a eu des occasions fréquentes de converser avec lui, que dans le cours de ses conversations tenues en automne dernier, au moment des troubles qui agitaient le district, ledit Laberge, maintenant détenu dans la prison de Montréal, lui aurait exprimé non seulement qu'il n'approuvait pas la conduite du parti qui se montrait opposé alors au gouvernement, mais même qu'il la blâmait et que son intention était de rester fidèle au gouvernement de Sa Majesté.

Que le jour où il a été donné un charivari au sieur Dudley Flowers, de la Grande Ligne, Laberge labourait sur la terre dont il a été parlé ci-dessus et que le soir, après sa journée faite, le déposant l'a vu partir pour retourner à son domicile établi sur une autre terre située plus bas que celle où ledit Laberge labourait. Que pour se rendre chez lui, Laberge était obligé de passer au milieu des personnes qui faisaient alors tumulte vis-à-vis la maison de Dudley Flowers ; qu'alors Laberge n'était ni masqué ni déguisé, mais bien dans le costume d'une personne qui revient du travail. Le déposant ne dit rien de plus et, ne sachant signer, il a fait sa marque ordinaire d'une croix.

Louis x Thouin

Affirmé par devant moi à Blairfindie
le 8 mai 1838
L. Archambault, J.P.



¹⁸⁰ Voir aussi la déposition d'Amable Lamoureux, capitaine de milice, de L'Acadie, *Événements de 1837-1838*, N° 142.

Déposition d'Antoine Tétreau¹⁸¹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 862

Bedford, 10 mai 1838

District of Montreal. – Personally appeared before me Galloway Freligh¹⁸², Esq., one of Her Majesty's Justices assigned to keep the peace within and for the said District, Antoine Tetreau, of Bedford, in the Township of Stanbridge, in the said District, labourer, who being duly sworn deposeth and saith :

That on the 7th day of December now last past, he was at the Inn kept by David P. Roy, of Bedford aforesaid, where he saw five prisoners, who he understood to have been arrested at the house of Remy Germain, in Bedford aforesaid, labourer, amongst whom he recognised Siméon Marchesseault, of St. Charles, bailliff, and Boucher, of St. Charles, printer, and was told that another of the said prisoners was doctor Kimber, of Chambly.

Further this deponent saith not, and declareth that he cannot write, but persisteth in the truth of the above and hath...

Sworn before me at Bedford aforesaid

this 10th day of May 1838

Gall^y Freligh, J.P.



Déposition de David P. Roy

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 863

Bedford, 10 mai 1838

District of Montreal. – Personally came and appeared before me, Galloway Freligh, Esq^r, one of Her Majesty Justices of the Peace for the said District, David P. Roy, of Bedford, gentleman, after being duly sword, deposeth and saith that early in the

¹⁸¹ Antoine Tétreau, né à L'Acadie en 1799, fils de Louis Tétreau et de Charlotte Paquette, a épousé (L'Acadie, 1^{er} mars 1824) Marie Breault, fille d'Alexis Breault et d'Isabelle Breau. *Web-trees*.

¹⁸² Galloway Frölich/Freligh, né en 1787 à Clinton, comté Dutchess, N.Y., fils d'Abraham Frölich et de Gerritje « Charity » Van Vliet, a épousé (Frelighburgh, QC, 2 janvier 1825) Mary G. Mills, décédée le 27 mars 1838 ; a épousé en secondes noces (après 1840) Lucy Ann Comstock. Jacques St-Pierre, *Geneanet*, base généalogique Monartque.

morning of the 7th of December last past, this deponent was called upon by John Mills, of Stanbridge, who said that there were 5 or 6 Canadians in a small house, near the Hon^{ble} R. Jones, who were persons of note, and that they were persons escaping from Justice. This deponent at the time was in bed, having just returned from the battle at Moore's Corner, thereupon this deponent immediately got up and called upon two others to go with him and took a pair of pistols and went to the house above described, and coming up to the house entrance, was demanded to search the house for suspicious persons.

The woman of the house replied there were no persons there except her own family. However she opened the door and the party that was with us entered the house and there found 4 men who were lying promiscuously about the house, apparently much fatigued. This deponent demanded of the persons (there found) their arms, and after denying they had arms, this deponent said we will search, you hearing which D^r Kimber gave Mr. Mills a pistole, and others of the persons gave up their pistoles to the number of four they were then searched and ammunition was found about their persons, after which they were taken to this deponent's house.

A few moments after they had arrived at this deponent house, the owner of house from where they were taken, came to this deponents and told one of our party, that there was another man hid in his cellar. Two of our party were despatched to the said house and there found the man as described by the Canadian, hid in the cellar, with two pistols in his pocket.

After the 5 prisoners had taken breakfast at this deponent's house, they were by order of C.R. Vaughan, Esq^r, sent to Missiskoui Bay, under sergeant Walbridge and a file of men, this deponent being one of the guard that escorted them to the Bay.

The prisoners were examined before D^r May and L. Ford, Esq^{rs}, and on their examination, one of the prisoners was recognised as D^r Kimber, of Chambly, by a militia guard to the Isle aux Noix. Further this deponent saith not and has signed.

David P. Roy

Sworn before me at Bedford aforesaid
this 10th day of May 1838
Gall^y Freligh, J.P.



Déposition d'Élizabeth Parent

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D200

Montréal, 12 mai 1838

District de Montréal. – Élizabeth Parent, épouse de Jean-Baptiste Asselin, de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Depuis trois nuits dernières, madame Cook serait partie de la demeure de la déposante avec des outils de menuisier pour aller à la prison de Montréal, pour faire désert son mari de la prison de Montréal, que ce jourd'hui elle aurait su que le mari de madame Cook aurait déserté de la prison.

Elizabeth x Parant

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 12 mai 1838
W.B. Donegani, J.P.



James Stuart¹⁸³ à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 860a

Council Chambers

12th May 1838

To His Excellency Lieutenant General Sir John Colborne, G.C.B., G.C.M., Administrator of the Government of the Province of Lower Canada.

Report a Committee of the Executive Council.

Present : The Hon. Mr. Stewart, Mr. [George] Pemberton, Mr. [Louis] Panet and Mr. [William] Sheppard, on Your Excellency's reference of the 9th instant on the claims of sundry persons to the reward offered for the apprehension of Wolfred Nelson.

May it please your Excellency.

¹⁸³ James Stuart/Stewart (1780-1853), avocat en 1801, député de Montréal et procureur général. Président du Conseil spécial. *DBC*.

The Committee humbly recommend that the accounts accompanying Your Excellency's reference be returned to Col. Knowlton¹⁸⁴ for the purpose of being certified by him and that the amount thereof be in the first instance deducted from the reward of £ 500 (pounds) adjudged for the apprehension of Wolfred Nelson and that the residu be paid to the individu, also mentioned in an approved report of Council dated 20th April last, Col. Knowlton undertaking upon receiving the money to discharge the said accounts.

At which is respectfully submitted to Your Excellency's wisdom.

By order.

J. Stuart
chairman



¹⁸⁴ Paul Holland Knowlton (1787-1863), né au Vermont, établi dans le canton de Stukely, puis dans le canton de Brome. Député du comté de Shefford en 1830. Militaire, il fournit les armes à la milice de Missisquoi pour combattre les patriotes de Moore's Corner, le 6 décembre 1837. Organisa l'arrestation de Wolfred Nelson dans la forêt de Stukely. Membre du Conseil spécial à l'invitation de Colborne. *DBC*.

Joshua Bell¹⁸⁵ à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 127-128

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Ludger Duvernay, Esq.

Rouses Point, N.Y.

Plattsburgh, May 19th 1838

Dear Friend,

With the view of keeping up that good understanding existing between us so long, I am induce to send you a few lines, and more particularly, being in a house from which the bearer is passing to and from your residence daily.

I wrote you to Burlington some two months back, but I understand Rodier rec'd it. I am now daily in hopes of receiving some money, and if I am not disappointed in receiving it, I intend to immediately start for the West, perhaps to never see you more. But if any thing occurs that would make it appear, to the *Chief* or others, that I could likely render any service towards the redemption of *your* country, I believe I could submit to leave my family (when they are settled in a strange land), and return to the work of philanthropy, go where I may, I shall have a friendly disposition towards your country men, and an interest in their Liberty.

I am, Friend Duvernay, with good wishes, yours truly.

¹⁸⁵ Joshua Bell (ca1792-1879), né en Irlande vers 1792. En 1840, il est agent du *Patriote canadien* à Des Plaines (IL), à 25 km de Chicago. Marié d'abord avec Grace Clark, qui meurt dans un hôpital de Montréal le 22 novembre 1832, à l'âge de 30 ans (St. Gabriel Presb., 23 novembre 1832), Bell épouse ensuite (Champlain, N.Y., 1^{er} janvier 1834), devant N. Moore, magistrat, Jane Adams, veuve de Benjamin Thatcher. Les conjoints sont tous deux de Montréal. Contrat de mariage, PLF, 30 décembre 1833, minute 3105. Dans ce contrat, la signature de Joshua Bell est identique à celle de l'épistolier qui écrit à Duvernay en 1838. En 1834, il se présente comme candidat patriote à l'élection dans la circonscription de Montréal-Ouest. Se retire toutefois, après deux jours de scrutin, au profit des Nelson et Papineau. « Commandant de l'artillerie du Bas-Canada » en 1837-1838. Membre des Fils de la Liberté, il participe à la bataille de Moore's Corner. Exilé à Plattsburgh en 1838, il prend la décision de partir pour l'Ouest en annonçant à Duvernay qu'il ne le reverra peut-être plus. Les Joshua Bell en sol américain sont très nombreux. Un Joshua Bell vit à Chicago (IL), âgé de 68 ans, né en Irlande vers 1792. Ce pourrait être notre Joshua. Il a épousé Hanna [Weaver] (1822-1883), née dans l'État de New York. Les enfants recensés, dans cette maison, sont : Joshua, 15 ; Berry, 11 ; Kossuth, 7 ; Grace, 4. En 1870, Joshua Bell, agent d'immeubles, vit à Chicago. Rec. É.-U. (1860). Ne pas confondre avec un autre Joshua Bell (ca1812-1863), marchand de chaussures à Montréal, qui avait épousé Susanna Hutchinson (Lacolle, Méthodiste, 6 mai 1840), fille du révérend John Hutchinson, pasteur méthodiste, et qui décéda à Montréal le 24 décembre 1863.

Joshua Bell

P.-S. Will you please to take time to answer this, I would like to learn of all being united in the good cause.

J.B.



[Joseph Poirier¹⁸⁶] à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P₁/A,06

L. Duvernay, écr
Rouses Point, NY

St. Albans, Vt, 19 mai 1838

Mon cher monsieur et ami,

J'ai reçu votre lettre hier soir, mais trop tard pour vous écrire par la poste de ce matin. Pour vos papiers, nous [ne] les recevons que très rarement. *L'Estafette*, nous [n']avons reçu que les deux numéros que je vous ai envoyés ; *L'Ami du peuple*, nous en avons reçu trois, dont l'un a été emporté à Swanton et les deux autres, je vous les envoie. Il y a aussi à la poste deux lettres pour vous : une de Boston à l'adresse de M. Barlow, elle a été ouverte, et je crois que c'est du D^r Duchesnois. L'autre est venue à la poste ce matin par occasion. Je n'ai pu savoir par qui. J'aurais eu envie de vous les envoyer, mais comme vous m'avez dit de ne point vous les envoyer, j'ai cru plus prudent de ne point vous les envoyer.

¹⁸⁶ Joseph Poirier fils sera agent du *Patriote canadien* de Duvernay à Albany. Il est fils de Joseph Poirier/Lajeunesse (1791-1868), et de Charlotte Sénécal (1784-1867). Après l'insurrection, Joseph Poirier père gagne les États-Unis avec son fils homonyme. La présence de Joseph Poirier fils est signalée à Albany où il tient un magasin avec Baby. *JFL*, année 1839, 12 mai, 14 mai, 26 juillet, 29 octobre. Jacques-Guillaume Beaudriau dit de Joseph Poirier : « J'ai avec moi un de mes amis réfugiés que j'aime beaucoup et avec qui je lie une sincère amitié. Son nom est M. Poirier que nous avons vu ensemble à St. Albans. Je demeurais à l'hôtel où nous avons logé ce soir-là. Il était commandant dans l'armée patriote ; il commandait tout le comté de L'Acadie, il était général. C'est lui qui a tué [Charles] McAllister, capitaine des toriers à la bataille d'Odelltown. » J.G. Beaudriau à Amédée Papineau, 5 janvier 1839. Voir *Beaudriau, patriote, médecin errant*, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 123 p. En 1845, se tient une assemblée pour faire la preuve des dettes et la nomination des syndics pour décider de la banqueroute de Joseph Poirier, le jeune, commerçant, « de la ville de Dorchester, autrement nommée Saint-Jean, dans le district de Montréal », *L'Aurore des Canadas*, 15 mars 1845, p. 3.

Depuis que vous êtes parti, j'ai eu plusieurs adversités. Le jour que vous êtes parti, quelqu'un m'a fait le plaisir, dans l'après-midi, [de] me voler mes hardes, mon habit, et ensuite prendre ma place comme *bar keeper*. Lyman n'avait pas besoin de moi, il n'avait rien à faire du tout. Je me suis mis en pension chez Campbell pour deux semaines et je me suis décidé à partir pour le Wisconsin, mardi dernier. Mais mes parents, aussitôt la nouvelle de mon départ, maman avec M^{me} Démaray, s'embarquèrent et elles arrivèrent ici lundi soir, la veille de mon départ. Fallut renoncer à mon projet et attendre encore quelque temps que les affaires s'arrangent. Et je me suis encore placé *bar keeper* ici, avec le Campbell. Faut que je me lève à 4 heures du matin.

Le D^r Côté est parti ce matin pour Windsor [Vermont] pour son procès, accompagné de plusieurs avocats, témoins et des curieux. Il espère d'être trouvé non coupable.

Les deux jeunes Cartier, George et Henri, que l'on nous a dit, l'hiver dernier, avoir été gelés dans le bois, sont arrivés ici jeudi soir, venant du Canada. Ils ont été 5½ mois cachés dans Verchères et Saint-Antoine. Ils sont repartis à midi pour Plattsburgh.

Les greffes sont en assez bonne []¹⁸⁷.

Nos amis, M. Démaray, les Boutillier et Cartier ont le visage depuis quelque temps comme des messieurs (?) français. Le cheval se ménage à l'ordinaire, les dépenses sont toujours économisées tous les jours de plus en plus.

Pour vos lettres, faut que vous m'écriviez que vous voudrez les avoir. Votre ami pressé. []¹⁸⁸



Georges Gérard à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 130-131

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,12

Lr. Duvernay, écr
*care of Mr. A. Morehouse*¹⁸⁹
Rouses Point Hotel

Montréal, 20 mai 1838

Cher monsieur,

¹⁸⁷ Joseph Poirier commençait ici à parler des bordels de St. Albans : le manuscrit a été cisailé.

¹⁸⁸ Ici, autre coupure de texte.

¹⁸⁹ Austin Morehouse, aubergiste à Rouses Point, est à Saint-Jean-sur-Richelieu en mars 1845 et y déclare banqueroute, en même temps que Joseph Poirier fils. *L'Aurore des Canadas*, 15 mars 1845, p. 3.

Je vous écris à l'égard du compte de M. Hervieux¹⁹⁰ qui me dit que depuis qu'il a arrangé son compte avec nous, il n'y a eu que six insertions de son annonce, et qu'il ne veut point donner plus de 2 £ sur son compte qui est de 3,5,10 £. Je vous prie de me répondre au plus vite à ce sujet. Quant aux autres comptes, personne ne paraît disposer à payer et je n'ai encore rien retiré.

Votre très humble.

Geo. Girard



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 131-133

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,15

Ld. Duvernay, écr, M.P.P.

Rouses Point, New York

Swanton, 24 mai 1838

Mon cher monsieur,

Je suis arrivé ici hier au soir de Burlington, où j'ai vu Rodier, Perrault, etc. Ce dernier me prie de vous demander de lui écrire. J'ai vu à Plattsburgh Cartier, G. et son cousin ; j'ai fait vos commissions.

M. Perrault m'a dit qu'il vous enverrait vos papiers et j'ai remis votre petite note au maître de poste. J'ai parlé à Poirier de l'affaire en question. Il me dit qu'il vous avait écrit à ce sujet. Il paraît que la veille ou le jour que vous êtes parti, vous fûtes faire une visite à cette dame et que son mari arriva peu de temps après ; se doutant qu'il avait eu connaissance de quelque chose, elle lui dit qu'elle avait été obligée de se sauver dehors afin d'échapper d'être prise de force. Là-dessus, le mari s'est trouvé, dit-on, mécontent. Voilà tout.

Maintenant parlons d'affaires. Perrault paraît être descendu à Burlington afin d'être prêt à profiter du pardon. D'après ce qu'il dit, ce pardon devrait être bien prompt. Rodier ne me paraît pas avoir trop de confiance en un pardon. Mais Perrault dit que d'après des correspondances de Londres, nous devons nous attendre à un pardon, à l'exception des meurtriers de Weir et Chartrand. Perrault est bien prêt de s'en

¹⁹⁰ Il s'agit de P. Hervieux. Lire l'annonce parue dans *La Minerve* à partir du 17 avril 1837 : « À louer. Possession au 1^{er} mai prochain, une grande maison à trois étages, bien finie, située dans la rue St. Jacques. Pour les conditions s'adresser à P. Hervieux, rue Notre-Dame. »

retourner. Je lui demandai s'il pensait rétablir son journal. Il me dit que pour lui, il ne le pouvait. Il dit :

– Ils le rétabliront bien s'ils veulent, mais pour moi, je n'ai pas envie de me ruiner.

Cela me rappelle ce que vous m'avez si souvent dit et avec beaucoup de raison, je vous assure que de telles paroles sont loin, dans les circonstances actuelles, d'encourager. Il dit ensuite qu'il croit bien que son journal sera rétabli, mais que pour lui il lui faut quelque temps pour régler ses affaires. Depuis que j'ai eu cette conversation, j'ai souvent pensé à vous. Sans vouloir vous donner de conseil, il me semble que vous ne devriez pas consentir à reprendre la publication de *La Minerve* sans une indemnité. Je sais que cela vous répugne, attendu votre extrême honnêteté, mais il me semble que, vu les sacrifices que vous avez déjà faits, une indemnité est indispensable. Vous pourriez si [] la publication des deux journaux, *La Minerve* et le *Vindicator*, il faudrait pour cela, il faudrait tâcher de vous procurer quelqu'un d'influence, afin de prouver à nos concitoyens que la conduite que vous avez toujours tenue mérite d'être récompensée. Rien de nouveau.

Je suis avec respect votre dévoué serviteur.

Ed. Malhiot

Mes amitiés chez M. *Berthelette*¹⁹¹. J'ai parlé à plusieurs du plan que je vous suggère de prendre les deux journaux, en vous payant une indemnité. Tous ceux à qui j'en ai parlé paraissent d'accord.



Joseph-Amable Berthelot à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 133-135

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

M. L. Duvernay
Champlain

Montréal, 26 mai 1838

Mon cher monsieur,

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 22 précisément au même moment où je [me] mettais à vous écrire. J'ai reçu de M. Panet le montant de son compte, il me l'a payé avec

¹⁹¹ Il s'agit d'Henri Berthelet ou d'Augustin Berthelet, tous deux établis à Rouses Point.

plaisir. Je vous en envoie la moitié ci-incluse et l'autre moitié est pour votre dame. Vous croyez peut-être que j'ai été négligent à vous aider dans la collection de vos comptes ; vous auriez tort de le croire. J'ai écrit pas moins de trente lettres, toutes ont été sans réponse, à l'exception de quatre, dont deux refusant de payer et les deux autres, de Lachance, qui me paiera bientôt, de Leblanc qui m'a donné 3 £ en acompte, que j'ai donnés à M^{me} Duvernay.

Je crois que si vous aviez une correspondance avec M. Leblanc, il pourra vous rendre des services dans la collection de vos comptes, dans les paroisses voisines de la sienne. Il m'a fait connaître qu'il le ferait.

J'ai reçu, il y a quelques jours, de la Rivière-du-Loup (Louiseville) des billets de comptes et je vous enverrai cela à la première occasion sûre. Au nombre de ces billets est celui d'Aaron¹⁹², huissier. Dites-moi si je dois le poursuivre immédiatement. Girard est presque invisible pour moi. Je pense que ses occupations sont multipliées.

Je crois qu'il n'est pas prudent de poursuivre vos débiteurs sur vos comptes pour deux raisons. La première, c'est qu'il est impossible de prouver ces comptes par vos anciens apprentis et la seconde, parce qu'il y aurait des saisies-arrêts. Il vaut beaucoup mieux faire consentir des billets ou prendre les gens du côté des sentiments. Donegani m'a promis de payer son compte, déduction faite de quelque charge – prétendant que l'avertissement a duré plus longtemps qu'il n'avait demandé.

George et Henri Cartier sont rendus à Plattsburgh depuis à peu près huit jours ; ils ont passé l'hiver cachés. J'attends M. La Fontaine sous peu de jours. Je suis certain qu'il s'est embarqué dans le *packet* du 1^{er} mai. J'irai au-devant de lui. Je voudrais le voir à Burlington avant son arrivée ici parce que je crois qu'il sera arrêté, si lord Durham n'est pas arrivé.

Je suis avec amitié votre

J.A. Berthelot

M^{me} Duvernay est partie hier dans le *steamboat* *Varennas*.

J.A.B.



¹⁹² Isaac Aaron, commissaire-priseur, employé du shérif et messenger à la Cour des banqueroutes. *LMD*, 1843.

Louis Perrault à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 135-136

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

M. Ludger Duvernay

Rouses Point

Burlington, 29 mai 1838

Mon cher Duvernay,

J'ai vu dans une note que vous écriviez à Rodier que vous viviez en solitaire. Je n'ai rien à vous apprendre. Les nouvelles sont rares. Nos amis dans le sud sont aussi stériles que nous par ici. L'ami Desmarais est venu nous voir aujourd'hui de St. Albans. Il n'apporte rien de neuf. Nos amis ici ne veulent pas croire à l'amnistie générale ; moi, je ne désespère pas et j'y crois.

Il est probable que M^{mes} Dufort et Rodier vont s'embarquer demain soir pour se rendre en Canada pour les affaires particulières de leurs maris.

J'ai prié M. Webb¹⁹³, qui vous remettra la présente, de m'envoyer la petite boîte de *types* que j'ai laissée dans ses hangars, l'automne dernier. Il y a un paquet de *cases*¹⁹⁴ et une boîte de papier, mais je veux laisser ces deux articles là jusqu'à ce que je puisse entrer en Canada. Comme ceux de qui j'ai acheté ces caractères veulent bien les reprendre, je m'en vais les leur remettre.

Je vais attendre cette boîte par le prochain *steamboat*. Donnez des directions pour qu'elle soit débarquée à Burlington : il faut que je l'ouvre avant de l'envoyer plus loin.

Adieu, je n'ai absolument rien à vous rapporter de plus.

Votre ...

Louis Perrault



¹⁹³ Nathan Webb (1790-1863), époux de Philena King/*Paddock*, tenait un magasin général et possédait un bateau actionné par les chevaux, à Rouses Point (NY). Pierre tombale de Nathan Webb et sa famille au cimetière Glenwood de Champlain (NY). Père de Charles Henry Webb (1834-1905), né à Rouses Point, qui sera poète et journaliste.

¹⁹⁴ *Case* (angl.) : une casse, c'est-à-dire un compartiment peu profond où on range les caractères (*types*) d'imprimerie. Celui du haut est réservé aux lettres capitales et celui du bas, ou bas-de-casse, aux minuscules.

Étienne Chartier à Mgr Lartigue

ACESJ, 332.150, *Saint-Benoît*

The Right Reverend
J.J. Lartigue
Bishop of Montreal
Lower Canada

Philadelphie, St. Augustine's Church, Fourth Street
31 mai 1838

[...]

Monseigneur,

Pour le bien de la religion, pour mon bien particulier et je crois aussi pour celui de Votre Grandeur, je vous prie instamment de considérer dans quel dilemme vous me mettez : ou de rester, toute ma vie, privé de l'exercice du sacerdoce si vous insistez à ce que je souscrive purement et simplement le modèle de rétractation que vous m'avez envoyé et qu'assurément je ne pourrai jamais me résoudre à signer de cette manière, tant que j'aurai d'aussi bonnes raisons pour justifier mon refus ; ou de chercher un redressement contre Votre Grandeur, ce que je désirerais de tout mon cœur pouvoir éviter, parce que la religion et les individus perdent plus qu'ils ne gagnent à ces démêlés. Outre le témoignage de ma conscience, j'ai encore celui du clergé de Philadelphie, que j'ai déjà satisfait à ce que le devoir pouvait exiger de moi. Ainsi, Monseigneur, je laisse les conséquences à votre prudence et à votre piété.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec respect et soumission, votre très humble et très obéissant serviteur,

Et^{ne} Chartier, ptre



Louis Perrault à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 136-138

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,19

M. Ludger Duvernay
at M. Morehouse
Rouses Point, Lake Champlain

Burlington, 31 mai au soir, 1838

Mon cher D.,

J'ai reçu votre note d'hier avec la boîte de casses Je vous remercie de vos peines. J'ai une autre réquisition à vous faire. Comme je me propose de remettre ces caractères à ceux de qui je les tiens (ce ne sont que des *cuts* que j'avais achetées pour les *Skin plasters*). Je voudrais que vous ouvriez la grosse caisse de papier qui contient aussi quelques *fleurs* et *cuts* et m'envoyer le spécimen de White, Hagar & Co. qui est dedans. Il faut que j'inventorie la petite boîte parce qu'il y a pour 10 à 12 \$ que j'ai payés pour les caractères au comptant, et que je voudrais faire entrer en compte contre les casses que j'ai eues de ces messieurs et que je garde. Veuillez bien m'envoyer ce spécimen par le *Canadien* qui est une espèce de *second* à bord le *Burlington*¹⁹⁵.

Le reproche que vous me faites pour la gazette de Mackenzie n'est point mérité. J'étais à New York quand le numéro fut publié et je vous en envoyai certainement un numéro dans le temps, là où je crus que vous étiez. Je vous envoie les seuls journaux que je possède. Les enfants de Rodier ont malheureusement déchiré une partie du numéro du *Canadien*, surtout l'article par rapport à Durham. Au reste, ce n'était que de la flagornerie, comme tout le reste de ce pauvre journal.

Le Populaire a parfois quelques lignes patriotiques. Je suis fâché d'apprendre qu'il n'y a malheureusement que trop de Canadiens qui s'y abonnent.

Ce que vous dites des prétendus patriotes demeurés à Montréal, ne m'étonne pas. Ça nous apprendra à ne pas compter sur eux. Je serai bien aise d'apprendre des détails sur la vente de votre imprimerie. Pour quelle exécution fut-elle vendue ? Leblanc de Marconnay en a-t-il eu sa part ? Quelle partie a rachetée M. [D.B.] Viger ? J'ai déjà pensé que vous pourriez vous procurer les *types* du vieux *Canadian Courant*.

Pour les nouvelles, nous n'en savons aucune. Vous trouverez les plus récentes dans les numéros du *Sentinel*. Je crois que ça n'est pas fini dans l'ouest. Le gouvernement aura encore de l'argent à dépenser, défiez-vous de []. J'attends maman ces jours-ci. M. Sauvageau père viendra probablement samedi voir Dufort. Je vous remercie pour les détails par Gérard. Je vous assure que je me propose bien de n'épargner personne.

¹⁹⁵ Le *Burlington*, qui navigue sur le Richelieu et le lac Champlain, est commandé par le capitaine George C. Sherman. « This steamboat, which is called the *Burlington*, is a perfectly exquisite achievement of neatness, elegance, and order. The decks are drawing rooms ; the cabins are boudoirs, choicely furnished and adorned with prints, pictures, and musical instruments ; every nook and corner of the vessel is a perfect curiosity of graceful comfort and beautiful contrivance. Captain Sherman, her commander, to whose ingenuity and excellent taste these results are solely attributable, has bravely and worthily distinguished himself on more than one trying occasion ; not least among them in having the moral courage to carry British troops at a time (during the Canadian rebellion) when no other conveyance was open to them. » Charles Dickens, *American Notes*, 2 vol., London, Chapman & Hall, 1842.

Je vous conseillerais d'en faire autant. À la fin, il vaut mieux qu'il n'y ait pas de journaux que de nous trouver en exil et appauvris pour n'avoir pas fait payer les gens.

J'ai vu un numéro de *L'Ami du peuple* du 26. L'article éditorial en chef est pour une amnistie générale. Il faut que ce soit un autre que Rambau qui l'ait écrit.

Leclère, Clark, avocat, et Tait, de l'assurance, sont nommés pour examiner les réclamations des loyaux.

Je n'ai pu me procurer de meilleures plumes d'acier. Conservez-les, l'argent est rare.

Je finis à la hâte.

L. Perrault



Joseph Prince¹⁹⁶ à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 152-153

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Monsieur Ludger Duvernay
St. Albans, Vt

[Saint-Grégoire, fin mai¹⁹⁷ 1838]

Cher ami,

En réponse à votre lettre en date du 7 avril 1838, j'ai été très flatté de recevoir des nouvelles de quelques-uns de nos fugitifs, à qui l'on aurait désiré d'écrire depuis longtemps, mais ne pouvant le faire, ignorant où vous étiez. J'ai mon ami Cyrille Côté de qui je désirerais savoir des nouvelles. Lines Harkin aurait dû nous écrire ; vous lui

¹⁹⁶ Joseph Prince/Leprince (1788-1866), né à Nicolet, fils de Joseph Prince et de Rosalie Bourc/Bourg. Marchand à Saint-Grégoire, comté de Nicolet. Il a épousé (Trois-Rivières, 17 octobre 1815) Marie-Julie Doucet, fille de Jean Doucet et de Madeleine Amirault. Il signe « Leprince ». Décédé le 9 septembre 1866 à Saint-Grégoire, à l'âge de 78 ans, inhumé le 12 dans l'église de Saint-Grégoire, veuf de dame Julie Doucet. Présence du révérend Thomas Caron, vicaire général et supérieur du séminaire de Nicolet, Joël Prince, fils, prêtre, professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, Jean Prince, curé à Saint-Maurice, Isaac Guillemette, prêtre, chapelain, Séverin Rheault, vicaire à Trois-Rivières, Louis-Hercule Richard, prêtre, Jean Harper, curé à Saint-Grégoire.

¹⁹⁷ Lettre sans date. Note de Duvernay sur la suscription : « Jos. Prince, St. Grégoire ; reçue à Rouses Point le 2 juin 1838. »

direz que son frère a prêché le jour de Pâques et qu'il a fait un très beau sermon. C'était pour la première fois qu'il montait en chaire¹⁹⁸.

Que fait Amédée, connu sous le nom de Joseph Parent, lui qui avait promis d'écrire ? Où est enfin son père ? Tâche donc de me le faire savoir, c'est presque un mystère pour nous. Il y a des moyens, avec des amis : ils sont capables de tenir le secret.

Vous avez vu la loi qu'ont faite nos conseillers à l'égard des personnes qui ont laissé le pays, ceux qui avaient pris part aux troubles de l'automne dernier ? Ils ne leur donnent que 30 jours à revenir en Canada, autrement leurs biens seront saisis et vendus au profit du gouvernement. Ils profitent du temps qu'ils ont le pouvoir en main. L'on ne croit pas, ou du moins on espère qu'il n'y aura personne d'exécuté parmi nos détenus à Montréal.

Les messieurs de Nicolet qui avaient été emprisonnés cet hiver ont été relâchés après 20 jours d'emprisonnement, et ont été relâchés sans aucune forme de procès de haute trahison. Cela a donné la peur à ceux qui étaient sur la liste des accusés ; même les *warrants* étaient dressés. Si M. Leclère avait eu autant de malice que le commissaire Cressé – lui qui n'a du plaisir que quand il fait du mal – lorsqu'il est accompagné de quelqu'un de ses semblables... Ils ont paru bien mortifiés quand ils ont vu sortir les trois prisonniers de Nicolet ; ils ont fait de nouvelles tentatives mais ils ont mal réussi, d'après les informations qu'a eues M. Leclère. Au contraire, nous avons été, nous autres mêmes, obligés de nous absenter trois jours seulement, que j'ai trouvés bien longs et beaucoup d'autres avec moi. Nous avons passé un bien triste hiver, sans savoir si l'été irait mieux. L'on se fait une grande joie sur l'arrivée du gouverneur nouveau, mais s'il ne fait pas mieux que celui du Haut-Canada, l'on a grand tort de s'en réjouir.

Après le mauvais temps vient le beau temps ; le bon Dieu, l'on dit toujours, est plus fort que le Diable. Je crois qu'il est bureaucrate ou les patriotes l'ont mal invoqué avant de commencer leur révolte. L'on a beau être fin, il nous est impossible d'égaler l'Être suprême et la Providence.

J'enverrai à votre dame ce que je crois vous devoir. Vous saurez que j'ai perdu toutes mes commissions et la poste officielle. Faites-moi le plaisir de m'écrire.

Croyez-moi, etc.

J.P.



¹⁹⁸ Pierre-Henri Harkin (1810-1873), né en Irlande, fils de Jean Harkin et de Sara Schoole, étudie à Nicolet et est ordonné prêtre à Québec le 2 septembre 1838. DC. Lines Harkin, sa sœur, est institutrice à Louiseville. Voir la correspondance de Marguerite et de Marie-Reine Harnois avec Ludger Duvernay. BAnQ-VM, P345/15 ; P1/B,01 et 03.

Georges Gérard¹⁹⁹ à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 151

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,12

L. Duvernay, écr
Rouses Point Hotel

Montréal, 1^{er} juin 1838

Cher monsieur,

Madame Duvernay me fait dire que vous me demandez pour vous aider, mais comme le livre d'envoi que je pensais chez moi est avec mes papiers, entre les mains des autorités, je vous prie de me faire dire si je dois retarder mon voyage, ou si je puis me contenter de vous porter les livres qui sont chez M. Berthelot. Au sujet du compte de M. Hervieux, faites-moi donc dire si je vais accepter l'offre qu'il m'a faite ; je vous ai déjà écrit à ce sujet et je n'ai eu aucune réponse ; envoyez-moi avec la réponse de la présente, la date du compte de P. Arnoldi, car il ne veut payer si le compte n'est point en forme. Il dit aussi qu'il a un compte contre vous : veuillez me dire si cela est correct. Quant aux autres comptes, personne ne se presse de payer, et je n'ai reçu en tout que 0,13,4 £, que j'ai donné à votre dame. M. Panet a payé à Berthelot et Donegani doit

¹⁹⁹ Georges Gérard/Girard (1814-1884), né à Montréal, fils de Joseph Girard, fermier, et de Geneviève Clément. Geneviève Clément, veuve, épousera en secondes noces (Montréal, 17 juillet 1826) Jean-Baptiste Roy ; Georges Girard a alors 12 ans et entre au Collège de Montréal pour en sortir en 1828. Les actes notariés qualifient étonnamment Georges Gérard de « gentilhomme ». En 1837, il exerce pourtant à Montréal le métier de tailleur, et demeure au faubourg Saint-Laurent, dans un logis appartenant à Joseph Roy, à qui il doit six mois de loyer en mai 1838. Contraint d'hypothéquer ses meubles au profit de Jean-Baptiste Houllée. Poursuivant son métier de tailleur, il se lance dans des études de droit auprès du notaire Georges-Henri-Zéphirin Cadieux, qu'il tentera sans succès de terminer chez Ferréol Pelletier. Il retourne à son métier de tailleur, doublé de celui d'instituteur, et ouvre une école à Montréal, dont l'existence est très éphémère. Des annonces de son « École française du soir » paraissent dans *La Minerve* et *Le Populaire*. Duvernay l'engage comme rédacteur et imprimeur à *La Minerve*. Georges Gérard sera incarcéré avec les patriotes en mars 1838. Libéré le mois suivant, on le retrouve à Albany (NY) en 1839. Il abandonne le catholicisme, retourne à Montréal ministre protestant et, en 1841, il fait des sermons à Trinity Church, église nouvellement construite rue Saint-Paul, face au Marché Bonsecours. Peu de temps après, il retourne au catholicisme. Établi ensuite à Philadelphie, il devient en 1870 agent consulaire des États-Unis à Capetown (Cap de Bonne-Espérance, Afrique du Sud). On trouve dans les archives des États-Unis quelques lettres de Georges Gérard au président U.S. Grant, écrites en 1871-1872. Il est mort à Montréal le 4 mars 1884, inhumé le 6 : « ex-consul aux États-Unis, âgé de 71 ans. » Témoins : Auguste A.A. Du-bord, greffier, et Ferdinand Savage, commis.

aussi le payer prochainement. M^{me} Latourelle n'est plus à Montréal ; on m'a dit qu'elle demeurerait à la Rivière du Chêne ; faites-moi dire si je dois lui écrire.

J'ai l'honneur d'être votre serviteur.

G. Gérard



Étienne Chartier à Mgr Bourget

ACESJ, 332.150, Saint-Benoît

Philadelphie, 2 juin 1838

Monseigneur,

Je renvoie à monseigneur de Montréal son modèle d'une nouvelle rétractation signé non purement et simplement, mais avec des explications et restrictions que j'ai cru indispensables. J'ai communiqué le tout à monseigneur l'évêque administrateur de Philadelphie, qui m'a renvoyé la réponse suivante : *Rde Dne, Litteras as tuum episcopum directas attente perlegi, quas si miseris, tua obire poteris munia donec episcopi iudicium innotuerit. Mihi vero videtur consultius ut declarationi propositae simpliciter subscribas : nihil enim video ea contineri quod tibi iniquum habendum sit. Tuus in Dno &c. Maii 31, 1838.*

Monseigneur l'évêque Kenrick n'y voit rien qui puisse m'être nuisible, tout en y voyant une inutilité, car c'est ainsi que cette nouvelle déclaration a été jugée par l'évêque Kenrick lui-même et par tous les grands vicaires de Philadelphie. Tous ont été d'opinion que j'avais satisfait à ce que mon évêque pouvait raisonnablement exiger de moi ; c'est pourquoi l'évêque de Philadelphie n'hésite pas à me continuer mes facultés, tant il est persuadé que l'évêque de Montréal, réflexion faite, n'insistera pas à exiger de moi une chose si peu raisonnable, savoir, que je m'avoue coupable de toutes les charges portées contre moi et des charges aussi graves que celle de haute trahison, qui emporte peine de mort, et cela en déclarant que j'adhère à ma sentence.

J'ai donc en conséquence pu dire la messe hier et aujourd'hui ; mais cet avant-midi, le grand vicaire [Edward] Barron a été dépêché pour m'informer des scrupules qui tourmentent la conscience de monseigneur l'administrateur, et faire toutes les instances possibles auprès de moi pour signer purement et simplement, que si je ne le ferais pas, Sa Grandeur se croyait les mains liées et ne pourrait me continuer mes facultés. En conséquence de cette information, j'ai motivé mon refus comme suit : *Mgr, Mon bon ami le D' Barron vient de me faire part des doutes qui travaillent actuellement la conscience de Votre Grandeur, savoir si elle n'aurait pas outrepassé ses*

pouvoirs en me continuant mes facultés par sa lettre du 31 mai dernier, vu que je n'ai pas signé purement et simplement la nouvelle rétractation exigée par mon évêque, mais avec des explications et restrictions. J'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur que cette seconde rétractation étant jugée une inutilité, vu que j'en ai déjà signé une autre qui comportait le même sens précisément, que la nouvelle condition de mon adhésion à la sentence de mon évêque est insolite, sinon abusive ; vu encore que mon adhésion à cette sentence peut être, et même à mon avis doit être interprétée comme un aveu de ma part des charges de haute trahison qui l'ont provoquée et pourrait, si elle était connue, être invoquée contre moi par les autorités civiles du Canada, soit pour refuser mon retour au Canada, soit pour ma conviction devant les Cours criminelles ; et comme la clause « volens quoque ut laudatus episcopus meus praesenti scripto uti possit eo modo quem optionem judicabit ad scandalum eluendum », doit faire juger que son intention est de la rendre publique au moins dans ma paroisse et probablement dans tout le comté des Deux-Montagnes et même dans toute la province, scandalum quod dictis et factis suis in regione nostra pepererat.

Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur que je ne puis condescendre aux désirs de Votre Grandeur ni aux instances pressantes que l'amitié a dictées au D^r Barron, en omettant les explications et restrictions que j'ai apposées à ma signature. Je suis sensible au déplaisir qu'en pourra concevoir Votre Grandeur et beaucoup d'autres personnes qui jusqu'à ce moment m'avaient accordé leur sympathie ; mais je ne puis faire envers monseigneur de Montréal au-delà de ce que le devoir peut exiger de moi, et l'on reconnaît que je l'ai déjà rempli. Les conséquences morales seront pour lui, et les physiques seulement pour moi. 2 juin 1838.

Voilà la réponse de l'évêque Kenrick : *Rde Dne, Totam tuam causam ad Episcopum Marianopolitanum puto referendum, ejusque expectandum responsum. Interim sententia quam protulit vim habeat necesse est, ideoque tibi a sacris muneribus cessandum.* 2 juin.

Voilà où ont abouti les honteux caprices de l'évêque de Montréal, à faire connaître, même au milieu de Philadelphie, le despotisme de l'évêque de Montréal, et exciter des murmures contre la faiblesse de leur administrateur qui, par crainte de se compromettre avec son confrère de Montréal, se rend coupable d'une telle inconsistance en deux jours de temps, malgré qu'il avoue le tort de l'évêque de Montréal à mon égard.

Trois fois littéralement les facultés m'ont été accordées à Philadelphie et trois fois elles m'ont été retirées à cause de l'évêque de Montréal ; mais cette dernière fois-ci, par une fantaisie si palpable que ni l'évêque Kenrick ni les grands vicaires n'ont osé le défendre devant moi, et leur plaidoyer se borne à m'engager à acquiescer à ce que demande mon évêque seulement pour m'épargner les maux qu'ils prévoient que son obstination, et je dis, moi, son manque de conscience, vont l'engager à appesantir sur moi.

Mais, Mgr Bourget, je ne vous écris que pour vous engager à lui bien persuader que je le charge devant Dieu de tout le mal qu'il cherche injustement à me faire, que je suis déterminé à avoir justice contre lui, que j'y travaillerai sans cesse ; que je me disculperai devant le gouvernement à ses dépens et que j'en ai les moyens. S'il croit que j'ai donné du scandale au Canada, que sa sentence se borne au Canada, il y a de la plausibilité ; mais qu'il l'étende *ubique terrarum*, à moins que je ne signe que je suis réellement un criminel digne de la potence, il y a plus que du ridicule, il y a de la démente ou de la barbarie.

M. Turcotte est repassé à Philadelphie dans un état de désespoir alarmant, se plaignant de la plus affreuse trahison de la part du supérieur Quiblier qui vous compromet en même temps. Il n'a pu ou voulu me dire où il allait et je n'ai pu réussir à le calmer : voilà une autre victime du manque de bonne foi et d'honnêteté dans les autorités ecclésiastiques. Mais rappelez-vous, M. le coadjuteur, que c'est un axiome qu'on use le pouvoir en en abusant. Ce despotisme cessera.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

Et^{ne} Chartier



[Édouard-Élisée Malhiot] à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 154-156

L. Duvernay, écuyer
Rouses Point, N.Y.

Swanton, 4 juin 1838

Monsieur et ami,

J'ai reçu samedi une lettre de mon frère²⁰⁰ qui est à Montréal depuis 7 à 8 jours. Il ne peut venir ici ni m'envoyer d'argent avant le 20 du courant. Il a vendu mes deux maisons²⁰¹ £ 712 : ce n'est pas la moitié du prix qu'elles valent, il n'a reçu aucun argent, mais doit en recevoir un peu le 20 juin, un autre paiement le 1^{er} août et ensuite 200 piastres par an. Je ne suis pas très satisfait de cette vente, vu que je trouve que les termes de paiement sont un peu longs. Mais enfin, c'est le temps des sacrifices. Cette

²⁰⁰ Ce frère d'Édouard-Élisée Malhiot est François d'Assise Malhiot, qui avait étudié le droit sous Chevalier de Lorimier. JB, 3 avril 1837, minute 1919 ; JB, 17 avril 1837, minute 1950.

²⁰¹ Vente par François d'Assise Malhiot à Georges-Henri-Zéphirin Cadieux. JB, 29 mai 1838, minute 2478.

affaire dérange nos plans, vu que le 20 juin sera trop tard pour entreprendre notre voyage. Si nous retournons en Canada, ce sera à peu près le temps. D'un autre côté, je crains que vous souffriez de la petite somme que vous m'avez généreusement fait le plaisir de me prêter, attendu que vous éprouvez vous-même beaucoup de difficulté à retirer ce qui vous est si justement dû.

Vous avez appris sans doute que les patriotes de Swanton ont tiré 71 coups de canon lorsqu'ils apprirent que Nelson avait été acquitté, et hissé le pavillon dans le mai de la liberté, ainsi que des *hourras pour Papineau*, quoiqu'ils faisaient ce [] en l'honneur de Nelson. Le lendemain, ils ont pendu le général Wool en effigie et l'ont ensuite fait brûler.

Rien de bien nouveau, toutes les belles de Swanton sont parties.

Hier au matin, deux citoyens des townships, le propriétaire du *Canadian Patriote*²⁰² et un autre individu du nom [de] Dickerson, qui vous connaît, et comme tous ceux qui vous connaissent avec avantage, ils sont venus afin de savoir si nous voulions faire quelque chose ou non. Ils disent qu'il y a dans les townships trois patriotes contre un tory. J'ai voulu les envoyer à St. Albans, je leur ai dit que je n'étais pas beaucoup au fait de ce qui se passait, en leur disant qu'ils rencontreraient là le D^r Côté. L'un d'eux (M. Dickerson) me dit « qu'il était au fait de la conduite du docteur et qu'il n'aime pas à le rencontrer ». Il me pria de dire ce que je pensais. Je lui dis alors que je pensais que le tout dépendait de la conduite de lord Durham ; que si ce dernier accordait un pardon général, nous devions rester paisibles au moins pour quelque temps. Mais dans le cas contraire, nous devrions faire notre possible pour y retourner l'arme à la main, pour venger les victimes et rentrer dans nos foyers. Ils ont paru très satisfaits, ils m'ont prié de leur écrire aussitôt que nous aurions des nouvelles décisives. Ce M. Dickerson est un homme plein de bon sens, il sait tout ce qui s'est passé, il me dit qu'il avait vu avec peine que quelques patriotes avaient décrié la conduite de M. P., que supposant même que ce serait vrai, nous devions le cacher dans l'intérêt de notre cause. La lettre de Nelson qui a paru dans le *Herald* lui était parvenue.

J'ai reçu une lettre de Lévesque. Il vous fait ses amitiés les plus sincères, il dit qu'il a appris par ma lettre ce qu'il avait déjà entendu dire *que vous aviez été le père des réfugiés* dans le cours de l'hiver. Il espère que vous en serez récompensé. Ainsi vous voyez que votre conduite commence à être connue. J'espère aussi moi que bientôt l'on connaîtra ceux qui [n']ont agi que par des vues d'intérêt et par des intrigues.

²⁰² « ...Je fus introduit à un jeune [Hiram Francis] Blanchard, Américain, qui, depuis la destruction par les loyaux du journal réformiste des townships, s'occupait d'établir à Derby le *Canadian Patriot*... C'est ce même Blanchard, je crois, qui publie actuellement le nouveau journal patriote intitulé *Montreal Express*. » *JFL*, 2^e éd., p. 109. H.F. Blanchard, originaire de Barnston, comté de Stanstead, serait un Canadien et non un Américain. Voir J.I. Little, *Loyalties in conflict, A Canadian Borderland in War and Rebellion, 1812-1840*, University of Toronto Press, 2008. Et aussi *Insurr.* II.

J'ai reçu hier une lettre du D^r Bouthillier. Il paraît qu'il espère que L. Durham va accorder un pardon général, quoique sa proclamation laisse du doute.

Tous nos Canadiens sont bien. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect votre dévoué serviteur.

[E. E. Malhiot]²⁰³

Je décachète ma lettre pour vous annoncer que nous venons d'avoir la visite du D^r Nelson. Il m'a demandé en arrivant les moules à balles et un état de nos armes, munitions, etc. Il n'a aucune confiance en Durham. Ne dites rien de cela en ville.



Louis Perrault à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 160-161

[Juin 1838]

La fuite de W. Nelson, B. et K²⁰⁴, a causé ici immense joie. Est-ce vrai ? J'ai lieu de croire que ça devait se faire, donnez-moi les détails que vous possédez. Votre lettre avec le contenu est reçue. Dufort part demain soir. Envoyez les comptes pour le Détroit et pour Vermont et New Hampshire. Je vous envoie un N^o de Mc. Allez-vous venir par ici et quand ? Je vois que Durham a ordonné que ceux qui avaient pris Girouard, eussent à se présenter avec documents nécessaires pour avoir la récompense, et ce avant le 28 juin à midi. Ainsi ce jour, il faut espérer, il sera fait quelque chose. Rien de plus.

Votre

L. Pairo

Cette lettre est précédée du message suivant de J. Poirier :

Cher monsieur,

Par suite de la crise de M. Rodier, je me suis brouillé avec Côté, et j'ai soutenu vote part, autant qu'il m'a été possible.

Écrivez-moi.

²⁰³ La signature a été supprimée.

²⁰⁴ Wolfred Nelson, R.S.M. Bouchette et Timothée Kimber. Leur évasion de la prison du Pied-du-Courant est évidemment un canular.

Votre ami.

J. Poirier



Amable-Daniel Duchaine²⁰⁵ à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 157

BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P₁/A,29

À monsieur L. Duvernay au lac Champlain

Montréal, 8 juin 1838

Monsieur,

L'auteur de manuscrit qui a pour objet d'enseigner en peu de temps l'art de lire et que je vous avais donné à imprimer, m'a déjà écrit plusieurs lettres depuis votre départ, pour me prier de le lui remettre et il me le redemande instamment. Je profite de l'occasion de monsieur Gérard pour vous faire parvenir ma lettre. Si vous voulez avoir la bonté de l'autoriser à me livrer ce manuscrit à son retour, vous m'obligerez infiniment.

J'ai l'honneur d'être, très cordialement, Monsieur, votre très humble et dévoué serviteur.

²⁰⁵ Amable-Daniel Duchaine (1774-1853), né à Yamachiche, fils de Jean-Baptiste Duchaine, seigneur, et de Marie Paquin. « C'était un savant dans les sciences exactes ». DC. Il avait été employé à *La Minerve* « pour préparer les calculs astronomiques et les éphémérides du calendrier du journal, le seul calendrier français qui existât dans le temps. » *La Patrie*, 31 décembre 1884, p. 4. Amédée Papineau écrit : « J'eus pour malheur peut-être un autre professeur, quelques années plus tard, qui m'inculqua de fausses doctrines. Un autre vénérable, le père Duchaine, qui pendant mes années de belles-lettres et de rhétorique me donnait, et à mon ami Roy, des leçons de mathématiques. Ce bon ecclésiastique, qui faisait les almanachs et calendriers de Montréal et siégeait à tous les offices du dimanche dans les stalles de Notre-Dame, n'avait pu atteindre la prêtrise pour je ne sais quelle hétérodoxie. Il ne finissait jamais ses leçons d'algèbre sans nous répéter : " Mes chers enfants, l'on vous dit sans cesse au collège : ne raisonnez pas ; et moi, je vous dis : raisonnez, mes enfants ; raisonnez toujours, raisonnez. " Et le bon homme s'éclatait de rire de son jeu de sens. Cette leçon fut perdue pour mon bon Rouër, qui a raisonné sur beaucoup de choses mais qui n'a jamais osé raisonner sur toutes choses. Elle fit sur moi une profonde impression. Et je n'ai cessé de raisonner depuis. » Amédée Papineau, *Souvenirs de jeunesse*, p. 85-86. Même s'il n'a jamais été ordonné prêtre, et qu'il est demeuré « ecclésiastique » toute sa vie, il est appelé l'abbé Duchaine. *Le Jean-Baptiste* annonce un « Calendrier de Montréal pour 1841, contenant les rubriques ordinaires de l'Église et les calculs astronomiques rédigés par l'abbé Duchaine. » Décédé à Montréal le 14 novembre 1853 ; inhumé le 16 dans « la décombre de la cathédrale ». Le registre de décès précise que le défunt était « clerc minoré ».

Duchaine, ecclésiastique



Tilly Rice²⁰⁶ à Charles Buller²⁰⁷

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 108

C. Buller, Esqr
Chief Secretary
Quebec

Blairfindie, June 9th 1838

Sir,

In answer to your circular of 31 May, you will please inform the Governor General that I have not issued any warrant against any person for Treason or other political offences, but have signed depositions against Louis-M. Decoigne and François Ranger, both of the parish, arrested by the Officers of a Volunteer Company stationed at St. Johns. The depositions were forwarded with the prisoners, not being aware that it was necessary to retain copies thereof.

I am, Sir, your obt. servt.

Tilly Rice



Baptiste [Édouard-Étienne Rodier] à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 158-160

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,23

Citoyen L. Duvernay

²⁰⁶ Tilly Rice, militaire et magistrat, perdra sa maison de L'Acadie lors d'un incendie, pendant que le 71^e régiment en avait pris possession pour se loger. Il réclame des dommages évalués à 1494 £. Voir l'Appendice du vol. 5 des *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada*, 1846. Rice a épousé (Saint-Jean-sur-Richelieu, Anglican St. James) Rebecca Vaughan.

²⁰⁷ Charles Buller (1806-1848), né à Calcutta, décédé à Londres. Premier secrétaire de Durham à Québec. DBC.

Champlain

St. Albans (je ne sais quelle date [11 juin]) 1838

Citoyen,

J'arrive de Swanton régler mon affaire à l'amiable avec Caine. J'ai fait hier une *bamboche* soignée qui va me coûter quelques jours de sommeil sinon de maladie. J'avais la tête joliment montée quand je quittai St. Albans, ayant passé presque toute la nuit à veiller avec nos amis dont le dernier, à 4½ heures du matin, se trouvait Poirier. J'ai eu une chaude conversation avec Côté dans laquelle je lui ai dit tout ce que je pensais de lui et de Nelson : ses sottises contre le catholicisme qui ne peuvent être d'aucun but *utile*, sa fuite dans l'affaire de Missisquoi, ses diatribes et celles de Nelson contre plusieurs des patriotes, etc., sans oublier de mentionner que tous deux avaient tort de traiter P. de traître : que je croyais qu'il n'avait pas profité de circonstances qui pouvaient opérer notre indépendance, mais qu'il n'était pas un traître et qu'on pouvait être un Franklin sans être un Washington. Je n'ai pas manqué de peser beaucoup sur l'artifice que plusieurs emploient à dénigrer leurs amis, etc. Définitivement Côté et moi ne nous regardons plus. Mon cœur est déchargé : je suis content.

Mais il y a un avis qu'il faut que je te donne. Ta dernière lettre à Perrault indique que tu voudrais envoyer un cartel à Côté. Ne le fais pas. C'est tout à fait contre les usages et les mœurs de l'État de Vermont et cela ne pourra que nous faire du tort et te couvrir de ridicule. C'est l'opinion de nos amis et en particulier du D^r Bouthillier dont tu m'as déjà dit tant de bien.

Il paraît que George (que j'ai laissé à Burlington) t'aurait dit, sans y croire, que Greene *dans le croc*²⁰⁸ aurait dit à Côme Cartier que je lui avais écrit une lettre pour solliciter un pardon au gouvernement. Cela est faux et j'ai eu le soin de montrer à Perrault et à George la lettre de Greene en réponse à la mienne ; c'était pour des affaires purement professionnelles.

J'ai été à Plattsburgh fermer la gueule aux bavards et je suis décidé à ne plus souffrir de calomnies, mais je crois qu'on peut faire cela sans duel. Je retourne demain à Burlington.

Tout à toi.

Baptiste²⁰⁹



²⁰⁸ Dans le croc : sous l'influence de l'alcool.

²⁰⁹ Pseudonyme utilisé par Rodier.

Thomas Bouthillier à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 161-163

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

L. Duvernay, écr
Rouses Point, N.Y.

St. Albans, 12 juin²¹⁰ 1838

Mon cher monsieur,

Quoique je n'aie pas grand-chose à vous dire, je ne puis cependant laisser échapper cette occasion sans vous écrire. Par des lettres que nous avons reçues ce matin du Canada, nous apprenons qu'on y croit fortement à une amnistie générale, pour le 28 de ce mois-ci. Est-ce fondé ou non ? je n'en sais rien.

Il nous est arrivé hier la nouvelle que Nelson, Bouchette, Kimber et quelques autres étaient sortis de prison. Le frère du premier est immédiatement allé à Swanton et à son retour nous dit qu'il ne croyait pas à leur évasion. Un homme parti avant-hier après-midi de Montréal n'en avait rien entendu dire.

Nous n'entendons plus parler de *L'Estafette*. Est-elle morte ? *L'Abeille* de La Nouvelle-Orléans a publié sur nos premiers troubles des détails intéressants, me dit-on ; il y a eu là des assemblées en notre faveur. Des N^{os} qui nous avaient été adressés ne nous sont pas parvenus, les avis que nous avons sont par lettres privées. Si *L'Estafette* n'a pas publié votre communication, pourquoi ne l'enverriez-vous pas à *L'Abeille* sans délais, je suis sûr qu'il en résulterait beaucoup de bien.

Comme vous ne voyez peut-être pas le *National Intelligencer* de Washington, je vous dirai qu'il y a eu dans le Congrès des débats très importants sur l'affaire du Maine et, chose étrange ! c'est que quelques-uns des orateurs prétendent que le secrétaire d'État doit se rétracter de ce qu'il a dit dans sa lettre (récente) au ministre anglais. La teneur de cette lettre était que le président consentait à la nomination d'experts pour faire rapport *s'il était possible de tirer la ligne suivant le traité de 83*. Le Maine ne veut pas de cet examen préalable, mais veut que la ligne soit tirée suivant la lettre du traité.

Voilà, je crois bien, la seule chose que vous ne connaissez peut-être pas et que je vous aurai apprise.

Nos nouvelles personnelles n'ont rien de plus extraordinaire, notre genre de vie est comme avant votre départ. Peut-être cependant se serait-on laissé aller à la dépense depuis quelque temps ! mais au reste *ce ne serait pas nouveau*.

²¹⁰ Dans CANJ, 6 :161, cette lettre est datée du 21 juin ; c'est une erreur.

Tous nos amis vous saluent. Reviendrez-vous nous voir ? j'en serais bien aise ; mais je crains qu'après avoir savouré les fruits de la terre de Canaan, vous n'ayez encore le désir d'en humer les émanations d'aussi près que possible. Quant aux bruits qui, dit-on, ont couru sur notre compte, j'ai cherché à les connaître et je n'ai pu rien démêler. Et je n'y comprends rien encore.

On nous dit que depuis que vous êtes à Rouses Point, vous êtes un modèle de vertu, que vous êtes le plus vertueux des hommes, c'est possible, quand bien même vous ne seriez pas à peu près seul, car on nous dit aussi que vous y êtes solitaire. Mais ne prenez pas ceci pour un manque de foi de ma part dans la sincérité de votre conversion.

Adieu, l'occasion me presse, croyez-moi, votre serviteur et ami.

T. Bouthillier

P.-S. Le cheval de M. Démaray est devenu *cheval public*.



Charles John Ford à Charles Buller

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 849

Freemason's Hall [Québec], June 13, 1838

Dear Sir,

I have this morning received a letter from a friend at Saratoga (U.S.) which places beyond doubt, the present abode of Mr. Papineau. My friend also appears to throw some doubt of the fidelity to the British Government of some individuals of Montreal.

Should His Excellency be desirous of possessing this letter I shall feel pleasure in waiting upon him.

I have the honor to be, Sir, your obedt Servant.

Chs John Ford



Michel Quintal à Mgr Lartigue
ACEV, Saint-Clément de Beauharnois

Saint-Clément, ce 14 de juin 1838

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre circulaire en date du 4 du courant, par laquelle je suis informé que V.G. a reçu du Saint-Siège un indult du 7 janvier de la présente, qui l'autorise à supprimer, quand elle le jugera à propos, les offices de fêtes de dévotion ; mais que, néanmoins elle n'a pas voulu le faire sans consulter là-dessus les curés.

Ma réponse à cette lettre est dans l'affirmative. Nul doute que la suppression des jours de fêtes de dévotion ne cause un grand deuil parmi les vrais fidèles, *et Fatus est planctus magnus in Israël*²¹¹ (I, Mach. 1-25) ; mais ces âmes vraiment pieuses, si elles considèrent devant Dieu les abus et les horreurs qu'entraînent avec elles ces fêtes, se consoleront de leur privation, alors qu'on enlèvera aux deux tiers de la population de chaque paroisse l'occasion de faire le mal et de déshonorer publiquement la religion, comme cela arrive dans les paroisses, surtout où il y a de grands villages.

Recevez, Monseigneur, le sentiment du profond respect avec lequel je suis, de V.G., le très humble et très obéissant serviteur.

Quintal, ptre



Louis Perrault à Ludger Duvernay
CANJ, 6 : 163-166

M. Ludger Duvernay
Rouses Point

Burlington, 16 juin 1838

Mon cher D.,

²¹¹ « Et il y eut grand deuil sur Israël partout dans le pays », I Maccabées, 1-25.

Il paraît que vos conclusions étaient justes sur Sloan²¹². C'est un misérable qui peut être la cause de bien du mal si le gouvernement juge à propos de gêner nos amis en prison. Votre plan, votre lettre d'hier soir ont été reçus. Je vous aviserais de m'envoyer un compte contre M. Cramp, de Burlington. Dufort est parti avec Brousseau pour le Détroit, le 12, d'ailleurs Dufort ne se souciait pas trop d'emporter vos comptes. Je penserais que vous feriez bien de préparer tous ses comptes pour les diverses places et les tenir prêts avec l'endossement, pour Sandwich ou pour Détroit.

Nous avons eu ici la visite de M. Têtu, qui venait voir Dufort. Il nous a donné quelques petites nouvelles de ce qui se passe à Québec. Je vous dirai qu'il est membre de la petite famille, conséquemment [il] débite les opinions du *Canadien*. Les petites anecdotes qu'il rapporte pourront donc vous être agréables et je vais vous les donner. Ces messieurs sont réjouis de ce que Durham a poussé une pointe à Ogden en raison de son absence le premier jour. De même Durham a répondu au juge Sewell qui venait causer avec lui privément, qu'il n'avait pas le temps de le voir. Durham est opposé à l'union des provinces. Le juge Panet et Caron, avec leurs femmes, sont les deux seuls Canadiens qui ont dîné avec Durham jusqu'à présent. Huot prépare une histoire des accusations contre les of-publics, portées par la Chambre pour prouver que ce sont les origines étrangères qui ont porté plainte. L'affaire d'adultère reprochée à Tarleton par le *Herald*, de Montréal, et autres Jones²¹³, est arrivée il y a 20 ans. Il revenait des Indes et à bord du vaisseau, il fit un enfant à sa femme puis engrossa sa belle-sœur. Il fut poursuivi en séparation. Je ne sais le résultat. La petite famille est fort contente de la nomination [de] Daly à l'Exécutif ; elle le considère un patriote enragé. Je sais qu'il est bon dans l'appointment de Routh, il paraît que la p.f. a dit que c'était à peu près une nullité, dans un sens tel que Durham a cru que la nomination ne serait pas mauvaise.

Lors du lever, la guerre de Durham se préparait auprès de la petite famille et des Canadiens ; tout l'entourage de Durham parle le français. Le secrétaire militaire Couper est toujours avec les deux évêques catholiques et réitère visite au clergé. Il paraît que Durham est disposé à une amnistie générale, pourvu que les chefs ne recommencent pas l'agitation, et à cet effet la guerre fait toutes sortes de perquisitions et prend des informations. Ils ont même envoyé des espions dans les districts ravagés pour connaître l'opinion des habitants. Il existe beaucoup de régularité dans les bureaux

²¹² William Spencer Sloan/Sloane est confiné en prison à Montréal par les juges de paix J. Selby et J. Baker. Accusé de *burglary* (vol avec effraction). En même temps que Jordan Sprague. Ainsi que Ann Eliza Stevens, témoin important du vol des deux comparses. BAnQ-VM, E17, S1, SS1, *Registre de prison de Montréal, 1834-1836*. Ce malotru a fait courir le bruit de l'évasion de Wolfred Nelson et autres. Un autre registre de prison nous révèle que Sloan « a été pardonné le 30 mai 1838, soit le lendemain de l'assermentation de Durham. L'aurait-on recruté comme espion ? » Voir François Labonté, *Robert Nelson dit le Diable*, PUL, 2017, p. 58-60.

²¹³ John Jones, de *L'Ami du peuple*.

publics. Durham travaille beaucoup. La députation de Montréal a été fort contente de la manière dont elle a été reçue. Têtu dit aussi que nombre de juges de paix sont embarrassés de répondre aux demandes des affidavits justifiant les *warrants*. Entre autres, Benjamin Hart, de Montréal, qui a émané des *warrants* en blanc. J'ai reçu une lettre du 13 de ma femme. Elle ne m'apprend rien. Je ne sais pourquoi on ne m'envoie pas *La Quotidienne*.

Si vous voyez le nommé Lavallée, demandez-lui combien il m'en coûtera pour transporter ce papier en Canada. Il y en a 12 rames, puis une petite boîte de caractères que j'ai ici, et un petit paquet de *types*.

Je pense que l'amnistie aura lieu vers le 28. M. P. se propose de visiter les réfugiés avant le 1^{er} juillet, temps auquel il se propose de gagner New York et le sud des États. Ne croyez-vous pas que le meilleur plan pour nous rencontrer serait St. Albans ? L'agitation pourrait aller croissant sur la frontière du Haut-C. Je crois que les Anglais ne pourront arrêter la Boule que nous avons mise en mouvement ; depuis Prescott jusqu'à Sandwich, les Tories anglais écrivent journellement qu'ils craignent d'être attaqués à tout moment. J'allais oublier de mentionner que D[urham] et sa suite connaissent avantageusement M. P. Ils apprécient ses grands talents, paraîtraient vouloir faire sa connaissance ; et ne disent pas un mot en blâme de sa conduite. Durham a déclaré qu'il fallait répandre l'éducation et que l'argent en abondance devrait être approprié pour cet objet.

Je n'ai rien à vous ajouter.

Votre serviteur.

L. Pairo

Rodier a envoyé un exprès à Montréal pour des fonds, etc. C'est le jeune Arnold²¹⁴, sellier d'ici. Il est attendu son retour mardi.



²¹⁴ John Arnold, sellier, fils de Robert Arnold et de Félicité Spadaro, a épousé (Montréal, 6 avril 1829) Adélaïde Campagna, fille de Raphaël Campagna, marchand, et de Jane Cummings. Il est maintenant établi à Burlington où il fera baptiser (Saint-Joseph de Burlington, octobre 1841) un enfant prénommé Joseph, né le 4 septembre 1837.

Georges Gérard à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 157-158

L. Duvernay, écr
Rouses Point, N.Y.

Montréal, 16 juin 1838

Monsieur,

Vous ayant écrit deux fois et n'ayant reçu aucune réponse, je dois vous avertir que j'ai pris sur moi d'accepter de M. Hervieux 10 piastres sur son compte. En effet si vous vous rappelez que dans le mois de septembre, il me paya tout ce qui était dû à *La Minerve* et nommément l'avertissement pour sa maison, et ce n'est qu'à condition que l'on lui fit une déduction qu'il consentit à continuer l'annonce.

M. M.A. Laflamme²¹⁵ m'a donné sur son compte quatre piastres en disant que si vous trouvez cette somme trop petite, il vous remettrait le surplus à votre arrivée à Montréal (car il est probable d'une amnistie générale). Le compte de M. Young²¹⁶ qui lui avait été présenté peu avant votre départ se montait seulement à 1,13 £ et, ayant fait la déduction accoutumée, il m'a donné 19/. C'est vraiment une misère que de collecter à présent ; je n'ai presque toujours que des sottises, je n'ai pu faire passer aucune obligation à personne.

Comme le *steamboat* est sur le point de partir, je ne puis m'étendre plus au long pour le présent, mais je vous écrirai bien vite. J'ai donné à Berthelot 17 piastres et 20 sous. Si je ne puis retirer plus d'argent, je vais être dans la nécessité d'abandonner la besogne.

J'ai l'honneur d'être, etc.

G. Gérard



²¹⁵ M.A. Laflamme, « manufacturier de tapis de table et de tapis de pieds en toile peinte ».

« Nos artistes et nos artisans », *Encyclopédie canadienne*.

²¹⁶ James Young, encanteur, de Montréal.

Antoine Doré²¹⁷ à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 167

M. L. Duvernay
Rouses Point
Champlain by the boat

Plattsburgh, 17 juin 1838

Monsieur Duvernay,

Je désirerais aller demeurer sur la frontière, mais auparavant je désirerais savoir quelle sorte de pension nous avons et combien nous paierons par semaine comme notre pension. Vous monsieur, qui y résidez depuis quelque temps, vous connaissez sans doute ces choses ; voudriez-vous avoir la bonté de m'en informer. En le faisant, vous obligerez votre serviteur.

A. Doré



Joseph-Amable Berthelot à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 171-172

M. Ludger Duvernay
Rouses Point, N.Y.

Montréal, 17 juin 1838

Mon cher monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 13 hier après-midi. Je vous avais envoyé par le *steamboat* de La Prairie ma dernière lettre.

J'ai à votre disposition 4,5,9 £ que Girard m'a remis ; je ne vous les envoie pas parce que je peux aller de votre côté à la fin de la semaine prochaine. Dans ma

²¹⁷ Antoine Doré (ca1810-1839), né vers 1810. Marchand à Saint-Jacques-le-Mineur. Célibataire. En exil dans l'État de New York au cours de l'hiver 1838. Revenu à Saint-Jacques-le-Mineur en septembre 1838. Arrêté et emprisonné, le 10 novembre 1838, lors de la seconde insurrection. Libéré le 26 février 1839. Décédé le 18 avril 1839 des suites de son emprisonnement ; inhumé à L'Acadie le 20, âgé de 30 ans. Jean-Louis Beaudry, patriote, est présent à l'inhumation. Le *North American* du 22 mai 1839 annonce son décès.

dernière, je vous demandais le compte de M. Beaumont, de Lachenaie, qui doit venir me payer à la fin de ce mois. Je voudrais également avoir celui de M. Leblanc, de Beauharnois. Des Rivières m'a promis de vous payer son compte ; je [le] lui porterai moi-même aussitôt que vous me l'aurez envoyé.

J'ai en mémoire votre demande de souliers et j'y enverrai Girard, car pour moi je ne puis aller trouver Choquette pour les raisons que je vous ai données.

Si Des Rivières me paie son compte, je tâcherai de vous faire faire un surtout chez Durand. Vous me parlez de vos hardes, je ne sais si je suis en défaut de ce côté-là, je n'en ai aucune à vous faire parvenir.

Je vous remercie bien de vos informations au sujet de Sloan, mais l'affaire était déjà connue ici en partie.

J'attends M. La Fontaine cette semaine ; je pense aller au-devant de lui. J'attends de jour en jour une lettre de lui.

La milice noire a fait la procession aujourd'hui comme à l'ordinaire, mais comme je suis persuadé que Dieu est partout, je ne suis pas sorti de mon office pour le voir dans la rue.

On espère ici qu'un grand nombre de personnes seront mises en liberté le 28 de ce mois, jour du couronnement de la reine.

J'ai appris que George était à Albany ; il ne m'a pas encore écrit.

J'attends avec hâte mon associé. Je crois que s'il vient à présent, comme il se le propose, il sera arrêté.

Tout à vous.

J.A.B.



Thomas Bouthillier à Louis Perrault

CANJ, 6 : 167-170

L. Perrault, écr
Burlington, Vt

St. Albans, (17 juin 1838)

Mon cher monsieur,

J'ai peu cru à l'évasion de Nelson, Bouchette et Kimber et je suis persuadé maintenant que cette *bonne nouvelle* est fausse. Vous me demandez en quel lieu nous pourrions rencontrer M. P. Ce devrait être sans doute le plus près possible de la frontière parce que les réfugiés y sont en plus grand nombre ; mais ça ne peut guère être ici, où C[ôté]

et N[elson] font maintenant leurs résidences. Malheureusement on a déjà donné assez de preuves aux Américains de divisions entre nous sans en donner une autre qui serait saisie avec plus d'avidité encore.

L'insuccès de la dernière expédition a réveillé bien des susceptibilités que l'on peut même pardonner jusqu'à un certain point. Cependant quelques-uns ont fait des réflexions sévères sur les motifs et la conduite de quelques-uns d'entre nous. M. P. n'a pas été épargné. Plusieurs autres des réfugiés parmi ceux qui ont pris part à l'expédition ont aussi cru que M. P. avait des torts et que le désir de conserver ses propriétés l'a engagé à ne se mêler de rien ; mais je crois qu'ils reviennent un peu de cette opinion. D'ailleurs tous savaient que M. P. ne devait pas prendre part à l'expédition et il avait été déclaré ouvertement qu'on pouvait se passer de lui. On ne peut donc pas lui attribuer le défaut de succès puisqu'on a calculé sans lui.

L'explication qu'a eue notre ami Rodier aura, je crois, un bon effet ; elle en suivait une autre dans le même sens qui avait eu lieu quelques jours auparavant. Je suis loin, bien loin de me réjouir des blessures qu'elle a dû faire à la sensibilité des personnes concernées, mais il était nécessaire de faire sentir l'odieux, l'inconséquence, la maladresse de s'entredéchirer, de se ravalier dans l'opinion américaine et canadienne, à la veille d'avoir besoin de l'influence de chacun de nous.

J'ai vu aujourd'hui M. Malhiot, de Swanton, il sent aussi bien vivement l'importance de ne point paraître divisés. Mais je crois que la prévention ne cède pas seulement à la nécessité, elle disparaît dans le calme du raisonnement. M. P. peut avoir des torts aux yeux de quelques réfugiés, mais personne ne peut lui reprocher celui d'avoir été traître à son pays. On a prétendu qu'à Middlebury, *il n'avait pu consentir à la confiscation des propriétés seigneuriales*. J'ai su qu'il a exprimé de la répugnance sur ce sujet, mais aussi qu'il a dit qu'il serait guidé par l'opinion de la majorité et qu'il donnerait volontiers sa seigneurie pour le bien de son pays. Dans une conversation à laquelle Dickerson, de Saint-François, l'ancien éditeur (Sherbrooke, je crois) était présent, ce sujet fut amené sur le tapis, ces jours derniers, je me suis trouvé dans l'obligation de rendre ce témoignage en faveur de M. P. Je crois, *j'espère*, que nos amis sentent que le premier d'entre nous qui voudra médire trouvera facilement des croyants et que l'égoïsme, comme le bien public, trouvera son compte dans l'oubli des torts personnels, réels ou imaginaires, car il y en a peu d'entre nous qui ne se soient trompés dans leurs calculs ou leurs espérances.

J'ai des doutes sur la convenance de fixer un lieu où M. P. dût rencontrer les réfugiés. Il pourrait en résulter quelque chose de désavantageux par rapport à lui-même. Il pourrait y avoir un peu de cabale et les moyens des réfugiés sont si courts que probablement peu se rendraient pour le voir. L'effet produit par ces deux moyens serait pour lui désagréable sans doute. Peut-être vaudrait-il mieux qu'il en visiterait autant qu'il le pourrait sans s'annoncer ?

Mais vous, *qui êtes riche*, pourquoi ne viendriez-vous pas nous voir ? On a cru pendant quelque temps que vous viendriez vivre ici avec l'ami Beaudry. J'ai brûlé votre lettre suivant votre désir. Ne craignez rien. Si vous écrivez à O'Callaghan ou Mackenzie, faites-nous adresser son papier. Nous désirons beaucoup le voir pour les nombreux extraits de papier anglais qu'il donne. Je n'en ai vu encore que 2 N^{os}. Je vois avec beaucoup de plaisir le *Burlington Sentinel* que M. Winslow a la bonté de m'adresser. Il a presque toujours quelque chose de nouveau sur le Canada. Les gens d'ici estiment beaucoup ce papier. Je regrette que les papiers ne puissent publier les débats sur la question du Maine, qui sont parus sur le *National Intelligence* de Washington, le 4 de ce mois. Je les envoie aujourd'hui à Parent, pour lui faire comprendre que la lettre de Forsyth à Fox avait été écrite sous une fausse impression.

Tout à vous.

T. Bouthillier

Si vous avez les derniers N^{os} de *Mackenzie*, veuillez avoir la bonté de me les envoyer.



Jean-Louis Beaudry à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 17-18

L. Duvernay, écr
Rouses Point, N.Y.

Burlington, Vt, 17 juin 1838

Cher monsieur et ami,

J'ai appris par M. *Berthelotte* que vous étiez à Rouses Point et, désirant y venir rester moi-même, je prends la liberté de vous adresser cette lettre pour vous demander combien vous payez de pension par semaine et s'il me prendrait au même prix. En me donnant cette information, vous m'obligerez beaucoup.

Je suis arrivé de New York d'hier au soir. J'ai vu M. La Fontaine à son retour d'Europe, il est bien content de son voyage et en bonne santé. Il espère beaucoup de la part de lord Durham ; il pense qu'il y aura une amnistie générale et il doit se rendre en Canada bien vite. D'après ce qu'il m'a dit, il passera à Rouses Point lundi [18 juin] ou mardi. Il doit voir M. Papineau qui est à Saratoga avec sa famille. Il (M. P.) a laissé l'incognito et reçoit la visite de ceux qui veulent le voir. J'aurais été le voir mais je n'ai pas eu le temps.

Le grand jury à Albany, N.Y., a trouvé bill contre Wm. L. Mackenzie, Bill Johnson et quatre autres, et devait procéder contre un nombre d'autres.

J'ai appris que dans la vue louable d'augmenter les revenus du Canada, vous aidiez aux contrebandiers à suivre les doctrines du printemps dernier. Si c'est le cas, je vous en félicite et, comme je désire vous aider, je vous prie de m'informer à cet égard. Tous nos amis à Burlington se portent bien et vous font bien leurs amitiés. M. Dufort est parti de mardi dernier pour le Détroit, pour subir son procès. Il doit être un mois dans son voyage. M. Louis Perrault est ici et il a été bien surpris de voir arriver sa dame accompagner les dames Lévesque et veuve Perrault²¹⁸. Le D^r R. Nelson est passé ici aujourd'hui, se rendant à Middlebury.

Une réponse à la présente sera reçue avec respect par votre obéissant et respectueux ami.

J.L. Beaudry



Rémi Courcelles²¹⁹ à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 25-26

M. L. Duvernay
Rouses Point
to the care of Mr. Morehouse

Plattsburgh, 18 juin 1838

Monsieur,

²¹⁸ Dame Lévesque : Delphine-Euphrosine Perrault, épouse (Montréal, 15 novembre 1831) d'Antoine Lévesque, marchand à Montréal. Delphine-Euphrosine est la sœur de Louis Perrault. La veuve Perrault est Marie-Mathilde Roy, veuve de Charles-Ovide Perrault, avocat, député, tué au combat de Saint-Denis le 23 novembre 1837 ; belle-sœur de Louis Perrault.

²¹⁹ Rémi Courcelles dit Chevalier (1812-1855), prénommé Amable-Rémi Courcelles dit Chevalier, à Montréal, fils d'Amable-Rémi Courcelles dit Chevalier et de Marie-Anne Joubert. Tailleur, marchand, il habite au faubourg Saint-Laurent, à Montréal. Signataire de l'Adresse des Fils de la Liberté. Réfugié aux États-Unis vers la fin de 1837. Il épousera (Montréal, 25 septembre 1838) Marguerite Dufresne, fille de défunt Philippe Dufresne et de Marie-Louise Dufaux, tutrice. Contrat de mariage, JAL, 23 septembre 1838, minute 5817. En 1840, son commerce a pignon sur rue au 71, rue Saint-Paul, à Montréal. Annonce dans *Le Jean-Baptiste*, 6 novembre 1840. Décédé à Montréal le 9 décembre 1855, inhumé le 11, à l'âge de 43 ans.

En réponse à votre lettre du 15, je puis vous assurer que personne plus que moi désirerait se joindre à nos compatriotes pour célébrer la Saint-Jean-Baptiste, dans aucun lieu qui vous aurait plu.

Mais cet argent, que je ne puis accrocher d'aucune manière, est la cause que je ne puis fêter et, bien plus, est aussi souvent la cause que je me trouve souvent obligé de mettre à côté mon verre de brandy. Tout ce que je puis faire est de vous souhaiter beaucoup de plaisir ainsi qu'à toute la Société patriotique.

M. Bell a une curieuse opinion là-dessus ; il doit vous écrire en même temps que moi. Quant à de Lorimier, je ne lui en ai point parlé, ne l'ayant point vu depuis que vous êtes venu à Plattsburgh. M. Bell m'a parlé de vous à son retour et m'a dit que vous saviez qu'il existait une ... (*sic*) et de plus, que vous l'aviez appris à Plattsburgh. Je lui ai dit que j'étais la personne qui vous avait soumis la question, et je serais flatté que personne autre le sût – et si vous ainsi que nos amis n'y êtes pas – moi ainsi que beaucoup d'autres quitterons ces petits aristocrates, qui voudraient faire passer nos gens pour des lâches, sans connaître eux-mêmes ce qu'ils feraient au milieu d'un champ de bataille, principalement l'honorable de Lorimier avec sa grande gueule qui pense pouvoir tout faire, quoique pourtant il n'est pas aussi abominable que son frère.

Aussitôt que j'eus reçu votre lettre, j'ai envoyé celle de Poirier le lendemain par le *steamboat* de St. Albans. Mes compliments et amitiés d'ordinaires à tous nos amis.

Je termine avec la plus grande mortification de ne pouvoir vous joindre.

Votre humble serviteur.

Rémi Courcelles Chevalier



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay

BA_nQ-VM, P₃₄₅/13 ; P₁/A,15

Ld Duvernay, écuyer

Rouses Point

State of NY

aux soins de M. Louis Perrault

Burlington, Vt

*American Hotel*²²⁰

Swanton, 19 juin [1838]

²²⁰ American Hotel, Court House Square, Burlington, Vt, où habitèrent quelque temps Louis Perrault et Ludger Duvernay.

Mon cher monsieur,

J'ai reçu une lettre de M. Duvernay hier, me demandant si les réfugiés de Swanton seraient disposés de fêter la Saint-Jean-Baptiste. J'en ai parlé aux Canadiens qui sont ici : ils ne paraissent pas en état de faire les dépenses du voyage. Pourtant si vous voulez avoir la bonté de m'écrire quelles sont les dépenses que nous serons obligés de faire à Burlington, vous m'obligerez, car peut-être que quelques-uns se décideront par la suite. J'aurais beaucoup de plaisir à y aller, non pas pour y prendre le même plaisir que nous y prenions, les années précédentes, car nous ne pensons pas nous réjouir quand nous avons nos amis qui gémissent dans les prisons et sans savoir quel sera leur sort, mais pour prouver que n'importe où nous serons, nous n'oublions jamais notre pays. Aussi de telles réunions nous donnent l'avantage de nous rencontrer et de nous consulter sur les moyens à prendre. Ainsi sans compter sur nous, veuillez avoir la bonté de m'écrire à ce sujet.

Les D^s Nelson et Côté sont venus la semaine dernière à Swanton. Ils m'ont conté la difficulté que M. Rodier avait eue avec Côté. Nelson m'a d'abord appelé en particulier et m'a conté l'affaire. Il pensait que M. Rodier l'avait maltraité. Je lui dis que j'en étais surpris, vu que j'avais moi-même vu M. Rodier prendre sa défense, et il n'y avait pas encore longtemps. Il paraissait regretter que cette difficulté fût arrivée. Il pensait que M. Rodier était venu à Swanton afin de nous indisposer contre lui ; parce qu'il ne me l'a pas dit. Je lui dis qu'au contraire, M. Rodier avait parlé très avantageusement de lui, ce qui est vrai, et fait honneur à M. Rodier. Je parlai à Nelson du tort que devaient nous faire de telles difficultés ; il le voyait aussi. Il pensait que M. Rodier avait mal interprété les paroles qui avaient été prononcées, lorsqu'il entra dans la salle à dîner. Je lui fis remarquer que je pensais aussi, moi, que M. Rodier avait profité de cette accusation pour faire sentir au D^r Côté qu'il ne l'approuvait pas dans la manière qu'il en agissait envers plusieurs de ses compatriotes, c'est-à-dire à décrier tous ceux qui ne pensaient pas comme lui ; que M. Rodier voulait lui prouver combien une telle conduite était inconcevable dans la situation où nous nous trouvions, ainsi que le pays. Il avoua que rien n'était plus propre à nous faire tort que la défection. Je lui dis qu'en effet nous pourrions dire adieu à la cause, si nous continuions à nous diviser. Je lui parlai de l'affaire de M. Duvernay. Il m'apparut très mortifié. Côté a avoué depuis que Nelson lui avait dit de ne pas tant parler et de ne pas entrer en difficulté avec ceux qui ne seraient pas de son opinion.

Si cette difficulté eût eu lieu avec un autre que le brave M. Rodier, assurément que je m'en affligerais davantage. Mais connaissant le noble caractère de M. Rodier, je suis convaincu qu'il quittera l'affaire là et que, loin de mépriser les personnes avec lesquelles il a eu cette difficulté, il fera comme il a déjà fait : il prendra leur part quand

l'occasion s'en présentera. J'ai vu M. Duvernay ; il va, aussi lui, abandonner son projet de se venger des basses injures dites sur son compte.

Mais ce qui me surprend le plus, c'est qu'il paraît, d'après ce que l'on me dit, qu'il y a quelqu'un à St. Albans qui, loin d'essayer d'amortir ces difficultés, tâche de les envenimer. Si c'est le cas, c'est une faute impardonnable. Assurément que pas un plus que moi n'est ennemi des mensonges qui se débitent sur le compte des uns et des autres. Je déteste du plus profond mépris ceux qui se servent de tels moyens pour faire trouver leur cause bonne. Mais aussi il est honteux pour ceux qui prennent la précaution de grossir les choses et de les faire parvenir aux oreilles de ceux qui sont ainsi calomniés, surtout quand ces mensonges sortent d'une ressource qui a déjà fortait à la vérité.

J'ai, moi aussi, été dans le cours de l'hiver dernier, la victime de basses intrigues et de vils mensonges. La situation où nous nous trouvions m'engagea de passer le tout sous silence et de me reposer sur le témoignage de ma conscience. Je me suis aperçu plus tard que les intrigants ne m'avaient fait aucun tort, puisqu'à une assemblée des Canadiens de Plattsburgh, je fus nommé commandant de cette division, sans même aucune démarche de ma part, et cette nomination fut ensuite confirmée par une assemblée des Canadiens de Swanton.

Assurément que j'aurais de grands reproches à faire à plusieurs des personnes qui ont figuré dans la dernière expédition, car avant de la seconder, j'ai demandé la force que nous devions avoir, les armes et les plans, ce que l'on fit. Je fus alors, et je le suis encore, convaincu que si nous avions une telle force, nous pouvions au moins nous rendre à Montréal. J'ai donné ma parole que je ferais mon possible, je l'ai fait, mais rien de ce que l'on m'avait dit n'a eu lieu, ni la force ni les armes, et j'ai engagé des personnes à faire des sacrifices pour la cause, leur assurant qu'il n'y avait rien à craindre. Et maintenant j'ai de temps à autre de petits reproches ; je le mérite mais j'y allais de bonne foi.

Ne parlez pas de ces détails, car je n'aime pas à répéter ces choses qui ne peuvent que jeter de la division et je vous parle de cela, car je sais que vous travaillez à apaiser la désunion qui paraît être sur le point d'éclater dans nos rangs. Ce que je ferai toujours en ma faible capacité.

Mes amitiés les plus sincères à M. Rodier et le major Papineau, ainsi qu'à tous les Canadiens réfugiés de Burlington.

J'ai l'honneur d'être avec respect votre dévoué serviteur.

E. Malhiot

À la hâte.



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 178-182

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,15

Ld Duvernay, écuyer

Rouses Point

State of N.Y.

aux soins de M. Louis Perrault

Burlington, American Hotel

Swanton, 19 juin [1838]

Mon cher monsieur,

J'ai reçu votre lettre hier au soir, dans laquelle vous me donnez des détails sur la dernière expédition. Et vous paraissez croire que j'étais au fait de toute l'affaire. Vous avez, je crois, raison de le croire, par ce que je vous ai dit, sur le *steamboat*, lorsque vous m'avez dit que Nelson était sorti de prison. Je vous dis alors que je savais qu'il devait se faire des tentatives pour le faire sortir, cela a pu vous porter à croire que j'étais au fait de l'affaire. Point du tout. Voilà comme cela est venu à ma connaissance.

Il y a eu, mercredi dernier, huit jours, les D^{rs} Nelson et Côté vinrent à Swanton. J'étais absent, ils m'envoyèrent chercher. Le D^r Côté me parla de la destruction du *Robert Peel* et me dit que le Col. McLeod²²¹ était un des destructeurs et me parut avoir quelques plans de cette nature en contemplation. Je lui dis que j'étais surpris de voir un homme tel que M. McLeod dans cette affaire ; que quant à moi, je serais toujours prêt de seconder toute tentative pour rentrer dans le pays. Mais que mon esprit se révoltait contre toutes tentatives de la nature de celle du *Robert Peel*. Il changea de conversation. Dans la soirée, les Américains de Swanton tinrent un grand conseil presque toute la nuit. Je vis qu'il se passait quelque chose. Je pensais que c'était sur la baie. Le vendredi, *Chonnelle* me demanda des pistolets ; le soir, T. Caine m'en demanda aussi ; Sloane était venu le même jour que N. et C. et partit le jeudi pour Albany. Le vendredi, je vis partir *Chonnelle* et T. Caine avec des armes, c'est-à-dire pistolets. Le samedi, j'entendis un Américain dire : « Swanton va se distinguer avant quatre jours. » Cela me confirma dans l'opinion que j'avais qu'il se passait quelque

²²¹ Malhiot écrit « McClaude ». Donald McLeod et William Johnston [Bill Johnson] sont les deux principaux responsables de la destruction du *Robert Pell* dans les eaux du Saint-Laurent, le 30 mai 1838. McLeod, 59 ans, enseignait dans une école de Prescott, Haut-Canada.

chose. Le samedi soir, un qui était du cignet me dit : « Je pense que les anges nous remettront [Wolfred] Nelson. »

Le dimanche au matin, je vis partir Scott, Caine et [Joachim] Jacques, seul Canadien qui connaissait l'affaire ; son cheval avait été demandé pour cela. Je n'eus aucun doute qu'il y avait quelque chose, mais je ne sais qu'est-ce que c'était. Le dimanche soir, j'en parlai avec Vincent, nous découvrîmes que c'était sur la prison par ce qui s'était passé. Aussi Nelson avait demandé s'il y avait à Longueuil quelqu'un sur qui il aurait pu compter. Le choix des chevaux ne nous quitta aucun doute. Je dis à Vincent et à Duquet que j'étais presque sûr qu'ils ne pourraient réussir. Mais enfin, il n'y avait pas d'impossibilité. Nous étions sous l'impression qu'une centaine s'étaient secrètement réunis et qu'ils voulaient forcer la prison et que le complot était de dedans de la prison.

Le lundi, nous nous décidâmes d'aller à Champlain afin de savoir des nouvelles. Jusqu'à ce [que] Cain nous eût conté le plan, je n'en savais pas davantage. Lorsque vous me dites, sur le *steamboat*, que Nelson était sorti, je vous dis que je savais qu'il devait être fait des tentatives pour le faire sortir. C'était rien autre chose que le mouvement que j'avais vu. Je n'eus alors aucune peine à le croire, d'autant que c'était un étranger qui nous l'apprenait et que cela se confirmait avec ce que nous avions vu. Voilà toute l'affaire. C'est à tort que vous croyez que c'est le manque de confiance qui m'a porté à vous cacher cette affaire, puisque je n'avais que des soupçons moi-même. Après être parti, j'ai réfléchi aux objections que vous aviez faites et cela me donna du doute, avant d'être arrivé à Swanton. J'étais persuadé que c'était faux, j'en ai parlé. J'ai vu depuis le D^r Nelson et lui exprimai ma surprise qu'il n'ait pas pris d'informations sur le compte de cet individu avant de lui confier une affaire de telle importance. Il paraît qu'il lui avait été introduit par un Américain.

J'ai aussi parlé au D^r Nelson de la conduite de son ami Côté envers vous et lui ai dit que si nous continuions à nous décrier les uns et les autres, à causer des divisions, notre cause était perdue, ce qu'il admet. Je lui dis que je pensais qu'on n'avait pas rendu justice à plusieurs des principaux, nommément MM. Duvernay, Rodier et Perrault. Je lui exposai l'inconséquence d'une telle conduite. Parlant de l'association, il me dit qu'il pensait que si vous eussiez désiré en faire partie, vous pouviez le demander et qu'il aurait été des plus satisfaits de vous y voir. Sur une remarque [que] je lui fis que si je m'apercevais d'intrigues, je tâcherais de prendre des moyens de me retirer entièrement de la cause, il me dit que pour lui, il était de bonne foi, que l'on pouvait l'accuser, mais jamais lui prouver qu'il en agissait par intrigues. Il me parut mortifié de la difficulté de Rodier et Côté. Il paraissait désirer une entrevue avec tous les principaux ; je lui dis que c'était le moyen d'arranger les choses. [] à vous je sais que vous passiez sur bien des petites choses, dans la position où nous nous trouvons. Je connais votre noble caractère et votre honnête patriotisme.

Vous êtes dans l'erreur quand vous vous flattez d'avoir l'avantage d'aller reconduire la belle Henriette M. puisque j'ai veillé avec elle hier au soir, chez M. Farrar. Mais afin de vous prouver que j'étais de bonne foi, je vous dirai qu'elle est entrée après moi, de sorte que vous ne pouvez pas m'accuser d'avoir été de l'avant, mais il faut tout dire : je suis allé avec elle de l'autre côté de la rivière reconduire une dame et suis revenu chez M. Farrar avec elle, et j'ai été la reconduire après la veillée chez M. Perry. Point mal à cela n'est[-ce] pas ? Elle est repartie le matin.

J'attends mon frère cette semaine. Ne parlez de ce que je vous ai dit de Nelson et Côté ainsi que de l'expédition, car je sais que j'aurais dû cacher tous ces petits détails, mais avec vous il me semble que je puis vous les communiquer, sachant qu'ils sont en sûreté.

Je suis avec respect votre dévoué serviteur.

E.E. Malhiot

À la hâte.

À propos, j'ai vu dans votre livre un item d'un louis pour pension, chez M. Moore. Croit-il que je vais lui payer un louis pour quatre jours ? Oh ! il se trompe. J'allais pour lui parler lorsque vous me dites que vous vouliez me parler et j'ai parti sans y penser. Mais je reviendrai à la charge.

E.E.M.

Je ne vous ai pas volé vos *Estafette*, puisque vous me les aviez prêtées le printemps dernier et que je n'ai pu les avoir que lorsqu'il m'a fallu les prendre. Fort heureux vous êtes que je n'en ai point quelques-uns.

E.E.M.

J'ai reçu votre lettre du 15. Je ne sais si nous pourrons y aller, je ne le crois pas. J'en ai écrit à ce sujet à P. lui demandant le prix du repas. Si je n'y vais pas, assurez nos compatriotes réfugiés que ce n'est pas manque d'ennui et que [je] suis de cœur d'esprit.



François Amiot²²² à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 18-20

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Ludger Duvernay, écr

Champlain

Care of Mr. Andrew Boileau

Chambly, 20 juin 1838

Citoyen Duvernay,

C'est Amiot, toujours Amiot qui se rappelle, quoiqu'un peu tard, à votre souvenir. Du reste, si je ne vous ai pas écrit auparavant, veuillez ne pas attribuer cela à aucun motif de froideur ou d'indifférence de ma part. Vous êtes, mon cher Duvernay, un de ceux que j'ai le mieux connu et le mieux apprécié parmi toutes les connaissances que j'ai faites depuis mon arrivée dans le pays. Voilà au moins un mois que différentes circonstances contre lesquelles je ne peux pas lutter me font différer de jour en jour le plaisir d'aller vous voir ainsi que M. Boileau.

Profitant aujourd'hui de l'occasion des parents de M. Boileau qui retournent demain à Champlain, je vous adresse à la hâte ces deux mots pour me rappeler à votre

²²² François Amiot (1804-1864), prénommé *Pierre-François* à sa naissance, à Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or), France, le 25 Ventôse An XII (5 février 1804), fils de Jean-Baptiste Amiot, marchand, et de Marie Philippon. François Amiot est petit-fils de François Amiot, instituteur primaire à Brazey. Dans sa correspondance avec Duvernay, Amiot nous révèle lui-même l'endroit de sa naissance. François Amiot est engagé comme journaliste par Duvernay à *La Minerve*, au moins à partir de 1831. Il est ami de Léon Potel, professeur de français à l'Académie de Paris, qui a aussi émigré au Bas-Canada. La première lettre conservée d'Amiot à Duvernay est datée du 3 février 1832, écrite de Chambly et cosignée par Léon Potel. Les deux amis déplorent l'arrestation de Duvernay et sympathisent avec le *citoyen* : « Étrangers, mais amants dévoués de la liberté universelle, nous désirons l'affranchissement des Canadiens. » En 1838, toujours à Chambly, il emménage chez Émilie Boileau, femme du D^r Timothée Kimber (1797-1852), qui sera incarcéré au Pied-du-Courant. François Amiot sera professeur de français au Séminaire anglican du pasteur Joseph Braithwaite, à Chambly. Il épousera (Chambly, 6 janvier 1839) Joséphine Frémont, veuve de Patrick Clancy Buckley, mère de deux enfants Buckley « qui seront entretenus par les deux époux. » Joséphine Frémont est fille de Charles Frémont et de Charlotte Voyer. Amiot devient beau-frère de Léon Potel, qui a épousé Hermine-Ursule Frémont (Chambly, 20 octobre 1835), sœur de Joséphine Frémont. Il déménage en 1839 au Coteau Barron à Montréal et devient fonctionnaire. Il se rend parfois au collège de Chambly où sa femme a un « petit garçon qui y est pensionnaire. » L.J. Papineau connut le père de François Amiot en France, qui l'avait invité aux vendanges en Bourgogne. Ce dernier demanda à Papineau, revenu au pays, de chercher à trouver la résidence de son fils qui ne lui avait pas donné de ses nouvelles depuis son départ de France. Amiot mourra le 19 janvier 1864 à l'Hôtel-Dieu de Montréal ; inhumé le 20. Il était veuf depuis 1842.

souvenir et vous dire que j'irai nécessairement vous voir d'ici à une quinzaine de jours. Ces messieurs, porteurs de ma lettre, se chargent de vous en remettre une pour faire passer au baron *Cuvier*²²³, *alias* Rodier, auquel j'écris longuement. Vous pouvez dé-cacheter la lettre, en ayant soin de la mettre sous une nouvelle enveloppe, et la lui adresser directement. Je ne sais pas au juste où il est.

Je me suis informé de vous à toutes les personnes qui sont arrivées de vos parages. Elles m'ont dit que vous étiez bien, à part les vexations inséparables de la position où vous vous trouvez maintenant. Mais cela finira, citoyen Duvernay.

Les nouvelles ici sont tantôt à la guerre, tantôt à la paix ; et au bout du compte, je commence à croire plutôt aux unes qu'aux autres. Quoi qu'il arrive, Hourra ! (pardon de l'anglification), hourra pour le Canada !

C'est dans ce sens que j'ai eu l'idée de faire, l'hiver dernier, la chanson ci-jointe que j'ai composée à tort ou à raison ; à raison pour les motifs, quant au reste, c'est autre chose. Que voulez-vous ! Il m'a semblé que j'étais chargé de faire des vers sous peine d'être pendu.

J'ai bien des choses à vous dire, mon cher Duvernay, mais de ces choses qui ne s'écrivent pas, de ces choses qui ne se disent que dans l'abandon d'un tête-à-tête, de ces choses qui vous étonneront, je vous assure.

En attendant donc le plaisir de vous voir, croyez-moi, mon cher ami, à présent et toujours, votre ami dévoué.

Amiot



Louis Perrault à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 24-25

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,19

Ludger Duvernay, écr

at Mr. Morehouse

Rouses Point

20 juin soir [1838]

²²³ Édouard-Étienne Rodier, bon buveur, reconnu pour « cuver » son vin, portait volontiers (ou on le lui avait donné) le surnom de « baron *Cuvier* », emprunté à Georges Cuvier (1769-1832), célèbre anatomiste et paléontologue français. Georges Cuvier était né Jean-Léopold-Nicolas-Frédéric Cuvier et avait aussi quelques surnoms, dont Dagobert et Chrétien. Le titre héréditaire de baron avait été donné à Cuvier par le roi Charles X en décembre 1829.

Cher D.,

Rodier reçoit votre note à l'instant. Il ne faut pas songer à célébrer la Saint-Jean-Baptiste, par la raison qu'il faut éviter l'agitation de ce côté-ci des lignes. Il [n']y en a déjà que trop, ça fait tort à nos amis en prison. C'est à eux qu'il faut songer. Je suis sûr que, réflexions faites, vous tomberez de mon avis. Vous devez vous apercevoir que tous nos gestes et paroles sont ici épiés.

Dites à Berthelot que je reçois sa note de ce matin. Je ne vois pourquoi il ne viendra pas ici de suite, et non arrêter à Port Kent. J'exécuterai fidèlement sa commission pour La Fontaine.

L'arrivée de ma famille a été cause que je n'ai pas répondu à votre lettre au sujet de la Saint-Jean-Baptiste.

Je vous envoie le *Sentinel* ; voyez la lettre de New York qu'O'Callaghan a écrite.

Vous savez que les patriotes du Haut-Canada ont pris une goélette appartenant à un Anglais du Haut-Canada et chargée ; on dit qu'ils ont un camp. Voyez le journal.

J'ai reçu presque tous les numéros de *La Quotidienne*. L'ami Rodier s'en est emparé et ce qu'ils sont devenus, il ne peut le dire. J'espère pourtant les trouver. Ils sont bons. Berthelot dit qu'il en a beaucoup à vous conter ; je serai bien aise de le voir.

Beaudry a reçu votre communication. Bonsoir. Engagez Berthelot à venir ici.

Vôtre.

L. Perrault



François Amiot à Édouard-Étienne Rodier

CANJ, 7 : 20-23

Chambly, 20 juin 1838

Mon cher ami,

Voilà, je crois, huit mois, que nous ne nous sommes vus ; c'était en grande et joyeuse compagnie, parmi de braves gens qui, insouciant d'ailleurs de ce qui pouvait arriver, se préparaient gaiement à se mesurer face à face avec la tyrannie ; c'était enfin à l'assemblée de Saint-Charles. Depuis ce temps, que d'événements se sont passés ! que de désastres ! que de courage chez les uns et de turpitude chez les autres ! Voilà, du reste, ce qui arrive toujours dans les commotions politiques, et je suis assez âgé pour avoir été témoin des mêmes scènes dans un autre hémisphère. Mais quelle qu'ait été la multiplicité des événements qui ont occupé si longtemps l'attention publique, tu n'as pas cru sans doute que je t'aie oublié, toi mon cher ami, mon brave et féal baron

Cuvier ? Tu ne dois donc attribuer cet oubli apparent qu'à ma paresse ; moi d'ailleurs, j'ai foi en la tienne comme en Jésus-Christ, ce qui n'est pas peu dire. Nous sommes donc paresseux ; or, ceci posé, tu sais ce que coûte une lettre à en juger par toi-même ; et voilà uniquement la cause de mon silence à ton égard.

Mais morbleu ! il est, pour l'être le plus antipathique, des instants d'énergie. Tel est l'état où je me trouve maintenant, et j'éprouve le besoin de t'écrire, de te rappeler notre ancienne amitié et de donner à ton exil ma vive et profonde sympathie. Il faut te dire cependant que je me suis souvent informé de toi. Lorimier, qui t'a vu à Burlington, m'a beaucoup parlé de toi ; il m'a appris que tu étais bien, que tu avais ta dame avec toi. Présente-lui mes compliments, ainsi qu'à tes compagnons d'exil qui seraient tentés de se rappeler de moi. Parmi le nombre, je place M. Dufort. Le sieur Philippe Duchesnay m'a aussi donné de tes nouvelles ; il m'a informé de l'état de soûlerie dans lequel tu l'as porté à bord du *steamboat*. C'est de cette manière que ledit sieur a servi comme volontaire le gouvernement de S.M. pendant tout l'hiver.

Je pense que tu as vu l'ami Duvernay ; je me propose d'aller le voir avec Dumas et Lorimier que j'ai vus souvent pendant cet hiver ; nous avons fait ensemble plusieurs excursions à Terrebonne, à Saint-Marc, à Chambly, admirable trio, je t'assure.

Rien ne me serait plus agréable, mon cher Rodier, que d'aller à Burlington ; mais la chose m'est pour ainsi dire impossible ; je désire que tu comprennes cette contrariété en me donnant de tes nouvelles par une occasion sûre.

Depuis près d'un an, je fais des démarches pour sortir de la galère du ministre qui me devient de plus en plus dure et ingrate ; mais il ne m'est pas facile de trouver une place plus lucrative. J'ai aussi cherché à me placer aux États-Unis et cette perspective me sourirait assez, surtout si, comme il y a tout lieu de le croire, les deux gouvernements viennent à s'empoigner.

Je suis, depuis les troubles, en pension chez M^{me} Kimber²²⁴ qui, à l'arrestation de son mari, s'est trouvée seule et en butte aux visites domiciliaires et aux vexations d'une soldatesque de bandits qui prenaient la peine de venir lui demander à boire et à manger à 2 heures du matin. Je suis entré en prison cet hiver par contrebande. J'y ai vu tes amis qui sont la plupart les miens, car malgré l'obscurité de ma position, j'ai conservé leur estime à laquelle surtout je tiens à honneur de ne jamais forfaire. Nous avons beaucoup parlé de toi. Tu sais sans doute que M. Drolet est sorti pour cause de maladie. Il est en effet gravement atteint ; mais on espère que, rendu à sa famille et à ses affaires, sa santé s'améliorera graduellement.

²²⁴ Emilie Boileau, fille de René Boileau, notaire, et de Joseph Degannes, avait épousé (Chambly, 12 novembre 1822) Timothée Kimber, médecin, fils de Joseph-Antoine Kimber et de Marie-Joseph Dabin.

À mon dernier voyage à Montréal, j'ai voulu entrer de nouveau en prison, mais je n'ai pu y parvenir ; nous avons été alors, toujours les sieurs Dumas, Lorimier et Amiot, passer la veillée chez l'ami Mcdonell, et malgré le champagne dont il nous a gorgés, nous n'avons pu nous empêcher de regretter le *rogomme* des prisonniers. Mille bruits contradictoires circulent sur leur compte. Tantôt on parle d'amnistie, tantôt de châtiement. À part les misères de leur captivité, ils sont assez bien la plupart et pleins de courage et d'énergie, et bien disposés à conserver jusqu'à la fin leur constance et leur fermeté ; car

*Le crime fait la honte et non pas l'échafaud*²²⁵.

J'ai une horreur à te raconter des sieurs Dumas et Lorimier : il y a quelques jours qu'il leur a pris fantaisie de venir veiller à Chambly ; là, orgie, comme de coutume ; et tellement qu'à six heures du matin, lorsqu'il a fallu partir, nous avons trouvé le sieur Lorimier qui cuvait brutalement sa boisson derrière les latrines de Bunker. Nous sommes cependant parvenus à le hisser sur la voiture ; mais sur la route ce fut le tour de Dumas qui, arrivé près de Longueuil, prétendit ne pouvoir aller plus loin sans dormir.

Je t'envoie ci-inclus une chanson que je me suis avisé de faire cet hiver. Tu vas me demander comment diable ai-je fait une chanson, moi qui suis dans un état d'hostilité permanent avec les vers et la poésie. Je te répondrai par une autre citation ; et ce sera la dernière :

*Ce talent dans ma tête un beau jour se trouva*²²⁶.

Adieu, mon cher ami. Puisse-nous nous revoir bientôt et crois-moi inaltérablement ton tout dévoué ami.

[Amiot]



²²⁵ Thomas Corneille (1625-1709), *Le Comte d'Essex* (1678), acte IV, scène 3. Phrase reprise par Charlotte Corday dans une lettre à son père, la veille de son exécution (1793).

²²⁶ Plus exactement : « Dans ma tête, un beau jour, ce talent se trouva ; / Et j'avais cinquante ans quand cela m'arriva. » Vers d'Alexis Piron (1689-1773), extraits de *La Métromanie ou le Poète*, acte II, scène 1. Cette comédie en cinq actes a été représentée pour la première fois à Paris le 10 janvier 1738.

Pierre-Paul Démaray à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 176-177

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écr

Rouses Point, N.Y.

by the boat

St. Albans, 21 juin 1838

Mon cher ami,

J'ai reçu votre lettre concernant la Saint-Jean-Baptiste. Après consultation avec nos amis féaux et conseillers d'ici, nous avons conclu, créé et ordonné que, quoique la Saint-Jean-Baptiste soit pour nous une fête que nous devons célébrer, les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, et qui plus est le *totum factum* nous manquant dans ce moment, il est impossible de nous rendre aux justes vœux et invitations de nos amis. En conséquence mandons et prions notre bien-aimé confrère d'exil, Ludger Duvernay, de nous excuser pour cette année, nous réservant cependant le droit d'y être admis l'année suivante, si faire se doit.

Donné sous notre seing et sceau
et celui de nos amis à St. Albans
Démaray

P.-S. Le D^r Bouthiller, son frère et M. Cartier, ainsi que Poirier, vous assurent de leur respect. Le D^r Bouthiller désirerait savoir si vous avez reçu sa lettre à vous adressée, ces jours derniers, par la voie du petit *steamboat* et de celui de Saint-Jean.



Norbert Dumas²²⁷ à Ludger Duvernay

CANJ, 6 : 183-185

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Montréal, 21 juin 1838

Mon cher ami,

J'aurais répondu depuis longtemps à votre lettre, c'est-à-dire à la dernière (car je n'en ai reçu qu'une), si je ne vous avais cru parti pour New York.

J'ai rempli la commission dont vous me chargiez pour Girard. Il ne veut pas voyager sur le pont et prétend que vous payiez son passage dans la chambre.

Il ne m'a pas été jusqu'ici possible d'accepter votre invitation à souper, le terme supérieur n'ayant fini qu'hier, mais j'espère vous aller voir bientôt, si vous êtes encore exilé. Vous n'avez pas d'idée de l'isolement où nous a laissés de Lorimier, et moi, l'absence de tous nos amis ; nous avons passé un hiver aussi ennuyeux que vous, mais nous espérons vous revoir tous dans une quinzaine de jours. Nous comptons sur une amnistie générale pour le 28 du courant. Nos amis prisonniers sont tous bien, excepté MM. Drolet et Molleur qu'on a laissé sortir par cause de maladie. J'apprends que le premier va mieux depuis qu'il a goûté le grand air. Son état était alarmant en prison. M. Cherrier est dangereusement malade et l'on craignait, hier soir, qu'il ne passât pas la nuit.

Je vous rendrai de grand cœur les deux volumes de gazettes que j'ai achetés à votre encan. M. Jacques Viger en a acheté deux ou trois et je n'ai pas le moindre doute qu'il ne vous les rende aussi. Vous aurez à regretter un grand nombre de liasses de gazettes, et entre autres celle de *La Minerve* que M. Roy, l'huissier, gardien établi à la saisie, a brûlées pour se chauffer cet hiver, ainsi qu'il me l'a dit lui-même ; il paraît qu'il y en avait plusieurs boîtes.

John Donegani a, je crois, aussi quelques volumes de gazettes, et je pense qu'il vous les remettra ; Lovell, imprimeur, en a quelques-uns et ce qu'il en restait. *L'Ami du peuple* et *Le Populaire* n'ont pas été vendus cher, je puis vous l'assurer. Vous savez sans doute que l'éditeur de ce dernier, le sieur Leblanc, s'est fait fustiger de la bonne

²²⁷ Norbert Dumas (1812-1869), né à Terrebonne, fils d'Antoine Dumas, marchand, et de Marie-Rose Roy. Avocat en 1834, il épousera (Montréal, 19 février 1844) Madeleine-Émilie-Alphon-sine Roy, fille de Joseph Roy, commerçant patriote, et d'Émilie-Sophie Lusignani (Lusignan). Décédé à Montréal le 19 avril 1869 ; inhumé le 23.

manière par la *Girafe*²²⁸ : la canaille est aux prises, il n'y a pas d'injures qu'ils ne se disent. La *Girafe* est entrée au service de Jones, de *L'Ami*, quelques jours après avoir reçu des coups de pied de ce dernier. Il ne faut pas vous imaginer que l'absence de *La Minerve* et du *Vindicator* ait donné plus de souscripteurs à ces deux papiers : ils en ont moins que jamais.

Excusez l'horrible style de ma lettre, je l'écris à la veille du départ du *steamboat*. Nous envoyons, de Lorimier et moi, quelque chose à l'ami Rodier ; il en a, ce qu'il dit, grand besoin. Je suis fâché de voir sa famille l'abandonner.

Elmire me charge de vous écrire qu'elle s'ennuie beaucoup de vous. L'ami Giard est établi à Maska et y fait bien. Il est avec l'ami Sicotte qui se porte bien et n'est pas plus bureaucrate qu'il n'était, malgré tout ce qu'on a pu dire. Adieu. Votre bon ami.

N. Dumas



Pierre-Paul Démaray à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 41

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,07

Ludger Duvernay, écr

Rouses Point, N.Y.

[fin juin 1838]

Auriez-vous la bonté de donner cette lettre à quelque matelot qui voudra s'en charger, car ils connaissent presque tous ma demeure. Si vous pouviez la donner au matelot Langdeau... Rien de nouveau ; on dit à Montréal cependant que les troupes se sont fait battre au Haut-Canada ; on me dit que Rodier est à Rouses Point ; on dit Colborne mort.

Votre.

²²⁸ La *Girafe* : surnom de Georges-Hippolyte Cherrier (1813-1903), selon un Mandat anonyme écrit par Jean-Philippe Boucher-Belleville. Voir *Au Pied-du-Courant* (2000), p. 59. Georges-Hippolyte Cherrier est né à Montréal, fils aîné de Georges-Hippolyte Cherrier et de Marie-Anne Roy. Cousin d'Henriette Cadieux (épouse de Chevalier de Lorimier). Il entreprend des études au Collège de Montréal (1823-1831), étudie ensuite la médecine qu'il abandonne peu à peu pour le métier d'éditeur, après avoir travaillé pour la maison de John Lovell. Il épousera (Berthierville, 5 novembre 1845) Caroline/Sophie Decouagne.

Démaray

On dit que Durham a donné une amnistie en Haut-Canada.



Jean-Baptiste Labelle à Mgr Lartigue

ACEV, *Châteauguay*

Châteauguay, 2 juillet 1838

Monseigneur,

V.G. ayant désiré connaître le sentiment de ses prêtres au sujet des fêtes de dévotion, je crois devoir l'informer que j'aimerais mieux qu'on continuât de célébrer les fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Quant aux fêtes de Noël, je croirais à propos de les abolir, car c'est alors pour nos habitants de la campagne un temps où ils n'ont pas beaucoup d'occupations et assez généralement ils profitent de ces fêtes (surtout les jeunes gens) pour aller dans les paroisses voisines où, bien loin d'assister aux offices, ils en passent souvent le temps à boire et à se divertir.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de V.G. le très humble et ob. serviteur.

J.B. Labelle, ptre



Georges Gérard à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 27-29

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,12

Montréal, 2 juillet 1838

Cher monsieur,

Je vous prie de m'excuser si je n'ai pas répondu plus vite à votre lettre que j'ai reçue avec le plus grand plaisir. Mais elle m'a trouvé dans l'état de maladie, ce qui a fait que

je n'ai pu collecter que sur la fin de la semaine dernière. Je suis allé chez Jean Bruneau²²⁹ pour avoir du drap et il paraît qu'il ne se presse pas d'en donner, car à chaque fois que j'y vais, il me fait entendre qu'il faut qu'il visite les comptes qu'il a contre vous avant que de livrer aucun effet. J'ai vu Choquette qui me dit qu'il ne peut rien faire sans votre mesure ; Choquette dit l'avoir perdue.

Je n'ai pu voir MM. Trudeau ni Leste²³⁰, mais je pense les voir bientôt. Madame Gauvin m'ayant payé son compte sans faire attention à ses reçus, trouve maintenant une erreur : loin d'être 10 mois, ce n'est que 4 qu'elle doit ; elle prétend que le surplus lui soit remboursé. Faites-moi dire au plus vite si je dois agir en conséquence.

Depuis que je vous ai écrit, je n'ai point donné aucun argent à Berthelot, je n'ai reçu que 7 piastres et demie, lesquelles ont été dépensées par moi-même, pendant ma maladie. Mais soyez certain que je vous en rendrai un compte fidèle. Comme je suis maintenant en bonne santé je vais faire mon possible pour arranger vos affaires. Donnegani ainsi que le D^r Beaubien n'ont pas encore payé, le célèbre D^r Brousseau²³¹ n'a payé que dix chelins sur son compte de trois piastres, car ayant entre ses mains le compte *acquittancé*, j'ai été forcé d'accepter *son offre*, faute de quoi il aurait gardé le reçu sans payer !

²²⁹ Jean Bruneau (1803-1863), né Jean-François Bruneau, à Montréal, fils de Jean Bruneau, marchand, et de Marguerite Grant. Parrain, François Bruneau ; marraine, Thérèse Leblanc. Marguerite Grant, mère de Jean Bruneau, est sœur de Charles William Grant (1782-1848), qui deviendra le 5^e baron de Longueuil. Marchand à Montréal, Jean Bruneau a épousé (Montréal, St. Paul Presbyterian, 2 août 1831) Eliza Seymour, fille d'Hiram Seymour, chapelier, et de Tamar Murray. Le contrat de mariage, PLF, 25 juillet 1831, minute 2258, signé dans la maison des parents de l'épouse, rue Saint-Joseph, faubourg des Récollets, ne mentionne pas les noms des père et mère de l'époux. Ce dernier est accompagné de François-Pierre Bruneau, avocat, son cousin, et Grégoire Féré, son ami. Magasins Bruneau : rues Saint-Joseph [auj. Saint-Sulpice], Saint-Paul et Notre-Dame. Un magasin Bruneau existe encore au 78-82 rue Notre-Dame Ouest. Jean Bruneau continua de tenir les magasins de son père, parti subitement pour les Antilles et dont personne n'entendra jamais parler. Il s'enrichit dans le commerce des vêtements, fournissant entre autres des habits aux volontaires pendant les insurrections de 1837-1838. Décédé à Montréal le 18 février 1863 ; inhumé le 20. Présence de François Leclair et d'Alexis-Édouard Montmarquet (1799-1864), marchand.

²³⁰ William Fintzterwaltz Leste, marchand à Montréal, rue Saint-Paul, voisin de D.B. Viger. Bail à loyer par D.B. Viger à William F. Leste, marchand à Montréal : le rez-de-chaussée ou 1^{er} étage d'une maison en pierre à deux étages, sise rue Saint-Paul, joignant de chaque côté au bailleur, JB, 1^{er} mai 1838, minute 2438. William F. Leste a épousé (Montréal, 11 septembre 1838) Émilie-Aurélie Starnes, fille mineure de défunt Édouard Starnes (1795-1827), orfèvre, marchand, et de Rachel Miville (1802-1855). Présence de Nathaniel Starnes, grand-père et tuteur de l'épouse.

²³¹ Jean-Baptiste Brousseau (1806-1875), médecin à Belœil. *MP*.

J'ai vu maître Lemaître²³² et je lui ai demandé s'il vous envoyait *La Quotidienne*. Il m'a fait réponse qu'il n'en avait pas le temps.

Le secret pour ce qui suit. J'ai ouï dire que M. Viger allait faire imprimer par le susdit Lemaître un journal sur un grand plan, et qu'il avait engagé pour rédacteur M. Morin de Québec. M. Viger élève jusqu'aux nues Lemaître et ne cesse de lui faire des éloges ! Je ne sais si vous connaissez bien Lemaître, mais tout ce que j'en puis dire n'est pas en sa faveur. D'ailleurs il ne faut pas croire que si Lemaître semble embrasser aujourd'hui le parti patriote, ce soit bien sincère chez lui ; je dirai au contraire que c'est le *gain* qu'il cherche et non les intérêts de ses concitoyens. C'est avec la plus grande douleur que je vois travailler Dumas à ce papier, tout patriote qu'il paraisse, car si Dumas, ainsi que ceux qui encouragent ce papier, savaient le but du propriétaire, jamais, non jamais ils ne voudraient y mettre la main (c'est entre vous et moi). Ne dites rien de cela à Dumas car il serait fâché contre moi.

Hier (lundi)²³³, sont partis pour l'exil huit de nos braves dans le *steamboat* « Le John Molson » à quatre heures après-midi. Ils étaient escortés par le 7^e régiment des hussards, et un nombre immense de citoyens étaient présents à leur passage. En entrant dans le *steamboat*, leur contenance était noble et leur visage annonçait beaucoup de tristesse, mais cependant plein de grâces ; ils saluèrent à plusieurs reprises leurs concitoyens qu'ils semblaient laisser pour toujours. C'est alors qu'on entendit de toute part des soupirs et des gémissements ; les cœurs les plus endurcis ne pouvaient se contenir et les larmes coulaient de toute part. Comme aussi les vociférations les plus injurieuses leur furent prodiguées de la part de nos adversaires. Jamais je n'ai encore vu de scène aussi touchante.

Adieu, prenez courage, ne vous démontez pas.

Georges Gerard



Augustin-Norbert Morin à Louis Perrault

CANJ, 7 : 29-30

Montréal, 2 juillet 1838

Mon cher ami,

²³² François Lemaître (1797-ca1873), né à Québec, journaliste et imprimeur de *La Quotidienne* publiée à Montréal.

²³³ La lettre de Gérard est pourtant datée du 2 juillet 1838, un lundi.

Dans une circonstance comme celle où vous vous trouvez, vous avez besoin de savoir que vos amis ne vous oublient pas, et qu'ils vous fassent savoir ce qu'ils ont d'espérance. C'est pour ces fins que je vous écris. J'irais vous voir si... etc.

Quelque rigoureuses, injustes même, que soient les dernières mesures, c'est l'opinion générale qu'elles ne seront que temporaires ; les *éclaireurs* du gouvernement le donnent ouvertement à entendre. Ils disent qu'il dépend des exilés eux-mêmes de revenir. Vous entrerez tous sans difficultés, les uns après les autres. Nous vous aiderons à revenir par tous les moyens en notre pouvoir. Il est aisé de comprendre que le gouvernement attend non seulement *de la soumission*, mais de la *reconnaissance* ; ce dernier sentiment est difficile sans doute, mais nous tâcherons de faire en sorte que notre conduite ne vous fasse pas souffrir. S'il m'était permis de vous dire mon avis sur votre position, je vous dirais franchement que vous devez nous aider aussi. Vous devez voir qu'il n'y a aucun moyen de rentrer autrement qu'avec l'assentiment des autorités ; les *sympathies*, les *agitations*, sont maintenant des rêves qui ne bercent plus ici personne. Jamais je ne vous conseillerai de faire des bassesses, mais nous devons faire notre paix, quelque peu que nous ayons à espérer de justice et de liberté. Vous priant donc bien de vous tenir en dehors de toute marche fondée sur d'autres espérances : elles seraient infructueuses.

Excusez la franchise avec laquelle je vous parle ; vous et mes autres amis n'en serez peut-être pas contents, et cependant après mûre réflexion, vous vous convaincrez que cette marche est la meilleure à suivre. Si vous m'écrivez, etc.

J'attends avec amitié et anxiété votre retour et celui de nos amis, etc.

X X X



Siméon Marchesseault à Abraham Marchesseault²³⁴

ASTR, 0418-14

M. Abraham Marchesseault
Saint-Ours
Rivière Chambly
faveur de M. Simpson

²³⁴ Abraham Marchesseault/Marchesseau (1781-1863), maître forgeron, né à Saint-Antoine-sur-Richelieu, fils de Christophe Marchesseault et de Thérèse Larue, a épousé (Saint-Ours, 16 janvier 1804) Émélie Cormier, fille de Pierre Cormier et de Reine-Marie Levitre. Abraham Marchesseault est demi-frère de Clémence Marchesseault (*Madsem*) qui épousera le fils aîné de Denis-Benjamin Papineau.

Journal

Steamboat Canada, 3 juillet 1838
à 4 heures du matin

Cher papa et chère maman, frères et sœurs, etc.

C'est à quatre heures hier, vous vous en rappelez, que je vous ai fait mes derniers adieux avant de me mettre en route pour la terre d'exil ; je me flatte que les fers dont mes mains ont été ornées pour nous rendre en *sûreté* au *steamboat* ne vous ont point chagrinés ; nous les portions avec orgueil ; la honte n'était pas pour nous, mais bien pour ceux qui nous les avaient fait mettre : nous n'avons pas été assez petits pour ne leur point dire qu'en agissant ainsi envers nous ils assumaient sur eux une grande responsabilité.

Les hussards qui nous escortaient méritent certainement des éloges pour la manière honnête dont ils ont agi envers nous ; ils nous ont permis de parler à tous ceux de nos amis que nous avons rencontrés sur notre passage, de la prison au *steamboat*. J'ai eu à la fois le plaisir et la douleur de voir et reconnaître ma pauvre femme en passant chez Lavoy ; mon cœur a été frappé, en la voyant, comme d'un coup de foudre... En effet, quoi de plus terrible et de plus affreux, pour un cœur sensible, que de voir, sous de telles circonstances, une épouse chérie et de ne pouvoir lui parler ni la presser sur son cœur ! En descendant la côte du *steamboat*, j'ai pu lui serrer la main et lui dire, en courant, ce peu de paroles : *Adieu, chère Judith, courage, adieu mes enfants ! mes chers enfants !* Un des hussards et le capitaine du *steamboat*, témoins de cette scène déchirante, pleuraient autant que les époux, qui alors se disaient peut-être un éternel adieu.

5 heures du matin

Nous entrons dans le port et du *steamboat* nous descendons dans la frégate *Vestal*, commandée par le capitaine Carter, qui doit faire voile immédiatement pour la Bermuda.

Dans le *steamboat*, nous avons été traités avec les plus grands égards. M. Simpson, beau-père de M. Roebuck, a pris son dîner avec nous ; et le vin n'était pas absent. Ce souper fut pris au compte de la Reine.

8 heures

Rien de plus beau qu'un vaisseau de guerre ; celui où nous sommes porte 28 pièces de canon de 32. L'équipage est composé de 200 personnes. Le plus grand ordre et la plus

grande propreté y règnent ; enfin je n'entreprendrai pas de vous faire la description de ce vaisseau. Je ne suis pas assez fin pour décrire une chose faite avec tant d'esprit.

Le capitaine Carter nous paraît être un très bon homme ; les officiers de marine nous sont très polis, les soldats et les matelots mêmes cherchent à nous être utiles et nous offrent à chaque instant leurs services. Le capitaine n'a pas encore reçu d'ordre quant à la manière dont nous serons nourris, néanmoins il nous a fait servir un excellent déjeuner.

10 heures

M. Simpson n'est pas encore revenu de la ville, où il est allé pour voir Son Excellence afin d'obtenir de lui des ordres pour que nous soyons traités en gentilshommes.

10½

À l'instant, nous recevons une caisse de whisky et une double caisse de vin de la part de M. F. Ant. Larocque, de Montréal ; cela n'est pas bête.

M. Bouchette père, et deux de ses fils, ont obtenu la permission de venir nous voir ; ils nous font espérer que notre exil ne sera pas de longue durée et qu'il n'aura rien d'affreux.

Midi

MM. Buller et Ellice arrivent ici ; ils nous disent de demander tout ce dont nous avons besoin pour la traversée ; M. Bouchette, un des exilés, fait lui-même le mémoire, il sera bon.

On ne sait point encore comment nous serons traités dans l'île ; il paraît néanmoins que nous n'y serons point gênés et que nous serons libres d'y travailler pour vivre ; si cela est, nous ne sommes pas inquiets : nous sommes encore jeunes et le travail ne nous épouvantera pas : de la santé seulement.

Nous avons dit à M. Buller que notre surprise avait été grande quand nous vîmes charger nos mains de fers infâmes, de ces mêmes fers qui déjà avaient servi et ne devaient avoir été faits que pour des êtres vils, scélérats et méchants. Que ce procédé pouvait avoir de funestes conséquences, et que lord Durham devait en témoigner sa désapprobation, que nos amis ne s'attendaient nullement à un tel traitement ! Ce récit a paru affecter le noble personnage et il s'est empressé de nous faire apologie pour cette insulte.

On nous permet de faire venir à bord nos amis, en conséquence nous en faisons demander plusieurs.

2½ heures

M. Simpson est de retour de la ville. Il a vu lord Durham et il est, dit-il, autorisé par le noble lord à nous dire que l'amiral avait ordre d'écrire au gouverneur de la Bermude d'avoir pour nous tous les égards dus à de gentilshommes, et de nous donner toute l'île pour prison, sur notre parole d'honneur de n'en point sortir. Si cela est, tant mieux !

M. Simpson nous dit que M. Buller a été charmé de notre contenance et de notre détermination ; il paraîtrait qu'ils reconnaissent que nous avons voulu aider l'administration dans sa grande et noble tâche en agissant comme nous avons fait.

4 heures

Messieurs les officiers de marine viennent de nous envoyer, de leur chambre à la nôtre, trois carafes de vin et de la bière, pour prendre avec les amis qui sont avec nous en ce moment. Ainsi vous voyez que jusqu'à présent, entre ces messieurs et l'Ours shérif, il y a une grande distance.

4½ heures

Tous les effets et provisions nécessaires pour la traversée viennent de nous être délivrés, avec un jeune garçon pour nous servir pendant le voyage.

6 heures

Il paraît que St-Ours est suspendu et que le gouvernement a déjà de fortes preuves de sa conduite lâche, inhumaine et tyrannique envers les prisonniers politiques.

9 heures

Nous allons nous coucher tous bien portants, et en faisant des vœux pour nos parents et amis. Mon hamac est suspendu au-dessus d'un canon de 32, ainsi malheurs, malheurs aux puces et aux punaises qui voudraient venir prendre la liberté de nous troubler pendant notre sommeil !

4 juillet, 6 heures du matin

Nous sommes tous aussi bien portants aujourd'hui qu'hier. On dort très bien dans un hamac. Les ancres se lèvent et le vaisseau met à la voile pour descendre jusqu'au trou Saint-Patrice, nous resterons là jusqu'à ce soir.

6 heures du soir

L'ancre est levée ; nous sommes sous voile et faisons route pour la terre d'exil. M. Simpson se charge de nos lettres. Adieu, adieu, adieu !

Passes cette lettre à mes amis, communique-la à ma pauvre femme, embrasse-la et mes enfants.

Tout à toi.

S Marchesseault

Saluts, amitiés à maman.

Vous passerez cette lettre à mon ami Olivier, de Saint-Denis.



Louis de Lorimier à Édouard-Étienne Rodier

CANJ, 7 : 32-34

Montréal, 13 juillet 1838

Mon cher Édouard,

Je profite de l'occasion de M. Poisson pour te faire parvenir celle-ci. J'ai reçu tes deux lettres dans lesquelles tu te permets de me traiter de négligent. J'espère que ça ne m'arrivera plus, mais avançons. Tu m'as dit de retirer ton argent de Nye. Au moment où je partais pour voir Nye, j'ai rencontré M. Poisson qui m'a dit qu'il s'y en allait. Probablement il va retirer l'argent, car Nye lui-même m'a dit qu'il n'attendait que l'arrivée de M. Poisson pour payer le tout, qu'il ne voulait remettre l'argent qu'au curateur.

J'ai vu Martin qui m'a dit encore qu'il ne te devait que 3 £ – maintenant et encore qu'il avait fait faire des réparations. J'ai vu Hart et lui ai demandé de me remettre les effets qui t'appartiennent et qu'il a entre les mains afin que j'en disposasse comme tu me l'avais dit. Il m'a refusé en disant qu'il avait ordre de ne les livrer à qui que ce soit. Il m'a dit que les articles qu'il avait sont des articles de prix. M. Poisson te donnera les meilleurs renseignements là-dessus.

J'ai appris avec peine que ta femme et un de tes enfants sont malades. Je voudrais bien encore te donner un avis – si tu veux l'écouter – c'est celui de t'en revenir, si tu le peux. Fais une pétition toi-même, fais-la-moi parvenir, et je la ferai signer moi-même par les Torys de Montréal. Je suis sûr que pas un ne refusera. Je le sais d'autant plus qu'on me l'a dit à moi-même. Tu sais que tous les Torys ont toujours admiré ta

franchise. Je te conseille de le faire au plus tôt. Plusieurs amis en disent autant. On me dit qu'il y a déjà des démarches prises pour faire revenir George, Duvernay et Perrault, et qu'ils seront prochainement au milieu de nous.

Écris-moi plus amplement par rapport à Hart que je ne puis comprendre. Je ne puis pas m'imaginer que le bonhomme soit assez couillon pour employer ce Juif au préjudice de tant de jeunes Canadiens du Barreau distingués par leurs talents. Écris-moi sans déguisement ce que tu redoies de pension. Le bonhomme ne paraît plus vouloir rien t'envoyer davantage, au moins d'après ce qu'il m'a dit.

Tes tables à cartes ont été sacrifiées et adjugées à Sam Delisle pour une bagatelle. Je suis fâché de ne pas m'être trouvé là. Écris-moi aussi si ton dessein est de revenir. Je crois qu'il est facile pour tous les proscrits de revenir, à l'exception de Nelson, Papineau, Brown et Côté. Je t'écrirais bien plus au long, mais comme M. Poisson te verra, tu en sauras plus par lui que par moi. À la hâte.

Toujours ton ami.

Louison (Lorimier)

Ne te gêne pas, écris-moi quand tu voudras. Ta correspondance n'a pas paru. Starnes m'a dit que tu avais oublié de la *rachever*. Je vais envoyer maintenant tes « On dit » à Lemaître. Déchire toutes mes lettres.



Georges Gérard [à Duvernay]

CANJ, 7 : 34-36

BAnQ-VM, P_{345/13} ; P_{1/A,12}

Montréal, 16 juillet 1838

Cher monsieur,

J'ai reçu votre lettre avec les listes de L'Assomption. Mais je ne puis m'y rendre à présent, vu qu'il faut que je sois à Montréal samedi prochain pour une affaire particulière. Mais lundi je m'y rendrai sans faute ; je ne puis non plus vous envoyer d'argent car je n'en ai pas retiré depuis ma dernière lettre, les personnes ne paraissent pas disposées à payer. J'ai vu M. Leste qui me dit qu'il a payé les cotisations pour l'année 1837 ; d'après le serment de M. Auger, vous n'aviez pas payé. Mais la somme qu'il a donnée est modique, je crois que c'est 4 \$.

Choquette ne se soucie pas de faire votre ouvrage, il donne pour prétexte qu'il est bien pauvre en ce moment. J'ai vu Pelletier, Dumas, Hubert, de Lorimier, Delagrave,

Neysmith, lesquels vous font bien leurs amitiés et souhaitent ardemment votre retour. Dumas est sur le point d'aller vous voir et de Lorimier doit vous écrire.

Je viens de passer brevet chez Ferréol Pelletier comme clerc avocat²³⁵ ; tout en travaillant, je pourrai faire ma cléricature. Phelan doit rédiger le nouveau journal intitulé *La Chronique du Bas-Canada*²³⁶. On m'avait dit que ce serait M. Morin, mais on m'avait trompé. Il paraît que Phelan a toujours été dans le Canada et ne s'est point enfui comme on l'avait dit. J'ai vu le D^r Lacroix chez Lavoy, qui m'a paru aussi original que de coutume. Je n'ai pu lui parler longtemps car j'étais pressé.

Les journaux du Canada font mention de quelque trouble près des lignes. Daignez, je vous prie, me faire dire si c'est correct. J'ai eu occasion de voir maître Leclère pour ravoir mes papiers et il m'a demandé si j'avais eu de vos nouvelles. Sur la négative, il me dit qu'il avait entendu dire que vous étiez dans un état complet de dénuement, que vous erriez çà et là sans savoir où loger et que vous étiez toujours ivre. Sur la réponse que je lui fis que cela ne pouvait être, il me dit :

– Est-ce que vous ne le connaissez pas ?

– Je le connais, lui dis-je, mais pour un brave et honnête homme.

Alors il se tut !

Excusez-moi si je vous rapporte ce fait, il m'a tant injurié que je ne puis vous le dissimuler. J'ai vu l'avocat Bender qui témoigne beaucoup de peine à vos malheurs. Je ne sais si c'est par hypocrisie qu'il agit ainsi, mais il me parle souvent de vous et paraît ardemment vouloir vous payer s'il le pouvait. Je vous envoie avec la présente une lettre adressée à M. Poinsett²³⁷ à Washington, laquelle a été refusée à la poste. Veuillez, je vous prie, l'envoyer immédiatement à son adresse par la poste des É.-U. S'il faut payer quelque chose, payez et je vous en tiendrai compte. Cette lettre est pour lui demander une place à l'École militaire de West Point pour un de mes meilleurs amis, J. Smith. Lorsque vous m'écrirez, faites-moi dire si vous l'avez envoyée et combien vous avez payé.

Il m'est venu, je ne sais comment, des cors aux pieds qui font que je ne puis presque pas marcher. Cela contribue beaucoup au retardement de vos affaires ; quelquefois je ne puis marcher que deux heures par jour ! Mais aussitôt que je serai bien, je pense de pouvoir mieux vous contenter.

Je suis toujours avec estime votre très sincère serviteur.

²³⁵ Pourtant, Gérard venait de passer un brevet auprès du notaire Cadieux : Brevet de cléricature de Georges Gérard, gentilhomme, demeurant au faubourg Saint-Antoine à Montréal, à Georges-Henri-Zéphirin Cadieux, notaire, à compter du 1^{er} août 1837, JB, 12 mai 1838, minute 2460.

²³⁶ *La Chronique du Bas-Canada* ne semble pas avoir vu le jour.

²³⁷ Joel Roberts Poinsett (1779-1851), secrétaire de la Guerre du gouvernement américain, de 1837 à 1841.

Geo. Gérard

P.-S. Je ne pensais pas vous écrire aujourd'hui ; c'est pourquoi je n'ai pu vous envoyer plus de journaux. Mais à la prochaine occasion, je tâcherai de vous satisfaire.

G.G.



[Joseph Dansereau à Ludger Duvernay]

CANJ, 7 : 37-39

BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P1/A,06

Verchères, 16 juillet 1838

Mon cher ami,

À mon arrivée à Montréal, vendredi dernier, Berthelot, l'associé de M. La Fontaine, m'a remis ta lettre du 9 du présent. Après avoir examiné son contenu, je suis un peu surpris de voir que tu te décourages de revoir ta patrie, tandis que je crois qu'il n'est pas bien difficile de revenir ici, car tous les prisonniers politiques sont maintenant en liberté et tu dois savoir qu'il y en a beaucoup parmi le nombre qui ont fait plus que toi.

Je dois en excepter sept qui sont accusés du meurtre de l'officier Weir et de Chartrand, et aussi huit qui sont partis pour la Bermude, mais ils n'y seront pas longtemps.

Je te conseillerais d'écrire à Ogden pour savoir quelle déposition il y a contre toi, en lui disant que tu désires faire connaître aux autorités la conduite que tu as tenue dans les troubles, et je suis persuadé que tu n'auras aucune difficulté à revenir. Il est probable que l'on te demandera, comme aux autres prisonniers, un cautionnement, par forme plutôt qu'autrement.

Je dois te dire que j'ai vu une lettre de Wolfred Nelson écrite à bord de la frégate au trou Saint-Patrice²³⁸, où il dit qu'ils sont très bien traités, ainsi que les sept autres exilés ; ils sont respectés en toute liberté dans la frégate. Charles Buller, Esqr, principal secrétaire, a été les visiter aussitôt qu'ils ont été rendus et leur a demandé s'ils avaient besoin de quelque chose, qu'ils pouvaient le demander, qu'il [le] leur procurerait. Nelson dit qu'ils ont été discrets : ils n'ont demandé que très peu de choses, mais ils ont reçu des vins en profusion, des caisses d'oranges, citrons, les plus beaux

²³⁸ Le Trou Saint-Patrice est situé à 3 km à l'ouest de la paroisse Saint-Laurent, côte sud de l'Île d'Orléans. Déjà mentionné sur la carte de Robert de Villeneuve en 1689. L'expression désignait anciennement une grotte en Irlande utilisée par le célèbre prédicateur qui deviendra saint Patrice, patron du pays. L'endroit était réputé pour être la porte d'entrée des Enfers.

hamacs, les volailles, les viandes, enfin tout ce que des vrais gentlemen de première classe peuvent avoir besoin pour leur voyage. Nelson dit qu'il est bien content, il espère de revoir sa patrie avant peu. Il remarque dans sa lettre qu'il est à bord de la frégate avec des vrais Anglais et non avec des Écossais de Montréal.

Revenons à présent à l'argent. Je suis mortifié de te dire que je n'ai pas reçu un chelin depuis que je t'en ai envoyé l'hiver dernier. Je suis décidé de ne plus demander, je vois que c'est inutile. Il n'y a que peu de chose à présent ici à Verchères à retirer, je crois ; c'est Gauvreau qui a les comptes.

J'irai à Montréal la semaine prochaine et t'enverrai de mon argent à moi si personne ne m'en donne comme c'est bien douteux. Si j'en avais ici aujourd'hui, [je] t'en enverrais de suite, mais je suis comme le crucifié de Lorette, toujours sans argent.

M^{me} Duvernay doit t'avoir dit que l'on s'était rencontré sur le *steamboat* lorsqu'elle a été te voir. Si j'eus eu de l'argent, je l'aurais accompagnée, persuadé que tu n'en aurais pas été jaloux, mais le but de mon voyage à Montréal était d'aller payer un billet à la banque, et c'était tout l'argent que je possédais. On l'attendait à Verchères à son retour pour avoir des nouvelles, mais elle n'y a pas passé, de sorte que nous ignorions entièrement où tu étais. Je te croyais à New York. Plus de lettre. Depuis que M^{me} Duvernay a été te voir, j'ai cru de suite que tu étais rendu à New York, comme tu m'avais dit que tu voulais y aller.

Pour aller te voir, je ne pourrai le faire qu'au commencement du mois prochain, si tu es encore à la même place, car je renonce encore pour cette année d'aller à New York. L'argent est si difficile à se procurer qu'il n'y a pas de dépenses à entreprendre. Je tâcherai d'emmener Gauvreau, c'est un peu difficile de le sortir de sa *wache*, l'eau haute, haute, rien dans l'île, l'île, rien, rien.

Je n'ai pas reçu un chelin de Contrecoeur. *Berthelotte* m'a demandé cela il y a quelque temps passé, il m'a dit qu'il devait poursuivre le père Duplessis. Je ne sais s'il l'a fait, j'en ai pas entendu parler depuis. Mes compliments à Rodier et tous nos amis qui sont restés de l'autre côté. Les Écossais de Montréal sont en diable contre lord Durham, surtout le *Doric Club* et les volontaires. Ils vont jusqu'à dire que les troubles ne sont pas finis, donnant par là à entendre qu'eux feront du trouble parce que lord Durham n'a pas fait pendre tous les prisonniers politiques.

Ton ami.



Édouard-Élisée Malhiot [à Ludger Duvernay]

CANJ, 7 : 40-41

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,15

Swanton, 18 juillet 1838

Mon cher monsieur,

Je suis arrivé d'hier à Montréal ; j'étais parti de samedi, sous prétexte d'aller à Burlington. J'ai vu plusieurs des prisonniers : ils paraissent ne pas avoir trop souffert, car ils sont gras comme des rebelles. On leur écrit de temps en temps *Damme Scandal*, dans les nues, ou quelque chose d'aussi flottant. Je n'ai pas vu mon frère. M. Cadieux me dit lui avoir écrit sept ou huit fois. Soit qu'il eût eu aucune réponse, je lui ai écrit et s'il ne vient pas d'ici au 25 j'y fais (?). Je crois que c'est le temps de l'oubli. Je suis des plus surpris de la conduite de mon frère, attendu qu'il devait être ici le 20 juin. Voilà bientôt un mois et je l'ai pas vu, ni reçu aucune nouvelle.

J'ai, dans mon petit voyage, eu deux petites difficultés avec des tories. Je vous assure qu'il faut une bonne dose de patience pour rester à Montréal et endurer les invectives des tories. L'on dit que La Fontaine se fait chanter des sottises dans les rues, sans cérémonie.

Le D^r Lacroix est fixé à Saint-Athanase et je suis venu de Montréal à Saint-Athanase avec lui. Il boite, il dit aussi que c'est une blessure qu'il a attrapée dans la dernière guerre en se sauvant de la cavalerie. Peltier a été caché à Maskinongé tout l'hiver, il est gras comme un chien coupé.

[Joachim] Jacques, Louis Lacasse sont partis. Vincent part cette après-dîner et Duquet, dimanche. Il paraît que moi je vais rester au quartier général.

Tout à vous.

Vive la liberté.

E.E. Malhiot

Lemaître doit sortir un nouveau journal qui portera le nom du *Temps* cette semaine. (À la course).



Horace Wheeler²³⁹ à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 42

Mr. Ludger Duvernay
at Morehouse
Rouses Point

St. John, July 20, 1838

Dear Sir,

I rec'd a few days since a letter from you enclosing some accounts to be collected for you, also a letter directed to Mr. Mongeon, of Saint-Athanase, which I have dil'd him. He informed me that he would do all he could. Some of the accounts are bad.

I have called on Mr. Lindsay. He says the account is before the Committee. He cannot pay without this sanction. I shall call on an attorney in a few days. We shall not have a Court in St. Jean as usual in July.

MM. Marchand and Bourgeois have paid me on your account two pounds, seven shillings and 11d, Cy. There appear'd an error in the account : you say two years and one month from the 9th day of Dec. 1835. According to that, it would be one month less than two years. Should there be an error, it can be rectified hereafter with them. Any communications you have to make, please write in English for I do not understand French.

Yours respectfully.

Horace Wheeler



Louis Perrault à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 43

BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P1/A,19

L. Duvernay, écr
Rouses Point, N.Y.

²³⁹ Horace Wheeler, né vers 1820, fils de Timothy Wheeler et d'Elizabeth Sheldon. Cette famille Wheeler, venue du Massachusetts, s'établit à Noyan et Clarenceville avant 1800. Horace Wheeler a épousé (Clarenceville, Methodist Church, 6 mars 1849) Olive Irish, fille de Francis Irish et de Mary « Polly » Wheeler. Les époux habitent à Saint-Georges, comté de « Rouville », selon le registre, en réalité comté de Missisquoi.

20 juillet 1838

Bienheureux,

Je n'ai pas de gazette à vous envoyer ; celles que je reçois se dirigent vers New York. Si j'étais de vous, j'écirais directement aux divers journaux à Montréal. Je ne sais ce que vous voulez dire par pétition des proscrits etc. [Le] trouble qu'ils se donnent, etc.

Je suis très aise d'apprendre [que] Rodier [] mieux. Amitiés.

J'ai eu le premier numéro du *Temps* : c'est un misérable papier.

J'espère qu'avant trois mois vous aurez *La Minerve* sur pied, il ne faut pas céder. Autrement on perdra 20 ans de travail.

Adieu.

L.P.



Joseph-Amable Berthelot à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 46-47

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Montréal, 23 juillet 1838

Mon cher monsieur,

J'ai reçu ce matin, à mon retour d'un voyage de plusieurs jours dans la rivière Chambly, votre lettre du 19 courant. J'avais reçu, la semaine dernière, le jour de mon départ, celle qui la précédait, mais j'étais dans l'impossibilité de vous répondre ; quant à celle que vous m'avez écrite quelques jours après mon départ de Burlington, je n'en ai eu aucune nouvelle.

J'ai expédié vos deux lettres à madame Duvernay et à M. Gérard.

Je regrette d'avoir à vous dire que vos débiteurs sont très tranquilles : malgré mes lettres et les courses de Gérard, je n'ai encore rien collecté depuis les derniers agents que je vous ai envoyés.

J'ai une liasse de comptes et billets devant moi ; je vous promets de me mettre à écrire de nouveau.

Votre dernière lettre est écrite de manière à me faire croire que vous voulez adresser des reproches ou jeter du blâme sur la conduite de quelqu'un ici. Je ne comprends pas néanmoins assez ce que vous entendez dire pour que je puisse vous répondre.

Il peut se faire que l'on se trompe ici et que l'on fasse des sottises ; il est vrai que ceux qui essaient à faire quelque chose ne seront pas assistés et éclairés de plusieurs amis.

J'ai passé la journée de mercredi dernier chez M. Drolet ; il est un peu mieux. Je crois qu'il pourra venir à la ville bientôt s'il continue à aller mieux et à prendre des forces.

Je vous prie de me croire votre tout dévoué.

J.A. Berthelot

N.B. Présentez mes saluts à M. Rodier, je suis bien content d'apprendre qu'il est mieux.

J.A.B.



Louis Perrault à Ludger Duvernay et autres

CANJ, 7 : 47-48

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,19

M. Ludger Duvernay
Rouses Point

24 juillet 1838

Bienheureux et vous mes frères,

Je n'ai rien à vous dire. M. Lévesque a dû vous dire tout ce que je possédais. Je vous envoie un numéro de Macdonald. J'ai vu sur *La Quotidienne* tous les « On dit, Pourquoi et Parce que » du bienheureux R[odier]. J'ai appris sa venue sur le quai. Ça m'a fait plaisir.

Dites à Lévesque d'aller chez Fabre voir ma nièce et dire à la famille que nous n'avons rien à leur écrire ce soir. Nous enverrons par M. Mondelet, demain soir. Adieu.

J'ai reçu la lettre de M. Duvernay. Merci.

Louis Perrault

Si vous connaissez quelqu'un qui veuille prendre la gazette Mackenzie : j'ai des numéros depuis le commencement.



Requête de Josephthe Gagner²⁴⁰ et Scholastique Labranche²⁴¹, veuves, à lord Durham

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 3929

Montréal, 25 juillet 1838

Province du Bas-Canada
District de Montréal

À Son Excellence le très Honorable John George Comte de Durham, Vicomte Lambton, &c &c &c, Chevalier Grand-Croix du Très Honorable Ordre Militaire du Bain, un des Membres du Très honorable Conseil Privé de sa Majesté, Vice-amiral et Capitaine Général de toutes les Provinces de sa Majesté dans le et adjacent au Continent de l'Amérique du Nord &c &c &c.

L'humble requête de Josephthe Gagner, veuve de François Charpentier dit Languedoc, et de Scholastique Labranche, veuve de Jean-Baptiste [Pierre] Billet, de la cité de Montréal, expose humblement à Votre Excellence :

Que le 21 mai 1832, leurs époux revenant de leurs travaux habituels, furent tous deux frappés à mort par les balles tirées par les troupes de Sa Majesté, pour disperser un attroupement tumultueux dans une élection. Les deux infortunés qui furent ainsi frappés étaient à plusieurs arpents du lieu où était le tumulte et n'avaient en aucun temps pris part à l'élection.

²⁴⁰ Josephthe Gagner, fille de Joseph Gagné et de Marie-Josèphe Andry/Landry, a épousé (Lachine, 30 juin 1794) François Languedoc/Charpentier/Brindamour, fils de Jean-Baptiste Charpentier et de Geneviève Berthelet-Savoyard. François Languedoc (1770-1832), né Jean-François Charpentier à Montréal le 21 février 1770 ; assassiné par les militaires à Montréal en mai 1832. « Le nommé Languedoc, du faubourg St Laurent, a eu le cœur percé d'une balle. » *La Minerve*, 22 mai 1832.

²⁴¹ Scholastique Laforêt/Labranche (1777-1858), née à Mascouche, fille d'Antoine-Magloire Laforêt, porteur d'eau, et de Marie-Anne Vaudry, avait épousé à l'âge de 16 ans (Montréal, 27 mai 1793) Pierre Billet, journalier, fils de Jean-Baptiste Billet et de Marie-Anne Lafond. Pierre Billet (1764-1832) a été tué à Montréal par les militaires pendant l'élection de mai 1832. La sépulture de Languedoc, menuisier, Billet, charpentier, et Casimir Chauvin, 19 ans, compagnon imprimeur – la troisième victime – survint à Montréal le 24 mai 1832. L.J. Papineau et 5000 personnes assistèrent à la cérémonie. *La Minerve*, 24 mai 1832, p. 3. Scholastique Labranche mourra à l'hospice Saint-Joseph et sera inhumée à Montréal le 6 décembre 1858.



Montréal, 21 mai 1832

Depuis lors, vos pétitionnaires ont reçu plusieurs encouragements à espérer que le Gouvernement viendrait à leur secours dans leur âge avancé, ayant perdu leurs seuls supports en perdant leurs époux ; ce qui n'a pas eu lieu.

Elles supplient Votre Excellence de prendre leur état et leurs malheurs, dans sa gracieuse considération, et quels que soient les secours qu'il plaira à Votre Excellence de leur accorder, Elle recevra les prières et les vœux des deux infortunées qui s'adressent à Elle.

Josephte x Gagner
Scholastique x Labranche

Daniel Madden²⁴²
H. Bourret
témoins

²⁴² Daniel Madden (ca1796-1839), marchand à Montréal, époux de Margaret Jean Henry.



Joseph Dansereau à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 48

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,06

Verchères, 28 juillet 1838

Mon cher ami,

Je n'ai pas réussi à pouvoir avoir de l'argent ; je suis décidé à ne plus en demander.

Je t'inclus dans la présente 9 piastres qui est tout ce que je peux faire. Je t'assure que nous sommes dans un mauvais règne pour l'argent.

Rien de nouveau ici. Je m'attendais à recevoir une de tes lettres par la poste de mardi.

Le D^r Duchesnois est de retour de mardi.

Tu ferais bien d'en poursuivre quelques-uns : je crois que ce serait le moyen de faire payer les autres. Écris-moi donc si tu es encore à la même place à Rouses Point et pour combien de temps.

Je suis, à la hâte, ton ami.

Jos. Dansereau



Pierre Fortin²⁴³ à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 59

La Prairie, 31 juillet 1838

Frère,

J'ai reçu de tes nouvelles par monsieur Duchesnois qui t'avait laissé, le matin, de Champlain. Il m'a dit que tu avais fixé ta résidence là et que tu revenais de New York. Tu pourras nous écrire plus souvent à présent et surtout à l'égard des Américains. On

²⁴³ Pierre Fortin (1796-1868), né à Saint-Hyacinthe, fils de François Fortin et de Marie Brunet-Dauphiné, a épousé (Verchères, 27 juillet 1820) Marie-Anne-Julie Crevier-Duvernay (1794-1873), sœur de Ludger Duvernay. Pierre Fortin est charpentier à Verchères. Leur fils, Pierre-Étienne Fortin (1823-1888), sera médecin et député à Québec et à Ottawa.

nous dit qu'ils font des assemblées pour prendre l'opinion des peuples pour ce qui regarde l'État du Maine.

Je n'ai point su des nouvelles de ta femme depuis qu'elle a passé chez nous. J'ai retiré quatre piastres et je crois en retirer d'autres. Si je trouve une bonne occasion, je pourrai te l'envoyer. Toute la famille se porte bien, et bien des compliments.

Je voudrais bien savoir quand vous [allez] revenir.

Je suis avec amitiés.

Pierre Fortin

Je suis bien pressé par l'occasion.



C.H.O. Côté à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 60-61

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Rouses Point, Hôtel Lewis, 31 juillet 1838

Monsieur,

Il n'y a pas longtemps que vous avez été la dupe des menteurs à mon égard. D'après les explications que vous eûtes alors sur ma conduite à votre égard, vous avez paru satisfait.

Aujourd'hui de nouvelles plaintes de votre part sont encore proférées contre moi. M. Le Gaynor m'a informé hier que vous lui avez dit que Mr. Morehouse vous avait rapporté que je lui avais dit que *je ne voulais pas aller loger chez lui parce que M. Duvernay y était*. Ce qui s'est passé entre cet individu et moi à bord du bateau à vapeur est ce qui suit et le tout en présence de M. Ouimet.

M. Morehouse dit : « Can I be of any service to you, Doctor, where is your baggage ? » Je lui répondis : « I'll put up at Lewis's. » Là-dessus, il dit : « He has no representative here. » Je pris mon bagage et je partis. Tout mot articulé entre M. Morehouse et moi, outre ceux rapportés plus haut, ne peut être que mensonge. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien croire que je n'ai fait nulle mention de votre nom ni de celui de qui que ce soit d'une manière défavorable. Je vous prierais donc en conséquence de vouloir tenir la même ligne de conduite à mon égard et de ne faire aucun rapport sur mon compte. Je vous donne ma parole d'honneur que le rapport de M.

Morehouse ainsi que tout autre reçoivent de ma part la désapprobation la plus complète et que je ne puis m'empêcher de donner l'épithète de menteur le plus effronté à quiconque fait usage de mon nom à votre égard d'une manière défavorable.

Je suis, Monsieur, avec considération, votre très humble et très obéissant serviteur.

C.H.O. Côté



Joseph-Amable Berthelot à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 61-63

BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P1/A,29

Monsieur Ludger Duvernay, M.P.P.
Rouses Point

Montréal, 1^{er} août 1838

Monsieur,

J'ai reçu hier après-midi votre lettre du 28 juillet avec un postscriptum du 30. Je vais y répondre aussi longuement que possible, et répondre à son contenu suivant l'ordre de vos demandes. Je ne sais comment il se fait que vos lettres vous parviennent par le moyen de la poste : je les mets toujours à bord du *steamboat* de La Prairie. La lettre que M^{me} Duvernay n'a pas reçue est sans doute celle qui se trouve perdue et dont je vous ai déjà mentionné la perte.

Vous avez bien raison de m'écrire de la manière que vous l'avez fait sur le compte de Côté : c'est un vrai fléau pour nous et pour tous les exilés. La rentrée des proscrits dans le pays sera plus ou moins prochaine, selon que l'excitation paraîtra plus ou moins apaisée. Quant au système de *détraction* qui suit contre M. Papineau, c'est encore plus mal dans des moments et des temps comme ceux d'aujourd'hui ; nous avons plutôt besoin de nous réunir et d'oublier ce qui est passé que de s'aigrir davantage les uns contre les autres. Chacun doit mettre de l'eau dans son vin et être préparé à pardonner et excuser lorsque les choses n'ont pas été poussées à un point où il est encore décent de le faire.

Je n'ai pas encore fait remettre votre lettre à Gérard ; il a changé de demeure, il faut que je le trouve d'abord. Je lui ferai faire une copie du compte de Gibb et je

l'enverrai en demander la balance. J'irai moi-même parler à Castle²⁴⁴ de votre compte du chemin de fer. Je crois que vous feriez bien d'écrire vous-même à Des Rivières relativement à son compte. Une lettre polie ferait plus que ce que je pourrais lui dire. Je n'ai pas encore vu Boulanget, vous m'excuserez bien, j'ai beaucoup d'occupation

Je voudrais bien pouvoir aller passer une veillée avec vous, mais pour le présent ce n'est pas possible. Il faut que j'aille à Québec bientôt pour faire quelque affaire pour mon père, qui est incapable d'y aller lui-même. Vous avez toute raison de plaindre [votre] sort. Vous êtes en effet maltraité par des compatriotes, car j'appelle maltraitement le silence que l'on fait à toutes mes demandes d'argent. Je voudrais avoir le compte de Gigon ; il m'a payé la balance de son billet et m'a offert de me payer son compte. Lorsque vous m'enverrez votre bon, vous pourriez aussi m'envoyer les comptes détaillés, car les personnes aiment à savoir et connaître les différents items de leurs comptes.

Vous pouvez m'écrire relativement à la personne qui a empoigné les lettres en question : ce que vous m'apprendrez sera bien reçu.

M. et M.L. se portent bien.

Amitiés et respects à M. R. et à sa famille.

Tout à vous.

J.A. Berthelot



François-Magloire Turcotte²⁴⁵ à Guillaume Vallée²⁴⁶

BA nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3437

Carleton, district de Gaspé, 4 août 1838

Mon cher Guillaume,

²⁴⁴ Charles Henry Castle (1802-1861), né à St. Pancras, Middlesex, England, fils de Lawrence Castle, a épousé Ann Brown, née à Montréal en 1806. Castle, trésorier du chemin de fer de Montréal, habite cette ville de 1827 à environ 1840, et ira vivre à New York où il est décédé le 9 octobre 1861.

²⁴⁵ François-Magloire Turcotte (1799-1872), né à Baie-Saint-Paul, fils de François Turcotte et de Charlotte Fortin. Ordonné prêtre en 1829. Curé à Sainte-Rose (Laval) pendant les insurrections, il sera incarcéré au Pied-du-Courant, du 10 décembre 1838 au 3 avril 1839.

²⁴⁶ Guillaume-Jacques-Léon Vallée (1804-1839), né à Montréal, fils de Joseph Vallée, voyageur et marchand, et de Thérèse Rodney. Médecin en 1824. Incarcéré du 9 novembre au 12 décembre 1838 ; décédé un an plus tard, des suites de son emprisonnement. *MP*.

Qu'un ami est d'un grand secours, dans les circonstances fâcheuses où je me trouve ! D'abord tu ne dois pas ignorer que l'évêque de Montréal, aidé par le traître Quiblier, uniquement dans le but de placer le tiers de son coadjuteur sur la paroisse de Sainte-Rose, m'a expulsé de son diocèse, sous prétexte que j'étais une tête chaude et un homme dangereux, *coram laicis*²⁴⁷, un insubordonné enfin. Ceci n'est pas ce qui me chagrine le plus ; car outre que cette affaire m'a fait avoir mon *exeat* en bonne et due forme et de plus une lettre de recommandation du dit évêque, propre à me faire employer avantageusement dans un autre diocèse (qui sera probablement celui de Québec), sa conduite à mon égard en ce moment est ce qui servira un jour de base pour l'exécution d'un plan projeté dernièrement à Philadelphie entre Chartier et moi, et définitivement arrêté à Carleton avec l'incomparable M. S.L. Malo²⁴⁸, mon digne ami, chez qui je demeure depuis plus d'un mois, en attendant des nouvelles sur ma situation future.

Voici donc ce plan nouveau (communiqué à toi seul sous le plus grand secret) : nous voudrions établir sur ma terre de Sainte-Rose une imprimerie, à l'effet de faire sortir 3 ou 4 fois le mois un journal ecclésiastique canadien, intitulé, par exemple, *L'Ami de la religion et du peuple*, un autre *Avenir* de Lamennais (foutre, ne dis pas cela, car tu me ferais excommunier). Chartier, un autre aussi capable que lui – mais qui ne veut pas que je le nomme à présent – l'abbé Duchaîne, qui ne demanderait pas mieux, je pense, seraient les principaux rédacteurs, et moi le propriétaire. Mais comme il serait bon, pour commencer, d'avoir quelqu'un à notre tête qui pourrait en imposer, M. le Grand vicaire Viau étant, dit-on, pour se retirer cette année du ministère, sa présence en tête de cet établissement y ferait bien quelque chose, je pense ; il en serait bien d'avis, lui en ayant déjà parlé ! Il pourrait, aussitôt la maison prête, aller s'y retirer seul d'avance, comme étant plus vaste et plus convenable pour un Grand vicaire, et puis après quelques mois, aussitôt l'achat de ladite imprimerie fait, et la permission pour M. Chartier d'entrer en Canada obtenue, nous irions sans la permission de l'évêque, ni même du supérieur Quiblier, rejoindre l'aimable Grand vicaire Viau et mettre à exécution les projets ci-dessus, et alors etc. Tu pourras supposer le reste facilement.

Mais voici un contretemps qui m'afflige plus que ce qui est passé : Mercier²⁴⁹, mon procureur, m'écrit que des méchants, à qui je dois un peu, parlent de faire nommer un curateur pour faire vendre ma terre, sous prétexte que les effets que je lui ai laissés ne

²⁴⁷ *Coram laicis* (lat.) : en présence de laïques.

²⁴⁸ Louis-Stanislas Malo (1801-1884), né à Rivière-des-Prairies, fils de Benjamin Malo et de Marie-Louise Bleau, ordonné prêtre à Québec en 1826. Curé à Carleton, Baie-des-Chaleurs, de 1828 à 1843. *DC*.

²⁴⁹ Peut-être François-Xavier-Romuald Mercier (1805-1849), né à Saint-Roch-de-l'Achigan, fils de Jean-Louis Mercier et d'Élisabeth Landry ; ordonné prêtre en 1830. Curé à Saint-Martin (Laval) de 1835 à 1839.

suffisent pas pour payer mes dettes. Je ne le crois pas et suis plutôt porté à soupçonner quelque machine. Je pense et avec raison que des vices d'intérêt pour quelques spéculateurs, vg Paschal Lachapelle, ou Mercier lui-même pour quelqu'un de ses frères, ou encore le traître Quiblier, dans la crainte que je ne revienne à Montréal dévoiler ces tristes horreurs que j'ai découvertes contre lui dans mon voyage aux États, ferait tout son possible auprès de Mercier pour l'engager à me faire vendre ma terre, dans l'espoir que, n'ayant plus d'intérêt dans Montréal, je ne penserais plus à y mettre le pied. Mais il se trompe, le fourbe : j'irai plus vite qu'il ne pense. Le mois de septembre ne se passera pas sans que j'aie été le surprendre à quelques bons soirs *incognito*, et tu verras ce qu'est l'infâme Quiblier, pardonne-moi l'expression, il la mérite pourtant. Rien autre chose que de la trame à m'engager Mercier à m'écrire une telle nouvelle à laquelle il était lui-même si opposé dans le principe. D'ailleurs je ne suis pas sorti du pays pour toujours, et j'y suis depuis plus d'un mois. Carleton est en Canada. Comment donc pourrait-on faire déclarer ma succession vacante ? Je suis en promenade et voilà tout.

Je te prie donc, mon cher ami, de faire tout en ton pouvoir pour que ma terre ne soit point vendue ; tu vois combien il est important pour moi de la garder. Prends bien garde, toi qui es près de la cour, à ce qu'ils ne fassent pas nommer un curateur *ad hoc*. Je ne suis point inquiet pour mes dettes : quand, après la vente de mon ménage, de mes animaux, de mon grain, de la récolte même, il se trouverait un déficit de 260 £, je pourrais le payer facilement sans vendre ma terre, sans même l'hypothéquer.

J'ai encore des amis. Celui chez qui je suis en est un, oui un entre mille : M. S.L. Malo, digne prêtre canadien, fameux républicain, la terreur des bureaucrates du district de Gaspé et même de toute la baie des Chaleurs. Oh ! mon cher ! quel plaisir de rencontrer là-bas, dans les bois, dans la boucanne, un tel ami, un cœur si généreux, l'homme du grand conseil ! Après lui avoir parlé de toi et de tes principes surtout, il me charge de le rappeler à ton souvenir, comme ancien confrère de classe, et aujourd'hui comme ami. Car, me dit-il, s'il est aussi bon patriote que tu dis, je l'aime et dis-lui que je veux être son ami.

Si tu pouvais écrire à Chartier sans inconvénients, surtout pour lui conter mon nouveau plan, sur lequel nous n'avons fait que passer, dans ma dernière entrevue avec lui, ne croyant pas son exécution possible alors, mais dis-lui qu'aujourd'hui toutes les probabilités sont pour. Fais-lui aussi les meilleurs souhaits de M. Malo. Si je ne lui ai point écrit, c'est parce que j'ai craint que ma lettre ne fût interceptée aussitôt rendue à Montréal ; prie-le donc aussi de m'écrire par ton canal : ce sera plus sûr, je crois.

Tu pourrais parler à La Fontaine du contenu en la présente, si tu le crois à propos. Il est assez discret pour recevoir un tel secret. Prie madame Vallée d'accepter mes respectueux compliments. Pour toi, ne m'abandonne pas ; écris-moi au plus vite à Carleton, chez M. S.L. Malo, missionnaire, et crois-moi toujours tout à toi.

F.M. Turcotte, ptre

[P.-S.] Sois discret avec Mercier à cause du Supérieur dont il est le chat, et peut-être quelque chose de pire pour moi.

Le 26 du mois dernier, j'ai chanté la messe chez les Sauvages de Ristigouche, jour de Sainte-Anne, leur patronne. Ils ont fait grand tapage en mon honneur, tiré du canon, dansé, fricoté ; j'en étais donc ébahi. Ils ont tous leur patronne, ont tous refusé de prêter serment d'allégeance, les chefs ont été cassés, qu'importe, ils sont toujours forts et fermes, grâce à M. Malo.

Encore un peu que j'étais moi-même cause d'une révolution à Carleton, parce qu'un nommé Hamilton Franche Lavaille avait voulu me faire prendre, disant que j'étais un déserteur, mais les Irlandais et les Acadiens de Carleton, tous braves patriotes comme leur curé, étaient déjà assemblés en grand nombre pour me défendre, disant qu'ils tueraient ceux qui oseraient me toucher. Mais les lâches se sont enfuis et tout fut fini. Ledit Hamilton vint deux jours après me demander excuse.

Si tu vois quelqu'un de mes amis de Sainte-Rose, rassure-le sur mon sort, je ne suis pas si malheureux qu'ils pensent probablement. Un jour viendra qui n'est pas venu où je mordrai qui m'aura mordu²⁵⁰.

J'attends avec hâte tes avis sur mon plan et touchant la vente de ma terre.

F.M.T., ptre



François-Magloire Turcotte

²⁵⁰ *Je suis un chien qui ronge l'os,
En le rongeant je prends mon repos.
Un jour viendra qui n'est pas venu
Que je mordrai qui m'aura mordu.*

Devise apposée sur la Maison du Chien d'Or ou Maison Philibert (1736), à Québec, rue Buade.
Le Répertoire national, vol. 2.



André Ouimet à Amédée Papineau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 3073-3075 ; mic. C-15790

Monsieur L.J.A. Papineau
aux Saratoga Springs, N.Y.

Montréal, 5 août 1838

Mon cher ami et frère en malheur,

Ta lettre du 28 juillet²⁵¹ m'a été remise le 3 du courant, à Montréal même, sur la terre d'esclavage et de larmes. Le 28 juillet, j'étais déjà de retour du pays de la liberté, du pays qu'on peut appeler le chef-d'œuvre de création des mondes. Je n'ai été que deux jours sur le sol vierge de toute tyrannie depuis 60 ans. J'ai passé une journée à Rouses Point et une à Burlington d'où je suis parti le 27 juillet, une journée antérieure à la date de ta lettre.

Je n'ai pas besoin de te dire que ça été pour moi un grand sacrifice de n'aller pas me jeter dans les bras des amis du pays et confondre quelques-unes de mes larmes avec les leurs, mais le temps, mais l'argent me manquaient pour cela. Le voyage que j'ai fait n'en était pas un prémédité. Ce n'est qu'à Saint-Jean, en voyant briller l'aigle américain sur le balancier du vaisseau à vapeur, que j'ai pris la résolution d'aller voir quelques amis et de revenir aussitôt. Mais je nourris encore l'espoir que je pourrai dans quelque temps aller vous visiter.

Ta lettre pleine de sentiments qui sont les miens, m'a causé, comme tu peux le croire, un vif plaisir. Je ne ferai pas de commentaires sur la conduite de notre *Nicolas*, vous la connaissez aussi bien que moi. Tout ce que je puis voir, c'est que tous ses actes s'annoncent comme devant être marqués au coin de la plus grande rigueur et de la plus affreuse sévérité. S'il croit par là faire aimer la domination anglaise, il a moins d'esprit et de tact que lui en donne la renommée. Aujourd'hui, nous en sommes à ne pouvoir plus qu'espérer. Mais il ne faut pas échapper cette seule ressource pour un pays malheureux. Rome fut sauvée parce que Rome ne perdit jamais espérance ; nous en pourrions dire autant du Canada, du moins c'est le vœu que je forme.

Il n'est pas à ma connaissance qu'aucun de ta famille soit en mauvaise santé. Le patriarche, le *Pépé*, tient encore à la terre comme le vieux chêne de la forêt. Puissent

²⁵¹ Cette lettre n'a pas été retrouvée.

ses descendants jouir d'une aussi longue vie et voir leurs malheurs se terminer par le bonheur et la félicité [] leur pays. Nos souffrances comme prisonniers sont indicibles, les vôtres comme fugitifs et comme éloignés du pays de la naissance, sont incroyables. Je les partage autant qu'il est en moi. C'est une triste ressource pour un gouvernement de craindre tellement le courage, le talent et la vertu, qu'il soit obligé de les exiler ou de les proscrire pour vouloir se maintenir. L'on a arraché le tronc, que faire avec les branches ? Nous espérons, Rome espéra.

St-Ours, le plus monstre de la société, est continué en place, en récompense de sa mauvaise conduite et de sa cruauté envers les prisonniers. Pour avoir mal mérité de la patrie en tourmentant ses enfants, il a bien mérité des autorités dont il est le vil esclave. Si cet homme avait de la conscience au ventre, il devrait mourir rongé de remords ; lui et Lartigue sont ce qu'il y a de plus en dehors de l'humanité. Ce dernier est peut-être encore pis.

Mille saluts à notre honorable orateur, à sa digne et vertueuse épouse, compliments aux D^{rs} O'Callaghan et Davignon et aux autres amis de la cause du pays. Nous sommes sous une surveillance complète depuis notre sortie de prison. Nous avons à craindre, aussi ne prononçons-nous pas même le mot *politique, gouvernement, patrie*, etc. Vois-tu, ces hommes qui nous régissent ont des potences, une Sibérie, une Pologne enfin à écraser.

Adieu, frère, tout le monde est bien, vivant dans l'espérance de jours meilleurs. Crois-moi bien sincèrement et bien cordialement, ton frère, ton ami, ton compatriote.

André Ouimet



Déposition de Joseph Beaupré²⁵²

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 206

Saint-Michel d'Yamaska, 5 août 1838

District des Trois-Rivières. – Déposition de Joseph Beaupré, ecclésiastique, demeurant en la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska.

Je, soussigné, après le serment prêté sur les saints Évangiles, déclare ce qui suit. Un jour du mois de novembre, étant à l'office de Pierre-Joseph Chèvrefils, écuyer, notaire, j'ai eu occasion de traiter certaines questions relatives aux affaires du pays. Il s'agissait du coffre-fort de la paroisse de Saint-Denis, pillé par les patriotes de ladite

²⁵² Joseph Beaupré, né à Yamaska le 5 avril 1815, fils d'Étienne Beaupré et de Marie-Archange Bergeron. Il n'aurait pas été ordonné prêtre.

paroisse et de la probabilité du danger auquel était exposé le coffre-fort de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska. Pierre-Joseph Chèvrefils me dit qu'il n'y aurait que la menace seule d'une mort immédiate qui le forcerait de livrer l'argent du coffre-fort ; Jean-Olivier Arcand, écuyer, arpenteur, dit aussi qu'une rébellion qui commençait sous des hospices aussi sacrilèges ne devait jamais réussir. Au reste, leur conduite a été loyale, ils ont prêté leur serment d'allégeance, les premiers de la paroisse, devant Son Altesse Würtele, écuyer, magistrat de Saint-David, et ont exhorté les habitants à en faire autant.

Messieurs Amable Paradis, marchand, Dominique Charland, marchand, Léon Rousseau, écuyer, docteur, n'ont absolument rien manifesté devant moi qui ne fût absolument conforme à l'ordre légal, et ont toujours rempli avec fidélité leur devoir comme citoyens. Et ne dit rien de plus.

Joseph Beaupré, Ecc.

Assermenté devant moi
à Saint-Michel d'Yamaska
ce 5 août 1838
J. Würtele, J.P.



William Lyon Mackenzie à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 70

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Mr. Ludger Duvernay
Champlain
Care Mr. Blanchard

New York, Augt. 7, 1838

Mr. Ludger Duvernay will please call on Mr. Morehouse and get the *McKenzie's Gazette*s left by Mr. Galt, or someone else, and Mr. Duvernay will use them as he may think best for the good of the patriot cause. If by some exertion subscribers can be got, *well*. If not, they may be given away wherever Mr. Duvernay thinks they will best aid to keep alive the spirit of liberty.

Wm. L. McKenzie

P.-S. Why does Mr. Duvernay never write the private news ? His paper is not now heavy on his hands.



André Ouimet à Édouard-Étienne Rodier
CANJ, 7 : 63-69

Montréal, 7 août 1838, 10 heures du soir

Cher ami Rodier,

Je vous le répète, je suis à votre disposition autant que me le permettra ma faible capacité. Je suis peu étonné que de Lorimier vous ait négligé : entre nous soit dit, il est quelque peu égoïste. Mais entrons en affaire.

Hier matin, j'ai vu le beau-père et l'ai arrêté dans la rue pour lui donner de vos nouvelles que je croyais devoir être pour lui les plus récentes, lorsqu'il m'a dit que son fils Édouard vous avait vu après moi. Il m'a paru persuadé du bien que, consciencieusement, je lui ai dit de vous. Mais je dois vous avouer en ami que sur l'article *argent*, dont je ne lui parlais pas pour vous, parce que cela ne me regardait pas, il m'a paru fort serré et très résolu de ne pas aller au-devant de vous dans le cas où vous auriez besoin de ses services pécuniaires. J'ai plaidé chaudement votre cause, mais il a été récalcitrant, sans pourtant montrer de la chaleur et de la passion. Il a fait valoir son âge avancé, la force de votre jeunesse et la grandeur de vos talents. J'ai été d'accord sur ces faits qui sont irrécusables. Mais à mon tour j'ai fait valoir son titre de père, votre titre de fils et par-dessus tout votre malheur, votre mauvaise santé actuelle et la nécessité qu'il y avait de ne pas vous abandonner, afin de vous mettre en état d'utiliser vos talents et votre capacité. J'ose croire qu'il n'a pas encore fait vœu de vous tourner le dos dans le malheur. Peut-être cette narration va-t-elle vous déplaire et allez-vous dire : *De quoi, diable, se mêle Ouimet ?* mais que voulez-vous, moi aussi, j'ai été malheureux et je sais apprécier le malheur des autres.

Maître Charles Lévesque n'a remis aucune lettre à Dumas, qui me l'a affirmé positivement ; en conséquence il n'a pu me dire de quel argent vous lui parliez dans celle que Lévesque s'était chargé de lui remettre et que, par une légèreté impardonnable, il aura laissée au fond de son coffre. C'est bien Lévesque.

Votre cause, ou plutôt celle de M^{me} Rodier en séparation de biens, est en délibéré ; Dieu sait quand les juges rendront jugement. Vous les connaissez. Je crois (et c'est l'opinion de quelques autres) que le propriétaire de la maison que vous occupez, avec le droit de vendre vos lits et couvertures et les hardes qui lui sont tombées sous la main : de tels effets peuvent être appelés effets subsidiaires, dans le cas où les autres

ne sont pas suffisants pour former la somme demandée. Je n'ai pu voir ce maudit jugement de distribution ni rencontrer de Lorimier qui l'a vu, à ce que m'a dit Dumas, mais demain je le verrai avec M. Poisson, votre curateur qui se trouve à la ville, et vous écrirai à l'instant le résultat de mes recherches.

J'ai parlé à MM. Beaupré et Poisson de Martin. Tous deux m'ont dit qu'ils étaient à talonner Martin qui leur avait promis de l'argent à une heure de l'après-midi ; je n'ai pas vu M. Poisson depuis. Tous deux m'ont paru vouloir employer la voie de la douceur envers Martin qui prétend n'être pas obligé de payer, vu la poursuite pendante en séparation, mais M. Beaupré lui a dit qu'il lui donnerait telles cautions qu'il exigerait. Je pense que Martin n'est pas en argent et qu'il paiera de promesse. M. Beaupré m'a même dit de le laisser faire avec Martin, qu'il espérait en venir à bout et le mettre sur la voie du paiement. Je leur en parlerai demain à l'enquête.

Nye a dit qu'il paierait la semaine prochaine 19 piastres qu'il vous redoit.

Il est convenu que je serai l'intermédiaire pour vos paquets et lettres allant à, ou venant de L'Assomption. MM. Beaupré et Poisson ont paru contents de mon offre de services. Immédiatement après la réception de votre lettre, j'ai vu Phelan à qui j'ai renouvelé ma demande pour les *Quotidienne* ; il m'a promis qu'il les enverrait, mais ne comptant pas explicitement sur sa promesse, je suis allé ce soir chez Lemaître que je n'ai pu voir, parce qu'il était en consultation avec de gros messieurs, mais un garçon imprimeur m'a dit qu'il avait donné à un monsieur Marchand toutes les *Quotidienne* que vous demandiez et comme à la veillée j'étais en quête de *Quotidienne*, je me suis justement adressé au brave et patriote Jacques, commis et neveu de M^{me} Mellanby, qui m'a dit être lui-même l'envoyeur des papiers par le domestique de votre hôtelier même. J'espère donc que vous les recevrez.

Je n'ai encore pu voir Calixte Perrault pour la bière, c'est-à-dire la petite bière dont vous m'avez parlé, mais j'en tiens la note dans ma poche en attendant que vous puissiez faire passer la liqueur canadienne par le gosier. Vos lettres seront soignées et envoyées immédiatement à leurs adresses.

Votre procureur Poisson me parlera, à ce qu'il m'a dit, de Martin et nous lui donnerons du martinet s'il s'obstine à faire le matin. Comme vous sentez, je n'ai pas osé aller mettre le nez où se trouvaient déjà plongés si avant ceux de MM. Beaupré et Poisson qui m'ont dit avoir fait ou être devant faire ce que vous me suggérez par rapport à Martin. Mon cher, soyez toujours grenouilles, et pour votre bien et pour le nôtre, nous avons encore besoin de nos hommes.

Je n'ai pas le temps d'écrire au bon Ludger ; qu'il me le pardonne. Vous voudrez bien lui dire que je suis sensible à ses reproches et que je suis loin de m'en formaliser. Moi, comme vous et lui, j'ai eu recours à autrui et tout n'a pas toujours été selon mes désirs, et comme vous, chers frères, j'étais justement impatienté.

Je n'ai pu voir Orr pour la caisse, mais je le verrai. Quant aux livres de Duvernay, ils sont prêts sous enveloppe ; j'ignore si M^{me} Trudeau, accompagnée de son fils, voudra bien s'en charger demain matin avec cette lettre. Le jeune homme, au seul nom de Voltaire (car j'ai été assez imprudent pour décliner le nom du divin écrivain), a paru reculer d'effroi et a dit qu'il demanderait à sa mère qui en bonne fanatique pourrait bien refuser de s'en charger. Faut avouer que ce serait un peu fort pour une dévote. Selon elle, ce serait Dieu qui porterait le diable, et elle ne ferait pas attention que le diable a rendu une fois ce service à ce pauvre défunt notre Seigneur, en le portant sur une montagne pour lui faire voir tous les royaumes du monde, excepté l'Amérique qui n'était pas découverte. Abominable ! mais je vais lui tâter fortement le poulx avant son départ, si je ne l'engrosse pas du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, c'est que je ne pourrai faire autrement ; mais en revanche j'attraperai le premier qui se présentera sous ma main pour l'en faire porteur, dussé-je même lui arracher son pucelage. Je n'ai pas tenu parole, dit l'ami Ludger ; je dois lui dire que ce n'est que du retard que j'ai apporté dans l'accomplissement de mes promesses.

Je vous ai dit que j'arrivais de campagne et qu'il m'avait fallu songer et travailler à me préparer un nouveau bureau, ce que j'ai fait avec l'ami Boucherville qui lève les yeux de son livre d'étude pour vous faire ses meilleurs compliments et amitiés.

Je n'ai pas vu Girard pour Duvernay, je ne sais où le prendre ; je serai contraint, pour le voir, d'aller au séminaire : c'est là sans doute où il va faire le métier.

Berthelot a dû écrire ou doit écrire à Duvernay sur ce dont il me parle dans votre lettre ; je le presserai encore demain. Il est très occupé dans ce moment.

J'ai le *Gil Blas* de Duvernay que je lui enverrai à la prochaine occasion.

Ce n'est que d'hier que je puis me dire entièrement établi et capable de mettre la main sur l'objet dont j'ai besoin. Jusque-là tout était pêle-mêle, mais à présent c'est une bénédiction de voir comme tout va, excepté l'argent qui ne vient pas. Depuis 8 jours, nous n'avons trouvé qu'un homme assez bête pour nous payer 5 /. un mauvais conseil que je lui ai donné. Tant pis pour lui. Je suis pauvre comme du balai de cèdre, sans comparaison. C'est au point que parfois je jette des éclats de rire sur ma pauvreté. Soyez sûr qu'à présent je ne vous négligerai pas pour les papiers et autres choses. Que l'ami Ludger ne soit plus fâché contre son ami André, car son ami André fera attention à lui.

Bon ami, je n'ai pas besoin de vous dire que je sympathise avec vous, que je regrette votre absence et partage autant qu'il est en moi votre malheureux sort ; j'en puis dire autant de Duvernay. Il n'y a plus de politique ici. C'est bête comme tout. Notre *Nicolas* tient tout dans sa main. Au train qu'il y va, avec le levier d'Archimède il lèverait la terre et lui ferait montrer son cul en lui faisant faire la culbute.

Les putains (excusez, mais après tout, c'est une nouvelle) se plaignent amèrement de la sévérité de la police. Le gouverneur n'est pas populaire au bordel. Jean-Baptiste est toujours Jean-Baptiste.

Vous allez être ennuyé à la lecture de cette lettre, mais pour être raide, n'allez pas en conclure que l'écrivain soit plein, car il est sobre comme un juge.

Je ne sais trop comment terminer cette lettre pour vous dire à la fin ce que je suis par rapport à vous. Mais enfin, regardez-moi, vous et Duvernay, comme un bon frère. Saluez pour moi votre vertueuse épouse, embrassez les deux petites. Saluez tous nos amis, dites-leur tout le bien du monde, pas de ce pays-ci, mais de celui que vous habitez, et croyez-moi tout bonnement, vous et Duvernay, votre frère.

André Ouimet



Pierre Lefebvre²⁵³ [à Duvernay]

CANJ, 7 : 70-71

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Montréal, 8 août 1838

Monsieur,

C'est avec le plus grand plaisir et la plus grande satisfaction que je puisse vous l'exprimer, que j'ai reçu de vos nouvelles et dont je ne m'attendais nullement qu'un homme d'un aussi haut et respectable personnage, se serait donné la peine et le trouble de me remercier et de me glorifier d'une gloire dont je n'ai jamais mérité, tant que j'ai été à votre service, parce qu'il me semble que je ne vous ai pas servi tel que vous le méritiez ; mais je vous prie bien de m'excuser de n'avoir pas agi tel que j'aurais dû agir envers une personne comme vous, qui ne voulait que mon bien-être et mon bonheur. Mais depuis ce temps j'ai acquis un peu plus d'expérience que j'en avais, vu que je suis un peu plus âgé et que je suis la victime de certaines personnes malintentionnées et dont surtout Lemaître, qui a osé inventer le plus noir mensonge contre moi, à cause

²⁵³ Pierre Lefebvre, typographe engagé par Duvernay. Il le suivra à Burlington où il mourra le 30 mai 1842, à l'âge de 22 ans et quelques mois, « après une longue et très douloureuse maladie ; natif de Boucherville, Bas-Canada. Il résidait aux États-Unis depuis trois ou quatre ans. » *L'Aurore des Canadas*, 7 juin 1842, p. 3.

que nous sortions un papier, moi, M. Houlée²⁵⁴ et une autre personne, et qu'il voyait que nous en faisons un assez grand débit qu'il a cherché un moyen de nous nuire.

Ainsi, Monsieur, je vous fais mes plus sincères remerciements de l'honneur que vous m'avez fait de m'adresser de vos nouvelles, et j'espère que vous me ferez le plaisir de m'en entretenir par la suite. À l'égard des journaux que vous me demandez sur votre estimable lettre, je vous assure que je ferai tout mon possible pour faire parvenir tous les journaux de Montréal, tant que nous pourrons soutenir notre petite feuille. Je vous prie de me faire savoir si vous avez reçu ce que je vous envoie, et de me faire savoir si vous pensez que j'aurai de l'emploi si je venais à monter aux États. Je vous demanderai une réponse au plus vite possible.

Je suis votre sincère et dévoué serviteur.

Pierre Lefebvre

Permettez-moi de vous adresser de mes nouvelles plus souvent. Je suis, etc.

P.L.F.



Georges Gérard à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 72-74

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

L. Duvernay, écr
Rouses Point Hotel
Champlain

Rue Sanguinet, 8 août 1838

Monsieur,

²⁵⁴ Jean-Baptiste-Godefroy Houlée (1812-1891), né à Montréal, fils d'Antoine Houlé, boucher, et de Marguerite Dubé. J.B.G. Houlée, baptisé Jean-Baptiste, ajouta Godefroy à son prénom en souvenir de son grand-père Godfroy Houlée [Houlet], époux de Marie Rodier. Il a comme parrain son oncle Barthélemy Rodier, père du patriote Édouard-Étienne Rodier. Journaliste et notaire à Montréal, de 1829 à 1891. Époux de Marie-Flavie Leclair. Décédé à Montréal le 18 août 1891, âgé de 79 ans, inhumé le 21 ; témoins : Joseph-Évariste-Odilon Labadie, notaire, et Angus C. Macdonell, médecin.

Si je ne vous ai pas écrit plus tôt, c'est que j'attendais de recevoir de l'argent pour vous en envoyer, mais comme personne ne peut payer, je crois devoir vous adresser la présente avec quelques journaux. Je n'ai pas été à L'Assomption, car les élèves que j'ai maintenant absorbent une grande partie de mon temps, en sorte que je n'ai pu faire ce dont vous m'aviez chargé. Quant à la *collection* pour la ville, je me ferai un plaisir de remplir cette besogne, mais pour la campagne je ne le puis faire. Ainsi si vous pouviez trouver une autre personne pour les campagnes, ça me ferait un grand plaisir. Daignez croire, Monsieur, que si je ne puis faire toutes vos transactions, je n'en conserve pas moins le même attachement pour vous dans vos malheurs.

J'ai été chez M. Boulanget²⁵⁵ qui me dit que vous lui devez beaucoup après les comptes tirés mais que nonobstant cela, il vous fera avec le plus grand plaisir un *sur-tout*, qu'il doit vous envoyer très prochainement. Choquette dit qu'il y a une balance très considérable en sa faveur, et il ne paraît pas disposé à travailler pour vous, mais M. Larue doit vous faire une paire de *souliers*.

M. Trudeau²⁵⁶ m'a dit qu'il vous avait donné sur le compte de *Curtius* cinq piastres, et il vous envoie le baume que vous demandiez. Je ne puis vous envoyer le papier que vous m'avez demandé, attendu que je n'ai point le *sou*, mais je pense de recevoir le paiement du compte de Hart (Juif) et alors je vous en enverrai.

C'est avec peine que je vois que vous m'avez compromis vis-à-vis Lemaître et ses partisans, en disant, dans une lettre à P. Lefebvre adressée : « Les gens de *La Quotidienne* répondirent à *Gérard* qu'ils n'avaient pas le temps de m'envoyer leur journal. » Si la chose restait là, je n'en dirais rien, mais ils se proposent de publier votre lettre sans n'y rien changer. Par là même vous m'attirez la haine de tous les partisans de la *très sublime Quotidienne*, ce qui pourrait me faire du dommage, et M. Viger ne sera certainement pas content de moi. Si j'avais su que vous seriez homme à me compromettre, jamais je ne vous aurais confié ce que je vous ai dit. Si Lemaître a mal agi à votre égard, Houllée, du *Courrier canadien*, n'a pas fait moins que moi ; l'un et l'autre peuvent aller de pair.

Dans la prochaine lettre, je vous donnerai une liste exacte des personnes qui ont payé ; pour le moment, j'ai tant de choses en tête que je ne saurais y penser. Les souscriptions du *Temps* se montent à présent à 200 ! Le second nombre n'est pas encore sorti.

J'ai l'honneur d'être, etc.

²⁵⁵ Joseph C. Boulanget (?-1883), marchand tailleur, à Montréal, rue Saint-Paul. Voir ses annonces dans *La Minerve*, à partir du 30 mai 1837. Il avait signé la lettre de remerciement à la Working Men's Association de Londres, qui avait appuyé la cause des patriotes du Bas-Canada.

²⁵⁶ Romuald Trudeau (1802-1888), de Montréal, pharmacien. *DBC*.

G. Gérard

P.-S. Le compte de la cité n'est pas encore approuvé ; il le sera, je pense, dans le cours de la semaine.



Jean-Baptiste-Godefroy Houlée à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 74-76

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écr
Rouses Point Hotel
(Champlain)

Montréal, 8 août 1838

Monsieur,

J'ai eu le plaisir de lire votre lettre adressée au jeune Lefebvre et je vois avec chagrin que vos amis et ceux à qui vous avez fait du bien vous ont abandonné, notamment le fameux Lemaître, le rédacteur *réputé* de la lourde *Quotidienne*. Quoique je ne vous connaisse pas personnellement, permettez-moi de m'apitoyer sur votre sort et de vous souhaiter retour au souvenir des amis que vous n'avez pas oubliés et que, je crois, vous auriez été le dernier à oublier. Mais, Monsieur, si des amis intimes vous ont rejeté de leur mémoire, il existe au moins des personnes qui, loin d'avoir éteint dans leur esprit le souvenir de votre personne, conçoivent pour vous tout l'intérêt que réclame votre position. J'ai souvent entendu parler de vous avec la plus grande estime et la part que l'on semblait prendre de vos peines m'a fait clairement comprendre que vous viviez encore dans bien des cœurs.

Mais à propos, Monsieur, permettez-moi de vous parler de notre journal. Vous avez reçu le premier numéro et vous avez pu voir par l'exposition de nos principes et de notre foi politique que nous sommes vrais patriotes. Notre plan politique n'était autre que celui de *La Minerve*, établi dans la cause du peuple. Nous devons ne prêcher que pour la réforme et le redressement des abus et le meilleur mode de gouvernement possible. Cependant la jalousie s'est emparée de Lemaître et il n'épargne rien pour nous déprécier dans l'esprit public. Il a été jusqu'à dire que notre imprimeur Lefebvre nous avait trahis pour une certaine somme d'argent, lorsque vous avez été obligé de fuir la tyrannie. Si nous ne craignons de vous importuner, nous vous demanderions

un certificat probatoire de la capacité de l'activité et de la bonne volonté de Lefebvre durant le temps que vous l'avez employé. La publicité d'un pareil certificat nous serait d'un secours immense, car elle ferait voir toute la méchanceté de Lemaître de dénigrer aussi effrontément un jeune homme qui ne lui a jamais rien fait de mal et qui a besoin du travail de ses mains pour subsister. Nous avons été fortement tentés de publier la lettre que vous avez écrite à Lefebvre, mais nous avons craint de vous déplaire en le faisant, car ce serait peut-être contre votre volonté.

Si vous nous adressiez des correspondances, nous les recevions avec le plus grand plaisir. Pour le certificat, si vous pouviez l'envoyer immédiatement, afin de le faire paraître pour vendredi prochain²⁵⁷. Point de nouvelle, si ce n'est celle officielle de l'exécution de Moreau²⁵⁸.

Permettez-moi d'exprimer le plaisir que j'éprouve de voir M. Rodier, mon cousin²⁵⁹, avec vous. J'aurai le plaisir de lui écrire et lui faire parvenir les nouvelles les plus fraîches ainsi que les papiers que je pourrai me procurer. Faites-lui bien mes compliments et dites-lui que je ne l'ai point oublié. S'il a quelque chose à faire dire ou à faire faire, je serai toujours prêt.

Je suis, Monsieur, avec une estime profonde, votre très dévoué serviteur.

J.B.G. Houlée

Excusez mon griffonnage, je suis très pressé.



Jean-Joseph Girouard à Rosalie Papineau-Dessaulles

MMC, *Fonds Dessaulles*, P 10-A/1

²⁵⁷ Une lettre signée Ludger Duvernay, traitant des qualités de Pierre Lefebvre, paraît dans *La Quotidienne* du 14 septembre 1838. Elle est datée de R... P... Hotel (pour Rouses Point Hotel), le 8 septembre 1838.

²⁵⁸ James Morreau/Moreau, tanneur, de Pennsylvanie, d'origine française selon certains, d'origine irlandaise et catholique selon le patriote Linus Miller, avait été choisi comme colonel d'un détachement de l'armée patriote du Haut-Canada. Il est arrêté à la suite du raid de Short Hills, reconnu coupable de félonie et condamné à la pendaison. Il sera exécuté à Niagara-on-the-Lake, Haut-Canada, le 6 août 1838. Voir *La Quotidienne*, 4 et 9 août 1838 ; Elizabeth Gammell Hedquist, *The James Gammell Chronicles*, 2010 ; Shaun McLaughlin, *Raiders and Rebels, James Morreau : Short Hills Raid Leads to Long Drop on the Gallows*, 24 May 2010.

²⁵⁹ J.B.G. Houlée, baptisé Jean-Baptiste, ajouta Godefroy à son prénom en souvenir de son grand-père Godfroy Houlée [Houlet], époux de Marie Rodier. Il a comme parrain son oncle Barthélemy Rodier, père du patriote Édouard-Étienne Rodier. *Insurr.* II.

M^{me} Dessaulles
Saint-Hyacinthe

Québec, 8 août 1838

Madame,

Permettez-moi, en vous assurant de ma respectueuse amitié, de vous demander quelques renseignements qui non seulement me feront un bien sensible plaisir, mais qui intéressent aussi notre cher ami, M. L.J. Papineau, encore chez l'étranger, en exil, gémissant sur les malheurs de la patrie.

Il m'a dernièrement écrit de Saratoga une lettre remplie du plus noble courage et de sentiments les plus touchants. Je désire lui répondre, peut-être même l'aller voir, si la distance n'est pas trop considérable pour mes moyens très rétrécis. Je ne voudrais pas non plus m'exposer à le chercher où il ne serait pas. Vous m'obligeriez donc infiniment en me faisant connaître sa résidence actuelle, ou plutôt sa résidence probable dans trois ou quatre semaines d'ici. Vous pouvez, s'il en est besoin, compter sur ma discrétion.

Je pense séjourner assez longtemps à Québec pour y recevoir la réponse dont, j'espère, vous voudrez bien m'honorer.

Veillez bien, Madame, me rappeler au souvenir de votre famille, sans oublier mon compagnon de prison et de chambre, M. A.A. Papineau, et sa dame. Je leur ai écrit avant de sortir de nos cachots et j'ai reçu leur intéressante et amicale lettre à mon retour à Montréal.

Permettez-moi de me souscrire avec autant d'estime que de respect, Madame, votre très dévoué et obligeant serviteur.

J.J. Girouard



Pierre Lefebvre à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 76-78

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écr
Rouses Point Hotel
(Champlain)

Montréal, 10 août 1838

Monsieur,

N'ayant pu vous envoyer immédiatement les journaux que vous me demandez et dont je n'ai pu me les procurer qu'avec bien de la peine, car je ne connaissais aucune personne qui soit employée à présent dans le peu d'imprimeries qui existent à Montréal. Malgré cela, je vous envoie tous ceux que j'ai pu me procurer et je pense bien que ce sont les seuls qui se publient. Je ne vous envoie pas *La Quotidienne*, car elle ne mérite pas d'être vue par des personnes aussi respectables et aussi éclairées que vous l'êtes, car en vérité il n'y a pas de papier aussi vil et aussi injurieux dans tout le Bas-Canada, et je vous assure que son imprimeur ressemble beaucoup à son papier. Imaginez-vous donc qu'il m'a accusé d'avoir été votre *persécuteur*. Ce titre lui appartient plutôt à lui qu'à moi, car c'est lui qui vous a vendu pour jouir de votre office et vous persécuta par la suite. C'est un homme qui ne pense seulement que pour lui, qui ose persécuter les personnes qui ne lui ont fait que du bien, mais c'est un homme qui est ambitieux et jaloux, et je vous assure qu'il a son intime ami, le fameux Lettoré, qui ne lui en cède pas. Vous pouvez vous méfier de ce méchant : il vous fera plus de tort que de bien. Depuis cet hiver, ces deux ganaches m'ont persécuté et m'ont empêché d'avoir de l'ouvrage dans tous les offices à cause que j'ai été employé par M. Gérard à leur place, et que je faisais sortir le papier tout seul deux fois par semaine, à raison de huit piastres, et qu'eux auparavant, ils étaient quatre. Et c'est pour cette raison-là qu'ils ont juré de me faire autant de tort qu'ils pourront, c'est pour cette raison-là que j'ai été [] une partie de l'hiver et de l'été, et qu'il n'y a que deux semaines que j'ai commencé à travailler et que ces deux individus ont recommencé leur tyrannie et qu'ils m'empêchent de réussir dans mon entreprise. Ils font courir mille bruits absurdes pour m'empêcher de vendre ma petite feuille ; je travaille jour et nuit et je paie à peine le papier. Je vous assure que si j'avais les moyens de la soutenir, je sacrifierais jusqu'aux derniers sous, mais je vois bien qu'il est impossible de résister contre deux ennemis aussi vils et aussi malicieux qu'ils le sont. Je vous assure que si j'étais certain d'avoir de l'ouvrage dans les États, je ne resterais pas deux heures ici.

Ainsi, Monsieur, je vous fais mes plus sincères remerciements de l'honneur que vous avez daigné me faire en m'adressant de vos nouvelles, que j'ai reçues avec le plus grand plaisir que je puisse vous l'exprimer. Je finis en vous souhaitant autant de prospérité que vous avez éprouvé de malheur.

Je suis votre plus sincère et dévoué serviteur.

Pierre Lefebvre

Si vous recevez ce que je vous envoie, vous aurez la bonté de me le laisser savoir au plus vite possible, car je ferai mon possible pour vous en faire parvenir de nouveaux.



Thomas Bouthillier à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 119-120

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

L. Duvernay, écr

Rouses Point

Saint-Hyacinthe, [ca10] août 1838

Mon cher monsieur,

En apprenant que M. Têtu²⁶⁰ allait aux États-Unis, je me suis empressé de m'occuper de vos affaires. M. Bilodeau m'a remis aujourd'hui 1 £, montant de sa souscription ; j'ai vu aussi chez Boivin et lui ai dit que M. Têtu partait, mais il paraît qu'il n'a rien retiré de vos abonnés et autres.

J'aurais dû commencer par vous dire que votre lettre m'est parvenue assez longtemps après sa date, que je me suis acquitté de vos commissions et que je ne vous ai pas répondu avant ce temps par la poste parce que je craignais que vous fussiez allé à New York.

L'occasion d'aujourd'hui me fait espérer que vous recevrez le faible secours qu'un de vos amis vous envoie. Si je puis vous être de quelque utilité, comptez sur moi. Je suis fâché d'être extrêmement pressé au moment que je vous écris ; que j'aurais de choses à dire ! Je n'oublie pas les moments que nous avons passés ensemble à St. Albans. Je sens plus que jamais que le malheur n'a fait que resserrer les liens d'amitié. Il ne se passe pas de jour sans que je pense à vous et à ceux de nos amis qui sont privés de la liberté et du bonheur de vivre au sein de leur famille. Je m'étais proposé de vous aller voir mais les affaires me gênent. Je ne vous parle pas de nouvelles, vous en avez plus que moi. Vous me ferez plaisir en m'écrivant souvent ; je vous promets d'être plus ponctuel à vous répondre.

²⁶⁰ À Albany, le 18 août 1838, Amédée Papineau rencontra Jean-François Têtu, notaire, de Saint-Hyacinthe. Il précise que Têtu arrive du district de Québec et qu'il est en route pour New York et Philadelphie. *JFL*, 18 août 1838. Cette rencontre permet de dater l'écriture de cette lettre vers le 10 août 1838.

J'aimerais à savoir si l'ami Desmarais est allé vous rejoindre comme il se le proposait. On dit aujourd'hui que lord Durham a reçu des dépêches ordonnant la libération des déportés. Si c'est le cas, vous pouvez vous attendre à revoir aussi, bientôt j'espère, les foyers domestiques. *Le Temps* met du temps à sortir, on ne sait ce que ça veut dire, car on voit beaucoup le besoin d'un *papier* ; nul doute que si vous étiez prêt à oublier, vous réussiriez bien. À la hâte. Saluts à tous nos amis. Croyez-moi bien sincèrement votre serviteur et ami.

T. Bouthillier

P.-S. M. Têtu vous remettra les quatre piastres mentionnées.



Michel Quintal à Mgr Lartigue
ACEV, Saint-Clément de Beauharnois

Saint-Clément de Beauharnois, ce 13 août 1838

Monseigneur,

Je regrette amèrement de ne pouvoir donner aucune réponse satisfaisante à V.G. à votre circulaire du 7 du courant.

Il n'y a, à cette époque, aucune école catholique régulièrement tenue dans la paroisse de Saint-Clément. Et cette absence d'éducation primaire vient, chez nos catholiques, de l'insouciance complète où ils sont d'envoyer leurs enfants aux écoles qui leur sont ouvertes.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Quintal, ptre



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay
CANJ, 7 : 85-87
BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P₁/A,29

Ludger Duvernay, écr
Rouses Point
State of N.Y.

Montréal, 14 août 1838

Mon cher monsieur, à vous seul,

Je suis de retour à Montréal depuis la semaine dernière. Je me proposais d'aller vous voir cette semaine, et je devais continuer jusqu'à Burlington ainsi qu'à Swanton, mais j'en suis empêché et dans l'obligation d'attendre au commencement du mois prochain. Attendu que je ne puis retirer d'argent avant ce temps. Il faut vous dire que l'argent est aussi rare en Canada qu'il l'est aux États. J'ai deux termes d'échus sur mes maisons, mais je n'ai encore rien reçu et je crois que si je fusse resté aux États, je n'aurais jamais rien reçu. Mais à présent que je suis ici, je pense que je vais le presser assez pour retirer mon [dû], de sorte que cette raison m'empêche d'aller à présent aux États, attendu que j'ai là des dettes à payer et je ne voudrais pas y aller sans les payer.

Je suis ici maintenant, continuant, en brave et loyal sujet, ma cléricature, sous mon ancien patron qui a, en bon et fidèle sujet de Sa présente Majesté, passé l'hiver à Maskinongé, soit à la cave ou au grenier, n'importe, il en est sorti gras²⁶¹. Les Tories de Montréal nous font assez bonne figure. Adam Thom²⁶² a été nommé conseil en lois.

Je viens d'apprendre, par une personne qui arrive des États, que malheureusement la division paraît augmenter parmi les exilés aux États. Je vous assure que cela a fait de la peine à tous les Canadiens patriotes de Montréal. Il est honteux pour nous, exilés, de voir que nous n'avons pas eu l'avantage de rester unis et de nous estimer comme des frères, tandis que nos compatriotes, les prisonniers, ont résolu de s'aider, de s'aimer ici, et surtout de ne pas se désunir entre eux. Oh ! quelle belle détermination, qu'il est beau d'entendre les prisonniers dire du bien de tous leurs compatriotes prisonniers ! Au lieu que chaque personne qui va aux États en revient toute peignée de voir la division qui existe parmi les réfugiés. Depuis mon retour, l'on m'a constamment

²⁶¹ Malhiot commence des études de droit auprès d'Henri Desrivières-Beaubien, avocat, en mai 1834 et de James Phelan, avocat, en novembre 1834 ; il les poursuit dans l'office de Joseph-Ferréol Pelletier en juin 1835. Pour tenter de les terminer, en 1837, à Saint-Pierre-les-Becquets, sa paroisse natale. JT, 23 mai 1834, minute 103 ; JT, 24 novembre 1834, minute 126 ; JT, 30 juin 1835, minute 162. Joseph-Ferréol Pelletier, fils d'Antoine Pelletier et de Marie Remond-Laforme, est un avocat éminent de Montréal ; il épousera (Montréal, 19 janvier 1842) Émilie Pelletier, fille mineure de Toussaint Palletier, avocat, et de défunte Émilie Hérigault ; on remarque les signatures de Joseph Bourret, de L.H. La Fontaine et de R.A.H. Hubert, avocats, à ce mariage. Il décédera le 27 mai 1858, à l'âge de 50 ans, et sa sépulture est enregistrée à Montréal en présence de Joseph-Amable Berthelot et de Charles-André Leblanc, avocats. Joseph-Ferréol Pelletier aurait donc échappé à l'arrestation en se cachant à Maskinongé après l'échec de la première insurrection. Il sera très actif comme Frère Chasseur au cours de la seconde insurrection.

²⁶² Adam Thom (1802-1890), la terreur des patriotes et des Canadiens français, rédacteur en chef au *Montreal Herald*. DBC.

questionné sur cette division. Je me suis efforcé de les persuader qu'il n'existait aucune division.

Je vais écrire demain d'une manière un peu dure à une personne que l'on me dit décrier quelques-uns aux États. Je le ferai à la sollicitation de plusieurs qui me prient de faire mon possible afin de faire connaître à ces messieurs les dangers qu'une telle conduite doit nous faire. À la fin, si chacun veut persister dans cette manière de se faire une réputation, en décriant celui-ci ou celui-là, ils se tromperont, car il n'en faut davantage pour se faire haïr.

Je vous prie de tout tâcher donc, je vous prie de faire tout votre possible, afin que je [] endurez plutôt de vous venger et vous n'en aurez que plus de mérite.

Mes amitiés les plus sincères à notre bon ami, M. Rodier. J'ai appris avec peine qu'il avait été malade, mais aujourd'hui j'apprends qu'il est mieux. J'ai engagé plusieurs de vos amis et des siens d'aller vous voir. Probablement qu'en septembre nous irons plusieurs. Mes respects à M. Démaray. S'il y a quelque chose que je puisse faire pour vous ou M. Rodier ou aucun autre exilé, je le ferai avec le plus grand plaisir, n'importe quelle peine cela puisse me coûter. Je sais par expérience ce que c'est que l'exil.

Je vous écrirai plus au long la semaine prochaine, ainsi qu'à notre cher M. Rodier, que je respecte et que j'estime.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec respect, votre dévoué ami.

E.E. Malhiot

N.B. À la hâte.



André Ouimet à Édouard-Étienne Rodier

CANJ, 7 : 79-84

Montréal, 14 août 1838

Cher frère,

Votre lettre du 9 courant m'a été remise samedi, le 11. J'ai vu immédiatement Dumas au sujet de Smith. Dumas m'a dit alors qu'il venait de recevoir de Dailleboust la lettre que vous aviez confiée à Charles Lévesque et qu'il avait emportée avec lui à cette dernière place. Au cas que les occupations empêchassent Dumas de s'occuper de Smith, je suis allé de suite trouver S. qui m'a dit qu'il croyait être votre créancier pour quelque ouvrage qu'il prétend vous avoir fait. Dimanche, j'ai rencontré S. à qui j'avais

dit de voir immédiatement Dumas à votre égard, et S. m'a dit qu'il avait convaincu D. qu'il n'était pas votre débiteur. J'ai cherché à voir D. aussitôt, mais D. était parti du matin pour Terrebonne. Lundi, D. était encore à Terrebonne, pas moyen de le voir. Ce matin, il était à la ville mais pas à son bureau à 9 heures. À 10 h, il était en cour à l'enquête où il ne pouvait s'occuper que des affaires de cour ; à 4 h, après la cour, j'ai cherché D. et l'ai rencontré dans une belle et bonne calèche où il était bien et dûment assis, traîné qu'il était par une magnifique jument qui est sienne. Pas moyen de lui parler de proscriptions ni de proscription ; et comme je ne veux pas vous faire trop attendre, je préfère vous dire quelque chose que de garder le silence : les hommes sont faits pour se parler.

Martin m'a dit en propres termes qu'il ne vous devait qu'un quartier, qu'il avait par-devers lui des billets de vous en extinction de sa dette. Il est toujours prêt à justifier de ses allégués, mais on ne le trouve jamais chez lui pour en justifier. Dieu ! c'est damnant parfois ! Ces hommes devraient aller un peu en prison pour apprendre à aimer l'humanité qui souffre.

M. Poisson que je croyais voir le lendemain de la date de la dernière lettre, s'est envolé comme un oiseau, le matin même de ce jour et je n'ai pu le voir. Vous voyez que les poissons volent. Je ne puis rien faire sans lui et son consentement.

Connell est un de ces hommes qu'on ne peut voir et qui est toujours absent de son magasin. Mais je le rejoindrai le plus tôt possible et réglerai avec lui.

Simard, depuis sa sortie de prison, est à la campagne et c'est lui qui a eu Montesquieu par le canal de Calixte Perrault. Si je puis avoir de l'argent, au retour de Simard, j'achèterai Montesquieu et vous enverrai chapeaux et gants, ce que je me serais fait un plaisir et un devoir de vous envoyer, si j'avais de l'argent, mais il est rare ici comme la tyrannie l'est dans le pays où vous vivez.

Je viens de voir Lemaître qui me dit vous avoir envoyé ce matin les dernières *Quotidienne* ; pour ma part, je vous envoie la dernière et trois numéros du *Courrier*, déjà en guerre avec *La Quotidienne*. Mon Dieu que c'est désespérant ! le diable a juré de mettre son nez partout.

Demain je verrai Dumas relativement à Smith et vous en écrirai.

J'ai envoyé vos deux lettres samedi, par occasion sûre. Dimanche j'ai rencontré le beau-père à qui lundi j'ai remis une lettre pour Chagnon. Le beau-père a dit : *Pauvres enfants, ils sont malheureux*. Si M. Rodier pouvait trouver de l'emploi, il pourrait vivre assez à l'aise avec le peu que je pourrais lui envoyer. Ceci m'a fait du bien par rapport à vous. J'ai compris qu'outre vos revenus, il vous enverra encore de sa poche. Frère, vous êtes malheureux et vous avez besoin qu'une main amie ou de père s'ouvre pour vous. J'espère que cela vous arrivera. Vous avez du courage et de l'énergie et je vous avoue franchement que je ne crois pas que le gouvernement vous rappelle, à moins que vous ne fassiez des soumissions humiliantes, ce que vous ne ferez jamais, fussiez-vous mourir sur la terre de la liberté.

Devinez, vous et l'ami Ludger, qui j'ai vu cet après-dîner, je vous le donne en quatre – vous ne devinez pas. Eh bien ! l'ami Catlin, de Burlington, qui se trouvait à l'office de M. La Fontaine. J'ai été des plus satisfaits de le rencontrer ; il m'a dit : *Je pars the day after tomorrow*. Si donc demain je n'ai pas d'occasion de vous envoyer les présentes, il s'en fera le porteur avec plaisir, à ce qu'il m'a dit.

Je n'ai pas rencontré l'homme dont me parle Ludger, c'est-à-dire Dinon qui prend le croc. Je ferai pour vous tout ce que je pourrai, mais pressé que je le suis par mes anciens clients, dont les affaires ont été entièrement négligées et pourquoi aujourd'hui on me jette à la figure des reproches que je hais encore plus que la prison, je suis obligé de me tenir presque constamment au greffe ou à l'office du shérif pour réparer les torts que leur a faits la Reine. Ainsi donc, d'ici à quelque temps, ne vous fâchez pas trop contre moi. Demandez à Duvernay s'il a parlé pour moi à son vieil ami, qui demeure de l'autre côté de la rivière, pour une pension ; il pourrait bien, aussi lui, m'avoir oublié. Mais je ne lui ferai pas de reproches, c'est un frère malheureux.

Je vous avoue que c'est assez difficile de convaincre les gens qui vont de votre côté qu'ils doivent se charger de paquets pour vous, c'est-à-dire livres ou autres choses. À les entendre, ils ont toujours plus qu'ils ne peuvent en porter, voire même les femmes enceintes.

Dites à Duvernay qu'à un de ces beaux jours je lui enverrai *Gil Blas* et ses revues, par bonne occasion qui ne sera pas égoïste (c'est le vice à l'ordre du jour).

J'ai vu l'ami Demers en compagnie ; il vous salue, il se propose d'aller vous voir bientôt. Lui, au moins, pourra être chargé, à morte charge, de papiers, paquets et livres ; c'est un homme qu'on doit aimer, vous pouvez en être sûr.

Je ne vous parle pas de politique. La politique est une vieille putain vérolée à laquelle on ne touche plus, elle est dans les mains d'un médecin qui lui fera prendre le mercure à si fortes doses qu'elle périra de maladie mercurielle, après avoir perdu nez et craché ses dents les unes après les autres à la figure de je ne sais qui. En attendant, Adam Thom, le plus chien enragé contre les Canadiens, est nommé *legal adviser*, à la place ou conjointement avec M. Turton, dont en Angleterre la situation n'est pas approuvée.

A.P. Hart et Andrews, avocats, seront nommés, dit-on, secrétaires sur les bureaux d'enregistrements et dont une loi va être promulguée (faite, ladite loi, entre un verre de vin et de bière pris par les législateurs du jour). Cette loi est sûre, puisque ces deux liquides servent à faire du vinaigre.

L'ami des Canadiens, James Stuart, va être juge en chef de la province, à ce que l'on dit. Fameux ! n'est-ce pas ? et d'autres petites choses qui doivent arriver, comme l'anéantissement des Canadiens. Mais ceci est une bagatelle. Je suis fâché, frère, qu'à tout ce verbiage ne soit pas attachée une petite somme d'argent, mais que voulez-vous ?

J'attends M. Poisson à qui, dans votre lettre, vous avez fait, je suppose, des remontrances au sujet de Martin, Nye et autres. Je suis à ses ordres et à sa disposition. Le beau-père et lui, peut-être, me paraissent entichés de Hart, et peu de moi. C'est pas ma faute. Ils finiront par jurer par lui, ce ne sera pas jurer sur le lard.

Pour ce qui ne regarde pas vos affaires particulières, cette lettre appartient à Duvernay comme à vous. Je n'ai pas le temps d'écrire aux deux. Que Ludger ne soit pas fâché, il ne doit pas oublier que je suis encore étourdi du coup que j'ai reçu, l'automne dernier, et j'ai peine à me remettre dans mon assiette.

Amable Perrault est mort et *Javotte* est veuve comme de raison. Pleurons-le, nous ne sommes pas ses légataires.

J'espère que votre vertueuse dame et vos jolies petites filles sont bien, saluez l'une et embrassez les autres pour moi.

Au cas que Smith puisse se convaincre qu'il est dans vos dettes, je conserve votre reçu, c'est un préservatif contre le refus.

Je vous le dis, Jean-Baptiste est bon, il vaut de l'or, soyez-en sûr. Il demande, ce que vous savez bien, comme *Gilbert le poète* demandait des tablettes à son père.

Je suis bien. Le petit nombre d'amis de la ville est bien, le grand nombre de la campagne, très bien.

Le temps des courses arrive, il est difficile de voir Dumas et de Lorimier : ils finiront, vu leur assiduité à cette place, par être nommés inspecteurs par lord *Nicolas*.

Bon jour, frères, Rodier et Duvernay, croyez-moi votre vrai ami.

André Ouimet

Fabre, le brave citoyen Fabre, a reçu vos amitiés, mais comme son beau-frère [Hector] Bossange est ici, il ne faut pas lui parler de choses hétérogènes. Je lui parlerai plus tard de papiers et plumes pour Ludger.



Eugène-Napoléon Duchesnois à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 87-89

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

New York, 14 août 1838

Mon ami,

Jeanne vous remettra la présente. Je suis fâché de n'avoir rien de neuf à vous apprendre. Vous aurez appris, avant la réception de celle-ci, la nomination du célèbre Adam Thom à la place d'aviseur légal ou d'adjoint-aviseur de Son Excellence Durham. Cette nomination fait voir clairement le but de l'administration. Pour ma part, je voudrais que l'on en fît de pareilles tous les jours. Durham, par sa conduite, avance plus nos affaires que nous, qui, dans ce moment, devons plus observer que parler.

Je n'ai jamais vu les habitants si bien montés qu'à présent et j'espère que l'on ne laissera pas passer ce moment d'excitation sans en profiter. L'automne, amenant la chute des feuilles, doit aussi amener non seulement la chute mais l'expulsion de cette race hétérogène qui ronge et tue notre beau pays, car malgré ce que disent nos amis, au moins plusieurs d'eux, de Montréal, et les richards des campagnes qui voudraient voir l'Angleterre en guerre avec une puissance de première classe, avant de bouger ici, je dis, moi, que cette guerre ne sera que la conséquence de nos démarches et que, aidés de nos voisins et favorisés par les difficultés qui vont avoir lieu dans le Maine, nous devons aller de l'avant. Ces messieurs voudraient bien leur liberté, mais ils la voudraient sans trouble, sans effusion de sang, enfin ils espèrent que le gouvernement anglais la leur cédera et ils attendent comme les prédestinés le paradis, jouissant fort paisiblement du présent et s'occupant peu du reste.

Je tiens toujours le plan dont je vous ai parlé en passant, qui est d'introduire cet automne des armes et munitions dans une partie du district où les citoyens sont bons et un peu rapprochés des lignes, par exemple quelques paroisses des comtés de Rouville, Chambly et Richelieu, y armer 1000 habitants afin d'être prêt à agir lorsque les communications avec les villes sont fermées par les glaces, et de concert avec une pareille force qui marcherait des États, suivie d'une grande quantité d'armes etc., forcerait les gardes sur les lignes, ferait jonction avec ceux en Canada et [ils] marcheraient ensemble sur Saint-Jean et Chambly, s'en empareraient ainsi que des magasins qui y sont, et là attendraient qu'un armement général eût lieu. Il faudrait aussi qu'un pareil mouvement se fît en même temps dans le Haut-Canada et le tout pendant que les Américains agiraient dans l'État du Maine.

Voilà une ébauche bien imparfaite de mon plan. Il faudrait vous voir en propre personne, pour vous expliquer d'une manière plus détaillée. Parlez-en à nos amis et écrivez-moi et j'irai vous voir après.

Berthelot m'a fait voir votre dernière lettre. Soyez prudent, ne perdez pas courage et tout n'est pas perdu. Amitiés à nos amis et croyez-moi.

Votre etc.

[E.N. Duchesnois]

Prenez garde que l'on mette la patte sur cette lettre.



Joseph-Amable Berthelot à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 90-91

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Monsieur Ludger Duvernay
Rouses Point

Montréal, 14 août 1838

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 18 en réponse à ma lettre du 1^{er} du courant. Je crois que vous avez raison de vous plaindre de Gérard. Je ne le vois jamais et je ne sais ce qu'il fait. Il me dit qu'il ne peut rien collecter ; je crois qu'il faut lui rendre la justice de croire que les personnes qui vous doivent sont très aises de vous voir absent afin de ne pas payer.

J'ai envoyé le compte à madame Dessaulles. Son agent, M. Morison²⁶³, m'a répondu que les £ 5 chargés dans le compte devront être payés par M. Papineau. On m'a envoyé 15 /. J'ai maintenant £ 5-12-6. Voilà ce que j'ai reçu depuis plus d'un mois. Ceci doit vous faire voir que vous ne devez guère compter sur ce que je recevrai pour votre subsistance. Comme vous m'avez parlé, il y a quelque temps, du projet d'aller travailler à New York, je crois vous donner un conseil d'ami en vous avisant d'y aller aussitôt que vous le pourrez. Là, vous pouvez y avoir de bons salaires et vous pouvez y réussir encore mieux que sur les lignes. Peut-être que vous pourriez avoir de l'emploi à la *Gazette* de Mackenzie.

Boulanget m'a dit qu'il ne pouvait pas à lui seul vous faire un habillement. Il m'a dit que c'était vous qui étiez son débiteur. Il doit, m'a-t-il dit, se voir avec quelques amis pour en faire les frais.

Vous me parlez d'Amiot pour collecter à la place de Gérard. Si c'est celui de Chambly, je le crois peu propre sous deux rapports : 1^o Il ne connaît pas assez les personnes ; 2^o Je crois qu'il aime beaucoup à s'amuser. D'ailleurs il n'est pas à Montréal, je ne l'y ai pas vu depuis plus d'un mois.

Lord Durham ne fait rien d'extraordinaire depuis quelque temps ; l'on attend cependant une ordonnance pour les bureaux d'enregistrement.

Mes respects et saluts à M^{me} et M. Rodier.

²⁶³ Donald-George Morison (1805-1875), notaire, agent seigneurial et neveu par alliance de M^{me} Dessaulles à Saint-Hyacinthe.

Croyez-moi bien parfaitement votre.

J.A. Berthelot



François Amiot à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 94-95

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Monsieur Ludger Duvernay

Morehouse Hotel

Rouses Point

Aux soins de M. Jacob

Chambly, 15 août 1838

Mon cher ami,

Je viens de voir, chez M. Boileau, le père Jacob qui part demain pour Champlain et je m'empresse de vous écrire. Vous trouverez sans doute le temps long, mais que voulez-vous ? les affaires ne vont pas aussi vite que vous et moi pouvons le désirer. Néanmoins j'ai déjà une quinzaine de louis que je regrette diablement, je vous assure, de ne pouvoir vous envoyer par la présente occasion ; mais M. Boileau à qui je viens d'en parler ne la trouve pas assez sûre, et j'admets assez ses raisons. J'ai d'ailleurs la perspective d'avoir 20 à 25 louis à vous envoyer ou à vous porter d'ici à la fin de la semaine.

Je me suis rendu à la Pointe-Olivier, Belœil, Saint-Marc et Sainte-Marie. À Sainte-Marie, je n'ai pas reçu un sou, de sorte qu'il faut que j'y retourne. La plupart de ceux qui vous doivent le plus sont justement les personnes dont on ne peut rien arracher : ils vous renvoient après les récoltes, etc. J'ai recueilli quelque chose à Saint-Marc et à Belœil. J'ai laissé chez M. Drolet et chez M. Malo les comptes de ceux qui m'ont demandé quelques jours de délai. Je retourne demain dans ces différentes places et je m'en reviendrai par Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Marie et, si je peux, Saint-Césaire.

J'ai reçu votre dernière lettre et je n'oublierai pas de voir Mongeon et Wheeler à Saint-Jean. Je conserve soigneusement les listes que vous m'avez envoyées. J'ai encore à voir à Chambly plusieurs personnes que je n'ai pu rencontrer. Plusieurs étaient absentes, notamment MM. Salaberry, Allard, le curé, etc. Je n'ai pu placer encore le livre de notre ami []. J'apprends avec plaisir qu'il va mieux. J'ai fait mes courses en partie avec l'ami Boucher²⁶⁴ qui collectait pour son *Écho* ; le pauvre diable n'a pas reçu un louis. Il se propose d'aller vous voir pour tâcher de faire quelque chose aux États. Peut-être ferons-nous le voyage ensemble.

Mes dépenses dont je cherche à diminuer le montant autant que possible ne s'élèvent encore qu'à 12 shillings, parmi lesquels il ne s'en trouve guère que 3 pour émotion de liquide.

Adieu, mon cher Duvernay, je vous écris à la hâte, en vous priant de saluer le baron Cuvier et de me croire sincèrement votre ami,

Amiot



Étienne Chartier à Louis-Joseph Papineau

BAnQ, P417/2, N° 426, Fonds Papineau

Philadelphie, 15 août 1838

Mon cher M. Papineau,

Je reçus ou plutôt l'évêque Conwell²⁶⁵ reçut, deux jours après votre départ, une réponse de l'évêque Lartigue marquée à son coin, où je suis traité avec la dernière indignité. Cependant, pour me donner une preuve *qu'il me chérit dans toute la sincérité de son cœur*, il m'offre pour *seul et dernier moyen* d'être employé hors de son diocèse, de m'accorder mon excorporation de son diocèse si je la lui demande, c'est-à-dire qu'il veut à tout prix se débarrasser de moi, qui parfois l'ai importuné par la discordance de mes sentiments.

Avant de prendre ma détermination, je lui ai écrit de la manière la plus douce possible, j'ai essayé de l'attendrir et d'atténuer ma faute à ses yeux, en lui faisant des observations qui auraient été pour un autre une justification parfaite. Mais il paraît que je ne connaissais pas encore toute la dureté de l'homme. Je n'avais pu m'empêcher de laisser tomber une larme en lui écrivant ; mais lui, il n'a pas même daigné me

²⁶⁴ Jean-Philippe Boucher-Belleville.

²⁶⁵ Henry Conwell (1748-1842), né en Irlande, prêtre en 1776, deuxième évêque de Philadelphie en 1819.

répondre ! Voilà qui a fait que j'ai été si longtemps sans vous envoyer de mes nouvelles.

À la fin, voyant que cet exeat après tout serait considéré comme une mesure à laquelle je me serais trouvé forcé par l'inflexibilité et l'injustice de mon évêque, exigé par lui et non demandé de mon propre mouvement, et par conséquent ne pourrait me nuire dans le cas que je voudrais par la suite exercer quelque recours contre mon évêque, je me suis déterminé à accepter son offre de mon exeat et lui ai écrit en conséquence. Auparavant, j'ai écrit au D^r Hughes pour le prier de faire pour moi l'offre de mes services à l'évêque de New York, qui se trouve absent de chez lui en ce moment. J'ai reçu cependant de M. Hughes la lettre la plus flatteuse et la plus encourageante possible.

Je pars demain matin pour New York. Si vous avez quelque nouvelle à m'envoyer, vous pourrez m'adresser à New York aux soins du Bishop Hughes.

Je reviens de chez le D^r Nancrède²⁶⁶ que je n'ai pas rencontré chez lui. J'ai vu M^{me} Nancrède qui, heureusement, se trouve bien mieux portante aujourd'hui, grâce à la diminution de la chaleur. Elle m'a dit que le docteur avait reçu deux ou trois lettres de monsieur son père, dans l'une desquelles il fait mention particulièrement de vous, et vous engage à certain voyage que je ne puis pas dire, car c'est un secret de M^{me} Nancrède que je dois respecter.

Si j'ai bien compris, M^{me} Papineau a écrit à M^{me} Nancrède que n'ayant rien appris de M^{me} Nancrède et de moi, elle soupçonnait que nous ne fussions partis tous deux ; je vous prie, en présentant mes respects à M^{me} Papineau, de lui dire que j'espère qu'elle ne me fera pas de mauvaises affaires avec mon ami le D^r Nancrède.

Je vous prie, mon cher Monsieur, d'excuser la hâte avec laquelle je vous écris, et de me croire votre plus dévoué serviteur.

Et^{ne} Chartier, ptre



²⁶⁶ Joseph-Guérard Nancrède (1793-1857), né à Boston en juin 1793, fils de Paul-Joseph Guérard de Nancrède et de Hannah Dixey. Il fait ses études à Montréal et à Paris. Médecin à Philadelphie ; ami de L.J. Papineau. Il est auteur d'une traduction abrégée du traité de toxicologie d'Orfila (Philadelphie, 1817) et, avec son frère le D^r Nicholas Nancrède, d'*Experiments on the Principles of Life*, de César Legallois (Philadelphie, 1818). Joseph-Guérard Nancrède a épousé (Philadelphie, 28 mars 1822) Cornelia Truxton, fille du commodore Thomas Truxton/Truxtun (1755-1822) et de Mary Fundran VanDrill. La cérémonie est présidée par le révérend William White, évêque de Pennsylvanie et recteur de l'église épiscopaliennne Christ Church.

Louis Perrault à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 96

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Ludger Duvernay

Rouses Point

Burlington, 16 août 1838

Bienheureux,

Votre lettre est reçue. Votre compte à St-Denis [a été] présenté et il m'a payé 15/. Je vous assure que c'est dur de se dénantir pour le moment, et je ne puis me résoudre à vous l'envoyer ce soir, mais vous l'aurez et sous peu. La journée a été des plus tristes par la pluie. Je suivrai vos ordres pour la *Gazette Mackenzie*.

Bonsoir. Je veux vous faire enrager pour vos 10 (?)

Louis P.



C.H.O. Côté à Édouard-Étienne Rodier

CANJ, 7 : 109-115

E.E. Rodier, écr

Champlain

Rouses Point, 16 août 1838

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre en date du 14 présent. Si je me permets d'y répondre, c'est parce qu'elle renferme quelques inexactitudes. Sans cela, soyez persuadé que, d'après la fin de votre épître, je ne prendrais pas sur moi de vous troubler et j'attendrais avec patience la période que vous avez fixée vous-même pour un rapprochement.

Je dois d'abord vous dire que je suis content de voir que vous avez bien saisi cette partie de ma lettre qui parlait de la désunion chez certains hommes par des vues d'ambition : certainement ceci ne s'appliquait pas à vous et vous avez dû sentir à qui j'avais pu faire allusion. Vous êtes le dernier homme au monde à qui un semblable reproche pouvait s'adresser.

Je reconnais, Monsieur, qu'il a été question de vous donner le commandement sur la division de Swanton ; vous avez tort cependant de croire que j'y ai été pour quelque chose dans les nominations. Il me sera permis de baisser un peu le rideau et de dire des choses que j'aurais désiré taire. Vous ne devez être choqué contre qui que ce soit dans cette affaire qui s'est passée comme suit : quelque temps avant l'expédition, une adresse signée par tous les réfugiés de Swanton fut envoyée au D^r Nelson, le demandant d'agir, lui, comme commandant en chef ; M. Malhiot comme colonel ; M. Grogan comme major ; M. Vincent comme capitaine et M. Ducharme comme enseigne pour la division de Swanton. Le D^r Nelson fut obligé de consentir à leur demande. Dans ce même moment, nous étions informés que votre santé n'était pas bonne et en conséquence de ces deux accidents, le D^r Nelson crut devoir vous placer dans les deux situations dont je vous ai parlé dans ma première lettre. Quant à la lettre que vous dites m'avoir écrite, je ne le nie pas puisque vous me le dites, mais je vous donne ma parole que je ne me rappelle pas en avoir reçu de votre part ; ma mémoire au moins ne me le dit pas.

Venons maintenant à la visite de Swanton, le 1^{er} mars. Vous paraissez me reprocher de ne pas vous avoir demandé chez M. Caine ; je ne fus pas dix minutes dans cette maison ; j'avais voyagé à pied dans la nuit et par un très grand froid. M. Ferris eut la politesse de m'emmener chez lui avec le D^r Nelson. En arrivant chez ce monsieur, je me couchai ; le lendemain matin, on m'apprit que les Canadiens descendaient au bord de l'eau et que vous les encouragez beaucoup. Voilà au meilleur de ma connaissance la première fois que j'entendis alors parler de vous. M. de Lorimier me rapporta que vous aviez dit : « Partez et dans cinq minutes j'irai vous rejoindre à déjeuner. » Un monsieur vint nous dire de partir sur-le-champ ou M. Kellogg allait nous faire arrêter. Nous partîmes.

J'oubliais de vous dire que quelques jours avant l'expédition, le D^r Brien avait reçu ordre à Plattsburgh de vous écrire de vous prévenir du jour où l'on devait partir. Il est à ma connaissance que le D^r Nelson vous a écrit plusieurs fois et se plaignait à moi que vous ne daigniez pas lui répondre, et faisait le même reproche à M. Louis Perrault.

La première fois que j'entendis dire que l'on vous avait stigmatisé de « lâche », ce fut par M. Perrigo, quelque temps en avril dernier ; je le regrettais avec ce monsieur ; il en est témoin, vous pouvez vous adresser à lui sur ce sujet. Quant aux deux témoins que vous me donnez (M. de Courcelles et M. Newcomb), je n'hésite pas un seul instant à dire que ce qu'ils ont dit à mon égard est une pure fabrique de leur part, et si je voulais m'abaisser à entrer en explication, je pourrais tracer et la source et la cause de cette petite intrigue de la part du premier des deux.

Pour mon système de favoritisme, de partialité et d'exclusion, je dois vous dire là-dessus que je me sens la conscience nette. J'ai toujours recherché avec plaisir la société des gens qui voulaient travailler sérieusement à la cause de leur pays, et même des

anciens ennemis personnels ont reçu de ma part toute l'attention et toutes les marques d'amitié que leur zèle pour notre pays commun leur méritait. J'ai blâmé et je blâme encore la conduite de M. Papineau, que je qualifierai toujours de lâche et de poltron par son système d'incognito qui n'était qu'un prétexte pour sauver sa précieuse peau. J'ai blâmé ouvertement la conduite des ennemis avoués de toute expédition contre le Canada. J'ai aussi blâmé la conduite de girouettes qui tantôt approuvaient, tantôt blâmaient tout ce qui pouvait se faire et se dire en faveur d'une réaction et qui ne se plaisaient qu'à pallier les horreurs du gouvernement sanguinaire de sir John Colborne et à louer tout ce qui venait de lord Durham.

Pouvais-je vous placer dans une de ces catégories ? Je ne l'ai jamais cru et je ne le crois pas encore. Je crois ne pas me tromper en disant qu'il est à ma connaissance que vous avez partagé mes sentiments sur ces différents points et que vous avez blâmé ouvertement la conduite de M. Papineau. Avouez-le franchement, mon cher monsieur, votre amour-propre blessé et de faux rapports répandus avec art par des ennemis jurés, sont les deux seules causes de votre mauvaise humeur contre moi.

Quant aux « On dit » sur votre compte, dont je vous ai fait mention dans ma lettre, j'ai cru devoir vous en avertir par rapport à votre réputation politique. Croyez-en un homme qui en a eu la trop malheureuse expérience : de faux rapports non contredits vont souvent loin et font beaucoup de dommage, quoiqu'on ait la conscience nette.

Je n'ai jamais cherché, Monsieur, à donner des certificats de patriotisme à qui que ce soit ; mais j'ai toujours été jaloux de la conservation intacte de la réputation politique d'un compatriote qui méritait bien de son pays, et c'est pourquoi j'ai pris sur moi de vous apprendre l'usage que l'on faisait de votre nom. M. Desmarais pourrait là-dessus vous dire quelque chose.

Je vous sais gré, mon cher monsieur, de ce que vous aurez autant de charité pour moi que j'en aurai pour vous. J'aurais désiré que toujours cela eût été le cas et que vous ne vous fussiez pas laissé *entraper* par de faux rapports et de faux soupçons. La malheureuse mésintelligence ne régnerait pas entre nous.

Quant à la période que vous fixez pour notre entrevue *franche, cordiale et patriotique*, je désire sincèrement que le temps arrive bien prochainement où nous puissions nous rencontrer de la manière qu'il vous a plu de fixer. Mais, Monsieur, qui nous préparera les moyens de cette entrevue si nous restons tous désunis et que nous ne nous réunissions pas tous ensemble pour concerter des plans propres à amener la crise que nous désirons tous ardemment. Réfléchissez-y à deux fois, la main sur la conscience. Soyez persuadé que les alouettes ne nous tomberont pas toutes rôties du ciel. Permettez-moi de vous dire que je n'ai jamais encore cru que vous étiez un de ces messieurs qui voulaient toujours rester les bras croisés et attendre tout du temps et des circonstances.

Vous dites au commencement de votre lettre que vous regrettez n'avoir pas plus fait pour votre pays, eh bien un jour ne pourrait-il pas venir où vous regretteriez avec

des larmes amères de n'avoir pas voulu aider quelques-uns de vos compatriotes par vos talents, vos conseils et votre énergie, parce que ceux-ci, soit intentionnellement ou par inadvertance, auraient blessé votre amour-propre ? Je vous invite à y penser encore sérieusement. Ne vous feriez-vous pas un terrible reproche si, dans la suite des temps, vous étiez forcé à porter l'accusation contre vous-même d'avoir laissé prédominer vos sentiments privés sur vos devoirs publics et, par là, coopérer à la ruine totale de votre pays ?

Si les présents se disent adieu les uns aux autres jusqu'au revoir sur le champ de bataille, je ne puis m'empêcher de m'écrier à mon tour : « Adieu aussi, ô Canada, mon pays, la désunion nous renvoie à un jour chimérique qui n'arrivera jamais. »

Je vous prie, Monsieur, de me croire avec toute la sincérité possible, votre très humble et très obéissant serviteur.

C.H.O. Côté

N.B. Il y a une partie de votre lettre à laquelle mon devoir m'empêche de répondre.

C.H.O. Côté



Joseph-Amable Berthelot à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 115-118

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écr
Rouses Point

Montréal, 17 août 1838

Monsieur,

Vous avez reçu ma lettre du 15 juin ; je reçois à l'instant votre lettre du 16 et demain vous recevrez celle-ci ; c'est ce qu'on appelle communiquer promptement.

Je vois par vos deux dernières lettres, celle du 13 et celle du 16, que vous êtes décidé à aller à New York ; je vous assure que pour le présent je ne vous vois pas de meilleur parti à prendre. Comme je vous l'ai déjà dit, il est impossible de faire payer les gens au moyen de lettre. Il faudrait que vous eussiez un bon collecteur qui aurait le temps d'aller dans les campagnes et de parcourir la ville pour recueillir toutes les petites sommes qui vous sont dues. Quant à moi, vous sentez qu'il m'est impossible

de vous offrir mes services – je ne puis le faire. Il faudrait une personne qui n'aurait pas d'autre occupation. Vous m'écrivez que Gérard vous a dit qu'il ne pouvait abandonner son école ; je crois en effet qu'il ne peut faire les deux à la fois.

Vous avez peut-être été sous l'impression que je n'ai pas fait pour vous tout ce que j'aurais pu faire comme collecteur. Vous avez eu raison. En effet depuis quelque temps surtout, vous m'avez donné tant de commissions à faire que je n'ai pu toutes les remplir aussitôt que vous l'auriez voulu, et pour vous parler franchement, je crois devoir vous avouer que mes occupations à l'office sont trop multipliées pour pouvoir utilement pour vous continuer à faire vos affaires ici. Je voudrais pouvoir le faire, mais ce ne serait pas être honnête que de continuer plus longtemps, lorsqu'il vous est facile de trouver quelqu'un qui pourrait y donner plus de temps que moi, et pour qui ce serait une occasion de faire venir la pratique à l'office. Je veux vous parler de Ouimet et de Boucherville. Le premier m'a déjà dit, à son retour des États, que vous lui aviez parlé de m'aider. Je crois qu'il est disposé à le faire. Vous pourriez lui en écrire. Ils ont peu d'occupation et ils pourront, je crois, vous rendre ce service.

Maintenant je vais répondre à vos deux dernières lettres. J'ai vu Malhiot E.E. Il m'a dit qu'il pourrait vous payer après le 15 de septembre, époque à laquelle il lui était dû une somme de 500 £ par l'individu à qui il a vendu sa maison.

Michon, le commis de Dufort, m'a promis de me payer demain ; j'enverrai cette somme à votre dame.

Je ne sais trop ce que vous voulez faire de Dufort ; je n'ai pas son compte ici, vous ne me l'avez jamais envoyé. Vous pouvez le poursuivre si vous voulez, mais pensez-y à deux fois auparavant ; c'est si malheureux de voir la haine portée à ce point entre des personnes qui devraient se rendre mutuellement des services. Je ne vous dis pas cela pour vous blâmer, car je sais que vous avez à vous plaindre de lui.

Je n'ai pas demandé le compte de Boulanget parce que vous m'écriviez que vous lui envoyez une lettre en même temps qu'à moi.

Je suis allé trois fois pour voir Castle : une fois il n'y était pas et les deux autres fois, il n'était pas visible.

Boucherville m'a dit qu'il avait en effet des revues à vous, mais qu'en revanche vous aviez des livres à lui ; il doit vous écrire.

J'ai donné moi-même votre lettre à M. Boucher. Je l'ai vu aujourd'hui. Je n'ai pas encore vu Sarault, Leclerc et le D^r Vallée au sujet des livres qu'ils peuvent avoir à vous. Je crains des réponses pas meilleures que celles des autres. Demers me dit avoir envoyé ceux qu'il avait à vous, à M^{me} Duvernay.

Vous êtes grandement dans l'erreur si vous pensez que J.B. Laviolette ait à attendre des indemnités du gouvernement. Il a soufflé le chaud et le froid, tant que les patriotes ont eu un camp à Saint-Eustache et l'on pourrait dire même qu'il a été plus disposé en faveur des patriotes que du gouvernement.

Je suis content d'apprendre que maître Côté a discontinué son agitation. Vous pouvez être persuadé que toutes ses folies font beaucoup de tort aux exilés.

Vos idées là-dessus sont celles que vos amis entretiennent ici.

Je viens de voir Duchesnois, il est bien. J'apprends que M. Drolet est beaucoup mieux : je crois qu'il viendra à la ville en *steamboat* la semaine prochaine.

Mes respects à M^{me} et M. Rodier.

Croyez-moi toujours votre ami.

J.A.B.



Étienne Chartier à Louis-Joseph Papineau

BA_nQ, P₄₁₇/2, N^o 427, *Fonds Papineau*

Brooklyn, chez le Rev. Mr. Waters²⁶⁷, 18 août 1838

Mon cher monsieur,

Je suis arrivé à New York jeudi, l'après-midi. J'avais intention de me rendre à Saratoga après que j'aurais vu l'évêque Hughes ; mais l'ayant attendu en vain jusqu'à huit heures du soir, je me suis vu dans l'impossibilité de partir le lendemain ; et vendredi matin, ayant su de lui que l'évêque Dubois était attendu immédiatement à New York, j'ai pris alors la détermination de rester pour savoir de lui quelle chance j'avais à courir dans le diocèse de New York. Ceci fait que votre lettre dont je croyais devoir être moi-même le porteur, se trouve retardée d'une journée.

J'ai trouvé chez le Rev. Mr. Waters, de Brooklyn, une généreuse hospitalité par l'entremise de son frère avec qui j'avais fait connaissance à Philadelphie, et puis je vous avouerai, l'économie qu'un exilé doit nécessairement pratiquer, ces deux raisons jointes à celle mentionnée plus haut m'ont décidé à me priver du plaisir que j'aurais eu à vous voir à Saratoga, d'autant plus que ne sachant pas quelle sera ma destination et pouvant peut-être éventuellement être envoyé dans quelque poste de votre voisinage, j'ai cru devoir différer pour une autre occasion le plaisir d'une rencontre avec vous.

J'ai reçu de M. le coadjuteur Hughes la réception que j'attendais de lui. J'attends dans le cours de la semaine prochaine mon exeat de l'évêque de Montréal : c'est une mesure à laquelle je dois me soumettre pour le présent, mais je suis loin d'abandonner

²⁶⁷ Richard Waters, franciscain, premier pasteur à l'église St. Paul, à Brooklyn, en 1838-1840.

le désir et l'espérance d'être de nouveau fixé dans le diocèse de Montréal. Mais il faut attendre de meilleurs temps.

J'ai appris du D^r Nancrède que la lettre ci-incluse est pour vous une invitation de passer en France, vous faisant espérer la puissante médiation du Roi-citoyen. Je suis loin de prétendre vous donner des conseils ; mais je pense qu'autant il serait messéant à celui que les circonstances ont fait le représentant personnifié du parti libéral du Canada, de solliciter la dégradante commisération de l'administration qui s'est iniquement constituée son juge, autant il lui serait honorable d'obtenir du gouvernement métropolitain une justice qui serait un désaveu formel de la politique bornée du dictateur.

En vous souhaitant un bon voyage pour l'antique Lutèce, j'ai l'honneur de me souscrire votre très humble et très obéissant serviteur.

Et^{ne} Chartier, ptre



André Ouimet à Amédée Papineau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 3087-3090 ; mic. C-15790

Monsieur L.J. Amédée Papineau
aux Sources de Saratoga

Montréal, 21 août 1838

Mon cher Amédée,

Le jeune frère Lactance, l'ami Roy partant demain, je saisis cette occasion sûre de t'écrire. Il est 10 heures du soir, je n'ai pu écrire dans le cours de la journée à cause de mes occupations, aussi cette lettre va-t-elle avoir pour toi quelque chose de soporifique. Mais que veux-tu ! tu dormiras en la lisant ou tu la liras pour dormir ; à ton choix.

Nicolas est ici pour les courses. Un journal flagorneur de Québec (*Le Canadien*, je crois) disait, l'autre jour : Notre sauveur (il n'a pas dit divin) s'est arraché pendant deux heures à ses nombreuses occupations, pour encourager de sa présence les exercices du collège de Québec. Le même journal ne sera pas assez franc pour dire que l'autocrate s'est arraché dimanche de ses amusements et plaisirs pour venir tuer le temps, à s'amuser davantage aux courses de Montréal, pendant quatre jours à grands frais. Il n'a donné que sa présence à l'éducation des hommes ; à la course des chevaux, sa présence et 100 guinées. Décidément il est pour l'éducation du cheval. Aussi les curieux se sont-ils portés en foule pour le voir sur le lieu de la scène. À lui seul il a attiré autant de monde que le meilleur coursier. On l'estime à l'égal d'un cheval.

Le fruit de sa visite aux courses sera probablement une ordonnance pour améliorer la race des chevaux. La nomination d'Adam Thom, si elle ne vaut pas le cheval, sent au moins le sang et la potence. Cette nomination a réveillé la jalousie bretonne, non pas qu'on le trouve trop sanguinaire, mais on dit : « C'est un avocat d'un jour ». C'est déjà pas mal pour un homme qui ne voulait choisir pour ses employés que des hommes en dehors de tous les partis. Et puis on le dit à fabriquer une loi pour l'établissement de bureaux d'enregistrement. On désigne Andrews, Hart et Bibeau, avocats, et l'insolvable Doucet pour en être secrétaires. Fameux choix ! comme vous voyez, quatre toriers renforcés, dont deux ivrognes avec diplôme, un mauvais citoyen et l'autre sans talent, quoique respectable d'ailleurs.

Du train qu'y va *Nicolas*, nous en serons réduits bientôt à regretter l'imbécillité de Gosford. *Nicolas*, pour être plus pédant et plus fat, n'en est ni meilleur ni plus judicieux. Le fait est que le saint le plus avéré du ciel ne vaudrait rien comme gouverneur au Canada, envoyé qu'il le serait par l'Angleterre. À une requête des catholiques du Haut-Canada relativement aux Orangistes, le radical d'outre-mer a répondu : « Je les poursuivrais jusque dans les entrailles de la terre », oui, mais il n'a pas dit pourquoi, et moi je crois qu'il en fera surgir autant que possible pour pendre et massacrer les honnêtes gens, exiler et proscrire les hommes vertueux. Car je le répète, il craint la vertu. Et comment ne la craindrait-il pas, entouré qu'il l'est, du vice ? Cet homme et son Buller viennent ici, j'espère, tuer une belle réputation qu'ils ont usurpée au peuple anglais. Parlez-leur franchement et constitutionnellement, ils vous mettront aux chaînes pourrir dans un donjon, mais dites-leur des sottises à la A. Thom, pour vous faire taire, on vous met dans le Conseil, juste à la place de celui que vous avez diffamé. Voilà l'enseigne d'un gouvernement prétendu fort juste et calculé devoir exister pour le bien du plus grand nombre. Mais laissons-les faire, laissons-les perdre le Canada, laissons-les se perdre eux-mêmes et, à un de ces beaux jours, nous les verrons partir, couverts de nos malédictions, aller annoncer à *Victoire* qu'ils ont été vaincus et qu'elle n'a plus un pouce de terre sur le continent américain.

Notre magistrature est toujours la même : gangrenée jusque dans la moelle des os. Le grand homme n'a pas encore eu le temps d'y voir. Si vous dites à un habitant d'avoir confiance dans un tel homme (et cela pour le sonder), de suite il vous rit au nez et vous dit avec cette ingénuité qui caractérise Jean-Baptiste : « Tenez, Monsieur, de tous ces gens-là, le meilleur n'en vaut rien ». Celui-là ne diffère des autres que pour valoir encore moins. Il est clair que Jean-Baptiste ne mesure son gouvernant à son aune, car lui, le brave Jean-Baptiste, il vaut de l'or.

La misère sera grande dans le Bas-Canada, les vers ont entièrement mangé le blé. Les prêtres, qui n'ont pas eu de succès dans leurs processions, disent que cela vient de leur Papineau et des patriotes qui ont attiré sur eux la malédiction céleste. Ceci n'est pas vrai, passe encore que nous ayons fait venir un plus grand nombre de tireurs

d'hommes et d'assassins de la liberté, mais pour des mouches qui vivent des vers mangeurs de blé, je n'ai encore vu aucun livre de théologie qui affirme que le fait soit possible. Mais nos prêtres sont si fins, si spirituels ! Savez-vous qu'ils ont à présent, pire que jamais, le monopole des portes du paradis, qu'ils les tiennent si strictement fermées aux patriotes, qu'ils finiront par n'y pouvoir entrer eux-mêmes et seront obligés de venir prendre logement avec nous en enfer, où ils nous envoient sans forme de procès. À propos, le supérieur du séminaire présumant qu'un grand nombre manquera de pain, de bois, de vêtements, l'hiver qui approche, a jugé convenable d'acheter un superbe carrosse (celui de Moffatt) pour la modique somme de 90 £. C'est autant de volé aux pauvres. Dans lequel carrosse notre *Escobar* se tapisse et se pavane comme un de ces abbés crapuleux qui ont fait tant de mal à la France. Il est compère et compagnon avec le gouverneur qu'il ne reçoit plus qu'en gants blancs. Ça fait pitié de le voir.

Ne manquez pas de montrer à Lactance et à Roy toutes les manufactures et maisons d'éducation qu'il y a à voir à dix lieues à la ronde. Chapman et Revans²⁶⁸ sont en place chez les whigs. Que vont-ils faire ! que vont-ils devenir ! Perdront-ils leurs talents, leurs lumières ? Je le crains. En hantant la canaille, pourront-ils demeurer incorruptibles et honnêtes ? Je crains qu'ils ne le puissent pas. Ce sera une nouvelle perte pour nous.

Aujourd'hui est sorti *Le Temps*, journal dans les intérêts canadiens. C'est un an plus tôt. *La Quotidienne* sera un pendant de ce journal. Je vais le parcourir après avoir terminé cette interminable lettre. J'ai peur qu'il prenne envie au ministère d'acheter Roebuck. Pour le coup le diable se sera décidément mis de la partie.

L'apathie me paraît toujours aller son train à la ville, tandis qu'à la campagne les désirs de réforme ont leur train, au galop on peut dire. Les habitants qui ont émigré mettent le feu dans l'âme de leurs concitoyens, quand ils leur parlent des progrès américains, de leur éducation, industrie, manufactures, moralité, etc. Le moyen aujourd'hui de les contenter est de ne leur laisser rien à envier à leurs voisins, comme l'a dit l'exécrable Stanley.

Mes respects à l'honorable orateur et à son épouse, mes amitiés et compliments au D^r O'Callaghan ainsi qu'aux autres amis de la cause, tant Canadiens qu'Américains, encore que je ne les connaisse pas. Mais j'aime tous nos amis les réformistes. J'irai vous voir dans le cours de l'automne si je puis avoir les moyens de le faire.

En attendant, crois-moi bien sincèrement ton dévoué ami.

André Ouimet

²⁶⁸ Henry S. Chapman et Samuel Revans. Gilles Laporte (1998). « Le parti patriote et les Philosophic Radicals anglais (1834-1838) ». *Bulletin d'histoire politique*, 7 (1), 50–65. <https://doi.org/10.7202/1060286ar>



André Ouimet à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 120-121

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Montréal, 22 août 1838

Mon cher ami,

En me levant, je reçois votre lettre datée d'hier. Je me hâte d'y répondre par un mot que je vais donner à neuf heures au fils de M. Joseph Roy. Je verrai Boulanget et tâcherai sur le tout de vous être utile. Dites à l'ami Rodier que je suis bien loin de l'avoir oublié mais deux ou trois fois il m'est arrivé de faire des voyages blancs pour rencontrer les gens. Je lui écrirai au sujet de Connell, le vrai débiteur est au Haut-Canada et son frère m'a fait une histoire que je rapporterai à M. Rodier, si je puis, par le *steamboat* demain ou pour le plus tard après-demain.

Nous sommes, Boucherville et moi, obligés d'aller à la prison voir les accusés de meurtre et ceci nous ôte beaucoup de temps. Mais ces braves prisonniers ont aussi besoin de consolations et nous tâchons d'aller leur en donner.

De plus, je suis très occupé pour mes anciennes affaires, les gens sont sur mon dos à tas, même quelquefois pour me demander de l'argent, ce qui m'enrage.

Je suis déjà obligé de répondre à quelques clients, je vais fermer cette lettre, j'écrirai demain ou après-demain.

Louis Lorimier m'a dit, il y a trois ou quatre jours, qu'il écrirait à l'ami Rodier et lui enverrait un chapeau et [des] gants, ces deux derniers jours. Je n'ai pu le voir, il était aux courses avec Dumas.

Vous ne me dites pas si vous m'avez trouvé une pension pour *cette* automne. Saluts à M. et M^{me} Rodier.

Votre ami.

André Ouimet



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 125-127

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

L. Duvernay, écr

Rouses Point

Montréal, 23 août 1838

Mon cher ami,

Dans ce moment je reçois votre lettre du 21, je suis bien surpris que vous n'ayez pas reçu deux lettres que je vous ai écrites depuis mon départ. Vous me faites des reproches que je ne crois mériter, d'autant plus que je puis vous prouver que je n'ai pas été ici une journée avant de vous écrire. Vous me traitez de vilain, cela se peut, mais je ne sais pas ce que je puis avoir fait pour mériter ce titre. Avec d'autres, je pourrais être fâché de cette qualification, mais avec vous je ne le puis faire, je souffrirais moi-même davantage avant de me choquer contre une personne que je respecte et que j'estime, que rien ne fera oublier. Quoique nous ne nous accordions pas sur quelques points, cela ne me fera jamais oublier une personne que je respecte ; je respecte trop l'opinion de chacun pour en vouloir à une personne qui n'est pas de mon avis, car moi-même j'aime trop la liberté pour attenter à gêner celle des autres.

Vous me dites que vous allez partir pour New York et peut-être pour la France. Quant à votre départ pour New York, cela ne me mortifie que peu, mais je ne pense pas que vous puissiez prendre la détermination de partir pour la France, et je ne puis pas voir dans quel but vous pourriez le faire. Il est bien vrai que vous trouveriez des amis mais vous vous éloigneriez de votre pays. Quant à moi, je vous persuade que je suis maintenant dans mon pays et nullement molesté, bien au contraire l'on me reçoit bien, mais pensez-vous que pour cela j'abandonnerai le parti, que je vivrai tranquille, que je laisse passer tranquillement l'occasion de sortir ?

Non jamais. Les atrocités commises par nos barbares ennemis sont trop [] qu'on puisse les oublier et d'ailleurs nous abandonnerions la partie si tôt ? Non, jamais je ne le ferai. Je sais qu'il n'y a pas de justice à attendre des Anglais. Si Durham avait accordé un pardon général, oh ! ce serait autre chose. Mais pas son mesquin de pardon, puisqu'il nous prive de 24 braves citoyens. Nous avons ici la langue liée, l'on nous épie sur tous les points. Si vous êtes pour partir, écrivez-moi, je ferai mon possible pour aller vous voir avant votre départ. Je me proposais d'y aller dans le commencement de septembre.

Quant aux reproches que vous faites que nous ne nous informons pas si vous avez du pain, cela n'est pas encore bien fondé, car moi-même j'ai demandé à une personne

que je pensais connaître vos affaires, si vous aviez des moyens ; il me dit qu'il vous avait envoyé ou qu'il allait vous envoyer 20 £.

Quant à moi, je suis des plus mortifiés de ne pouvoir vous donner le montant que je vous dois, attendu que je ne puis retirer moi-même ce qui m'est dû. J'ai vendu mes propriétés dans le but de retirer de l'argent, mais je n'ai encore rien reçu ; j'espère qu'au commencement de septembre je pourrai retirer une cinquantaine de louis.

Mes amitiés à notre ami bien-aimé Rodier.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre ami.

E.E. Malhiot



André Ouimet à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 122-124

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Montréal, 27 août 1838

Cher ami,

L'officieux et complaisant Berthelot me remet à l'instant force billets et comptes ou simulacres de comptes. Je désire savoir si vous exigez que je fasse plus pour vous que n'a fait Berthelot. Si c'était le cas, je confesserais incapacité ou je renoncerais à me gagner du pain pour vous en procurer. Vous n'êtes pas sérieux, je pense, quand vous appelez comptes de petits papiers où se trouve écrit un montant quelconque sans détail, et vous voudriez que l'on poursuivît sur de tels comptes ? Il faudra alors faire une cour de justice exprès pour la collection de pareils comptes. Quant aux billets, vous n'avez pas eu le temps ou vous avez oublié de mettre sur ces billets et la qualité et la résidence de ceux qui vous les doivent. Deux choses que nous devons chercher. Poursuivre sur de tels billets, c'est s'exposer à avoir une saisie-arrêt pour arrêter les sommes montant des divers billets ; dites au nom de qui intenter les actions afin que l'argent ne soit pas saisi. De plus, il y en a plusieurs, comme plusieurs de vos comptes, qui sont au-dessous du montant de la Cour supérieure du banc du roi. J'espère que vous ne serez pas assez dur pour exiger que je me transporte à grands frais dans chaque localité, pour poursuivre vos débiteurs. Si vous exigez cela de moi, il faudrait autant me dire : Va à la quête. Il n'y a pas de possibilité de poursuivre sur vos comptes tels qu'ils sont faits. Berthelot m'a montré une liste de personnes à qui il a écrit une et même deux fois, sans réponse ni argent ; je vais recommencer la besogne et il est

probable que je ne pourrai pas faire plus. Pour ma part, je vous avoue mon incapacité de collecter de maison en maison.

J'ai cherché ce maudit Girard, le diable ne le trouverait pas ! Mon cher ami, autant qu'il sera en moi, je ferai tout ce que je pourrai pour vous, mais n'espérez pas en fait d'argent que je serai plus heureux pour vous que je le suis pour moi. Ensuite, il n'y a pas un seul de vos comptes sur lequel on puisse sortir une action avec chance de la faire maintenir : il faudrait que tous ces comptes fussent détaillés. Vous auriez dû aussi mettre sur les billets la qualité et la résidence des gens. Ce soir, je vais commencer à écrire pour vous des lettres aux gens, besogne qu'a déjà faite largement et libéralement Berthelot, d'après ce que je vois.

La Cour criminelle est commencée ce matin ; nous nous occupons presque exclusivement des prisonniers. Pardonnez-moi si, ces jours-ci, je ne vous écris pas, je vais me livrer pour nos frères en danger. Duvernay, foi d'honnête homme, je ferai pour vous tout ce que vous pouvez attendre d'un ami. Si les choses ne sont pas à votre gré, il ne faut pas vous fâcher, surtout quand il s'agira d'argent. C'est moins aisé que jamais d'en avoir et surtout quand on en demande sur des documents reprochables.

Je n'ai pu voir Bruneau, c'est-à-dire samedi, il était à son magasin, mais occupé au point que je n'ai pu même lui donner la main pour la première fois que je le voyais. Il faut que j'écrive au citoyen Rodier. Boulangeret a dû vous envoyer aujourd'hui votre habillement.

Bonjour, cher ami. Saluts et croyez-moi bien sincèrement votre sincère ami.

André Ouimet



André Ouimet à Louis Perrault

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 3097-3099 ; mic. C-15790

Montréal, 27 août 1838

Vous avez raison, mon cher Louis, de me faire des reproches sur ce que vous pouvez appeler ma négligence à vous écrire, même par le vénérable patriarche comme je devais le faire. Je vous en prie, n'attribuez pas ce délai à la négligence mais bien au manque de temps. Je dois vous dire que me voilà le *factotum* de MM. Rodier et Duvernay, et c'est au point que le fils de M. Rodier, que M. Beaupré ne veut plus soutenir, est rendu chez moi à partager le peu que j'ai. J'en suis content, si je peux lui être utile. J'écris à ces deux amis malheureux deux fois chaque semaine et une lettre à chacun d'eux. Ceci m'enlève beaucoup de temps. Duvernay surtout veut qu'on lui retire de

l'argent à tout prix, il paraît le croire aussi commun ici qu'au Pérou ; et c'est là où il se trompe.

J'ai donné pour vous à M. Papineau 30 \$ en américains, il vous les a remis, je pense. Je n'avais d'argent à vous envoyer pour payer mon abonnement à la *Gazette de Mac*. Aujourd'hui j'en ai et si demain je trouve une bonne occasion, je lui confierai mes \$ dollars pour ce qui en vaut 1000, sinon je vous les enverrai un autre jour par main sûre. J'ai mis cette somme de côté, forte pour moi dans le moment. Beausoleil a souvent souscrit à cette gazette, il a payé le montant de sa souscription au D^r Robert Nelson et il n'a encore rien reçu depuis plus d'un mois qu'il a souscrit. Voyez-y donc au plus tôt et tâchez que ce brave citoyen reçoive sa file de nos héros de la gazette susdite.

J'ai un mal de tête horrible avec une grosse fièvre, il faut avoir reçu des reproches et les avoir mérités pour que je vous écrive. Je vous envoie à la fin mes deux mandements à l'évêque, vous y verrez de la *blaguerie*, mais vous concevrez de suite que je l'ai fait à dessein afin de lui faire tomber plus d'odieux sur sa mitre. J'étais loin d'être sincère en vantant Durham, mais pour mépriser J.J. Lartigue, il fallait exalter Durham, voire même diminuer les monstruosité criminelles de Colborne. Si vous croyez qu'elles puissent être imprimées dans la gazette de Mac, vous m'enverrez 2 N^{os} de ces gazettes pour en gratifier l'évêque afin de le tourmenter encore. Je vous envoie aussi un écrit que m'a laissé le brave et patriote Wolfred Nelson en partant pour l'exil. Si, après l'avoir corrigé, le *Burlington Sentinel*, je veux dire son éditeur, le trouve convenable, qu'il le publie.

Aujourd'hui la Cour criminelle est commencée. La charge du juge a été, dit-on, affreuse, toute farcie de politique et pleine d'éloges sur la bonté, la douceur et la paternité du gouvernement. C'était à en faire mal au cœur. Je vous envoie une liste du grand et du petit juré. Le premier est exécration et abominable. Quant au petit juré, quoique sur 44 il ne se trouve que 41 noms canadiens, on ose croire qu'il y a du bon. Ceux qui sont marqués d'une espèce de crochet sont des hommes dont on ne connaît pas trop les sentiments, mais qu'on croit un peu pour la Reine et les prêtres, et c'est ce qui ne fait pas leur éloge. Je ne mets rien aux noms étrangers, vous savez qu'à deux M^cNaughton et Robert Smith et, je crois, Peter Arnoldi, il n'est besoin de rien mettre : ils se sont fait connaître pour bons. Le reste n'est bon qu'à faire pendre les Canadiens.

Nos prisonniers montrent un courage extraordinaire, c'est admirable. On peut dire que le père Jalbert vit une belle existence et digne d'avoir aidé à M. Nelson à défaire les suppôts de la tyrannie. J'aurais mille choses à vous dire, mais je suis tellement indisposé que je vais me mettre au lit et finirai cette lettre demain matin. Tant mieux pour vous si je suis un peu matinal, je vous parlerai affaire en grand, en moyen et en petit. Mais si ce mal me tient encore, j'ajournerai à un jour ultérieur et vous enverrai

la présente dans l'état où je la quitte pour aller me coucher, afin de voir si ce mal de tête va cesser de me tourmenter.

Ce matin, je me lève un peu après huit heures et je suis mieux, mais il est trop tard pour pouvoir remplir les pages de cette lettre qui restent blanches. Je ne vous parlerai pas du gouvernement aujourd'hui ; seulement je vous dirai que dans sa sagesse, craignant de compromettre son gouvernement et passer une censure sur la conduite des autorités en faisant un procès à M. Viger, il a, dans son immense, profonde, creuse et *imbornable* sagesse, passé avec son conseil aussi extraordinaire que lui pour faire des choses ineffables, passé, dis-je, une ordonnance tout exprès pour M. Viger. N'est-ce pas humiliant qu'un gouvernement craigne de rencontrer un homme quand il s'agit d'exercer ses droits de citoyen ? Jamais homme n'a fait rien de si pauvre, de si mince, et si stupidement étroit que ce que vient de faire Durham. Lord Gosford, dans son imbécillité même, n'aurait pas fait un acte qui partout montre autant le manque de nerf et de bon sens dans la législation ; pour le sûr, il n'aurait pas fait plus, s'il eût pu même arriver à en faire autant. Ce gouvernement et son Conseil ont suspendu l'acte d'*Habeas corpus* pour M. Viger tout seul ! Une loi d'exception contre un seul homme qui demande à se justifier ! Cette loi passée par celui qu'en Angleterre on appelle un grand homme, assisté par de prétendus hommes libéraux ! Voyez, cher ami, où nous en sommes.

On assure qu'aux courses *Nicolas* a été mal reçu. Quelques-uns disent même qu'il a été sifflé par les tories, ce qu'il paraît avoir moins aimé que les coups de chapeaux des Canadiens, lors de son entrée royale à Montréal, On dit qu'il est parti de mauvaise humeur contre MM. les tories et que pour leur faire voir qu'ils ont eu tort de le maltraiter, il a juré, en partant, sur les eaux du Saint-Laurent, en face du ciel et de la terre, qu'il s'en vengerait en écrasant les Canadiens et en faisant triompher et donnant gain de cause à tort et à travers à ceux qui le sifflent. Vous voyez que notre gouverneur, s'il n'a pas l'esprit de bien gouverner, a du moins l'esprit de l'Évangile. Le sot ! si les Anglais sont assez fins, et ils le seront, pour lui dire des injures, ils vont tout avoir. On parle de bureaux d'enregistrement et ceux qu'on désigne comme devant en être les secrétaires, sont ce qu'il y a de plus canaille en politique, et même en conduite (j'en excepte Andrews, gentilhomme d'ailleurs) mais un Doucet, un Hart, un Bibeau et autres de ce calibre en fait de mauvaises conduites et de boisson...

Je termine, il s'en va neuf heures. Mes respects aux dames Perrault, toute la famille est bien ici. Embrassez mes deux petites amies C. et D. Mes saluts à Georges et les autres. La Cour criminelle va nous donner de la besogne pour nos amis. Je vous écrirai plus au long ces jours-ci et vous parlerai comme un grand homme.

Bonjour, mon cher Louis, je suis votre ami.

André Ouimet



Joseph-Amable Berthelot à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 124-125

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écr
Rouses Point

Montréal, 31 août 1838

Monsieur,

Je dois vous demander excuse d'avoir attendu si longtemps pour vous donner une réponse à votre lettre du 21.

Depuis que je l'ai reçue, j'ai remis à M. Ouimet tous vos comptes et billets, et lui ai donné les instructions que j'ai pu, afin de lui donner les moyens de faire mieux que moi.

Je ferai ce qui me sera possible pour aider votre famille. J'ai maintenant plus de 20 louis à lui envoyer.

Je vous remercie des bonnes choses que vous me dites dans votre dernière, je n'en serai pas moins disposé à faire pour vous ce qu'il me sera possible.

Croyez-moi toujours votre ami.

J.A. Berthelot



Rodolphe DesRivières à Jules Lamothe

UBCL, Special Collections, *Louis Michaud Collection*, 2-13

Jules Lamothe, écuyer
Aux soins de A. Laframboise, écr
Montréal, L.C.

Isles de la Bermude, Hamilton, Sep^r 1838

Mon cher ami,

Je ne saurais te dire le plaisir que m'a causé l'arrivée de M. Bouchette et combien j'étais heureux d'apprendre des nouvelles de mes chers parents et amis. Il faut être en

pays étrangers et surtout en exil pour concevoir l'intérêt que l'on prend aux moindres nouvelles que l'on reçoit de son pays natal. J'ai lu et relu ta lettre affectionnée avec un plaisir que je n'oublierai jamais et je suis [heureux] de voir que j'ai laissé en Canada des amis dont l'amitié pour moi a survécu à l'absence, l'exil et l'infortune.

Nous sommes arrivés ici le 24 juillet après un voyage de 22 jours mais nous [ne] sommes débarqués que le 28 et nous ne savons pas encore la cause de ce long retard à notre descente à terre. Plusieurs raisons nous portent à croire que le Gouverneur ne se souciait pas de nous recevoir et qu'il aurait été sur le point de nous renvoyer.

J'attendais que nous fussions débarqués pour te donner une description de la Bermude, et te dire la manière dont nous serions traités à terre, mais nous n'y fûmes pas plutôt descendus que la *Vestal* mit à la voile pour retourner en Canada et son départ subit me priva du plaisir de t'écrire. J'eus à peine le temps de terminer quelques lettres que j'avais commencées pendant la traversée.

Après quatre jours d'attente, M. Papillon, aide de camp du Gouverneur²⁶⁹, vint nous chercher en chaloupe et nous conduisit dans l'isle et la ville d'Hamilton, capitale de la Bermude, que nous avons pour limite et où nous sommes sous parole d'honneur.

La longueur de cette isle, la plus grande et la plus belle de la Bermude, est de 15 milles et sa largeur 1½ mille. La population de toutes ces isles est composée d'un égal nombre de Blancs et de Noirs et forte de dix mille âmes. Les mœurs des blancs sont extrêmement pures mais celles des Noirs ne sont pas aussi exemplaires. Le terrain est très inégal : on ne voit partout que collines et vallons. Cette isle est tout à fait pittoresque et d'une apparence très stérile. Les chemins sont magnifiques ici et presque tous percés dans le roc. Il est vrai que la pierre se scie presque aussi facilement que le bois en Canada et que cela rend la construction des chemins plus facile qu'on se l'imaginerait de prime abord. Jamais il n'y a de poussière pendant la sécheresse ni de boue après l'orage et nous pouvons jouir dans tous les temps du plaisir de la promenade. La chaleur, quoique plus grande qu'en Canada, est toujours rafraîchie par une brise qui souffle continuellement de la mer et rend ces régions extrêmement salubres. L'isle est couverte de cèdres qui [ne] sont pas aussi gros que ceux du Canada mais qui sont d'un très grand service pour la construction de petits vaisseaux, et par conséquent d'une grande valeur. On estime ordinairement la fortune d'un individu par le nombre de cèdres qu'il possède. On dit : « Voilà une demoiselle riche de deux mille louis », c'est-à-dire qu'elle aura un héritage de deux mille cèdres. Tu conçois que si cela était ainsi en Canada, ses habitants seraient des millionnaires. Le plus bel arbre que nous avons et le seul qui perde ses feuilles en hiver est *The Pride of India*. Cet arbre est très utile par l'ombre qu'il offre dans les grandes chaleurs et d'une rare beauté.

Adieu, mon cher ami. M. Bouchette part à l'instant et me prive du plaisir de t'écrire plus au long. Tous mes saluts et amitiés à toute ta famille.

²⁶⁹ Stephen Remnant Chapman (1776-1851), gouverneur des Bermudes, de 1836 à 1839.

Ton ami affectionné.

R. DesRivières



Antoine Doré [à Ludger Duvernay]

CANJ, 7 : 135-136

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Saint-Jacques le Mineur, 4 septembre 1838

Mon cher monsieur,

Je profite de cette occasion pour vous faire assavoir de mes nouvelles. Je suis en bonne santé, mais je m'ennuie beaucoup. Parce que je suis seul et sans occupation, je ne saurais me décider à faire affaire dans ce moment, vu l'inquiétude où je suis de savoir comment les affaires publiques iront. Malgré mon embarras, je me trouve heureux sur la terre natale, mais lorsque je pense à mes semblables sur la terre d'exil, je suis aussi malheureux qu'eux.

Dites-moi quand vous devez partir pour New York, quelles sont vos dispositions au sujet du prochain mouvement, quels sont les moyens et qu'en pensez-vous. Si toutefois vous avez un messenger sûr, ayez la bonté de me donner de tels renseignements ; sinon, je vous prie de ne m'en pas parler. Une réponse, je vous prie : Où en est l'affaire de l'État du Maine et quelle marche prennent les deux gouvernements à ce sujet ?

Tous les habitants d'ici sont meilleurs qu'ils ont été. Painchaud, le fameux gueux, celui qui est cause que j'ai laissé mon pays et mes affaires, l'hiver dernier, est parti d'ici et réside maintenant à Saint-Édouard et Languedoc est déjà fatigué de lui. Je suis en pension chez celui à qui il a vendu, qui sont d'excellentes vieilles gens et très riches. Il y a beaucoup de g. ici et j'en profite. Adressez vos lettres à celle de L'Acadie si par exemple vous les envoyez par la poste. M. Papineau est-il venu à Rouses Point ? En avez-vous entendu parler ? Que se propose-t-il de faire ? Dites à celle que j'aimais tant que si elle passe chez moi, au ruisseau Desnoyers, qu'elle arrête me voir ! Je veux parler de celle qui reste avec notre laveuse.

Je n'ai pas eu l'occasion de vous écrire plus tôt mardi ; il est minuit moins 10 minutes. En attendant de vos nouvelles, je suis, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

A. Doré

À la hâte

P.-S. Mes respects à M. Rodier, sa dame et MM. Démaray et *Berthelette*.

A.D.



Amable-Daniel Duchaine à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 137

BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P1/A,29

Montréal, 5 septembre 1838

Monsieur,

Voici la seconde lettre que je vous écris, pour vous informer que l'auteur du manuscrit qui a pour objet d'enseigner en peu de temps l'art de lire et que je vous avais donné à imprimer, m'a écrit plusieurs fois depuis votre départ, pour que je le lui remette. Je lui ai promis de vous écrire et je lui ai fait espérer que je parviendrais à le retirer.

Je profite de la présente occasion pour vous prier de me le faire livrer par ceux qui gèrent ici vos affaires, afin que je le rende à celui à qui il appartient ; car il serait bien malheureux pour lui de perdre un ouvrage dont il pourrait tirer parti et qui lui a coûté beaucoup de travail.

Faites-moi le plaisir de m'écrire quelques mots. Je suis avec cordialité, Monsieur, votre très humble et dévoué serviteur.

Duchaine, ecclésiastique



Alexandre Comeau²⁷⁰ à Charles Richard Ogden

BAC, RG4, B37, mic. H-1735, p. 68-69

Montreal, 5 septembre 1838

Sir,

With respect to Leon Gendreau's statement to me concerning the death of Lieut. Weir, the circumstances are as follow.

In the month of December or January 1837, accompanied by one Johnson of the Montreal Cavalry who I had taken at St. Charles as an assistant to discover the murderers of Lt. Weir, I went in the night to Malliet's house and after searching it without finding him there, I took Jendreau over to St. Antoine to the house of St-Félix, in order to find out where his master was concealed. It was on questioning him that he told me that Malliet or L'Hussier (which of the two I cannot now remember) had broken his sword in the hilt in striking the officer, and that he had seen Jalbert's sword full of the blood of the officer.

I had untill Monday and Tuesday thought that more conclusive evidence was at your command and mentioned to Mr. Leclère through Mr. Jones what Jendreau had told me in 1837. It was supposed that he could not be got in, in time to give his evidence before the prosecution was closed, and being also very ill at the time I made no further efforts untill I heard him called in this morning.

Since then, I saw Johnson who distinctly recollects what I translated to him at the time I questioned Gendreau who, at that moment, gave me a full detail of the murder, which I did not commit to writing or retain in memory, knowing that investigations had taken place, and supposing that all he then stated, if not more, was in your

²⁷⁰ Alexandre Comeau (1801-1884), huissier vivant à Montréal, véritable furet engagé pour espionner les patriotes et les arrêter. Né et baptisé à Trois-Rivières le 27 février 1801, fils de Firmin Comeau et d'Antoinette Aubry. Souvent présent aux États-Unis en 1837-1839, il envoie les résultats de ses enquêtes à P.E. Leclère et John Colborne. Voir BAC, MG24, A40, Mic. A-597. Il épousa en premières noces (Trois-Rivières, 12 juillet 1830) Marie-Anne McLaren, fille de John McLaren et d'Éléonore O'Sullivan. Le couple est présent à Trois-Rivières entre 1830 et 1838, puis Comeau laisse son rôle d'espion pour celui de commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Marie-Anne McLaren est inhumée le 23 juillet 1844 au cimetière des Îlots-Jérémie; en secondes noces Alexandre Comeau épousera (Betsiamites, 22 juillet 1847) Luce Hall dite Mary Bédard, mineure, fille adoptive de Zoël Bédard, gardien du phare de la Pointe-des-Monts, et de Louise Langlois, de la mission de Godbout ; le prêtre officiant est Flavien Durocher, o.m.i. Présent de nouveau vers 1855-1857 à Trois-Rivières, Comeau se trouve ensuite à Mingan et à différents « postes du Roi » de la Côte-Nord ; enfin, commerçant à Baie-Trinité (Rec. CAN 1861). Il aura douze enfants de son second mariage, dont Napoléon-Alexandre Comeau (1848-1923), le « roi de la Côte-Nord », en honneur de qui est nommée la ville de Baie-Comeau.

possession. My only object then was to get at the perpetrators of the deed and not at the facts, so minute was Gendreau in stating all he knew that he even told me of private troubles with his wife, which I never bestowed a thought until this morning.

I have the honor to be, Sir, with the highest respect, your obdt servant.

Alex^{dr} Comeau



Joseph Lettoré à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 138-143

BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P1/A,29

L. Duvernay, écr, M.P.P.
Rouses Point, N.Y.

Montréal, 6 septembre 1838

Cher monsieur,

C'est avec un sensible plaisir que j'ai reçu votre lettre ce matin, par la voie de M. Leprohon ; il se trouvait un petit billet dans ma lettre pour M. Gérard, je n'ai pas perdu une minute pour aller [le] lui porter ; il n'était pas chez lui alors, mais je l'ai donné à madame sa sœur²⁷¹. J'ai vu M. Gérard depuis et il m'a dit qu'il l'avait reçu, mais qu'il devait y avoir une lettre avec, voyant que vous [le] lui marquez dans votre billet. Je vous prie, Monsieur Duvernay, de me laisser savoir si c'est vraiment le cas, que vous lui aviez envoyé une lettre à part du billet, dans mon paquet, car autrement il pourrait croire que j'ai gardé sa lettre.

Vous me faites remarquer que dans le cours de l'hiver dernier, vous avez eu connaissance d'un article sur *Le Populaire*, là où il était dit que vous m'aviez forcé de vous suivre jusqu'aux lignes et ensuite que vous m'aviez envoyé sans argent et que cet

²⁷¹ La sœur de Georges Gérard est Virginie Girard/Gérard, fille de défunt Joseph Girard et de Geneviève Clément ; elle a épousé (Montréal, 16 février 1836) Amable Gougeon, veuf de Louise Décary et fils de Jean-Baptiste Gougeon et de Catherine Lebeau-Lalouette.

article vous avait indisposé contre moi²⁷². Ah ! Monsieur Duvernay, serait-il possible que vous auriez pu croire que j'aurai été d'un caractère assez dégradant pour venir au *Popu* m'avilir au point de vous dénoncer ? Ah non ! Monsieur Duvernay, si j'avais été d'un caractère semblable, j'aurais commencé avant ce moment-là. Et d'ailleurs j'avais trop d'estime pour vous. Je m'aurais cru l'homme le plus misérable au monde en faisant la moindre chose pour vous faire tort. C'est sans flatterie que je vous le dis. Lorsque cet article mensonger a paru dans le fameux *Popu*, j'étais bien éloigné de Montréal, j'étais alors à l'Isle-aux-Noix, car M. Lapanne, chez qui j'étais dans le temps, recevait le *Popu* et je vis en effet cet article ; j'aurais bien voulu le démentir, mais nous n'avions plus de journaux populaires. Je fus obligé d'endurer ce mensonge comme mille autres semblables qui ont paru dans ce papier ordurier. Cependant j'avais espérance que, lorsque je rentrerais dans Montréal, je démentirais dans *La Quotidienne* ces calomnies si injustement avancées contre vous, mais je suis resté trois mois sans pouvoir mettre les pieds dans la ville, et lorsque j'y suis rentré, j'étais bien malade de la misère que j'avais endurée durant ma fuite et lorsque je recouvrai la santé, *La Quotidienne* avait été arrêtée. Alors je crus qu'il valait mieux mépriser ce mensonge par le silence que de le mettre au jour dans quelque journal tory, voyant que maître *Lagingeolle*²⁷³ aurait fait tout ce qui aurait été en son pouvoir pour me faire emprisonner, car c'était son plus fort ouvrage dans le temps. Mais j'ai contredit cela à toutes les personnes qui m'en ont parlé. Cette canaille a bien dit plus ; lorsque je fus arrêté, il dit dans son infâme papier que j'avais été arrêté parce que j'avais massacré avec un de mes amis cinq ou six volontaires, dans une auberge, à coups de carafes et de bâtons, et tout cela c'était pour aggraver mon affaire. C'était un mensonge des plus infâmes, car j'avais été pris pour avoir imprimé une chanson des prisonniers. Mais je méprise celui-là

²⁷² « Ingratitude agitative. Le sieur Ludger Duvernay, dans sa fuite, avait emmené un jeune ouvrier, nommé Lettoré, qui avait fait partie des *Fils de la Liberté*. Nous avons connu ce jeune homme et nous pouvons dire que, s'il a pu marquer dans ces tristes événements, cela a tenu beaucoup plus à la fonction qu'il occupait au bureau de *La Minerve* et aux exhortations de son maître, qui ne se faisait pas faute d'exciter tout ce qui l'entourait. On dit que le sieur Duvernay, ne voulant pas s'embarrasser d'une bouche de plus dans sa fuite aux États-Unis, a abandonné Lettoré dans un village, où il aurait été arrêté et ramené en ville. Ce jeune homme était marié depuis 18 mois environ, et sa femme était dans un état de santé et de misère vraiment pitoyable, prête à mettre au monde un enfant. Le malheureux a écrit une lettre à sa femme, mouillée de ses larmes, et sa situation doit inspirer de la compassion... » *Le Populaire*, 22 novembre 1837, p. 2.

²⁷³ *Lagingeolle* : surnom donné à Hyacinthe-Poirier Leblanc de Marconnay (1794-1868), journaliste chouayen, rédacteur du *Populaire*. « Il faut être vil comme le moderne beau Danois, Hyacinthe Poirier, alias Leblanc, alias *Lagingeolle*, alias St-Amand dit *Mal-Encorné*, pour avancer des choses aussi fausses, et tâcher de semer de la division dans nos rangs, mais par bonheur ni lui ni sa petite clique insignifiante n'ont assez d'influence parmi le peuple canadien pour que leurs fourberies et leurs mensonges soient crus. » H.A. Gauvin à *La Minerve*, 2 octobre 1837.

comme le premier toujours par le silence. Mais il viendra un jour que cette ganache paiera pour tous. Je lui plains les côtes car il y en a plus d'un millier qui lui ont promis de le caresser à la première occasion.

À l'égard de Pierre Lefebvre et M. *Phalenne* [Phelan], il paraît que ce dernier aurait appris que c'était Pierre qui conduisait les volontaires lorsqu'ils sont allés pour le prendre. (Remarquez que Pierre était soupçonné n'être avec eux que comme guide, car c'était le fameux Jones qui était le chef de cette bande de bandits) ; Pierre renie cela et de plus il m'a dit qu'il était prêt à prêter serment, qu'il n'avait jamais déposé contre qui que ce soit. On m'avait dit aussi, à moi, que Pierre avait déposé contre moi ; mais après beaucoup de recherches que j'ai faites pour voir si c'était vraiment le cas, je suis été convaincu que c'était faux. Et d'ailleurs je ne crois point que Pierre se serait dégradé au point de dénoncer qui que ce soit de ces malheureux compatriotes, et il serait bon, M. Duvernay, si vous pouviez lui laisser avoir un caractère, car l'article de *La Quotidienne* lui a fait un bien mauvais effet parmi la jeunesse canadienne. Et si on a pensé ainsi de Pierre, c'est parce qu'il travaillait chez Jones l'hiver dernier ; mais il fallait bien qu'il vînt à travailler dans quelques parts, car il aurait éprouvé beaucoup de misère, voyant qu'il n'avait pas de parents vers ici (c'est-à-dire de parents qui auraient voulu le garder à rien faire. Et sa grand-mère était morte alors).

À l'égard de Wagner²⁷⁴ et Bourdon, ces deux infâmes canailles sont disparues de la ville depuis que nous avons eu la liberté d'y rentrer. Bourdon doit être à Champlain et Wagner dans quelque partie de l'Amérique. À l'égard de Leclerc et Jones (principalement Jones), c'est bien vrai qu'ils ont donné 40 piastres au traître Bourdon et autant au fameux ingrat de canaille de Wagner, pour déposer contre vous.

Je suis chagrin de voir que vous êtes pour partir pour New York si vite ; j'aurais bien voulu vous faire connaître la manière dont la vente de votre office s'est faite. C'est moi qui ai préparé l'office pour la vente et vous ne sauriez croire tout ce qui manquait. Il paraît que lorsque vous avez pris la fuite, chacun tirait à qui vous volerait le plus. J'ai trouvé, en arrangeant les presses de bois dans le grenier, plus de 20 bouteilles de vin qu'on avait cachées sous des vieux papiers. Il y en avait trois de pleines, qui étaient encore cachetées et quatre ou cinq à moitié et les autres vides et cassées. Toutes vos anciennes gazettes que vous aviez dans des boîtes, dans le grenier, étaient enlevées, et pas une seule feuille de *Minerve* ainsi que toutes les formes qui restaient

²⁷⁴ John Hollingworth Wagner, de Trois-Rivières, fils de John Michael Wagner et d'Henriette Hollingworth. Imprimeur employé à *La Minerve* par Duvernay. En 1840, J.H. Wagner, qui est pris dans « l'affaire Wagner » impliquant un héritage qu'il devait toucher de sa défunte mère, à Londres, s'en va trouver son ancien employeur Duvernay à Burlington. *L'Aurore des Canadas* du 15 avril 1842 rapporte le décès à Burlington, samedi le 2 avril 1842, de Rosalie Wilson, âgée de 43 ans, seconde épouse de John H. Wagner, compagnon imprimeur, de Burlington. « Elle a été accompagnée à sa dernière demeure, souligne le journal, par près de cent personnes, Canadiens respectables, de cette ville. » Wagner donnera ses biens à Ludger Duvernay par testament olographe.

de l'ouvrage de M. Beaubien²⁷⁵ et *Les Paroles d'un croyant*. Tout cela a été brûlé ou volé. Et il n'y avait pas la moitié des *stikes*. En vérité c'était pitoyable de voir dans quel désordre était l'office, enfin vous ne pourriez jamais vous le figurer.

Pierre me prie de vous dire qu'il a répondu à votre lettre tout aussitôt qu'il l'a eue, et qu'il est bien mortifié de voir qu'elle ne soit point encore rendue. À l'égard des gazettes que vous me faites demander, je vous les envoie. Mais pour les calendriers et les almanachs, je ne pourrai vous les envoyer qu'à mon autre lettre, voyant qu'il est très difficile d'en avoir. Ceux qui en ont ne veulent point les vendre, ni pour or ni pour argent.

MM. le D^r Damour, le D^r Simard, M. Leblanc (étudiant en droit), papa ainsi que plusieurs autres messieurs de vos amis, à qui j'ai parlé de vous, se sont joints à moi pour vous témoigner les plus tendres et plus sincères amitiés. Le D^r Damour est établi à Longueuil et il a beaucoup d'encouragement.

Comme vous êtes pour aller à New York, je vous prie de vous intéresser pour tâcher de m'avoir de l'emploi. M. Leprohon est sur le point de fermer son office, voyant qu'il a peur de ne point avoir assez d'ouvrage, cet hiver, pour payer ses dépenses. Alors s'il ferme, je vais me trouver sans emploi. Lemaître emploie presque tous des apprentis et des gens de Québec.

Si vous êtes pour vous établir et que vous ayez besoin de mes services, je me rendrai avec plaisir auprès de vous, ainsi que Pierre Lefebvre, qui m'a prié de vous le dire. J'ai une petite fille âgée de 7 mois et demi qui est à la dernière extrémité.

J'ai vu le D^r Lacroix avant-hier, il est en bonne santé, il est établi à la campagne et il fait très bien son affaire.

Maintenant je vais terminer ma lettre dans l'espérance que vous me ferez encore une fois l'honneur et le plaisir de me répondre, et que vous penserez que je suis et serai toujours votre très humble, très dévoué et très obéissant serviteur.

Joseph Lettoré



²⁷⁵ Henry Des Rivières-Beaubien, *Traité sur les lois civiles du Bas-Canada*, 3 vol., Montréal, Imprimerie de *La Minerve*, 1832-1833. Voir le contrat passé entre Des Rivières-Beaubien et Duvernay pour l'impression de ce traité, le 31 octobre 1831. BAnQ-VM, P680, N° 101. Et une obligation par Des Rivières-Beaubien à Serafino Giraldi, avec intervention de Ludger Duvernay, TL, 6 mars 1832, minute 3883 ; copie dans P680, N° 113.

François Amiot à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 143-144 ; 178-179

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Chambly, 7 septembre 1838

Mon cher ami,

Je vous ai écrit le 28 août dernier, à Montréal, une lettre que le nommé Augustin Champagne devait prendre chez Serafino, et que par parenthèse il a oubliée. Je vous disais dans cette lettre que le voyage que vous m'avez fait faire à Montréal était un *enfoncement* complet. La seule chose satisfaisante dont je puis vous instruire est que Boulangeret a dû vous envoyer, il y a huit jours, un habillement tel que vous le lui aviez demandé, et cela comme un cadeau de cinq ou six de vos amis.

M. Fabre, à qui j'ai remis le livre du baron, répondra sous peu à votre lettre.

MM. Paré et Michon prétendent que d'après le règlement de compte que vous avez fait avec Dufort, vous redevez à ce dernier.

Le cordonnier Choquette prétend aussi que vous lui devez 28 piastres, que du reste il ne réclame pas.

M. Bruneau était très occupé à balancer ses livres, de sorte qu'au moment de mon départ, il ne pouvait faire votre compte, mais d'ici à quelques jours, il vous enverra six *piastres* qu'il croit vous devoir.

Le sieur Gérard était malade au lit et n'a pu me donner tous les détails que vous exigiez ; il a remis de l'argent à Berthelot qui avait en sa possession une quinzaine de louis, qu'il se propose d'envoyer à votre femme.

M. Franchère²⁷⁶ n'avait pas encore arrangé votre montre, il vous l'enverra par Boulangeret.

Voilà, mon cher ami, le résultat des affaires dont vous m'avez chargé pour Montréal. Vous voyez que cela ne va pas comme en carrosse.

J'ai fait ma tournée à Sorel, Saint-Ours, Saint-Denis, Saint-Antoine, Masko, en repassant par Saint-Marc, Belœil, La Pointe [Olivier], etc. Je n'ai fait qu'une douzaine de louis, ayant emprunté au capitaine Côté 5 piastres pour me rendre dans les diverses paroisses, car, comme vous voyez, le voyage de Montréal ne m'a été fructueux.

J'ai fait votre commission auprès de Ouimet, qui m'a dit que Berthelot se plaignait de ce que vous vous plaigniez de lui.

Vous avez dû sans doute trouver le temps long depuis mon départ de Champlain, en raison surtout de votre prochain voyage à New York, mais je n'ai pas pu presser davantage les affaires.

²⁷⁶ Jean-Baptiste Franchère, bijoutier et horloger, à Montréal, rue Notre-Dame.

Demers, c'est-à-dire Jean-Baptiste, et non pas celui de la *Lanterne*, n'a pu et ne peut pas encore aller à Champlain, ainsi qu'il l'avait promis. J'ai vu hier son embêtant de frère qui me remettra demain vos 4 piastres. Lundi, je me rendrai à Longueuil et à Montréal, où je verrai Gérard qui me remettra, ainsi qu'il me l'a dit, l'argent qu'il aura reçu pour vous.

Je me concerterai avec Boucher pour aller par terre ensemble à Champlain dans le milieu de la semaine prochaine : je pense que vous y êtes encore. Nous emporterons un panier d'excellent liquide que Serafino tient prêt pour vous (c'est un présent). Avant mon départ, j'aurai repassé par Saint-Césaire, Sainte-Marie, Saint-Damase, Saint-Pie, etc.

Parmi les listes de Châteauguay, Saint-Rémi, Saint-Édouard, vous avez oublié de me donner celle de La Prairie que je vous ai vu préparer.

Adieu, mes compliments à MM. Rodier et Démaray et croyez-moi tout à vous.

Amiot

P.-S. Lionais²⁷⁷ dit que vous redevez, votre famille ayant pris au magasin plus que vous ne croyiez. Il vous enverra votre compte.



Louis Perrault à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 179

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

7 septembre 1838

Cher Duvernay,

Celle-ci n'a que pour but de vous trouver à Plattsburgh, demain soir, Fabre désirant vous y rencontrer, pour de là retourner avec vous, afin de causer plus longtemps ensemble. Je vous écris à la hâte, et n'ai rien de nouveau. Compliments.

Votre, etc.

²⁷⁷ Hardouin Lionais (1808-1892), marchand à Montréal, rue Notre-Dame. Fils de Louis Lionais et de Marie Marlet, il a épousé (Montréal, 30 juin 1835) Henriette Moreau, fille de Pierre Moreau et de Geneviève Elliott. Voir la longue lettre de Duvernay en rapport avec ce qui est traité dans cette lettre : « J'aurais pensé que M. Hardouin Lionais, marchand *en gros et en détail*, de Montréal, se serait gardé, pour son honneur individuel, de faire circuler certain petit désagrément qu'il a éprouvé en passant ici, par rapport à une balance de compte qu'il me devait, depuis plus de deux ans, et qu'il refusait de me payer... » *L'Aurore des Canadas*, 13 septembre 1839, p. 3-4.

Louis Perrault

Ne désappointez pas Fabre. Il s'attend de jaser avec vous [une] partie de la nuit.

L.P.



Georges Gérard à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 180-181

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

L. Duvernay, écr
Rouses Point Hotel
Champlain

Montréal, 10 septembre 1838

Cher monsieur,

Votre lettre datée du 4 septembre ne m'a été remise que le 9 du présent (dimanche). C'est avec beaucoup de sensibilité et de reconnaissance que je vois dans votre lettre, que vous me prêtez ce que je vous ai demandé. Mes meilleurs amis m'ont refusé ce service sous de vains prétextes. M. Viger lui-même ! Ce trait, Monsieur, de votre générosité mérite de la part des gens de bien les plus grands éloges et c'est avec le plus grand plaisir que je raconte ce trait à ceux qui, voyant leurs semblables dans la plus affreuse misère, ne font rien pour les en retirer ; ces gens louent votre conduite mais ils ne sauraient l'imiter.

Le plaisir que vous me faites ne me permettra pas de vous tromper pour le remboursement de vos deniers, ils vont seront remis sous peu. Si je ne puis, Monsieur, vous être utile du côté de la bourse, je tâcherai de l'être en donnant tous les renseignements possibles aux personnes que vous avez appointées pour le recouvrement de vos dettes.

Comme je n'ai reçu votre lettre que fort tard et que vous m'annoncez que dans cinq ou six jours vous serez à New York, je n'ai point le temps d'aller chez M. [Romuald] Trudeau pour vos pilules. À l'heure que je vous écris, il est 8½ h et je crains que le *steamboat* ne parte avant que je sois de retour, mais je risquerai de vous envoyer vos pilules demain matin. Ayez la bonté, quand vous serez à New York, de me donner votre adresse afin que j'aie le loisir de vous écrire. Je suis encore malade des fièvres

que j'ai eues, je suis extrêmement faible et je ne puis manger. Il y a près de deux mois que je désire être débarrassé de mon corps souffrant.

J'ai l'honneur d'être votre très obéissant serviteur.

Geo. Gérard



Édouard-Raymond Fabre à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 181-183

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Montréal, 10 septembre 1838

Mon cher monsieur,

Je suis arrivé hier à 9½ h. Pour les pamphlets que vous me demandiez, pourriez-vous m'en donner une liste ? je ne sais pas lesquels vous envoyer.

Je verrai M. D.B. Viger pour votre affaire. Maintenant je voudrais avoir de vous une procuration (une lettre) adressée à M. Le Moine, caissier de la Banque du peuple, pour vos deux parts que vous avez à ladite Banque. Vous savez que c'est moi qui les ai payées avec l'escompte de vos billets ; c'est toujours votre propriété, mais cela sera autant que je paierai à compte sur vos billets. Vous avez payé vos versements non pas en argent, mais bien avec l'escompte des billets endossés par moi. Vous me comprenez ? Voici la liste des billets endossés par moi, qui sont protestés à la Banque :

- 24 août 1837, un billet à 3 mois, 50 £ dus 24/27 nov.
- 7 sept. 45 £ dus 7/10 déc.
- 21 sept. 20 £ dus 21/24 déc.
- 25 sept. pour du papier 25 £ dus 25/28 déc.
- 28 sept. 40 £ dus 28/1^{er} janv.
- 26 oct. 60 £ dus 26/29 janv.
- 2 nov. 65 £ dus 2/5 fév.
- 6 nov. 37,10 £ dus 16/19 fév.

342,10 £

Outre frais de protêts et intérêt, voici maintenant que je vous dois, d'après mes livres : 16,18,11 £

Aussi les deux parts que vous avez

à la Banque du peuple, vous avez payé	12,10 £
	29,8,11 £

Je paierai pour vous à la Banque, en déduction de vos billets la somme de 29,8,11 £. Ainsi veuillez donc écrire au caissier (par mon canal) la lettre suivante :

Monsieur,

Je vous autorise par la présente de transférer à M. E.R. Fabre, de Montréal, les deux parts que j'ai dans les fonds de la Banque du peuple, sur lesquelles j'ai payé ce monsieur ; m'ayant fourni les fonds nécessaires pour les payer, je désire les lui remettre.

J'ai bien l'honneur, etc.

Avec cette lettre je me ferai transférer ces deux parts, ça sera autant d'assuré pour moi. Vous ne doutez pas que j'ai été toujours bien disposé pour vous. Je vous en ai donné bien des preuves et j'espère plus tard vous aider à arranger vos affaires, mais comme il n'y a rien à faire actuellement pour vous, faites-moi le plaisir d'écrire la lettre que je vous demande et telle que je la demande ; autrement le caissier ne voudrait peut-être pas me les transférer.

Adieu, mon cher monsieur et ami. Je vous écrirai de nouveau.

E.R. Fabre



Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville à George Couper²⁷⁸

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 3600

Privée et confidentielle

Saint-Hilaire de Rouville, ce 10 septembre 1838

Monsieur,

J'accuse la réception de l'honneur de la vôtre en date du 3 courant, par laquelle je vois avec un sensible plaisir que vous avez trouvé que j'étais correct dans ce que je vous avais dit.

Actuellement, je crois de mon devoir de vous dire, pour l'information de Sa Seigneurie, malgré qu'elle voudrait obtenir des informations plus solides et moins vagues

²⁷⁸ George Couper (1788-1861), secrétaire militaire et aide de camp de Durham.

que celles que j'ai eu l'honneur de vous transmettre par ma lettre au feu lieutenant-colonel Louis Juchereau-Duchesnay ; que les bruits courent que les gens de la paroisse de Saint-Césaire sont pires qu'ils n'ont jamais été et parlent ouvertement et publiquement à la porte de l'église et, si Sa Seigneurie voulait avoir quelques informations, elle pourrait, à ce que l'on m'informe, les obtenir d'un nommé Tétro, un des huissiers de ladite paroisse, qui a dit lui-même à Félix Gauvreau, un des huissiers de cette paroisse, lundi dernier, ce que je vous dis plus haut, et, de plus, que les nommés Flavien Bouthillier et François Papineau²⁷⁹, deux des plus chauds partisans de la révolte de l'automne dernier, et réfugiés politiques aux États-Unis jusqu'à ce que la proclamation d'amnistie de Sa Seigneurie leur eût permis de rentrer dans la province, sont plus rebelles que jamais et qu'il n'y a pas dix loyaux sujets dans la paroisse. Je tiens ceci de l'huissier Gauvreau, qui le tient de ce Tétro, huissier, et que ledit Gauvreau dit que ce Tétro pourrait en connaître beaucoup sur la conduite des rebelles de cette paroisse, et ajoute qu'il lui a aussi dit que tous les jeunes gens passent aux États-Unis.

Quant à se tramer quelque chose, il n'y a aucun doute là-dessus, au moins je n'en ai aucun pour ma part : soit que les Américains fassent des préparations cachées ou qu'ils veuillent aider les patriotes rebelles, il y a quelque chose qui se trame pour cet automne, L'Acadie, Saint-Rémi, Saint-Athanase, Saint-Césaire et toute cette partie d'en haut ne sont pas plus loyaux que ci-devant, et encore moins, et j'oserais dire qu'ils sont plus déloyaux et rebelles que jamais ils l'ont été ; et je crois qu'il serait prudent que des mesures actives fussent prises pour assurer la paix et la tranquillité sur ces frontières, ici, cet automne, et protéger les bons et loyaux sujets du gouvernement contre les attaques des rebelles de l'autre côté des lignes, et de ceux qui pourraient les joindre de ce côté ici s'ils y rentraient.

Quant à donner des informations certaines, cela est presque impossible, car les mécontents et rebelles se cachent autant qu'ils le peuvent des loyaux sujets, et ce n'est que par hasard que l'on vient à bout quelquefois de connaître et découvrir quelque chose. Il faudrait, pour bien réussir, qu'une bonne police secrète fût établie de ces côtés ici, et bien vite ; par une mesure de cette nature, on viendrait à bout de connaître les secrets et trames qui se forment contre le gouvernement. Six ou huit personnes seraient assez, hommes de confiance et loyaux, et un chef ou capitaine, et un sous-chef ou lieutenant, faisant dix en tout ; et je pourrais facilement les trouver, et qu'ils fussent bien payés, tant par année, afin de les mettre à même de voyager constamment et facilement. 3500 £ à 4000 £ payeraient le tout pour une année, et le gouvernement y gagnerait bien au-delà de ce qu'il aurait déboursé pour le maintien de cette police

²⁷⁹ François Papineau (1776-1840), fils de Jean-François Papineau et de Marie-Claire Chaillot, a épousé (Chambly, 11 janvier 1796) Louise Brissette, fille de Pierre Brissette et de Jeanne-Françoise Collette. Aubergiste, traversier, marchand de bois, à Saint-Mathias. Patriote de Saint-Césaire.

secrète, et qui est bien différente de l'autre police, ce qu'il ne faut pas confondre. Je ne vois point d'autres moyens plus expédients et certains de découvrir ce qui se passe, que celui-ci, si Sa Seigneurie trouvait mon plan bon et l'approuvait, et qu'elle voulait me confier l'établissement ou formation de cette police, en me donnant les instructions, je me fais fort de trouver les personnes dûment qualifiées pour remplir cette charge à la satisfaction du gouvernement ; mais j'exigerais et demanderais que le plus grand secret fût tenu sur la formation d'une semblable mesure, et que les personnes fussent bien payées et sous serment ; en les payant bien, je serais bien certain d'être bien servi. Il faudrait dix personnes en tout, tel que ci-dessus mentionné, et qu'elle fût établie pour trois années afin d'encourager les hommes.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur, votre serviteur très humble.

Hertel de Rouville



Joseph Lettoré à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 186-187

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

M. Ludger Duvernay, écr, M.P.P.
Rouses Point Hotel, N.Y.

Montréal, 12 septembre 1838

Cher monsieur,

Je saisis l'occasion que mon beau-père²⁸⁰ part pour Burlington, pour vous écrire ces quelques lignes. J'ai rencontré la semaine dernière un M. [Antoine] Viger, huissier, de cette ville, qui m'a dit vous avoir vu à Rouses Point et que vous lui aviez dit que vous étiez fort surpris de ce que je n'avais point répondu à une lettre que vous m'aviez envoyée par la voie de M. P. Leprohon²⁸¹ ; je vous assure, mon cher monsieur, que je vous ai écrit la même soirée et que j'ai mis un paquet de gazettes de l'année dernière,

²⁸⁰ Joseph Lettoré fait sans doute allusion à Ambroise Lettoré, milicien en 1814, fils d'Antoine Lettoré et d'Élisabeth Jobert, originaire d'Antibes (Alpes-Maritimes), époux d'Adélaïde Maranda (Montréal, 13 juin 1814), mère de Joseph Lettoré.

²⁸¹ Charles-Philippe Leprohon (1796-1875), libraire et éditeur, fils de Jean-Philippe Leprohon et de Marguerite Parent. Frère d'Édouard-Martial Leprohon (1790-1859). Il a épousé (Montréal, 7 octobre 1823) Angèle Nolin, fille de Guillaume Nolin, tailleur, et de Charlotte Gosselin. Il décédera à Joliette. *BRH*, Vol. XLIX, avril 1943, N° 4, p. 107.

ainsi que trois autres de ce mois-ci, du 4, 5 et 6. Mais je ne sais point si vous les avez reçues. Cependant j'ai commissionné M. Gérard, mon beau-père, d'arrêter à l'office du chemin de fer et de tâcher de voir s'il ne pourrait point découvrir ce paquet et de payer ce qu'ils demanderaient pour, afin qu'il puisse l'avoir et vous le remettre. Cependant j'ai grand-peur que vous soyez à New York et que ce paquet se perde, si toutefois M. Gérard le trouve à Saint-Jean et que vous soyez parti pour New York lorsqu'il arrivera à Rouses Point.

Je suis sorti de chez M. Leprohon, je suis sorti de moi-même, parce qu'il voulait employer le fameux Colmayer qui a été volontaire tout l'hiver dernier. Et ce même individu disait, l'hiver dernier, que cet été il n'y aurait que les imprimeurs anglais qui auraient de l'ouvrage et que les Canadiens crèveraient de faim. Maintenant dites-moi si cette canaille mérite de l'emploi de la part des Canadiens !

J'ai perdu ma petite fille samedi dernier à l'âge de neuf mois et neuf jours²⁸².

Je suis votre etc.

Jos Lettoré

N.B. Je suis pour m'en aller aux États dans la semaine prochaine.



Amable-Daniel Duchaine à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 183-184

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

M. Ludger Duvernay
aux États-Unis
par faveur de M. Peltier

Montréal, 17 septembre 1838

Monsieur,

²⁸² À Montréal, le 15 septembre 1838, est inhumée Sophie-Edwidge Roch-Lettoré, âgée de 8 mois, fille de Joseph Roch dit Lettoré, imprimeur, et d'Archange Bellemont dit Janard. L'enfant avait été baptisée Sophie-Hedwidge Rocque, à Montréal le 7 janvier 1838, née la veille, fille de Joseph Rocque dit Lettoré et de Sophie Bellemont ; parrain et marraine : Joseph Dufaut dit Lamarche et Hedwidge Dufaut dit Lamarche, qui ont signé le registre avec le père. La signature du père est « Joseph Roch dit Lettoré ».

Je profite de l'occasion favorable que m'offre aujourd'hui M. Peltier²⁸³, pour vous prier de me faire remettre le manuscrit que je vous avais donné à imprimer et qui a pour objet d'enseigner en peu de temps l'art de lire et l'art d'écrire en français.

Cette lettre est la troisième que je vous écris à ce sujet et je n'ai encore reçu ni le manuscrit ni aucune réponse.

Celui à qui il appartient me presse de le lui remettre ; il trouve que j'ai eu tort de ne pas le retirer lorsque j'ai vu que l'on me remettait de terme en terme pour l'imprimer et que l'on n'aboutissait à rien ; et je vous avoue que je me fais des reproches à moi-même de ne l'avoir pas retiré, car si je l'eusse fait, je serais à présent tranquille de ce côté-là. Vous voyez l'embarras où je suis ; je vous prie de ne pas m'y laisser plus longtemps car il ne tient qu'à vous de me tirer d'affaire.

Je sais qu'aucun manuscrit n'a été vendu à l'encan qui s'est fait chez vous. Je suis informé en outre, par des personnes qui ont travaillé dans votre bureau, que le manuscrit en question est dans une armoire qui a été déposée chez M. Legris. Je vous prie d'autoriser ceux qui gèrent ici vos affaires, ou quelque autre personne en qui vous voudrez mettre votre confiance, à ouvrir cette armoire pour y prendre le manuscrit et me le remettre. Je vous prie aussi de m'écrire un mot par le porteur de la présente.

Je suis avec la plus parfaite cordialité, Monsieur, votre très humble et dévoué serviteur.

Duchaine, ecclésiastique



Édouard-Raymond Fabre à Ludger Duvernay

CANJ, 7 : 184-185

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Montréal, 17 septembre 1838

Mon cher monsieur,

J'ai reçu vos deux dernières lettres, des 13 et 15 courant. J'ai reçu dans la première votre procuration pour les deux parts. Je crains fort de ne pouvoir me faire transporter ces deux parts : les gens de la Banque disent qu'il y a un billet endossé par M. Louis Perrault de 60 £. Comme ils considèrent M. Louis Perrault moins sûr que moi, alors ils ne veulent pas les transporter. Quelle misère ! J'ai reçu mon manteau, je vous en remercie. Pour les pamphlets, je vous les enverrai par première occasion.

²⁸³ Hector Peltier (1822-1878), qui s'en va étudier la médecine à Paris. Il s'embarquera à New York le 25 septembre 1838. Voir *JÉMP*, *JFL* et *PEP*, I.

Pour votre compte contre le *Patriote canadien*, pourquoi ne l'avez-vous présenté dans le temps ? Envoyez-le-moi *en détail*, je verrai ce que l'on pourra faire avec. J'ai vu Berthelot, il a envoyé à votre femme 16 £ et quelques chelins. Ouimet me dit que pour votre habillement, on le remet d'un jour à l'autre. Prenez courage, mon cher ami, il ne faut pas se démonter, vos misères finiront prochainement, mais une autre fois sachez distinguer vos vrais amis d'avec vos amis en passant. Vous me comprenez ? Vos deux amis de Lorimier et Dumas se font des bosses pendant que vous êtes presque sans pain. Misères humaines ! comme disait ce pauvre Ovide, comme c'est décourageant ! C'est égal, prenons patience toujours. Ça viendra.

Nous n'avons point de nouvelles. Mes saluts s'il vous plaît aux amis présents, Rodier et Démaray. Il est minuit, je vais me coucher. Bonsoir.

E.R.F.



Ludger Duvernay à Jean-Baptiste-Godefroy Houlée

CANJ, 7 : 187-192 ; 8 : 21-23

Rouses Point Hotel, 18 septembre 1838

Monsieur,

Un ami dévoué, obligeant, qui a connu le malheur, M. Ouimet, avocat, nous envoie les journaux de temps en temps, pour nous distraire dans notre exil. Vous pouvez vous faire une idée de la joie qu'éprouve un proscrit lorsqu'il reçoit une lettre, un journal qui le met au fait de ce qui se passe dans la patrie. Parmi les derniers journaux que nous avons reçus ici, se trouve *La Quotidienne* du 14, où j'ai lu avec peine un article aussi malhonnête que déplacé, au sujet de la lettre que, dans l'intimité, je n'ai pas cru devoir hésiter de vous adresser.

Mon but était louable. Une accusation odieuse, celle d'avoir été un infâme délateur envers un bienfaiteur, et *La Minerve*, avait été portée contre le jeune Lefebvre, l'imprimeur du *Courrier canadien*, par les gens de *La Quotidienne*. Cette accusation, suivant moi dénuée de toute probabilité, est encore à prouver. Toutes les informations que j'avais prises sur ce sujet, jointes à ma connaissance personnelle du caractère de ce jeune homme, me persuadaient de son innocence. Je ne devais donc pas balancer, lorsque vous me demandiez mon opinion, à vous dire que je le croyais injustement accusé. Et ce qui vient de se passer à mon égard me confirme de plus en plus dans l'opinion que je vous ai donnée. C'est ma sincère conviction.

Je le répète : je crois le jeune Lefebvre incapable de m'avoir trahi ; il s'est généralement bien acquitté de ses devoirs comme apprenti : toujours obligeant et toujours prêt à me rendre service et à avancer l'ouvrage ; il était de plus un excellent ouvrier. Et puisqu'il faut des explications, je me rappelle que dans l'été de 1837, Lefebvre, qui venait de finir son apprentissage, s'est mesuré plusieurs fois avec M. Lemaître (qui est un ancien ouvrier) qui était alors à mon service comme compagnon imprimeur, à 6 \$ par semaine, et que Lefebvre composait aussi vite et aussi net que le sieur Lemaître. Voilà des faits que les 15 à 18 hommes que j'avais alors dans mon atelier peuvent certifier. En voilà assez pour convaincre M. Lemaître de mensonge sur ce point.

Eh quoi ! c'est donc pour avoir proclamé l'innocence d'un jeune homme que je crois malicieusement accusé, que les gens de *La Quotidienne* viennent m'assaillir d'un déluge de plates personnalités, tout en feignant de les diriger contre l'éditeur du *Courrier canadien*, et c'est à la suite de cela que l'éditeur-imprimeur-propriétaire de la semi-hebdomadaire *Quotidienne* vient s'écrier qu'il fait des vœux pour votre rentrée en Canada ! Tartuffe n'est pas mort ! Que l'on cite donc un seul article de *La Quotidienne* qui ait pressé le retour des proscrits en Canada, qui en ait seulement fait la moindre mention ! Cependant il y avait un champ vaste pour que la tranquillité (condition de leur rappel), suivant les termes de la proclamation de lord Durham, soit depuis longtemps rétablie. Cela se comprend !

Le reproche que j'ai fait à l'éditeur-imprimeur et propriétaire de *La Quotidienne* de ne pas m'avoir adressé son journal, après l'en avoir prié plusieurs fois, et d'avoir répondu qu'il « avait bien autre chose à penser », paraît le piquer. Cependant rien n'est plus vrai. Je puis prouver ce fait par une lettre venant d'une personne digne de foi. Au surplus, je le mets au défi de prouver qu'il m'ait adressé son journal « régulièrement », comme il a l'effronterie de l'affirmer. Je n'ai reçu de journaux que par l'entremise de l'ami que j'ai déjà nommé, et ce à preuve d'un autre proscrit qui sous ce rapport se trouve dans la même position que moi.

L'éditeur ou l'imprimeur de *La Quotidienne* prend aussi feu de ce que j'ai dit : « L'homme que j'avais placé dans mon établissement avant mon départ ». Cette phrase « *homme* placé dans mon établissement » paraît « furieusement » l'humilier. Dieu sait pourquoi. M. L. a donc bien grandi depuis qu'il se trouve propriétaire d'un journal. En me servant de cette ruse plutôt que d'une autre, mon but n'était certainement pas de l'humilier et lui rappeler qu'il fut à mon service en différents temps. Au surplus l'article suivant peut justifier mon assertion. Il est extrait de *La Minerve* du 20 novembre de l'année dernière, le premier numéro qui fut publié après mon départ de Montréal. Il doit être nécessairement de la plume de M. Phelan, maintenant éditeur du *Temps* et doit avoir reçu l'approbation de M. Lemaître.

« Le propriétaire et éditeur de *La Minerve*, M. Ludger Duvernay, étant absent de Montréal, etc., des mesures ont été prises pour continuer la publication du journal durant son absence. J.J.T. Phelan,

écrivain, sera chargé de la rédaction et M. François Lemaître de la partie typographique et ce, *jusqu'au retour* du propriétaire et éditeur. Ces changements ne touchent en rien aux affaires particulières et le tout sera comme ci-devant au nom de M. Duvernay, etc. »

Cet extrait prouve que j'ai laissé un *homme* ou deux *hommes* chargés de surveiller et de conduire mon établissement, et ces deux *hommes* sont propriétaires de *La Quotidienne* et du *Temps* ! J'ai parlé de l'ingratitude de l'*homme* ou des *hommes* que j'ai placés dans mon établissement, parce qu'ils ont exploité la popularité de *La Minerve* pour se grandir. Aussi l'éditeur du *Temps* répète-t-il avec complaisance qu'il fut attaché au bureau de *La Minerve* pendant plus de deux ans. À Dieu ne plaise qu'il me vienne dans l'idée de faire un reproche à mes compatriotes d'être actifs et entreprenants. J'ai été le premier à rendre justice à la persévérance des deux messieurs qui sont à la tête de *La Quotidienne*. Le pays leur doit de la reconnaissance. Mais on ne doit jamais chercher à s'établir sur les ruines des autres et à rabaisser leur mérite.

Je dédaigne de répondre à toutes les invectives et à toutes les personnalités contenues dans l'article de *La Quotidienne*. Ceux qui n'ont pas de bonnes raisons à donner finissent par dire des injures. Le silence eût été préférable dans cette circonstance.

Je crois être fondé dans l'assertion que j'ai faite qu'on a exploité la popularité de *La Minerve*. Où M. Lemaître aurait-il puisé sa popularité ? Serait-ce d'avoir été pendant quelques années l'imprimeur du *Star*, journal tory renforcé, s'il en fût jamais ! Serait-ce d'avoir suscité à M. Bouchette, maintenant à la Bermude, et aux autres propriétaires du *Libéral*, une querelle ingrate et scandaleuse, et d'avoir publié dans *Le Canadien* tous les secrets de l'établissement et d'avoir précipité la chute de ce journal, dans un temps aussi précieux que la cause du pays !

M. Lemaître ne voudrait pas que je fusse un *démocrate*, si je ne le considère pas mon égal. Je puis cependant lui assurer que je suis aussi pur, aussi ferme, aussi sincère *démocrate* que jamais, et que malgré cela je ne veux pas me mettre de niveau avec cet *homme*. Non pas parce qu'il fut à mon service, ni pour aucune raison de disproportion de fortune, de talents ou d'éducation, mais parce que *nos antécédents ne sont pas les mêmes* !

M. Lemaître pousse l'effronterie jusqu'à dire « qu'il m'a été utile et qu'il m'a fait plus d'une faveur. » Je le prie instamment de s'expliquer sur ce sujet : quand et comment ? S'il eût été au contraire qu'en diverses occasions je lui ai procuré de l'ouvrage, dans des temps où il était désœuvré, et lorsque je pouvais me passer de son travail, il eût dit vrai.

Les gens de *La Quotidienne* se font une espèce de plaisir de fouiller jusque dans mes affaires particulières, ils en parlent avec complaisance et surtout de mes embarras pécuniaires, que suscita mon éloignement de mes affaires, ce qui fut cause que mon établissement fut saisi. On va jusqu'à dire que tout fut vendu... jusqu'aux *paperasses* ! Ces *paperasses* étaient 12 copies de chaque numéro de *La Minerve* que j'avais

conservées avec soin et qui par la suite pourraient avoir leur utilité ! Je ne rougis pas de cette malheureuse circonstance. Si quelqu'un doit en rougir, ce n'est pas moi ! Je suis sans reproche sur ce point ; mes livres de compte peuvent l'attester, ils peuvent prouver aussi ma trop grande indulgence envers mes débiteurs. D'ailleurs je n'ai jamais fait métier et marchandise de mon travail et de la politique. Chacun sait jusqu'à quel point mes vues étaient désintéressées. Je tenais principalement à ce que *La Minerve* eût de la circulation et à ce que ses principes jetassent de profondes racines parmi le peuple et l'éclairasse sur ses droits et liberté. Je crois que ce but a été rempli. Je le répète : j'ai été victime de mon indulgence, mes difficultés financières n'ont pas été le résultat d'une mauvaise administration de mes affaires, elles ont été causées par les difficultés de temps et par les pertes que j'ai éprouvées comme tant d'autres propriétaires de journaux. L'impression du *Canadian Spectator* et de milliers d'annonces et de circulaires, desquelles je n'ai presque jamais rien retiré, ne doit pas être oubliée.

Enfin j'ai sacrifié mon temps, mon travail, mes faibles recettes, mon avenir et celui de ma famille, et les plus belles années de ma vie, tout pour *La Minerve*. On sait que je n'aurais jamais refusé mon journal à un confrère proscrit quand je l'ai donné à tant d'indigents.

Mais l'éditeur et l'imprimeur de *La Quotidienne* (qui sont deux personnages distincts) ne se sont pas bornés à flétrir la réputation d'un jeune homme dont tout le crime a été d'entrer avec eux dans une compétition d'industrie et non pas de principes. Ils ont encore attaqué l'éditeur du *Courrier canadien*. Impuissants contre son patriotisme, ils se sont attachés aux personnes. Quand j'examine l'origine de cette querelle, quand je vois que *Le Courrier*, inoffensif contre *La Quotidienne*, déclarer que ses jours de publication seraient différents de ceux de *La Quotidienne* pour ne pas lui nuire, quand je vois toute la courtoisie et la générosité d'un côté et toute la mesquinerie, la petitesse et la jalousie de l'autre, je ne puis m'empêcher de crier à l'injustice.

J'approuve de tout mon cœur les principes politiques des deux journaux, et leur désire ardemment du succès, et c'est pour cette raison que je déplore leur querelle intempestive. Ne comprennent-ils pas que c'est une mine riche que nos adversaires sauront exploiter avec profit ? Et c'est quand notre malheureux pays est encore fumant du sang de nos frères ; c'est quand le règne des lois a cessé ; c'est quand nos amis sont ruinés et expatriés ; que d'autres gémissent encore dans les fers ; c'est au milieu de tant de désastres ; c'est quand l'union devrait régner plus que jamais entre nous, que *La Quotidienne* et son éditeur sèment la discorde et font une odieuse et mesquine chicane à un confrère patriote et ne savent pas même respecter l'exil et le malheur.

R.P. [Ludger Duvernay, de Rouses Point]



Pierre Lefebvre à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 23-25

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Ludger Duvernay, écr
Rouses Point
Champlain

Montréal, 18 septembre 1838

Monsieur,

C'est avec le plus grand plaisir et la plus grande satisfaction que je puis vous l'exprimer, que j'ai reçu votre lettre qui certifie mon innocence des malheureuses accusations que le sieur Lemaître s'est permis de lancer contre moi, à votre égard, dans le but de me discréditer vis-à-vis de vous et de mes concitoyens et pour nuire à la publication de notre journal. Je n'ai pas d'expression assez vive pour vous témoigner combien je vous suis redevable et reconnaissant pour une bonté aussi généreuse que libérale ; mais je comprends bien mieux que je puis vous l'exprimer, la faveur de votre estime pour tous ceux qui vous sont restés fidèles. Aussi c'est avec un cœur reconnaissant que je vous remercie et que je vous offre mes services, si toutefois vous en avez besoin. Comme j'ai entendu parler que vous étiez pour faire sortir votre journal de nouveau et que je suis ou que nous sommes sur le point d'abandonner notre journal, vu le peu d'encouragement que nous avons eu et que nous avons encore actuellement nous force à cesser, c'est pour cette raison que je me propose de monter aux États ou bien de retourner encore à votre service. Si vous avez de l'emploi à me donner et si vous avez dessein de m'employer de nouveau, je vous prie de me le faire à savoir immédiatement ou bien je vous prie d'avoir la bonté, comme vous êtes pour aller à New York, de m'informer s'il y a de l'ouvrage à *Courrier des États*, à d'autres journaux français, car je vous assure pour ici qu'il n'y a aucun moyen de gagner sa vie.

Je vous prie de me faire à savoir si vous avez reçu trois lettres que je vous ai envoyées et quantité de journaux ; je crains beaucoup que vous ne les ayez reçus car j'ai appris qu'ils ne se rendaient pas à votre adresse.

Je vous prie de recevoir de nouveau mes plus sincères remerciements pour la bonté que vous avez eue de répondre pour moi à un homme qui est indigne des bienfaits dont le public le comble.

Je vous prie de daigner me faire une réponse au plus vite possible. Je vous apprend aussi avec plaisir que la plus grande partie du public est indigné contre la fameuse *Quotidienne* et la fameuse *ganache* Lemaître. Il y a quantité de personnes qui désirent voir reparaitre *La Minerve* sur le même pied qu'elle a déjà paru.

J'ai l'honneur de me souscrire un de vos plus sincères et dévoués serviteurs.

Pierre Lefebvre

Je vous demanderais aussi, si vous êtes pour recommencer *La Minerve*, de me faire la charité de me laisser avoir un bon pour m'avoir un surtout, veste et culotte et je remettrai cela quand vous daignerez m'employer, car je vous assure que je ne gagne que ma vie en imprimant *Le Courrier* et le faisant tout. Je n'ai aucune personne avec moi et je vous assure que je travaille quelquefois le jour et la nuit.



Henry Dorville²⁸⁴ à Ludger Duvernay
CANJ, 8 : 81-82

New York, 23 septembre 1838

Monsieur,

Confiant dans les promesses qu'on m'avait faites, je n'ai cherché aucun emploi jusqu'à ce jour mais vous savez quel a été le mauvais succès de cette entreprise ; alors malgré mes démarches actives, je n'ai rien pu trouver.

Depuis mardi, j'ai quitté ma pension forcément et en y laissant des dettes. Je dois à la bonté d'un Français ma subsistance depuis que je ne suis plus en pension. Sans effet et sans argent pour m'en procurer, je n'ose sortir, c'est pourquoi je me permets de vous écrire et ces considérations me forcent à avoir recours à votre obligeance pour me faire obtenir quelque argent, en ouvrant pour moi une souscription parmi nos connaissances. J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien prendre cette peine pour un jeune homme qui est sans moyens d'existence.

Croyez, Monsieur, que la nécessité seule me force à faire une telle démarche.

Croyez-moi, Monsieur, votre très humble serviteur.

Henry Dorville

²⁸⁴ Henry Dorville (1821-?). Un Henri Dorville est né à Paris en 1821 ; il a épousé Louise-Laure-Anne Ernault. ADP. Demande de passeport : Henry Dorville, 18 ans, yeux bleus, cheveux foncés, mesurant 5 pieds 9 pouces, né en France, exerçant le métier de commis, est inscrit comme volontaire dans l'armée américaine, le 30 janvier 1839 à New York, par le lieutenant Grier, pour une durée de cinq ans à Fort Leavenworth, Missouri (aujourd'hui Kansas). Service terminé le 30 janvier 1844. Le 30 janvier 1839, les parents de Henry Dorville, de Paris, veulent apprendre où se trouve leur fils, qui serait à Fort Croghan (Iowa). Voir Archives nationales, Washington DC, Roll 20, Microfilm Publication, M-326. Armée américaine, *Registre de volontaires*, 1798-1914. NARA.



Joseph Lettoré à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 25-27

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

M. Ludger Duvernay, écr, M.P.P.
Rouses Point Hotel, N.Y.
chez M. Morehouse

Montréal, 28 septembre 1838

Cher monsieur,

Je profite de cette occasion pour vous faire savoir que je vous ai écrit par la voie de M. Gérard, mon beau-père, qui est parti d'ici depuis la semaine dernière pour Burlington, et je n'ai encore reçu aucune réponse aux demandes que je vous faisais dans ma lettre. J'avais aussi confié un paquet de gazettes à M. Gérard pour vous les remettre et je l'avais prié de s'informer au bureau du chemin de fer pour un paquet d'anciennes gazettes (des *Minerve*) que vous me demandiez dans votre lettre ; je vous les avais envoyées bien enveloppées avec une lettre dedans, et j'ai su depuis par M. Viger, huissier, de cette ville, que vous ne les aviez point reçues et que vous ignoriez pour quel sujet je ne répondais point à votre lettre. Je vous assure, mon cher monsieur Duvernay, que je n'ai point retardé un seul instant pour vous répondre, mais je vois maintenant que ni les gazettes ni les lettres ne se sont point rendues. Cependant je suis fort surpris de voir que M. Gérard ne vous a point remis les journaux et la lettre que je lui avais confiée pour vous remettre.

Je vous demandais dans ma dernière lettre de tâcher de m'avoir de l'emploi soit à Burlington ou dans quelque place alentour ; pour ici, il n'y a rien à faire, il n'y a que les canailles d'Anglais qui ont de l'encouragement. M. Lemaître n'emploie que deux compagnons et tout le restant, c'est des apprentis. M. Leprohon a préféré employer le fameux Colmayer que d'employer un Canadien. Il est vrai qu'il m'a offert de l'ouvrage, mais les ouvrages les plus lucratifs ont été donnés à Colmayer. Et d'ailleurs il m'a fait perdre quatre piastres que j'avais pourtant bien gagnées ; mais cela est digne de lui et j'aurais dû me méfier car lorsque Chauvin a travaillé pour lui, il lui a fait perdre cinq ou six piastres et 15 francs à mon beau-père sur un ouvrage qu'il lui avait fait. C'est le balancier de votre petite presse en fer que M. Gérard lui avait arrangé et très bien arrangé, mais il a été très mal payé. Enfin, si vous ne voulez point vous en rapporter

à ma lettre, je vous prie de vous informer à Chauvin et M. Guibord, qui sont les porteurs de cette lettre, et eux sauront bien vous le dire ce qui en est.

Tout ce que je puis vous dire, c'est que M. Leprohon est un vrai hypocrite et vous le verrez plus tard.

Comme vous me dites dans votre lettre que vous êtes pour vous établir près des lignes et que vous allez sortir *La Minerve*, alors je vous offre mes services et Pierre [Lefebvre] se rejoint à moi pour vous offrir les siens. Ainsi si vous avez besoin de nous, vous n'avez qu'à nous écrire et nous vous rejoindrons sous peu, quand bien même qu'on aurait de l'ouvrage ailleurs. Nous les abandonnerons pour vous rejoindre. Mon cher M. Duvernay, les bienfaits que vous nous avez faits ne sont point perdus. Nous saurons toujours reconnaître les bontés que vous avez eues pour nous lorsque nous étions à votre service.

Je n'ai point pu encore avoir d'anciens calendriers ni almanachs ; ceux qui en ont ne veulent les vendre pour aucun prix.

J'attends avec impatience une lettre de votre part.

Je suis avec respect votre humble serviteur.

Joseph Lettoré



Joseph Lettoré (?) à Ludger Duvernay
CANJ, 8 : 28

Ludger Duvernay, écr, M.P.P.
Rouses Point, N.Y.

[Septembre 1838]

Je vous assure que je désirerais m'en aller bien vite, voyant que je suis misérable dans ce moment-ci, car je suis sans ouvrage et sans argent. Mon cher M. Duvernay, je vous prie de faire tout ce qui sera en votre possible pour tâcher de m'avoir de l'emploi.

Papa vous fait bien des compliments ainsi que Pierre et ce pauvre Latulippe. M. Wagner est de retour de son voyage et il est en haillons, il est employé par le fameux Jones. Je ne l'ai point encore vu, ni envie de le voir et d'ailleurs il se sauve de moi ; mais Pierre l'a vu et il lui a parlé.



Georges Gérard [à Ludger Duvernay]

CANJ, 7 : 131-132

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Montréal, 2 octobre 1838

Monsieur,

Je suis malade depuis deux semaines de la fièvre, et ce n'est qu'avec bien de la peine que je vous écris aujourd'hui. La faiblesse que je ressens est si grande qu'à peine puis-je tenir ma plume. Mais pourtant il faut que je fasse mes efforts pour vous témoigner la douleur que j'ai, voyant en vous quelque doute de ma *fidélité*. Sur quoi, Monsieur, vous appuyez-vous pour douter de mon honnêteté ? N'ai-je pas toujours agi en conscience ? Pourquoi donc envoyez-vous aujourd'hui chez moi un homme que je n'ai jamais connu me demander compte des affaires que j'ai faites ? Pourquoi exigez-vous qu'il voie mes listes ? Si ce n'est que vous doutez complètement de ma fidélité.

La lettre que je vous adressai dernièrement vous donnait des détails des transactions générales faites pas moi, les sommes totales se montaient, comme vous avez dû voir, à 11,4,4 £ seulement, et j'ai remis entre les mains de Berthelot 5,10 £, à M^{me} Duvernay 10/., pour mon voyage à Champlain 10 chelins que j'avais fournis et que j'ai retenus, huit piastres que vous me deviez de l'année passée que j'ai retenues. Toutes ces sommes se montent à 8,15,4 £. La balance est donc de 2,9 £. Je pense qu'en gardant cette somme pour les troubles que je me suis causés depuis quatre mois, je ne garde rien de trop. Ainsi vous devez voir si les comptes sont *corrects* ou non ; si vous n'êtes pas content de ces arrangements, faites-le-moi dire et je vous enverrai de suite les comptes qui sont entre mes mains, Latremouille m'a donné du pain pour la valeur de cinq piastres ; j'ai voulu le payer en lui donnant un reçu pour son compte, il n'a pas voulu, disant qu'il n'avait pas d'affaire avec *La Minerve*. Faites-moi dire si je dois le payer ou si je dois retenir ce que je lui dois. J'aimerais mieux vous payer que de le payer.

J'ai une faveur à vous demander s'il vous est possible. C'est que je suis sur le point d'avoir le major Richardson pour pensionnaire, mais il faudrait que j'eusse des couverts d'argent, ce que je n'ai pas, et comme j'ai en ma possession 3 £ que j'ai reçus de M. Larocque, je vous prierais de me les prêter d'ici à un mois pour acheter ce qui me manque. J'ai pour ce monsieur et sa dame 15 £ par mois, somme qui me permettra de vous remettre vos 3 £ au temps dit. Si vous me faites ce plaisir, vous me rendrez un grand service.

J'ai l'honneur d'être.

G. Gérard

N.B. Je vous envoie le compte que M. Larocque avait contre vous ; il est *acquittancé*, la balance étant en votre faveur, 3 £. (Excusez l'écriture, je suis si malade).



Édouard-Étienne Rodier à Ludger Duvernay ou Louis Perrault

CANJ, 8 : 28-29

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Ludger Duvernay, écuyer
ou Louis Perrault, écuyer
Burlington, American Hotel

Rouses Point, 4 octobre 1838

Citoyen,

J'ai remis à mon beau-frère le paquet qui est arrivé ce matin. J'ai travaillé un projet de *recommandation* pour toi, mais comme je veux qu'il soit tout à fait *français*, il me faut encore la journée d'aujourd'hui pour l'achever. J'aurais eu assez de temps si Édouard [Malhiot] ne m'avait pressé ce matin de le conduire à Champlain dont j'arrive en ce moment, à deux heures.

Je viens de voir Malhiot, il a donné cent louis à Duvernay et témoigne la meilleure volonté du monde : en définitive c'est un brave garçon.

Envoie-moi du beau papier pour écrire mon *Appel au peuple français*. Si tu veux m'envoyer en même temps un *stock* et les hardes de M^{me} Rodier et les miennes, tu m'obligeras.

Amiot n'est pas arrivé : ne quitte pas Burlington avant que je t'écrive. Si Malhiot, qui part pour Albany, veut te donner de l'argent pour t'aider dans ton voyage, dis-lui que je me fais fort de le faire agréer par tous les amis. Malhiot te dira que j'ai ma section à commander en chef.

Si Amiot arrivait, l'enverrai-je jusqu'à New York ? Écris-moi.

Tout à toi.

R.

Amitiés à Perrault. Les autres sont des *cogne-poches*, ils oublient leurs amis et peut-être la patrie.



Beloni Tremblay et Paul Quesnel à William Dalton

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2399

Châteauguay, 5 octobre 1838

Monsieur,

Ayez la bonté de nous envoyer immédiatement des provisions, sinon nous serons obligés d'agir de force.

Belony Tremblé
Paul Quénel



Joseph Bistodeau²⁸⁵ à Judith Morin

ASTR, *Fonds Marchesseault*, 0418-020

Madame Siméon Marchesseault
Saint-Charles
faveur de M. F. Picard

Saint-Hyacinthe, 8 octobre 1838

Madame,

C'est avec bien du plaisir que je m'acquitte de l'ordre du *Comité de Souscription* en faveur de nos compatriotes déportés, de vous offrir les dix louis ci-inclus.

Le Comité regrette de ne pouvoir faire davantage pour le moment mais il espère être bientôt en état de satisfaire plus amplement à ce que le pays vous doit.

En attendant, acceptez mes meilleurs respects.

Votre très obéissant serviteur.

Jos : Bistodeau
trésorier



²⁸⁵ Joseph-Antoine Bistodeau (1768-1856), né à Québec, fils de Joseph-Antoine Bistodeau et de Geneviève Cazeau. Inhumé célibataire à Saint-Hyacinthe le 13 novembre 1856, à 88 ans.

C.H.O. Côté à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 36

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

M. L. Duvernay

Mackenzie's Gazette Office

New York City

St. Albans, 14 octobre 1838

Mon cher monsieur,

Je n'ai que quelques minutes pour vous écrire à la hâte. Je m'en vais recevoir sur le bord des frontières les armes et *ammunitions* de Vergennes qui sont descendues à bord d'un *sloop*. Dans ma lettre d'avant-hier, j'ai oublié de vous mentionner qu'il faudrait un officier de grande habileté pour Québec et trois ou quatre officiers braves, mais dont les habiletés ne seraient pas supérieures, pour divers points. En consultant M. Bonnefoux²⁸⁶, si vous trouvez de semblables caractères, veuillez les envoyer ici et qu'ils se gardent bien de nous demander ; envoyez-les à l'hôtel *Campbell*.

Je suis excessivement pressé. Tout à vous.

D^r Côté



²⁸⁶ Laurent Bonnefoux (1788-?) est parfois prénommé Gustave et est aussi appelé Laurent Bonnefoux de Beauregard. On trouve les graphies Bonnefaux, Bonnefous et Bonnafox. Comme son frère aîné, il voit le jour dans le midi de la France, à Béziers (Hérault), en 1788, fils de Joseph de Bonnefoux, capitaine au régiment de Vermandois et chevalier de Saint-Louis, dit Chevalier de Beauregard, et de Catherine-Julienne-Gabrielle Valadon. Sa famille est ruinée par la Révolution de 1789. En 1802, à l'âge de 14 ans, Laurent Bonnefoux fait son entrée dans la Marine, une entrée facilitée par son frère aîné, le baron Pierre-Marie-Joseph de Bonnefoux (1782-1855). Capturé par les Anglais, il est emprisonné en Angleterre pendant huit ans ; à sa libération, qui coïncide avec la chute de Napoléon, il se rend à New York et devient commerçant, s'enrichit rapidement et préside le comité exécutif des patriotes (*Rebels*) canadiens à New York, 304 Hudson St., résidence de Bonnefoux. Bonnefoux a épousé Phoebe Elizabeth Losee. L.J. Papineau écrit à Julie le 29 novembre 1838 : « M. de Bonnefoux a de bon qu'il voudra servir la cause du Canada parce qu'il déteste bien cordialement ses oppresseurs. Il a été huit ans leur prisonnier de guerre. » L.J. Concernant les avoirs pécuniaires de Bonnefoux, voir Moses Yale Beach, *The Wealth and biography of the wealthy citizens of New York City, comprising an alphabetical arrangement of persons estimated to the worth \$100,000 and upwards*, NY, The Sun Office, 1845. BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 20, p. 6067. Pierre-Marie-Joseph de Bonnefoux, *Mémoires*, publiés la première fois en 1900 par Jobbé-Duval.

François Amiot à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 36-42

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Chambly, 14 octobre 1838

Mon cher ami,

J'arrive de Saint-Ours où j'ai rencontré mon ami Duchesnois qui m'a dit que vous aviez écrit à Montréal que je ne vous avais pas donné de mes nouvelles depuis que je vous ai quitté, à la fin d'août dernier. J'avoue à la vérité que, chargé comme je le suis, de vos affaires, je n'ai pas mis à vous écrire la ponctualité que vous étiez en droit d'attendre de moi. J'éviterai donc de vous faire des excuses qui, généralement parlant, signifient toujours qu'on a tort. Je vous dirai cependant que je vous ai écrit *une fois* dans le commencement du mois dernier. Comme vous paraissez n'avoir pas reçu cette lettre que j'ai affranchie jusqu'à Saint-Jean, devant M. Lecours²⁸⁷, maître de poste à Longueuil, je vais vous en donner le contenu aussi succinctement qu'il me sera possible.

Je vous disais qu'en conséquence de vos instructions, je m'étais rendu à Montréal, le lendemain de mon arrivée de Champlain ; que je vous avais donné un détail des affaires dont vous m'aviez chargé en ville, dans une lettre qu'un nommé Champagne, qui se rendait à Champlain le lendemain, n'est pas venu prendre chez Serafino, ainsi qu'il me l'avait promis. Voici ces détails :

J'ai vu Boulanget, qui me disait vous envoyer, quelques jours après, un habillement complet, sans exiger d'argent.

M. Bruneau ne pouvait régler votre compte que quelques jours après. Il dit d'ailleurs ne devoir que cinq ou six piastres qu'il devait vous faire passer.

Le compte de M. Lionais est de 13,11,1 £. Votre famille, dit-il, avait pris plus de marchandises que vous ne croyiez ; il dit ne devoir que six mois de souscription et quelques avertissements, de sorte que vous redevriez une balance assez considérable.

Choquette croit que vous lui devez 28 piastres. Gérard était au lit, malade et incapable de me donner les explications que vous demandiez de lui. Il avait envoyé ses comptes à M. Berthelot qui avait en main environ 17 £, qu'il devait envoyer à votre dame.

Votre montre n'était pas prête. M. Franchère a dû vous l'envoyer avec les habits de Boulanget.

²⁸⁷ Vraisemblablement Joseph Lecours (1799-1852), marchand, qui a épousé (Montréal, 8 juin 1824) Louise Le Tourneux.

J'ai fait votre commission auprès de Ouimet relativement à Fréchette et lui ai remis la lettre pour Beauharnois.

M. Paré dit que vous devez au magasin de Dufort, qui a arrangé les comptes avec vous. Michon n'a rien à faire avec cela.

M. Fabre avait reçu votre lettre et devait vous répondre sous peu de jours.

Voilà, mon cher Duvernay, ce que je vous disais de vos affaires dans les deux lettres en question. De ce que vous ne m'avez pas répondu, il paraît que vous n'avez pas reçu la dernière.

Je n'oublie pas que je vous avais promis d'aller vous voir dans huit jours, mais les travaux et autres raisons ont empêché Demers l'aîné de me conduire, ainsi que c'était convenu et je n'ai trouvé personne autre pour partager les frais de la voiture. Je n'avais d'ailleurs que très peu d'argent à vous porter. Boucher, qui donne des leçons à Montréal maintenant, n'a pas pu, malgré son désir de venir avec moi. J'en avais parlé aussi au capitaine Côté ; tout cela n'a pas pu s'arranger.

Je suis retourné dans les différentes paroisses où j'étais allé. J'ai été dans celles indiquées dans vos dernières listes, excepté à Châteauguay. Vous me direz que j'ai eu le temps de faire tout cela ; mais quelques affaires personnelles m'ont retenu ; et à mon retour de Châteauguay, où j'irai aussitôt que l'infernale pluie qu'il fait depuis huit jours aura cessé, je reprendrai probablement mes leçons chez le ministre²⁸⁸ si je ne trouve rien de mieux à faire.

Ma seconde campagne n'a pas aussi bien réussi que la première ; j'avais vu auparavant les débiteurs les plus proches et les meilleures paies. Cette fois-ci, il m'a fallu passer deux ou trois fois dans les mêmes endroits, entre autres à Maska, où je ne serais pas retourné si le sieur Delphos qui, par parenthèse n'a pas payé, ne m'avait promis de me conduire dans les paroisses environnantes ; mais il n'en a rien fait et j'ai fait à Saint-Simon, Saint-Hugues, Saint-Pie, Saint-Damase, etc., le plus déplorable voyage que j'ai encore fait ; ceux dont on pouvait espérer quelque chose étaient absents, les autres me remettaient à quelques jours, à la Saint-Michel etc., de sorte que mes courses n'ont pas été fructueuses. La recette n'a pas toujours égalé les dépenses. À Maska, je n'ai reçu que six shillings ; deux ou trois individus ont promis de payer plus tard, les autres ont payé à M. Boivin, qui m'a dit vous avoir rendu compte. Quelques-uns m'avaient promis de venir régler à Chambly, dans les huit jours qui suivraient la Saint-Michel²⁸⁹. Je les ai attendus tout le temps et personne n'est venu. Je n'ai pas pu en faire régler un seul ; ils ne se soucient pas de billets. Ils disent généralement qu'ils ont donné des acomptes et ils ne peuvent trouver leurs quittances. Quelques-uns veulent régler avec vous.

²⁸⁸ François Amiot est professeur de français au Séminaire anglican du pasteur Joseph Braithwaite à Chambly.

²⁸⁹ La Saint-Michel : 29 septembre.

Pas un sou à Saint-Antoine, où j'ai été trois fois. Rien à Saint-Césaire. Casavant, ou plutôt sa femme, prétend que vous lui redeviez. Starnes, de Maskana, ne comprend rien à votre compte ; il m'a dit qu'il vous écrirait.

En définitive, j'ai reçu une trentaine de louis, sur lesquels il y a six à sept louis de frais. J'ai employé 8 à 10 piastres pour mes besoins particuliers. Nous réglerons cela ensemble. Croyez du reste qu'à part ma négligence à vous écrire, j'ai fait à peu près ce qu'il m'a été possible, et que j'ai disposé de vos fonds de manière à vous en justifier l'emploi. J'ai envoyé par une occasion 5 £ à M^{me} Duvernay.

J'ai rencontré à Saint-Ours Leclerc qui vous a vu à Burlington, d'où vous étiez sur le point de partir pour New York et peut-être pour la France. C'est du reste ce que vous m'aviez dit vous-même. Je m'empresse donc de vous adresser cette lettre par l'entremise de Rodier qui est chargé de vous la faire parvenir, et je vous prie, mon cher ami, de me répondre immédiatement. Ferai-je passer les fonds à votre dame ? Vous les enverrai-je ? Ou, si vous n'effectuez pas votre voyage et que vous reveniez à Champlain, irais-je vous les porter ? Pour cette fois, cela ne souffrira que 8 ou 10 jours de délai, car aussitôt mon arrivée de Châteauguay, et aussitôt que j'aurai touché à Chambly sept à huit louis qu'on m'a promis ces jours-ci, j'irais auprès de vous en emportant avec moi une caisse de liquide que Serafino doit vous envoyer.

Ceux qui sont en arrière ici sont le curé, qu'on a remis à 99 jours. Salaberry, qui n'est presque pas un moment chez lui et qui n'a pas encore cherché les quittances qu'il a de vous ; McCutcheon, qui a promis de payer ; le capitaine Breux, dont il y a peu à espérer ; David dont vous n'aurez rien : il est sous le jupon de sa femme et je n'ai pu lui arracher un billet.

Je n'ai pas fini à Longueuil ; tous ceux que j'ai trouvés chez eux ont payé ; il y a encore quelques bonnes dettes. Répondez donc incessamment, mon cher ami, à tout ce que je vous dis ici.

Vous savez les dernières nouvelles du Canada ? On pense décidément que d'ici à très peu de temps, vous serez infailliblement rappelé de votre exil. Cela changera sans doute votre projet de voyage. Le petit Demers est un gamin dont vous et moi avons été également trompés. J'ai parlé à son frère des quatre piastres en question ; il en a répondu ; j'y tiendrai la main.

Rien autre chose à vous dire, mon cher Duvernay. Le D^r K. est bien et me charge de vous dire mille choses amicales. M. Drolet, dont on désespère depuis deux mois, est maintenant dans un état tel qu'il ne peut aller loin.

Adieu et écrivez-moi et croyez-moi inaltérablement votre ami.

Amiot



Mgr Bourget à Michel Quintal²⁹⁰
ACEV, Saint-Clément de Beauharnois

Montréal, 15 octobre 1838

[...] Dans le cours de l'été, des gens mal intentionnés ont cherché à jeter du louche sur votre conduite, trouvant étrange que vous vous rendissiez à une certaine place de votre paroisse où une demoiselle Masson était d'une certaine partie de plaisir qui s'y donnait. Dans un temps comme celui-ci, où des yeux jaloux et malins sont fixés sur votre vie publique et privée, il y a à user de la plus scrupuleuse réserve... Nous touchons à des temps malheureux où nous avons besoin de réunir nos forces contre les ennemis de l'Église...



George-Étienne Cartier à Ludger Duvernay
CANJ, 8 : 42-44
BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

L. Duvernay, écr
New York

Burlington, 15 octobre 1838

Mon cher monsieur,

Vous saurez par [la] présente que l'ami Perrault est parti d'avant-hier au soir pour le Canada. J'ignore quelle a été sa réception. Il doit m'écrire ce soir et si son accueil a été quelque chose d'assez plaisant pour lui, je m'embarquerai moi-même sans délai pour le Canada. Il me tarde d'arranger quelques affaires bien urgentes où il y va de mon honneur et en outre de me faire une bourse, si c'est possible, pour pouvoir rencontrer les événements futurs. Je vous assure que mon temps m'a pas mal employé au pays. Dieu merci, je suis toujours le même, quoiqu'il m'arrive de *bavarder* quelquefois et de donner presque le change à mon monde. Perrault m'a remis vos cahiers et vos listes pour que j'en prenne soin. Si je vais au Canada, je les remettrai avant mon départ entre les mains de Winslow où, j'espère, ils seront en sûreté.

²⁹⁰ Le manuscrit, de la main du secrétaire de monseigneur, est au verso de la lettre du curé Quintal, datée du 12 octobre 1838.

Je n'ai rien de neuf à vous apprendre ; les journaux du Canada ne nous sont pas parvenus samedi soir. Je commence à ressentir de l'ennui depuis le départ de Perrault. Si votre madame, *votre chère cousine*, eût été plus drôle, je serais probablement allé faire passer mon ennui, à même le [] que lui a donné la nature ; mais vraiment je ne puis y penser sans []. Il ne fallait pas moins qu'un troupier comme vous pour pouvoir tenir en sa présence. Laissons ces bagatelles.

J'espère que votre voyage sera des plus fructueux tant pour vous que pour le pays. Faites mes amitiés à l'ami Neysmith, à O'Callaghan, s'il est à New York, sans oublier d'assurer de mes respects l'infatigable Mackenzie que je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement. N'oubliez pas d'aller visiter le bureau du papier-nouvelles *La Vérité*, tâtez le poulx à son éditeur et mettez-le dans la bonne voie par rapport à notre cause. Plus on a de journaux pour soutenir une opinion, mieux c'est.

Ne jugez pas par la présente de la beauté de mon écriture ; je l'ai écrite à la hâte et à mon ancienne façon. Adieu. Succès.

Votre sincère ami.

Georges



Théophile Bruneau²⁹¹ à Amédée Papineau

BAnQ, P417/7 ; 3.1.1, *Fonds Papineau*

Louis J.A. Papineau
Saratoga

Sur la suscription, de la main d'Amédée : *Reçue le 17 octobre 1838*

Albany, 17 octobre 1838

Cher Amédée,

J'ai reçu ta lettre et celle du cher Lactance ; elles m'ont été agréables et le pardon immédiat en a été le résultat. Il y a déjà longtemps que je voulais écrire, mais mon absence d'Albany pendant 12 jours et le manque d'épreuves certaines sur les démarches futures de nos amis m'ont empêché de le faire. Vous devez avoir vu Malhiot, il y a quelques jours, il doit vous en avoir dit autant que son serment le lui permettait ; j'attends depuis hier M. Desmarteau, marchand, de Montréal : il met de l'argent au jeu et l'on pourra se fier à son rapport ; il a fait une excursion dans Québec et les campagnes du district de Montréal. Je diffère donc jusqu'à ce temps pour vous écrire tout ce que j'ai appris et la conduite future que je vais tenir, qu'il suffise pour le moment de vous dire que se battre, il le faut, c'est inévitable, le pays en masse le veut et surtout Québec.

Adieu. À demain. Vous recevrez par la poste une lettre détaillée de tous ces faits.

La grammaire de Lactance, je la fais venir de New York. Mackenzie va me la faire parvenir.

Amitiés à ton papa et ta maman, Lactance et *Titite*²⁹². Saluts à tous nos amis.

Ton oncle affectionné.

T. Bruneau

²⁹¹ Théophile Bruneau (1801-1854), né à Québec, fils de Pierre Bruneau, marchand et député de la basse ville de Québec, et de Marie-Anne Robitaille. Frère de Julie Bruneau. Beau-frère de Louis-Joseph Papineau. Reçu avocat le 3 septembre 1829. Défenseur de la cause patriote. Réfugié aux États-Unis, il s'avoue républicain, devient membre des Frères Chasseurs et organise la seconde insurrection. À Troy (NY), il enseigne le français et travaille en usine à Albany. Manifeste le désir de se rendre à St. Louis (MO). De retour à Montréal en 1842, il est engagé un certain temps par le marchand Jean Bruneau, son cousin, puis à La Prairie comme intendant et greffier de la seigneurie Saint-Georges. Décédé à Verchères, 18 octobre 1854 ; inhumé le 20. Signatures au registre : Louis-Joseph Papineau, beau-frère, Amédée Papineau, neveu, Adolphe Malhiot, P. Brousseau, J.N. Chagnon.

²⁹² *Titite* désigne Azélie Papineau (1834-1869), dernière enfant de la famille.



Édouard-Étienne Rodier à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 44-45

Rouses Point, 18 octobre 1838

Mon cher ami,

Je t'envoie une lettre d'Amiot qui m'a été remise hier par le jeune de Lorimier et qui se trouvait incluse dans une autre à moi adressée. Je n'ai rien de nouveau à t'apprendre, si ce n'est que Perrault et Cartier sont de retour au pays. J'attends des fonds pour payer mes dettes aux États, afin d'y aller aussi faire un séjour de *quelques* heures. Ouimet m'écrit que tu lui as écrit de Burlington mais qu'il ne sait pas où t'écrire à présent.

Les affaires ont la plus belle apparence et les fonds s'augmentent rapidement : ils passent actuellement 1100 £ et beaucoup plus sont attendus d'heure en heure. Tout est parfaitement tranquille en Canada. Je m'ennuie ici à me pendre : peut-être l'ennemi se chargera-t-il bientôt de cette besogne !

Norton m'a abordé il y a trois ou quatre jours, en me disant : « Duvernay is a *blackleg*²⁹³ ». Je lui ai demandé explication et il m'a dit qu'il venait de voir Hotchkiss, qui venait de Burlington ou St. Albans et qui lui avait rapporté que tu avais *trahi la Cause*. Je lui ai dit que c'était faux et que je me portais garant de ton patriotisme. Je lui ai dit aussi que ce ne pouvait être qu'une honteuse machination dont la source se trouvait dans la rancune de Côté ou dans la jalousie que Perrault avait de ta mission. Je suis parti aussitôt et j'ai été en informer Démaray et Gagnon, qui ont partagé mes sentiments. Enfin, j'ai fait ce qu'un ami doit faire et ce que j'ai toujours fait quand je vois une injustice.

Écris-moi sans délai, si tu es toujours décidé de continuer. Nelson t'a-t-il envoyé des fonds ? Y a-t-il des nouvelles des Bermudiens ? Des saluts à N[], Robinson que j'aimerais bien à connaître et aux amis.

Tout à toi.

Rodier



²⁹³ *Blackleg* : traître.

Théophile Durocher²⁹⁴ à Mgr Lartigue
AESH, XVII, C.54, *Belœil*

Belœil, 25 octobre 1838

Monseigneur,

Je prends la liberté de faire d'abord part à Votre Grandeur de l'état où se trouve ma paroisse. On dit qu'un grand nombre sont entrés dans les sociétés secrètes. C'est ce qui n'est guère possible de pouvoir affirmer, vu que je pense qu'un bon nombre se disent en être seulement pour n'être pas exposés à être tourmentés. On ne paraît pas avoir encore ici voulu forcer expressément personne à y entrer ; cependant ceux qui n'en sont pas sont exposés à être traités de « bureaucrates ».

Maintenant, qu'il me soit permis de vous demander comment agir au tribunal de la pénitence avec ceux qui ont fait des promesses ou serments de ne pas révéler ce qui se trame dans leurs assemblées.

1° Sont-ils obligés en conscience de dénoncer et le lieu et ce qui se passe dans ces assemblées, au péril de leur vie, et s'il n'y a rien que ce qu'on soupçonne généralement dans ces assemblées, c'est-à-dire l'engagement de prendre les armes à un certain temps indéterminé, ce que le gouvernement paraît bien savoir ?

2° Comme cette dénonciation ne peut être exercée par personne sans courir risque de sa vie (au moins, c'est leur opinion et les menaces qu'on leur fait), n'est-il pas plus prudent, s'ils sont obligés à la dénonciation, de les laisser dans la bonne foi qu'ils ont à l'égard de cette obligation, vu qu'il paraît certain que personne de ceux-là ne voudra se résoudre à s'y soumettre ?

3° Doit-on demander aux pénitents généralement s'ils ont fait des serments ou assisté aux assemblées secrètes ?

4° Enfin, Votre Grandeur a appris sans doute que nous avons reçu une série de questions sur l'éducation. Dois[-je] répondre et comment répondre à celle-ci : « Quelle éducation morale ou religieuse, et comment enseignée ? »

Je prie Votre Grandeur de vouloir agréer mes plus profonds respects et de me croire, avec la plus haute vénération, votre très obéissant et très humble serviteur.

T. Durocher, ptre



²⁹⁴ Théophile Durocher (1805-1852), né à Saint-Antoine-sur-Richelieu, fils d'Olivier Durocher et de Geneviève Durocher. Ordonné prêtre en 1828. Curé à Belœil de 1831 à 1852. DC.

Pierre-Paul Démaray à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 45-46

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

L. Duvernay, écr
New York
Care of M. Mackenzie

Rouses Point, ce 28 octobre 1838

Mon cher ami,

J'ai reçu votre lettre du 24 courant et celles de l'ami Rodier. Comme ce monsieur n'est plus ici, et d'après vos ordres, j'ai ouvert vos lettres et les brûlerai. Je ne sais si Rodier reviendra.

Je suis fâché de son départ. M^{me} Rodier²⁹⁵ est venue exprès le chercher et a *prévalu* (tant les femmes ont force sur les maris). Je vois avec plaisir que les descendants de nos ancêtres pensent à nous ; rien de mieux que votre voyage à Paris, mais pour le présent nous ne pouvons suffire au besoin d'argent nécessaire pour les *particuliers* et leurs transports. Plus nous avançons, plus j'ai de confiance ; je crois, d'après plusieurs raisons toutes épineuses, que la divine providence nous protège tout particulièrement. Les *Bureau* sont aussi ignorants que mon chien ; je tiens cela de bonne part. *March* ne peut trouver de [] après bien des démarches et promesses. *Les gens* veulent rester sur *la perche*.

D. Woods est en Canada depuis huit jours avec Webb, et on me dit qu'ils sont allés faire le rapport de certaines histoires qu'ils prétendent connaître mais dont ils ne connaissent pas même la *queue*.

Faites-vous le *Coq-Spero* ou le *Coq-Sigru*²⁹⁶ ? Les jolies femmes doivent être communes à New York.

Votre ami.

Démaray

²⁹⁵ Élisabeth Beaupré (1813-1845), de L'Assomption, fille de Benjamin Beaupré, marchand, et de Julie Mercier. Elle avait épousé (L'Assomption, 6 juin 1831) Édouard-Étienne Rodier, avocat, veuf de Julie-Victoire Dumont. Pendant l'absence de son mari, l'épouse Rodier avait entrepris des démarches pour le rapatrier. Elle obtiendra ensuite un jugement en séparation de biens. Ce jugement (20 juin 1839, cause 1239) condamnera Rodier, joyeux vivant et presque sans le sou, à payer deux sommes exorbitantes : plus de 2 800 £ à sa femme et 1 300 £ au marchand Beaupré, son beau-père.

²⁹⁶ Coquecigrue : imbécile, ridicule, personne qui raconte des sottises. *TLF*. Le mot se trouve dans Rabelais, *Gargantua*.

MM. les officiers sont à Burlington. L'administration est démontée de l'évasion de Theller et Dodge. L'effervescence est à son comble. Que dit-on des Bermudiens ? Aussitôt la *Machine* faite, nous serons en état de *graisser vos bottes* pour P. et je veillerai à cela.



Déclaration de James Anderson

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 18, p. 5404

On board the steamboat *Canada*, 29th October 1838

Personally appeared before me, James Dickson, one of Her Majesty Justice of the Peace, James Anderson, sergent of the Royal Artillery, now on his way to England, being duly sworn on the holy Evangelist, deposith and sayith, that he was passing along St. Paul Street, city of Montreal, on Monday the 29th day of October, opposite to the hardware store of Mr. Hagar, he observed a person loading a cart with gun powder. There was two casks in the cart and a person comming out of the store with another, when deponent observed that it was contrary to have to sell such a large quantity of gun powder to any single individual. Mr. Hagar observed that he had sold as large quantity of powder to other merchants, during which conversation the person dissapeared with the three barrels of powder.

The said deponent then examined the cart and observed that there was four guns concealed in the bottom of the cart, under a quantity of straw, and likewise a quantity of *bar-lead*, which he saw covered up with straw. The deponent has since heard that powder was bought by a person named Cousineau, and that he resides at Vaudreuil.

And further the deponent sayith not.

(signed) James Anderson S.R.A.

Devant James Dickson



Francis Mount²⁹⁷ à Edward Adams Clark²⁹⁸
BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 18, p. 5400

Clarke, Esquire
Commissioner of Indemnity
Montreal

St. Charles, 29th October 1838

Dear Sir,

I have seen a person named Alexis Brodeur who was at my house on the 27 Inst. and said he had gone to Mr. Rouville's mills, at the mountain, and had taken the oath at St. Jn Bte a few days ago ; he also mentioned that they had seen a list wherein there is the names of 1500 persons who had taken the secret oath, they are from the following parishes : St. Antoine, St. Ours, St. Denis, St. Charles and St. Hyacinthe. He mentioned he was informed that there was plenty of arms in this side of the lines and it would require but a short time to procure them. He further said that they were only waiting for the Americans, and thus they would rise in a body, and expected it would be shortly, either in 2 or 3 weeks.

I must say that this person was rather intoxicated, however another person, who was at my house yesterday, named Louis Lussier Jr, said they would before to take up arms, or else be exposed to lose their lives, this person was perfectly sober.

This is all I know for the moment ; should I get further information, I shall let you know, knowing it is the duty of a loyal subject who is attached to his government.

Please, give my best respect to Mr. Clark and not forgetting your respectable confreres commissioners, and believe me to be

(signed) Francis Mount



²⁹⁷ Francis Margenti Mount (1787-1847), né à Saint-Charles-sur-Richelieu, fils de Philippe Margenti Mount, médecin, et de Christiana Munro. Marchand à Saint-Charles-sur-Richelieu, il a épousé (Chambly, Anglican St. Stephen, 14 février 1825) Céleste Lareau/Larraud.

²⁹⁸ Edward Adams Clark/Clarke (1800-1871), avocat à Montréal, commissaire à l'indemnité.

Pierre-Édouard Leclère à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 18, p. 5399

Montreal, 31st October 1838

May it please Your Excellency,

I have the Honor to enclose for Your information copies of certain depositions I have taken this day as also an extract of a letter received from Mr. Mount of St. Charles by Mr. E.A. Clarke.

I have taken measures to obtain information from different parts of this District, respecting the movements of the disaffected and disloyal inhabitants, as well as of the threatened invasion from the United States.

Measures are also taken to get at the leading members of the secret meetings supposed to be hold in this city.

I have the Honor to be, Your Excellency's most obedient and humble serv^t.

P.E. Leclère
Sup^r of Police



Déclaration d'Isaac Bélanger

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 18, p. 5401-5403

Montréal, 31 octobre 1838

Isaac Bélanger, journalier, de la cité de Montréal, dans ledit district, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers le 8 du mois dernier, vers les 8 h du soir, il aurait fait rencontre d'un jeune homme, dont il ne sait pas le nom, mais qu'il connaît bien de vue (et pourra obtenir son nom sous peu), qui l'aurait invité de l'accompagner à une maison située sur la Grande rue du faubourg Saint-Antoine, au coin de la rue conduisant chez M. John McDonnell, avocat ; qu'arrivé là, une jeune fille serait venue leur ouvrir la porte et, aussitôt, le nommé Crochetière²⁹⁹ (qui a une cicatrice sur la lèvre supérieure) l'aurait fait entrer dans une chambre et lui a demandé s'il était patriote et disposé à prêter le serment pour renverser le gouvernement anglais ; que, sur la réponse affirmative du déposant, ledit Crochetière lui présenta un évangile et lui aurait administré un serment à peu près dans les termes suivants :

²⁹⁹ Stanislas Crochetière, fils de Pierre Crochetière, forgeron, et de Marie-Ursule Lamarre. Menuisier, il a épousé (Montréal, 19 septembre 1831) Julie Voyer, fille mineure de Joseph Voyer, maçon, charpentier, et de Joseph Gareau.

Vous faites serment sur la Bible de ne jamais rien dire à qui que ce soit de ce qui se passe ici ; de vous tenir prêt pour renverser le gouvernement ; de vous tenir prêt, et quand nous serons parés, on vous dira où prendre des armes.

Que ledit Crochetière fit ensuite baisser le livre au dit déposant. Qu'après ledit serment prêté, ledit Crochetière dit au déposant qu'il allait lui enseigner les signes auxquels les patriotes se reconnaissaient, après avoir été assermenté. Ces signes sont comme suit. En rencontrant quelqu'un, il faut lui dire :

– Un beau temps aujourd'hui.

À quoi l'autre doit répondre :

– Oui, un beau temps, nommant la date du mois. Le second signe, qui doit être fait par la personne portant la parole, est de se mettre le pouce de la main gauche sous le nez, en passant en même temps le doigt sur le nez. Et le troisième signe, et le dernier qu'il connaît, est de se mettre le doigt du milieu de la main gauche sur le même doigt de la main droite.

Que, depuis que ledit déposant a prêté ce serment, et il y a à présent environ 15 jours (le jour ou le lendemain que les casernes de Chambly ont brûlé), il aurait fait rencontre d'un habitant qui lui était inconnu, sur la galerie du Palais de justice, qui l'aurait invité à prendre un coup avec lui, et qui s'est nommé Boisseau, de Chambly (dont un des enfants est au collège de Chambly). Que le déposant l'aurait accompagné à une auberge sur le Marché neuf, où ledit habitant aurait dit au déposant : « Un beau temps aujourd'hui » ; que le déposant, ne se doutant nullement qu'il fût question des contresignes ci-dessus, aurait répondu : « Oui, un beau temps », sans y ajouter la date du mois.

Qu'alors ledit habitant fit le second signe mentionné plus haut ; alors ledit déposant s'aperçut que cet individu cherchait à savoir si le déposant était un des leurs, et lui répondit par le même signe. Ledit habitant lui fit ensuite le troisième signe, en se croisant les doigts, ce qui fut aussi fait par le déposant. L'habitant lui dit alors : « Je vous reconnais, vous êtes un des nôtres ? ». Le déposant répondit que oui. Le déposant lui demanda alors s'il croyait que ç'allait réussir et si les habitants avaient des armes. La réponse fut : « Oui ! oui ! il y en a des armes et nous savons où les prendre. » Il dit alors qu'il avait un procès en cour, s'en fut et ils se séparèrent.

Que la personne qui conduisit le déposant chez Crochetière avait formé une compagnie. Et le déposant a déclaré ne savoir signer.

Isaac x Bellanger

Devant P.E. Leclère



Théophile Bruneau à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 86-88

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

L. Duvernay, écuyer
New York

Albany, 31 [octobre]³⁰⁰ 1838

Cher ami,

Je commence à vivre dans une grande inquiétude au sujet de nos braves compatriotes de la Bermude. Point de nouvelles d'eux. Je crains fort que le gouvernement joue encore son rôle d'hypocrite, que sous de faux prétextes on les retienne sur cette maudite île. Qu'en penses-tu ? Que devons-nous faire ? Je ne verrais pas d'autre moyen que de s'embarquer dans une petite goélette avec quelques effets, sous le prétexte de commercer, et de les enlever.

Tu auras sans doute vu les gazettes de Montréal par lesquelles Maître Colborne se met déjà en état de défense et exercera probablement des rigueurs contre nos concitoyens au premier mouvement. Les choses deviennent sérieuses, nous avons besoin d'user de toute la vigilance possible, nous n'avons pas un seul instant à perdre, il faut absolument s'emparer de la rivière Chambly avant la navigation close. Tous les citoyens riches et influents d'ici nous disent : Commencez et donnez un bon coup et dès lors comptez sur de l'argent et des hommes. Je suis bien convaincu que le gouvernement américain n'usera pas de la même sévérité que l'an dernier, si nous avons surtout le plus léger succès. Il y a ici un négociant français³⁰¹, de New York, dont je ne me rappelle pas le nom, qui est venu voir M. Papineau. Il est très riche, il nous a dit l'avoir vu. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de négocier un emprunt de lui ou par son canal ?

J'ai prévenu Papineau que j'avais prêté serment de fidélité au gouvernement provisoire de Nelson, que j'étais membre des sociétés secrètes d'Albany, qu'au premier signal que je recevrais je me rendrais au poste qu'on m'assignerait soit comme simple milicien ou comme capitaine, tel que j'étais dans le 2^e bataillon de milice de Montréal ; je m'occupe fort peu du rang pourvu que je sois utile à la cause sainte et sacrée de notre chère patrie. Je lui ai dit de plus que nous allions user librement de son nom partout, excepté en matière d'argent, c'est-à-dire que nous ne dirions pas aux gens qu'il en sera personnellement responsable, ni l'agent avoué de ces emprunts. J'ai écrit en

³⁰⁰ Le manuscrit porte : 31 novembre 1838. Outre le fait que le mois de novembre n'a que trente jours, les propos de cette lettre indiquent clairement que l'insurrection du 3 novembre 1838 est imminente.

³⁰¹ Laurent Bonnefoux.

Canada à quelques-uns de nos braves en leur disant : *Pépère* est ici, il est toujours le même et en avant, Citoyens. Ceci a eu un grand effet et nos Canadiens vont marcher en masse, pourvu que nous ayons des armes à leur donner. Ainsi use avec discrétion de son nom à New York. Je suis certain que nous ne serons pas désavoués par lui.

Écris-moi librement et franchement ce que tu penses, ce que je puis faire ici. Notre société est considérable et le monde ne manque pas, bien disposé à aller se battre. Mais nous sommes tous pauvres comme des rats d'église. Il nous est impossible de faire une souscription tant soit peu respectable. Forest est ici et nous allons avoir le bénéfice en question ; je t'écirai le jour.

Adieu, citoyen, ne néglige rien, que le feu sacré de la patrie continue à alimenter les braves et généreuses dispositions pour son émancipation.

Tout à toi.

T. Bruneau



Testament olographe de Mathias-Dominique Meunier-Lapierre³⁰²

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2745

[Saint-Damase,] 1^{er} novembre 1838

Ceci est mon testament olographe.

1^o Je recommande mon âme au Dieu fort.

2^o Si je succombe au feu de la présente guerre, je veux que mes frères héritent de tous mes biens, tant meubles qu'immeubles généralement.

3^o Que si pareillement mes frères succombaient au feu de la présente guerre de la Révolution des Canadas, alors je veux que les enfants issus du mariage de Louis-Alexandre Meunier, l'un de mes frères, héritent de mes biens, et ce sous la tutelle de Marie-Thècle Cadieux, leur mère, à la charge et condition qu'on prenne bien et

³⁰² Mathias-Dominique Meunier-Lapierre (1811-1887), né à Saint-Hilaire, fils d'Antoine Meunier-Lapierre et de Marie-Louise Brunet, épousera (Marieville, 21 août 1843) Brigitte Lemaire, fille de défunt Louis Lemaire et de défunte Reine Demers. Notaire à Saint-Damase, Belœil, Saint-Pie, de 1835 à 1886. Décédé à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. Le greffe du notaire Meunier-Lapierre, commencé en 1835, est suspendu le 29 octobre 1838. Les Papineau retrouveront l'individu à Paris. L.J. Papineau envoie même une lettre à « la Reine des Français » à son sujet. Voir *LDCorr*, juillet 1841. Le *JFL* et le *JÉMP* rapportent que Meunier-Lapierre voulait entrer dans la communauté des Frères de la Doctrine chrétienne à Paris, ou devenir prêtre. Mais la vocation religieuse du notaire n'eut pas de suite, car il retourne à son office en septembre 1842, se marie l'année suivante et poursuit sa profession.

dûment soin du capitaine Meunier³⁰³, mon père, et de ma vieille ménagère Marguerite Ricard³⁰⁴ pour le reste de leurs jours, et de leur fournir toutes choses nécessaires à la vie.

Telles sont mes dernières dispositions et volontés. Fait à Saint-Damase, en mon étude, ce jour premier novembre après-midi de l'année mil huit cent trente-huit.

J'ai signé.

M.D. Meunier, Not. Pub.

[De la main de George Cathcart] I certify that I seized this among the papers of M.D. Meunier, at St. Damase, this morning, 27 nov. 1838, in which he avowes the object of the rebellion.

Geo Cathcart, J.P.



À propos du baron Fratelin

The Burlington Free Press, 2 novembre 1838

2 novembre 1838

Baron Fratelin, *alias* General Elovitch, *alias* plain « Mr. Bradish », as he condescended to style himself while lecturing the past summer in this village *de omnibus rebus cum multis aliis* it appears is yet in « durance vile » at Quebec on a charge of stealing. Meanwhile testimonials of character are every day being produced from some quarter or other. The *Philadelphia Gazette* says of him :

« We learn from the Canada papers that an individual calling himself *John Braditch Eliovich*, Baron Fratelline, has been imposing upon the good subjects of her Majesty in that country. The same individual, under the name and style of *John Braditch Eliovich*, Count of Eliovich, and Baron Walbeck, has been for eighteen months past swindling the people of Boston, New York, Philadelphia, Washington and Baltimore. In each of those cities he has incurred large debts, not one cent of which, it is believed, he never paid. In Philadelphia, he was convicted last winter of forgery, but through the singular credulity of the Mayor's Court, by whom he was tried, in his assertions of innocence, and in the testimony of an accomplice who has since been convicted of horse stealing, in our Court of Criminal Sessions, was permitted to go at

³⁰³ Le capitaine Antoine Meunier (1769-1855), qui demeurerait à Saint-Paul d'Abbotsford, sera inhumé dans le cimetière de Saint-Césaire le 4 décembre 1855, âgé de 91 ans et 11 mois.

³⁰⁴ Marguerite Ricard, « fille engagère », sera inhumée à Saint-Mathias le 21 février 1839, âgée de 70 ans.

large on bail, and granted a new trial. A few days before the second trial was to be had, he absconded, leaving his bail to pay 2000 dollars, the amount of the recognizance. »

The New York *Commercial* adds a word or two upon the *soi-disant* lecturer :

« Baron Fratelina is no other than the personage calling himself Count Eliovitch, who figured in a prosecution at Philadelphia some time ago, the particulars of which we have forgotten, but which had something to do with the forging of certain consular documents. If we remember right, the Count Eliovitch gave himself out to be a consul-general from some foreign power, and undertook to appoint vice consuls for various towns and cities in this republic. During the summer he was lecturing at Montreal upon matters and things in the United States and Texas, and was lauded to the skies, we remember, by the *Montreal Herald*, for the beautiful style in which he showed us the enormities of the republicans. »

If rumor lieth not, certain individuals not a hundred miles from Burlington were « done » out of a few cool hundreds by this great man in disguise. What an itching people have to be humbugged.



Richard Brodhead McGinnis à John Clitherow

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 18, p. 543¹

Major Gen^l Clitherow
Montreal

Napierville, Nov. 3^d 1838, 4 P.M.

Sir,

There are at this moment about 200 rebels collected and under arms within half a mile of this village, and I have just received information of a large body organizing between Sherrington and St. Philips, as there are no arms in Napierville. The loyalists will be destroyed if help does not come shortly. This part of the country is in great agitation.

I have sent to St. John, to Odelltown, for assistance. I have likewise sent to Sherrington for some Volunteers to try and protect this place until we get some reinforcement.

I have the honor to be, Sir, your obedient servant.

R.B. McGinnis

Major Lacolle L[oyal] Volunteers



Édouard-Élisée Malhiot à Pierre Gervais³⁰⁵

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 2788

République du Bas-Canada, [4 novembre 1838]

M. Pierre Gervais, vous êtes prié de commander vos gens de se trouver à Saint-Marc, demain matin à 6 heures. Faites une liste de ceux qui s'y refuseront et ils seront traités comme nos ennemis.

E.E. Malhiot



Édouard-Élisée Malhiot à F.X. Poitevin³⁰⁶

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 2786

M. F.X. Pottevin, marchand
Saint-Jude

Saint-Ours, 4 novembre 1838

Mon cher monsieur,

Il faut que vous envoyiez de suite ces deux lettres au D^r Rousseau. Il faut aussi que vous commandiez les gens de votre paroisse d'être ici demain sans faute. Il ne faut rien négliger, sans quoi vous devez vous attendre d'être traités en ennemis.

Ainsi courage et espérance. J'ai l'honneur d'être &ca.

E.E. Malhiot

³⁰⁵ Pierre Gervais (1791-1858), né à Verchères, décédé à Saint-Hyacinthe, fils de Pierre Gervais et de Madeleine Martel, a épousé (Saint-Charles-sur-Richelieu, 7 août 1815) Marguerite Banlier-Laperle, fille de défunt Pierre Banlier-Laperle et de Marie Brosseau-Lafleur. Pierre Gervais fils vivait à Saint-Charles-sur-Richelieu et avait des parents à Saint-Marc.

³⁰⁶ François-Xavier Harpin dit *Potvin*, fils de Charles-Modestre *Arpin* et de Marie-Josephite-Charlotte Laventure. Marchand à Saint-Jude, il a épousé (Saint-Jude, 19 mai 1834) Élisabeth-Olympe Thompson, veuve de Godefroy Mauger, marchand, et fille de Mathew-Jean Thompson et de Marie-Josèphe-Pélagie Rieutord.

Commandant l'État du sud



Médard Hébert aux patriotes

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 2789

Saint-Constant, 4 novembre 1838

Ordre venant du général en chef [E.E. Malhiot] :

Je commande à toute personne à qui le présent parviendra, de se rendre incessamment au camp de Saint-Constant sans aucun délai.

M. Hébert



Édouard-Élisée Malhiot à Pierre-François-Olivier Decoigne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 1736

Saint-Ours, 4 novembre 1838

Mon cher monsieur,

Nous n'avons pas été capables de faire notre attaque hier au soir, attendu que nous n'avons pas été capables de nous rendre, et qu'il ne se trouvait que peu de fusils. Nous attendons du secours ce soir et demain. Si vous n'avez pas eu un succès complet, il ne faut pas retraiter, et il faut nous entendre, car dans le dernier ressort, nous retraiterions aux frontières et nous attendrons du secours.

Le porteur est l'homme le plus fiable. Vous pourrez communiquer avec lui, mais du courage et de la persévérance.

J'ai l'honneur d'être, &c.

E.E. Malhiot
commandant l'État du sud
pour P.F.O. Decoigne

Taken on the person of Louis-Adolphe Robitaille, notary, at Varennes, this 6th Nov. 1838.

Edr^d Worth



Thomas-Léandre Brassard à Mgr Bourget
ACEJ, *Sainte-Élisabeth*

Sainte-Élisabeth, 4 novembre 1838

Monseigneur,
[...] Étrange ! Un patriote de Berthier vient de parcourir une des concessions de ma paroisse (la Chaloupe), pour obliger les habitants de prendre immédiatement les armes contre le gouvernement. Heureusement que tous ont refusé de le faire.

T.L. Brassard, ptre



D^r Timoléon Quesnel à James Frederick Love
BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 19, p. 5457

Colonel Love
73^d Regiment
[Saint-Jean]

Blairfindie or L'Acadie, November 4th 1838

Sir,
Being in duty bound to give you information about the state of the parish of L'Acadie, I beg to inform you that in the village every thing is quiet. But I have received informations that farmers are collecting in a certain part of the parish, called Ruisseau des Noyers, and also that there is a collection of arms for them. Therefore I am fully of opinion that martial law must be immediately proclaimed in order to give the magistrates some power to act, and it is the only means of saving the lives and prosperity of the loyal men.

I remain, Sir, your most obedient servant.

D^r Quesnel, J.P.



Déposition de Georges Belletête³⁰⁷

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1052

Montréal, 4 novembre 1838

Georges Belletête, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'hier, samedi, le 3 novembre courant, vers sur les 7 heures et demie de l'après-midi, étant arrivé au bout de l'Isle, avec la malle de la Reine, ayant deux chevaux sur sa voiture, il serait débarqué de sa voiture, pour remettre ladite malle aux deux traversiers, dont il ne connaît pas les noms ; que les deux traversiers auraient reçu la malle comme de coutume et devaient traverser avec ladite malle. Que le déposant serait retourné chez lui, à environ 7 arpents en-deçà du Bout de l'isle, pour faire manger ses chevaux et prendre son souper.

Que dans ce temps-là, même, il est arrivé une vingtaine d'hommes autour de la maison, tous armés, qu'ils entrèrent dans la maison les uns après les autres, chez un nommé Thifault, aubergiste ; qu'ils auraient tous pris un coup de gin ou de whisky, et que le déposant leur aurait entendu dire qu'il avait eu de la chance d'avoir conduit la malle jusqu'ici, et qu'elle ne se rendra pas jusqu'à Berthier.

Le capitaine Laporte³⁰⁸, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, était le chef de ce nombre. Le déposant déclare en outre que ledit Laporte aurait défendu au déposant, de même qu'à l'aubergiste, de sortir de la maison, sans quoi il serait bien puni. Que Sorel devait être pris au soir, et que tout le sud du fleuve Saint-Laurent était sous les armes ; qu'ils allaient prendre Saint-Jean et que tous les patriotes devaient se rencontrer avec les Américains pour se battre, ou leur aider à se battre contre les troupes de Sa Majesté ; que tous les gens de Lachenaie devaient venir les rejoindre, et qu'ils étaient certains de leur coup cette année ; qu'ils étaient bien aguerris et qu'ils ne craignaient pas de se tromper cette année.

George x Belletête

Assermenté par devant moi
Montréal, 4 novembre 1838
E.M. Leprohon, J.P.

³⁰⁷ Georges Belletête (1814-1863), né à Champlain, fils de Joseph Belletête et de Judith Hamelin, épousera (Lavaltrie, 9 janvier 1843) Marguerite Caron, fille de Michel Caron et de Marie Harnois.

³⁰⁸ Joseph Laporte (1806-1862), fils de Charles Laporte et de Marie-Josèphe Christin-St-Amour. Patriote ardent et passionné.



Proclamation de Charles G. Bryant

Burlington Sentinel, 8 novembre 1838

Patriot Camp, Caldwell's Manor, Nov. 5th 1838

Head Quarters of Missiskoui and Richelieu Division

The oppressed inhabitants of Lower Canada having suffered for more than half a century the iron yoke of despotism from their cruel and haughty conquerors, have determined to make one more effort to rid themselves of their bloody and vindictive task masters, and to change their form of Government from a miserable Colonial vasallage to a free and Independent Republic. Having for years humbly petitioned the haughty monarchs of Great Britain, and also the imperial Parliament for a redress of their grievances, and having remonstrated with the several Departments of the Home Government against their usurpations and oppressions and having warned the people of the United Kingdom that their sufferings must if not redressed, at length drive them to the last resort, their prayers, remonstrances, and warnings being unheard, or only answered by more unnatural and cruel oppression and debasement their last vestige of liberty being destroyed by the annulling of their constitutional rights their trial by jury, the suspension of the Habeas Corpus, and the declaration of Martial Law, and by having a petty tyrant to rule over them, with unlimited power disposing by proclamation of the lives and liberties of the people without law or trial of any form. Such cruelties and indignities are unsufferable by any people, and appealing to God and an enlightened world, they have taken up arms as their last and only resort, and trusting in the righteousness of their cause, they are resolved never to relinquish their efforts to sever their connection from Great Britain, and establish for themselves an Independent and liberal Government, securing equal rights to all classes and conditions in the land.

The Canadians without a blush, ask the sympathies of the citizens of the U. States. When your fathers were fighting the unequal battle for the Independence, which has secured you the glorious republican institutions which you now enjoy, our ancestors stepped nobly forward and espoused your cause, and by their assistance of men and munitions of war, you were enabled successfully to battle with the same haughty nation which is now grinding to the dust the bleeding victims and liberty seeking Patriots of Canada. Come then to our assistance, ye sons of nobler sires, rally beneath the banner of freedom which is now unfurled in Canada, and assist with your arms our suffering country. Show your love of constitutional and universal liberty by uniting yourselves with the Patriot army of Canada. Your sacrifices and services will be most liberally rewarded, and you will enjoy the rich reward in after days of having your

names handed down to posterity as the examples of La Fayette, Pułaski, de Kalb, Steuben, and other worthies of the American Revolution, who left their own native land to fight in the good cause of freedom for a worthy but suffering people.

C.G. Bryant, *Grand Eagle*



Mémoire de John McDonell³⁰⁹

BA nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2899

Nicolet, 5 novembre 1838

I, John McDonell, of Montreal, advocate, left Montreal on Friday evening the 2^d November by steamboat. I do not remember distinctly what was the name of the boat – I believe it to be the *St. George* – landed at Sorel the ensuing morning, about 4 o'clock ; left Sorel for Berthier in a canoe, alone, went to public house, do not know the name (not Giroux), remained there untill Sunday, about 8 or 9 of the clock.

I had no communication with any person on any subject. Left that place yesterday by land, in a caleche, in company with D^r Lafontaine, came down as far as the *chenail du Moine*, when we took a canoe for Port St. Francis, to take a steamboat for Montreal. The men who conveyed us, owing to a thick fog, lost their way, and on my coming out the echo of my voice was heard in the wood, by which means we came to land, and thence proceeded up the river Nicolet which we found with some difficulty. And I lodged at Ant. Beauchemin's Tavern, before which D^r Lafontaine left the canoe in search of a tavern, and I did not see him since that time.

I have had no communication with any person in this village, nor was it my intention to do, before I left Montreal, as I was not acquainted with any individual, excepting the Rev^d M. Rimbault and Leprohon, having been at the college. I have no knowledge of D^r Lafontaine's movements or intentions. I voluntarily opened my trunk, which was not locked, the latter being out of order, and showed the contents, which consisted of clothing, powder flints, one pair of pistols, a flag inscribed : « Patrie, Indépendance, Liberté », which flag I had since Mr. Papineau's election in the year 1827. As well as I can recollect, it was used at a procession on that occasion.

³⁰⁹ John McDonell/Macdonell (1799-1866), né Jean-François-Marie-Joseph *alias* John, à Montréal, fils d'Angus (Ignace) McDonell et de Marie-Anne Picoté de Bélestre. Avocat patriote à Montréal, rue Saint-Antoine, où a été célébrée la première fête de la Saint-Jean-Baptiste en 1834. Emprisonné à Montréal le 7 novembre 1838, libéré le 18 mai 1840. *Insurr.* II. DBC.

The names of the two persons who brought us to this village are unknown to me. I cannot state where D^r Lafontaine is, or why he left me. He did not sleep in the same house with me.

This paper I sign as my declaration, persisting in same, containing the truth, and do persist in saying that it does. Fifteen words interline are good and approved.

John McDonell



Déposition d'Éloi Marier³¹⁰

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D282

Montréal, 5 novembre 1838

Montréal. – Éloi Marier, commis, de la paroisse de Terrebonne, dans le district de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit comme suit :

Il y a environ un mois et demi, le nommé Joseph-Léandre Prévost, notaire de l'endroit, s'adressa à moi, me demandant si je savais que les patriotes prêtaient un serment secret, et me sollicita en même temps de le prêter moi-même. Je m'y suis refusé. Il m'a une seconde fois récidivé cette demande et je m'y suis refusé encore.

Plus tard, le nommé Charles Bouc, cultivateur du même lieu, s'adressa aussi à moi, me demandant pourquoi je ne voulais pas prêter ledit serment. Je lui fis la même réponse, disant que je ne voulais me lier par aucun serment.

Je crois sincèrement qu'il a été introduit de la poudre en cars dans la province.

Je n'ai nul doute que tous ces serments ont pour but le bouleversement du gouvernement.

E. Marier

Assermenté devant moi
à Montréal
ce 5 novembre 1838
P.E. Leclère, J.P.

³¹⁰ Paul-Éloi Marier (1810-1880), né à Saint-François de Sales, fils de Toussaint Marier et d'Angélique Ouimet, épousera en premières noces (Saint-Eustache, 11 novembre 1839) Lucrèce Guérin, fille de François Guérin et d'Antoinette Matte. Il sera maire de Terrebonne en 1855-1858.



Théophile Dufort³¹¹ à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 78-79

BAnQ-VM, P₃₄₅/I₃ ; P₁/A,29

Ludger Duvernay
New York

Burlington, 6 novembre 1838

Ami,

Vos différentes lettres me sont parvenues, mais les deux par la poste trop tard chaque pour pouvoir les utiliser dans le temps. Hindenlang et Touvrey sont rendus à leur destination et sont partis avec Nelson. Oklowski et son compagnon Izendrakowski [Szesdrakowski] sont arrivés hier soir et ne se sont informés de moi que ce matin, vers 9 h, de manière qu'ils ont perdu l'occasion de Phillips pour aujourd'hui, ce qui fait une journée de bataille en arrière et les dépenses qu'il faut que je solde. Je les enverrai ce soir par le *Burlington*. Ils ont l'air tout à fait bien. J'ai envoyé toutes vos lettres à Démaray pour la correspondance avec instructions de vous envoyer au moins 25\$ pour vos dépenses actuelles, de vous écrire toutes les nouvelles qu'il connaît mieux que moi, vu qu'elles ne nous arrivent ici qu'après avoir subi le sort ordinaire d'exagération et mensonges d'un long voyage, de les envoyer (vos lettres) immédiatement à Nelson, pour qu'il vous envoie ses instructions. J'ai été obligé d'envoyer un exprès porter ces lettres et quelques autres dépêches.

Je n'ai point de nouvelles certaines des affaires du pays que vous ne trouviez dans les gazettes de Montréal chez M. Mackenzie. Tout ce que je puis ajouter, c'est que le pays paraît être généralement soulevé. Un tory, Hamilton, de la baie des Chaleurs, a dit hier soir à Eugène Trudeau, de Québec, ici à bord du *Burlington* « que les Canadiens étaient soulevés partout en bas de Québec », mais qu'ils seraient bientôt hachés. Ce que je ne crois pas. Il faut qu'il y ait grande terreur parmi les tories des campagnes,

³¹¹ Théophile Dufort (1803-1863), né à Montréal, François-Théophile *Bougrette*, fils de Vincent Bougrette dit Dufort, tabaconiste, et de Josèphe Senet. Sa marraine est Marie-Louise Papineau (tante de L.J. Papineau). Il a épousé (Montréal, Christ Anglican, 21 octobre 1834) Maria Louisa Pickel, fille de John Pickel, avocat, et de Maria Dorge. Commerçant, voyageur dans le Haut-Canada, il sert la cause des patriotes de cette province. En exil à Burlington et à Détroit. De retour au pays en 1840, teneur de livres et vérificateur de comptes. Décédé à Québec le 26 juin 1863 ; inhumé le 30 dans le cimetière de Notre-Dame de Belmont. « Employé au Bureau du receveur général. » Présence d'Augustin-Norbert Morin, Narcisse-Fortunat Belleau, Étienne Parent, Jean Langevin, Vital Têtu, Jean-Étienne Landry, médecin, Robert LeMoine.

puisque la famille de Louis Marchand et six enfants, de Saint-Jean, sont arrivés ici après seulement une heure de notice, avant le départ du *steamer* de Saint-Jean hier. Bourgeois, curé Morisset, et beaucoup d'autres de la même place sont arrivés, aussi Gauthier, de Saint-Luc. Tous chez Howard. À l'*American [Hotel]*, depuis plusieurs jours, M^{me} Sauvageau et trois filles, J.A. Gagnon et uxor, P. Cadieux. Chez nous Eugène Trudeau et son père. Romuald est resté.

Les habitants sont déterminés à se battre comme des déterminés, des enragés. La peine du talion ne sera pas épargnée.

Tout à vous.

T. Dufort

Respects et saluts à MM. Bonnefoux, Ware, Ryan et autres.

T.D.



Jean Thompson³¹², alias J.S. Neysmith, à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 76-77

BAnQ-VM, P₃₄₅/13 ; P1/A,29

L. Duvernay écr
Box 527 Post Office
New York City, U.S.

Rouses Point, N.Y., November 6th 1838

Dear Duvernay,
Côté and Gagnon have just arrived from the Camp at Napierville. They have possession of all L'Acadie. See the Editors of *La Vérité, Estafette*, tell them de faire un appel aux Français de New York de venir nous joindre. Ils seront bien payés. [Et dire des mensonges à force³¹³.] There is a large body behind Montreal, at Belœil, Chambly, Berthier et Trois-Rivières, Sorel, Beauharnois et Châteauguay, and other places. They [made] 150 prisonners at Napierville. They have had several skermhises and have always repulsed the ennemy and took their arms from them. Everything goes well,

³¹² *John Thompson*, identifié par Duvernay, sur cette lettre, comme étant Jean-Siméon Neysmith. La lettre a été reçue à New York le 9 novembre 1838.

³¹³ Phrase biffée.

you can give the details to Robinson³¹⁴ and the editor of *La Vérité*. I think we will be successfully and send French offices raise the money from Borufo. We will send some to you tomorrow. Make this call on the French at New York immediately in strong terms. Call also on the Americans to come and join us. They will be well paid and fed and no mistake.

The troops have burned the church and presbytery and the greatest part of the houses at *St. Remi*, near La Prairie. They met no resistance, the village was defenseless.

Mind and Magnify this will have nothing undone. See Mackenzie and other about a public meeting at New York. Have a bloigning article in the *Vérité*, *Mackenzie Gazette*, *L'Estafette*, *The New Era*³¹⁵ and other papers.

Mes saluts à nos amis.

John Thompson
Ass. S.A.P.



Patrick Phelan³¹⁶ à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 19, p. 5482-5483

Montreal, Nov. the 6th 1838

Your Excellency,

I beg leave to recommend the bearer, William M. Kelly, who is quite well disposed to volunteer for the defense of Her Majesty's rights. Being of a very respectable family, the nephew of the Rt. Rev^d Doctor Kelly³¹⁷, archbishop of Tuam in Ireland, and of convictions, whose inviolable attachment to the Government has been frequently proved at home, I should hope that a place may be given him that may be worthy of his rank, if any such place may be at present at Your Excellency disposal.

I hope I am not intruding upon Your Excellency's time, as I am aware your occupations at present are many ; I might say a hundred fold.

³¹⁴ H.D. Robinson, éditeur de *L'Estafette*, journal de très courte durée publié en français à New York (Vol. 1 No 1, 2 janvier 1838).

³¹⁵ *The New Era and American Courier*, publié à New York par R.A. Locke et J. Price, du 3 octobre 1836 au 18 avril 1839.

³¹⁶ Patrick Phelan (1795-1857), né en Irlande, ordonné prêtre à Montréal en 1825, sera le troisième évêque de Kingston. *DBC*.

³¹⁷ Oliver Kelly (1777-1834), archevêque de Tuam, comté de Galway, de 1815 à 1834.

I have the honor to remain Your Excellency's most obedient humble servant.

P. Phelan, ptre



Déclaration de Vital Lefebvre³¹⁸

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 19, p. 5489-5490

Saint-Jean, 6 novembre 1838

Est comparu ce jourd'hui Vital Lefebvre, de la paroisse de Blairfindie, lequel après avoir été dûment assermenté, dit et affirme que, dimanche dernier, après l'office du matin, plusieurs personnes l'auraient commandé au nom du D^r [Robert] Nelson de marcher immédiatement à Napierville, pour prendre des armes, et qu'il aurait obéi par peur, étant menacé d'avoir ses propriétés brûlées, et que là rendu, il aurait vu le D^r Côté qui lui aurait donné la main et qui lui aurait demandé s'il y avait beaucoup de personnes qui venaient et qu'après, il lui aurait donné un billet pour donner à un nommé Joseph Lamoureux, pour enregistrer ledit Vital Lefebvre capitaine, et que plusieurs personnes, qui venaient arriver de ladite paroisse de Blairfindie, auraient dit que les MM. McGinnis ainsi que M. Coote étaient chez eux, et qu'il fallait aller les prendre, et qu'ils auraient parti pour cela, mais que le déposant ne peut dire s'ils les auraient pris.

De plus, que ledit déposant affirme qu'il aurait resté là aux environs 20 heures et, qu'ayant examiné les lieux et leur force, il est d'opinion qu'il pouvait se trouver là aux environs 500 sous armes, et qu'il croit que ce nombre formait toutes les armes qu'ils avaient en leur possession, et qu'un e partie des dites armes était des fusils de chasse, et l'autre partie des fusils appelés « mousquets américains », et qu'ils n'avaient pas de canons.

Ledit déposant affirme de plus qu'il aurait observé à un nommé Laurent Roy, fils de François, qu'ils étaient tous des gens perdus et que le seul moyen afin de se sauver du malheur qui les attendait, était de prendre les trois personnes suivantes, nommément, Docteur Côté, Docteur Nelson et Lucien Gagnon, *alias* Julien Gagnon, ainsi que leurs armes, et de les livrer au gouvernement.

Ledit déposant dit qu'ils se trouvaient plusieurs personnes de cette opinion, savoir de prendre et livrer les personnes susdites au gouvernement, il se trouvait particulièrement de cette opinion François Nicholas, Olivier Hébert et ledit Laurent Roy, ainsi

³¹⁸ Vital Lefebvre (1809-1894), cardeur, fils de Toussaint Lefebvre et de Marie-Louise Lefebvre, a épousé (L'Acadie, 31 janvier 1832) Théotiste Roy, fille mineure de Joseph Roy et de Charlotte Dupuis.

qu'un nommé Molleur, de Saint-Luc, qui était de cette opinion et approuvait beaucoup le plan de livrer lesdites personnes.

Ledit déposant dit de plus qu'il désirait tellement de revenir et de déposer contre les personnes susdites, qu'il aurait laissé son cheval. Et ledit déposant ne dit rien de plus.

Vital Lefebvre

Devant J. McGinnis, J.P.



Déposition de François Pillet³¹⁹

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D279

Montréal, 7 novembre 1838

Montréal. – François Pillet, clerc médecin, de la cité de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit comme suit :

Je pensionne chez madame Provendier, à la Pointe à Callière, depuis le 20 du mois passé. Le nommé Célestin Beausoleil³²⁰ y pensionnait aussi.

Jeudi dernier, comme je partais pour aller voir mon père à Ste-Geneviève, Beausoleil me chargea de deux lettres, l'une adressée « à Timoléon Ducharme, à la loge de Lachine » et l'autre « à la loge de Châteauguay », me priant de les livrer à Timoléon Ducharme en personne et de ne les montrer à personne.

François Pillet

³¹⁹ François-Antoine Pillet (1817-1865), né François d'Assise-Benjamin Pillet, à Oka, fils de François d'Assise-Benjamin Pillet et de Julie Pillet. Médecin à Sainte-Geneviève, il épousera (Lachenaie, 30 septembre 1850) Marie-Anne Munro, fille de Henry Munro, né à Albany (NY), médecin à l'Hôtel-Dieu de Montréal, et de Marie-Josette Serindac. Le D^r Pillet a été inhumé dans la crypte de l'église de Sainte-Geneviève de Pierrefonds, le 26 septembre 1865, âgé de 47 ans.

³²⁰ Célestin Normandin dit Beausoleil (1802-?), né à Varennes, fils de Joseph Normandin et de Geneviève Lacoste-Languedoc. Marchand, il a épousé (Boucherville, 11 septembre 1821) Marguerite Viau-Lespérance, fille de Jean-Baptiste Viau et de Louise Demers. Le 5 avril 1838, Marguerite Viau-Lespérance est inhumée à Montréal, à l'âge de 38 ans, laissant trois enfants : Adolphe (16 ans), Constant (14 ans) et Marguerite-Éléonore (10 ans). Célestin Beausoleil fait dresser un inventaire des effets mobiliers qu'il possédait avec sa femme ; une vente suit l'inventaire. Parmi les objets vendus, on remarque des gravures de Napoléon I^{er}, de L.J. Papineau et D.B. Viger. LM, 16 avril 1838, minute 1971 et 20 avril 1838, minute 1972.

Assermenté devant moi
à Montréal
ce 7 novembre 1838
Edmund Barron, J.P.



Rapport d'Isidore Poirier

BAnQ-VM, P 650/17, *Fonds Joseph Masson*

Sainte-Anne-des-Plaines, 8 novembre 1838

Quoique je ne puisse pas certifier l'état actuel de ma paroisse, je n'entends aucun bruit et suis persuadé que tous les gens sont tranquilles et veulent garder la paix ; et de plus je vais faire mes efforts pour les maintenir dans leur devoir.

Poirier, ptre

Je, soussigné, approuve et confirme le présent certificat.
Ste-Anne-des-Plaines, le 8 novembre 1838
F.E. Globensky



Déposition de Louis Nau

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3601

8 novembre 1838

Messire Louis Nau, prêtre du diocèse de Montréal, après serment prêté, dépose comme suit :

Samedi dernier, le 3 du courant, sur les deux heures après-midi, j'ai vu passer le capitaine Jean-Baptiste Beaudry, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, lequel s'en allait, accompagné d'un grand nombre d'individus, pour aider à la prise de Sorel. Il est à ma connaissance que le nommé Beaudry est un des plus grands agitateurs de la paroisse et ordinairement à la tête des troubles. Plusieurs personnes m'ont dit que le nommé Jean-Baptiste Lorette dit Larose était parti pour le même but. Jean-Baptiste Lorette est aussi un chef influent et également craint dans la paroisse.

Plusieurs personnes m'ont dit que M. Hertel de Rouville disait aux gens que c'était maintenant le temps de s'emparer de Sorel et qu'il avait fourni 24 fusils pour cette expédition, ou celle de Chambly qui était aussi en projet. On m'a aussi rapporté – et c'est le bruit courant – que M. de Rouville avait fourni 150 louis pour procurer des armes aux révolutionnaires.

Dans une lettre qu'a écrite M. de Rouville à Charles Têtu, écuyer, l'an passé, il approuve entièrement les résolutions de la grande assemblée de Saint-Charles, laquelle lettre, qui se trouve actuellement en ma possession, je me propose de produire aux autorités. M. Charles Têtu et M. François Pepin m'ont dit que M. de Rouville avait offert 10 piastres, dans une lettre de sa propre main, à Ovila Sénécal pour aller planter le poteau de la Liberté sur sa montagne.

Et ledit déposant ne dit rien de plus et a signé.

Ls Nau

Assermenté par H. Edmund Barron, J.P.



Déposition de Jane Drew

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 33

Montréal, 9 novembre 1838

Jane Drew, of the city of Montreal, spinster, being duly sworn on the Holy Evangelists, doth depose and say as follows :

I reside with my father in one side of a house situated in the Main Street, St. Lawrence suburbs of the said city, the other side of which is occupied by a M. Perrault, physician, whose christian name I am not acquainted with. I have frequently heard conversations passing in M. Perrault's side of the house, on politics, against the British Government.

I also heard them state, whilst engaged in conversation together, that they would be revenged this winter.

A good many young Canadian gentlemen used to frequent M. Perrault's house, but I do not know any of them.

I could not state who it was that were holding the conversations above alluded to, for we were separated by a wooden partition.

It was in the early part of last week that I heard them say that they would be revenged next winter.

Jane Drew

Sworn before me at Montreal
this 9 Nov. 1838
H. Edmund Barron, J.P.



Déposition de Marie-Sarah Hamilton³²¹
BAHQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 965

Montréal, 9 novembre 1838

Marie-Sarah Hamilton, aubergiste, de la cité de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit comme suit : Je réside sur la Pointe à Callières. Depuis le 9 juin dernier, le nommé Célestin Beausoleil a demeuré chez moi comme pensionnaire jusqu'à samedi dernier [1^{er} novembre] au matin. Il me dit en partant qu'il avait affaire à la campagne et qu'il serait peut-être obligé d'aller jusqu'aux États-Unis, et je ne l'ai pas vu depuis.

Ledit Beausoleil est allé à ma connaissance trois fois aux États-Unis cet été. Il y est allé le 4 de juillet.

Il y a environ un mois, les nommés Richard Dillon, Édouard Prigent, Joseph Aussem et deux Messrs Demers et ledit Beausoleil passèrent quatre jours ensemble pour régler les affaires de la ci-devant Société de Beausoleil & compagnie.

Le nommé Frederick Glackmeyer est venu faire visite à M. Beausoleil deux ou trois fois.

Ledit Beausoleil a laissé chez moi ses hardes et effets.

Marie Sarah Hamilton

Assermenté devant moi
à Montréal
ce 9^e novembre 1838
P.E. Leclère, J.P.

³²¹ Marie-Sarah Hamilton, aussi prénommée Sally Hamilton, fille de John Alexander Hamilton et de Rachel Smith – de L'Assomption – a épousé (Montréal, 5 janvier 1815) Louis-Charles Provendier, ex-lieutenant dans le bataillon des Chasseurs canadiens. Au printemps de 1838, Provendier, qui tenait auberge à Pointe à Callière, décède, et Sarah Hamilton prend les affaires en main, après avoir renoncé à la succession de son mari. LM, 1^{er} août 1838, minute 1984.



Charles Cyril Taylor au lieutenant Griffin

Le Canadien, 12 novembre 1838

Lieut. Griffin
D. Asst. Ajt. Génl.

Odelltown, 9 novembre 1838

Monsieur,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous faire rapport, pour l'information de Son Excellence le commandant des Forces, du résultat heureux d'un engagement avec les rebelles, qui a eu lieu ce matin. Les insurgés comptaient mille hommes sous le commandement du D^r [Robert] Nelson en personne. Ils ont attaqué mon avant-garde chez le capitaine Weldon vers onze heures moins un quart a.m. ; sur quoi je fis immédiatement concentrer la petite force de 200 hommes sous mon commandement à l'église d'Odelltown.

L'ennemi se déploya autour de nous, et tint un feu vif, auquel il fut répondu vivement. Après une action d'environ deux heures et demie, pendant laquelle les volontaires firent plusieurs sorties brillantes, les insurgés retraits, laissant cinquante morts, et emportant plusieurs blessés.

J'ai le regret de vous dire que le capitaine MacAllister et quatre hommes sont tombés³²², et que le lieutenant Odell et neuf hommes ont été blessés – aucun des derniers dangereusement cependant.

Lorsque j'arrivai à Caldwell's Manor, au point du jour, j'appris combien grande était la disparité des forces ; j'appris aussi que les loyalistes étaient bien épuisés par l'éveil constant et le service harassant où ils avaient été. J'écrivis en conséquence au capitaine Grattan, à l'Isle-aux-Noix, lui demandant s'il pouvait, sans compromettre la sûreté du fort, m'envoyer du secours. Cet officier répondit promptement en venant en personne avec un détachement, mais malheureusement il arriva trop tard à Odelltown pour prendre part à l'engagement.

Un renfort de Hemmingford, sous le major Scriver, arriva aussi après la retraite des rebelles.

³²² Non pas quatre mais six « sont tombés ». Une plaque commémorative à l'intérieur de l'église méthodiste d'Odelltown contient les noms des morts au combat d'Odelltown, du côté de la milice royale : le capitaine Donald MacAllister, James Allen, Thomas Durham, Martin Flowers, Robert McIntyre et William McIntyre.

Mon intention est d'avancer et de prendre une nouvelle position à Lacolle demain matin.

Après ce simple récit des événements, il serait inutile pour moi de dire que j'ai tout lieu de parler de la manière la plus honorable de la bravoure et de la conduite des volontaires sous mes ordres.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Chas. Cyril Taylor
Lieut. Colonel



John Eden à George Augustus Wetherall

Le Canadien, 12 novembre 1838

Colonel Wetherall
C.B. Commandant Montréal

Napierville, 10 novembre 1838
Samedi 9 a.m.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du commandant des forces, de vous informer que les forces sous son commandement viennent d'arriver ici. Les rebelles, au nombre de 2000, ont évacué la ville il y a environ deux heures, et environ le même nombre était parti auparavant, nombre d'entre eux ayant jeté leurs armes. La cavalerie est maintenant à la poursuite des premiers sur le chemin de Châteauguay. La colonne du colonel Love atteint la ville, venant de Saint-Valentin, en même temps que la division du quartier général.

J'ai l'honneur d'être, &c.

John Eden, D.A.G.



Pierre-François Decoigne à Louis Monjeau

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2787

République du Bas-Canada, 12 novembre 1838

À Louis Monjeau, nous vous ordonnons de commander les gens de votre paroisse de se rendre de suite au camp de la montagne de Boucherville, sans quoi nous serons obligés d'en agir de rigueur.

P.F. Decoigne

Pour E.E. Malhiot, commandant du Sud



Requête de Médard Hébert et 21 autres à Louis-Joseph Papineau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2, p. 3229-3231 ; mic. C-15790

À l'honorable Louis-Joseph Papineau

Rouses Point, 12 novembre 1838

Nous, soussignés, au nom du peuple canadien, exposons que nous venons de subir une déroute près des frontières. Nous nous sommes soulevés en masse et nous le sommes encore. Nous manquons de chef ; la population américaine, le long des frontières, est hors d'exécuter la sympathie qu'ils ont pour nous, vu que nous avons été trompés. Le peuple canadien s'est levé, croyant vous avoir à leur tête. Aujourd'hui, vos compatriotes gémissent de voir que vous ne venez pas de l'avant.

C'est pourquoi nous nous fions en votre patriotisme, en votre expérience pour retirer le pays du danger où il se trouve. Nous déclarons que vous devez être la cause de son meilleur avenir. Nous persistons à vous prier de faire vos efforts pour secourir tous vos compatriotes malheureux, car si vous n'agissez pas, vous serez la cause de nos malheurs et ceux de votre pays natal.

Méd. Hébert

A. Desmarais, n.p.

Ferdinand alphonse Oklowski ³²³	Davignon
(officier du génie)	Narcisse Gariépy
Joseph x Chèvre	Foucher (?)
Jean-Bte x Racine	Jean f.....
Hubert Lefebvre	Lucien x Gagnon
Léon Goulet	Joseph Poirier
Julien Picard	François x Trépanier
Joseph Trudeau	Julien x Rémillard
E Dancousse (?)	Hylaire x Lafond
François Danis	Médard Gagnon
(?) N Poirier	

Nous, soussignés, déclarons que nous savions que l'honorable M. Papineau n'était pas à la tête du dernier mouvement. Quant au reste de la lettre, nous concourons avec les autres signataires.

E.E. Davignon
J.B. Ryan
C.G. Bryant
Julien x Gagnon
François Danis



³²³ Ferdinand-Alphonse Oklowski : officier polonais, qui a participé comme colonel à la seconde insurrection de novembre 1838. Présent à la bataille de Lacolle le 6 novembre 1838. Ferdinand Oklowski [Oklomski], de Galicie, est en mission à Grenoble en 1837, selon Adolphe Comte Krosnowski, *Almanach historique ou souvenir de l'émigration polonaise*, Paris, À la Librairie polonaise, 1837-8, p. 459. Une lettre existe, datée du 8 avril 1839, de Ferdinand-Alphonse Oklowski (ex-patriote polonais, maintenant employé au Fort Schuyler (Bronx, NY) [à James Buchanan], BAC, *Fonds Colborne*, Mic. A-597. Cette lettre prouve qu'Oklowski est devenu un espion à la solde de Barrette, adjoint au consul britannique à New York. Voir aussi sa lettre à Colborne, datée de New York, 8 avril 1839. MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 22, p. 6448-6450. Un Ferdinand Oklowski est peintre miniaturiste à New York et habite au 29 Orchard St. LAA, 1839-1840.

Déclaration de François-Xavier-Bellarmin Ricard

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2952

Vaudreuil, 12 novembre 1838

Le 11 novembre 1838, j'arrivai chez moi, où je trouvai MM. Mathison et Jones à qui je donnai des nouvelles de Saint-Clément. Il y avait dans ma cuisine une quarantaine de personnes et nous étions dans la salle voisine, où je pouvais être entendu d'une partie. J'ai dit que ce qui se passait à Beauharnois faisait horreur, que cela ne servait qu'à aigrir les habitants et ne les corrigeait pas, que la haine, loin de diminuer, ne faisait qu'augmenter de jour en jour, que de pareils crimes seraient vengés, que le germe de la révolution était planté, que probablement il croîtrait et porterait son fruit. Je croyais que, longtemps, ils essuieraient des revers, mais qu'ils continueraient jusqu'à leur indépendance.

Je croyais que, cette année, ils ne réussiraient pas, mais peut-être en 1840, que nous avions une prédiction qui disait qu'en 1840 on marcherait dans le sang jusqu'à la cheville du pied, à Montréal.

Sur quoi, M. Jones a observé que l'indulgence de l'année dernière n'a produit aucun effet sur les Canadiens, et le major Mathison a dit que, sans la puissance de l'Angleterre, les Canadiens passeraient sous la puissance des Américains, qui serait infiniment plus onéreuse.

B. Ricard, ptre



Déclaration d'Étienne Jodoin³²⁴

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 19, p. 5593-5594

Varennnes, 13 novembre 1838

Étienne Jodoin, âgé de 52 ans, cultivateur, de Varennnes, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'hier au soir, vers les 7 h et demie, il a été commandé chez lui, dans la paroisse de Varennnes, par un nommé Louis Monjeau, du Petit lac de Varennnes, qui lui a dit de marcher au nom et par ordre d'un M. Malhiot, du district de

³²⁴ Étienne Jodoin (1786-1857), né à Varennnes, fils de Joseph Jodoin et d'Angélique Dalpé, a épousé en premières noces (Varennnes, 19 février 1810), Charlotte Messier, fille d'Augustin Messier et de Madeleine Lozeau ; en secondes noces (Boucherville, 29 avril 1833) Marie Bénard, fille de Joseph Bénard et de Thérèse Loiseau.

Québec, qu'il appelait colonel, et aussi au nom du D^r [Robert] Nelson, de la ville, chef des patriotes.

Ce lui Monjeau lui a dit que ce n'était pas au nom de la Couronne, mais au nom de la République canadienne, et que, s'il ne marchait pas, il souffrirait de grandes punitions et qu'il encourrait de grandes conséquences. Monjeau était armé d'un pistolet qu'il a présenté au cœur, en lui disant : « Je suis chef et j'ai autorité de ces messieurs-là, surtout deux, Nelson et Malhiot. Rendez-vous à la montagne de Boucherville, vous y trouverez des armes et tout ce qu'il vous faudra. »

Ce Monjeau était accompagné de gens armés de fusils, au nom du sieur Augustin Messier dit St-François, Jacques Lamoureux, Amable Messier dit St-François, un nommé Hébert, Amable Quintin dit Dubois, fils de Baptiste, Jacques Chauvin, du Petit lac, tous de Varennes. Ils ont continué à commander jusqu'à 10 h du soir.

À ma connaissance personnelle, j'étais chez mon gendre quand ils sont venus lui faire le même commandement. Ces mêmes gens avaient des havresacs remplis de vins et provisions. Monjeau lui dit : « Pour moi, je m'en vais en guerre ; demain, la ville de Montréal sera brûlée, et tout se prendra. »

Ces gens-là étaient indubitablement armés et cherchaient à faire armer pour renverser le gouvernement de Sa Majesté.

Et ledit déposant ne dit rien de plus, lecture à lui faite de la présente déposition, dit qu'elle contient la vérité et a déclaré ne savoir signer.

Devant Frs. Pr. Bruneau



Théophile Dufort à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 79-81

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,29

Ludger Duvernay, écr

New York

*Politesse de Geo de Boucherville, écr*³²⁵

Burlington, 14 novembre 1838

Ami,

J'ai reçu vos lettres du 12 et 13 courant. Nous avons été flattés d'y voir la bonne nouvelle de l'arrivée des exilés de la Bermude et le bruit en a été accueilli avec plaisir par tous ceux qui l'ont entendu circuler.

Je ne sais où est [Robert] Nelson. On le dit parti pour le Haut-Canada. Les affaires ont été mal conduites ; mais à qui attribuer le blâme, c'est ce qu'il ne m'appartient pas de faire, vu que je ne connais pas les circonstances. Toujours est-il vrai que les conséquences en sont infiniment fâcheuses à la cause et à nombre de bons habitants et citoyens qui en ont été, en sont et en seront les victimes.

Hindenlang a été fait prisonnier. Les trois autres ont été munis de moyens jusqu'à Albany, d'où ils devaient prendre la direction qui leur conviendrait. Démaray se dit sans fonds et ne m'a pas même encore remboursé mes avances. Il y a pour moi quelque chose d'inconcevable dans cette affaire. Dieu veuille que chacun puisse justifier sa conduite. Mon beau-frère McDonell³²⁶ est en prison et peut-être mort des meurtrissures que la populace lui a infligées pendant le trajet du quai aux casernes. Morin, Drolet et nombre d'autres ont été arrêtés à Québec. M. Boucherville (George de) vous remettra la présente. Il pourra vous donner au moins autant de détails que j'en puisse communiquer.

Les troubles paraissent être commencés dans le Haut-Canada. Les exilés peuvent remercier leur étoile s'ils se trouvent maintenant en pays où ils puissent respirer l'air librement. Je soupçonne que huit jours plus tard ou peut-être moins, ils ne fussent jamais revenus que pour être logés aux dépens de Queen Vic. J'ai encore quelque espoir du côté du Haut-Canada. Si le grand Papineau pouvait sortir de sa cellule et de son insignifiance, il y a encore de grands moyens qui pourraient être employés et avec succès. Mais comme je ne suis ni diplomate, ni militaire, et que je ne m'en crois pas

³²⁵ Phrase raturée, expliquée par l'apostille des deux derniers paragraphes de cette lettre ajoutés sur la suscription.

³²⁶ Théophile Dufort avait épousé Marie-Louise Pickel, sœur d'Elizabeth Pickel, épouse de John McDonell, avocat patriote.

le talent, je ne m'en mêlerai pas et je laisserai aux grands hommes d'accomplir le grand œuvre. Néanmoins je ne puis me taire à moi-même que je pourrais lui suggérer encore des plans qui pourraient opérer avec un succès presque assuré d'avance. Je vous dis cela à vous, mais que ça reste là, parce que le grand homme, s'il venait à le savoir, s'écrierait : Quelle insolence, arrogance et fanfaronnade ! Mais je ne démords pas de mon idée.

Je n'ai point d'argent que je puisse avancer pour le présent. Je n'ai pas envie de vous donner de l'esprit. Vous n'en manquez pas. Mais Démaray et autres ont reçu des argents et on ne sait ce qu'ils sont devenus.

Respects à M. Bonnefoux. Saluts à tous nos amis. Votre dévoué.

T. Dufort

M. de B. s'est décidé à rester ici, et fait dire à Rodolphe³²⁷ qu'il attendra une lettre de lui avec impatience. Il fait bien ses saluts à tous les exilés.

Rocher de Cancale, chez M. Broyer³²⁸, coin de Broadway et Reed Street.



Jean-Baptiste Bélanger à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 19, p. 5605-5606

Saint-Ours, 14 novembre 1838

Milord,

Je désire informer Votre Excellence que la paroisse Saint-Ours, qui renferme une population de 4000 âmes, est privée depuis plusieurs années de l'avantage d'avoir un juge de paix y résidant. Craignant que des personnes méchantes pourraient profiter de

³²⁷ Rodolphe DesRivières (1812-1847) avait été exilé aux Bermudes ; il est maintenant vice-président du comité exécutif des patriotes (*Rebels*) canadiens à New York, sous Laurent Bonnefoux. *Insurr.* I. DBC.

³²⁸ Claude Broyer, à New York, propriétaire du célèbre restaurant Le Rocher de Cancale. Broyer est « un ancien soldat de la garde qui a fait toutes les campagnes de la république et de l'empire, et qui a été cuisinier de S.M. l'empereur Napoléon, pendant son séjour à l'île d'Elbe. » *Le Populaire*, 13 octobre 1837, p. 4. « Originaire de France, on ignore le nom de ses parents. Il épouse avant 1818 Élisabeth Baraud. Le couple Broyer arrive au Canada à l'été de 1818 et s'établit à Montréal. Le 9 septembre 1818, Claude Broyer est présent à la sépulture de son fils Claude-Napoléon, âgé de 4 mois. En février 1819, Claude Broyer ouvre une charcuterie à Côte-des-Neiges. Après 1822, on ne signale plus la présence de ce couple dans la région de Montréal (État civil) (*Le Spectateur canadien*, 27 février 1819). » Marcel Fournier, *Les Français au Québec...* (1995).

la malheureuse circonstance où se trouve le pays, pour incriminer auprès des juges de paix voisins plusieurs personnes innocentes, je croirais donc que des juges de paix nommés dans la paroisse pourraient obvier à cet inconvénient ; car je puis assurer à Votre Excellence que ma paroisse est restée étrangère à la criminelle tentative où on a essayé tout dernièrement de la jeter.

Deux personnes qui ont la confiance de la paroisse, MM. D^r Dorion, déjà nommé commissaire, et Samuël Brackenridge, me paraîtraient très propres à remplir cette charge. Le tout, cependant, humblement laissé à la sagesse de Votre Excellence.

J'ai l'honneur d'être, Milord, votre très humble et dévoué serviteur.

J. Bte Bélanger, ptre



Charles-Joseph Primeaux à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 19, p. 5657-5658

Varennnes, 14 novembre 1838

À Son Excellence Sir John Colborne &c. Qu'il plaise à Votre Excellence.

Le révérend M. Kelly m'ayant communiqué, de votre part, certains projets de milice, dont je ne crus pas prudent de conseiller l'adoption, je crois de mon devoir, dans les circonstances actuelles, comme ami du gouvernement de Sa Majesté et de mon pays, de suggérer certaines autres mesures à ce sujet, avec toute l'humilité possible, bien persuadé que Votre Excellence les considérera avec sa déférence ordinaire.

Tandis que la rébellion dans ce district force Votre Excellence à sévir rigoureusement contre les personnes et les propriétés des rebelles, je crois que, sans délai, il serait d'une bonne politique de témoigner de la confiance dans les districts qui n'ont pas montré de désaffection, en levant, pour commencer, des corps de milice dans les parties les mieux disposées. Cet appel fait à leur loyauté, dans les présentes circonstances, et ce témoignage de confiance les attacherait davantage au gouvernement.

Pour faire cet essai avec efficacité, je prendrais la liberté de suggérer de commencer par les paroisses du district inférieur de Québec, et d'étendre ensuite par degré cette même confiance aux autres parties de la province, qui suivraient, je n'en doute pas, ce bon exemple. Cette mesure demanderait beaucoup de prudence, et le choix de personnes modérées et entièrement dévouées au gouvernement de Sa Majesté, pour les mettre à exécution, et auxquelles il faudrait donner une certaine latitude. En outre, je suggérerais encore humblement à Votre Excellence que ce serait beaucoup flatter l'amour-propre des Canadiens et favoriser la réussite de cette mesure, si, dans

l'organisation du Bureau de l'adjudant général des milices, on mettait à leur tête un d'entre eux qui, en réunissant l'entière confiance du gouvernement, aurait une grande influence parmi les membres du clergé, et jouirait de l'estime et de la considération des Canadiens, surtout dans la partie inférieure du district de Québec, où il conviendrait d'abord de lever les premières milices.

Si j'ai pris avec Votre Excellence la liberté de m'exprimer aussi librement et de recommander l'adoption de ce plan, si elle l'a pour agréable, dans les paroisses d'en bas, c'est qu'une longue résidence dans ces endroits et une parfaite connaissance des bonnes dispositions des membres du clergé et des nombreux amis que j'y possède, me font croire que là plutôt qu'ailleurs il conviendrait d'en faire l'essai, qui ne me paraît pas douteux.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, de Votre Excellence, le très humble et très dévoué serviteur.

C.J. Primeaux, ptre
curé de Varennes



Michael Connolly à John Colborne

BAC, RG4, B20, vol. 27 : 11972-11973

Québec, 15 Nov. 1838

To His Excellency Sir John Colborne, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Administrator of the Government of the Province of Lower Canada, Lieutenant General and Commander in chief of Her Majesty's Forces in the said Province, &c.

The Memorial of Michael Connolly, of Quebec, grocer, humbly and respectfully represents that your petitioner was on Monday last arrested and confined to the Common Goal of this city upon political grounds.

That your petitioner is not aware of his having acted in any other manner than as a loyal subject ought to do.

That the state of your petitioners health is such as to render it extremely doubtful if by remaining any time in goal, his constitution would not become so much repaired as to place him beyond recovery³²⁹.

³²⁹ Un certificat, daté du même jour, signé du Dr Douglas, prévient les autorités que Michael Connolly souffre depuis onze ans d'une maladie du foie et en général des organes de la digestion, que la sédentarité l'avait déjà contraint de laisser son commerce et qu'un séjour prolongé en prison lui serait fatal.

That your petitioner is willing to give and grant security for his good and loyal conduct while allowed to remain at large, and begs leave to enclose a certificate from D^r Douglas, who attends upon your petitioner.

Your petitioner therefore humbly prays that Your Excellency will be pleased to allow your petitioner, owing to the state of his health, to remain at large. And as in duty bound he will ever pray.

M. Connolly



Déposition de Louis Hamelin et Basile Roy

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 1980

La Prairie, 15 novembre 1838

District of Montreal. – Louis Hamelin and Basile Roy³³⁰, of the Parish of St. Philippe and District aforesaid, yeomen, who having being duly sworn on the holy Evangelists depose and saith :

That he the said Roy was on his way home from Montreal about seven o'clock P.M. he was stopped by an armed gang of Canadians opposite Étienne Robidoux's house in the upper part of La Tortue ; said gang were under the Command by Joseph Robert of said Parish of St. Philippe, who took him forcibly and made him march with them with his gun loaded as far as Registre Giroux's house in the Parish of St. Constant, but before arriving at Giroux's house, they stopped at Walker's house, took his gun, found he was not there and then proceeded on to the house of one David Vitty in said Parish, when the gang knocked at his door which was refused to be opened by the inmates, upon which the said gang immediately commenced firing ball cartridge on said house and broke open his door among said gang said Deposant (Roy) recognized and well knew Constant Bachant, de St. Constant, who declared to Deposant that they had finished one loyalist. Also Ambroise Sanguinet, of said Parish who declared to Deposant that he was sure he had killed Walker, because he fired directly at his person. Deposant (Roy) further saith that with the exception of the persons before mentioned he could not recognize any other persons to his knowledge ; the gang

³³⁰ Basile Roy-Lapensée (1797-1878), né à Châteauguay, fils de Basile Roy et de Joséphe Chatigny. Cultivateur à Beauharnois, veuf de Marie-Josephte Hunault, il a épousé en deuxièmes nocces (Beauharnois, 21 mai 1833) Julie Dandurand (1806-1858), fille de Jean-Baptiste Dandurand et d'Ursule Lefebvre. Patriote incarcéré le 16 novembre 1838 puis exilé en Australie. Revenu au pays en janvier 1845. *Insurr.* II.

then left with the full intention of taking the village of La Prairie but through fear he returned to his own house which he did not reach until Sunday evening, being obliged to hide in the bushes on the road, and through a sincere sense of loyalty he gives the present deposition to serve as to law and justice shall appertain.

The other Deposant, Louis Hamelin, says that on the evening of the 3^d day of Nov. inst. about four o'clock, he was returning from the fields and when he was near his own house, he met Joseph Robert, of St. Constant, who commanded him to hold himself in readiness to join a gang of armed Canadian to take the village of La Prairie about six o'clock on the same evening we armed gang of Canadian came to his house under the Command of Joseph Robert aforesaid, and ordered him under pain of death to go with them, he immediately went armed with a pitch fork to defend himself, having previously refused a musket, they marched as far as Vitty's, when Deponent heard several shots fired, a little afterwards they proceeded on to Giroux's ; on the way Ambroise Sanguinet told Deposant that they had finished Walker that he himself had shot him in a room at Vitty's house and saw him fall ; Bachant was also haggling about Walker's death – they then halted at Giroux's house and remained then a short time, they then started for to take the village of La Prairie, but on hearing the Hussars were coming. Deposant ran away and left said gang they were armed with deadly-weapons he verily believes that if they had not met the Hussars they would have made an attack on the village of La Prairie. Deposant recognized among the gang Toussaint Roy, de St. Philippe, François Vallières, of said Parish, Theodore Prevost, of said Parish, Pierre Robert, of said Parish, Julien Robert, of said Parish, Étienne Robidoux, of said Parish, Ambroise Sanguinet, Charles Sanguinet, Pascal Pinsonnault and his brother, Hubert Lefebvre. And Deposant not wishing to make himself any way conspicuous cannot recollect any others by name.

And further these Deponents say not and have made their marks.

Louis x Hamelin
Basile x Roy

Sworn before me
at La Prairie
the 15th day of Nov. 1838
A.T. Alexander, J.P.



Joseph-Olivier Archambault à Mgr Bourget
ACEV, Saint-Timothée

Saint-Timothée, 16 novembre 1838

Monseigneur,

Je prends la liberté de vous informer de ce qui s'est passé à Saint-Timothée, en peu de mots : le 3 de novembre, j'ai été réveillé vers les 11 heures et demie du soir par les rebelles qui venaient me constituer prisonnier ; mais me voyant bien malade, se contentèrent de me laisser au presbytère avec une personne pour me garder. C'était un bureaucrate à qui on voulait faire faire serment. Nous avons passé huit jours dans le même état, disant la basse messe seulement les dimanches, à laquelle très peu de personnes assistèrent ; les trois quarts passé ont été traînés malgré eux au camp des rebelles et cherchaient à se cacher de tout côté ; on les entraînait sans leur permettre de dire aucun mot, sous peine d'être tués ou brûlés, les pauvres femmes mouraient déjà de faim ; les pauvres se croyaient maîtres du monde entier et pillaient partout, les bons habitants mouraient de chagrin et maudissaient les chefs de la rébellion. Ils en étaient au point de se tirer entre eux, lorsque la Providence a jugé à propos de soutenir et délivrer ses fidèles serviteurs. À la nouvelle certaine de la venue des troupes, chacun se lamentait, croyant être massacré. Les troupes sont passées samedi après-midi, prirent quelques prisonniers et charretiers qui par bonheur étaient restés à leur maison, se reposant sur la clémence des troupes ; trois maisons furent brûlées dans leur passage à Saint-Clément, savoir celles de Prieur, Charles Rapin, chantre, et Hénault, capitaine.

Voilà le tout ; aujourd'hui, quelques autres maisons sont mises en cendre par les volontaires. Nous ne savons pas quand cela sera fini, les coupables ne sont pas tous pris. Je ne me sens pas capable d'admettre aux sacrements les coupables, quelque douleur qu'ils semblent avoir, sans avoir prêté serment de fidélité ; et encore qu'après plusieurs années on abuse trop des sacrements, et la facilité à les absoudre les rend moins craintifs, ils sont trop ignorants et trop incrédules pour leur donner la grâce de la communion. À Votre Grandeur je me réfère et me soumets avec le plus profond respect.

J.O. Archambault, ptre

P.-S. Je n'ai pas eu de nouvelles de monseigneur de Montréal, je ne sais si Sa Grandeur est encore à Québec, malade.

J.O.A., ptre



Édouard-Étienne Rodier à *L'Ami du peuple*

L'Ami du peuple, 24 novembre 1838

Le Canadien, 28 novembre 1838

L'Assomption, 19 novembre 1838

[N.D.L.R. de *L'Ami du peuple*]

Nous nous sommes fait un vrai plaisir de publier la lettre de M. E.E. Rodier que nos lecteurs trouveront dans cette feuille. Cette lettre porte le cachet de la franchise que nous nous sommes toujours plu à reconnaître dans cet adversaire politique. Nous recommandons vivement la lecture de cette lettre à ceux qui ont marché dans la même voie que M. Rodier. La fin est la même pour tous, et probablement elle sera pour beaucoup pire encore que pour lui. Nous sommes flattés de voir un homme des talents et du caractère de M. Rodier revenu à des principes plus calmes. Nous regrettons que la calomnie vienne le troubler dans sa retraite, mais nous pensons avec lui que le temps éclaircira tout et qu'avant longtemps ses compatriotes reconnaîtront la différence qui existe entre un paisible citoyen qui se rend utile à sa patrie, et un boute-feu qui sème partout les brandons de la discorde.

Les rebelles dont M. Rodier abandonne les rangs, peuvent le poursuivre de leurs injures et de leurs calomnies, mais en eux-mêmes ils ne peuvent qu'approuver sa conduite et s'avouer qu'il est plus sage qu'eux.

M. l'éditeur,

L'ignorance et la malveillance se sont donné la main soit pour censurer injustement ou interpréter atrocement mon séjour paisible en Canada. Ce n'était pas assez de m'être constamment occupé d'affaires publiques depuis l'âge de 17 ans, d'avoir en 1832 abandonné une des plus brillantes clientèles pour me lancer dans le tourbillon politique, ce n'était pas assez d'avoir plusieurs fois joué ma vie pour des disputes politiques et d'avoir (ô fanatisme !) provoqué en duel et tiré sur mon bienfaiteur et mon meilleur ami³³¹, ce n'était pas assez d'avoir souffert une année d'exil, et d'avoir vécu et m'être couvert des aumônes de quelques parents et amis, ce n'était pas assez de m'être complètement ruiné, il fallait encore, pour être *patriote*, choisir entre une mort *inutile* par un boulet ou par... ma plume n'écrit jamais le mot. Je n'ai point voulu prendre aucune de ces alternatives. Eh bien ! le croirait-on ? quelque bouche d'enfer a insinué contre moi des soupçons de *délation* et j'apprends que cette accusation circule avec la *rapidité* de toutes les calomnies.

Je ne devrais peut-être pas descendre jusqu'à me justifier, sans rappeler les sacrifices que je viens de mentionner, je pourrais interroger les nombreux amis que j'ai eus dans ma vie ; tous répondraient que la sincérité et la fidélité furent les traits les plus

³³¹ En 1834, Rodier provoqua en duel Pierre-Édouard Leclère, alors son meilleur ami et bienfaiteur. *DBC*.

saillants de mon caractère. Je pourrais même interroger ceux qui parmi eux m'ont trahi et ils répondraient que je n'ai jamais usé de représailles. Je pourrais encore interroger mes ennemis et ils diraient que jamais je ne les attaquaï dans l'ombre, que je leur exprimai toujours mes sentiments franchement et ouvertement, soit à eux personnellement, soit dans les journaux sous ma propre signature.

Cependant, comme j'ai toujours été prêt de rendre compte au public de tous les actes de ma vie publique, je vais le faire en cette occasion une fois pour toutes, car je m'en suis retiré pour toujours.

Quand je quittai les États-Unis, je n'avais aucun emploi ni commandement dans l'expédition projetée. J'arrivai à Montréal, n'y restai que peu de temps, n'y fis aucune visite, ne vis aucune des autorités ni aucune personne attachée aux autorités, et je partis avec ma famille pour L'Assomption, avec la résolution de m'y fixer et d'y exercer paisiblement ma profession. Je n'y avais été que quelques jours, quand je fus informé par un M. Scott, marchand de grains, que le bruit courant à Montréal était qu'il y avait un *warrant* contre moi. Je partis le soir pour Lavaltrie où je restai caché pendant deux nuits et un jour, et revins à L'Assomption. Avant mon départ, craignant que ma conduite passée aurait pu donner de l'ombrage au gouvernement, j'écrivis à Montréal, offrant de donner des cautions pour ma conduite paisible. Avant de recevoir une réponse, une alarme me fut donnée de l'émanation d'un *warrant* et je partis alors pour Saint-Roch où je me tins également caché. Mon frère vint m'y trouver avec une réponse. Son Excellence, à qui ma position avait été représentée, avait bien voulu agréer mes offres, ce dont je lui serai, ainsi que ma postérité, éternellement reconnaissant.

Je me rendis alors en ville où je donnai un cautionnement de 3000 £ pour quatre ans et je retournai, sans visiter personne, le lendemain, à L'Assomption, chez un parent qui veut bien m'avancer ma pension jusqu'à ce que je sois en état de le payer.

Après ce récit, qui est exact dans tous ses détails, *je proclame devant Dieu et devant les hommes que jamais je n'ai fait, soit directement ou indirectement, d'aveu, délation ou dénonciation quelconques contre qui que ce soit, que jamais j[e n]'en fus capable et que jamais on n'en a exigé ou demandé de moi.*

Quelque humiliante que soit une explication que mes antécédents auraient dû m'épargner, néanmoins j'ai cru devoir la donner pour ceux qui ne me connaissent pas. Pour ceux qui me connaissent, je suis et serai toujours à l'abri de tout soupçon. Et quant à cette autre portion du peuple qui ne se nourrit que de scandale, l'avenir la ramènera lui-même de son erreur et si elle y persiste, peu m'importe.

En résumé, j'ai eu la folie de m'avancer jusqu'au bord de l'abîme : je me suis alors arrêté pour en mesurer la profondeur et j'ai reculé devant le précipice : voilà tout ce que j'ai fait. Et ce sont mes propres compatriotes qui m'en font un crime, comme si ma vie eût pu être de quelque poids dans la balance des partis !

Ô faveur populaire, tu ressembles à celles d'une courtisane. Ô peuple, veau d'or que j'ai tant idolâtré, peuple, nom magique qui embrassait toute ma science, toutes mes pensées, tous mes désirs, toutes mes espérances, toutes mes anxiétés, si j'avais su quelle devait être la récompense de mes sacrifices, il y a longtemps que je serais rentré dans la vie privée, et je ne serais pas aujourd'hui à implorer la bienveillance de personne ! Le temps qui éclaircit tout viendra t'ouvrir les yeux ; tu reconnaîtras ton injustice et ton ingratitude : mais alors tu auras fait tout le mal que tu pouvais me faire !

J'ai toujours pris pour règle de conduite, M. l'éditeur, d'opposer le silence à la calomnie. Mais je ne puis souffrir une calomnie aussi atroce que celle à laquelle je suis actuellement en butte. J'avais l'espérance, avec une réputation intègre, de me relever par mon travail honorablement de ma pauvreté : c'était la dernière ressource qui me restait après tous mes malheurs : on cherche à me la ravir : je ne le souffrirai pas.

Je déclare donc que celui qui répétera cette infâme calomnie et dont je découvrirai le nom, ira prouver devant les autorités la vérité de ses assertions. Mon honneur et ce que je dois à ma famille me forceront à cette démarche, quelque désagréable qu'elle puisse être.

J'ai dit, M. l'éditeur, que je me retirais de la vie publique : qu'on comprenne bien que je n'en quitte pas une pour en commencer une autre ; je déclare que je n'appartiendrai plus à aucun parti, à aucune caste politique de quelque dénomination que ce soit, et que je veux dévouer le reste de mes jours à l'exercice de ma profession et aux intérêts de ma famille. *Je termine ma carrière politique sans regrets et sans remords. Si elle fut sans gloire, du moins elle fut sans opprobre.*

J'ai l'honneur d'être, M. l'éditeur, votre très humble, etc.

Édouard E. Rodier

P.-S. Je saisis cette occasion pour vous annoncer que les paroisses de L'Assomption, Saint-Sulpice, Lavaltrie, Repentigny, Saint-Jacques et Saint-Roch sont et ont été aussi paisibles que l'hiver dernier. L'insurrection n'a pas même créé de sensation dans ces endroits.



James Cuthbert à Mgr Bourget

ACAM, 901.106 ; 838-7

Chambre de Conseil, ce 21 novembre 1838

Monseigneur,

Je n'ai pas eu le loisir, hier, de vous informer que Son Excellence a de suite, sur les représentations que j'ai eu l'honneur de lui faire, expédié un ordre pour faire remettre aux propriétaires spoliés les effets enlevés par les Iroquois, excepté les articles pris sur les rebelles lorsqu'ils ont donné eux-mêmes sur les Iroquois.

Il m'a aussi dit qu'il avait fait sortir la permission au clergé pour la visite des prisonniers. Et il m'a donné à espérer qu'il pourrait soumettre au Conseil les deux ordonnances au sujet de l'érection des paroisses, et l'autre dont vous êtes en possession.

J'espère que monseigneur de Montréal est parfaitement rétabli, et je serai bien aise de savoir quand je pourrais avoir l'honneur de lui présenter mes respects.

Avec les sentiments les plus dévoués, j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le plus humble et obéissant serviteur.

James Cuthbert



Françoise Lavoie à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1355

Saint-Luc, 22 novembre 1838

À Son Excellence Sir John Colborne, administrateur de la Province du Bas-Canada &c.

Supplie humblement Françoise Lavoie, de la paroisse de Saint-Luc, âgée de 72 ans, et a l'honneur d'exposer que le nommé Denis Loupret, mon époux, cultivateur de ladite paroisse, serait confiné depuis quelque temps dans la prison de Montréal, pour prétendues offenses politiques ; que j'ai tout lieu de craindre pour les jours de mon époux, s'il demeure longtemps en prison sans qu'on lui fasse son procès, vu qu'il est déjà arrivé à l'âge avancé de 75 ans, âge auquel on est le plus ordinairement accablé de douleurs et d'infirmités, ce qui est effectivement le cas chez mon époux. Ainsi une longue réclusion en prison pour un homme de son âge, qui est fréquemment malade, le conduirait infailliblement au tombeau.

À ces causes, j'ose supplier Votre Excellence de vouloir bien ordonner (si toutefois il est au pouvoir de Votre Excellence de ce faire) à M. l'avocat général que son procès se fasse le plus tôt possible, et avant tous autres, afin que, s'il est trouvé innocent, comme j'en ai l'espoir, d'après les témoignages qui ne sont pas encore parvenus à sa connaissance, mais qui sont parvenus à la mienne, et que je fournirai en temps et lieu, il puisse être livré à moi et à sa famille, sans avoir souffert un tort notable à sa santé, tort notable que sa santé souffrirait par une trop longue réclusion, dans l'attente d'un procès.

Pour quelle faveur, votre impétrante, pénétrée de reconnaissance, ne cessera de prier pour la conservation de Votre Excellence et de votre auguste famille.

Pour la suppliante
B. Larocque, not. pub.



Luc-Hyacinthe Masson et autres à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3182

Burlington, 23 novembre 1838

Monsieur,

Notre intention, en laissant les Bermudes, était celle de nous rendre immédiatement au milieu de nos familles et d'y vivre en paix. À notre arrivée à New York, le 17 du courant, nous apprîmes avec chagrin les événements derniers qui jettent de nouveau notre pays dans le trouble et l'agitation.

Quoique nous n'ayons pris aucune part dans ces événements, nous hésitons cependant de rentrer en Canada sans avoir reçu, des autorités, la certitude que nous ne serons nullement molestés quant à ceux de 1837.

En nous donnant, Monsieur, une réponse immédiate, vous obligerez ceux qui ont l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles et obéissants serviteurs.

L.H. Masson
T. Goddu
S. Marchesseault



Marie-Louise-Joséphine Bertrand³³² à Édouard Rousseau

AVM, *Fonds Gagnon*, pièce 4300

Édouard Rousseau, écuyer, médecin
Citadelle, Québec

Québec, 23 novembre 1838

Mon cher époux,

J'accuse la réception de ta lettre en date d'hier ; et, comme tu peux bien le croire, j'ai porté une attention immédiate à l'exécution du contenu, c'est à dire j'ai envoyé immédiatement quérir M. Childs qui s'est occupé pour toi ce jourd'hui ; et c'est demain que l'application pour un *Habeas Corpus* pour toi doit être faite par M. Aylwin.

Je t'envoie avec la présente une chemise de nuit, ainsi qu'une blanche.

J'ai la douleur de t'annoncer la mort de ta sœur, qui a eu lieu le 12 du courant. Je t'informe qu'un nommé Dion qui t'a vendu de la farine est venu se faire payer. Je désirerais savoir combien tu l'as payé et comment sont tes comptes avec lui.

Je suis assez bien du côté de la santé, ainsi que les enfants, mais nous endurons une dure épreuve du côté de l'ennui.

Aussitôt que j'aurai quelque chose d'intéressant à te communiquer, je le ferai sans délai.

Je suis ton affectionnée épouse.

Marie Louise Rousseau



³³² Marie-Louise-Joséphine Bertrand, fille de Charles Bertrand, cultivateur, et d'Adélaïde Bilo-deau, a épousé (Saint-Roch de Québec, 16 mai 1831) Édouard Rousseau (1807-1883), médecin, né à Saint-Pierre-les-Becquets, fils de Joseph Rousseau, marchand, et de Josèphe Trudel.

Requête de François Armand³³³ à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 1044

Rivière-des-Prairies, 23 novembre 1838

La requête de François Armand, cultivateur, de la Rivière-des-Prairies, expose respectueusement que François Armand³³⁴, père de votre suppliant, a demeuré depuis son enfance et jusqu'à l'époque de son arrestation dans la paroisse de la Rivière-des-Prairies ; qu'il s'est toujours conduit comme un sujet loyal et paisible et qu'il s'est constamment efforcé, dans l'accomplissement de son devoir comme capitaine de milice, de conserver la paix et le bon ordre, tant dans la paroisse où il vivait que dans les environs d'icelle.

Que ledit François Armand a fait tout en son pouvoir, l'automne et hiver derniers, pour détourner ses voisins de joindre ou d'assister en quoi que ce soit la rébellion contre le gouvernement de Sa Majesté qui agitait alors une partie de cette province.

Que le quatrième jour de novembre courant, ledit François Armand est venu à Montréal dans le dessein d'assister à une vente d'immeubles qui devait avoir lieu à l'office du shérif, le lendemain matin, à 10 h, afin d'acheter un lot de terre ou emplacement pour son neveu Jean Scipiot³³⁵, alors retenu chez lui par maladie, et pour lequel il était convenu qu'il avancerait le prix de l'achat.

Que ledit François Armand s'est retiré chez ledit Jean Scipiot durant son séjour à Montréal ; et que, dans la matinée du lundi, 5 courant, il a laissé la maison dudit Scipiot dans le dessein d'assister à la messe dans l'église paroissiale catholique de Montréal.

Que ledit François Armand, soit en allant, soit en revenant de l'église, a été arrêté sous soupçon qu'il était un espion ou qu'il était impliqué de quelque manière dans la rébellion qui, malheureusement, existait alors.

Que les soupçons relatifs audit François Armand n'ont pas l'ombre de fondement ; et que, bien loin qu'il ait été impliqué dans aucun complot contre le gouvernement, il ne savait pas même qu'il en existait alors.

Que ledit François Armand est père d'une famille nombreuse et respectable, que son arrestation, sous la charge odieuse de haute trahison, plonge dans la plus profonde

³³³ François Armand/Flamme fils (1817-1899), né à Pointe-aux-Trembles, fils de François Armand dit Flamme et de Louise Vincent. Établi à Rivières-des-Prairies comme cultivateur, il épousera (Rivière-des-Prairies, 26 octobre 1840) Rosalie Desjardins (1819-1885), fille de Jean-Baptiste Desjardins et de Marguerite Lagarde.

³³⁴ François Armand/Flamme père (1786-1863), né à Rivière-des-Prairies, fils de Pierre Armand et de Marguerite Duguay, a épousé (Longueuil, 7 octobre 1811) Louise Vincent (1795-1828). Cultivateur, marguillier, colonel de milice et actionnaire de la Banque du peuple, il est emprisonné du 4 novembre au 13 décembre 1838.

³³⁵ Jean Scipiot, boulanger à Montréal, rue Saint-Laurent angle Dorchester. *LMD*, 1842.

des douleurs et que son emprisonnement, s'il est prolongé, devra entraîner des conséquences les plus fatales pour sa famille et pour lui.

Pourquoi votre suppliant prie respectueusement Votre Excellence de vouloir bien prendre en considération les circonstances ci-dessus mentionnées et d'ordonner qu'en conséquence ledit François Armand père soit libéré de sa détention actuelle.

Et votre suppliant ne cessera de prier pour la conservation des jours précieux de Votre Excellence.

François Armand fils

Annexe : affidavits de Jean Scipiot, Joseph Maillé et Jean-Baptiste Desjardins, du 26 novembre 1838.



Requête de Louis Longpré³³⁶ à John Colborne

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D569

Montréal, 24 November 1838

To His Excellency Sir John Colborne, Administrator of the Government of the Province of Lower Canada, &c, &c, &c.

The petition of Louis Longpré, of Montreal, trader, most respectfully sheweth :

That he hath resided in this city for more than twenty six years past ; and hath all that time conducted himself as a peaceful, honest and loyal citizen.

That has appeared by the accompanying vouchers, petitioners brother, who had always previously been remarkable for his loyalty and opposition to the revolutionary faction, was laterly forced into the rebels ranks, and is now a prisoner in the common goal of this city.

Wherefore your petitioner prays that in consideration of the circumstances, after examination of this and the annexed vouchers, Your Excellency will be pleased graciously to order his liberation, and your petitioner, as in duty board, &c.

Louis Longpré

³³⁶ Louis Longpré, commerçant, de Montréal, né à Mascouche en 1794, fils de Louis Longpré et de Marie-Angélique Marcil. Frère de Bénoni Longpré, cordonnier, de Beauharnois, emprisonné le 16 novembre 1838.

We, the undersigned loyal inhabitants, hereby certify that we have known the above named petitioner for several years past ; and that he hath always been esteemed a peaceable, honest and loyal citizen.

Montreal, 24 March 1839 James Ca...

John Tiffin	Rich ^d Hall
J. White	Jos Tiffin
William Rinch	John Irving
Edw Charles	George Tiffin

Annexe : Affidavit en faveur de Bénoni Longpré³³⁷, cordonnier, de Beauharnois, 20 novembre 1838.



Théophile Bruneau à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 82

BAnQ-VM, P345/13 ; Pt/A,29

Ludger Duvernay, écuyer
New York

Albany, 25 novembre 1838

Cher monsieur,

Nos braves officiers, désirant savoir le plus tôt possible leur destination, se sont aujourd'hui décidés à s'embarquer pour New York. Nous les envoyons sans moyens, nous fiant que vous devez avoir des fonds pour payer leur passage et les rémunérer de leurs bons services. Il y va de notre honneur, nous devons les soutenir, vu que ces braves se sont voués de cœur et d'esprit dans nos rangs.

J'ose donc me flatter que vous allez de suite vous occuper de leur situation et leur procurer tout ce qui leur sera nécessaire.

Je suis, Monsieur, avec estime et respect votre dévoué serviteur.

T. Bruneau

³³⁷ Bénoni Longpré (1800-1881), né à Saint-Roch-de-l'Achigan, fils de Louis Longpré et de Marie-Angélique Marcil. Cordonnier, il a épousé (Montréal, 4 juillet 1825) Adélaïde Brazeau, fille d'Amable-André Brazeau et d'Amable-Julie-Antoine Fournier. Emprisonné du 16 novembre au 29 décembre 1838. *Insurr.* II.



Déposition de Charles Vidal

ASTR, 0032-01942

27 novembre 1838

Aujourd'hui, le 27^e jour du mois de novembre, l'an 1838, est personnellement comparu par devant moi, Joseph Benoît, écuyer, un des juges à paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, sieur Charles Vidal, huissier, du village de Saint-Hyacinthe, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dit et affirme qu'il a eu souvent occasion de converser avec Philippe-Napoléon Pacaud avant et depuis la dernière rébellion, que ledit Pacaud lui a toujours conseillé de rester tranquille et de ne prendre aucune part dans la rébellion, s'exprimant ainsi : « Nous avons fait des folies l'an dernier ; cette année, il faut les éviter. » De plus, que ledit Pacaud a montré un vif chagrin d'apprendre le départ de Joseph Benoît, écuyer, juge à paix, disant qu'il aurait donné sa vie pour sa protection.

Déclare en outre ledit sieur Charles Vidal que ledit P.N. Pacaud lui a proposé de s'opposer par la force à ce qu'il ne fût détenu aucun prisonnier à Saint-Hyacinthe, sur information que les insurgés voulaient se servir de la prison de Saint-Hyacinthe pour y détenir leurs prisonniers.

Déclare en outre ledit Vidal que ledit Pacaud a toujours montré dans ses conversations qu'il désapprouvait la rébellion, et le déposant ne dit rien de plus. Cinq mots rayés nuls.

Charles Vidalle

Assermenté devant moi
ce 27^e novembre 1838
J. Benoît, J.P.



Déposition de Joseph Jaham

ASTR, 032-01943

Saint-Hyacinthe, 27 novembre 1838

Aujourd'hui le 27^e jour du mois de novembre, l'an 1838, est personnellement comparu devant moi, Joseph Benoît, un des magistrats de Sa Majesté pour le district de Montréal, Joseph Jaham, cultivateur, de Saint-Hyacinthe, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dit et dépose que le 3 de novembre présent mois, étant allé par affaire au magasin de M. P.N. Pacaud, je lui aurais communiqué les craintes que j'avais d'être commandé pour rencontrer les troupes de Sa Majesté comme ennemi, à quoi M. Pacaud m'aurait répondu : « Ne vous mêlez pas de ces affaires ; si l'on veut vous forcer à marcher, venez me trouver et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous soustraire à ce commandement. »

Dans plusieurs autres occasions, M. Pacaud m'a recommandé de ne pas me mêler de ces affaires, déclarant que pour sa part il en ferait de même ; et le déposant ne dit rien de plus.

Joseph x Jaham

Assermenté par devant moi
à Saint-Hyacinthe
ce 27^e novembre 1838
J. Benoît, J.P.

**Thomas Leigh Goldie à Mgr Bourget**

ACAM, 901.106 ; 838-8

Government House, Montreal, 27th November 1838

My Lord,

I have the honor to acquaint you that you can have free access to the Goal to visit the Prisoners, at any hour during the day time that you may desire, and that a pass will be furnished Mr. Quiblier or any other priest whom you may appoint, to administer religious consolation to the prisoners. The name of the priest you may select, I request may be furnished me in order that a proper pass may be made out.

I have the honor to be, my Lord, your most obedient, humble servant.

Tho Leigh Goldie
Civil secretary



Déposition de Jean-Baptiste Guillaume-Lescarbeau

BAC, RG4, B37, vol. 1 : 160

La Présentation, 28 novembre 1838

J. Bte Guillaume dit Lescarbeaux, de la paroisse de La Présentation, cultivateur, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que samedi le 3 du courant, ledit déposant fut commandé par François Guilmet, Joseph Deroche, Charles Blanchet, Guillaume Couture, Prospère Labreque, François Nadeau, Olive Roberge, Louis Blanchet, Charles Blanchet père, Charles Blanchet fils, Alexandre Blanchet et François Racicot, qui lui ordonnèrent de partir avec eux pour aller prendre Sorel à l'assaut, et ensuite détruire tous les bureaucrates, et partager ce qu'ils auraient de biens, et pas moins de 500 arpents de terre à chacun qui leur aiderait à faire la capture ; mais ceux qui ne les joindraient pas seraient tués, brûlés et pillés, et leur famille mise dans le chemin ou massacrée.

Par ces menaces, ledit déposant s'est vu obligé de céder et de se conformer à leurs intentions et les a suivis jusqu'à Saint-Ours, c'est-à-dire François Guilmet, Charles Blanchet, Guillaume Couture, Charles Couture, François Nadeau, Olive Roberge, Louis Blanchet, Charles Blanchet, Alexandre Blanchet et François Racicot, qui ont tous resté jusqu'à mercredi le 7, jour auquel ledit opposant a pu rentrer au sein de sa famille, et ledit déposant ne dit rien de plus et a déclaré ne savoir signer ; a fait sa marque après lecture faite.

Jean-Baptiste x Guillaume

S. T. Lespérance



Mgr Bourget à Jean-Baptiste Labelle
CRAL, *Fonds Famille Labelle*, P 0011/C/5

À Monsieur
J. Bte Labelle, prêtre
Curé à Châteauguay
aux soins obligeants
de messire Marcoux, archiprêtre

Montréal, le 28 novembre 1838

Monsieur,

M. Cardinal, tant en son nom qu'en celui de ses 11 compagnons, qui subissent actuellement leur procès, m'écrit de la prison pour me supplier de leur procurer l'avantage de vous voir et de se confesser à vous. C'est une grâce que l'on ne saurait refuser à des ouailles qui sont dans un semblable péril. M. Marcoux à qui je confie la présente doit faire ce soir un exprès ; et je vous prie de venir incessamment demain, laissant le soin de votre cure au missionnaire du Sault : car il est à craindre que, s'il y a sentence de mort, l'exécution ne suive de près le jugement.

Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre tr. h. et ob. serv.

† Ig. Ev. de Telmesse



New York, 29 novembre 1838

J'ai lu avec le plus grand étonnement, sur votre feuille de mardi dernier, une lettre entre plusieurs autres qui m'est personnellement adressée et qui ne m'est parvenue que par la voie des journaux. On sait jusqu'où peut se porter la lâcheté de certains gens qui ont à choisir entre la délation ou l'échafaud. Je crois donc de mon devoir de contredire volontairement les faux avancés, les calomnies insignes rédigées et publiées par les TOREES de Montréal sous la signature de Charles Hindenlang. Cette déclaration fut faite devant le chef de police P.E. Leclère (un diminutif de Vidocq) et contresignée par cet individu. Si on en croit la renommée, ce contreseing est plus que suffisant pour jeter du louche sur cette déclaration et les différentes lettres qui ont été publiées. Il (Hindenlang) ne vint pas en Amérique pour des affaires de commerce, comme il l'a déclaré sous serment mais bien pour joindre les patriotes du Canada. À la première nouvelle qui arriva à Paris l'hiver dernier, de l'insurrection canadienne, il s'embarqua avec le nommé Henri, le même à qui il a adressé aussi une lettre dernièrement. La déposition et les lettres de Charles Hindenlang sont remplies d'injures, d'autant plus atroces qu'elles ne sont pas méritées, contre les patriotes et leurs chefs, et particulièrement contre le D^r Robert Nelson. Je puis dire que j'ai été plus à portée de connaître ce qui s'est passé à Napierville et aux deux combats de Lacolle et d'Odelltown que M. Chs. Hindenlang, et pour cause ! Ainsi mon témoignage, appuyé de l'officier polonais qui a aussi pris part dans ces affaires, devra avoir quelque influence sur le public. Tous les fonds collectés d'avance avaient été déposés entre les mains d'un trésorier qui les avait employés à l'achat et au transport des armes et des munitions. Une autre preuve que le docteur était sans argent est qu'il fut arrêté par les chefs d'une conspiration formée contre lui et que le docteur fut saisi, fouillé et désarmé. Ainsi, s'il eût eu sur lui \$1,500.00 en espèces, ceux qui l'arrêtaient n'eurent pas manqué de s'en saisir et de se les approprier. Le titre de LÂCHE que le délateur Hindenlang prodigue au D^r

³³⁸ Philippe Touvre : officier français qui participa à la seconde insurrection des patriotes. Il quitte la France et s'embarque à Boulogne pour Londres où il arrive le 10 octobre 1837. Il est né en France et est muni d'un passeport. Signature de Touvre dans England, Alien Arrivals, 1810-1811, 1826-1869 – AncestryLibrary.com. Un Philippe Touvre, né à Franois (Doubs) le 4 octobre 1803, a épousé (Serre-les-Sapins, Doubs, 27 novembre 1839) Jeanne-Baptiste Hugon, fille de Nicolas Hugon et de Jeanne-Catherine Millet.

³³⁹ *L'Estafette*, journal publié en langue française à New York. *Le Canadien*, de Québec, reproduira cette lettre de Touvre, dans son édition du 10 décembre 1838, avec le commentaire suivant, sans doute d'Étienne Parent : « Il a été repoussé par ceux dont il demandait grâce ; il a excité le dégoût de tout le restant de la population et voilà qu'il est honni et démenti par ses propres amis et compatriotes. Avis aux délateurs. »

Nelson n'est pas plus mérité que celui de VOLEUR. Je puis prouver que le D^r N. ne laissa Odelltown que quelques minutes avant la fin du combat, et cela pour tâcher de se procurer ce qui était nécessaire aux blessés qui réclamaient ses soins. Il ne se trouvait pas un autre chirurgien sur les lieux. Un détachement de 300 hommes de troupes fraîches qui arriva, empêcha le docteur de rejoindre les siens. D'ailleurs le combat avait cessé.

La même accusation lancée contre les Canadiens en général est aussi dépourvue de fondement. J'ai pris part à quantité de combats, en France, en Espagne, et en Portugal et je puis dire avec vérité que les Canadiens n'en cèdent pas aux autres peuples quant à la bravoure et à l'activité. On sait que les Canadiens sont sans expérience et sans tactique dans l'art de la guerre ; ainsi il était impossible de s'attendre qu'ils dussent combattre comme d'anciens militaires. Que l'on fournisse aux Canadiens des armes, des munitions et des chefs versés dans l'art de la guerre, et en bien peu de temps, on peut en faire d'excellents soldats. M. Hindenlang aurait dû s'épargner la peine de parler de ce qui a pu se passer durant le combat puisqu'il ne l'a vu qu'à distance ! Il y a contradiction palpable dans toutes les productions de M. Hindenlang, ce qui prouve qu'il n'en est pas lui-même l'auteur. En dépit des conseils de mon bon ami M. Hindenlang, qui me prie d'abandonner une cause perdue et de me tenir éloigné des voleurs, des lâches et des brigands, je suis prêt à m'enrôler de nouveau sous la bannière de la bonne cause, celle de la liberté.

En résumé, je déclare que d'après la connaissance personnelle que j'ai de tous les faits, la déclaration et les lettres de Chs. Hindenlang sont des tissus de mensonges et d'atrocités dignes d'un traître et d'un délateur.

Croyez-moi, M. l'éditeur, votre dévoué serviteur.

Ph. Touvrey

Après avoir pris connaissance de la lettre précédente, je déclare qu'elle contient la vérité.

Ferdinand Alphonse Oklowski, officier polonais



Joseph-Olivier Archambault à Mgr Bourget
ACEV, *Saint-Timothée*

Saint-Timothée, 30 novembre 1838

Monseigneur,

La révolution présente de nouveaux cas de conscience dont je désire la solution pour ma propre satisfaction et le repos de mes habitants. Les vols et le pillage qu'il s'est fait contre l'intention des premiers officiers me mettent un peu dans l'embarras. En voici un qui m'inquiète :

François demande à Jacques d'offrir aux volontaires, pour avoir son cheval volé, 10 piastres ; Pierre entend cette demande, trouve le cheval et, croyant rendre service à François, achète son cheval 20 piastres, pensant bien faire, les officiers déclarent que chacun peut prendre ses effets où il les trouvera. François veut prendre son cheval sans rembourser à Pierre les 20 piastres, ni même les 10 piastres qu'il avait offertes pour acheter son cheval des volontaires qui l'amenaient au Haut-Canada, sans espérance pour François de ravoit jamais ses effets. Sans les efforts de Pierre, qui donne 20 piastres aux volontaires, ils viennent, François et Pierre, me demander une décision, et je les accorde sous condition, référant à Votre Grandeur ; je dis à François : Puisque vous avez offert 10 piastres pour avoir votre cheval, que vous alliez perdre sans Pierre qui a donné 20 pour, donnez au moins dix pour dédommager Pierre. Mais François ne veut pas parce qu'il croit que chacun peut prendre ses effets où il les trouve. Chacun perd 10 piastres : celui qui achète et celui qui retrouve son cheval. Comment décider autrement cette affaire ? À votre décision, je rassurerai les gens et je pourrai décider d'autres cas.

Un autre me dit avoir eu volé pour tant ; on lui laisse moins des effets étrangers dans sa maison, il veut les garder pour se compenser, pensant qu'ils seraient perdus pour le propriétaire, inconnu et éloigné, voulant en profiter comme un autre. Monseigneur, je me souscris avec le plus profond respect et soumission.

J.O. Archambault, ptre

P.-S. Dimanche dernier, le major Daly a fait assermenter à l'issue de la messe et pendant les vêpres, à la sacristie, environ 226 personnes et beaucoup d'autres sont venus pour cela, mais ont été remis à dimanche prochain, le serment ne coûte plus, pour la plupart, quitte à le garder.

J.O.A., ptre



Michel-Archange Landry³⁴⁰ à son épouse Mary, à Philadelphie

BAC, MG29, E14, Fonds Joseph J. Murphy, 7

St. Albans, Nov. 31st (!) 1838

This present will be left at the N. York Post Office for you by Dr. C.D. Frobisher, who is on his way to that city on some important and urgent business. I would have written before, but the hardship I have undergone since I left my home, the cold I have suffered, and more the horrible butcheries of our poor people that I have witnessed, all this has for few days made my soul dejected and my head sick. I am at present, my poor Mary, suffering greatly in mind. I am here in a place where I witness every day the most abject wretchedness and misery that mortal could form an idea of ! Behold in cold open barns, on straw, hundreds of poor dejected, exiled, and wounded Canadians, destituted of every thing, receiving but little succour from the people of the place, who themselves are poor.

We do our best towards alleviating the suffering of those abandonned but brave men, but there are great obstacles with us : we are all poor and cannot do to the extent of our feeling, having no means for so doing.

Ah ! my dear Mary, could you but see my country at present ! Could you but behold to what extent British brutality can be carried, you would shudder ! But the curse of God be on the race. Yes, the bloody race of those dogs called « Orange Men » Woe ! yes, woe ! to the cursed English Tories. Let Canadians, let man in general look on that bloody race with horror, let the Christian world point to them, and say : « Woe, there is an Orange man, behold a murderer ! » Ah ! the foreign villains, they may escape for a moment the resentment of both God and man, but there is a day near at hand when they will give an account of their villainy. My poor murdered and innocent countrymen, there are they who will avenge you, your childrens' and your maidens' wrongs.

[The troops themselves said that no man could practice the cruelties that have been practiced on my countrymen, but by a damned cursed Orange man ! The very same villains have burnt and destroyed all before them in Canada. Every house they came

³⁴⁰ Michel-Archange Landry (1808-1872), né à Québec, fils de Michel-Archange Landry, huissier de la Cour du banc du roi, et de Geneviève Matton. Il a épousé, vers 1833, Mary [], native du Delaware. Il est présent à Québec au mariage (16 juin 1835) de son frère Paul Landry. Médecin et marchand. Agent à Philadelphie du *Patriote canadien* (1839-1840) ; aussi agent à Philadelphie de la nouvelle *Minerve* publiée à Montréal en septembre 1842. Décédé à Philadelphie le 30 janvier 1872 : Medical Doctor, 1519 South 5th St., Ward 1. Sépulture : New Cathedral Cemetery.

to, of those who where neutral or not loyalist they burnt and pillaged throughly. They brought back of the spoills, stores, beddings, furnitures in boat loads and about 100 horses, this from a parish called Beauharnois. They had there no mercy on either age or sex. The account of the lower part are the most heart rending I ever saw. Cattle lowing round the farms and no one to milk them. Hogs running wild in November whitout food. The country a scene of revolution and smoking ruins !]

The brand, and the unriddled passion of infuriated and lawlessman have reduced to the last extremity of wredchidness a simple, mild and virtuous people. Such a tale of horror makes the head sick and turns the blood into ice. Had the destroying angel passed over that devoted region, commissioned to make the work of destruction complete, he could not have caused a greater amount of human suffering !

At St. Lukes, La Prairie, and all around, universal liscence had preveiled. Houses were burned, property plundered, women and children driven from their dwellings to perish from wants and exposures. Maidens violated. And unresisting and inoffensive men hunted like wild beasts in the forest ! Several other villages have been reduced to ashes and hundred of families deprived of a shelter and protection against the petiless storm of a canadian winter ! Many, yes, my God ! have already died a death the most heartrending caused by privation, wounds and exposure, and to complete the whole their bodies have been insulted after their deaths !

The woods about Beauharnois, Chateauguay Basin, and Napierville are crowded with houseless, half naked and starving people of all sexes, ages, and conditions, whom the British tyrants have thus doomes to a lingering and revolting death ! This is the way they are thus to get rid of our people ! Deeds like this should draw upon proud England the scorn of the whole world.

Shame upon the English ! It is a blot which will for ever, with their treatment of the great Napoleon, rest on them. If we are to judge of Queen Victoria by her government in Canada, she runs a fair chance of being for ever known in history as « bloody Victoria ».

[At Prescott, numbers of patriots with white flags in their hands were coolly butchered.]

Five hundred Canadians are shut up in Montreal prison, and a Court martial is sitting on them to despatch many among them ! They have a moveable gallows prepared by the authorities « which will hang six or seven at a time ! » When shall an end be put to this more than savage cruelty ? When will this continent be purged of these barbarians ?

[As for my part I am resolve to any things till a get satisfaction, than and not before, nor never I'll be satisfied. After witnessing what I witnessed, my heart is burning for revenge. I am at present like a statue, no movements.]

My dear, no doubt Mr. Ronaldson is very angry with me, and certainly he has just cause, but I care not what becomes of me, after what I have seen.

[I am decided to perish one way or the other. My mind at this moment is like the ocean after a tempest.]

Whatever I took with me has been distributed between my more than suffering countrymen, would to God I had more to give them ! It is true I had no idea to find things as I found them. [But it is so. The money I took I intended to proceed to Quebec to see what could be done with Johnny, who by the by is a lawyer at present, and also a cursed tory.]

[But my plan was frustrated by the present trouble. I was told that if I proceeded to Quebec I would be searched, and that a red coat and a musquet would be presented to me. Chose, I must carry the red coat and fit for them or to prison I must go. Now as to be searched, I had no objection. But to [be] forced to put on the insignia of a red butcher on my back and kill my own people was a thing that I would certainly never have done ; and to go to prison on bread, and water for God's ... along was still worse, so I preferred to remain where I am. I am certainly far from enjoying any comfort, by thanks God I am free, and I am doing some goods, in benefitting my brave, but unfortunate countrymen, with medical, as well as surgical assistance. I do not expect any emolument for what I have, and am still doing. « We dont know what may turn » but the thoughts of having done something good for once in my life makes me happy. I have with the help of God being the means of saving some valuable life, certainly this is some thing, and of some importance also. My dear wife had I be alone, I would no doubt be dead at this present moment. But the thoughts of you and the children makes still life dear to me. If you are all angry with me, well I cannot help it ; you are happy tho you might consider yourself miserable. When you answer this letter, it will, I hope, be where your poor fingers are not freezing like mine, near a warm stove. The heal of which we do not enjoy always here, not counting many other inconveniences. But I do not complain it is my lot, I suppose ; man do not know what he is born for.

If I have offended any of you Mr. Ronaldson to forgive me, do not be angry with me, who has never hurt even a cat. If I have hurt any one it was myself.

I have no one, my dear, in this world, that I care on, care for me, « but you I suppose and my children excepted ». I had once a mother and a father, but they are gone ; since that time I have been stupid. Friend I never had but you and our good friend, Mr. Ronaldson.

But at present I expect that that friendship is gone. If I never see you again, do not forget one who has never been guilty of one crime, but he has well paid for it.

Write soon and direct to Dr. M.A. Landry, to the care of C.D. Frobisher, M.D. New York. To remain in the Post Office till called for. Write your address distinctly.]

Adieu, my dear, kiss our little children for me. For ever yours.

M. Landry

Send it soon because Mr. Frobisher will return immediately. Tell me all.

M.L.

Remember me to your mother, sister, and all inq... friends. There is many way to leave this [].



Requête de Zoé Nicholas³⁴¹ à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 1352

À Son excellence Sir John Colborne, gouverneur du Bas-Canada

[Saint-Valentin, décembre 1838]

Qu'il plaise à Votre Excellence.

Zoé Nicholas, femme de Moïse Pinsonnault, de Saint-Valentin, a l'honneur d'exposer :

Que depuis le retour de Moïse Pinsonnault des États-Unis, où il a passé une partie de l'hiver, par suite des événements qui ont eu lieu dans cette province l'année dernière, il a évité avec soin tout ce qui était de nature à le compromettre de nouveau vis-à-vis le gouvernement de Sa Majesté, que par un sentiment de reconnaissance pour la clémence dont le gouvernement a usé envers lui, le printemps dernier, il s'est abstenu de toute liaison avec les personnes qui auraient pu l'entraîner une seconde fois hors du devoir.

Que par une telle conduite, il espérait être à l'abri de tout soupçon, lorsqu'à sa grande surprise, dans la nuit du 2 au 3 novembre dernier, il a été arrêté dans sa maison et conduit à Montréal, où il est resté incarcéré jusqu'à ce jour. Que, par suite de son arrestation, la suppliante reste seule avec quatre enfants, dont l'aînée n'a pas encore atteint sa sixième année, que, dans une position aussi malheureuse, se confiant dans la justice qui préside à toutes les actions de Votre Excellence, elle ose la supplier de vouloir bien ordonner que son mari passe devant les autorités chargées de l'examen des prisonniers, afin qu'il puisse se justifier du soupçon qui pèse sur lui et être rendu

³⁴¹ Zoé Gélinau-Nicholas, fille de Jean-Baptiste Gélinau et de Marie-Josephthe Noiseux, a épousé (Saint-Valentin, 8 janvier 1833) Moïse Pinsonnault, fils de Pascal Pinsonnault et de Cécile Gaboriau. *Insurr.* II.

à une famille désolée, qui, si elle reste tout l'hiver privée de celui qui peut, seul, la soutenir, n'a d'autre perspective que la misère la plus profonde.

Votre suppliante ne cessera de prier pour la conservation des jours de Votre Excellence.

Zoé Nicholas x femme Pinsonnault



Edward Barnard³⁴² au secrétaire civil

L'Aurore des Canadas, 4 avril 1844

Au Secrétaire civil
Montréal

Prison³⁴³ de Montréal, 1^{er} décembre 1838

Monsieur,

J'ai pris la liberté, le 27 ultimo, de transmettre à Son Excellence, sir John Colborne, par votre entremise, une supplique exposant que j'avais été appréhendé et écroué sans cause raisonnable ou approuvable, et demandant que je fusse élargi ; offrant de donner, si Son Excellence le jugeait nécessaire, caution de comparaître pour répondre à aucune accusation qui pourrait être portée contre moi. Je n'ai pas encore reçu de réponse à cette requête.

Je serais indigne du nom et du privilège d'un sujet britannique, si je n'usais pas de tous les moyens en mon pouvoir de protester devant Son Excellence et le gouvernement britannique, par lui, ainsi que devant le monde entier, contre la palpable injustice dont je suis la victime, enfermé que je suis dans les réduits d'une nauséabonde geôle, déjà assez pleine pour menacer ses occupants des plus déplorables conséquences ; privé de toute entrevue avec ma famille et mes amis, avec lesquels je ne puis pas même avoir la moindre communication par écrit ; (même c'est avec difficulté, et par voies indirectes que j'ai pu réussir à mettre devant Son Excellence les misères que j'endure) ; privé des moyens de soutenir ma famille et de conduire mes affaires,

³⁴² Edward Barnard (1806-1885), né à Québec, fils de James Barnard et d'Elizabeth Barber, a épousé (Trois-Rivières, 5 août 1828) Mathilde Blondin, fille de Jean-Baptiste Blondin et de Joseph Doucet. Avocat en 1828, député de Trois-Rivières de 1834 à 1838. Emprisonné le 9 novembre 1838, libéré par le procureur général le 6 décembre 1838. *DPQ*.

³⁴³ Cette lettre n'a pas été éditée dans *Au Pied-du-Courant, Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839* (2000).

lorsqu'en même temps je n'ai été coupable d'aucune faute que ce soit, ni d'aucunes violations de la loi.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire, maintenant, de m'appuyer sur les graves autorités, à la fois métropolitaines et autres, qui déniaient à Son Excellence le droit de déclarer la loi martiale ; mais je sou mets avec respect et fermeté à Son Excellence, s'il n'est pas de son devoir le plus impérieux de voir à ce que cette loi ne pèse qu'aussi légèrement que possible sur aucun des sujets de Sa Majesté, mais particulièrement sur des hommes contre qui leurs ennemis ne sont pas capables de souffler même le plus léger sujet de soupçon.

Je sais qu'il est au pouvoir de Son Excellence de faire sourde oreille à ma réclamation et de compléter la ruine de ma famille et moi en me confinant pour une période indéfinie ; mais, Monsieur, la force n'est pas le droit, et une modeste voix, quelque misérable qu'elle soit en apparence, peut, soutenue des sympathies de tout ce qui est libre et éclairé en Angleterre et dans d'autres parties du monde, et par l'intervention d'une toute juste et toute puissante providence, ébranler jusque dans ses fondements les puissances tyranniques et despotiques, quand elles s'exerceront sans cause contre d'inoffensifs individus.

Fort de mon innocence et de la protection du gouvernement métropolitain, je répète à Son Excellence que j'ai été emprisonné sans cause et sans raison que ce soit, que je doute qu'aucune accusation ait été portée contre moi, ou plutôt sais qu'aucune n'a été ni ne pourrait être faite, et en conséquence réclame respectueusement et fortement de Son Excellence de me libérer de ma réclusion, engageant Son Excellence à considérer si le traitement dont j'ai parlé est de nature à ramener au sentier de leurs devoirs plusieurs de mes compatriotes égarés, ou à inspirer de la confiance dans ceux qui étaient ci-devant les mieux affectionnés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre &c, &c.

Ed. Barnard



Déposition d'Antoine Charron-Cabana contre Louis-Antoine Dessaulles

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1573

3 décembre 1838

Aujourd'hui, 3 décembre 1838, est comparu par devant moi, D. MacDonald, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, Antoine Charron dit Cabana, cultivateur, de la paroisse de Saint-Hyacinthe, lequel, après serment prêté sur

les saints Évangiles, dit, déclare et dépose que le ou vers le 2 du mois de novembre dernier, il aurait rencontré M. Louis Dessaulles, de la paroisse de Saint-Hyacinthe, chez M. François Cadoret, marchand, du village du lieu, et qu'il aurait dit au déposant que M. Jh. Benoît, du même village, était un gredin pour avoir demandé ces canailles de troupes, que si E. Couillard-Després et ses partisans n'avaient pas mis l'année dernière, les patriotes auraient gagné la victoire, mais, cette année, dit-il, les bureaucrates vont s'en souvenir, particulièrement E. Couillard-Després, Joseph Caouette et les Dion, etc.

Ledit déposant dit de plus que ledit M. Louis Dessaulles était transporté de colère de voir que les Canadiens ne se soulevaient pas plus contre le gouvernement, disant que c'étaient tous des ignorants pour avoir été du parti des loyalistes.

Affirmé par devant moi
les jour et an susdits
D. MacDonald, J.P.



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 90-91

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,15

Burlington, 4 décembre 1838

Mon cher monsieur,

J'ai reçu samedi, le 1^{er}, vos deux lettres, l'une du 25 novembre et l'autre du 26. Rien ne m'a fait plus de plaisir que de voir que P.R. et W.N. sont maintenant en bonne intelligence. J'espère que cette union aura l'effet [de] nous aider à sauver de la misère nos compatriotes et notre pays du point oppressif et maintenant insupportable.

Aussitôt la réception de votre lettre, je me suis rendu de suite à Albany, Rouses Point, Les Corbeaux³⁴⁴, Champlain, et je suis maintenant à Burlington dans le même but, c'est-à-dire celui de remplir la mission que vous me dites m'avoir été confiée par le comité à une assemblée de New York. Je pars ce matin pour Swanton ; je me disposais d'aller à Lewisville, mais comme cela me prendra beaucoup de temps, attendu les mauvais chemins, j'ai décidé de n'y aller que dans quelques jours.

J'ai fait sous ma propre responsabilité un emprunt d'argent afin de pourvoir aux besoins les plus pressants de nos malheureux compatriotes. Je vous assure que rien de

³⁴⁴ Les Corbeaux ou, plus simplement, paroisse Saint-Joseph de Corbeau, village situé à quelques kilomètres au sud de Rouses Point, ainsi nommé d'après le ruisseau Corbeau (*Corbeau Creek*) qui y passe, dévalant vers le lac Champlain. Aujourd'hui Coopersville, NY.

plus propre à exciter la compassion que de voir l'état pitoyable où se trouve un nombre considérable de nos réfugiés : c'est tout à fait propre à émouvoir tout cœur canadien.

MM. Perrault, Boucherville, Gauvin, Goddu, Marchesseault et Viger sont ici. Goddu, Marchesseault et Viger s'en viennent avec nous à Swanton. Je suis ici avec mon brave ami, le jeune A. Drolet.

Nous avons pourvu à louer des maisons afin de loger les gens dans Swanton, Alburgh et Les Corbeaux.

Assurez le Comité de New York que de mon côté rien ne sera négligé, écrivez-moi s'il vous est possible toutes les semaines. Je n'ai pas le temps aujourd'hui de vous écrire plus au long, je le ferai bientôt pour vous annoncer une infinité de petites nouvelles.

J'ai l'honneur d'être votre dévoué ami.

E.E. Malhiot



Déposition de Joseph Demers³⁴⁵

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2864

Recd from Atty Genl

31 Dec. 1838

4 décembre 1838

District de Montréal. – Joseph Demers, aubergiste, de la paroisse Saint-Georges, dans le comté de Rouville, district susdit, lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Que le 5 de novembre dernier au matin, traversant les lignes pour se rendre dans les États-Unis d'Amérique à l'endroit nommé Alburgh, il aurait trouvé *un sentinell* appartenant à l'armée des rebelles, lequel lui a demandé (au déposant), ainsi qu'à François-Xavier Darche³⁴⁶, son beau-frère : « Qui va là ? Who is there ? » et qu'ayant dépassé ledit sentinell le déposant et ledit Darche se seraient mis à courir à toutes jambes, et que le susdit sentinell aurait déchargé son fusil sur eux à la distance

³⁴⁵ Joseph Demers, né à Longueuil en 1806, fils de François Demers et de Charlotte Davignon, a épousé (Saint-Mathias, 10 novembre 1829) Amable Meunier, fille mineure de François-Marie Meunier-Lapierre et de Marguerite Maillot/Mailloux.

³⁴⁶ François-Xavier Darche, né vers 1805, fils de Barthélemy Darche et d'Angélique Demers, a épousé (Longueuil, 18 juillet 1826) Charlotte Demers dit Chedville, fille de François Demers et de Charlotte Davignon.

d'environ deux ou trois perches, mais sans effet, et qu'à quelque distance de là ils auraient trouvé un autre sentinelle auquel ils se seraient rendus, et que de là ils auraient été menés de sentinelle en sentinelle jusqu'à la maison d'un nommé Hosly³⁴⁷, où ils se seraient reposés, et qu'un instant après on leur dit de se rendre au hangar, où, étant rendu, le déposant a vu environ quarante personnes en rang et armées, et qu'un homme qui paraissait être un des commandants aurait donné un fusil au déposant, et sur sa demande où ils voulaient aller, ladite personne lui a dit que c'était pour faire l'entrée du Canada ; et le déposant lui a remis ledit fusil, disant qu'il était malade. Le susdit commandant lui a dit alors d'aller à une maison qu'il lui a désignée pour se reposer, et d'aller le rejoindre ensuite en Canada, que ledit déposant serait parti de ladite maison pour aller à *Hygate* [Highgate], et que n'ayant pu traverser il aurait couché le même soir, ainsi que son susdit beau-frère, chez un nommé Caisse audit Alburgh, et que le 6 au matin étant en chemin pour se rendre à Highgate, un Américain aurait voulu les ramener au feu et que craignant d'être emmenés de force avec les rebelles ils se seraient décidés à aller coucher à l'Isle-du-Nord, et qu'étant partis de là le 7 au matin ils se seraient rendus à St. Albans où on aurait voulu les faire aller rejoindre les rebelles, mais que s'étant rendus à Highgate ils se seraient retirés chez le nommé Louis Leclère où ils ont été tranquilles, et que le 17 dudit mois de novembre, le déposant étant à l'endroit nommé Swanton il aurait vu le colonel Malhiot, que le déposant croit être de Montréal, Joseph Poudrette, marchand, de Saint-Charles, le nommé Beausoleil, ci-devant marchand, de Montréal, le nommé Joubert, marchand, de Chambly, Eustache Tétreau, aubergiste, de Sainte-Marie-de-Monnoir, un nommé Langlois qu'on lui a dit être de La Nouvelle-Orléans, Olivier Decoigne, commis, de Saint-George (Henryville), un nommé Préfontaine, de Belœil, et le nommé Drolet, de Saint-Marc, et que le déposant aurait été admis dans une chambre, où était ledit Malhiot, auquel le déposant aurait demandé quelle était son opinion au sujet des troubles du Canada. Ledit Malhiot aurait répondu qu'il était certain que leurs moyens n'étaient pas assez forts pour gagner le pays, mais que par les frais qu'ils feraient faire au gouvernement, qu'ils lui feraient abandonner le Canada, et que c'était l'opinion de M. Papineau, qu'il avait été voir à Saratoga, et que ce monsieur lui avait dit qu'une partie de la Chambre des Lords était d'opinion d'abandonner le Canada, et que Malhiot dit de plus au déposant que le moyen était de se montrer plusieurs fois sur les lignes pour que les troupes menacent (?) entièrement le Canada, et que les frais qu'ils feraient faire à l'Angleterre l'induiraient à l'abandonner, et que le 18 dudit mois étant de retour à Highgate (le déposant), il y aurait vu ledit Olivier Decoigne auquel il aurait fait reproche de sa conduite, lequel aurait dit qu'il maudissait les Canadiens pour ne pas avoir eu de

³⁴⁷ Probablement George Hoxsey (1799-1867), né à Alburgh, Grand Isle, Vermont, fils de Frederick Hoxie et de Sarah Babcock. Frère de Job Hoxsey, de Deborah Hoxey, de Mary Hoxie et de Benjamin Hoxsey. Leslie R. Hoxie, *The Hoxie Family. Three Centuries in America*, Beattie and Company, Portland, Oregon, 1950, p. 101.

persévérance à leur aider à mettre dans leur plan, qu'il avait honte d'être Canadien lui-même. Et que le 22, le D^r Côté, ayant été appelé à Highgate pour un malade, il lui aurait entendu parler de sa famille, disant qu'il avait tout sacrifié, comme il s'était sacrifié lui-même, que les Canadiens n'avaient pas assez de persévérance, que quand ils auraient plus souffert qu'ils seraient plus braves, qu'ils n'étaient pourtant pas lâches, mais qu'ils ne comprenaient rien, et que le seul moyen qu'il leur restait (aux rebelles) était de troubler le Canada, et que les troupes feraient brûler toutes les bâtisses et qu'ils se retireraient après cela, et qu'eux les rebelles auraient le Canada, que c'était le plan de la révolution américaine, et que c'était par ce moyen qu'elle avait gagné son indépendance.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé, lecture faite. Six mots rayés sont nuls ; un renvoi en marge est bon.

Joseph Demers

Assermenté par devant moi
à Sabrevois
ce 4^e décembre 1838
Jas McGillivray, J.P.



Alexandre Drolet à Jean-Baptiste-Eusèbe Durocher

BA_nQ, E₁₇, *Événements de 1837-1838*, N^o 2872

Swanton, 5 décembre 1838

Cher ami,

Je n'ai pas besoin de t'apprendre mon arrivée aux États, tu as dû l'apprendre par une lettre que j'ai écrite à ma pauvre mère. Tu voudras me pardonner de ne t'avoir pas écrit plus tôt ; je t'assure que ça n'est par indifférence, ni négligence, mais seulement manque d'occasions sûres pour les envoyer.

Aujourd'hui j'arrive de Burlington où j'ai été par affaires. J'ai eu le plaisir de rencontrer là nos bons amis Marchesseault, Goddu, Viger et autres. Marchesseault et Viger sont revenus avec nous pour rester ; Goddu est aussi venu mais il est retourné passer une semaine à St. Albans.

Nous sommes ici une trentaine de réfugiés ; nous ne sommes pas, quoique sur une terre libre, sans ennui. Quoique nous soyons admis dans les meilleures sociétés (où il y a nombre de belles demoiselles), nous ne pouvons que penser à nos demoiselles

canadiennes. Je ne sais trop que faire dans ce moment-ci. Il n'y a pas moyen d'avoir d'emploi par ici, il faudrait aller à New York ou à St. Louis de Missouri. J'ai été introduit aux premiers personnages de Swanton, St. Albans ; j'ai parlé à plusieurs de ces messieurs ; ils m'ont dit qu'il serait presque impossible de trouver une situation à New York avant le printemps. Tu dois voir que c'est difficile de vivre par ici sans argent. J'espère que tu viendras avec Charles me voir. Si quelques-unes de mes sœurs vous accompagnaient, ça me ferait un grand plaisir. C'est dur d'être éloigné de parents qu'on aime.

J'ai appris avec peine que Charles avait été fait prisonnier et aussi avec joie qu'on l'avait mis en liberté deux jours après. Je me flatte qu'il n'y a pas eu de pillage chez toi. Il ne manquerait plus que cela que ceux qui ne se sont mêlés de rien, cette année, soient aussi pillés.

Les nouvelles sont rares, si tellement rares qu'il n'y en a pas. Adieu. Des amitiés à la famille, embrasse-les de tout cœur pour moi, compliments chez les MM. Duvert ; à M^{me} Marchesseault, des respects. Tout en acceptant toi-même mes saluts les plus cordiaux.

Ton affectionné ami.

A. Drolet

N.B. Envoie-moi par une occasion sûre une quinzaine de louis. Fais-moi faire une paire [de] culottes de quelque étoffe du pays, barrée. Aussi par Bissonnet une paire de bottes plus fortes que les dernières et plus hautes du coup de pied. Si quelques aunes d'étoffe se présentaient, tu pourrais les acheter pour ce pauvre Siméon et les envoyer avec les miennes, ça ne pourrait lui être nuisible, car il se trouve en besoin.

A.D.



Pierre-Paul Démaray à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 94-96

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

L. Duvernay, écr
Mckenzie's Office
New York

Rouses Point, 5 décembre 1838

Mon cher ami,

J[e n]'ai reçu votre lettre du 26 novembre qu'hier au soir ; son trajet a été un peu long et je ne sais à quoi l'attribuer. J'ai communiqué, aussitôt reçue, cette lettre à nos amis et réfugiés ici, qui s'en sont réjouis, mais je ne vois personne qui puisse avancer ici £ 25.

Comme vous me dites qu'un commissaire doit être envoyé ici aussitôt et que votre lettre a mis huit jours à se rendre, je crois que ce monsieur ne doit pas tarder d'arriver, et il est mieux en ce cas l'attendre. Il y a en effet sur la frontière beaucoup de nos réfugiés sans moyens, pour ainsi dire l'on pourrait les dire tous sans moyens, car bien peu en ce moment ont pu se pourvoir d'argent. Aussitôt que les moyens nous parviendront, nous nommerons cinq personnes pour pourvoir aux besoins urgents. Les hardes seront aussi bienvenues, car beaucoup se trouvent nus.

Les *tories* sont dans la plus grande consternation, ils s'aperçoivent que l'idée de révolution est générale, qu'il y a de ce côté-ci un grand nombre de *rebelles* et qu'il y aura une invasion sous peu. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour faire rentrer les habitants dans leurs foyers. Des personnes sont employées, *sous la robe d'indulgence*, à venir leur donner des passeports. Peu cependant paraissent disposer à s'y rendre. Colborne, pour se laver du feu mis en différentes places, dit que c'est le fait des volontaires, qu'il ne leur a point donné ordre de brûler ou piller, que le gouvernement veut être clément. Quelle hypocrisie !

J'ai su aujourd'hui que Malhiot avait reçu une lettre de vous pour le même but que celle adressée à moi ; il est venu de ce côté-ci et a chargé quelques personnes de voir à louer une maison au Corbeau et au village de Champlain. Je ne sais si la chose est faite.

Nous n'avons point vu les papiers-nouvelles de Montréal depuis plusieurs jours, je ne sais ce qui en est. Nous sommes tous bien aises de voir que M. P. agit.

Vous me parlez d'événements graves pour le Haut-Canada. J'espère que ce sera autre chose que ce qui s'est passé à Prescott où une poignée d'hommes seulement se sont montrés et à la fin seront les victimes de leur zèle.

J'espère que si P. et W.N. agissent, ils ne feront rien sans avoir les moyens suffisants pour non seulement commencer mais pour continuer la chose avantageusement. Quoique dans le malheur les gens sont très courageux.

L'on voit ici que le gouvernement russe est pour nous et qu'il nous fournit de l'argent. À Plattsburgh, l'on calcule beaucoup sur une guerre entre les États-Unis et l'Angleterre. J'ai hâte de voir le message du président. Que le bon Dieu le stimule si le diable ne peut le chauffer.

Écrivez-moi le résultat du voyage de Washington et tout ce qui concerne nos affaires.

Votre ami.

Démaray



Édouard-Élisée Malhiot à Ludger Duvernay

CANJ, 8 : 92-94

BAnQ-VM, P345/13 ; Pi/A,15

Ludger Duvernay, écuyer
au Rocher de Cancale
Broadway et Read Street
New York

Swanton, 6 décembre 1838

Mon cher monsieur,

Je suis arrivé d'hier de Burlington. Dans ma route, j'ai vu un assez bon nombre de Canadiens, tous sans moyens. Il en arrive ici tous les jours. Hier, il en est arrivé huit aussi sans moyens. MM. Médard Hébert, Decoigne, Poirier, Lanctôt, le D^r Damour, et plusieurs autres qui résident à Champlain, sont arrivés ici hier au soir afin de nous rencontrer et aviser aux moyens à prendre.

Nous avons décidé de ne rien entreprendre avant d'avoir le résultat de la réunion de MM. P[apineau], Rob. et Wd. Nelson.

Je suis obligé d'emprunter de l'argent pour secourir les Canadiens de l'autre côté du lac. Nous avons loué des maisons dans Swanton, Albany et les Corbeaux afin de loger nos malheureux compatriotes. Je vous en prie, ne perdez pas une minute pour informer le comité de New York qu'il est absolument nécessaire qu'on nous envoie des fonds : nous sommes tous sans argent ; quant à moi, j'étais sans le sou lorsque je passai les lignes, et je n'en ai reçu que peu depuis. J'ai dépensé *ma* propre argent depuis

le 4 août au 1^{er} décembre, £ 71, et pour moi qui ne suis pas fortuné, cela ne fait pas l'affaire. J'ai emprunté d'un ami une petite somme afin de soutenir ceux qui sont dans le plus pressant besoin. Mais cela est déjà foutu, il en faut faire une autre.

Il serait de la plus urgente nécessité que le comité de New York enverrait des fonds d'ici à quelques jours.

Il faut aussi que je sois informé sans délai des plans, ou au moins s'il serait bon d'engager les Canadiens à rester près des frontières, et si l'on doit s'attendre à quelques chances, car je dois vous déclarer qu'il est impossible de retenir bien longtemps les Canadiens ici paisibles, d'après les rapports qu'on leur fait tous les jours des massacres qui se commettent en Canada.

J'ai un plan, mais je ne le communiquerai que dans le cas où tous les autres moyens manqueront. Avertissez-moi sans faute.

Nous avons nouvelle. On a condamné Cardinal et 10 autres à la déportation à Botany Bay. Vengeance !

Remettez cette lettre à son adresse.

J'ai l'honneur d'être

E.E. Malhiot

Louis-Joseph Papineau, *président*
D^r Rolph, *vice-président*
John Ryan, *trésorier*
R.S.M. Bouchette, *secrétaire d'État*

Conseillers :
Wol. Nelson
Chs. Drolet
Lud. Duvernay
G.W. Baker
Théophile Dufort
S.W. Dickern
A.N. Morin
James Perrigo
D^r Morison
W.L. Mackenzie
Dunscomb
McLoad



Alexandre Drolet à Timothée Kimber

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2871

Swanton, 6 décembre 1838

Cher oncle,

C'est avec un grand plaisir que je puis aujourd'hui vous écrire quelques mots et en même temps vous communiquer le peu de nouvelles que je puis savoir. Vous avez sans doute appris mon arrivée à Swanton. Ce n'est pas sans beaucoup de peine et misère que je suis enfin parvenu sur une terre de liberté. Quoique je sois en liberté, je ne suis pas sans ennui de me voir éloigné de parents chéris. Mais je vous assure que je suis certainement mieux ici qu'en prison.

Vous avez sans doute appris l'arrivée des exilés de la Bermude. Marchesseault, Goddu et Viger sont ici, ils sont bien portants.

Je ne sais trop de quoi vous entretenir, les nouvelles sont si rares que nous pouvons à peine en rejoindre une seule. J'ai appris avec peine que l'on pillait de toutes parts, c'est malheureux de voir notre pauvre pays ainsi pillé et un peuple aussi tyrannisé. Que Dieu veuille que ça se termine vite et que nous soyons libres d'entrer dans nos foyers pour nous réjouir avec nos parents et amis.

J'ai été informé que Charles avait été fait prisonnier, mais qu'il avait été mis en liberté deux jours après. Il ne manquerait plus que cela que ceux qui ne se sont mêlés de rien, cette année, soient aussi logés dans les donjons, sans doute pour expier leurs péchés. Embrassez ma tante pour moi, ainsi que ma tante Porlier. Compliments les plus respectueux à mon oncle Boileau et Porlier, tout en les acceptant vous-même. Ne m'oubliez pas auprès d'Hector ; saluts à Amiot et Fréchette. Si vous voyez quelques-uns de la famille, embrassez-les pour moi, écrivez-moi. Adressez vos lettres à Swanton, State of Vermont.

Votre neveu affectionné.

A. Drolet



Xavier Malhiot au journal *Le Canadien*

Le Canadien, 12 décembre 1838

Verchères, 6 décembre 1838

M. l'éditeur,

Divers rapports ayant circulé sur le compte du docteur Wolfred Nelson depuis son retour de la Bermude aux États-Unis, relativement à sa conduite politique, par lesquels il a été insinué qu'il avait assisté et pris une part active dans des assemblées à New York, dans le but d'exciter la sympathie des Américains en faveur de la rébellion canadienne, et que de là il était venu et était encore sur les lignes, occupé à réorganiser une nouvelle force contre cette province, me portent à exposer la vérité au jour, afin de détruire ou prévenir les sarcasmes qu'un public trompé est toujours prêt à lancer contre un malheureux en tel cas ; en conséquence j'ai à vous prier, M. l'éditeur, de vouloir bien insérer, dans votre prochain numéro, l'extrait ci-joint d'une lettre du docteur Wolfred Nelson à une personne de sa famille, à Saint-Denis. Le commencement et la fin de cette lettre n'ayant rapport qu'à des communications de famille, j'ai cru pouvoir les supprimer et ne vous envoyer que cette partie qui regarde la politique, ainsi que sa conduite depuis son retour aux États-Unis. J'ajouterai, M. l'éditeur, que les principes et la détermination du docteur Nelson, tels qu'exprimés dans sa lettre, ne sont qu'une confirmation de ce qu'il m'a fréquemment écrit pendant son séjour à la Bermude, et que sa dernière recommandation, en ma présence, à plusieurs cents de ses compagnons d'infortune dans la prison de Montréal, le jour qu'il la laissa, le 2 juillet dernier, fut de les engager à la tranquillité, obéissance et soumission aux lois et au gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'éditeur, votre très humble et obéissant serviteur.

Xavier Malhiot



Félicité Faille à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1943

La Prairie, 6 décembre 1838

Monsieur,

Ci-inclus, je vous transmets les certificats qui tendent à la décharge du prisonnier Charles Denaut, dont je suis la mère, qui suis persuadée, de mon côté, de l'innocence

de mon fils, et qu'il est certain qu'il n'a pris aucune part active dans les derniers troubles.

Je [suis] respectueusement, Monsieur, votre dévouée servante.

Félicité Faille
femme de Charles Denaut Sen^r



J.L. Prévost à Joseph Masson

BAnQ-VM, P 650/17, *Fonds Joseph Masson*

8 décembre 1838

Monsieur,

Il est bien pénible pour moi d'avoir à repousser continuellement des sorties qui se font contre moi et à combattre des ennemis dont je ne connais ni les noms ni les motifs qui les font agir. Je croyais avoir atteint la tranquillité par les procédés passés que vous connaissez, et j'en étais d'autant plus convaincu que je connaissais les sentiments d'honnêteté, de justice et de franchise que je vous ai toujours connus jusqu'à présent ; aussi les rapports que l'on me faisait ne m'ont pas empêché de vivre et vaquer ouvertement parmi mes concitoyens de Terrebonne, me confiant toujours sur ce qui avait été fait, et ayant droit pour ce.

Ce n'est que depuis une dizaine de jours qu'étant bien informé (et comme l'on m'assurait, de source respectable et certaine, et à plusieurs et diverses fois) que j'étais pour être appréhendé, au mépris du traité que nous avions signé, j'ai cru alors, sur l'avis et conseil de plusieurs de mes amis, devoir, pour ma sûreté, prendre le parti de m'éloigner d'un endroit où il paraissait que j'étais suspect, et où la jalousie me faisait éclore des ennemis acharnés tous les jours – si je ne disais d'heure en heure – et pour quel mal ? Pour celui d'avoir été fier de ma parole (comme tout honnête homme doit l'être) et d'avoir conseillé la tranquillité, en autant que je pouvais le faire.

Eh bien ! que résulte-t-il de mon absence ? Je suis informé que les uns disent que je suis au lointain, à tramer de nouveaux troubles et à exciter et soulever le monde ; d'autres font mille conjectures plus injurieuses. Oh ! infamie ! Il ne faut rien moins qu'avoir perdu tous sentiments de probité et de la moindre justice pour être les auteurs de ces infamies et injurieux mensonges et avancés.

Le fait est celui-ci, Monsieur, que, bien loin de chercher à soulever qui que ce soit, je suis reclus dans un endroit retiré, éloigné de ma famille que mon absence, surtout si elle dure longtemps, doit mettre dans l'inquiétude ; je ne cherche nullement à capter les opinions de personne.

Vous pourriez me dire que je pouvais et devais me fier sur ce que vous aviez promis et signé ; oui, Monsieur, aussi, l'ai-je fait : je n'ai jamais un instant douté de vos promesses ; mais des ennemis cachés et acharnés contre moi, et dont les procédés sont enveloppés du manteau de la franchise, et pour lesquels vous n'êtes nullement responsable (autrement je m'y fierais) m'ont forcé à prendre ce parti, malgré la répugnance que j'avais à le faire.

J'ai cru, Monsieur, devoir vous mentionner toutes ces circonstances afin de vous faire connaître jusqu'à quel point je dois me défier et en même temps dans l'espoir que vous me rendrez justice en temps et lieu, si vous le trouvez digne.

J'ai l'honneur d'être, avec respect et considération, votre très humble et obéissant serviteur.

J.L. Prévost



Alexandre Drolet à Jean-Baptiste-Eusèbe Durocher

ASTR, 0418-22

Faveur de Larochelle

Swanton, 8 décembre 1838

Cher et affectionné ami,

Je profite de l'occasion de M. Larochelle pour t'écrire quelques lignes. Je n'ai pas de nouvelles à te communiquer. Tu verras, par une lettre que je t'ai adressée hier, le peu de nouvelles qu'il y a.

Tu voudras bien payer un petit bon de dix piastres à M^{me} Poudrette pour moi. Lorsque Charles et Lucille viendront, écris-moi et envoie un billet de banque (des gros billets), un 15 £ *count*. Tu n'as pas besoin de leur parler de cela à la maison, tu chargeras cela dans le compte.

Adieu, au plaisir de te voir. Compliments aux amis et crois-moi sincèrement ton dévoué ami.

A. Drolet

N.B. Si toutefois tu te sentais disposé à m'envoyer ce que je te demande ci-haut, tu peux remettre cela à M^{me} Poudrette, qui doit venir rejoindre son mari. En ce faisant tu obligeras ton bon ami.

Saluts à Lemire.

L'argent que tu m'enverras par M^{me} Poudrette, envoie-le en argent dur, car je pars pour aller trouver une place, ça me sera plus utile.

Tu m'éciras si c'est du papier ou de l'argent dur que tu m'envoies.



Siméon Marchesseault à Jean-Baptiste-Eusèbe Durocher

ASTR, 048-22

Jean-Baptiste-Eusèbe Durocher, écuyer

Marchand

Saint-Charles

faveur de M. Larochelle

Swanton, 8 décembre 1838

Cher Durocher,

L'ami Alexandre me permet d'écrire quelques lignes dans cette lettre afin de te laisser savoir 1^e que je jouis de la santé la plus heureuse et fais des vœux pour celle de mes amis ; 2^d que si ma femme peut venir me voir avec ses enfants le plus tôt possible, je me flatte que tu voudras faire tes efforts pour lui en procurer les moyens ; car pour moi, je suis sans le sol et presque nu. Je dois à la générosité d'un ami ma pension depuis quelques jours ; cet ami, tu le connais.

Si M. Côté ne peut venir, je ne vois que Benjamin Tétreau ou le capitaine Dufault qui pourraient conduire ici la femme d'un de leurs meilleurs amis. Présente-leur mes amitiés et expose-leur le désir bien naturel où je suis de voir et d'embrasser mon infortunée famille.

Mes saluts à Lemire. S'il pouvait disposer d'un capeau ou surtout d'étoffe, le don n'en saurait être fait plus à propos qu'à moi, en ce moment où je puis dire avec raison, comme feu messire Girouard :

L'herbe est courte.

Je suis maigre et j'ai froid.

Tout à toi et aux autres.

S.M.



Thomas Storrow Brown à Wolfred Nelson

ASTR, *Fonds Nelson*, 0416-025-026

D^r Wolfred Nelson

Rouses Point

Saint-Joseph, Florida, 8 Dec. 1838

My dear Sir,

To describe my joy on hearing of your safe arrival in the States is out of the question. My feelings towards you may be hereafter be better expressed by acts than now by words, and on the side you owe me one favor for persevering in my escape to the States, for had I been captured, you and I would certainly before this have graced a gallows were it for nothing else but to correspond with Lount and Matthew. As it was they could not make a pair and one man would have made no hanging at all. I also did my best to create a feeling for you in the States for I knew it would have great weight with Sir John. I see by Durham's address that he was somewhat disappointed on his arrival for he expected that a little hanging would have taken place in Lower Canada as well as Upper. A small creature is that Durham. I wrote him on his arrival and by last mail sent a copy of the letter to MacKenzie who may publish it if he choses. I as an act of Justice to you and others confined marked out the course we should pursue and predicted the consequences of departing from it. The consequences have occurred to the letter. I may pass for a prophet.

You must be grieved to see that some unpleasant feelings have arisen between individuals of our party. I was not able to [] the breach but perhaps you may. It is all important.

I look upon you as the General who is to deliver the Canadas and therefore for God sake do not expose yourself in any petty excursion where the chances are all in favor of an abortion and where the nominal head is made responsible for the actions of a numerous band over whom he has no control. You have now some experience but military experience is all judge. Bonaparte with his general of 26 years old beat all the experience of Europe. Firmness decision and natural sagacity are what are wanted in Canada.

You are better qualified for General than Sir John Colborne if you only keep yourself cool for that is after all the true secret of becoming great in war more than in private life. *You want a good staff* and a numerous staff to which a squadron horse should be attached and then the Quarter Masters department should be in good hands. If one thing more than another tended to my overthrow at St. Charles it was being

compelled to act Quarter Master myself. Wetherall arrived within two miles while I was arranging with Bunker for baking bread. There was wheat and flour but nobody who could superintend the baking of an oven. You may remember poor Drolet's remark : « Boucher Quartier Maître ! il pouvez jamais fournir le pain pour son famille ». And yet Boucher was the *best* I could employ. A smart yankee bar keeper would have done the business perfectly and made money out of it. Then how was I situated for aids. I could never be sure that a duty was executed unless I saw to it myself.

You have now experience upon the employment of foreigners. You have General Martin³⁴⁸ of last winter and the Gentleman who signs an affidavit from the Montreal Jail. As a rule they are never to be trusted and in your case never to be put in command but at the same time their knowledge of drill evolutions company and regimental returns and management makes them necessary and they *must* be employed as subordinates. For tactics – operations within sight of the enemy unless under the command of a controlling mind, they are rather to be feared by their friends than by their foes. It is the height of absurdity to expect that the heart and soul of a foreigner can be devoted to our cause except after half a dozen years connection with our ranks and without heart and soul what the devil is to become of the soldiers under their orders. Engage all « instructed » foreigners you can, but recollect that almost every French man is a « Militaire » and be not deceived by those who come out to sell some wines and failing there seek for other « adventures ». Engage all you can. Of the inferior make sergeants, sergeant Majors and Quarter Master sergeants – the superior connect with your staff. Use them there and in a few days you will not only acquire all the « Military » experience you require, but your subalterns will acquire knowledge and notions of order. In this manner you prepared for battle. When the day arrives, put yourself in a retired, *a safe* and commanding position. The orders from your staff will be considered as your own because they are known to proceed from you who it is known are overlooking the *whole* field. Leave drubbing work to brigadiers and colonels. If you the commander dusk at all let it be to *complete* the enemies defeat or *secure* your own retreat. Individual effort generally speaking at earlier stages in most cases reduces the general to the « premier Grenadier » of course there *are* exceptions. It is necessary also to disabuse the people of the country in one respect. A year ago they appeared to consider it the business of the General to stand at the head of his army and catch all the enemies bulls on his sword to prevent them hurting his men. These country people must learn before coming to battle that each man has an equal duty to perform and is exposed to an equal danger.

I have written today to Coté and your brother and would be glad if you see the letters. For myself it is indifferent how I stand in the opinion for I am well enough here if any cause whatever makes me useless in the North. I have a certain opinion of

³⁴⁸ V.G. Martin, officier français. Voir François Labonté, *Alias Anthony St-John*, Québec, PUL, 2004.

myself. If you choose to differ I can *prove* it to my new friends if they are not already satisfied.

Very truly and cordially yours.

T.S. Brown



Étienne Chartier à Théophile Bruneau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 3263-3264 ; mic. C-15790

Salina, Onondaga County, N.Y., 10 décembre 1838

Mon cher M. Bruneau,

M. Turcotte m'a apporté une lettre que vous écrivait M. Wolfred Nelson par laquelle je vois que M. Papineau et lui seraient disposés à organiser un nouveau plan d'invasion. En vérité je n'ai jamais rien auguré de bon des démarches de Robert Nelson et de Côté, par la raison bien simple que ces messieurs, quelque patriotisme qu'ils aient montré, ont une influence bien limitée en Canada et qui ne s'étend que dans quelques localités. M. Papineau seul est l'homme qui peut inspirer de la confiance au peuple du Bas-Canada, par la raison qu'il est le seul dont le nom ait retenti dans toute la province et qu'il est le chef avoué de tout le pays. Une déclaration d'Indépendance signée par Robert Nelson comme président du gouvernement provisoire a dû être un sujet de surprise aussi grande en Canada qu'il l'a été pour moi ici, et lorsqu'à la tête du mouvement on a vu figurer les noms seuls de Robert Nelson et du D^r Côté, le peuple a dû se demander : où est M. Papineau, où sont tous nos autres chefs ? M. Papineau et les autres n'approuvent donc pas ce plan puisqu'ils refusent d'y prendre part ? La conséquence a dû être ce qu'elle a été, que le comté de L'Acadie seul, où Côté exerce de l'influence comme leur représentant, s'est soulevé, tandis que tout le reste de la province, que les braves enfants du Nord surtout sont restés cois. Le nom seul de M. Papineau peut électriser le Bas-Canada et donner de la respectabilité ici et en Europe à aucun mouvement qu'il voudrait se donner la peine de préparer.

Je vois qu'il est passé à New York avec W. Nelson ; mon objet en vous écrivant est de vous prier de me tenir au courant des affaires. Je commence à être connu ici dans les villages si patriotiques de Salina et de Syracuse, mais qui se trouvent en ce moment un peu atterrés par la défaite de Prescott et qui comptent plus d'une vingtaine de prisonniers parmi les 90 qui sont actuellement dans les prisons du Haut-Canada. Si vous aviez quelques nouvelles encourageantes à m'apprendre et que je puisse [les]

leur communiquer, cela servirait à relever leur courage et à soutenir leur sympathie pour la cause canadienne.

Veillez bien à tout événement me répondre, car je suis dans une mortelle inquiétude, étant éloigné de toute source d'information. Présentez, s'il vous plaît, mes plus respectueux compliments à M. Papineau et veuillez accepter pour vous-même l'assurance de l'amitié sincère de votre très humble serviteur.

Et^{ne} Chartier

P.-S. M. Turcotte est arrivé ici malade à cause de la rudesse des chemins et est parti jeudi matin, le 6, par Watertown et Ogdensburg comme étant le chemin le plus court pour le Canada. Il attendait ici des pouvoirs de l'évêque de New York pour faire une mission à Troy, mais ces pouvoirs n'étant pas venus, il lui était inutile d'allonger son chemin pour repasser par Troy.

E.C.



[M.C.] Barrette à Ferdinand Alphonse Oklowski

BAC, MG24, A10, *Fonds Colborne*, vol. 20, p. 5798

Mons. F.A. Oklowski
29 Orchard Street
[New York]

[New York], lundi 10 décembre [1838], 10 heures du matin

Je vous prie de se rendre à l'adresse ci-incluse à 2 (deux) heures et demie aujourd'hui.

Barrette



Charles Lambert-Dumont à Charles Richard Ogden

BAnQ-VM, TL888, S999, 1/12

Saint-Eustache, 11 décembre 1838

Monsieur,

Je vous envoie deux prisonniers : Christophe Guitard et Joseph Cardinal, accusés d'avoir volé un cheval tout attelé au nommé [Jean-Baptiste] Vendette, déposant contre eux. Vu leur culpabilité palpable du fait mentionné en la déposition de Vendette, je crois hors de mon pouvoir de les admettre à caution, d'autant plus qu'il y a d'autres accusations qui les incriminent davantage.

D'après un *warrant* de recherche, le cheval du déposant a été trouvé en possession de Cardinal, qui, l'année dernière, a été détenu au moins six mois en prison après avoir été pris au feu de Saint-Eustache, le 14 décembre dernier.

Quant à Guitard, c'est un rebelle déchaîné, ce que vous verrez par la déposition de Vendette. Je mets le tout entre vos mains.

J'ai l'honneur de me souscrire, Monsieur, avec respect, votre très humble et obéissant serviteur.

C.L. Dumont, J.P.



M.C. Barrette à John Colborne

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 20, p. 5816

Lieut. General Sir John Colborne
Montreal

New York, 15 December 1838

Sir,

I have the honor to state that from various sources I learn plots are formed to destroy you by Poison or Assassination. I cannot therefore suffer the mail to depart without giving you information that may put you on your guard and thus save the life of one, so generally and deservedly esteemed, and whose loss could not be repaired.

I know that Neilson [Robert Nelson] and one other of the « Executive Committee » have stated last evening that you were to be destroyed as above and that women at Montreal were to be the instruments.

I have the honor to be, Sir, your humble servant.

M.C. Barrette
[Vice-consul de Grande-Bretagne]



Dominique Mondelet à Alexis-Frédéric Truteau

ACAM, 901.106 ; 838-12

Montréal, 16 décembre 1838

Monsieur,

Je me proposais de voir monseigneur de Telmesse hier, mais des occupations continues m'en ont empêché.

Quatre seulement des prisonniers de Châteauguay ont reçu sentence de mort absolue ; six sont recommandés à la miséricorde royale, et deux sont acquittés.

Le jour de l'exécution n'est point fixé, et il m'est impossible de dire, en ce moment, quel intervalle devra s'écouler entre l'ordre de Son Excellence fixant l'exécution et le jour où elle aura lieu. Dès que je saurai quelque chose de positif à ce sujet, je me ferai un devoir d'en informer monseigneur de Telmesse.

En attendant, toutes facilités seront données aux prisonniers Joseph-Narcisse Cardinal, Joseph Duquette, François-Maurice Lepailleur et Jean-Louis Thibert pour recevoir, aussi souvent qu'ils le désireront, les consolations de la religion dont ils ont un si grand besoin dans leur cruelle situation.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D. Mondelet



Mgr Bourget à Jean-Baptiste Labelle

CRAL, *Fonds famille Labelle*, P 0011/C/5

À Monsieur J.B. Labelle
Prêtre, curé à Châteauguay

Pour être lue par M Labelle immédiatement, même dans l'église pendant vêpres, si elle arrive après le temps.

Montréal, 16 décembre 1838

Monsieur,

Vos malheureux paroissiens reçurent hier soir leur sentence, MM. Cardinal, Lepailleur, Duquet et J.L. Thibert sont condamnés à mort ; Laviolette et un autre que l'on n'a pu me nommer, mais que je crois être Dumont, ont été trouvés blancs. Le sort des six autres est référé à la Reine. Il paraît qu'ils sont tous, excepté les deux qui vont être élargis demain, aux cachots, et sous d'énormes cadenas. Je vais néanmoins essayer à y pénétrer ce matin. Je les vis tous hier vers midi : ils étaient bien portants, mais flottant entre la crainte et l'espérance. Je n'ai pu savoir quand s'exécutera la sentence des quatre premiers. À tout événement, il faut que vous veniez sans délai, pour achever avec ceux qui se sont adressés à vous. Un autre prêtre de la ville fera le reste de la besogne, si besoin est.

Je vous prie d'envoyer aux intéressés le papier ci-inclus. Priez M. Marcoux de vouloir bien soigner votre paroisse pendant votre absence. Il vous indiquera lui-même les jours de la semaine où il pourra aller faire un tour à Châteauguay, afin que vous puissiez l'annoncer à vos gens.

Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre tr. h. et ob. serv.

† Ig. Ev. de Telmesse

(ajouté à la suite)

Sault St. Louis, 16 décembre, 1 h p.m.

Ayant reçu cette lettre, dans une à mon adresse, avec permission de la lire, pour ensuite la cacheter et vous l'envoyer, je l'achemine par un exprès. Vous annoncerez de vous-même les jours où je devrai aller à Châteauguay en votre absence ; je me conformerai à votre annonce. J'ai peine à croire que l'on exécute la sentence. Je prie Dieu qu'il donne à vos pauvres condamnés la contrition parfaite ; ils seront mieux que nous là où ils iront.

Votre tout dévoué.

Jos : Marcoux, ptre



Dominique Mondelet à Mgr Bourget

ACAM, 901.106 ; 838-13

Montréal, 17 décembre 1838

Monseigneur,

Je viens d'apprendre de Son Excellence que l'exécution de Cardinal aura lieu vendredi prochain [21 décembre]. Le sort des trois autres reste indécis, en attendant le résultat des procès qui se font maintenant. Son Excellence m'a permis de vous faire cette communication ; mais il ne désire pas que Lepailleur, Duquette et Jean-Louis Thibert nourrissent l'espoir d'échapper à la peine capitale, laquelle leur sera peut-être infligée un peu plus tard.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

D. Mondelet

N.B. Le lendemain, le même écrit au même, annonçant que seuls Cardinal et Duquette subiront la peine capitale.



Luc-Hyacinthe Masson à Laurent Bonnefoux

BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,29

Bonnefoux, écr
New York

Fort Covington, N.Y., 17 décembre 1838

Monsieur,

Il y a quelques jours passés, j'avais écrit à M. Duvernay une lettre, dans laquelle je le priais de vous soumettre, comme « Président du Comité de l'assemblée tenue à New York, en faveur des familles souffrantes du Canada », la situation de plusieurs personnes respectables du Canada, actuellement réfugiées à Fort Covington ou aux environs, destituées de tout et dans la plus affreuse misère. Par le N° du 8 courant de la *Gazette de Mackenzie*, je vois que c'est à vous auquel on doit s'adresser directement.

Aujourd'hui donc, Monsieur, je prends la liberté de soumettre à votre considération l'état malheureux de ces pauvres gens et, d'après leurs sollicitations, je vous prie,

s'il existe un fonds à votre disposition, de leur faire parvenir quelques moyens de subsistance, jusqu'à ce qu'ils aient pu y pourvoir par eux-mêmes.

Parmi ceux qui méritent le plus l'attention et la considération du Comité, permettez, Monsieur, que je vous recommande M^{lle} Newcomb, fille du D^r Newcomb actuellement dans la prison de Montréal avec ses trois fils, dont toutes les propriétés ont été détruites à Châteauguay. Cette jeune demoiselle s'est vue dans la nécessité de fuir de Châteauguay, où on avait déjà arrêté M^{mes} Lepailleur, Duquette et Boudrias. Je vous recommande aussi Joseph L'Écuyer, vieillard respectable, dont le fils, son seul soutien, est actuellement sous procès à Montréal, François Préjean, Jean-Baptiste Charlebois. Les propriétés de ces trois habitants sont entièrement détruites. Leurs femmes et leurs nombreuses familles sont dans la plus affreuse misère.

M. Démaray, N.P., après s'être trouvé dans les trois engagements de novembre, s'est vu dans l'obligation de partager le peu d'argent qu'il possédait avec ses compagnons d'infortune, après être parvenu dans les États, et aujourd'hui ce monsieur, n'entendant pas un seul mot d'anglais, se trouva sans moyens, sans hardes, sans argent, n'envisageant que misère et incapable, malgré ses recherches, de trouver quelque emploi pour pouvoir vivre. Je crois qu'il a écrit à M. Duvernay, le priant de s'intéresser pour lui.

Après vous avoir exposé la situation des autres, permettez, Monsieur, que je vous dise aussi qu'en me rendant de New York à Fort Covington, j'avais l'intention de voir ma famille qui aurait pu m'aider, jusqu'à ce que j'aie trouvé les moyens de gagner quelque chose. Les restrictions sévères imposées à ceux qui veulent traverser les lignes m'empêchent de communiquer avec mes parents. Après mes pertes de l'automne dernier, dans le sac du village de Saint-Benoît, après mes dépenses d'exil à la Bermude, où mes compagnons et moi fûmes tenus de fournir à leurs propres dépenses, je me vois aujourd'hui dans une aussi grande misère que ceux dont je vous ai exposé la pénible situation. La nécessité seule me commande de vous demander quelques secours pour moi, avec la promesse et l'intention de remettre à plus pauvre, aussitôt que j'en aurai les moyens, ce que vous trouveriez à propos de mettre à ma disposition.

Jusqu'à aujourd'hui ma bourse a été ouverte à mes compatriotes réfugiés ici ; elle le serait encore, si je le pouvais. Si vous pouvez disposer de quelques moyens pour le soutien des malheureux réfugiés à Fort Covington et ceux [des] environs, je me charge volontiers de distribuer tout ce que vous voudrez bien m'adresser.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec considération, votre très humble et obéissant serviteur.

L.H. Masson



Siméon Marchesseault à Pierre-Édouard Leclère

BAC, MG24, B18, W.L. Mackenzie Collection, vol. 10 : 1751-1752 ; mic. C-11627

P.E. Leclère

Ecr, juge de paix

Swanton, 18 décembre 1838

Monsieur Leclère,

Jusqu'à aujourd'hui j'ai attendu, mais en vain, une réponse à la lettre que je vous écrivis au commencement de ce mois. Papa, qui arrive en ce moment pour me voir et me donner des nouvelles de ma famille, m'informe que vous avez dit à M. Desforges que ma lettre ne vous avait pas été remise et que c'était à cette seule raison qu'était dû votre silence. Ayant droit de présumer que cette lettre a épousé le sort de plusieurs autres, c'est-à-dire qu'elle a été interceptée ou que le porteur l'a perdue, je vais profiter de l'occasion que m'offre mon père pour vous écrire à peu près le contenu de ma première.

Ce fut le 25 octobre dernier que nous fûmes mis en liberté aux Bermudes et que permission de retourner en Canada nous fut signifiée. Le 31, nous laissâmes la terre d'exil ; le 16 novembre, le major Goddu, le D^r Masson et moi arrivâmes enfin à New York. Nous nous bercions alors dans la flatteuse espérance que bientôt nous allions revoir nos familles et vivre en paix au milieu d'elles ; mais notre erreur était grande. En mettant pied à terre, nous fûmes informés que de nouveaux troubles venaient d'éclater en Canada : cette nouvelle nous affligea. De plus on nous dit que des dépêches étaient envoyées aux Îles que nous venions de laisser afin de nous y retenir jusqu'à nouvel ordre, et qu'il serait de la plus grande imprudence pour nous d'oser passer les lignes ; néanmoins espérant qu'il pourrait se trouver du faux dans ces nouvelles, nous partîmes pour Burlington où nous arrivâmes le 22. Là, mêmes informations, mêmes avis, mais le désir de nous rendre auprès de nos familles étant chez nous toujours le même, nous écrivîmes, M. Goddu, le D^r Masson et moi à M. Ogden pour savoir de lui si vraiment il y avait pour nous du danger en retournant en Canada et, s'il n'en existait pas, de vouloir bien avoir la bonté de nous faire tenir une passe afin de n'être pas inquiétés ni molestés sur notre route. À cette lettre, Monsieur, point de réponse encore, bien que j'aie appris, ces jours derniers, qu'elle était parvenue à son adresse.

Le silence de M. Ogden et le désir bien juste et bien naturel de revoir, après une séparation de plus de douze mois, une femme et deux enfants et de les arracher, s'il est possible, à la charité de quelques généreux parents et amis, me font prendre la liberté de vous prier de vouloir bien vous adresser avec cette lettre auprès des autorités

pour moi, afin de savoir d'elles pourquoi il ne me serait pas permis d'aller, je ne dirai pas chez moi (je n'en ai plus, vous le savez, les torches de 1837 me l'ont ôté), mais d'aller chercher et rejoindre dans les chemins de mon malheureux pays une femme et deux jeunes enfants menacés de la plus affreuse misère, si je suis plus longtemps séparé d'eux.

Je pars demain pour St. Albans où je vais tâcher de trouver à donner des leçons de français ; ainsi, Monsieur, vous pourrez m'adresser la réponse à cette lettre si vous avez la bonté d'y répondre.

Je suis, Monsieur, votre serviteur.

S. Marchesseault



Eugénie St-Germain³⁴⁹ à Lady Colborne

Laurent-Olivier David, *Les patriotes de 1837-1838*

[Décembre 1838]

Mylady,

Vous êtes femme et vous êtes mère ! Une femme, une mère poussée par le désespoir, oubliant les règles de l'étiquette, qui la séparent de vous, tombe à vos pieds, tremblante d'effroi et le cœur brisé, pour vous demander la vie de son époux bien-aimé et du père de ses cinq enfants ! L'arrêt de mort est déjà signé ! L'heure fatale approche ! Demain ! hélas ! demain !... Dieu ! ô Dieu ! Je n'ai pas la force d'envisager un sort aussi horrible. La seule pensée que j'en ai, remplit mon âme de désespoir : que sera la réalité ? Oh ! je ne pourrai jamais supporter une pareille calamité ! Le coup qui tranchera le fil de ses jours, nous frappera tous deux. Je serais plus forte si une autre existence ne dépendait pas de la mienne ! Mais mon malheureux enfant ne verra jamais la lumière du jour ! Il périra avec sa mère sous l'échafaud où son père, qui méritait un meilleur sort, aura péri. Ô Dieu ! est-ce ainsi que vous punissez ? Non, non, pardonnez-moi ce blasphème. Les hommes seuls ont recours à de telles vengeances. Les hommes seuls font périr l'innocent avec le coupable... coupable... Que dis-je ? Et mon mari, de quoi s'est-

³⁴⁹ Eugénie Lemaire-St-Germain (1811-1880), fille de Bernard Lemaire et de Charlotte Desautels, a épousé (Montréal, 31 mai 1831) Joseph-Narcisse Cardinal, notaire, fils de Joseph Cardinal et de Marguerite Cardinal. Son mari patriote, père de cinq enfants, est pendu devant le Pied-du-Courant le 21 décembre 1838. Elle épousera en secondes noces (Montréal, 12 août 1856) François-Maurice Lepailleur, patriote, huissier, son beau-frère, veuf d'Adélaïde-Domitilde Cardinal.

il rendu coupable ? Le plus qu'on puisse dire, c'est qu'un peu d'excitation, de faiblesse peut-être, l'a perdu. Son ennemi juré, celui qui avait résolu sa mort... est le même homme qui n'a pu le convaincre d'un seul acte de violence ! Faut-il que son sang soir répandu, lui qui loin de répandre le sang de ses semblables n'a jamais causé le moindre tort dans tout le cours de sa vie ? Car c'est une atroce calomnie de dire qu'il a causé la ruine des autres. D'un caractère très timide, fréquentant peu la société – ne jouissant de la vie qu'au milieu de sa famille qui l'adorait – il n'a pris aucune part à l'agitation qui a précédé les dernières scènes de malheur. C'est donc dans sa maison qu'il a été surpris par un mouvement soudain et non prévu. Il n'a pas fait de victimes, au contraire, il est lui-même victime. Voilà tout son crime, et ce crime (si c'en est un), ne l'a-t-il pas déjà expié ? N'a-t-il pas déjà trop souffert ? Et durant tout le temps de sa détention dans son cachot solitaire, négligés de tous, nous, votre humble requérante et ses enfants, n'avons-nous pas suffisamment souffert pour lui ?

Autrefois, heureux avec lui, bien que de condition humble, n'avons-nous pas été bannis de notre demeure par la torche et la brutalité de l'incendiaire ? N'avons-nous pas été dépouillés de tout, même de nos vêtements ? N'avons-nous pas été obligés de vivre du pain provenant de la bonté du Très-Haut, et qui nous était donné par les personnes charitables, qui, pour l'amour de Dieu, prennent plaisir à le distribuer à ceux qui sont dans le besoin.

Et vous, Milady, quel trésor le ciel n'a-t-il pas mis entre vos mains ? Ne vous a-t-il pas donné une influence immense sur l'esprit et le cœur de celui qui aujourd'hui gouverne nos destinées ? Faites comme les personnes charitables dont je viens de parler, servez-vous de ce trésor pour votre avantage dans l'éternité, pour celui de l'époux que vous chérissez et des enfants qui font votre gloire et votre bonheur.

Oh ! l'humanité n'est certainement pas bannie de cette terre de vengeance, elle doit s'être réfugiée dans le cœur des femmes, sans doute, dans le cœur des mères, comme le vôtre. L'humanité parlera par vos lèvres – elle sera persuasive, éloquente, irrésistible – elle arrêtera le glaive de la mort, prêt à immoler tant de victimes, elle apportera la joie dans le cœur de tant d'infortunés qui redoutent le lever du soleil de demain, elle sera entendue même dans le ciel et sera inscrite à votre crédit dans le livre de vie.

J'ai l'honneur d'être, Milady, votre très humble et affligée servante.

Eugénie St-Germain
épouse de Joseph-Narcisse Cardinal



John McDonald
ACEV, Châteauguay

Affidavit en faveur de Jean-Louis Thibert

Châteauguay, 19 December 1838

I hereby certify that I have known Jean-Louis Thibert, of the parish of Châteauguay, now a prisoner in Montreal goal under sentence of death for HighTreason, for the last ten years, during which period in the Rebellion of last winter, and up to the breaking out of the late Rebellion, he has always conducted himself as an honest upmight man, a good neighbour and a loyal and peaceable subject of His late and of Her present Majesty.

Jno McDonald, J.P.



Marie-Louise Dandurand, veuve Duquet, à John Colborne
Paul Rochon, 1838 (1987), p. 264-265

20 décembre 1838

Qu'il plaise à Votre Excellence, la vieille mère d'un fils malheureux, que son âge tendre a entraîné au bord de l'abîme, se jette aux pieds de Votre Excellence, la douleur dans le cœur, les sanglots dans la voix, pour demander à Votre Excellence le pardon de son fils. Demain, l'ordre fatal en vertu duquel le fil de ses jours sera tranché, doit être exécuté. Faut-il qu'il meure au matin de la vie, lui, le seul soutien de sa vieille mère dans les derniers jours de son existence ; lui, le seul protecteur de ses trois jeunes sœurs ; lui, ce modèle parfait de piété filiale et d'amour fraternel ; lui, si chéri de ses amis !

Faut-il que sa jeune tête tombe en sacrifice sur l'échafaud ensanglanté ? Faut-il que votre requérante et les enfants qui lui restent (peut-être, hélas ! pour son malheur) soient réduits à mendier leur pain de chaque jour ? Si abondant que serait ce pain, il sera toujours mangé dans l'amertume de notre âme, car il ne viendrait pas d'un fils bien-aimé, d'un frère idolâtré ! Et tout cela parce que l'infortuné jeune homme s'est un moment laissé égarer et s'est jeté dans la tempête qui a enlevé tant d'hommes d'âge et d'expérience. Non, non ! Votre cœur qui connaît le sentiment de l'amour paternel, doit compatir à ma situation.

Vous ne pouvez dédaigner la prière d'une mère malheureuse ; et si vous ne me rendez pas mon fils, vous commuez au moins sa sentence et lui donnerez au moins le temps de se repentir. Vous vous souviendrez qu'il n'a pas répandu une seule goutte du sang de ses semblables. Vous n'oublierez pas ce qu'il a déjà souffert. Vous n'oublierez pas non plus ce que votre requérante a souffert pour lui, lorsqu'elle fut chassée de sa demeure par le feu qu'y avait allumé la main de l'incendiaire. La clémence qui est la vertu des rois devrait être une de vos plus nobles jouissances. Pardonnez à mon fils et l'expérience apprendra au monde que la miséricorde et non la rigueur produit la loyauté.

Et votre Requête ne cessera d'implorer le ciel pour la conservation et la gloire de Votre Excellence et le bonheur de votre famille.

L. Dandurand, veuve Duquette



Lewis Thomas Drummond à John Colborne

The Pilot, 15 mars 1844

Letter of Lewis Thomas Drummond, Esq., Advocate, presented to His Excellency Sir John Colborne, on the eve of the execution of Messrs. Cardinal and Duquette.

Montreal, 20th December 1838

To His Excellency Lieutenant General Sir John Colborne, Administrator of the government of Lower Canada, &c, &c.

May it please Your Excellency :

Having fulfilled my arduous task, as the Advocate of the unfortunate men, whose death warrant has been issued, I have still a duty to perform, as a British subject, whose sole desire is to see peace restored to the ill-fated, but still beloved country of his adoption.

It shall not be said that no man, but the paid Advocate, dared raise his voice in deprecation of the proceedings had, preparatory to the execution of the unhappy victims.

No ; for if I intrude at this moment upon Your Excellency, in my private character, as a man and as a Christian, it is to call upon you, nay ! implore you, in the interests of justice, for the honor of the British nation, to pause, ere the deed be consummated, which will terminate the existence of two of your fellow creatures, whose guilt (as it will be proved, ere long,) has not been established in a legal manner.

If there exists but a doubt, with regard to the legality of the tribunal which sat in judgment upon them, *that doubt alone* should, I humbly submit, induce Your Excellency to suspend their execution, until an opportunity can be afforded to mature that doubt into certainty, or to set it at nought.

But the principles of equity, implanted by nature in the hearts of all men, and recorded in the code of every civilized nation in the world, tell us with a loud voice, that no man should be tried by a law enacted after the commission of the offence with which he stands charged, and what is the inference to be drawn here ? That Cardinal and Duquette, who were in the custody of the Civil Authorities, previous to the proclamation of that law, under the action of which they have been condemned to suffer death, will, if the sentence be carried into effect, be raised from the obscurity of supposed offenders, into the character of martyrs to arbitrary prosecution.

I refer not to the nature of the evidence adduced against them. I speak not of the fact that *they* have not imbrued their hands in blood ; that their fiercest enemy could not impute, to either of them, a single act of violence. I abstain from depicting the sorrow of the dying wife and the helpless children of the one, of the aged parent of the other : their tears have flowed around me, for the last three days ; yet, I allude not to their present woes, not to those which await them. I appeal not to the feelings of humanity, which have hitherto characterized Your Excellency. I raise my voice solely to ask for justice, and to beseech that the execution of the sentence pronounced against them, be suspended, until it may be shown that they have been condemned without a legal trial. I speak freely, but conscientiously ; and Your Excellency will, doubtless, receive with indulgence an appeal which springs from motives that cannot be imputed.

I have the honor to be Your Excellency's most obedient and humble servant.

Lewis T. Drummond



Charles-Joseph Primeaux à Pierre-Édouard Leclère

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D590

Varennnes, 21 décembre 1838

Monsieur,

Si un nommé Jacques Lavallière, cultivateur, de Saint-Valentin, est encore en prison (auprès des Sœurs grises), je le recommande à votre piété. Son curé, M. Théberge, dit qu'il a été pris en sortant de l'église, avec plusieurs vieillards et garçons, tous

inoffensifs. C'est un nouveau déballé à Saint-Valentin qui a fait tous ces prisonniers. Je vous prie de faire congédier ce pauvre malheureux.

J'ai le plaisir de vous annoncer que tout va de mieux en mieux ici ; M. Pinet contribue beaucoup au rétablissement du bon ordre. Cela durera toujours, si MM. les deux absents, et Robitaille et Archambault, ne reviennent jamais à Varennes. Leur éloignement fait notre tranquillité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec considération, votre tout dévoué serviteur.

J. Primeaux, ptre, curé



Pierre-Paul Démaray à Ludger Duvernay

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 20, p. 5880-5881

Keeseville, déc. 23³⁵⁰, 1838

Mon cher ami,

Je ne sais à quoi attribuer votre silence sur la communication que vous m'avez promise, touchant nos affaires. Je n'ai encore reçu de vous aucune lettre depuis celle du 26 novembre dernier. N'ayant pas d'argent, pas même pour payer ma pension, j'ai pris sur moi la résolution d'accepter l'offre de M. Barton au crochet duquel je suis maintenant. Je suis parti de Rouses Point d'hier, et, à midi jusqu'auquel temps je me suis toujours attendu à une lettre de vous et à l'arrivée du commissaire en question. Mais rien, et que faire ?

Me voilà sans moyens de vivre. Ne pourriez-vous pas voir ces messieurs (Robert Nelson, Wolfred Nelson et Papineau) pour moi, leur exposer mon besoin et leur demander de m'envoyer quelque argent ? Vous devez sentir, comme moi, expatrié depuis plus d'un an sans rien faire pour moi-même, que tout ce que je pouvais avoir est entièrement épuisé ; en outre, s'il y a quelque souscription pour ces pauvres malheureux réfugiés, je crois que je devrais m'en sentir. Je suis prêt en tout temps à rendre service à mes concitoyens, et si ces messieurs désirent déposer entre mes mains les argents dont vous me parliez dans votre lettre du 26 novembre 1838, je m'en chargerai très volontiers et en rendrai un compte fidèle, mais j'aimerais en même temps être autorisé à payer ma pension sur ces argents : cela serait très utile, je crois.

À présent, je suis très inquiet de savoir ce que ces messieurs, nos amis, font, s'ils ont réussi dans leurs entreprises, s'ils ont ou vont, avec certitude, avoir les moyens qu'ils demandent. (Je m'aperçois que Malhiot et plusieurs à Swanton proposent une

³⁵⁰ Cependant, le tampon postal porte la date du 13 décembre.

échauffourée : c'est d'entrer en Canada avec 1200 dragons dans le dessein de piller et brûler). Je condamne ces sortes de procédés comme absolument contre les principes de notre cause, et même injurieux et dommageables. Je crois qu'il serait bon que M. Papineau conseillerait à M. [Malhiot] de n'y faire aucune chose de la sorte.

Comme la poste vient de New York ici journellement, il sera plus facile pour vous et moi de communiquer. Écrivez-moi, je vous en prie, et n'y manquez pas, car vous savez que, d'après notre position actuelle, il est au moins consolant de connaître ce qui se passe. Si ces messieurs désirent que je retourne à Rouses Point pour quelques services, je le ferai ; vous pourrez communiquer ma lettre à ces messieurs.

J'ai prié et même chargé Gagnon et Hébert de prendre affidavits des atrocités commises par les Bretons, et les transmettre à M. Papineau, dans le cas que ces choses seraient nécessaires pour les transmettre en Angleterre.

À Montréal, l'on examine la cause des prisonniers, mais je ne crois pas que l'on exécute aucun avant d'avoir des instructions d'Angleterre.

Madame Démaray, que j'ai vue dernièrement, me dit que les gens sont assez tranquilles à présent, mais que les frontières sont strictement gardées. L'on a commis (les troupes) beaucoup d'injures à Sainte-Marie, l'on a violé plusieurs filles et femmes chez des personnes qui même n'avaient pris aucune part.

Mes respects à ces messieurs. Votre ami.

P.P. Démaray

[De la main de T. Bouthillier ?] : Priez M. Mackenzie de m'envoyer sa gazette, à T. Bouthillier, ici.



Louis Perrault à Thomas Leigh Goldie

SHSW, *Louis Perrault Papers*

Thomas Goldie
Secrétaire civil du Bas-Canada

Burlington, 24 décembre 1838

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 4 du courant, une lettre dans laquelle je vous donnais une explication pleine et entière de ma conduite, pour l'information de Son Excellence l'administrateur en chef, sollicitant en même temps la permission de retourner à Montréal pour y demeurer sans être molesté.

Je pense bien que ce n'est pas l'intention de sir John Colborne de me tenir sur une terre d'exil, quand il ne peut exister la moindre plainte contre moi. J'aurais donné à votre silence l'interprétation d'un acquiescement à ma demande, si je ne savais que des officiers en loi, haut placés, sont allés à ma résidence à Montréal, pour m'arrêter et me jeter dans la prison, sans qu'il pût y avoir contre moi la moindre accusation. J'ai lieu de croire aussi que, jusqu'à ce moment, il n'y a aucune charge contre moi, encore moins des *affidavits*.

Ainsi, j'espérerais que Son Excellence voudra bien ne pas différer sa réponse à mon application et m'accorder ma demande.

J'ai une femme et des enfants à supporter ; voilà plus d'un an qu'ils sont privés des fruits de mon travail. Une plus longue proscription hâterait complètement ma ruine.

Votre etc.

Louis Perrault



Euphrosine Masson à John Colborne

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D570

Saint-George, 24 décembre 1838

À Son Excellence sir John Colborne, chevalier grand-croix du très honorable ordre militaire du Bain, administrateur du gouvernement de la province du Bas-Canada, lieutenant général et commandant en chef des forces de Sa Majesté dans ladite province, &c, &c, &c.

L'humble requête d'Euphrosine Masson, femme de Joseph Allard³⁵¹, forgeron, de la paroisse Saint-George, dans le comté de Rouville, expose humblement à Votre Excellence que son dit mari aurait été fait prisonnier dans sa propre maison, le 2 de novembre dernier, et que, depuis ce temps, il est resté dans la prison de la ville de Montréal, sous accusation supposée être de *haute trahison* ; que votre requérante est restée seule à pourvoir aux besoins de trois jeunes enfants et de la mère de son dit mari ; et attendant avec empressement le moment où il plaira à Dieu et à Votre Excellence faire sortir son dit mari de prison.

Qu'entretenant l'espoir que ledit Joseph Allard, son mari, n'a rien fait qui puisse lui attirer le châtiment qu'il endure depuis si longtemps, votre suppliante conclut à ce qu'il plaise à Votre Excellence remettre et pardonner audit Joseph Allard les fautes qu'il

³⁵¹ Joseph Allard, forgeron à Henryville, emprisonné le 4 novembre 1838, sera libéré par le procureur général le 29 décembre 1838.

pourrait avoir commises envers le gouvernement de Sa Majesté, convaincue qu'à l'avenir il fera tout en son pouvoir pour les réparer ; et remettre ledit Allard en liberté, afin qu'il puisse retourner vers sa famille qui l'attend avec empressement comme étant son unique soutien.

Et votre suppliante ne cessera de prier pour les jours précieux de Votre Excellence.

Euphrosine Masson

Nous les soussignés, résidant en la paroisse Saint-George, certifions par ces présentes que les faits mentionnés en la requête ci-dessus sont exacts, et recommandons à la clémence de Son Excellence le susdit Joseph Allard, espérant qu'il se conduira à l'avenir d'une manière loyale.

En foi de quoi.

[Suivent 72 noms]



Mgr Bourget à Pierre-Édouard Leclère

ACAM, 901.053 ; 838-8

Montréal, 24 décembre 1838

Monsieur,

Je crois devoir recommander à votre charité plusieurs prisonniers, afin que vous obteniez le plus tôt possible leur élargissement. Ce sont en général ceux qui n'ont été pris que sous soupçon, et contre lesquels il n'y a rien de grave ou qui ont été reconnus innocents. Tels sont par ex. Therrien et Laviolette, aussi ceux qui ont été pris par les volontaires dans l'église de Saint-Valentin, à l'issue de la grand-messe. Je vous recommande aussi M. Turcotte contre lequel il n'y a eu aucune déposition. Je l'ai vu ce matin : il est bien affligé de se voir encore détenu, quoiqu'on lui ait dit qu'il n'y avait rien contre lui. Vous rendrez un vrai service au gouvernement en faisant en sorte que ceux qui ne sont pas coupables soient délivrés au plus vite.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une parfaite considération, votre très humble et ob. serv.

† Ig. Ev. de Telmesse



Louis Sarault³⁵² à John Colborne
BA_nQ-VM, TL₁₉, S₁, SS₆₂, D₁₈₁

Montréal, 24 décembre 1838

À Son Excellence le lieutenant général sir John Colborne, Chevalier, Grand-Croix du très honorable ordre militaire du Bain et du Royal ordre Guelphie d'Hanovre, commandant des forces de Sa Majesté dans les provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, et administrateur du Gouvernement de ladite province du Bas-Canada &c, &c, &c.

Je, soussigné, supplie et expose humblement qu'à ma grande surprise et chagrin le vingt-sixième jour du mois de novembre dernier j'ai été *infortunément* appréhendé et fait prisonnier à Châteauguay, près du pont, par la garde de volontaires stationnée là (d'où je revenais) commandée par le capitaine John McDonald ; qui, après m'avoir demandé où j'avais été quinze jours auparavant, le samedi dernier d'alors ; si je n'avais pas porté un sabre et si je n'avais pas donné des passes ; et après lui avoir répondu que non, que j'étais resté paisible chez moi, que je ne m'étais nullement mêlé du trouble et que le trois novembre dernier une troupe de gens, armée en partie, m'avait *forciblement* enlevé un fusil de chasse que j'avais depuis trente années passées ; il me dit qu'il avait des dépositions contre moi et, sans en faire apparaître aucune ni aucun *warrant* d'arrestation, me dit qu'il fallait que je fus examiné à Beauharnois et m'y fit conduire sous bonne escorte ; d'où après y avoir été détenu jusqu'au jeudi suivant j'ai été amené lié et attaché avec cinquante-huit autres prisonniers ici à Montréal en la salle N° 1 dans la prison de la Pointe à Callière, où je suis encore détenu sans avoir été amené encore à aucun examen.

Mon fait est, qu'à mon âge avancé de cinquante-quatre ans, encore garçon, j'ai exercé l'office de notaire durant trente-trois ans depuis décembre 1805, que j'ai été commissionné sous l'allégeance à la Dynastie régnante de sa Majesté ; et pendant l'intervalle, ai aussi exercé en même temps le commerce mercantile : durant quinze années. Bien loin de réussir dans mes affaires, j'ai essuïé un tissu considérable d'adversités qui m'ont réduit presque à une indigence complète, avec de pauvres parents que je suis obligé d'aider et de soutenir.

Toujours paisible et tranquille, spécialement depuis plusieurs années, encore plus, et toujours très fidèle et loyal sujet de Sa Majesté et de ses ancêtres d'heureuse mémoire : depuis deux ans, j'étais venu m'établir à Châteauguay, du côté et auprès de l'église, quand, le 3 de novembre dernier, vers les dix heures du soir, étant couché et endormi dans ma chambre et un jeune homme, mon seul engagé dans la salle de la

³⁵² Louis Sarault (1784-1862), né à Montréal, fils de François-Amable Sarault et de Marie-Françoise Chaubert. Notaire à Beauharnois de 1805 à 1861. Célibataire. Emprisonné au Pied-du-Courant du 30 novembre au 29 décembre 1838. *Insurr.* II.

maison, nous fûmes réveillés par une bande d'environ vingt hommes, qui m'appelaient à mon réveil et frappait fortement à ma porte où je m'approchai avec mon engagé qui s'était aussi réveillé ; j'entendis plusieurs voix qui me criaient de leur prêter et livrer mon fusil : ce que je refusais de faire, et après avoir ouvert une fenêtre, je vis environ une vingtaine d'hommes sans pouvoir les connaître, rapport à la brune, dont plusieurs me parurent armés de fusils et de bâtons et me pressaient vivement de leur livrer mon fusil, qu'ils m'enlevèrent enfin ; et m'ayant demandé de la poudre et des balles, je leur dis que je n'en avais point. Ils partirent sans plus rien me demander autre chose. J'avais bien alors environ un quarteron de poudre dans une corne avec un sac à plomb de chasse, et quelques balles serrées ou plutôt enfouies je ne sçai pas bien où, dans quelques valises, parmi des papiers ou quelques vieilles hardes ou guenilles ; et qui me restaient, autant que je puis m'en rappeler du fond de mon commerce mercantile dont je ne me mêle plus depuis quatorze ans passés ; que j'avais gardées au nombre d'environ une trentaine pour la chasse et dont j'en prenais cinq ou six, les trois ou quatre ans, et même moins souvent, allant à la chasse dans les bois ; je me suis bien donné de garde, durant le trouble, d'en parler et je ne me rappelle pas même d'y avoir pensé.

Et le même soir, ledit 3 de novembre dernier, vers les dix heures et demie du soir, n'entendant plus de bruit je me suis recouché jusqu'au lendemain au grand jour, et depuis ce temps-là j'ai toujours constamment resté retiré en ma maison, à l'entour d'icelle et dans mon jardin, à faire le train du dehors et du dedans de la maison, à garantir des animaux et serrer mes denrées, plus en abondance en mon jardin que de coutume, avec mon engagé, jusqu'au milieu de la semaine suivante, et ensuite moi-même seul (mon engagé étant parti) jusqu'au dimanche suivant ; jour que les volontaires et les sauvages du Sault-Saint-Louis se sont rendus à Châteauguay ; ensuite quelques troupes régulières de Sa Majesté ; et où j'ai continué à rester retiré en ma maison jusqu'au moment où j'ai été arrêté et constitué prisonnier ; ne sortant, auparavant mon appréhension, de ma maison que très rarement et que dans le voisinage pour avoir quelques articles de provisions de nécessité, le plus souvent chez les Écossais et Irlandais volontaires du voisinage, qui peuvent et mes autres voisins justifier de ma *paisibilité* en tout temps et de ne m'être nullement mêlé du trouble qui a eu lieu à Châteauguay et ailleurs, et ni y avoir pris aucune part quelconque, ni avant ni depuis son apparition, ne sachant pas même auparavant qu'il allait avoir lieu et n'en voyant pas de raison.

Et tout le temps du trouble jusqu'à mon appréhension, je me suis fait un devoir très spécial de ne pas m'éloigner de ma maison afin de garantir et sauver particulièrement les papiers de mon notariat, dont quantité concernent la seigneurie d'Annfield du très honorable Édouard Ellice. Mais depuis que j'ai été appréhendé en revenant de

Beauharnois, j'ai appris que des soldats ou des volontaires avaient forcé et ouvert mes portes, pillé mes provisions et laissé le reste en péril et tout bouleversé.

Pourquoi et vu tout ce que dessus, qu'il plaise à Votre Excellence de m'accorder un prompt examen et un immédiat élargissement : et je ne cesserai de prier.

L^s. Sarault



Yusepe B.L. Nav. au « Grand Aigle de Québec »

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 3250

Grand Eagle
for the District of Quebec

Buffalo, Dec. 24th 1838

Dear Sir,

We avail ourselves of the departure of Mr. « Victor Ouellet » for Quebec, to write you a few lines trusting you may receive it in due time, as it is of the ultimate importance for us to have all the documents connected with our association in Quebec, as we are concocting measures whereby. We may be enabled to establish in Canada a cheap and responsible Government, if not a Republican Government, and for this purpose you will please to send us by some sure conveyance all the papers which were left in Quebec at the time we were obliged to fly from there. You will also write us any additional information which you may have since received from the different Lodges in the District, or any information received by J. Cremazie, Esqr. as corresponding secretary ; we have had several communications from him which of course were under your and the Committee's direction. This gentleman is most indefatigable in his exertions for the cause, and we suppose he is of great service in Quebec as he is by no means suspected of the Course he is lately pursueing our friend Mr. XX. had on him when he left Quebec. The subscription rolls also the arms and ammunition returns. Which papers he had the good fortune to secure safe. Through the kindness of our valuable friend Dr. Neault, who placed them in the hands of Mrs. N. She very cunningly placed them among her cloths in the bedroom, where they are to this day safe, we have no doubt. You know he has always acted with the Tories to keep up appearances, by which means he is not suspected. He will give you those documents which you will please to forward also. We have great pleasure in stating to you that we have gained much strength in our ranks from the invaluable assistance rendered the cause by the Honble P.D. Debartzch, who has addressed a letter to Head Quarter, offering to do all

in his power for a chance on certain considerations, which we have agreed to ; he says he is totally disgusted with the result blood thirsty Government. He is now in communication with some persons of note and high standing in this country, to obtain an entire change in Canada. It would not be prudent to say more on this subject at present.

You will not neglect to forward as much money as the Committee can possibly spare. You will see by the subscription list that Dr. Blanchet, as resident of the Executive Committee, subscribed 100 £, which we believe was not paid. Also Mr. A.A. Parant subscribed 50 £ and Dr. Parant 25 £, H.S. Huot, 10 £, Louis Fiset 10 £, and many others considerable sums you will see all the names on the list. But as those are all very cautious men, you must observe great secrecy and caution, when in communication with them. As they were never suspected, they all would of course wish to keep up a good reputation for loyalty. The committee might also put themselves in communication with R.E. Caron. He has also written to Head Quarter, offering his services, and declares his willingness to do all in his power for an immediate change in the Government, after he saw the manner in which his friends Panet and Bedard have been treated by that « horrid villain Colborne », as he says. We have not yet written him an answer. As some delay occurs when the Head Quarters are at New York, they always wish to let the members in the country know of all communications before answering them, as in the present case. The Head Quarter will soon be changed from N.Y. to Boston, as the latter place is not so filled with British ship as N.Y., and it will answer equally well and have a good effect. They can have what ever is wanted there as well as in N.Y. and have a more direct intercourse with the frontiers of Vermont, New Hampshire and Maine. Mr. Cremazie will however let you know to whom and where to address your communication. We Hope you relax in your exertions for the cause through the press. Lash the bloodwounds when ever you can. You have the command of a powerfull engine, the press. You know they are and always have been very much in dread of you. We would have written to you in French, but our chairman does not write or read French ; consequently, to save the time and trouble of translating, we write English.

The bearer of this is a very trustworthy and faithfull man. You may rely on him, if he returns you may send any thing you wish with him. You may be a long time without hearing from us again, as the opportunity seldom offers. The bearer may not be very expeditious with this, as he must stop and see his family at Rochester. Be carefull and all will be well, secrecy is every thing. Why do you not get the committee to imploy persons to assassinate Symes and Young³⁵³ ? It is the best thing could be done, and we hope to hear of it being soon accomplished.

³⁵³ Robert Symes, assistant-chef de la police du district de Québec, et Thomas Ainslie Young (1797-1860), ex-député de la basse ville de Québec, surintendant de la police de Québec de décembre 1837 à juillet 1840. *DPQ*.

Very truly yours.

Yusepe BL Nav President
aevo avedp Secretary

Aftger reading the inclosed, please to hand it to its address, without delay. Mr. J.B. Landry is an excellent young man as a spy. He knows all the secrets from the judges and is never thought of being disloyal. He exerts himself well as we promised him a better situation hereafter. He has communicated some valuable secrets. He says Bowen and James Stuart are perjured scoundrals.

Yours. Adieu for the present.



Déclaration en faveur de Félix Cloutier

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D599

Lacolle, 26th December 1838

To whom it may concern, we, the undersigned do certify, on our honor, that we are acquainted with a lad now in prison at Montreal, by the name of Felix Cloutier, that he is about 14 years of ages. That we believe him entirely guiltless of any offence against the Government or Laws of the country, or any participation in any way or manner in the late Rebellion, and incapable for want of common judgement to have been active or even engaged in the most trivial criminal act. That he has always been since our knowledge of him the constant care of his aged and widowed mother, as one who may not capable for want of intellect of his own guidance. That he was living at the time of his arrest with his mother and brother in law, who is now a Volunteer in Capt Hays Company, Lacolle.

E. March, Major Lacolle Frontier Company
J.C. Watson, Lieut. Lacolle Frontier Company



Déposition de Joseph Viau et autres

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 82

La Prairie, 26 décembre 1838

Joseph Viau, Élie Bouchard, Pierre Dérigé dit Laplante, Camille Sédilot dit Montreuil, all of St. Constant, and Daniel *McKelliss*, of La Prairie in the said district, being duly sworn, depose and saith :

That before or after the late revolt in the neighbourhood of La Prairie, they severally and individually never knew of any thing in the conduct of a Louis Dérigé dit Laplante, of the Parish of St. Constant, which could lead them to suspect that he was in any wise (either directly or indirectly) concerned in the same ; but on the contrary he, the said Louis Dérigé dit Laplante, on several occasions cautioned said deponents from participating in, or joining any persons who would wish to overthrow the present form of government in any manner whatsoever ; and from their being his neighbours they sincerely on their oath believe he never did to encourage or assist said revolt ; and they have no hesitation whatsoever in recommending him to the favourable consideration of Her Majesty's Government in this Province and pray that he may be released from the present confinement.

And further these deponents say not and Daniel *McKelliss* and Camille Sédilot dit Montreuil have signed, the others have made their usual mark, this deposition having being duly read.

(signé) D. m^cKilliss
Camille Sédilot

(marqué) Joseph Viau
Élie Bouchard
Pierre Dérigé dit Laplante

Sworn before me at La Prairie
this 26 Dec. 1838
A.T. Alexander, J.P.



Michel Quintal à William Foster Coffin

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2211

William Foster Coffin

Écuyer, assistant-secrétaire civil

Beauharnois, 26 décembre 1838

Monsieur,

Il vit actuellement dans la prison à Montréal un nommé Joseph Roy, de Beauharnois. Il m'a fait mander qu'il était tellement tourmenté de la toux qu'il ne pouvait ni manger ni se tenir debout.

Je vous fais cette lettre afin d'informer Son Éminence de la situation de cet homme. Je m'intéresse d'autant plus à cet homme malheureux que je l'ai toujours connu pour un de ces honnêtes habitants des campagnes, et que je suis convaincu qu'il ne doit sa détention qu'à sa trop grande crédulité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

Quintal, p^{re}
curé de Beauharnois



Joseph-Guillaume Barthe, poésie³⁵⁴

Le Fantasque, 26 décembre 1838

26 décembre 1838

Aux exilés politiques canadiens

Salut ! concitoyens, foulez la terre amie,
Foulez le sol sacré de la patrie !
Sur la plage lointaine, où le crime gémit,
Où le repentir pleure... un généreux proscrit,
Un Nelson, un Gauvin, un Masson, un Bouchette,
Noms de héros chantés sur la mâle trompette,

³⁵⁴ Cette poésie, éditée par le journal *Le Fantasque* de Québec, valut à son auteur, Joseph-Guillaume Barthe (1816-1893), un séjour de trois mois à la prison de Trois-Rivières, du 2 janvier 1839 au 3 avril 1839.

DesRivières, Goddu, Marchesseault et Viger,
Dont les fronts plébéïens, ceints du noble olivier,
Devaient courber plus tard sous le faix de la gloire,
Pouvaient-ils dans la honte expier leur valeur ?
L'égide de l'honneur
Protégeait leur mémoire !...

Les tyrans ont pâli, souillés d'iniquité,
Et, près de s'engloutir sous les débris du trône,
Ils se sont moins joués des droits d'humanité :
Ah ! c'est que dans la fange ils jetaient leur couronne !

Les fils des Canadas, amants de liberté,
Perdant leur vain espoir dans un sceptre insensé,
Et d'un généreux sang rachetant leur patrie,
Bravèrent dans nos champs la mitraille ennemie ;
Ô peuple ! jette un funèbre feston
Sur leur tombeau... bats le mâle clairon !
Couvre de drapeaux sombres
Les tombeaux et leurs ombres !...
Baise leur cendre sainte au fond de leur cercueil,
Érige un monument qui fasse ton orgueil,
Leurs noms, en traits de feu, dans ta généreuse âme,
Sont gravés pour jamais !

Rois, vous portez en vain et le feu et la flamme
Si loin de vos palais !
Un roi doit-il régner sur un peuple d'esclaves ?
Doit-il sous un vil joug courber les fronts des braves ?

Martyrs sanctifiés par de mâles exploits,
Le trépas vous soustrait à de honteuses lois !
Le peuple honorera vos noms, votre mémoire,
Vos ombres avec lui chanteront la victoire !
Ô Peuple ! un funèbre feston
Sur leur tombeau... bats le mâle clairon !
Couvre de drapeaux sombres
Les tombeaux et leurs ombres !...
Mais vous, qui, dans l'exil, consumant de beaux jours,

Avez flétri vos pas dans la fange des crimes,
 Vous, qu'un fer assassin réclamait pour victimes,
 Que de vils ennemis, sanguinaires vautours,
 Jetaient à l'échafaud, en ignoble pâture,
 Vous avez affronté le fer et la torture
 Et l'homicide bras souillé de déshonneur !
 La peur n'a pas molli vos âmes généreuses :
 (Dans le sein des héros il bat un si grand cœur !)
 Si le destin rendit vos armes malheureuses,
 Si Mars vous a ravi la palme des combats,
 Si vous ne fûtes point les plus heureux soldats,
 Vous êtes succombés du moins avec vaillance.
 Un seul fils d'Albion et sept fils de la France
 Que l'honneur fit soldats,
 Qu'on vit briguer la gloire en tête des combats,
 Payèrent dans l'exil leur valeur héroïque :
 Ceignons-leur aujourd'hui la Couronne civique !
 Ô peuple ! tresse un glorieux feston,
 Chante et bats le mâle clairon
 Et de leurs pas chéris, oh ! baise la poussière,
 Devant eux, de respect, courbe ta tête altière !

J.G. Barthe



Requête de Denise Brouillet³⁵⁵ à John Colborne
 BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1364

Saint-Jean, 27 décembre 1838

À Son Excellence sir John Colborne, commandant en chef de toutes les Forces de Sa Majesté, dans les provinces du Haut-Canada, du Bas-Canada &c., et administrateur du gouvernement de ladite province du Bas-Canada, &c.

Supplie très humblement Denise Brouillet, épouse de François Bédard, de la paroisse Saint-Jean l'Évangéliste, et expose très respectueusement que ledit François

³⁵⁵ Desneiges *alias* Denise Brouillet (1809-1873), née à Saint-Stanislas, fille de Pierre Brouillette et de Joseph Cossette, a épousé (Saint-Jean-sur-Richelieu, 7 septembre 1830) François-Xavier Bédard, fils de Joseph Bédard et d'Angélique Bergevin. *Insurr.* II.

Bédard, son mari, est actuellement détenu dans la prison de Montréal, où il a été confiné sous soupçon de trahison, depuis le commencement du mois de novembre dernier.

Qu'il n'a jamais pris part au soulèvement qui a eu lieu alors, et ne s'est absenté de chez lui que durant quelques jours, et ce, dans le seul but de se cacher et d'éviter d'être contraint de prendre les armes contre le gouvernement de Sa Majesté. Que, nonobstant tout cela, il a été arrêté aussitôt qu'il est reparu à sa maison et a été détenu depuis.

Que ledit François Bédard est un pauvre homme qui n'avait d'autre moyen de subsister que le produit de son travail, et n'avait aucunes avances lors de son appréhension.

Que, depuis l'arrestation de son dit mari, votre suppliante a été laissée seule avec trois enfants en bas âge, et sans moyens de les faire subsister, et qu'elle se verra réduite à la dernière misère si son mari ne lui est bientôt rendu pour pourvoir à ses besoins.

En conséquence de ce que dessus, votre suppliante sollicite très instamment Votre Excellence d'avoir égard tant à l'innocence de son mari qu'à l'état de destitution dans lequel se trouve sa famille, et de vouloir bien ordonner sa libération. Et votre suppliante ne cessera de prier.

Denise Brouillet

Nous les soussignés, du village de Saint-Jean, connaissant François Bédard, de cette place, pour un honnête et paisible citoyen, qu'il a laissé sa femme et ses enfants en bas âge, pauvres et sans moyens de subsister, et nous le recommandons à la clémence de Son Excellence.

J.E. Morisset, ptre, curé
Louis Marchand, Lt. col. M.
F. Marchand



Affidavit de Christine Hébert³⁵⁶ en faveur de Lucien Morin³⁵⁷
BA_nQ, E₁₇, *Événements de 1837-1838*, N° 1332

L'Acadie, 27 décembre 1838

Province du Bas-Canada, district de Montréal. – L'au 1838, le vingt-septième jour de décembre, par devant Timoléon Quesnel, écuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté

³⁵⁶ Christine Hébert, fille de François Hébert et de Marie Patenaude, épousera (Saint-Valentin, 7 février 1842) Joseph Éthier, fils d'Antoine Éthier et de Josephte Lamothe.

³⁵⁷ Lucien Morin, cultivateur à Saint-Valentin, fils de Pierre-Hector Morin et de Victoire Côté. Incarcéré le 13 novembre 1838 ; libéré le 1^{er} février 1839.

pour le district de Montréal, est comparue Christine Hébert, de la paroisse Saint-Valentin, laquelle, après serment prêté sur les saints Évangiles, dit et dépose que le 4^e jour de novembre dernier, dans la matinée, elle se trouvait chez le sieur Remy Gauvin, cultivateur, de Saint-Valentin, en même temps que le sieur Louis Carpentier, que là et alors le sieur Gauvin aurait demandé à Carpentier s'il voulait venir occuper sa maison avec sa famille pendant tout l'hiver pour avoir soin de tout ce qui lui appartenait, parce que lui, Gauvin, avait l'intention de descendre à Québec avec son épouse pour éviter de se trouver au milieu des troubles qui commençaient à éclater ; que ledit Gauvin aurait ajouté qu'il partirait aussitôt que Lucien Morin, son neveu, qui se trouvait alors chez lui, et qu'il avait intention d'envoyer à Napierville pour chercher de l'argent, serait revenu de son voyage. Qu'en effet Gauvin aurait envoyé de suite Lucien Morin à Napierville sur une jument sous poil blanc appartenant à lui dit Gauvin, et que depuis, ni Lucien Morin, ni ladite jument n'ont reparu chez ledit Remy Gauvin ; et, après lecture faite, la déposante a fait sa marque ordinaire d'une croix.

Christine x Hébert

Affirmé devant moi
à Blairfindie
les jour et an d'autre part.
T. Quesnel, J.P.



Déposition de Côme de Grandpré

BA_nQ, E₁₇, *Événements de 1837-1838*, N^o 1107

William Henry, 29 décembre 1838

(Résumé³⁵⁸) – Le 23 décembre 1838, Côme de Grandpré se serait rendu dans la maison de Lanois, du Petit Saint-Jacques, à Saint-Barthélemy. Ayant parlé au fils Lanois pour savoir s'il avait eu connaissance que des gens de cette localité avaient été commandés, il apprend que Noël Sarrazin, Maxime Champagne et deux autres avaient été invités à se rendre à Berthier par Éléonor Lépine et [] Lebeau, mais n'y allèrent pas. De plus, Joseph Delorme et Joseph [] étaient armés pour se rendre à Berthier...

Mention d'un nommé Soulière...

Côme de Grandpré

³⁵⁸ Le document est très endommagé. Nous en donnons ici un résumé.

Assermenté par devant moi
à William Henry, ce 29 décembre 1838
R. Jones



François Bourassa³⁵⁹ fils au D^r Timoléon Quesnel
BAC, RG4, B24, vol. 2, *Bas-Canada, magistrats stipendiaires*

A Monsieur Ques nelle
Lacadie

Champlain, 29 décembre 1838

Monsieur,

Je m'an pres de vous écrire quelque ligne toujours sur le même sujais ; je vois depuis plusieurs jours de mes assosié qui s'anretourne chacun chéseux, et je me re pose toujours sur vous pour me retiré de cette ennuiante sétation. Ain ci ta ché donc de me ranvoyé quelque nouvelle sur se sujai au plus to que vous pouré.

Monsieur Clarc de St Siprien mà fai demandé deux fois cette semaine de m'an venir et qu'il répondait de mois. Mais je me repose sur vous en cor quelque jours. Monsieur Clarc et prai à donné une afidavid sarmanté que je suis àrivé ché lui le six de novembre, qui était le mardi àvan qu'il se soi faitte aucune bataille et que de puits ce tamps je me suis tenu tranquile, ainsi il fau voir pour quelle raison que je suis ici. il ne fau pas croire que cest le malle que j'ais fai qui ma fai partire du Canada mais cétout le trouble que j'avois. je craignait qu'an manretournant ché mois que les patriotte reviendroît me cherché d'un autre cauté je craignoit que les volontaire voin me prandre pour me fair battre contre mes àmie et mes paran. ainsi voilà pour quois je me suis retiré dans les état. on madit que quelque aindividu de la Carrière disoit que jé toit un commandant mais voyé quelque personne respectable et voyé ce quil vous diron parex ample comme Monsieur Joseph Houimette ain ci que monsieur Lucié.

³⁵⁹ François Bourassa (1813-1898), né à L'Acadie, fils de François Bourassa et de Geneviève Patenaude ; frère de Napoléon Bourassa. Son frère Vital, comme lui, est patriote et a été incarcéré au Pied-du-Courant. François Bourassa, Frère Chasseur, a aussi été emprisonné, sous le prénom de « Pierre », du 21 novembre au 14 décembre 1838, et libéré par P.E. Leclère. Plus tard, député Rouge de Saint-Jean, tant à Québec qu'à Ottawa, pendant 40 ans. *DPQ, DBC*.



François Bourassa fils

Lorsqu'un jeune homme étoit venu commandé le samedi par chénous jes anbarqué à cheval et jais été leur dire de se tenir tranquile et quil ne falait pas écouté ces commandeman la. et que lon voye à prais cela si j'ais commandé, non ceux qui on voulu commandé le lon faict mois je ne man suis pas mêlé il ont tout à rivé ché nous le dimanche et jes parti avec eux pour allé au cote et je ne lui est pas couché je m'an suis revenu ché nou. et le lundi jest retour né et jes été anviron cieunq heur et je me suis retiré ancuite dans les etat pour être tranquile et ne plus me melé de rien. mais il fau me retiré de ce payi d'annuie pour mois car il y à quelque policon qui voudroit re commancé le trouble et cela me fait encore ennuie de plus en plus, je finie en espéran de man retourné bien vite et je vous fai bien mes conpliman et à vottre damme. je suis pour la vie vottre serviteur.

François Bourassa fils



Charles-Guillaume Bouc³⁶⁰ à Joseph Masson

BAnQ-VM, P 650/8, *Fonds Joseph Masson*

Rec^d

29 déc. 1838

[29 décembre 1838]

Monsieur,

J'apprends à l'instant de la part de M. Roy que je suis pour être fait prisonnier, ainsi que plusieurs du village. Ayez la bonté de me dire si vous connaissez quelque chose à cet égard. Les MM. Roy sont décampés, crainte d'être pris.

Pour moi, je préfère de me livrer à vous que de manquer à ma parole d'honneur. Je vous prie d'excuser mon écriture.

Je suis pour la vie votre obéissant serviteur.

Charles G. Bouc



Augustin Tessier à Pierre-Édouard Leclère

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2020

Saint-Constant, 30 décembre 1838

Monsieur,

Je vous recommande d'une manière spéciale les suivants :

Joseph Longtin fils d'André Longtin ; Amable Longtin³⁶¹, aussi fils d'André Longtin, qui est dans les prisons de la Pointe-à-Callière. Il est presque imbécile.

Louis Lanctôt

Exercez, Monsieur, la plus belle prérogative de l'espèce humaine et vous aurez un nouveau droit à l'estime que vous portez.

Votre très humble.

³⁶⁰ Charles-Guillaume Bouc (1795-1861), voyageur, de Terrebonne. Patriote et Frère Chasseur. Emprisonné au Pied-du-Courant le 4 janvier 1839 ; sera exilé en Australie. Louis Du Cap, *Biographie historique de Charles-Guillaume Bouc*, 2008, 347 p.

³⁶¹ Amable Longtin, né en 1811 à Saint-Constant, fils d'André Longtin et de Suzanne Tremblay. Amable Longtin sera libéré le 31 décembre 1838, le lendemain de l'écriture de la lettre du curé Tessier. *Insurr.* II.

Tessier, ptre, curé



François Languedoc à Alexander Buchanan

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D444.1

Alexander Buchanan, Esq. advocate
Montreal

St. George, 30th Décembre 1838

Dear Sir,

The wife of Jacques Robert on behalf of whom I wrote to you, tells me that her husband has been taken for a man of the same name belonging to La Tortue and who, it appears, was concerned with the murder of Walker. This must evidently be a mistake, for the Jacques Robert, respecting whom I wrote to you, never left his house, either to go to La Tortue or to any other place with the Rebels.

Will you have the goodness to look into this business. This man is easily known : his face was burnt some years ago by falling in a kettle full of boiling ashes, and he carries the marks quite plain on his face.

I remain, dear Sir, your ob^t servant.

Fr. Languedoc



François Languedoc à Alexander Buchanan

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D444.2

Alexander Buchanan, Esq. advocate
Montreal

St. George, 30th Décembre 1838

Dear Sir,

I find that two or three of the prisoners of which I sent in a list have come out. If you can possibly let the other out, you would render a great charity to their families, the greatest part of which are in very great distress. There is a very decent man who is

also in goal, of the name of Louis Lussier. I have known him for a long time, he is a perfect honest fellow. It is true he has taken a part in the Rebellion, but not an active one. He is a man of property and, if necessary, he will give security. Try and let him out.

I remain your ob^t servt.

Fr. Languedoc



Robert Jones³⁶² à Thomas Leigh Goldie

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o IIII

Thomas Leigh Goldie, Esqr
Civil Secretary

William Henry, 30 december 1838

Sir,

I enclose you two depositions respecting seditious language held at the Post Office at Berthier by servants of the Post Master. It does not amount too much but strengthens the general opinion that the Post Master is a bad subject. He attended all Papineau meetings on the North side of the St. Laurence and was devoted to his interest. He is silent for the present, but the seed of rebellion is in him.

I also send you the deposition of one Côme de Grandpré, which in my opinion is of a more serious nature. I'm in progress in getting further information respecting the people of Berthier who, in my opinion, there is not a worse in the district. They require some active independent Magistrates amongst them and I would recommend MM. John McBean and Hugh Faries. I hope that Col. Cuthbert has done so already ; they are gentlemen of the first respectability, retired partners from the Hudson Bay Company.

Should you wish to apprehend any of the persons mentioned, you can return the depositions to me as I send the warrants to Montreal.

I have the honor to be, Sir, your obedient humble servant.

R. Jones, J.P.

³⁶² Robert Jones (ca1770-1844) a été administrateur de la seigneurie de Sorel, Député de William Henry, juge de paix en 1830. *DPQ*. Il a épousé (Sorel, Christ Church) Mary Berney.



Déposition de Sophie Citoleux-Langevin

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 2215

Beauharnois, 31 décembre 1838

District de Montréal. – Ce 31^e jour de décembre 1838, par devant moi, Robert Howden Norval, écuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour ledit district, résidant à Beauharnois, est comparue Sophie Citoleux dit Langevin, fille majeure, de la paroisse Saint-Clément, dans le comté de Beauharnois, dans ledit district. Laquelle, après serment prêté, a dit et déposé que dimanche, 4 novembre dernier, entre 3 et 4 heures du matin, il est venu à la porte de la maison de Basile Roy dit Lapensée, cultivateur, de la paroisse Saint-Clément, des comté et district susdits, un homme que la déposante n'a point vu, et qui ayant réveillé ledit Basile Roy, lui a dit avec un ton très fort et absolu, de se dépêcher bien vite, de *s'agréer* pour suivre *nos gens* qui venaient par derrière, sans dire où ils allaient. Que nonobstant ce commandement, ledit Basile Roy ne s'est point habillé et est resté triste et pensif.

Qu'environ une heure après, il arriva et entra chez ledit Roy 3 ou 4 hommes, inconnus à la déposante, et dont deux au moins étaient armés, lesquels le commandèrent avec beaucoup d'autorité de marcher comme eux, et ne partirent pas que ledit Roy ne fût prêt et ne partît avec eux.

Que ledit Roy partit profondément affligé et comme cédant à la peur.

Et ladite déposante n'a plus rien dit, et a fait sa marque, ne sachant signer. Lecture faite.

Sophie x Citolleux dit Langevin

Affirmé sur les saints Évangiles
devant moi, à Beauharnois
ce 31 décembre 1838
R.H. Norval, J.P.



Déposition d'Antoine Paillé

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2216

Beauharnois³⁶³, 31 décembre 1838

District de Montréal. – Ce 31^e jour de décembre 1838, par devant moi, Robert Howden Norval, écuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour ledit district, résidant à Beauharnois, est comparu Antoine Paillé, journalier, de la paroisse Sainte-Anne de l'Île-Perrot, dans le comté de Vaudreuil, dans le district susdit, lequel, après serment prêté, a dit et déposé que, dimanche matin, 4 novembre dernier, entre 4 et 5 heures, il est entré chez Basile Roy dit Lapensée, où était le déposant, en la paroisse Saint-Clément, dans le comté de Beauharnois, dans le district susdit, trois ou quatre hommes, à lui inconnus et pour la plupart armés, qui commandèrent ledit Basile Roy très impérieusement de venir avec eux sans dire où. Que comme ledit Roy ne se pressait pas, ils le forcèrent de se hâter et ne lui laissèrent par le temps de manger ainsi qu'il le voulait.

Que le déposant a alors appris que c'était la seconde fois qu'on venait commander ledit Roy. Que ledit Roy est parti avec les susdits hommes, fort triste et jongleur. Que ledit Roy revint chez lui ce même jour entre 10 et 11 heures du matin, et fut prié, l'après-midi entre 3 et 4 heures, par sept ou huit hommes, presque tous armés, d'en repartir pour le village, de Beauharnois s'entendait.

Que ledit Roy dit aux susdits hommes que c'était une mauvaise affaire qui se faisait, en faisant allusion à la rébellion alors commencée.

Et ledit déposant n'a plus rien dit et a fait sa marque, ne sachant signer. Lecture faite. Trois mots rayés nuls, un renvoi est bon.

Antoine x Paillé

Affirmé sur les saints Évangiles
devant moi, à Beauharnois, ce 31 décembre 1838
R.H. Norval, J.P.



³⁶³ De même, la déposition de Thérèse Houle, 18 ans, de Beauharnois. Voir *Événements de 1837-1838*, N° 2117.

Affidavit en faveur de Toussaint Rochon

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2038

Beauharnois, ce 31 décembre 1838

Toussaint Rochon réside à Beauharnois depuis plusieurs années. Je l'ai toujours connu pour un homme de bonnes mœurs.

Les violences auxquelles il s'est porté pendant la rébellion à Beauharnois sont, dans mon opinion, le résultat de son ignorance complète des affaires du temps et de la circulation de papiers traîtres au peuple.

Quintal, ptre
Curé de Beauharnois



De Ricard³⁶⁴ au capitaine de Tilly³⁶⁵

BAC, MG24, A40, *Fonds Colborne*, vol. 20, p. 6013

M. le capitaine de Tilly, chef d'escadron
Aide de camp de M. le général Ornano, &c.

Laval, 31 décembre 1838

Mon cher capitaine,

Le nommé Hindenlang Charles, né à Paris, domicilié à Paris, a été incorporé au 5^e Léger, le 1^{er} août 1831, en qualité de sergent, par décision on^{elle} du 5 juillet 1831, à titre de récompenses nationales. Tourné le 26 mai 1832, remis sergent le 16 septembre 1833, il est parti en congé illimité le 1^{er} septembre 1834.

Voilà le seul individu figurant sur les contrôles du corps, qui ait quelque analogie avec celui sur lequel vous désirez avoir des renseignements ; je désire que ceux-ci puissent vous satisfaire.

³⁶⁴ De Ricard, colonel du 5^e régiment de Laval (France). *Annuaire de l'état militaire de France pour l'année 1839*, Paris, F.G. Levrault, 1839, p. 248.

³⁶⁵ Le capitaine de Tilly, en 1838, était aide de camp du lieutenant-général comte Philippe-Antoine d'Ornano (1784-1863), qui commandait la 4^e Division, à Tours. *Almanach royal et national pour l'an M DCCC XXXVIII* (1838), Paris, A. Guyot et Scribe, 1838, p. 623. *Dictionnaire universel des contemporains*, 2^e éd. 1861.

Recevez, mon cher capitaine et ancien camarade, l'assurance de mon sincère attachement.

De Ricard



Commentaires³⁶⁶ sur 9 patriotes de Saint-Valentin

BAnQ-VM, TL888, S999, D552

[Décembre 1838]

Caractère et conduite des neuf prisonniers en question, selon notre meilleure connaissance.

1. **Antoine Destroismaisons** est un jeune homme de 16 à 20 ans, peu rusé, paisible ; à notre connaissance il n'a point quitté la maison de son père durant la rébellion.

2. **Louis Belhumeur**, jeune homme marié, pauvre, paisible ; il a été emmené le premier soir, jusqu'à une demi-heure de chez lui ; il s'est ensuite échappé des rebelles et il paraît qu'il a demeuré caché le reste du temps dans les îles du Richelieu.

3. **Louis Fournier**, homme marié, pauvre ; il a fait rester sa femme au lit durant la rébellion, pour n'être pas emmené, disant que sa femme était mal. Nous ne connaissons pas qu'il ait suivi les rebelles.

Les personnes ci-dessus nommées auraient été libérées le 10 courant³⁶⁷, avec d'autres qui ont eu leur grâce, car ils ont été appelés, mais leurs noms étaient mal écrits. Au lieu de Louis Fournier, on avait mis Joseph ; au lieu d'Antoine Destroismaisons, c'était Louis Picard, etc. Cette remarque peut leur être utile, vu qu'ils avaient sans cela leur liberté...

4. **Louis Thibault**, jeune garçon, qui arrivait de naviguer et venait voir ses parents ; il ne paraît pas qu'il ait été même emmené par les rebelles.

³⁶⁶ Ces commentaires, non signés, semblent bien avoir été écrits par Adrien Théberge, curé à Saint-Valentin depuis mai 1838.

³⁶⁷ Antoine Destroismaisons, Louis Fournier et Louis Thibault, arrêtés le 13 novembre 1838, ont été libérés le 28 décembre 1838 par P.E. Leclère, chef de police à Montréal. *Return of persons imprisoned*, envoyé par John Colborne au Marquis de Normanby, le 4 janvier 1840.

5. **Jacques Laverdière**³⁶⁸, jeune homme, marié, fort paisible ; il est bien sûr qu'il [n'a] pas pris part à la rébellion, mais il a pu avoir été emmené pour un instant par les méchants.

6. **Pascal Seigniori**³⁶⁹, vieillard, marié, extrêmement pauvre ; nous sommes bien certain qu'il n'était point méchant. Ses voisins disent qu'il n'a point quitté sa demeure durant la rébellion.

7. **François Gaudrault**, homme marié et bien pauvre ; il était assurément paisible. Il est certain que, si tous les autres eussent été aussi bons que lui, il n'y aurait point eu de trouble. On ne sait point s'il a sorti de chez lui durant la révolte ; s'il y a été, nous pouvons assurer que ç'a été contre sa volonté.

8. **Pierre Desbiens**, jeune homme d'environ 20 ans, qui était incapable d'induire les autres au mal. Nous ne connaissons point qu'il en ait fait. Il a été avec les rebelles, mais on nous assure que c'est par force. C'est un pauvre jeune homme.

9. **Pierre Bourdeau**³⁷⁰, homme marié, chargé d'une nombreuse famille, pauvre ; nous n'avons rien appris de mal de sa conduite. On peut croire qu'il a marché, car je suis certain qu'il n'y a pas 10 personnes qui n'ont point marché³⁷¹.

³⁶⁸ La liste officielle le nomme à tort *Lavallière*. Il s'agit bien de Jacques Laverdière, baptisé Joseph-Jacques Cochon-Laverdière (1799-1880), né à Saint-Michel de Bellechasse, fils de Joseph-Marie Cochon dit Laverdière et de Marie-Reine Roy. Il a épousé (Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, comté de Montmagny, 4 février 1833) Marguerite Beaudoin, fille d'Antoine Beaudoin et de Marie-Josephte Blais. Ce couple réside à Saint-Valentin à partir de 1838. Jacques Laverdière sera inhumé à Saint-Bernard de Lacolle en 1880, de même que sa femme, en 1885.

³⁶⁹ Pascal Signorini/Signori/Seigneurine, né à Verone (Italie) vers 1783, fils de David Signorini et de Justine Suare, a épousé (L'Acadie, 23 octobre 1820) Judith Demers, fille de Joseph Demers et d'Ozite Comeau. Arrivé au Bas-Canada en 1813 ; licencié à Montréal le 25 juillet 1815, il reste au pays et choisit L'Acadie où habitent « plusieurs autres soldats de son régiment. » *Insurr.* II. Jacques St-Pierre, *Geneanet*.

³⁷⁰ Pierre Bourdeau (1798-1842), né à Saint-Philippe, fils de Pierre Bourdeau et de Pélagie Hébert, a épousé (Saint-Jean-sur-Richelieu, 23 novembre 1824) Pélagie Monette, fille de François Monette et de Marie-Reine Rémillard.

³⁷¹ Louis Thibault, arrêté le 16 novembre 1838, libéré le 9 janvier 1839 par le procureur général ; Jacques Laverdière, arrêté le 13 novembre 1838, libéré le 28 décembre 1838 par P.E. Leclère ; Pascal Seigniorine, arrêté le 13 novembre 1838, libéré le 28 décembre 1838 par P.E. Leclère ; François Gaudreau, arrêté le 13 novembre 1838, libéré le 19 décembre 1838 par le procureur général ; Pierre Desbiens, arrêté le 13 novembre 1838, libéré le 28 décembre 1838 par P.E. Leclère ; Pierre Bourdeau, arrêté le 13 novembre 1838, libéré le 11 janvier 1839 par le procureur général. *Return of persons imprisoned...*

Remarquez que ce ne sont point là tous les prisonniers de cette paroisse, il y en a encore beaucoup d'autres, que nous savons qu'ils méritent une bonne punition. Pour ceux-ci, si vous les voyiez, vous verriez tout de suite qu'ils ne pouvaient faire du mal. [Je] leur ai parlé en leur faveur, plus que tout ce qu'on pourrait dire.

Quant aux trois premiers, qui avaient déjà leur délivrance de la part de Son Excellence, j'espère qu'on voudra bien s'en rapporter à nous et leur accorder leur liberté, jusqu'à présent différée.



Bibliographie

Bonnefoux, Pierre-Marie-Joseph de, *Mémoires*, publiés la première fois en 1900 par Jobbé-Duval.

Du Cap, Louis, *Biographie historique de Charles-Guillaume Bouc, 1795-1861*, Piedmont, 2008.

Fortin, Réal, *La guerre des patriotes le long du Richelieu*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éditions Mille Roches, 1988.

Fournier, Marcel, *Les Français au Québec, 1765-1865*, Québec, Septentrion, Paris, Éditions Christian, 1995.

Labelle, Marcel, *L'Insurrection des patriotes à Beauharnois en 1838*, Québec, Septentrion, 2011.

Labonté, François, *Alias Anthony St-John*, Québec, PUL, 2004.

Lamonde, Yvan, *Violences coloniales et résistance patriote*. Au « bourg pourri » de Sorel et à Saint-Ours-sur-Richelieu (1780-1838), Montréal, Del Busso, 2017.

Laporte, Gilles (1998). « Le parti patriote et les Philosophic Radicals anglais (1834-1838) ». *Bulletin d'histoire politique*, 7 (1), 50–65. <https://doi.org/10.7202/1060286ar>

Messier, Alain, *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes 1837-1838*, Montréal, Guérin, 2002.

Return of persons imprisoned, envoyé par John Colborne au Marquis de Normanby, le 4 janvier 1840 (liste officielle des patriotes emprisonnés au cours de la seconde insurrection).

Rochon, Paul, *1838 (l'histoire oubliée des Patriotes)*, Montréal, Les Éditions du Taureau, 1998.

Senior, Elinor Kyte, *Les Habits rouges et les patriotes*, Montréal, vlb éditeur, 1997.

Index

- Aaron, Isaac, 199
Alexander, A.T., 377, 438
Allard, 69, 287
Allard, Joseph, 107, 109, 431, 432
Amiot, François, 231, 232, 233, 235,
285, 286, 287, 313, 314, 331, 334,
336, 340, 409
Anderson, James, 343
Andrews, 282, 296, 303
Arcand, Jean-Olivier, 150, 151, 153,
266
Arcand, Joseph-Olivier-Caius, 174
Archambault, Amable, 146
Archambault, François, 31, 32
Archambault, Joseph-Napoléon-Aza-
rie, 429
Archambault, Joseph-Olivier, 42, 43,
378, 394
Archambault, Laurent, 28, 29, 30, 31,
33, 51, 188, 189
Archimède, 269
Armand-Chartrand, Joseph, 197, 249
Armand-Flamme, François fils, 385,
386
Armand-Flamme, François père, 385,
386
Arnold, John, 218
Arnoldi, Peter, 205, 302
Arthur, George, 170
Asselin, Jean-Baptiste, 192
Aubertin, 122, 130
Aubin, Joseph, 76
Auclair, Joseph, 85, 86
Auger, 247
Aussem, Joseph, 365
Aylwin, Thomas Cushing, 384
Bachant, Constant, 376, 377
Baker, George Washington, 408
Baptiste, 212, 213
Barbaroux, 165, 166, 185
Barbeau, 173
Barlow, Samuel H., 14, 100, 130,
140, 145, 162, 165, 171, 195
Barnard, Edward, 399, 400
Barrette, M.C., 417, 418, 419
Barron, Hugues Edmund, 138, 363,
364, 365
Barron, Edward, 206, 207
Barthe, Joseph-Guillaume, 439, 441
Barton, Caleb D., 25, 429
Bathe, Emily, 80, 106
Beaubien, Louis, 66
Beaubien, Pierre, 240
Beauchemin, Antoine, 356
Beaudriau, Jacques-Guillaume, 37,
53, 89
Beaudry, Jean-Baptiste, 363
Beaudry, Jean-Louis, 12, 36, 89, 97,
223, 224, 233
Beaumont, 221
Beaupré, Benjamin, 268, 301
Beaupré, Joseph, 265, 266
Beausoleil, Célestin, 302, 362, 365,
403
Bedard, 436
Bédard, François, 441, 442
Bélanger, Isaac, 345, 346
Bélanger, Jean-Baptiste, 373, 374
Bélanger, Joseph (patriote), 102
Bélanger, Joseph (prêtre), 24, 32
Belhumeur, Louis, 452
Bell, Joshua, 194, 195, 225
Belletête, Georges, 354

Bender, 248
 Benoît, Joseph, 23, 61, 388, 389, 401
 Béranger, Pierre-Jean de, 163
 Bérard, Joseph, 108
 Berthelet, 119, 198
Berthelette, 307
 Berthelot, Joseph-Amable, 167, 169,
 171, 174, 198, 199, 205, 219, 220,
 221, 233, 240, 249, 253, 254, 259,
 260, 269, 284, 285, 286, 292, 294,
 300, 301, 304, 313, 322, 330, 334
Berthelotte, 223, 250
 Bertrand, Marie-Louise-Joséphine,
 384
 Bibeau, 296, 303
 Billet, Pierre, 255
 Bilodeau, 277
 Bioren, George W., 9
 Bissonnet, 405
 Bissonnette, Adée, 75
 Bissonnette, Jean-Baptiste, 50, 51
 Bistodeau, Joseph, 332
 Blanchard, 266
 Blanchet, 436
 Blanchet, Alexandre, 390
 Blanchet, Augustin-Magloire, 64, 65,
 101, 109, 110
 Blanchet, Charles fils, 390
 Blanchet, Charles père, 390
 Blanchet, Jean, 16
 Blanchet, Louis, 390
 Blanchette, Eusèbe, 91, 93, 94, 95
 Bleakley, John, 154
 Blondin, 75
 Boileau, Andrew, 231
 Boileau, René, 286, 409
 Boisseau, 346
 Boivin, Narcisse, 137, 139, 146, 147,
 277, 335

Bonaparte, 414
 Bonnefoux, Laurent, 333, 359, 373,
 421
 Bossange, Hector, 283
 Bouc, Charles-Guillaume, 357, 446
 Bouc, Louis, 51, 52
 Bouchard, Élie, 438
 Bouchard, Jacob, 86
 Boucher de Boucherville, Georges,
 269, 293, 298, 372, 373, 402
 Boucher de la Bruère, Pierre, 18, 19
 Boucher-Belleville, Jean-Philippe, 56,
 143, 190, 287, 293, 314, 335, 415
 Bouchette, Joseph, 244, 304, 305
 Bouchette, Robert-Shore-Milnes, 210,
 214, 221, 244, 324, 408, 439
 Boudrault, Isaïe, 112, 113
 Boudrias, Mme, 422
 Boulanger, Joseph C., 260, 272, 285,
 293, 298, 301, 313, 334
 Bourassa, François fils, 444, 445
 Bourdages, Jean-David, 125, 127,
 160, 161
 Bourdeau, Julien, 85, 86
 Bourdeau, Pierre, 453
 Bourdon, 311
 Bourgeois, 252, 359
 Bourgeois, Peter/Pierre, 108
 Bourget, Mgr Ignace, 177, 206, 208,
 337, 353, 378, 382, 389, 391, 394,
 419, 420, 421, 432
 Bourret, H., 256
 Bouthillier, Flavien, 318
 Boutillier/Bouthillier, Thomas, 18,
 74, 81, 84, 96, 131, 159, 168, 196,
 210, 213, 214, 215, 221, 223, 236,
 277, 278, 430
 Bouvier, Pierre, 75
 Bouvier, Thérèse, 75

Bowen, 437
 Boyer, Joachim, 59, 60
 Brackenridge, Samuël, 374
 Bradish, 349
 Brassard, Thomas-Léandre, 353
 Breux, 336
 Brien, Jean-Baptiste-Henri, 35, 89,
 99, 166, 174, 179, 290
 Brière, François, 51, 52
 Brisebois, Amable, 47, 48
 Brodeur, 146
 Brodeur, Alexis, 344
 Brouillet, *Denise*/Desneiges, 441, 442
 Brousseau, 120, 128, 217
 Brousseau, Jean-Baptiste, 240
 Brousseau, Philippe, 27
 Brown, James, 22
 Brown, Thomas Storrow, 9, 12, 13,
 43, 52, 53, 54, 140, 143, 247, 414,
 416
 Broyer, Claude, 373
 Bruneau, Antoine, 69, 75, 76
 Bruneau, François-Pierre, 371
 Bruneau, Jean, 240, 301, 313, 334
 Bruneau, Médard, 69
 Bruneau, Théophile, 339, 347, 348,
 387, 416
 Brunet, François-Xavier, 177, 178
 Brutus, 173
 Bryant, Charles Grandison, 88, 355,
 356, 369
 Buchanan, Alexander, 447
 Buller, Charles, 212, 215, 244, 245,
 249, 296
 Bunker, Isaiah, 415
 Bunker, Moses, 235

 Cadieux, Georges, 178, 251
 Cadieux, Henriette, 180
 Cadieux, Marie-Thècle, 348

Cadieux, P., 359
 Cadieux, Rachel, 179
 Cadoret, François, 401
 Cady, 107
 Caine, T., 228, 229
 Caine, William, 35, 213, 290
 Caisse, 403
 Campbell, P.H., 179, 196
 Caouette, Joseph, 401
 Cardinal, Joseph, 418
 Cardinal, Joseph-Narcisse, 43, 44,
 391, 408, 419, 420, 421, 425, 427,
 428
 Caron, Pierre fils, 52
 Caron, René-Édouard, 217, 436
 Carpentier, Louis, 443
 Carter, E., 109
 Carter, Thomas Wren, 243, 244
 Cartier, 159, 168, 196, 236
 Cartier, Côme, 213
 Cartier, Constant fils, 188
 Cartier, Constant père, 188
 Cartier, Eusèbe, 18
 Cartier, George-Étienne, 55, 164, 173,
 197, 199, 213, 221, 247, 337, 338,
 340
 Cartier, Henri, 196, 199
 Casavant, 100, 336
 Castle, Charles Henry, 260, 293
 Cathcart, George, 349
 Catlin, 282
 Catlin, Guy, 82
 Chaffers, William Unsworth, 16, 17,
 100
 Chagnon, 281
 Chamard, 74
 Champagne, Augustin, 313, 334
 Champagne, Julien, 87
 Champagne, Maxime, 443
 Chapman, Henry Samuel, 297

Charland, Dominique, 151, 152, 153, 266
 Charlebois, Jean-Baptiste, 422
 Charlebois, Joseph, 58
 Charlebois, Léon, 47
 Charles, Edward, 387
 Charron-Cabana, Antoine, 400
 Chartier/Charretier, Antoine, 177, 178
 Chartier, Étienne, 14, 35, 55, 57, 58, 59, 61, 186, 187, 201, 206, 208, 261, 262, 287, 288, 294, 295, 416, 417
 Chaumont, Joseph, 52
 Chaussegros de Léry, Charles-Étienne, 147, 148
 Chauvin, 328, 329
 Chauvin, Jacques, 371
 Chénier, 163
 Chénier, Jean-Olivier, 50, 62
 Cherrier, Côme-Séraphin, 123, 131, 237
 Cherrier, Romuald, 183, 184
 Cherrier, Séraphin, 74
 Chèvre, Joseph, 369
 Chèvrefils, Pierre-Joseph, 151, 265, 266
 Chicou-Duvert, 65, 405
 Chicou-Duvert, François, 172
 Childs, 384
Chonnelle, 228
 Choquette, Jean-Baptiste, 221, 240, 247, 272, 313, 334
 Citoleux-Langevin, Sophie, 449
 Clark, 444
 Clark/Clarke, Edward Adams, 203, 344, 345
 Clarke, Lawrence D., 88
 Clitherow, John, 350
 Cloutier, Antoine, 87

Cloutier, Félix, 437
 Coffin, William Foster, 439
 Coiteux, François, 56
 Colborne, John, 18, 93, 94, 96, 98, 103, 107, 113, 123, 129, 147, 159, 164, 192, 238, 291, 302, 345, 347, 349, 360, 373, 374, 375, 382, 385, 386, 398, 399, 406, 414, 418, 426, 427, 431, 433, 436, 441
 Colborne, Lady, 424
 Colmayer, 320, 328
 Comeau, Alexandre, 95, 308
 Connell, 281, 298
 Connolly, Michael, 375, 376
 Conwell, Mgr Henry, 287
 Cook, Mme, 192
 Coote, Isaac, 84, 85, 361
 Cormier, Joseph, 108
 Corse, Henry, 27
 Côté, 313, 335, 413
 Côté, Cyrille-Hector-Octave, 43, 85, 89, 113, 119, 124, 173, 196, 203, 209, 210, 213, 222, 226, 228, 230, 247, 257, 259, 289, 292, 293, 333, 359, 361, 404, 415, 416
 Couillard-Després, Emmanuel, 401
 Couper, George, 217, 317
 Courcelles-Chevalier, Rémi, 224, 225, 290
 Coursoles, Édouard-Gédéon, 94, 96
 Coursolles, 57, 122
 Courval, Antoine, 67
 Cousineau, Joseph, 343
 Couture, Charles, 390
 Couture, Guillaume, 390
 Cramp, 217
 Crawford, 120
 Crebassa, Henry, 109
 Cremazie, J., 435, 436

Cressé, Luc-Michel, 64, 66, 67, 68,
 70, 71, 72, 75, 87, 204
 Crevier, Édouard, 18, 23
 Crochetière, Stanislas, 345, 346
Curtius, 272
 Cuthbert, James, 15, 16, 38, 164, 382,
 448
Cuvier, baron, 232, 234, 287
 Cuvillier, Augustin/Austin, 41, 156,
 159

 Daigle, Alexandre, 94, 95
 Dalton, William, 332
 Daly, 394
 Daly, Dominick, 217
 Damour, Pierre, 312, 407
 Dancousse, E., 369
 Dandurand, Marie-Louise, 426, 427
 Danis, François, 49, 369
 Dansereau, 56
 Dansereau, Joseph, 77, 78, 122, 123,
 130, 249, 257
 Darche, François-Xavier, 402
 Daudelin, Joseph, 141, 142
 Daunais, Charles, 118
 Dauphin, François, 69
 David, 336
 Davignon, E.E., 369
 Davignon, Joseph-François, 265, 369
 Debartzch, Pierre-Dominique, 65,
 138, 146, 168, 435
 Decoigne, Louis-Mars, 27, 28, 29, 30,
 31, 50, 51, 85, 86, 212
 Decoigne, Pierre-François-Olivier,
 352, 368, 403, 407
 Delagrave, Louis, 247
 Delisle, Sam, 247
 Delorme, Joseph, 443
 Delphos, Alexis-Arthur, 17, 19, 335
 Démaray, Mme, 196, 430

Démaray, Pierre-Paul, 25, 52, 99,
 114, 196, 215, 236, 238, 239, 280,
 307, 314, 322, 340, 342, 358, 372,
 373, 406, 407, 422, 429, 430
 Demers, 282, 293, 314, 335, 336, 365
 Demers, François, 112, 113
 Demers, Joseph, 402, 404
 Denaut, Charles fils, 410
 Denaut, Charles père, 411
 Deranleau, François, 33
 De Ricard, 451, 452
 Dérigé dit Laplante, Louis, 69, 438
 Dérigé dit Laplante, Pierre, 438
 Deringer, Henry, 9
 Deroche, Joseph, 390
 Derome, 114
 Desbiens, Pierre, 453
 Desforges, 423
 Desjardins, Jean-Baptiste, 386
 Desmarais, 278
 Desmarais, Abraham, 200, 291, 368
 Desmarteau, 339
 Des Rivières, 169, 221, 260
 Des Rivières/Desrivières, Rodolphe,
 143, 304, 306, 373, 440
 Des Rivières-Beaubien, Henry, 312
 Dessaulles, Louis-Antoine, 74, 400,
 401
 Dessaulles, Mme, 18, 60, 74, 75, 84,
 97, 146, 275, 285
 Destroismaisons, Antoine, 452
 Dickern, S.W., 408
 Dickerson, Silas Horton, 209, 222
 Dickson, James, 343
 Diller, W., 103
 Dillon, Richard, 365
 Dinon, 282
 Dion, 384, 401
 Dionne, Marcel, 71
 Dodge, William Wallin, 343

Dolbec dit Bélair, Joachim, 44, 45,
 46, 48, 49
 Donegani, 199, 205
 Donegani, John, 237, 240
 Donegani, William Benjamin, 60, 192
 Doré, Antoine, 220, 306, 307
 Dorion, Jacques, 374
 Dorville, Henry, 327
 Dostie, Michel, 135
 Doucet, 296, 303
 Douglas, George Mellis, 376
 Dragon, H., 192
 Drew, Jane, 364, 365
 Drolet, Alexandre, 56, 57, 402, 403,
 404, 405, 409, 412, 413, 415
 Drolet, Charles (avocat à Québec),
 372
 Drolet, Charles (fils de Joseph-Tous-
 saint), 405, 408, 409, 412
 Drolet, Joseph-Toussaint, 172, 234,
 237, 254, 286, 294, 336
 Drolet, Lucille, 180, 181, 183, 412
 Drummond, Lewis Thomas, 26, 427,
 428
 Dubois, Jean/John, 294
 Dubois, Louis, 51, 52, 148
 Duchaine, Amable-Daniel, 211, 212,
 261, 307, 320, 321
 Ducharme, 290
 Ducharme, J.B., 103
 Ducharme, Timoléon, 362
 Duchesnay, Philippe, 234
 Duchesnois, Eugène-Napoléon, 21,
 165, 166, 171, 173, 184, 185, 195,
 257, 283, 284, 294, 334
 Ducond, Gordien, 169
 Dufault, 413
 Dufort, 156
 Dufort, Amable, 175

Dufort, Mme, 200
 Dufort, Théophile, 202, 210, 217,
 224, 234, 293, 313, 335, 358, 359,
 372, 373, 408
 Dumas, Norbert, 234, 235, 237, 238,
 241, 247, 248, 267, 268, 280, 281,
 283, 298, 322
 Dumont, 420
 Dumoulin, Jean-Emmanuel, 63
 Dunscomb, 408
 Duplessis, 122, 250
 Dupré, Olivier, 108
 Dupuis, Amable, 33, 34
 Duquet/Duquette, Joseph fils, 114,
 145, 229, 251, 419, 420, 421, 428
 Duquet/Duquette, Joseph père, 426,
 427
 Duquette, Mme, 422
 Durand, 221
 Durham, 130, 135, 138, 140, 156,
 158, 164, 167, 168, 170, 199, 202,
 209, 210, 217, 218, 223, 239, 244,
 245, 250, 255, 278, 284, 285, 291,
 299, 302, 303, 323, 414
 Durocher, Jean-Baptiste-Eusèbe, 141,
 142, 143, 404, 412, 413
 Durocher, Théophile, 341
 Duvernay, Ludger, 17, 25, 34, 36, 52,
 77, 88, 89, 98, 99, 100, 104, 105,
 114, 122, 127, 130, 134, 135, 137,
 139, 144, 146, 155, 156, 159, 162,
 165, 167, 169, 171, 175, 184, 194,
 195, 196, 197, 198, 200, 201, 203,
 205, 208, 210, 211, 212, 214, 216,
 219, 220, 223, 224, 225, 226, 227,
 228, 229, 231, 232, 233, 234, 236,
 238, 239, 247, 249, 251, 252, 253,
 254, 257, 258, 259, 266, 268, 269,
 270, 271, 273, 277, 278, 282, 283,

285, 286, 287, 289, 292, 298, 299,
 300, 301, 304, 306, 307, 309, 310,
 311, 313, 314, 315, 316, 319, 320,
 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327,
 328, 329, 330, 331, 333, 334, 335,
 336, 337, 340, 342, 347, 358, 359,
 372, 387, 401, 406, 407, 408, 421,
 422, 429
 Duvernay, Mme, 78, 136, 169, 199,
 205, 250, 253, 259, 267, 293, 330,
 336
 Duvernoche, 75

 Eden, John, 65, 101, 103, 126, 367
 Eliovich/Eliovitch, John Braditch,
 349, 350
 Ellice, Edward, 244, 434
 Elmire, 238
 Éon, Joseph-Louis, 67, 68
Escobar, 297

 Fabre, 159, 254
 Fabre, Édouard-Raymond, 283, 313,
 314, 315, 317, 321, 322, 335
 Faille, Félicité, 410, 411
 Faries, Hugh, 448
 Farrar, 230
 Fauteux, Alexis, 69
 Fauteux, Baptiste, 69
 Feeny, James, 27
 Féré, Grégoire, 62
 Ferris, 290
 Fiset, Louis, 436
 Fisk, 114
 Fisk, Zoroaster, 121, 128
 Fleury-Deschambault/d'Eschambault,
 Louis, 19, 154
 Flowers, Dudley, 189
 Foisy, Antoine, 142, 144
 Ford, 191

 Ford, Charles John, 215
 Forest, 348
 Forsyth, John, 21, 223
 Fortier, Isidore, 49
 Fortin, Pierre, 131, 257, 258
 Foucher, 369
 Fournier, 27
 Fournier, Joseph, 452
 Fournier, Louis, 452
 Fox, Henry Stephen, 107, 223
 Franchère, Jean-Baptiste, 313, 334
 Franchère, Timothée, 56
 Franklin, Benjamin, 213
 Fratelin, baron, 349, 350
 Fréchette, 335, 409
 Fredet, 102
 Freligh, Galloway, 190, 191
 Frobisher, C.D., 395, 397, 398

 Gagner, Joseph, 255, 256
 Gagnon, J.A., 359
 Gagnon, Lucien/Julien, 35, 115, 116,
 340, 359, 361, 369, 430
 Gagnon, Médard, 369
 Galt, 266
 Garant, Fr., 103
 Gariépy, Narcisse, 369
 Gaudrault, François, 453
 Gauthier, 50, 359
 Gauthier, Aug., 73
 Gauthier, Louis, 51
 Gauvin, Henri-Alphonse, 143, 402,
 439
 Gauvin, Mme, 159, 171, 240
 Gauvin, Remy, 443
 Gauvreau, Étienne, 78, 122, 123, 130,
 250
 Gauvreau, Félix, 318
 Gauvreau, Ferdinand, 110, 111
 Gauvreau, Mme, 78, 123, 131

Gauvreau, Pierre, 135
 Gendreau/Jendreau, Léon, 308, 309
 Gérard/Girard, Georges, 196, 197,
 199, 202, 205, 206, 211, 219, 220,
 221, 237, 239, 241, 247, 249, 253,
 259, 269, 271, 272, 273, 276, 285,
 293, 301, 309, 313, 314, 315, 316,
 320, 328, 330, 334
 Germain, Remy, 190
 Germain/Langlois, Jean-Marie, 60, 61
 Gervais, Pierre, 351
 Giard, Louis, 139, 164, 167, 168, 180,
 183, 238
 Giasson, Félicité, 90, 91, 93, 95
 Gibb, 259
 Gigon, Calixte-Sosthène, 260
 Gilbert, Nicolas, 283
 Ginguet, Antoine-Joseph, 79
Girafe, La, 238
 Giraldi, Serafino, 92, 313, 314, 334,
 336
 Girod, Amury, 49
 Girouard, Antoine, 413
 Girouard, Jean-Joseph, 50, 210, 274,
 275
 Giroux, 356
 Giroux, Olivier, 71, 72
 Giroux, Registre, 376, 377
 Glackmeyer, Frederick, 365
 Glenelg, 98
 Globensky, Frédéric-Eugène, 62, 63,
 77, 363
 Goddu, Toussaint-Hubert, 383, 402,
 404, 409, 423, 440
 Goldie, Thomas Leigh, 389, 390, 430,
 448
 Gore, Charles, 19, 20, 100, 101, 102,
 125, 126, 161
 Gosford, 12, 41, 42, 157, 296, 303

Gosselin, Léon, 168
 Gouger, Charles, 44, 45, 46, 48
 Goulet, Léon, 369
 Graham, 172
 Grandpré, Côme de, 443, 448
 Grattan, 366
 Greene, 213
 Grenier, Aug., 102
 Griffin, F.G., 366
 Grogan, James W., 290
 Guérout, Louis, 37, 38, 126
 Guertin, Noël, 127
 Guky, Bartholomew Conrad Augustus,
 65, 101
 Guibord, 329
 Guillaume-Lescarbeau, Jean-Baptiste,
 390
 Guilmet, François, 390
 Guitard, Christophe, 418
 Guy, Hippolyte, 138

 Hagar, George, 343
 Haile, William F., 116
 Hall, Richard, 387
 Hamelin, Louis, 376, 377
 Hamilton, Franche Lavaille, 263, 358
 Hamilton, Marie-Sarah, 365
 Harkin, Lines, 203
 Hart, 144, 246, 247, 272, 283, 303
 Hart, A.P., 282, 296
 Hart, Benjamin, 40, 41, 42, 47, 48,
 218
 Harvey, John, 110, 111, 112
 Hathaway, Silas, 17
 Hays, 437
 Head, Francis Bond, 158
 Heath, 179
 Hébert, 371
 Hébert, Christine, 442, 443

Hébert, Jean-Baptiste, 63, 66, 67
 Hébert, Médard, 352, 368, 407, 430
 Hébert, Olivier, 27, 28, 29, 30, 50, 85, 361
 Hébert, Pierre, 67, 68
 Hénault/Huneau, Étienne, 378
 Hertel de Rouville, Jean-Baptiste-René, 90, 91, 93, 121, 122, 127, 129, 317, 319, 344, 364
 Hervieux, P., 197, 205, 219
 Hindenlang, Charles, 358, 372, 392, 393, 451
 Holmes, 73
 Hosly/Hoxsey, George, 403
 Hotchkiss, 340
 Houlée, Jean-Baptiste-Godefroy, 271, 272, 273, 274, 322
 Howard, 136, 359
 Hubert, 22, 247
 Hughes, John, 288, 294
 Huot, Hector-Simon, 136, 217, 436
 Hyde, Archibald Waterman, 145

 Irumberry de Salaberry, Melchior-Alphonse d', 73, 287, 336
 Irving, John, 387
 Izendrakowski/Szesdrakowski, 358

 Jacob, 286
 Jacques, Joachim, 229, 251, 268
 Jaham, Joseph, 389
 Jalbert, François, 102, 302, 308
 Jannet, Mme, 120
Javotte, 283
 Jean-Baptiste, 269, 283, 296
 Jeanne, 284
 Jérôme, Amable, 69
 Jésus-Christ, 234
 Jodoin, Étienne, 370
 Johnson, 308

Johnson, William/Bill, 224
 Joliette, Barthélemy, 31, 32, 44, 45, 46, 48, 49
 Jones, 308, 370
 Jones, John, 217, 238, 311, 329
 Jones, Robert, 109, 191, 444, 448
 Joron, Basile, 58
 Joubert, 403
 Juchereau-Duchesnay, Auguste, 125, 126, 160, 162
 Juchereau-Duchesnay, Louis, 318
 Juillet, Jacques, 27
 Jutras, Joseph, 70

 Kalb, Johann de, 356
 Kellogg, 290
 Kelly, Jean-Baptiste, 374
 Kelly, Oliver, 360
 Kelly, William M., 360
 Kenrick, Franciscus Patricius, 186, 187, 206, 207
 Kidd, Lawrence, 69, 113
 Kielchen, Peter Alexander, 173, 185
 Kimber, Mme, 234
 Kimber, Timothée, 190, 191, 210, 214, 221, 336, 409
 Knowlton, Paul Holland, 193

 Labelle, Jean-Baptiste, 154, 155, 176, 177, 239, 391, 419
 Laberge, Louis, 188, 189
 Labranche, Scholastique, 255, 256
 Labreque, Prospère, 390
 Lacasse, Louis, 104, 251
 Lachance, 199
 Lachance, Baptiste, 69
 Lachapelle, Pascal, 262
 Lacourse, Charles, 152
 Lacroix, André, 166, 248, 251, 312

La Fayette, Gilbert du Motier, mar-
 quis de, 356
 Laflamme, M.A., 219
 Lafond, Hylaïre, 369
 Lafontaine, 356, 357
 La Fontaine, Louis-Hippolyte, 22, 49,
 136, 174, 185, 199, 221, 223, 233,
 249, 251, 262, 282
 La Fontaine, Mme, 171, 174
 Laframboise, Alexis, 40, 41, 304
Lagingeolle, 310
 Lagorce, Charles-Irénée, 64, 100
 Lamadeleine-Ladouceur, Joseph, 59,
 60
 Lambert-Dumont, Charles, 418
 Lamennais, Félicité-Robert de, 261
 Lamothe, Jules, 304
 Lamothe, P., 102
 Lamoureux, Jacques, 371
 Lamoureux, Joseph, 361
 Lanctôt, 407
 Lanctôt, Louis, 446
 Landry, J.B., 437
 Landry, Michel-Archange, 395, 397,
 398
 Langdeau, 238
 Langlois, 403
 Languedoc, 306
 Languedoc, François, 447, 448
 Languedoc/Charpentier, François,
 255
 Lanois, 443
 Lapanne, 310
 Lapointe, Augustin, 75
 Laporte, Joseph, 354
 Larochelle, Norbert, 412, 413
 Larocque, 330, 331
 Larocque, Basile, 383
 Larocque, François-Antoine, 244

Larose, Flavien, 74
 Lartigue, Mgr Jean-Jacques, 14, 24,
 32, 42, 61, 109, 110, 131, 154,
 176, 186, 201, 216, 239, 265, 278,
 287, 302, 341
 Larue, Pierre, 272
 Latourelle, Mme, 206
 Latremouille, 330
 Latulippe, 329
 Laurin, Joseph, 137
 Lavallée, 218
 Laverdière/*Lavallière*, Jacques, 428,
 453
 Lavigne, Louis, 75
 Laviolette, Antoine, 420, 432
 Laviolette, J.B., 293
 Lavoie, Françoise, 382
 Lavoy, Philippe, 243, 248
 Lebeau, 443
 Lebeau, Louis, 26, 27
 Leblanc, 199, 221
 Leblanc, Charles-André, 312
 Leblanc, Étienne père, 67
 Leblanc de Marconnay, Hyacinthe-
 Poirier, 138, 168, 202, 237
 Leclerc, 293, 311, 336
 Leclère, Louis, 403
 Leclère, Pierre-Édouard, 19, 34, 57,
 59, 142, 144, 179, 203, 204, 248,
 308, 345, 346, 357, 365, 392, 423,
 428, 432, 446
 Lecours, Joseph, 334
 L'Écuyer, Joseph, 422
 Ledoux, Sophie, 75
 Leeson, Robert, 86
 Lefebvre, Hubert, 369, 377
 Lefebvre, Pierre, 270, 271, 272, 273,
 274, 275, 276, 311, 312, 322, 323,
 326, 327, 329

Lefebvre, Vital, 361, 362
 Lefebvre de Bellefeuille, Louis-Charles, 78, 96
 Le Gaynor, 258
 Leggatt, John, 107
 Legris, 321
 Lemaître, François, 55, 241, 247, 251, 268, 270, 272, 273, 274, 281, 312, 323, 324, 326, 328
 Lemay, Thomas, 55
 Lemay-Delorme, Hyacinthe, 55, 56
 Lemire, Modeste, 141, 142, 143, 413
 Le Moine, Benjamin-Henri, 316
 Lemoyne de Martigny, Hugues, 37
 Lenoir-Rolland, François-Xavier, 140, 141
 Lepaillieur, François-Maurice, 419, 420, 421
 Lepaillieur, Mme, 422
 Lépine, Éléonor, 443
 Leprohon, 356
 Leprohon, Charles-Philippe, 309, 312, 319, 320, 328, 329
 Leprohon, Édouard-Martial, 40, 41, 42, 354
 Leste, William Fintzterwaltz, 240, 247
 Lesueur, Pierre, 185
 Lettoré-Roch, Joseph, 276, 309, 312, 319, 320, 328, 329
 Lévesque, 254
 Lévesque, Charles, 267, 280
 Lévesque, Louis-Guillaume, 22, 165, 209
 Lévesque, Mme, 224
 Lindsay, 252
 Lionais, Hardouin, 314, 334
 Loedel, Peter Charles, 31, 32
 Loiseau-Cardin, Michel, 151
 Longpré, Bénoni, 387

Longpré, Louis, 386
 Longtin, Amable, 446
 Longtin, André, 446
 Longtin, Étienne, 75, 76
 Longtin, Jacques fils, 69
 Longtin, Joseph, 446
 Longtin, Moïse, 69
 Lorette dit Larose, Jean-Baptiste, 363
 Lorimier, 225, 234, 235, 237, 238, 247, 248, 267, 268, 283, 290, 322, 340
 Lorimier, François-Marie-Thomas, Chevalier de, 35, 179, 180
 Lorimier, Jean-Baptiste Chamilly de, 58, 59, 115, 116, 178, 180
 Lorimier, Louis de, 246, 247, 298
 Lorimier, Louis-Charles-Guillaume Verneuil de, 179, 180
 Lount, Samuel, 170, 172, 414
 Loupret, Denis, 28, 29, 382
 Love, James Frederick, 353, 367
 Lovell, John, 237
 Lussier, 444
 Lussier, Louis, 448
 Lussier/L'Hussier, Louis, 308
 Lussier, Louis Jr, 344
 Lyman, 82, 196
 Lynch, William, 13

 M., Henriette, 230
 MacAllister, Donald, 366
 MacDonald, D., 400, 401
 Mackenzie, John, 52
 Mackenzie, Roderick, 55, 56
 Mackenzie, William Lyon, 82, 89, 97, 223, 224, 266, 285, 302, 338, 339, 342, 358, 360, 408, 414, 430
 MacNab, Allan Napier, 41
 Madden, Daniel, 256
 Maillé, Joseph, 386

Maillet/Malliet, Jean-Baptiste, 308
 Malhiot, Édouard-Élisée, 34, 35, 89,
 159, 160, 185, 197, 198, 208, 210,
 222, 225, 227, 228, 230, 251, 278,
 280, 290, 293, 299, 300, 331, 339,
 351, 352, 368, 370, 371, 401, 402,
 403, 406, 407, 408, 429, 430
 Malhiot, Xavier, 410
 Mallet, François, 47
 Malo, 286
 Malo, Louis-Stanislas, 261, 262, 263
 Manseau, Antoine, 117
 March, Edward, 342, 437
 Marchand, 252, 268
 Marchand, F., 442
 Marchand, Louis, 359, 442
 Marchesseault/Marchesseau, Abra-
 ham, 242
 Marchesseault/Marchesseau, Jacob-
 Isaac, 23, 108
 Marchesseault, Mme, 405
 Marchesseault, Siméon, 56, 141, 142,
 143, 144, 190, 242, 246, 332, 383,
 402, 404, 409, 413, 423, 424, 440
 Marcotte, 125
 Marcoux, Joseph, 26, 391, 420
 Marcy, William Learned, 54
 Marier, Éloi, 357
 Marion, 54
 Martin, 246, 268, 281, 283
 Martin, V.G., 415
 Mason, John, 19
 Masson, 50
 Masson, Euphrosine, 431, 432
 Masson, Joseph, 411, 446
 Masson, Luc-Hyacinthe, 50, 62, 383,
 421, 422, 423, 439
 Mathison, John Augustus, 370
 Matthews, Peter, 170, 172, 414

May, 191
 Mazuret-Lapierre, Basile, 123
 McBean, John, 448
 McCardy, Mrs., 120
 McCutcheon, 336
 McDonald, John, 426, 433
 McDonell, John, 49, 50, 235, 345,
 356, 357, 372
 McGillivray, James, 404
 McGinnis, J., 361, 362
 McGinnis, Richard Brodhead, 349
McKelliss, Daniel, 438
 McLeod, Donald, 228
 McLoad, 408
 McNaughton, 302
 Mellanby, Mme, 268
 Mercier, François-Xavier-Romuald,
 261, 262, 263
 Mercure, Pierre, 93
 Messier dit St-François, Amable, 371
 Messier dit St-François, Augustin,
 371
 Métivier, Sébastien/Bastien, 71
 Meunier, Antoine, 349
 Meunier-Lapierre, Louis-Alexandre,
 348
 Meunier-Lapierre, Mathias-Domi-
 nique, 348, 349
 Michon, 293, 313, 335
 Mignault, Joseph-Édouard, 37, 38, 97
 Mignault, Pierre-Marie, 73, 96
 Mills, John, 191
 Mitchell, David, 62, 63
 Moffatt, George, 297
 Mogé, Louis, 108
 Molleur, Jean-Baptiste, 237, 362
 Mondelet, 254
 Mondelet, Charles, 170
 Mondelet, Dominique, 419, 421

Mongeon, Charles, 252, 287
 Monjeau, Louis, 368, 370, 371
 Montesquieu, 281
 Moore, 230
 Moreau/Morreau, James, 274
 Morehouse, Austin, 196, 201, 224,
 232, 258, 259, 266, 286, 328
 Morin, 174
 Morin, Achille, 119
 Morin, Augustin-Norbert, 157, 158,
 241, 248, 372, 408
 Morin, Judith, 243, 332
 Morin, Lucien, 119, 120, 121, 442,
 443
 Morin, Pierre-Hector, 119, 121
 Morison, 408
 Morison, Donald George, 74, 285
 Morisset, Joseph-Édouard, 359, 442
 Mott, Nelson, 28, 29, 30
 Mount, Francis, 344, 345
 Murray, 120

 Nadeau, François, 390
 Nancrède, Joseph-Guérard, 288, 295
 Nancrède, Mme, 288
 Napoléon I^{er}, 396
 Nau, Louis, 363, 364
 Nav., Yusepe B.L., 435, 437
 Neault, 435
 Nelson & cie, 154, 156
 Nelson, Mrs., 80, 106
 Nelson, Robert, 52, 53, 80, 81, 89, 97,
 113, 124, 128, 158, 160, 173, 209,
 210, 213, 224, 226, 228, 229, 230,
 247, 290, 302, 340, 347, 358, 361,
 366, 371, 372, 392, 393, 407, 416,
 418, 429
 Nelson, Wolfred, 10, 18, 19, 20, 37,
 80, 101, 102, 103, 108, 140, 143,
 146, 154, 156, 183, 192, 193, 210,
 214, 221, 222, 228, 229, 249, 250,
 302, 401, 407, 408, 410, 414, 416,
 429, 439
 Newcomb, 290
 Newcomb, Mlle, 422
 Newcomb, Samuel, 422
 Neysmith, Jean-Siméon, 248, 338,
 359
 Nicholas, Zoé, 398, 399
 Nichols, 179
Nicolas [Durham], 264, 269, 283,
 295, 296, 303
 Nicolas/Nicholas, François, 361
 Noël, Alexandre, 79
 Nolin, 130
 Normand, Pierre-Denis, 31, 32, 44,
 45, 46, 48, 49
 Norton, 340
 Norval, Robert Howden, 449, 450
 Nye, 246, 268, 283

 O'Callaghan, Edmund Bailey, 21, 22,
 49, 53, 156, 158, 223, 233, 265,
 297, 338
 Odell, Lewis, 366
 Ogden, Charles Richard, 171, 217,
 249, 308, 383, 410, 418, 423
 O'Gradey, 25
 Oklowski, Ferdinand-Alphonse, 358,
 369, 393, 417
 Olivier, 246
 Ornano, Philippe-Antoine d', 451
 Orr, James R., 269
 Ostiguy, Louis, 112, 113
 O'Sullivan, Michael, 117
 Ouellet, Victor, 435
 Ouimet, André, 26, 27, 131, 134, 258,
 264, 265, 267, 269, 270, 280, 283,
 293, 295, 297, 298, 300, 301, 303,
 304, 313, 322, 335, 340

Ouimet, Joseph, 444

Ovide, 322

Oxley, 105

Pacaud, Georges, 71

Pacaud, Hector, 71

Pacaud, Joseph-Narcisse, 66, 67, 71

Pacaud, Philippe-Napoléon, 388, 389

Paillé, Antoine, 450

Painchaud, 306

Panet, 198, 205, 436

Panet, Louis, 192

Panet, Philippe, 217

Papillon, 305

Papin, T., 99

Papineau, Amédée, 84, 204, 264, 295, 339

Papineau, André-Augustin, 60, 83, 147, 275

Papineau, François, 227, 318

Papineau, Lactance, 295, 297, 339

Papineau, Louis, 73

Papineau, Louis-Joseph, 13, 18, 21, 24, 43, 44, 52, 53, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 76, 81, 87, 96, 128, 135, 144, 145, 156, 158, 159, 209, 213, 215, 218, 222, 223, 247, 259, 275, 285, 287, 291, 294, 296, 302, 306, 347, 356, 368, 369, 372, 403, 406, 407, 408, 416, 417, 429, 430, 448

Papineau, Mme, 22, 81, 288

Papineau-Dessaulles, Rosalie, 274

Paradis, Amable, 150, 151, 153, 266

Paradis, J.B., 86

Parant, A.A., 436

Paré, 313, 335

Parent, Célestin, 60

Parent, Élisabeth, 192

Parent, Étienne, 223

Parent, Joseph, 204

Parent, Mlle, 120

Parmentier, Jean, 72

Passe, Passe, 130

Peel, Robert, 158

Pelletier, 247

Pelletier/Peltier, Joseph-Ferréol, 49, 50, 248, 279

Péloquin-Félix, Denis, 108

Peltier, Antoine, 31, 44, 45, 46, 48, 49

Peltier, Hector, 320, 321

Peltier, Mme, 171

Peltier, Toussaint, 123, 131, 251

Pemberton, George, 192

Penn, Turton, 76

Pépé [Joseph Papineau], 264

Pépère [L.J. Papineau], 348

Pepin, François, 364

Perrault, Amable, 283

Perrault, Bénoni, 44, 45, 46, 48

Perrault, Calixte, 268, 281

Perrault, Charles-Ovide, 54

Perrault, Joseph-Adolphe, 364

Perrault, Louis, 34, 43, 52, 53, 55, 82, 89, 99, 137, 155, 156, 159, 174, 175, 197, 200, 201, 203, 210, 213, 216, 218, 221, 224, 225, 227, 229, 232, 233, 241, 247, 252, 253, 254, 289, 290, 301, 303, 314, 315, 321, 331, 337, 338, 340, 402, 430, 431

Perrault, Mme, 303

Perrault, veuve, 224

Perrigo, James, 290, 408

Perrin, Firmin, 140, 141

Perry, 230

Phelan, James-Julien-Théodore, 174, 248, 268, 311, 323

Phelan, Patrick, 360, 361

Phillips, 358
 Phillips, William, 154
 Picard, F., 332
 Picard, Julien, 369
 Picard, Louis, 452
 Pillet, François, 362
 Pinard, Joseph-Louis, 63, 64
 Pinet, Alexis, 429
 Pinsonnault, Joseph, 69
 Pinsonnault, Moïse, 398, 399
 Pinsonnault, Pascal, 69, 377
 Poinsett, Joel Roberts, 248
 Poirier, Isidore, 148, 149, 363
 Poirier, Joseph, 25, 114, 195, 197,
 210, 211, 213, 225, 236, 369, 407
 Poirier, N., 369
 Poisson, Modeste, 246, 247, 268, 281,
 283
 Poitevin/Potvin/Harpin/Arpin, Fran-
 çois-Xavier, 351
 Porlier, 409
 Porter, James, 53, 156
 Poudrette, Joseph, 403
 Poudrette, Mme, 412, 413
 Poulin, Louis, 60
 Préfontaine, 403
 Prégent, Édouard, 365
 Préjean, François, 422
 Prévost, Joseph-Léandre/Jean-Bap-
 tiste/Léon, 55, 56, 357, 411, 412
 Prévost, Théodore, 377
 Prieur, François-Xavier, 378
 Primeaux, Charles-Joseph, 374, 375,
 428, 429
 Prince, François, 66, 67
 Prince/Leprince, Joseph, 67, 68, 203,
 204
 Proulx, Jean-Baptiste, 63, 67
 Proulx, Joseph, 87
 Provendier, Mme, 362

Prudhomme, Joseph, 44, 45, 46, 48,
 49
 Pułaski, Kazimierz Michał
 Władysław Wiktor, dit Casimir,
 356
 Quesnel, Paul, 332
 Quesnel, Timoléon, 84, 353, 442,
 443, 444
 Quiblier, Joseph-Vincent, 78, 96, 159,
 208, 261, 262, 389
 Quintal, Michel, 216, 278, 337, 439,
 451
 Quintin-Dubois, Amable, 371
 Quintin-Dubois, Baptiste, 371
 Racicot, François, 390
 Racine, Jean-Baptiste, 369
 Raimbault, Jean, 356
 Rambau, Alfred-Xavier, 203
 Ranger, François, 29, 33, 39, 50, 51,
 85, 86, 212
 Rapin, Charles, 378
 Rastel de Rocheblave, Pierre de, 42,
 138
 Raynolds, 120
 Raynolds, Mme, 120
 Reid, 125
 Rémillard, Julien, 369
 Renaud, Simon, 73
 Revans, Samuel, 297
 Ricard, François-Xavier-Bellarmin,
 370
 Ricard, Marguerite, 349
 Rice, Tilly, 50, 85, 86, 212
 Richardson, John, 330
 Richer, Jean-Baptiste, 57, 59, 60
 Richer, Olivier, 58
 Rinch, William, 387
 Rivet, 24, 32

Roberge, Félicité, 91, 93, 95
 Roberge, Olive, 390
 Roberge, Pierre, 90, 93, 94, 95
 Robert, Alfred, 69
 Robert, Jacques, 447
 Robert, Joseph, 376, 377
 Robert, Julien, 377
 Robert, Pierre, 377
 Robidoux, Étienne, 376, 377
 Robin, Antoine, 153
 Robinson, H.D., 340, 360
 Robitaille, Étienne-Florent, 134, 136, 137
 Robitaille, Louis-Adolphe, 352, 429
 Robitaille, Robert, 33, 34
 Rochon, Toussaint, 451
 Rodier, Édouard-Étienne, 12, 17, 53, 54, 105, 139, 140, 145, 167, 173, 185, 194, 197, 200, 202, 210, 212, 218, 222, 226, 227, 229, 232, 233, 234, 238, 246, 250, 253, 254, 267, 274, 280, 281, 283, 285, 289, 294, 298, 300, 301, 307, 314, 322, 331, 336, 340, 342, 379, 381
 Rodier, Miss, 22
 Rodier, Mme, 174, 200, 267, 285, 294, 298, 307, 331, 342
 Roebuck, John Arthur, 243, 297
 Rolph, John, 408
 Ronaldson, 397
 Rouleau, Jean-Baptiste, 67
 Rousseau, 351
 Rousseau, Amable, 94
 Rousseau, Édouard, 384
 Rousseau, Joseph-Ovide, 63, 66, 67
 Rousseau, Léon, 266
 Rousseau, Th., 102
 Routh, Randolph Isham, 217
 Roy, 237, 446

Roy, Basile, 376, 377, 449, 450
 Roy, David P., 190, 191
 Roy, François, 361
 Roy, Joseph, 298, 439
 Roy, Joseph-Rouër, 295, 297
 Roy, Laurent, 361
 Roy, Pierre, 27, 28, 30, 31, 39, 50, 85, 86
 Roy, Toussaint, 377
 Ruel, Louis, 135
 Ryan, 55, 158
 Ryan, Jeremy Bentham, 36, 37, 158, 359, 369
 Ryan, John, 408

 Sabrevois de Bleury, Clément-Charles, 39
 Sabrevois de Bleury, Mme, 166
 Sanche, André, 76
 Sanche, Évariste, 77
 Sanguinet, Ambroise, 376, 377
 Sanguinet, Charles, 377
 Sarault, Louis, 293, 433, 435
 Sarrazin, Noël, 443
 Sauvageau, 202
 Sauvageau, Mme, 359
 Sawyer, Horace Bucklin, 113
 Scipiot, Jean, 385, 386
 Scott, 229, 380
 Scott, William Henry, 62, 63
 Scott, Winfield, 98
 Scliver, John, 366
 Sédilot dit Montreuil, Camille, 438
 Seigniori, Pascal, 453
 Sénécal, Ovila, 364
 Sewell, Jonathan, 217
 Sheppard, William, 192
 Shuter, John, 42
 Sicard, Joseph, 74, 75

Sicotte, Louis-Victor, 137, 139, 146,
 162, 164, 167, 238
 Signay, Mgr Joseph, 109
 Simard, Amable, 281, 312
 Simpson, John, 242, 243, 244, 245,
 246
 Sire dit Croqué, Éloi, 44, 45, 46, 48,
 49
 Sloan/Sloane, William Spencer, 217,
 221, 224
 Smith, 107, 280, 281, 283
 Smith, J., 248
 Smith, Robert, 302
 Snowdon, James, 50
 Sosie, 172
 Soulière, 443
 Stanley, 297
 Starnes, 247
 Starnes, Benjamin, 139, 336
 Stayner, Thomas Allen, 62, 135
 St-Cyr-Deshaies, Jean-Baptiste, 70
 St-Denis, 289
 Steuben, Friedrich Wilhelm von, 356
 Stewart, 120
 St-Félix, Alexis de, 308
 St-Germain, Dlls, 103
 St-Germain, Eugénie, 424, 425
 St-Germain, Mme, 102
 St-Michel, 69
 St-Ours, 97, 245
 St-Ours, François-Roch de, 265
 Stuart, 144
 Stuart/Stewart, James, 192, 193, 282,
 437
 Sweeney, Robert, 144
 Symes, Robert, 436

 Tait, Charles, 203
 Talon-Lespérance, Simon, 90, 91, 92,
 93, 94, 95, 129, 390

 Tarleton, Albert G., 180
Tarleton [Thomas Turton], 217
 Tartuffe, 323
 Taylor, Charles Cyril, 366, 367
 Tessier, Augustin, 446, 447
 Tétreau, 90
 Tétreau, Antoine, 190
 Tétreau, Benjamin, 413
 Tétreau, Eustache, 403
 Tétro, 318
 Têtu, Charles, 364
 Têtu, Jean-François, 217, 218, 277,
 278
 Théberge, Adrien, 428
 Thècle, Laurent, 50
 Theller, Edward Alexander, 343
 Therrien, Édouard, 432
 Thibault, Louis, 452
 Thibert, Jean-Louis, 419, 420, 421,
 426
 Thifault, 354
 Thom, Adam, 279, 282, 284, 296
 Thompson, 19
Thompson, Jean/John, 359, 360
 Thouin-Roch, Louis, 189
 Tiffin, George, 387
 Tiffin, John, 387
 Tiffin, Joseph, 387
 Tilly, 451
Titite, 339
 Titus, Mme, 25
 Touvrey, Philippe, 358, 392, 393
 Tremblay, 81, 99
 Tremblay, Beloni, 332
 Trépanier, François, 369
 Trudeau, Eugène, 358, 359
 Trudeau, Jean-M.-François, 98, 99
 Trudeau, Joseph, 369
 Trudeau, Mme, 269

Trudeau, Romuald, 240, 272, 315, 359
 Trudel, Joseph fils, 66, 67
 Truteau, Alexis-Frédéric, 419
 Turcotte, François-Magloire, 208, 260, 263, 416, 417, 432
 Turgeon, Mgr Pierre-Flavien, 110
 Turton, Thomas, 217, 282
 Tyrrell, John, 86

 Vallée, 120
 Vallée, Guillaume-Jacques-Léon, 260, 293
 Vallée, Mme, 262
 Vallières, François, 377
 Valois, Michel fils, 150, 151
 Valois, Michel père, 150, 151
 Van Buren, Martin, 20, 21
 Vaughan, C.R., 191
 Vendette, Jean-Baptiste, 418
 Viau, Joseph, 438
 Viau, Pierre, 261
 Victoria/*Victoire*, reine, 31, 53, 118, 140, 150, 372, 396
 Vidal, Charles, 388
 Vidocq, Eugène-François, 392
 Viger, 315
 Viger, Antoine, 319, 328
 Viger, Bonaventure, 56, 402, 404, 409, 440
 Viger, Denis-Benjamin, 202, 241, 272, 316
 Viger, Jacques, 237
 Viger, Louis-Michel, 123, 131, 303
 Vincent, Joseph, 13, 229, 251, 290
 Vinet-Souligny, Félix, 156

Vitty, David, 376, 377
 Voltaire, 162, 269

 Wagner, John Hollingworth, 311, 329
 Walbeck, baron, 349
 Walbridge, 191
 Walcott, Stephen, 15, 38, 40
 Walker, Aaron, 376, 377, 447
 Ware, 359
 Washington, George, 213
 Waters, Richard, 294
 Watson, J.C., 437
 Watts, James, 62
 Webb, Nathan, 200, 342
 Weilbrenner, Joseph, 122, 130
 Weir, George, 19, 126, 197, 249, 308
 Weldon, 366
 Wetherall, George Augustus, 126, 161, 367, 415
 Wheeler, Horace, 252, 287
 White, J., 387
 White, Hagar & Co., 202
 Whiteside, Thomas John, 124
 Whittemore, 35
 Wilcocks, Mme, 120
 Winslow, Dana, 223, 337
 Winter, 136
 Woods, D., 342
 Woodsharp, 120
 Wool, John Ellis, 82, 89, 97, 98, 107, 113, 115, 123, 124, 129, 158, 209
 Worth, Edward, 352
 Würtele, Jonathan, 151, 152, 153, 266

 Young, James, 219
 Young, Thomas Ainslie, 436

Table des matières

Sigles	7
Au temps des patriotes	9
Bibliographie	455
Index	457

Achevé d'imprimer
au Québec
en août 2020